Ecole pratique des hautes études

Mention « Histoire, textes et documents »

L'HERALDIQUE DU LIMOUSIN DU XII^{e} AU XXI^{e} siècle

Thèse de doctorat présentée par

Jacques JALOUNEIX

Sous la direction de M. Michel PASTOUREAU
Directeur d'études

Jury

M. Jean-Luc CHASSEL
M. Laurent HABLOT
M. Philippe PALASI
M. Michel PASTOUREAU

Automne 2012

SOMMAIRE

Abréviations et sigles utilisés p. 12

Avant-propos p. 14

Introduction p. 18

PREMIÈRE PARTIE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'HÉRALDIQUE LIMOUSINE DES ORIGINES A NOS JOURS

CHAPITRE I

L'héraldique médiévale du Limousin (XII[e] siècle-milieu du XVI[e] siècle)

1. Les émaux p. 33

1.1. La fréquence des émaux p. 33
1.2. Les combinaisons d'émaux : *les armoiries monochromes ; les armoiries bichromes* p. 35

2. Les figures p. 38

2.1. Les figures géométriques : *les pièces, les partitions, les petits meubles géométriques* p. 38
2.2. Les petits meubles stylisés p. 51
2.3. Les meubles principaux : *les êtres humains*; *les animaux : les quadrupèdes, les oiseaux, les autres animaux ; les êtres fantastiques*; *les animaux absents*; *les végétaux : arbres, arbustes, plantes, fleurs, fruits ; les autres figures naturelles ; les artefacts* p. 54

3. Les ornements extérieurs des armoiries p. 83

3.1. Les cimiers p. 85
3.2. Les supports p. 88
3.3. Les liens iconographiques entre cimiers et supports p. 89

4. Les figures parlantes et allusives des armoiries et des ornements extérieurs p. 90

4.1. De quoi et comment parlent les figures parlantes : *figures parlantes et nom ; typologie des armoiries parlantes : les armes parlantes directes ; les armes parlantes à jeux de mots ; les armes parlantes allusives, types d'armes parlantes dans les armoriaux médiévaux ; le potentiel parlant inexploité* p. 90
4.2. Les armoiries allusives p. 103

5. **Armoiries des nobles et armoiries des non nobles** p. 104

5.1. Les armoiries des non nobles p. 104
5.2. Les armoiries des nobles : *les émaux des nobles ; les figures des armes des non nobles* : *les partitions, les pièces, les meubles de nobles et les meubles de non nobles* p. 107

CHAPITRE II

L'héraldique moderne du Limousin (1560-1790)

A

Les armoiries des habitants de Limoges autour de 1650. Un âge d'or de l'héraldique roturière ?

1. L'élaboration et l'usage des armoiries à Limoges au milieu du XVII^e^ siècle p. 115

1.1 La documentation d'un peintre en armoiries à Limoges vers 1650 : *la documentation professionnelle de Philippe Poncet ; les modèles fournis par les panonceaux funéraires ; les modèles fournis par les pièces de vaisselle armoriées ; les modèles fournis par les cachets ; les modèles tirés d'autres supports* p. 115
1.2 L'usage des armoiries à Limoges vers 1650 : *des armoiries pour les honneurs funèbres ; des armoiries pour le fêtes des confréries ; des armoiries pour les consuls* p. 119

2. Les caractéristiques de l'héraldique de Limoges au milieu du XVIIe siècle p. 122

2.1. Les émaux : *la fréquence des émaux ; les associations d'émaux ; des armoiries souvent transgressives ; deux questions particulières : la couleur de l'eau et le sinople* p.122
2.2. Les figures : *les pièces : les chevrons, les bandes, les fasces, les chefs, les autres pièces ; les partitions : les partis, les écartelés, les coupés ; les meubles : les arbres et les branches, les fleurs, le soleil et les autres astres, la Terre, les phénomènes célestes, les formes naturelles et artificielles (monts, mers et rivières, terrasses), les cordelières, trois meubles relativement fréquents (les lions, les aigles et les cœurs)* p. 127

3. **Les armoiries signifiantes des roturiers : la prépondérance des armoiries parlantes** p. 142

3.1. Les langues utilisées par les armoiries parlantes : *le français, les parlers locaux, le latin* p. 144
3.2. Les générateurs d'armes parlantes : *les patronymes, les surnoms, le cas particulier des bourgeois de Solignac* p. 148
3.3. Typologie des armoiries parlantes des roturiers de Limoges au XVII[e] siècle : *les armes parlantes directes ; les armes parlantes allusives ; les armes parlantes à jeux de mots : à rébus, à calembour, à charade ; les armoiries parlantes fondées sur des lettres initiales* p. 150

4. Les « brisures » des armes roturières p. 162

B

Les armoiries des nobles dans les élections de Limoges, de Brive, de Tulle et de Bourganeuf en 1666

1. Les émaux p. 167

1.1. La fréquence des émaux p. 167
1.2. Les associations d'émaux p. 169

2. Les partitions p. 170

2.1. Les principales partitions p. 170
2.2. Les autres partitions p. 171

3. Les pièces p. 171

3.1. Les fasces p. 171
3.2. Les bandes p. 172
3.3. Les pals p. 172
3.4. Les croix p. 173
3.5. Les chevrons p. 173
3.6. Les chefs p. 174
3.7. Les autres pièces p. 174

4. Les meubles p. 174

4.1. Le lion et l'aigle p. 174
4.2. Les autres animaux p. 175
4.3. Les végétaux : *les arbres, les roses et les terrasses* p. 175
4.4. Les formes naturelles p. 176
4.5. Les figures de l'héraldique roturière rares ou absentes chez les nobles p. 177
4.6. Les figures à forte connotation nobiliaire : *les meubles symboliques du pouvoir seigneurial ; les meubles évoquant la chasse et le jeu ; les objets d'agrément de la vie quotidienne* p. 177

5. Trois aspects particuliers de l'héraldique nobiliaire p. 180

5.1. Les armoiries parlantes des nobles p. 180
5.2. Les brisures : *les armoiries sans brisure ; les armoiries à brisures* p. 183
5.3. Les nobles sans armoiries p. 186

6. Les ornements extérieurs des armoiries des nobles limousins en 1666 p. 188

6.1. Les cimiers p. 188
6.2. Les supports p. 188

C

L'armorial général de 1696 dans le Limousin et la Marche

1. Les modalités de l'enregistrement des armoiries p. 195

1.1. Les armoiries déclarées par leurs possesseurs et enregistrées sans modification p. 196
1.2. Les armoiries présentées et enregistrées après modification ou justification : *les armoiries mal blasonnées ; les armoiries à fleurs de lis* p. 197
1.3. Les armoiries attribuées d'office : *les armoiries attribuées d'office dans l'élection de Guéret ; les armoiries attribuées d'office dans l'élection de Limoges : les armoiries attribuées en 1699, les armoiries attribuées en 1700 et 1701; les armoiries attribuées d'office dans les élections de Brive et de Tulle ; armoiries attribuées d'office et armoiries d'autrui* p. 200

2. Regards sur l'héraldique des trois ordres en Limousin à la fin du XVII^e^ siècle p. 211

2.1. Les armoiries du clergé : *les armoiries déclarées spontanément par le clergé ; les armoiries dont l'enregistrement a été différé "parce que le blason a été mal figuré ou expliqué » ; les armoiries attribuées d'office au clergé : le cas de la généralité de Limoges ; le cas de la généralité de Moulins* p. 211
2.2. Les armoiries de la noblesse : *les déclarations de fausses armoiries par les nobles ; les armes familiales déclarées par les nobles ; les armoiries attribuées d'office à des nobles dans la généralité de Limoges ; armoiries attribuées d'office dans l'élection de Guéret* p. 217
2.3. Les armoiries des roturiers p. 223

3. Les armoiries des femmes à la fin du XVII^e^ siècle p. 228

3.1. Les armoiries présentées par des femmes et enregistrées immédiatement p. 229
3.2. Les armoiries de femmes « surcises » p. 231
3.3. Les armoiries attribuées d'office à des femmes p. 231

CHAPITRE III

L'héraldique du Premier Empire (1806-1815)

1. Renaissance de l'héraldique ou naissance d'une nouvelle héraldique ? p. 235

2. Les émaux des armoiries impériales du Limousin p. 238

2.1. La fréquence des émaux p. 238
2.2. Les associations d'émaux p. 239
2.3. Les transgressions de la règle d'emploi des émaux : *l'incidence des signes de dignité ; les associationsirrégulières d'émaux* p. 240

3. Les partitions de l'écu p. 242

4. Les pièces p. 244

5. Les meubles p. 246

5.1. Typologie générale des meubles p. 246
5.2. Les représentations du corps humain p. 247
5.3. Les animaux : les quadrupèdes ; les oiseaux p. 247
5.4. Les végétaux : les arbres ; les fleurs ; les autres végétaux p. 249
5.5. Les formes naturelles p. 250
5.6. Les artefacts : les *équipements militaires ; les constructions ; les autres artefacts* p. 251

6. Les figures signifiantes p. 253

6.1. Les armoiries parlantes p. 254
6.2. Les armoiries allusives : *les signes de dignités ; les autres figures allusives* p. 255

7. Les figures exclues des armoiries impériales p. 261

8. **L'héraldique des collectivités** p. 263

9. Le sort des armoiries impériales sous la Restauration p. 264

9.1. Les anciennes armoiries d'Ancien Régime conservées sous l'Empire et privées des signes de dignité après 1815 p. 266
9.2. Les armoiries créées sous l'Empire et modifiées après 1815 p. 267
9.3. Les armoiries créées sous l'Empire et conservées sans modification après 1815 p. 268

CHAPITRE IV

L'héraldique contemporaine (1815-2012)

1. **Les travaux d'érudition et de création** p. 271

1.1. La publication de généalogies avec des indications héraldiques p. 271
1.2. La publication de dictionnaires historiques contenant des blasons p. 272
1.3. La publication de documents héraldiques ou à dominante héraldique p. 274

2. Les armoiries familiales de 1815 à 2012 p. 279

2.1. Les armoiries des propriétaires de châteaux p. 279
2.2. Les armoiries des ecclésiastiques p. 282
2.3. Le tarissement des créations héraldiques individuelles et familiales après 1815 : *les armoiries concédées par la Restauration ; les créations d'armoiries au XIX^e^ siècle* p. 287

3. La création d'ensembles héraldiques dans les églises et les édifices civils p. 292

3.1. Les ensembles héraldiques des églises p. 292
3.2. Les ensembles héraldiques des édifices civils p. 293

4. L'héraldique des collectivités p. 297

4.1. Le département de la Creuse, initiative préfectorale et initiative locale : *les créations officielles d'armoiries municipales ; les créations non officielles d'armoiries municipales* p. 297
4.2. Le département de la Corrèze, une entreprise ambitieuse et réussie de création d'une héraldique municipale : *classement des armoiries en fonction de leurs origines : les armoiries municipales traditionnelle, les créations d'initiative municipale, les armoiries proposées par Merceron et Quincy ; les armoiries municipales de la Corrèze du point de vue de leur signification : les armes parlantes, les armes allusives ; le bilan d'une entreprise héraldique vingt ans après* p. 303
4.3. Le département de la Haute-Vienne, une héraldique municipale d'initiative locale : *les armoiries communales : une histoire récente ; la signification des armoiries communales de la Haute-Vienne : la prédominance des armes allusives ; les armes parlantes* p. 309

Conclusion p. 316

Sources p. 320

Bibliographie p. 323

DEUXIÈME PARTIE

UN ARMORIAL GÉNÉRAL DU LIMOUSIN

FAMILLES, COMMUNAUTÉS, TABLE HÉRALDIQUE

1. Armorial du limousin du XII^e^ au XXI^e^ siècle. Les familles p. 1

2. Armorial du Limousin du XII^e^ au XXI^e^ siècle. Les communautés p. 729

A - Les communautés administratives (provinces, départements, communes) p. 729
B - Les communautés professionnelles p. 811
C - Les communautés religieuses p. 821

3. Table héraldique de l'armorial du Limousin. Familles et communautés p. 839

TROISIEME PARTIE

ANNEXES A L'ARMORIAL GÉNÉRAL DU LIMOUSIN

ANNEXE I

Esquisse d'une histoire et d'une géographie du Limousin

1. La géographie physique et humaine. Unité et diversité d'un territoire. p. 1

1.1. La géographie physique du Limousin : *l'uniformité apparente ; la diversité des terroirs* p. 1
1.2. Derrière l'apparente uniformité, une réelle diversité ? p. 2
1.3. La géographie humaine du Limousin : *une unité évolutive* p. 3

2. Repères pour une histoire du Limousin p. 7

2.1. Le Limousin à l'époque gallo-romaine (-50 avant J.C. – V^e^ siècle) p. 7
2.2. Le Haut-Moyen Age (VI^e^ siècle – X^e^ siècle) p. 8
2.3. Le Moyen Age central (XI^e^ – XIII^e^ siècle) p. 10
2.4. La fin du Moyen Age (XIV^e^ – XVI^e^ siècle) p. 13
2.5. Les Temps modernes (1560-1789) p. 17
2.6. L'époque contemporaine (1789- 2012) p. 23

ANNEXE II

Cartes géographiques et historiques du Limousin

1. Carte de la géographie physique et administrative du Limousin au XXIe siècle p. 40

2. Carte des comtés et vicomtés de la Marche et du Limousin au XIII^e^ siècle p. 41

3. Carte des généralités et élections de la Marche et du Limousin au XVIII^e^ siècle p. 42

ANNEXE III

Un armorial inédit :

“L’Armorial de Limoges“ (1595 ? – 1604)

1. **Présentation de l’Armorial de Limoges** p. 44
2. **Plan de l’Armorial : numérotation des armoiries et noms des familles** p. 63
3. **Blasonnement des armoiries** p. 67
4. **Table héraldique** p. 80
5. **Fac-similé partiel de l’Armorial de Limoges** p. 96

ANNEXE IV

Photographies d’armoiries limousines

1. **Moyen Age**
2. **Epoque moderne**
3. **Epoque contemporaine**

TABLE DES ABRÉVIATIONS

Agfl :	*Armorial général de France dressé par Charles d'Hozier, généralité de Limoges, publié par J. Moreau de Pravieux,* Dijon, 1895
Arm. Lim. :	*Armorial de Limoges* (vers 1694-1604), Archives départementales de l'Aube, fonds Chandon de Briailles
Bergues-Lagarde :	M. de Bergues-La-Garde, *Nobiliaire du Bas-Limousin,* 1871-1872, réédition, Paris, 2000
Bosredon, HV. :	Ph. de Bosredon, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne***,** Limoges, 1892
Bosredon, Sigil. Bas-Lim. :	Ph. de Bosredon, *Sigillographie du Bas-Limousin,* Brive, 1886
Boulaud :	J. Boulaud, *Armoiries sur vitraux en Limousin,* Limoges, 1944
Carriat :	A. Carriat, *Dictionnaire bio-bibliographique des auteurs du pays creusois,* 7 fascicules, Guéret, 1964
Champeval :	J.B. Champeval, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze,* 2 volumes, Tulle, 1911-1913
Champeval : Bas-Lim. :	J. B. Champeval, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* réédition Paris, 2004
Chartreix :	R. Chartreix, *La vicomté de Bridiers,* Limoges, 1997
Descoutures :	S. Descoutures, *Nobiliaire de la généralité de Limoges,* Limoges, 1901
Duquesne :	J. Duquesne, *Dictionnaire des gouverneurs de province,* Paris, 2003
DFN :	*Dictionnaire de la fausse noblesse,* sans nom d'auteur, Tallandier, Paris, 2008
DVN :	*Dictionnaire de la vraie noblesse,* sans nom d'auteur, Tallandier, Paris, 2008
Eygun :	F. Eygun, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515,* Poitiers, 1938
Esquieu :	L. Esquieu, *Essai d'un armorial quercynois,* Paris, 1907-1908
Favone :	M. Favone , *Histoire de la Marche,* Paris, 1938
Fougeyrollas:	Cl.-A.Fougeyrollas, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge,* 3 tomes, Niort, 2006
Froidefond :	A. de Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord,* Périgueux, 1891
Généal. lim. et march. :	*Généalogies limousines et marchoises,* 18 tomes, Mayenne, 1984 – 2011
Hugon :	H. Hugon, *La Creuse dans l'Armorial général de France,* Limoges, 1936
Internet :	Information fournie par un site internet

Jougla :	H. Jougla de Morénas, *Grand armorial de France,* 7 volumes, Paris, 1934-1952
Lamarque :	Ph. Lamarque, *Armorial du Premier Empire,* Lathuile, 2008
Lartigue :	J.J. Lartigue, *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français,* Perros-Guirec, 2002
Lecler, HV. :	A. Lecler, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne,* Limoges, 1920-1926
Lecler, Cr. :	A. Lecler, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse,* Limoges, 1902
Merceron :	R. Merceron, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes,* Tulle, 1990
Mssnac :	*Mémoires de la société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse* depuis 1834
Nadaud :	Abbé J. Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* 4 volumes, Limoges, 1882
Nouaillac :	J. Nouaillac, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine,* Limoges, 1943
Poncet :	*Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet,* publié par le chanoine A. Lecler et Louis Guibert, Limoges, 1905
Queyrat :	L. Queyrat, *Le parler de la région de Chavanat* (Creuse), 2 volumes, Guéret, 1930
Renesse :	Jan van Helmont, *Dictionnaire de Renesse,* Louvain, 1992
Revel :	*L'Armorial de d'Auvergne, Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel*. Etude et commentaires par Emmanuel de Boos, Nonette, 1998
Révérend, APE :	A. Révérend, *L'Armorial du Premier Empire,* 4 volumes, Paris, 1902-1906
Révérend, Restaur :	A. Révérend, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration,* 3 vol., Paris, 1902
Rietstap :	J.B. Rietstap, *Armorial général,* reproduction de la 2^{em} édition (1884), 2 tomes, Londres, sans date
Tardieu, gdghm :	A. Tardieu, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche,* Herment, 1894
Tardieu, gddhm :	A. Tardieu, *Grand dictionnaire historique de la Haute-Marche,* Herment, 1894
Tulard :	J. Tulard, *Dictionnaire Napoléon,* 2 volumes, Paris, 1999
Valette :	R. Valette, *Catalogue de la noblesse française,* Paris, 2002
Verdier :	J. du Verdier, *La noblesse d'Ancien Régime en Limousin,* Versailles, 1999

AVANT-PROPOS

HÉRALDIQUE ET VIOLENCE EN LIMOUSIN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

A TRAVERS TROIS FAITS DIVERS

Apparues sur les boucliers de la chevalerie de l'Europe occidentale au XII^{e} siècle les armoiries ont été d'emblée des signes adressés par des hommes à d'autres hommes, amis ou adversaires, pour dire clairement leur identité. Chez les combattants d'abord, puis progressivement dans de nombreuses couches de la société, certaines modestes comme les artisans ou parfois les paysans, elles sont devenues un véritable substitut du nom. Plus stables que le nom ou le titre souvent changeants, ne pouvant être usurpées par personne puisque la règle été, dès l'origine, que deux familles ne pouvaient avoir le même écu, les armoiries ont été pendant des siècles le principal marqueur de l'identité d'une famille. Certaines ont été créées bien avant que le nom patronymique soit fixé. D'abord signe d'identité les armoiries, en passant des boucliers aux bannières, aux heaumes, aux cottes d'armes et aux housses des chevaux sont devenues des marques de propriété. Simultanément on les a vues apparaître sur les sceaux, sur les bâtiments (châteaux, églises, maisons, etc.), sur les objets utilitaires ou de luxe. A ce double titre de signe d'identité et de signe d'appropriation les armoiries recèlent une charge mémorielle et affective lourde impliquant non seulement un individu, mais aussi sa famille mais aussi sa lignée. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elles aient été à l'origine de querelles familiales ou interfamiliales, parfois violentes pouvant aller jusqu'à mort d'homme, parfois simplement anecdotiques. Le Limousin en a connu beaucoup. Nous en donnerons trois exemples qui ont eu pour théâtre la Haute-Marche entre la fin du Moyen Age et la fin du règne de Louis XIV.

Le premier exemple, qui est aussi le plus tragique, mit aux prises en 1499 deux familles importantes des environs de Guéret : les Saint-Julien, nobles probablement depuis le commencement du XIV^{e} siècle, et les Piédieu dont la noblesse ne datait que du milieu du XV^{e} siècle. Les premiers en tant que fondateurs de l'église de Saint-Vaury (Cr.), placée d'ailleurs sous l'invocation de saint Julien de Brioude (un saint chevalier) [1], bénéficiaient d'un droit de patronage avec des droits honorifiques dont le droit de litre. Ce droit, un honneur majeur, permettait au seigneur (et aux coseigneurs le cas échéant) de faire peindre ses armes sur une bande noire à l'intérieur et à l'extérieur de l'église[2]. Avant qu'éclate le conflit entre les deux familles la litre des Saint-Julien était en place sans doute depuis longtemps. Les Piédieu n'avaient aucun titre à faire valoir pour faire usage d'un droit de litre dans l'église Saint-Julien de Saint-Vaury. Cependant lorsque, en 1499, meurt Pierre de Piédieu, prévôt du monastère de Saint-Vaury, établissement relevant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, son neveu, également appelé Pierre de Piédieu, et ses frères et sœurs prennent la décision de faire peindre les armoiries familiales sur une litre dans l'église de Saint-Vaury au-dessus de la litre des Saint-Julien. Mais leur droit de litre est contestable car ils ne sont ni les fondateurs de l'église, ni les possesseurs de la moindre seigneurie dans la paroisse de Saint-Vaury. Bien qu'outragés par cette atteinte à leur droit et à leur honneur les Saint-Julien n'interdisent pourtant pas formellement aux Piédieu de peindre leurs armoiries sur une litre. Ils leur recommandent simplement de « faire mectre lesdits escussons autre part dans ladite eglise »[3].

[1] Louis LACROCQ, *Les églises de France, la Creuse*, Paris, 1934, p. 170
[2] Sabine de LAVERGNE, *Les litres funéraires du Pays de Caux* dans *Revue des Sociétés savantes de Haute-Normandie*, n° 28, 1962, p. 4 et 5
[3] Bruno LAMIGES, *Aspects de la violence nobiliaire près de Guéret à la fin du Moyen Age*, dans *Mémoire de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, 2004, p. 170

C'est en fait presque une fin de non-recevoir car où placer la litre des Piédieu sinon en-dessous de celle des Saint-Julien ce qui serait humiliant ? A supposer même qu'il reste un espace suffisant entre le sol et la litre des Saint-Julien. Blessés par cette proposition Les Piédieu répliquent « par de grosses paroles et menasses et plusieurs injures »[4]. Puis ils se livrent à des actes de vandalisme dans l'église. Non seulement ils s'en prennent aux armoiries des Saint-Julien mais ils décapitent une effigie du père des Saint-Julien (peut-être une statue) et dégradent l'autel ce qui constitue un sacrilège qui donnera lieu d'ailleurs à des poursuites devant l'official de Limoges. A ce titre les Piédieu recevront une monition, c'est-à-dire un avertissement de l'évêque avant une éventuelle excommunication[5].

L'échauffourée dans l'église n'est que le prélude à une véritable guerre entre les deux familles. Aussitôt les « lacquays » à la solde des dits Piédieu assiègent la maison-forte des Saint-Julien qui se trouve non loin de l'église et tirent « plusieurs coups d'artillerie contre la tour desdits Saint-Julien et aussi contre leurs fenestres »[6]. Mais cette violente attaque, peut-être parce qu'elle n'a pas fait de victimes, n'étanche pas la soif de vengeance des Piédieu. Ils veulent du sang, les simples destructions matérielles ne suffisant pas pour laver l'injure faite à leurs armoiries interdites d'église. A cette fin, et sans doute parce qu'ils ne trouvent pas d'alliés dans la noblesse locale, ils constituent une bande hétéroclite armée de bâtons dans laquelle on trouve notamment un certain « bâtard d'Arneille » (d'Orgnac ?), un nommé Jean Couraut et même un prêtre gyrovague Colas Bidon.

Les Saint-Julien semblent avoir enduré patiemment au départ les violences successives des Pièdieu. Mais, sous la pression de leurs amis, tel notamment Jacques Chauveron, seigneur du Riz (cne d'Azat-le-Ris, HV.), qui leur font observer qu'il en va de leur honneur les frères Louis et Pierre de Saint-Julien mobilisent à leur tour une troupe probablement plus forte, mieux armée et plus expérimentée que celles des Piédieu. Les deux bandes vont s'affronter dans les environs de Guéret, peut-être non loin de Sainte-Feyre (Cr.) où les Piédieu ont leur seigneurie et leur château dont ils ne tarderont pas à prendre le nom. La «bataille «, à laquelle les Piédieu ne prennent pas part, se solde par deux morts dans leur camp : le meneur Jean Couraut et le prêtre Colas Bidon. Les deux Saint-Julien chefs de l'expédition craignant la justice royale jugent bon de disparaître. De leur cachette ils demanderont la grâce du roi. En août 1500 ils obtiendront des lettres de rémission de Louis XII à la condition de faire des aumônes pour le repos des âmes de leurs victimes[7].

Comme le cas précédent le suivant montre aussi que l'on peut mourir pour des armoiries. Il met encore en scène les Piédieu décidemment incorrigibles. En effet Pierre de Piédieu, seigneur de Sainte-Feyre, qui avait échappé à toute poursuite dans l'affaire précédente, récidiva une dizaine d'années plus tard. En 1511 il se trouve, cette fois à Sainte-Feyre, dans la situation qui avait été celle des Saint-Julien en 1499. C'est-à-dire qu'ayant fait peindre une litre à ses armes dans l'église paroissiale il a un jour la surprise de découvrir qu'une autre litre aux armes du seigneur des Chastres [8] la surmonte. « Le seigneur des Chastres avoet mises ses armes par dessus les miennes dans toute l'église pardessus nostre sancture et je les avoe faictes hoster »[9]. Le seigneur des Chastres, certainement moins puissant Pierre Piédieu, demande alors l'arbitrage de quatre seigneurs des environs. Ceux-ci proposent une transaction : le seigneur des Chastres « pourra mettre ses armes en papier depuis les fons batismalles jusqu'au grand hautier »[10]. L'intéssé est loin d'avoir satisfaction complète car ses armes seront peintes sur un support bien éphémère et n'apparaîtront que sur une partie de la nef et même, peut-être, sur un seul mur. Néanmoins le litige semble provisoirement résolu. Mais la rancune du seigneur des Chastres est tenace.

[4] Bruno LAMIGES, *Aspects de la violence nobiliaire près de Guéret à la fin du Moyen Age*, dans *Mémoire de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, 2004, p. 170
[5] *Ibid.*, p. 170
[6] *Ibid.*, p. 170
[7] *Ibid.*, p. 171
[8] La seigneurie des Chastres était située dans la paroisse de Sainte-Feyre. Le petit château des Châtres au nord de Sainte-Feyre, subsiste en 2012
[9] Jean TRICARD, *Le journal de Pierre de Sainte-Feyre (1498-1533)*, dans *Actes du Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement public*, Anné 1996, volume 4, p. 93-102
[10] *Ibid.*,

Douze années plus tard le conflit resurgit et se complique de deux nouveaux éléments. D'une part Pierre de Sainte-Feyre (ex Piédieu) reproche avec des menaces au seigneur des Chastres d'avoir irrespectueusement placé un siège sur la tombe de son père dans l'église et d'autre part le seigneur des Chastres se plaint d'une gifle donnée par François de Sainte-Feyre, le fils aîné de Pierre de Sainte Feyre, à son cousin, un bâtard nommé Baudet. Signe que de la montée de la violence entre les deux familles, Baudet a tiré de loin un coup (de feu ?) sur François de Sainte-Feyre. Après cette série d'humiliations (la litre aux armoiries de papier, l'affaire du siège et finalement la gifle) l'affaire trouvera un dénouement sanglant : le seigneur des Chastres et ses affidés tendent, un jour d'aout 1523, un guet-à-pan à Jacques de Sainte-Feyre, le fils cadet de Pierre de Sainte-Feyre, et le blessent à mort[11].

Le dernier conflit héraldique que nous allons relater maintenant est beaucoup moins tragique que les deux précédents et relève plutôt de la *Commedia de dell'arte.* Il a aussi pour théâtre la Haute-Marche et plus précisément l'église du petit bourg de Saint-Pardoux-d'Arnet non loin d'Aubusson. Il met en scène d'un côté le curé de la paroisse François Meschin, docteur en théologie et son frère le notaire N… Meschin des Combes et de l'autre Pierre de Miomandre, seigneur de Saint-Pardoux-d'Arnet et capitaine de la milice bourgeoise de Felletin, Gingaud son peintre en armoiries et le patron de ce dernier Jean Artaud. Un jeune écuyer, Annet d'Audebrand, 19 ans, sera le seul témoin passif de l'évènement. L'affaire se produit vers 1700 quand le peintre Gingaud est en train de réaliser une ceinture funèbre armoriée pour le compte de Pierre de Miomandre dans le chœur de l'église, empiétant ainsi sur l'espace du prêtre. La litre d'un laïc, manifestation d'un droit seigneurial légitime dans le reste de l'église, n'a généralement pas sa place dans le chœur.

Quand le curé Meschin entre dans son église il a la surprise d'apercevoir le peintre Gingaud sur son échelle en train de peindre dans le chœur la litre de M. de Miomandre[12]. Offusqué par cette transgression il interpelle le peintre en ces termes : « Gingaud, que Gingaudes-tu là ? Tu mériterais que je te fis sauter à bas ! », ajoutant « qu'il restait maître du chœur de son église et qu'il ne souffrirait jamais qu'on chiffonnât son église ». Simultanément le frère du curé, « tout ému de colère », s'en prend à Jean Artaud, le patron du peintre, en l'invectivant: « Que fais-tu là gueux ? Si tu ne descends je te jetterai du haut en bas ! ». Et pour bien montrer sa détermination il renverse un banc sur lequel les deux peintres avaient disposé leurs pots de couleurs. C'est alors que survient en personne, peut-être attiré par le tumulte, le commanditaire Pierre de Miomandre[13]. Mal lui en prend car aussitôt « le frère du curé sauta sur luy et luy osta sa perruque en luy disant : « Gueux ! Tu n'as pas de droit icy ! Retire-toi ! ». « Comme pour lors, relate le jeune Audebrand, le témoin non engagé de la scène, il survint au bruit qu'il se faisait dans l'église un prestre avec deux menettes (religieuses). Ils firent retirer le frère dudit curé ». L'affaire eue, semble-t-il, un épilogue judiciaire ou au moins une enquête[14]. Mais l'histoire ne dit ce qu'il advint de la litre à peine ébauchée[15].

Dans ces exemples on voit que les questions d'héraldique déchaînent les passions non seulement chez les individus directement concernés mais aussi dans des cercles bien plus larges c'est-à-dire la famille proche ou plus lointaine, le clan, les serviteurs, etc. Elles suscitent aussi bien des emportements brusques et imprévisibles que des haines recuites et tenaces. Ce qu'elles ont pu générer en fin de compte est allé de la simple invective aux coups mortels. Ce n'est pas pour rien que les armoiries et armes sont synonymes. Heureusement toutes les armoiries du Limousin que nous avons faites figurer dans cet armorial n'ont pas connu au cours de leur longue histoire des épisodes de la nature de ceux que nous venons d'exposer.

---

[11] Jean TRICARD, *Le journal de Pierre de Sainte-Feyre (1498-1533),* dans *Actes du Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement public*, Année 1996, volume 4, p. 99, renvoi 35

[12] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France,* Limoges, 1936. Pierre de Miomandre portait en 1696 *d'azur à un amandier de trois branches sans feuille d'argent fruité de trois amandes d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et supporté par un croissant d'argent*

[13] La famille de Miomandre anoblie en 1638 et maintenue en 1666 comptait deux branches en 1666 (voir Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique … de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 108-109)

[14] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire historique de la Haute-Marche*, Herment, 1894, p. 196-197

[15] Louis LACROCQ, *Les églises de France, la Creuse*, Paris, 1936, p. 158. On en chercherait en vain la trace de nos jours, l'église de Saint-Pardoux d'Arnet ayant été entièrement reconstruite à partir de 1762

INTRODUCTION

Il n'y a jamais eu d'armorial général du Limousin ni pour les époques antérieures à 1789, ni pour l'époque contemporaine. Cette lacune constitue presque une exception dans l'ensemble du paysage héraldique français. Et il en est de même relativement aux territoires voisins du Limousin qui sont en général beaucoup mieux pourvus. A ce dernier titre on peut citer le « Dictionnaire historique, généalogique et héraldique dans anciennes familles du Berry » de Petitjean de Marsanges (1926), le « Nobiliaire d'Auvergne » (1847-1853) et le « Dictionnaire héraldique d'Auvergne » (1857) de Bouillet, le « Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou » (1891-1968) d'Henri et Paul Beauchet-Filleau, « L'armorial de la noblesse du Périgord » (1858-1891)) d'Alfred Froidefond de Boulazac, l'« Essai d'un armorial quercynois » (1908) de Louis Esquieu, le « Nouvel armorial poitevin, Aunis et Saintonge » (2006) de Fougeyrollas, « L'armorial du Bourbonnais » (1890) du comte Soultrait. Seul l'Angoumois qui borde à l'ouest le Limousin est aussi pauvre en armoriaux.

Cependant le Limousin ne manque pas de publications héraldiques, historiques et biographiques susceptibles de fournir les matériaux de base pour la constitution d'un armorial régional. Toutefois celles-ci présentent deux caractéristiques : d'une part elles ne sont pas antérieures, pour les plus anciennes, à la fin du XVI^{e} siècle et d'autre part elles ont recueilli principalement les armoiries de la ville de Limoges et de ses environs immédiats. C'est dire que l'héraldique médiévale y est peu présente et que la haute densité armoriale de la ville de Limoges a pour corollaire une très vraisemblable sous représentation de l'héraldique du reste du territoire régional. Malgré des lacunes, certaines et irrémédiables, les armoiries de familles et de communautés que nous avons pu recueillir à travers ces sources sont au nombre d'environ quatre mille sans compter leurs variantes au sein d'une même famille voire d'une communauté. Ce résultat se compare honorablement, nous semble-t-il, même si les territoires concernés n'ont pas la même étendue, avec les sept cents armoiries de « L'Armorial quercynois » de Louis Esquieu[16] ou les sept-cent-soixante de « L'Armorial de la noblesse du Périgord » d'Alfred Froidefond de Boulazac[17], ou encore, pour parler de publications plus récentes, avec les deux mille cinq cent écus de « L'Armorial de l'Aube » de Philippe Palasi[18] , ou enfin les onze cents armoiries de « L'Armorial de la Haute-Marne » du même auteur[19]. L'armorial que nous proposons aura au moins l'intérêt de faire apparaître que le Limousin, sans être aussi riche que d'autres provinces françaises comme la Normandie ou l'Île-de-France, possède néanmoins un patrimoine héraldique non négligeable.

[16] Louis ESQUIEU, *Essai d'un armorial quercynois,* Paris, 1907
[17] Alfred FROIDEFOND DE BOULAZAC, *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, 1891
[18] Philippe PALASI, *Armorial historique et monumental de l'Aube, XIII^{e}-XIX^{e} siècle*, Chaumont, 2008
[19] Philippe PALASI, *Armorial historique et monumental de la Haute-Marne, XIII^{e}-XIX^{e} siècle*, Chaumont, 2004

La création d'un armorial territorial, d'une « marche d'armes » pour reprendre un terme quelque peu archaïsant mais très évocateur, passe par le choix préalable d'un espace à l'intérieur duquel va se faire la collecte des armoiries. Il est souhaitable, quoique non obligatoire, que le territoire retenu reflète une double pertinence géographique et historique. En effet dans un espace présentant une certaine homogénéité on peut espérer que les armoiries recueillies présentent des caractéristiques communes plus ou moins marquées. Dans ce qui suit nous seront amenés d'abord à poser la question de la définition d'un espace héraldique limousin en fonction de la géographie et l'histoire, ensuite de nous demander quel peut être l'intérêt d'un armorial régional, puis d'évoquer brièvement les travaux héraldiques existant et enfin de présenter le contenu sommaire de cet armorial ainsi que ses lacunes.

1. La définition de l'espace héraldique limousin

Après mûres réflexions l'espace que nous avons retenu comme champ de notre étude est celui de la région administrative du Limousin telle qu'elle a été définie par la loi 72 619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions[20]. Cette région résulte de la réunion dans une même entité des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne dans les limites fixées lors de leur création par les décrets de l'Assemblée nationale constituante des 15 janvier et 26 février 1790[21] et qui n'ont depuis lors subi aucune modification.

Avant d'arrêter ce choix nous avions étudié d'autres options.

La première que nous avions envisagée se fondait sur le fait que la source majeure des armoiries recueillies se trouvait dans l'Armorial général de 1696. Dans cette optique nous aurions pris en compte les armoiries recensées à l'époque d'une part sur le territoire de la généralité de Limoges pour le Haut Limousin (sud de la Haute-Vienne, ouest de la Creuse), le Bas-Limousin (Corrèze), la Basse-Marche (nord de la Haute-Vienne), et d'autre part la partie de la généralité de Moulins correspondant à la Haute-Marche (les trois cinquièmes de la Creuse). Cette option aurait eu, à première vue, l'avantage de s'aligner sur le cadre fiscal retenu pour la collecte des armoiries à partir de 1696, c'est-à-dire une organisation fondée sur les élections : élection de Limoges pour le Haut-Limousin et la Basse-Marche (la Haute-Vienne actuelle), élections de Brive et de Tulle pour le Bas-Limousin (grosso-modo la Corrèze actuelle), élection de Bourganeuf (quart sud-ouest de la Creuse actuelle), élection de Guéret pour la Haute-Marche (reste de la Creuse actuelle) et enfin l'élection de Combraille (petit territoire entre la Haute-Marche et l'Auvergne). Ce choix aurait eu l'inconvénient de laisser à l'écart de nombreux et assez importants territoires. Ainsi on aurait exclu par exemple du Haut-Limousin une bonne partie de l'arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne) qui relevait alors de la généralité de Poitiers (élection de Confolens) et une douzaine de paroisses de la Basse-Marche (nord de la Haute-Vienne) qui étaient rattachées à la généralité de Bourges (élection de Le Blanc). Situation analogue pour la Haute-Marche (élection de Guéret) dont ne faisait partie ni l'ancienne vicomté de Bridiers rattachée en 1620 à l'élection de Le Blanc, ni la vingtaine de paroisses autour de Boussac (Creuse) relevant les unes de l'élection d'Issoudun (Indre) les autres de l'élection de Saint-Amand (Cher) rattachées à la généralité de Bourges. Enfin ans le Bas-Limousin (Corrèze actuelle) l'héraldique de certaines paroisses relevant soit de l'élection de Cahors, soit de l'élection de Périgueux n'aurait pas été prise en compte. Au total il nous est apparu que l'on ne pouvait exclure des territoires dont l'appartenance au Limousin présent et passé ne fait aucun doute.

Le second découpage possible correspondait à celui retenu par les abbés Nadaud et Legros (XVIII^{e} siècle), Roy de Pierrefitte et Lecler (XIX^{e} siècle) pour leur ouvrage collectif publié seulement à partir de 1882 et intitulé *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*[22]. D'emblée cet ouvrage, fort bien documenté historiquement et héraldiquement, posait trois questions.

[20] Journal officiel de la république française du 9 juillet 1972, page 7176
[21] Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements*, Editions de l'EHESS, Paris, 1989
[22] Abbé Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges publié par l'abbé J. B. Roy de Pierrefitte et continué par l'abbé A. Lecler,* tomes 1 à 4, Limoges, 1864-1882

La première était celle de la définition précise des territoires concernés. En effet quand Nadaud avait entrepris ses recherches vers 1750, le diocèse de Limoges et la généralité du même nom étaient loin d'avoir les mêmes limites : la généralité de Limoges couvrait à peu près la Haute-Vienne et la Corrèze actuelles mais d'une part n'incluait pas les trois-quarts de la Creuse et d'autre part englobait l'Angoumois. Quant au diocèse de Limoges s'il couvrait alors la quasi-totalité de la Creuse et de la Haute-Vienne, en Corrèze il était amputé de la soixantaine de paroisses qui constituaient alors le minuscule diocèse de Tulle créé en 1317. Par contre il comprenait une quinzaine de paroisses autour de Chabanais (Charente), une dizaine d'autres autour de Nontron (Dordogne) et autant autour de Dalon (également en Dordogne)[23]. La seconde question qu'aurait soulevée ce découpage était celle des contours de la généralité de Limoges laquelle, au XVII^{e} siècle, incluait à l'ouest l'Angoumois dont l'histoire et surtout la géographie avaient bien peu à voir avec le Limousin et excluait une longue et étroite semi enclave de la généralité de Poitiers avec Rochechouart pour centre. La dernière question était celle de la Haute-Marche (c'est-à-dire la majeure partie de la Creuse actuelle), partie intégrante du diocèse de Limoges, mais qui relevait alors principalement de la généralité de Moulins et secondairement de celle de Bourges. Par ailleurs le diocèse ne comprenait pas plusieurs paroisses autour de Crocq (Creuse) dépendant de l'évêché de Clermont-Ferrand et quelques autres encore au nord-ouest de la Creuse rattachées à celui de Bourges[24]. De fait, on constate que, dans le *Nobiliaire* de Nadaud, l'ancienne Haute-Marche est le parent pauvre en termes de familles recensées et d'armoiries étudiées.

Nous nous sommes alors demandé si, en donnant comme frontière à nos recherches les limites de l'ancien diocèse de Limoges tel qu'il existait avant la création de celui de Tulle en 1317 et qui s'inscrivait à plus de 90% dans le territoire de la région du Limousin actuelle, nous n'avions pas un cadre géographique et historique commode pour une recherche sur une longue période. Cette circonscription ecclésiastique par sa stabilité dans le temps et par son unité nous semblait beaucoup plus cohérente que les territoires des diverses généralités (Limoges, Moulins, Bourges, Poitiers, Riom) ayant couvert telle ou telle partie du Limousin et la Marche. Ajoutons que ces circonscriptions, d'abord fiscales puis progressivement dotées (à partir de Richelieu) de pouvoirs nouveaux de plus en plus étendus dans tous les domaines (justice, finances, police, armée, commerce, agriculture, ponts et chaussées, etc.)[25], étaient d'institution tardive (celle de Limoges n'avait été créée qu'en 1588) et leurs frontières avaient été assez mouvantes. Elles ne pouvaient convenir comme cadre d'une marche d'armes pour l'époque médiévale.

Finalement c'est l'ensemble, stable depuis plus de deux siècles, que constituent les trois départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) regroupés dans l'actuelle région du Limousin qui nous est apparu comme le cadre le plus pertinent pour construire une marche d'armes car sa cohérence avec les découpages territoriaux anciens est forte. En effet la Corrèze (ou Bas-Limousin) est composée principalement des quatre vicomtés existant au XII^{e} et au XIII^{e} siècle : Comborn, Ventadour, Turenne, Limoges pour partie. Pour les périodes plus récentes (XVII^{e} siècle par exemple) elle se calque assez bien sur les élections de Brive et de Tulle. Le cas de la Haute-Vienne est plus complexe. Au XIII^{e} siècle sur son territoire actuel on trouve la partie la plus importante de la vicomté de Limoges, la totalité de la vicomté de Rochechouart, la majeure partie de la Basse-Marche relevant du comte de La Marche et les seigneuries épiscopales à l'est et au sud-est de Limoges. Au XVII^{e} siècle pratiquement tout ce qui correspond au département actuel de la Haute-Vienne était dans l'élection de Limoges. Le territoire actuel du département de la Creuse était fait vers 1250 principalement de la partie est du comté de la Marche (Haute-Marche) autour de Guéret et de Bourganeuf, de la vicomté d'Aubusson au sud, de la petite vicomté de Bridiers entourant La Souterraine au nord-ouest, de La Combraille autour de Chambon qui relevait de l'Auvergne et de quelques seigneuries abbatiales autour de Bénévent-L'Abbaye. Au XVII^{e} siècle on peut considérer que trois généralités se partageaient inégalement ce département : celle de Moulins dont relevait la grosse élection de Guéret, celle de Limoges avec sa petite élection de Bourganeuf, celle de Bourges dont les élections de Le Blanc, d'Issoudun et de Saint-Amand contrôlaient une trentaine de paroisses du nord de la Creuse.

[23] Joseph NOUAILLAC, *Histoire du Limousin et de la Marche,* Limoges, 1943
[24] Christian POITOU et Isabelle MARTEAU, *Paroisses et communes de France, Creuse,* CNRS Editions, Paris, 2000
[25] Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII^{e}-XVIII^{e} siècle,* Paris, 1923, p. 293-299

Au total le Limousin en tant que collectivité territoriale contemporaine n'a rien d'artificiel dans ses limites. Celles-ci, en dépit des multiples fragmentations politiques et administratives survenues tant à l'époque médiévale qu'à l'époque moderne, sont demeurées finalement, à peu de chose près, celles du diocèse de Limoges des origines (V^e^- XIII^e^ siècle) qui lui-même « avait épousé les contours de l'ancienne *civitas* [gallo-romaine], elle-même calquée sur le *pagus* gaulois [des Lémovices]»[26]. Avec l'historien Michel Aubrun nous sommes convaincus, que la question de la bonne définition des limites géographiques n'est pas futile car « la limite est toujours la résultante de données naturelles et humaines différentes, révélatrices d'affinités ou bien de dissemblances ressenties et manifestées »[27].

Le cadre retenu pour la constitution d'un armorial du Limousin est finalement le « Limousin historique » à peine modifié, c'est-à-dire celui du diocèse primitif de Limoges, diminué en 1790, au moment de la départementalisation, des territoires du Confolentais et du Nontronnais rattachés respectivement à la Charente et à la Dordogne et de quelques paroisses du nord et du sud-ouest de la Région rattachées à l'Indre ou à la Dordogne. Au total sur les 19 000 km^2 du Limousin historique 17 000 au moins se retrouvent dans le Limousin contemporain[28].

Nous présentons dans l'« annexe 1- Esquisse d'une géographie et d'une histoire du Limousin » les éléments de géographie physique et d'histoire qui fondent l'unité (et éventuellement la diversité) de la région du Limousin. On peut s'y référer pour mieux comprendre les raisons profondes de notre choix géographique.

2. Pourquoi un armorial du Limousin ?

2.1 L'intérêt d'un tel document

L'utilité pour l'historien et pour le simple curieux d'un document présentant l'ensemble des armoiries régionales est triple : contribuer à la datation d'un objet ou d'un évènement, fournir un apport parfois précieux à l'histoire politique, sociale et familiale locale, donner des éléments utiles pour l'histoire des mentalités.

LES ARMOIRIES COMME OUTIL DE DATATION

Le premier intérêt d'un armorial régional est son apport tant à l'histoire générale qu'à l'histoire de l'art. En effet l'héraldique combinée à la généalogie permet de dater avec précision ou dans des fourchettes assez étroites les monuments (églises, maisons, châteaux, tombeaux, etc.) et les objets divers (tableaux, monnaies, jetons, livres, reliures, vitraux, sceaux, vitraux notamment) sur lesquels sont apposées des armoiries. Celles-ci leur confèrent, moyennant certes quelques précautions, « une manière d'état-civil »[29]. Par exemple, la présence sur une tapisserie ou sur une pièce d'argenterie ou sur une litre des armoiries d'un couple, dont on connaît par ailleurs la date du mariage, fournit un *terminus a quo*[30] extrêmement fiable pour dater cette œuvre. Les armoiries présentent de ce point de vue une autre utilité dans la mesure où elles permettent d'identifier le premier possesseur (ou à défaut sa famille) d'un objet armorié. Bien sûr, il faut tenir compte de la possibilité que les armoiries aient été ajoutées ultérieurement par un autre possesseur. C'est assez difficile sur une tapisserie mais très aisé sur un tableau, sur un livre en substituant un ex-libris à un autre ou sur un plat en étain.

[26] Michel AUBRUN, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI*^e^ siècle, publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, fascicule XXI, Clermont-Ferrand 1981-2007, p. 67
[27] Ibid., p. 67-68
[28] Jean Pierre DELHOUME, *Les campagnes limousines au XVIII*^e^ *siècle*, PULIM, Limoges, 2009, p. 29
[29] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 278
[30] C'est-à-dire la date à partir de laquelle un évènement, ici le tissage de la tapisserie ou la gravure de la pièce d'argenterie, est survenu

LES ARMOIRIES ET L'HISTOIRE POLITIQUE, SOCIALE ET FAMILIALE

La vie propre des armoiries, c'est-à-dire les changements d'émaux ou de meubles, les brisures, les écartelés, les partis, les marques de bâtardise, les changements d'armoiries pour raisons diverses, etc., permet de classer un individu dans sa famille (chef de famille, cadet, bâtard). Les armoiries reflètent aussi parfois certaines alliances, certaines possessions territoriales ou encore des prétentions à posséder tel ou tel fief. Elles donnent aussi parfois des lueurs sur des évènements familiaux réels ou purement légendaires (cas le plus fréquent) comme dans le cas des armes des L'Hermitte (Haute-Marche) dont le *chef* porte une *croix de Jérusalem*, évocatrice d'un lien purement homophonique avec l'un des promoteurs de la première croisade, le moine Pierre L'Hermitte[31].

Les armoiries peuvent aussi servir à l'occasion à distinguer plusieurs familles portant le même nom mais sans aucun lien de sang. Ainsi au XVII[e] siècle on trouvait dans le Limousin trois familles du nom de Garreau dont l'une portait sur son écu *trois annelets d'or*[32], une autre un *chevron accompagné de trois losanges*[33] et un troisième *un chevron accompagné d'un cœur dans lequel est fichée une croisette*[34].

L'HÉRALDIQUE ET L'HISTOIRE DES MENTALITÉS

Toutes les armoiries, même les plus banales par les figures qu'elles portent comme par exemple les innombrables armoiries avec *un lion* ou avec un *chevron*, sont signifiantes dans la mesure où elles ont procédé d'un choix entre des milliers (voire des millions) de possibilités. Pour nombre d'armoiries les motifs de leur choix nous sont inconnus, leurs possesseurs n'ayant pas laissé la trace des réflexions qui les ont conduits à prendre tel écu plutôt que tel autre. Cependant la signification de certaines armoiries, assez facile à déceler, peut nous aider à découvrir le motif essentiel de leur choix. La proportion des armoiries de cette nature varie selon les époques, les territoires et les catégories sociales entre 15% et 70% voire plus. Il s'agit ici des armes parlantes, des armes allusives et des armes symboliques. Ces catégories d'armoiries à signification décelable ont existé dès l'apparition de l'héraldique, c'est-à-dire à partir de la seconde moitié du XII[e] siècle. Ainsi on trouve en 1216 *un porc passant* sur le sceau armorié de Pierre de La Porcherie, seigneur de ce lieu près de Limoges[35] et *trois tours* sur celui de Guy de Las Tours en 1232[36]. Cette association de l'héraldique et de l'anthroponymie nous dit beaucoup sur le besoin de rendre visible le nom et aussi probablement sur la fierté de le porter à l'époque médiévale et encore par la suite dans le monde seigneurial.

Dans le même ordre d'idées la multiplication des armoiries parlantes dans l'héraldique, beaucoup plus personnelle que familiale, des roturiers de Limoges au XVI[e] et au XVII[e] siècle n'est peut-être pas sans rapport avec la montée de l'individualisme dans la société à la fin de l'Ancien Régime.

Quand aux armoiries allusives, évocatrices souvent d'un évènement personnel ou familial marquant réel ou légendaire et beaucoup plus rares que les armes parlantes, elles disent aussi quelque chose de l'image que les familles ou les individus veulent donner d'eux-mêmes par le rappel souvent de quelque gloire passée. Cependant ce qu'elles expriment, à la différence des armes parlantes, est rarement décelable à première lecture et nécessite une clé ou une explication pour y accéder, c'est-à-dire pour donner un sens à une figure qui, par elle-même, ne dit rien de précis. Par exemple la *fleur de lis d'or accompagnée de trois étoiles du même* de la famille Mourin d'Arfeuille (Haute-Marche), subsistante en 2012, ne serait qu'une fleur de lis parmi milliers d'autres, s'il n'y était attaché un récit plus ou moins mythique, selon lequel elle aurait été concédée à un ancêtre de cette famille pour avoir sauvé la vie du roi Philippe Le Bel à la bataille de Mons-en-Pevèle en 1304[37].

---

[31] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 79
[32] Henri HUGON, *La Creuse dans l'armorial général de France, op. cit.,* p. 18
[33] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 86 et 87
[34] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 39-45 et p. 461
[35] Philippe DE BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute- Vienne***,** Limoges, 1892, n° 137
[36] *Ibid.,* n° 144
[37] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 113

L'héraldique peut fournir aussi de précieux renseignements sur l'évolution des goûts de la société dans certains domaines comme celui de la préférence pour les couleurs ou pour certains meubles. Les armoiries font en outre émerger des particularités régionales voire locales à base de mimétisme. A ce titre l'héraldique limousine du XVII^{e} siècle s'est caractérisée par une montée en puissance étonnante de l'*azur* comme couleur du champ de l'écu et dans une moindre mesure du *sinople* comme couleur des meubles. De même on remarque à cette époque la prolifération des *chevrons* et des *végétaux* comme figures.

2.2 Le but d'un armorial du Limousin

Le but essentiel de cette recherche est donc de constituer l'armorial général du Limousin qui fait actuellement défaut dans cette région en classant par ordre alphabétique d'une part les armoiries des familles et d'autre part les armoiries des communautés ayant des liens avec le Limousin. Mais quels liens ?

LES ARMOIRIES FAMILIALES

Les critères d'appartenance au Limousin que nous avons retenus pour les familles ont assez divers. Le premier a été celui d'une présence physique plus ou moins longue et continue sur le sol limousin attestée par la possession d'un lieu de résidence ou, à certaines époques, de fiefs ou de terres. Dans les faits nous avons pris en compte aussi bien les familles implantées pendant plusieurs générations, éventuellement des siècles, que celles dont la présence a été plus éphémère (une ou deux générations) et que celles qui avaient simultanément des possessions importantes à l'extérieur du Limousin. Les familles ainsi désignées représentent autour de 95% des armoiries insérées dans cet armorial.

Nous avons aussi fait figurer dans cet armorial des familles dont les possessions et le lieu de résidence habituel se situaient à l'extérieur du Limousin mais qui avaient eu des alliances nombreuses avec des familles limousines. Mais dans ces cas nous nous sommes limités à celles qui étaient possessionnées dans la périphérie immédiate du Limousin, c'est-à-dire dans une couronne n'excédent pas une largeur d'environ cinquante kilomètres. Ces familles ne représentent guère plus que 1 à 2% des armoiries recueillies.

En outre nous avons inclus dans ce recensement les armoiries de certains personnages n'ayant eu ni lien de parenté avec des familles limousines, ni implantation territoriale connue. Il s'agit de celles d'individus qui ont séjourné plus ou moins longtemps dans notre région pour y tenir une charge ou y exercer une fonction comme par exemple les intendants et les gouverneurs d'Ancien Régime de Limoges ou les préfets de l'époque contemporaine ou encore les évêques de Limoges et de Tulle. Certains ont laissé des marques durables de leur passage dans le Limousin et d'autres, ou les mêmes, leurs armoiries sur certains monuments.

Enfin nous avons pensé qu'il était pertinent de mettre dans cet armorial général les armoiries de familles ou d'individus sans liens connus avec le Limousin mais qui figurent sur différents édifices de la région tels que des châteaux ou des églises. Les deux dernières catégories restent très marginales avec une fréquence qui n'excède pas elle aussi 1 à 2%.

LES ARMOIRIES DES COMMUNAUTÉS

Les diverses communautés (métiers, communautés religieuses, communautés civiles) à prendre en compte n'ont pas soulevé de problèmes de définition. Ce sont celles qui ont existé ou qui existent encore sur le territoire du Limousin et dont nous connaissons les armoiries.

3. Aperçu sur les documents héraldiques résultant de travaux antérieurs

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut il n'y a jamais eu en Limousin d'armorial général. On ne trouve pas ici l'équivalent du *Nobiliaire et armorial de Bretagne* de Pol Potier de Courcy avec ses 6750 blasons publié en 1890[38] ou, pour une province voisine, le *Nobiliaire d'Auvergne* de Jean-Baptiste Bouillet publié à partir de 1846 avec plus de 4500 armoiries[39]. A noter d'ailleurs que ces deux ouvrages n'ont pas collecté la totalité du patrimoine héraldique régional. Le second par exemple s'est fondé uniquement sur l'*Armorial général de 1696* excluant de ce fait une partie de l'héraldique antérieure à cette date et la totalité de l'héraldique créée au XVIII^{e} et au XIX^{e} siècle.

Cependant on trouve pour le Limousin des ébauches d'un Armorial général dont la plus importante est le *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* initié au milieu du XVIII^{e} siècle par l'abbé Joseph Nadaud (1712-1775), curé de Saint-Léger-la-Montagne et de Teyjac (HV.). Ce travail de plus de 2700 pages resté l'état de manuscrit jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle fut alors complété et publié par les abbé J. B. Roy de Pierrefitte puis André Lecler sous les auspices de la « Société archéologique et historique du Limousin » en quatre volumes en 1882. Bien que présentant des notices généalogiques détaillées de nombreuses familles avec souvent leurs armoiries, ce nobiliaire est extrêmement sélectif en ce sens que, d'abord il relève essentiellement les armoiries des familles nobles ou réputées telles et délaisse celle de la très grande majorité des familles roturières, ensuite il privilégie le Haut et le Bas-Limousin au détriment de la Marche et enfin il ignore l'essentiel de la création héraldique de la période 1750-1880[40].

Il existe aussi pour le Limousin deux recueils d'armoiries socialement plus équilibrés dans la mesure où l'on y trouve aussi bien des armes de roturiers que des armes de nobles ou d'ecclésiastiques. Il s'agit d'une part de l'*Armorial de Limoges* (vers 1595-1603)[41] dont l'auteur est inconnu et du *Recueil d'armoiries limousines* de l'émailleur Philippe Poncet qui rassemble les armoiries peintes par celui-ci et l'un de ses descendants entre 1625 et 1680 ?)[42]. Cependant la couverture géographique de ces deux documents est limitée presque essentiellement à la ville de Limoges et à sa proche périphérie. De plus, s'agissant de recueils purement professionnels, c'est-à-dire constitués uniquement des armoiries peintes dans l'atelier des deux auteurs, ils ne prennent pas en compte les autres armoiries. A ce titre on ne peut les considérer comme des armoriaux généraux même pour la seule ville de Limoges.

Pour le milieu XVII^{e} siècle encore on dispose, mais pour la seule généralité de Limoges dans son périmètre de l'époque (c'est-à-dire incluant l'Angoumois, le Haut-Limousin, le Bas-Limousin et la Basse-Marche mais excluant la Haute-Marche et la Combraille), d'un document héraldique complet mais ne concernant que la noblesse. Il s'agit du *Nobiliaire de la généralité de Limoges* de Simon Descoutures créé entre 1666 et 1670 lors de l'enquête de noblesse menée dans cette généralité à la demande de l'intendant de l'époque Henri d'Aguesseau[43]. Exhaustif pour la noblesse et ses armoiries il est naturellement muet sur l'héraldique ecclésiastique et roturière.

[38] Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne,* Rennes, 1890
[39] Jean-Baptiste BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne,* Clermont-Ferrand, 1846-1853
[40] NADAUD (Joseph, abbé), *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges publié par l'abbé J.B. Roy de Pierrefitte* et continué par l'abbé A. Lecler, 4 tomes, Limoges, 1878-82
[41] *Armorial de Limoges (vers 1595-1603),* manuscrit déposé aux Archives départementales de l'Aube (Fonds Chandon de Briailles) et présenté en annexe 3
[42] André LECLER et Louis GUIBERT, *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur, complété à l'aide du manuscrit Lamy, de l'Armorial de 1696 et de divers autres,* Limoges, 1905
[43] DESCOUTURES (Simon), *Nobiliaire de la généralité de Limoges, 1666,* publié par l'abbé A. Lecler, Limoges, 1901

Enfin comme le reste du royaume le Limousin a été assujetti à la déclaration obligatoire des armoiries possédées par les familles et les communautés de toute nature en application de l'édit fiscal de 1696. On pourrait en conséquence imaginer que les armoiries déclarées ou attribuées d'office et figurant dans l'Armorial général de France sont l'image parfaite du patrimoine héraldique existant à la fin du siècle de Louis XIV dans la mesure où la déclaration s'imposait à tous sans distinction de statut social. Ceci serait parfaitement exact si l'on faisait abstraction d'une part, des armoiries non déclarées malgré le risque d'encourir de lourdes amendes et d'autre part, des fausses armoiries déclarées à la place des armes authentiques par réaction à une mesure jugée vexatoire. Nous pensons que dans les catégories populaires, celles par exemple des artisans et des commerçant de Limoges, les non déclarations furent relativement nombreuses. Mais il est une autre raison pour laquelle l'Armorial de 1696 ne peut être considéré comme un armorial général complet, à savoir qu'il ne contient pas les armoiries des familles éteintes avant 1696 et qui sont nécessairement en nombre important.

C'est cette absence d'armorial général pour le Limousin à laquelle nous avons voulu remédier en présentant la recherche ci-après.

4. Le contenu de l'Armorial général du Limousin

Cet armorial général est composé de deux parties distinctes : un armorial des familles et un armorial des communautés. Pour chaque famille et pour chaque communauté classée par ordre alphabétique nous présentons successivement : une courte notice sur l'histoire de la famille ou de la communauté quand nous avons pu recueillir les éléments utiles, les armoiries y compris celles attribuées d'office en 1696 avec indication, s'il y a lieu, de leurs variantes, les ornements extérieurs de l'écu, la devise familiale (et éventuellement le cri), les représentations des armoiries relevées sur des meubles et des immeubles principalement dans le Limousin et finalement les sources documentaires utilisées.

Dans les notices historiques nous nous sommes attachés à préciser au mieux les localités où a vécu la famille ou la communauté en indiquant les hameaux, les communes et les départements concernés. Nous avons ainsi privilégié les découpages administratifs actuels plus lisibles géographiquement. Cette localisation des familles et des communautés a posé parfois des problèmes insolubles quand les sources donnaient des indications topographiques se rapportant soit à des lieux disparus (cas assez rare malgré tout) soit des lieux homonymes dont certains se comptent par dizaines dans le Limousin (cas par exemple les nombreux villages appelés Le Mas, Le Puy, Le Bois ou La Bussière).

En ce qui concerne l'orthographe des noms de personnes et des noms de lieux nous avons toujours retenu la plus récente.

Une table héraldique générale commune aux deux parties de l'armorial (familles et collectivités) a été réalisée.

5. Les lacunes de l'Armorial général du Limousin

Bien que recensant plus de quatre mille noms cet armorial ne peut être en l'état considéré comme complet, c'est-à-dire comme ayant recueilli la totalité des armoiries créées dans le Limousin toutes époques confondues. En effet il présente un déséquilibre quantitatif important entre l'héraldique médiévale (environ six cents armoiries) et l'héraldique moderne et contemporaine (environ trois mille deux cent armoiries).

Cette sous-représentation des armoiries du Moyen Age tient à différentes causes. La première, et peut-être la plus importante, est l'effacement rapide et quasi général dans la mémoire des hommes des armoiries des lignées éteintes au cours du temps. Et dans le Limousin aucun armorial médiéval n'a conservé la trace des armes des familles disparues. La seconde cause est à rechercher dans la rareté, plus importante que dans beaucoup d'autres territoires français ou étrangers, des supports matériels susceptibles de recevoir des armoiries.

En effet le Limousin se signale par sa pauvreté en sceaux médiévaux (moins d'une centaine de familles au total dont une dizaine pour la Haute-Marche), par l'inexistence de recueils d'armoiries propres au Limousin ou à dominante d'armoiries limousines.
La troisième cause résulte de la maigre place que tient l'héraldique limousine dans les grands armoriaux qui nous sont venus du Moyen Age. Ainsi sur les possesseurs des 2700 écus figurant dans les armoriaux réunis de Le Breton (XIII^{e} et XV^{e} siècle) et de Gilles Le Bouvier (vers 1455) on ne dénombre que 15 familles limousines, soit 0,5% du total. Et encore s'agit-il des armes connues par d'autres sources de très grandes lignées comme les Rochechouart, les Lusignan, les Armagnac, les Comborn, les Ventadour, les Hélie de Pompadour, les Peyrusse des Cars, les Aubusson, les Turenne, les Naillac, etc.[44].

En conséquence l'héraldique nobiliaire du Limousin qui est venue jusqu'à nous ne représente très vraisemblablement qu'une faible fraction de celle qui a existé à l'époque médiévale. Parmi les 344 comparants cités dans le rôle d'armes de la noblesse du Limousin et de la Marche de 1470, soit à une date déjà tardive, on en dénombre environ 130 dont nous connaissons les armoiries, soit un peu plus de un sur trois[45].

Pour l'héraldique des non nobles du Moyen Age, notre connaissance est encore plus lacunaire que pour celle des nobles : à peine une centaine d'armoiries. Ce nombre pourrait être un peu augmenté si pouvait tenir compte du fait qu'une partie indéterminée de l'héraldique roturière très abondante du XVI^{e} et du XVII^{e} siècle existait déjà probablement à la fin du Moyen Age. Mais c'est une tâche impossible.

En ce qui concerne les armoiries nobles et roturières des époques moderne et contemporaine les sources locales et autres sont beaucoup plus riches que celles de l'époque précédente. Les armoiries de la noblesse vivant au milieu du XVII^{e} siècle dans la généralité de Limoges nous sont toutes connues par l'enquête citée ci-dessus de l'intendant Henri d'Aguesseau. Par contre pour les roturiers les manques sont importants à l'exception de la ville de Limoges et de ses environs immédiats. La contribution de l'*Armorial général de 1696* à la connaissance de l'héraldique du Troisième Ordre a été importante mais non exhaustive.

Quand à la création héraldique du XVIII^{e} siècle, même si l'on peut présumer qu'elle a été quantitativement inférieure à celle du siècle précédent chez les roturiers, nous nous n'en connaissons que ce que nous ont légué quelques archives privées (une dizaine d'armoiries tout au plus). Des recherches difficiles à mener, un véritable travail de fourmi aux résultats aléatoires, nous en apprendraient peut-être un peu plus.

Si l'héraldique napoléonienne du Limousin est connue en totalité on ne peut en dire autant de celle créée dans le reste du XIX^{e} siècle et au XX^{e} à l'exception des armoiries concédées par le pouvoir royal sous la Restauration. Pourtant quelques armoiries inconnues pour des époques antérieures et figurant dans des demeures privées, sur les vitraux de certaines églises, sur certaines œuvres d'art, etc. donnent à penser que des armes nouvelles ont été créées par des particuliers. Seule l'héraldique des collectivités, en l'occurrence essentiellement celle des communes peut être considérée comme parfaitement appréhendée.

Au total l'armorial ainsi constitué reste ouvert à de nouvelles découvertes à faire tant dans le Limousin que dans régions voisines qui viendront enrichir un document que nous considérons comme un fonds en devenir.

[44] BOOS (Emmanuel), *Armorial de Gilles Le Bouvier, héraut Berry (vers 1455)*, Paris, 1995 et *Armorial Le Breton*, Paris, 2004
[45] Jean DU VERDIER, *La noblesse d'Ancien Régime en Limousin,* Versailles, 1999, p. 28-33

PREMIERE PARTIE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'HÉRALDIQUE LIMOUSINE

DES ORIGINES A NOS JOURS

L'une des premières questions que l'on peut se poser sur une forme artistique qui existe depuis près de neuf siècles est celle de savoir si, comme toutes les autres expressions artistiques, elle a évolué au fil des siècles. Autrement dit l'héraldique a-t-elle, par exemple à l'imitation de la peinture dont elle est issue, subi les effets des changements généraux des modes, des goûts et des sensibilités ? Et plus concrètement encore qu'est-ce qui distingue les armoiries que portait la famille limousine d'extraction chevaleresque et actuellement subsistante des Pérusse des Cars au XIII^{e} siècle et celles qu'elle porte en 2012 ? La réponse est que leur écu *de gueules au pal de vair* a traversé le temps sans la moindre modification[46]. Si la question avait porté sur d'autres aspects de l'histoire de cette famille, ou de n'importe quelle autre famille, il aurait fallu répondre à l'inverse que tout avait changé et même plusieurs fois dans ce long laps de temps. On peut certes chercher la cause de cette immutabilité des armoiries dans la contrainte forte que fait peser la règle très contraignante de l'emploi des émaux. Mais cette restriction pour importante qu'elle soit n'empêche ni la préférence pour une couleur ou un métal plutôt que pour tel autre, ni le libre choix des figures de l'écu, ni le changement de ces figures ou de ces émaux. Et c'est précisément cette liberté de choix qui fait que les armoiries considérées dans leur ensemble, et non une par une, à diverses époques et dans différents groupes sociaux, ont reflété elles aussi bien des changements significatifs dans les goûts et les sensibilités. Car il nous a semblé que les armoiries avaient bien une histoire et aussi une géographie.

C'est pourquoi nous avons recherché les spécificités des armoiries limousine dans chacune des grandes époques qu'elles ont traversées ou qui les ont vues naître et par rapport aux armoiries des territoires proches ou plus lointains. Chronologiquement et très classiquement nous avons étudié successivement l'héraldique limousine :

- du Moyen Age (XII^{e} siècle-milieu du XVI^{e} siècle)
- de l'époque moderne (milieu du XVI^{e} siècle-1789)
- de la courte époque napoléonienne (1806-1815) en raison de ses particularités
- de l'époque contemporaine (1815-2012)

[46] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française*, Paris, 2002, p. 151

CHAPITRE I

L'HÉRALDIQUE MÉDIÉVALE DU LIMOUSIN

(XII^{e} siècle– milieu XVI^{e} siècle)

Ce qui nous reste de l'héraldique médiévale limousine des origines, c'est-à-dire antérieure au milieu du XIII^{e} siècle, est constitué d'un peu plus d'une vingtaine d'empreintes de sceaux relevées à la fin du XIX^{e} siècle par Philippe de Bosredon dans les archives départementales de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Sur ce nombre trois armoiries sont antérieures à 1200. La plus ancienne (1186) est celle d'une femme, Alosis de Laurière dame de Lubersac, qui portait un écu au *loup*, soit, à n'en pas douter, les armes parlantes de son mari[47]. Le sceau armorié d'Adhémar V de Comborn (1148-1199), vicomte de Limoges, représentant *un lion* remonte à la fin du XII^{e} siècle. Le contre-sceau contemporain du même Adhémar V représente un *parti : au 1, à un (ou deux) lions* (Comborn) ; *au 2, un coticé* (Turenne)[48]. Il réunit les armes de son père, Adhémar IV de Comborn, mort en 1148 et de sa mère, Marguerite de Turenne, mariés vers 1143. Ce dernier sceau armorié permet de penser que les premières armoiries sont apparues dans le Limousin avant 1148, date de la mort d'Adhémar IV de Comborn.

Tous les autres sceaux médiévaux sont postérieurs à 1200. Trois parmi ceux-ci sont appendus à des actes de 1211. Le premier est celui de Joffroy de Lubersac qui représente un bouclier avec un écu au *loup*, le second, avec *un coticé*, celui de Raymond IV de Turenne (vers 1187-1243)[49] et le dernier appartenant à Assalit de Comborn, (1165-vers 1212), seigneur de Blanchefort, est *de… à deux lions léopardés de… l'un sur l'autre*[50]. Les sceaux armoriés antérieurs à 1250 appartiennent tous, sauf un, à des familles aristocratiques. L'exception est, en 1229, le sceau du consulat du "château" de Limoges (c'est-à-dire la partie de la ville construite autour de l'abbaye Saint-Martial et du château des vicomtes de Limoges) qui représente *un chef de saint Martial barbu et non nimbé*[51].

Ces armoiries du premier siècle de l'héraldique (vers 1140-vers 1250) sont, pour la plupart, stables et définitives. C'est le cas des écus aux *deux lions passants* des Comborn, vicomtes de Limoges, que portent successivement Assalit de Comborn précité avant 1200, Archambaud VI de Comborn vers 1220, Bernard II de Comborn vers 1244 et que portera Guy de Comborn en 1284[52]. De même dans la famille des vicomtes de Turenne le *coticé*, apparu sur le sceau de 1211de Raymond IV, figurera sur celui de Raymond VI en 1247 et sur celui de Raymond VII en 1297[53] et est d'ailleurs toujours d'usage à l'époque contemporaine[54].

En 1227 Flamenc Hélie de Pompadour possède un sceau armorié *à trois tours* qui sera aussi celui de son descendant Geoffroy Hélie de Pompadour en 1250 et qui passera à sa postérité sans modification[55].

---

[47] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886, n° 375
[48] Philippe DE BOSREDON, *Notes pour servir à une sigillographie du département de la Haute-Vienne*, Limoges, 1892, n° 2
[49] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886, n° 376 et n° 9
[50] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin, Supplément*, Brive, 1896, n° 1106
[51] Philippe DE BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne*, Limoges, 1892, n° 21
[52] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886, n° 172, 173, 174
[53] *Ibid*, n° 10, n° 14, n° 17
[54] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française*, *op. cit.*, p. 184
[55] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886, n° 244, 279, 280, 281

De même sont fixées au moins dans la première moitié du XIII[e] siècle les armoiries de plusieurs autres familles seigneuriales du Limousin : celles des Ségur avec leur *écartelé : aux 1 et 4 de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3 d'argent plain* (Guillem de Ségur en 1250) [56], celles des Ventadour avec leur *échiqueté d'or et de gueules* (Eble de Ventadour en 1263) ou celles des Ussel avec leur *huis d'or accompagné d'une étoile* (Robert d'Ussel en 1254)[57]. De même le *fascé-ondé de six pièces* de la famille de Rochechouart apparaît sur un sceau appendu à un acte de 1242 et sur des sceaux ultérieurs (Jean de Rochechouart en 1383 et Antoine de Rochechouart en 1524[58]. Pour ces familles désormais les seules modifications d'armoiries seront dues à des brisures. Ainsi verra-t-on en 1300 un *fascé ondé d'hermine et de…* sur le sceau de Simon de Rochechouart en 1300 et sur celui d'Aymery de Rochechouart, sénéchal du Limousin en 1384, un *fascé ondé de six pièces chargé d'un chien en abîme*[59].

Cependant des familles d'un rang plus modeste que les précédentes mettront plus de temps à se doter d'armoiries stables. Citons en deux. La première est celle des La Porcherie qui vivaient dans l'actuelle commune de Saint-Jean-Ligoure (HV.) et à laquelle appartenait Pierre de La Porcherie. Celui en 1216 avait sur son sceau un écu chargé d'un *porc passant*. Un autre La Porcherie vers la même époque (?) possédait un sceau représentant aussi *un porc passant* mais avec *un chef fascé* (mais peut-être s'agissait-il d'une brisure). Par contre, la matrice du sceau de Seguin de La Porcherie qui vivait en 1247 et 1249, représentait un chevalier avec un écu à *deux lions léopardés*[60]. Instable également paraissent avoir été les armoiries de la famille Ratier, seigneur de Montrocher (cne de Montrol-Sénard, HV.), dont le sceau de 1232 figurait *un échiqueté; au chef chargé d'un lambel à quatre pendants*. Mais en 1351 un probable descendant, N… Ratier de Montrocher, avait un *lion* sur l'écu de son sceau. Ce meuble semble bien avoir été substitué à l'*échiqueté* car un autre Ratier (un cadet ?) portait *un lion* avec une *bordure besantée* en 1367[61].

Dans le petit corpus sigillaire du Moyen Age limousin (du XII[e] siècle à l'an 1500), soit environ cent cinquante empreintes de sceaux, qui est parvenu jusqu'à nous on ne trouve aucune armoirie de non noble. Ce n'est pas ici qu'il faut chercher des sceaux de paysans ou de bourgeois comme par exemple en Normandie au XIII[e] siècle. Il n'y en a aucun. Bien sûr, ce constat ne permet pas d'affirmer avec certitude qu'il n'y en a jamais eu mais crée, quand même, une forte présomption de carence en la matière. Au mieux, on peut faire l'hypothèse que les non nobles en Limousin n'ont pas été plus nombreux à faire usage de sceaux armoriés que les bourgeois et les paysans du Périgord. En effet dans ce dernier territoire jouxtant le Limousin sur plus de six cents sceaux du Moyen Age Philippe de Bosredon n'en avait trouvé que cinq ayant appartenu à des non nobles (quatre bourgeois et un paysan)[62].

A la différence de beaucoup d'autres régions françaises, notamment celles situées au nord de la Loire, l'héraldique médiévale du Limousin est très majoritairement celle de familles nobles, au moins en apparence. En effet, sur un total de 606 écus médiévaux recensés on n'en compte que 50 appartenant à des non nobles, soit 8,3%. Cette faible proportion tient-elle à un moindre usage des armoiries par les non nobles ou à un moindre usage général des sceaux dans cette région ? Vraisemblablement ces deux facteurs ont eu des effets cumulatifs. Il semble à peu près certain qu'au Moyen Age, dans le Limousin et la Marche, l'héraldique n'a pas suscité le même intérêt chez les marchands, les artisans ou les riches paysans comme on pu l'observer dans la France du Nord.

[56] *Ibid.*, n° 579
[57] *Ibid.*, ***n°*** 590 et n° 599
[58] *Ibid.*, n° 233, 248 et 253
[59] Philippe DE BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne*, Limoges, 1892, n° 236 et 244
[60] *Ibid.*, n° 137, 138 et 139
[61] *Ibid.*, n° 227, 229 et 230
[62] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie du Périgord, tome 1*, Périgueux, 1880, n° 304, 305, 306, 307 et 605

Ici pas de sceaux « paysans » comme en Normandie, de « bourgeois » et de « gens de métiers » comme en Flandre[63], rien non plus d'équivalent à *L'armorial du dénombrement de la comté de Clermont en Beauvaisis* (1473) et ses centaines d'écus d'hommes et de femmes de fiefs[64]. Mais cette rareté des armoiries des non nobles tient aussi au faible usage local des sceaux qui en sont le principal support. En effet, pour l'ensemble de l'Europe, « le nombre des armoiries recensées par la totalité des armoriaux est beaucoup plus faible (entre 50 et 80 000) que celui des armoiries que nous fait connaître l'ensemble des sceaux médiévaux (entre 600 et 800 000 armoiries différentes) »[65]. Dans le Limousin la moisson des sceaux médiévaux est des plus maigres. Par exemple pour la Creuse dans la collection des matrices de sceaux du Musée départemental de Guéret on ne dénombre que trois sceaux du Moyen Age appartenant tous à des familles nobles[66]. Aux Archives départementales on constate la même indigence : pas plus de trois empreintes de sceaux sur des documents du Moyen Age. Et la situation est un peu meilleure dans la Haute-Vienne et la Corrèze où l'on trouve une centaine de sceaux dans chacun de ces départements. Si l'on observe que les provinces limitrophes (Berry, Poitou, Auvergne, pays de droit coutumier) sont beaucoup mieux pourvues en la matière on est amené à se demander si la rareté des sceaux ne tient pas au fait que le Haut et le Bas-Limousin étaient des pays de droit écrit où le développement du notariat a entraîné précocement (XIIIe siècle) la substitution du seing notarial au sceau privé.[67] Reste cependant le cas de la Marche qui, bien que pays de droit coutumier, ne semble pas avoir fait un grand usage du sceau.

C'est donc principalement de l'héraldique noble médiévale dont il sera question dans les développements qui suivent. Mais nous garderons à l'esprit qu'une partie de l'héraldique roturière relevée à l'époque moderne était probablement apparue au Moyen Age.

Dans ce qui suit nous nous sommes efforcés de rechercher, sur des bases statistiques et comparatives, dans quelle mesure cette héraldique limousine médiévale présentait ou non des spécificités en étudiant successivement les émaux et leurs combinaisons, les meubles et les ornements extérieurs des armoiries.

[63] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique,* Paris, 1993, p. 51
[64] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont en Beauvaisis, 1373-1376,* BnF ms Fr. 20082, publié par le Léopard d'or, Paris, 1998
[65] Michel PASTOUREAU, *op. cit.,* p. 232
[66] *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, tome 54,* p. 135-145
[67] Bernard MERDRIGNAC et André CHÉDEVILLE, *Les sciences annexes en histoire du Moyen Age,* Rennes, 1988, p. 149-150

1. Les émaux

1. 1. La fréquence des émaux

Parmi les 606 écus médiévaux limousins dont nous connaissons les émaux nous avons pris en considération les émaux du champ et les émaux du meuble principal donc en excluant ceux des meubles secondaires, des brisures et des petits détails tels que couronnes, colliers, langues, yeux et griffes. Ceci afin de faire les comparaisons utiles avec les émaux d'écus médiévaux provenant de deux autres sources à savoir : ceux de *L'armorial d'Auvergne, Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel* (vers 1455)[68] et ceux résultant du dépouillement statistique par Michel Pastoureau d'environ 12 000 armoiries provenant de vingt-sept armoriaux du Moyen Age[69].

Zones géographiq. *Emaux*	Bas-Limousin	Haute-Marche	Haut-Lim. Basse-Marche	total Limousin	% Limousin	% Armorial Auvergne	% Europe
Or	98	99	100	297	49%	49%	42%
Argent	74	100	115	289	48%	55%	48%
Azur	69	76	101	246	41%	42%	23%
Gueules	82	83	87	252	42%	48%	61%
Sable	16	40	24	80	13%	26%	28%
Sinople	8	5	13	26	4%	6%	2%
Vair	1	7	4	12	2%	2%	3%
Hermine	0	5	2	7	1%	2%	3%
Pourpre	0	1	0	1	–	–	–
Carnation	0	1	0	1	–	–	–
Total des émaux	348	418	446	1212	–	–	–
(Nombre d'armoiries analysées)	(174)	(209)	(223)	(606)	(606)	(678)	(12 000)

TABLEAU I – Fréquence des émaux dans les armoiries médiévales du Limousin, de l'Armorial d'Auvergne (1455) et de 27 armoriaux des XIII^{e}, XIV^{e} et XV^{e} siècles

Les émaux médiévaux du Limousin se classent en deux groupes bien distincts. Le premier rassemble ceux dont la fréquence est supérieure à 40% (*or, argent, azur* et *gueules*) et le second ceux dont la fréquence va de 1 % (*hermine*) à 13% (*sable*) dans lequel on trouve aussi le *vair* (2%) et le *sinople* (4%).

[68] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne, Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel,* Nonette, 1998
[69] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique,* Paris, 1993, p. 116-117

L'*or* arrive ainsi en tête des émaux préférés par l'héraldique limousine avec une fréquence de 49% identique à celle observée en Auvergne mais nettement supérieure à la moyenne européenne (42%). Cette préférence est même plus marquée dans le Bas-Limousin (Corrèze actuelle) avec un taux de 56%. Peut-être faut-il y voir influence de l'héraldique des familles qui possédaient aux XI[e] et XII[e] siècles les vicomtés du Bas-Limousin, c'est-à-dire les Comborn, les Ventadour, les Turenne et les Limoges, lesquelles avaient toutes de l'or sur leurs écus (champs ou pièces)[70]. Ce métal est par contre moins fréquent dans les armoiries du Haut-Limousin et de la Basse-Marche (Haute-Vienne actuelle) : le taux relevé (44, 7%) est identique à celui de la France de l'Ouest toute proche (Poitou, Anjou, Maine, Bretagne)[71].

Le métal *argent* est presque aussi fréquent (48%) en Limousin que l'or. C'est moins qu'en Auvergne (55%) mais cette dernière province semble une exception dans une France où la fréquence de l'argent se tient généralement en-dessous de 42% et même 39% dans des territoires proches du Limousin tels que le Berry ou la Guyenne). L'argent est toutefois en Limousin plus utilisé pour le meuble principal (26%) que pour le champ de l'écu (22%) ce qui semble l'inverse de ce que l'on voit en général.[72]

Pour ce qui est des trois couleurs *azur, gueules* et *sable,* le Limousin s'éloigne significativement des moyennes européennes. L'*azur* apparaît sur 41% sur les armoiries limousines alors qu'elle n'est présente que sur 23% des écus de l'ensemble de l'Europe. Cette fréquence de l'*azur* en Limousin (et aussi en Auvergne où elle atteint 42%) n'est égalée nulle part ailleurs en France (le second maximum se rencontrant dans le groupe Champagne, Bourgogne, Comté, Lorraine avec seulement 32%) ni en Europe (second record en Scandinavie avec 34%). Cette couleur est présente surtout sur le champ des armoiries (33% de l'ensemble) et moins sur les meubles principaux (8%). Ce goût régional pour l'*azur* semble s'être exercé au détriment du sable qui n'apparaît ici que sur 13% des écus. En effet cette dernière couleur est deux fois plus présente sur l'ensemble des écus européens avec une moyenne de 28%. Mais il faut remarquer qu'on la trouve dans l'Auvergne voisine avec une fréquence de 26%. C'est dans le Bas-Limousin que le *sable* est le moins présent (3%) et dans la Haute-Marche qu'il est le plus fréquent (7%). Au tropisme limousin pour l'*azur* semble répondre une aversion pour le *sable*.

Dans cette échelle des préférences pour les couleurs héraldiques le *gueules* se situe au niveau de l'*azur* avec une fréquence globale de 42%. Cependant cet indice de fréquence est comparativement bas tant par rapport à la moyenne européenne (61%) que par rapport à ce que l'on relève autour du Limousin (48% en Auvergne, 64% en Poitou, 67% en Berry et Guyenne par exemple)[73].

Le *sinople*, que l'on rencontre sur 4% des émaux limousins, a ainsi une fréquence plus proche de celles observées en Auvergne et dans la France de l'Ouest (6%) que de celles du sud de la France de la France où cet émail est rarissime. Son taux est également supérieur à celui relevé en moyenne en Europe (2%). Il faut aussi remarquer que le *sinople* en Limousin est trois fois plus utilisé comme couleur des meubles (et notamment des végétaux) que comme couleur du champ.

On trouve un peu moins de *vair* sur les écus du Limousin (2%) qu'en moyenne en Europe (3%). Mais cet indice de fréquence est identique à celui des territoires voisins comme l'Auvergne, le Berry, la Guyenne (2%) à l'exception du Poitou (5%). Le vair des armoiries de certaines grandes familles parmi les plus anciennes, telle que celle des Peyrusse des Cars, n'a pas eu d'effet d'entraînement[74].

L'*hermine* est moins représentée que le *vair* dans l'héraldique médiévale du Limousin avec une fréquence de 1%. C'est deux fois moins que le taux de l'Auvergne (2%) et huit fois moins que dans l'ensemble territorial constitué par la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou et le Poitou (8%). La venue, tardive il est vrai, de vicomtes de Limoges issus de la famille des ducs de Bretagne (mariage d'Arthur de Bretagne et de Marie de Limoges en 1274), lesquels portaient à cette date déjà l'*hermine* comme brisure, n'a pas eu d'effet sur la diffusion locale de cette fourrure[75]. Aucune autre grande famille du Limousin n'a fait usage de l'hermine.

[70] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze*, Tulle, 1990, p. 7
[71] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op., cit.,* p. 117 (tableau III)
[72] *Ibid.,* p. 116
[73] *Ibid.,* p. 117 (tableau III)
[74] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op., cit.,* p. 117 (tableau III)
[75] *Ibid.*

Les deux autres couleurs que l'on relève parfois sur quelques écus médiévaux, à savoir le *pourpre* et la *carnation*, n'apparaissent dans deux armoiries. Le pourpre se trouve comme couleur des *trois étoiles* de l'*écartelé* de l'écu d'une famille La Garrigue implantée dans la Combraille, connue au XIII[e] siècle et dont on perd la trace au siècle suivant. Mais s'agit-il vraiment de *pourpre* ou d'une mauvaise représentation ou lecture d'une autre couleur ? Nous pensons qu'il s'agit bien d'une couleur réellement choisie car les armes de cette famille présentent deux autres originalité : d'une part *une montagne de sinople sur un champ de gueules* (armes à enquerre) et d'autre part l'usage du *sinople* comme émail champ des *1 et 4 de l'écartelé* et comme couleur du meuble principal du 3[76]. La *carnation* est la couleur de la *tête de femme sur un corps d'aigle(ou harpie)* d'une famille de la Haute-Marche connue au XV[e] siècle, le Lamy de Loury[77]

1.2 Les combinaisons d'émaux

Sur les 606 armoiries médiévales avec émaux du Limousin deux seulement sont monochromes trois cent quatre-vingt-huit sont bichromes, cent soixante-quinze trichromes et quarante polychromes (4 ou 5 émaux). Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous, les proportions entre les uns et les autres sont proches de celles observées en Auvergne au milieu du XV[e] siècle dans l'Armorial de Guillaume Revel[78].

Provinces *Emaux*	Limousin Pourcentage	Auvergne *(Armorial de Guil. Revel)* Pourcentage
Monochromes	≤ 1%	≤1%
Bichromes	64%	70%
Trichromes	29%	26%
Polychromes (4 ou 5 émaux)	6%	3%

TABLEAU II Pourcentages d'émaux monochromes, bichromes, trichromes et polychromes dans les armoiries médiévales du Limousin et de l'Auvergne

Cependant la proportion d'écus trichromes et d'écus polychromes en Limousin (35%) dépasse sensiblement celle des armoiries auvergnates correspondantes (29%). La proportion d'écus trichromes apparaît importante (29%) même pour un territoire qui appartient à la France du sud où ce type d'armoiries dépasse rarement 20%[79]. A la différence de ce qu'Emmanuel de Boos a remarqué en Auvergne où 5% des écus bichromes contreviennent à la règle d'utilisation des émaux[80], dans le Limousin on ne trouve qu'une seule famille qui ne s'est pas pliée à cette contrainte, celle des Veilhan, qui portaint *d'argent à trois croissants d'or*[81].

[76] Jougla, IV, p. 110
[77] Jougla, IV, p. 402
[78] Emmanuel DE BOOS, *l'Armorial d'Auvergne, de Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel, op. cit.,* p. 50-51
[79] Emmanuel DE BOOS, *l'Armorial d'Auvergne, de Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel, op. cit.,* p. 50-51
[80] *Ibid.,* p. 51
[81] Jougla, VI, p. 424. Il est à observer que la famille Veilhan était originaire de l'Auvergne.

LES ARMOIRIES MONOCHROMES

Nous ne connaissons qu'une armoirie monochrome pour cette époque en Limousin, celle de la famille de Vichy qui porte de *vair plain*. Encore n'était-elle pas originaire de la Marche où elle était possessionnée mais de l'Auvergne et de surcroît le caractère monochrome du *vair* est discutable[82]. Mais cette extrême rareté de la monochromie n'est pas propre au Limousin : il n'y a qu'un écu plain en Auvergne et pour l'ensemble de l'Europe, toutes époques confondues, on ne relève pas plus de quinze écus de *gueules,* quatre *d'argent,* cinq *d'azur* et trois *de sinople*[83].

LES ARMOIRIES BICHROMES

Les études dont nous disposons sur les combinaisons d'émaux médiévaux ne portent en Europe et en Auvergne que sur les écus bichromes. Aussi, pour pouvoir faire les comparaisons utiles, n'avons-nous tenu compte que d es armoiries de ce type dans le Limousin. Les associations d'émaux relevées sur les trois territoires précités sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles concernent 387 écus limousins, 475 écus auvergnats et environ 10 000 écus européens.

Combinaisons d'émaux	LIMOUSIN nombre d'écus	LIMOUSIN Pourcentage	AUVERGNE nombre d'écus	AUVERGNE Pourcentage	EUROPE Pourcentage
or /gueules	77	20%	65	13%	20%
or/azur	79	20%	87	18%	10%
or/sable	22	6%	37	7%	11%
or/sinople	8	2%	15	3%	1%
argent/gueules	46	12%	87	18%	27%
argent/azur	48	12%	76	16%	10%
argent/sable	29	8%	64	13%	13%
argent/sinople	5	1%	4		_
vair/ gueules	2	_	5	1%	2%
vair/or	1	_	1	_	_
vair/azur	1	_	_	_	_
hermine/gueules	4	1%	8	1%	2%
hermine/or	1	_	1	_	_

TABLEAU III Fréquence des associations d'émaux en Limousin, en Auvergne et en Europe dans les armoiries médiévales

[82] Jougla, VI, p. 448-449
[83] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse,* Louvain, 1992, p. 690-693

Dans le Limousin médiéval les associations d'émaux les plus fréquentes et pratiquement à égalité (soit 20%) sont d'une part l'or et le gueules et d'autre part l'or et l'azur. La fréquence de la combinaison or/azur est très proche de celle que l'on relève en Auvergne (18%) mais est deux fois supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble de l'Europe (10%). La combinaison or/gueules avec une fréquence de 20% se situe au niveau de la moyenne européenne. Mais elle est très inférieure à celle relevée pour l'Auvergne dans l'Armorial de Guillaume Revel (13% seulement) et contraste avec les 30% du Berry et de la Guyenne. Toutefois elle proche du taux observé en Poitou (22%)[84]. La combinaison or/sable est beaucoup plus rare que les combinaisons précédentes (6%). Si sa fréquence est voisine de celle de l'héraldique auvergnate (7%) elle est très éloignée de celle constatée en Europe (11%) et aussi de celles de provinces limitrophes telles que le Berry et le Poitou (10 à 12%). La combinaison or/sinople est marginale en Limousin (2%) mais aussi en Auvergne (3%) et encore plus en Europe (1%).

Les associations *argent/gueules* et *argent/azur* ont en Limousin une fréquence identique de 12%. Les mêmes combinaisons atteignent respectivement 18% et 16% en Auvergne.

L'association *argent/gueules* en Europe atteint le taux de 27%, soit plus du double de celui du Limousin qui apparaît ainsi comme, peut-être, les plus bas du continent. En France la plus faible fréquence, avant celles du Limousin et de l'Auvergne, est celle de l'est du pays (Champagne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté) qui ne dépasse pas 20%[85]. On est très loin des taux de l'Europe centrale et orientale (34%) ou de la Scandinavie (35%). Il y avait bien de la sorte au cœur du territoire héraldique français un espace atypique où la combinaison argent/gueules était médiocrement appréciée.

Quant à la combinaison *argent/azur* (12%) elle se situe un peu au-dessus d'une moyenne européenne assez basse (10%), un peu au-dessous de la fréquence auvergnate (16%) et au niveau du taux (13%) de la France centrale et méridionale (Berry, Touraine, Languedoc, Guyenne, Gascogne). On peut se demander pourquoi en Limousin les associations *argent/azur* et *argent/gueules* (12%) ont été peu attractives par rapport aux associations *or/gueules* et *or/azur* (20%) alors que les deux métaux (48%) et les deux couleurs (41%) qui les composent pris isolément ont la même fréquence (voir tableau I). On peut simplement constater que c'est bien l'association qui semble avoir posé problème (mais lequel et pourquoi ici et moins ailleurs ?) et non ses composantes.

Les combinaisons *or/sable* et *argent/sable* ne sont présentes en Limousin que sur, respectivement, 6% et 8% des armoiries alors qu'en Europe ces proportions sont de 11% et de 13%. Ceci résulte vraisemblablement de la rareté de la couleur *sable* dans l'héraldique limousine car celle-ci n'apparaît que sur 13% des écus (champ et figures additionnés) ce qui constitue le plus bas taux d'Europe et de France. Il se confirme ainsi que le noir reste peu apprécié dans le Limousin médiéval, peut-être parce qu'il n'est pas conçu comme une couleur comme les autres mais plutôt comme une non couleur. Ajoutons que la combinaison *argent/sable* n'est pas plus fréquente dans les provinces voisines (7% en Poitou, 6% en Berry) à l'exception de l'Auvergne où ce taux atteint 13%[86].

Les autres associations d'émaux sont marginales : *or/sinople* (2%), *argent/sinople* (1%), *hermine/gueules* (1%). Ces taux ne sont guère différents de ceux rencontrés ailleurs : 3% *d'or/sinople* en Auvergne et 1% en Europe, moins de 1% *d'argent/sinople* en Auvergne et 1% en Europe, 1% *d'hermine/gueules* en Auvergne et 2% en Auvergne[87].

[84] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* tableau IV, p. 118
[85] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* tableau IV, p. 118
[86] *Ibid.*
[87] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* tableau IV, p. 118

2. Les figures

Après les émaux les figures sont le second élément constitutif des armoiries. Classiquement, elles comprennent d'abord les figures géométriques (pièces et partitions, petits meubles géométriques) qui sont codifiées et en nombre limité, ensuite les petites figures stylisées qui sont pour la plupart des motifs végétaux et floraux (elles aussi en nombre limité) et enfin les meubles dont le nombre et la nature (végétaux, animaux, objets divers, etc.) sont illimités.

2.1 Les figures géométriques : pièces, partitions et petits meubles géométriques

LES PIÈCES

Les pièces sont des figures géométriques obtenues par des lignes horizontales, verticales ou obliques. Elles semblent posées sur le champ de l'écu et laissent voir celui-ci[88]. On les désigne par des substantifs. Les plus fréquentes sont la *fasce*, le *pal*, la *bande*, la *barre*, la *croix*, le *sautoir*, le *pairle*, le *chevron*, le *chef*, le *franc-quartier*, la *bordure* et l'*orle*.

Les pièces sont présentes sur 58% des armoiries médiévales du Limousin. Les plus nombreuses sont le *chef* que l'on trouve dans un écu sur sept, la *fasce* et le *fascé* (12%), la *bande* (9%) et la *croix* (7%). Nettement plus rares sont le *chevron* (5%), la *bordure* (3%) et le *sautoir* (2%).

La prééminence du *chef* (14%) semble être l'une des caractéristiques de l'héraldique du Massif Central. En effet on a observé que cette pièce avait été beaucoup utilisée en Haute-Auvergne au XIII^{e} siècle, notamment comme brisure[89]. Cet usage particulier du chef se constate aussi, mais dans une moindre mesure, en Limousin où 6 chefs sur 85 sont des brisures. Ainsi, en 1226, Pierre de La Porcherie brisait son écu parlant au *porc* d'un *chef fascé*[90]. De même à la fin du XV^{e} siècle une branche de la famille Perry brisait son écu *d'azur à deux lions de gueules* d'un *chef de sable*[91]. Comment expliquer cette vogue du *chef* en Limousin au Moyen Age ? Il est possible que cette pièce, par sa dénomination (« chief »), par son qualificatif de pièce honorable et par sa position au sommet de l'écu qu'elle couronne en quelque sorte, ait pris une valeur symbolique particulière pour des familles nobles de moindre rang. A ce titre on doit observer qu'aucune des familles vicomtales (Aubusson, Bridiers, Comborn, Limoges, Turenne, Ventadour) n'a porté de chef dans ses armes.

La *fasce* et le *fascé* sont, après le chef, la pièce la plus utilisée en Limousin (12%) mais avec une fréquence supérieure à celle relevée en moyenne en Europe soit 9 à 10%[92]. En majorité les *fasces* ne sont pas accompagnées ou chargées de meubles notamment dans le cas des familles les plus anciennes (Lastic, Pons, Pot, La Jugie, Saint-Chamans par exemple). Les *fasces* uniques sont les plus nombreuses.

La *bande* se classe au troisième rang par ordre de fréquence (9%). En Auvergne ce taux est très voisin (10%)[93]. Cette pièce a eu la faveur de plusieurs grandes familles telles celles des Bridiers, des Gain de Linard, des Turenne (bandé), des Rosiers d'Egletons (celle des papes limousins) ou des Noailles. Elle a servi aussi de brisure comme dans les armes des Bourbons comtes de la Marche, des La Cropte de Chantérac ou le La Garde d'Auberty.

[88] *Les armoiries, lecture et identification. Préface de Michel Pastoureau.* Dans Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris, 1994, p. 21
[89] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial de l'Auvergne, du Bourbonois et du Forestz de Guillaume Reve, op., cit.,* p. 54
[90] Philippe DE BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne*, Limoges, 1892, p. 60-61
[91] NADAUD, IV, p. 534
[92] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op., cit.,* p. 123
[93] Emmanuel DE BOOS, *op. cit.,* p. 52

En Limousin la *croix* dans ses différentes formes se présente avec la même fréquence qu'en Auvergne soit 7%. Mais, alors que plus de 60% des croix auvergnates sont des *croix ancrées*[94], en Limousin on n'en compte pas plus de 30% de ce type, ce qui est toutefois considérable. C'est en tout cas très supérieur aux fréquences de cette pièce relevées dans des territoires plus étendus comme ceux couverts par l'Armorial de Gilles Le Bouvier (vers 1450) où les écus à la *croix ancrée* représentent 18% seulement de ceux portant des croix de tous types[95]. On en trouve encore moins dans l'Armorial Le Breton (XIII^{e} – XV^{e} siècle) avec 9 croix ancrées sur un total de 87 croix diverses soit 10%. Cette densité exceptionnelle des croix ancrées en Auvergne et en Limousin ou, plus précisément, dans la Haute-Marche et le Bas-Limousin, tient peut-être comme l'a suggéré Emmanuel de Boos à une mode qui aurait été lancée au XIII^{e} siècle par une importante et influente famille du sud du Bourbonnais, les du Peschin[96]. Mais cet auteur n'exclut pas en outre le rôle d'autres grandes familles seigneuriales qui ont porté très tôt un écu à la *croix ancrée* comme celle des La Châtre (*croix ancrée de vair)* dans le Berry tout proche, celle des des Barres (*croix ancrée de sinople*) dans le Bourbonnais, et surtout, peut-être la plus prestigieuse et la mieux possessionnée de toutes, celle des vicomtes d'Aubusson (*croix ancrée de gueules*) dans la Haute-Marche[97]. C'est là un point de vue que nous partageons entièrement. A l'effet d'un mimétisme régional s'est peut-être additionné un goût pour les *croix ancrées* qui a été encore plus fort aux XIII^{e} et XIV^{e} siècle au nord de la Loire. L'analyse des figures de 961 sceaux armoriés (normands, picards et parisiens en majorité) de la collection Clairambault datant des années 1302 et 1339 réalisée par Michel Régnier fait apparaître 95 écus à la *croix* dont 28 avec une *croix ancrée* (soit près de 30%)[98]. Par sa forme quelque peu agressive il est envisageable que la *croix ancrée* ait séduit des familles dont la vocation guerrière était l'une des principales raisons de vivre.

Le *chevron* est présent sur 31 armoiries médiévales du Limousin soit 5%. Cette relative rareté n'est pas propre à la région. On la constate aussi dans d'autres armoriaux du XIV^{e} et du XV^{e} siècle qui présentent pour cette pièce des fréquences du même ordre : 5,8% dans celui de Gilles Le Bouvier (vers 1450), 4,5% dans celui de Le Breton (XIII^{e} et XIV^{e} siècle), 4% sur les sceaux armoriés de la Collection Clairambault (1302 et 1339). Il convient cependant de noter que l'Auvergne fait quelque peu exception avec la présence du *chevron* sur 8,4% des écus de l'Armorial de Guillaume Revel (vers 1455)[99]. Le chevron médiéval en Limousin est rarement parlant à peine peut-on évoquer l'éventualité d'une telle signification pour ceux des familles d'Aumont [100] et Monteruc[101].

La fréquence du *pal* (22 références) ne dépasse pas 4% mais c'est beaucoup par rapport à ce que l'on relève dans d'autres provinces à la même époque : 1,5% seulement dans l'Armorial de Guillaume Revel, 3,1% dans celui de Gilles Le Bouvier, 3% sur les sceaux armoriés de 1302 et de 1339 de la Collection Clairambault. Seul l'Armorial Le Breton est plus riche en *pals* et en *palés* (5,2%). Le relatif succès de cette pièce en Limousin tient peut-être au fait que trois familles parmi les plus anciennes l'avaient utilisé. Il s'agit des Pérusse des Cars connus depuis l'an mil qui portaient un *pal de vair*[102], des Magnac (milieu du IX^{e} siècle) qui en avaient d*eux de vair*[103] et des Razès de Monisme qui en portaient *trois de gueules*[104].

[94] *Ibid.,*
[95] *Armorial de Gilles Le Bouv*ier, *héraut Berry*, publié par Emmanuel de Boos, Paris, 1995. Cet armorial recense les armoiries d'une vingtaine de territoires inclus en majorité dans la France actuelle mais aussi allemands, anglais, écossais, italiens, etc.
[96] Emmanuel DE BOOS, *op. cit.*, p. 52
[97] *Ibid.*,n° 241, n° 433 et n° 423
[98] Michel RÉGNIER, dans *Cahiers du Léopard d'or n° 8- Les armoriaux médiévaux. Deux armoriaux occasionnels du XIV^{e} siècle*, Paris, 1998, p. 71-124
[99] Emmanuel DE BOOS, *l'Armorial d'Auvergne, du Bourbonois et du Forestz,* op. cit., p. 598-599
[100] JOUGLA, I, p. 234
[101] NADAUD, III, p. 245-246
[102] JOUGLA, V, p. 260-261
[103] JOUGLA, IV, p. 498
[104] JOUGLA, V, p. 439

Les autres pièces sont d'un emploi beaucoup plus exceptionnel. C'est notamment le cas du *sautoir*, combinaison de la bande et de la barre, que l'on ne voit que sur une dizaine d'armoiries. Certaines sont celles de familles fort anciennes comme celle des Thouars, seigneurs de Bridiers (Creuse), en 1265[105] ou celle des La Barde, seigneurs de La Barde (commune de Le Grand-Bourg, Creuse) au XIII[e] siècle[106], ou encore celle des Maumont seigneurs de Saint-Vitte (HV.) au XIV[e] siècle [107]. La fréquence de cette pièce dans les armes limousines est comparable à celle relevée en Auvergne dans l'Armorial de Guillaume Revel (1,6%), à celle de l'Armorial de Gilles Le Bouvier (2,2%) et enfin à celle de l'Armorial Le Breton (2%). Il est probable que le sautoir des Stuer, seigneur de La Barde (Le Grand-Bourg, Cr.) en 1463 était parlant[108].

Le *franc-canton* et le *franc-quartier* sont ici marginaux (1%). Mais il y en a encore moins dans les armoriaux de Guillaume Revel (0, 6%) et de Gilles Le Bouvier (un seul) et guère plus dans l'Armorial Le Breton (1, 3%). Par contre ces pièces sont plus fréquentes sur les sceaux armoriés de la collection Clairambault où l'on en dénombre 28 pour près de 1000 écus. La plupart de ces pièces, sinon la totalité, semblent être des brisures.

Avec un seul *pairle*, celui de la famille Conigam qui serait venu d'Irlande en Limousin au XV[e] siècle[109], le Limousin est encore plus riche que le Berry ou l'Auvergne qui n'en ont pas. On ne trouve pas non plus de pairles dans les sceaux armoriés de 1302 et de 1339 de la collection Clairambault.

La *barre*, souvent présentée inexactement comme un signe certain de bâtardise[110], est exceptionnelle sur les écus limousins médiévaux. En effet on ne compte ici que quatre armoiries médiévales portant des barres. Sur les écus des famille de Jourgnac (*trois barres d'or*)[111]et Amellin (*deux barres de gueules*)[112] elles sont les seules figures représentées ce qui exclut toute idée de bâtardise semble-t-il. En ce qui concerne les La Bachellerie de Saint-Pardoux la présence de *trois barres* brochant sur un lion semble plutôt être la marque d'une branche cadette[113]. Sur les armes des Villemoune, seigneurs de La Ribbe (Le Grand-Bourg, Creuse) la barre unique *accompagnée de deux étoiles* et d'*un croissant* est peut-être une brisure mais n'est probablement un signe de bâtardise. En effet quand le dernier des Villemoune transmit ses armes aux Baillot d'Estivaux à la fin du XIX[e] siècle ceux-ci les acceptèrent sans modification à notre connaissance[114]. Cette rareté de la **barre** n'est pas particulière au Limousin. Dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) on n'en compte pas plus de deux dont au moins une (Buchepot) est une brisure de cadet[115].

[105] JOUGLA, VI, p. 309
[106] Lecler, Cr., p. 315
[107] JOUGLA, V, p. 19
[108] Nadaud, II, p. 94 et 103
[109] Lecler, HV, p. 40
[110] Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique,* p. 186-187. Cet auteur met en garde contre la lecture automatique de la barre comme marque systématique et unique de bâtardise pour l'époque médiévale
[111] JOUGLA, IV, p. 357
[112] NADAUD, I, p. 487
[113] JOUGLA, I, p. 314
[114] NADAUD, IV, p. 658 et 666
[115] Emmanuel DE BOOS, *L'Armorial d'Auvergne, …, op. cit.*, n° 694 et n° 700

Alors que les *chefs* sont abondants en Limousin les *champagnes*, situées à l'opposé sur l'écu, sont inexistantes. Elles le sont aussi dans les autres armoriaux médiévaux.

Pièces ARMORIaux	*Fasces et fascés*	*Bandes et bandés*	*Barres*	*Pals et palés*	*Croix*	*Sau--toirs*	*Pairles*	*Chev-rons*	*Francs canton Francs quart.*	*Chefs*	Nom--bre total de pièces	nombre total d'écus
Limousin (avant 1560)	71 *(12%)*	54 *(9%)*	4 *(0,6%*	22 *(4%)*	41 *(7%)*	11 *(2%)*	1 *(0,2%)*	31 *(5%)*	7 *(0,9%)*	85 *(14%)*	327 *(55%)*	606
Guil. Revel (Auvergne, XV^{e} siècle)	87 *(10,4%)*	88 *(10,4%)*	2 *(0,2%)*	13 *(1,5%)*	62 *(7,4%)*	14 *(1,6%)*	0 *(0, 0%)*	70 *(8,4%)*	5 *(0,6%)*	66 *(8 %)*	407 *(50%)*	832
Gilles Le Bouvier (France XV^{e} siècle)	225 *(12,2%)*	175 *(9,5%)*	0 *(0%)*	58 (*3,1%)*	152 *(9,5%)*	32 *(1,7%)*	1 (*0,05%)*	107 (5,8%)	1 (*0,05%*	70 *(3,8%)*	828 *(45%)*	1841
Le Breton (France XIII^{e} et XV^{E} siècles)	109 *(12,7%)*	90 (*10,5%)*	0 (0, 0%)	45 *(5,2%)*	89 *(10,4%*	17 (2%)	0 *(0%)*	39 *(4,5%)*	11 *(1,3%)*	29 *(3,3%)*	429 *(50%)*	859
Sceaux de 1302 et 1339 (France du nord)	124 *(12,9%)*	89 *(9, 2%)*	1 (*0,1%)*	30 *(3%)*	92 *(9,6%)*	32 *(3,3%)*	0 *(0%)*	39 *(4%)*	28 *(2,9%)*	30 *(3,2%)*	448 *(47%)*	961

TABLEAU IV – Comparaison de la fréquence des pièces dans cinq armoriaux du Moyen Age. Les pourcentages ont été calculés sur la totalité des armoiries

Ce tableau fait apparaître que les fréquences des différentes pièces sont très voisines d'un armorial à l'autre. Les *chefs* font cependant exception dans la mesure où ils sont, en moyenne, quatre fois plus présents dans l'héraldique médiévale limousine (14% des armoiries) que dans les armoriaux de la France du nord (autour de 3%). Ce goût pour les chefs est partagé dans une certaine mesure avec l'Auvergne (8%) où ils servent souvent de brisure. Peut-être faut-il y voir un certain archaïsme héraldique propre au Massif Central car dans le reste de la France selon E. de Boos cette manière de briser était fort délaissée au XV^{e} siècle[116].

[116] Emmanuel DE BOOS, *L'Armorial d'Auvergne, …, op. cit.* ,p. 54

LES PARTITIONS

Les partitions sont présentes sur 13% des armoiries du Limousin, soit 80 écus sur 597 comme le montre le tableau ci-dessous.

Partitions ARMORIAUX	*Parti*	*Coupé*	*Tranché*	*Taillé*	*Ecartelé*	*Echiqueté*	*Losangé* *Fuselé*	*Fretté*	Total des partitions et *pourcen- - tage*	Total des écus
Limousin (avant 1560)	13 *(2,2%)*	5 *(0,9%)*	0 -	0 -	47 *(7,8%)*	9 *(1,5%)*	6 *(1%)*	5 *(0,9%)*	80 *(13%)*	606
Guil. Revel (Auvergne XV^{e} siècle)	7 *(0,8%)*	5 *(0,6%)*	0 -	0 -	14 *(1,6%)*	19 *(2,3%)*	11 *(1,3%)*	4 *(0,5%)*	60 *(7,2%)*	832
Gil. Le Bouvier (France-Europe XV^{e} siècle)	15 *(0,8%)*	7 *(0,4%)*	4 *(0,2%)*	0 -	27 *(1,5%)*	22 *(1,2%)*	21 *(1,2%)*	26 *(1,4%)*	122 *(6,6%)*	1841
Le Breton (France XIII^{e} et XV^{e} siècles)	3 *(0,3%)*	0 -	0 -	0 -	9 *(1%)*	14 *(1,6%)*	7 *(0,8%)*	13 *(1,5%)*	46 *(5,4%)*	859
Sceaux de 1302 et 1339 (France du nord)	17 *(1,8%)*	1 *(0,1%)*	0 -	0 -	19 *(2,0%)*	8 *(0,8%)*	17 *(1,8%)*	16 *(1,6%)*	78 *(8,1%)*	961

TABLEAU – V Comparaison de la fréquence des partitions dans cinq armoriaux du Moyen Age. Les pourcentages ont été calculés sur le total des armoiries

En Limousin, comme dans d'autres régions de France, les partitions sont beaucoup moins fréquentes que les pièces, soit ici 13% pour les premières contre 55% pour les secondes. Mais il faut noter que notre province détient le record des fréquences pour les figures géométriques. En effet, ailleurs, la fréquence des pièces varie de 45 % (Armorial de Gilles Le Bouvier) à 50% (Armorial Le Breton) et la fréquence des partitions dépasse à peine 8% (sceaux de 1302 et de 1339).

Les partitions le plus souvent rencontrées sont l'*écartelé*, présent sur 7,8% des armoiries, et, loin derrière, le *parti* (2,2%).

Cette dernière figure géométrique apparaît très tôt en Limousin : on voit à la fin du XII[e] siècle un *parti* dans l'écu d'Adhémar V, vicomte de Limoges[117] et un autre sur celui de Guy VI, également vicomte de Limoges en 1250[118]. La plupart des partis limousins sont des armes d'alliance comme chez les Chaussard dont le *1 du parti* porte une *croix ancrée* elle-même curieusement *partie d'azur et de sable*[119] ou comme chez les La Gastine, seigneurs de Saint-Pardoux-le-Vieux (Cor.) au XV[e] siècle dont le *2 du parti* contenait en outre un *coupé*[120]. Le *parti d'azur et de gueules à la bande d'or brochant sur le tout* de la famille d'Escoubleau de Sourdis originaire du Poitou n'est vraisemblablement pas un écu d'alliance[121]. Bien que rares en Limousin (2,2%) les *partis* y sont toutefois plus nombreux que dans les quatre autres armoriaux analysés (taux variant de 0, 3% dans Le Breton, à 1, 8% dans les sceaux de 1302 et de 1339).

Les *coupés* ne figurent que sur moins de 1% des armoiries limousines médiévales. Ils sont encore moins fréquents sur les autres armoriaux de la même époque (0,6% dans celui de Guillaume Revel, 0,4% dans celui de Gilles Le Bouvier). Deux seulement sont de simples coupés : celui de la famille Lambert (*coupé émanché*)[122] et celui de la famille du Peschin (*coupé d'argent et d'azur à la croix ancrée de l'un en l'autre)*[123]. Les autres sont douteux (les *coupés* des Chambon des Ternes[124], des Corbiers et des La Gastine[125] sont peut-être à l'origine des chefs démesurés).

Les *écartelés* s'observent sur 7,8% des armoiries limousines. C'est quatre à cinq fois plus que dans quatre recueils d'armoiries comparatifs où la fréquence de cette partition est inférieure à 2% (voir tableau V). Ici encore ce sont les armes d'alliance qui sont souvent à l'origine du choix des écartelés. Ainsi la famille Malvin qui portait au XIV[e] siècle *d'azur à trois étoiles d'or* créa un écartelé à l'occasion du mariage au XV[e] siècle avec Jeanne de Montpezat dont les armes étaient *de gueules à deux balances d'or*[126]. De même une alliance de la famille La Saigne, dont l'écu était *de sable au lion d'argent* avec une Saint-Georges *(d'argent à la croix de gueules)* se traduisit héraldiquement par un écartelé[127]. Mais un certain nombre d'écartelés ont d'autres origines. Il peuvent par exemple provenir d'un changement de nom mais avec le souci de rappeler héraldiquement l'ancien patronyme. C'est le cas de la famille Faucon du Ris dont un membre a été un évêque de Tulle en 1544. Venue au XV[e] siècle d'Italie où elle portait le nom de Bucelli avec un écu parlant *d'argent au taureau effrayé de sable* elle prit le nom de Faucon avec des armes *d'argent à une patte de faucon d'or* et réunit finalement ces deux armoiries dans un écartelé[128]. Il existe aussi en Limousin des armoiries qui semblent d'origine avoir été un écartelé avec une signification particulière comme celui des Eschizadour qui est un *écartelé d'argent et de gueules* donc vraisemblablement parlant dans la mesure où il évoque le patronyme la forme la plus simple de l'échiqueté[129]. Dans d'autres cas le choix initial d'un écu écartelé obéit à d'autres considérations, peut-être simplement d'ordre esthétiques, comme celui des Le Bouteiller *(écartelé d'or et de gueules)*[130] ou celui des Gontaut-Biron (*écartelé d'or et de gueules)*[131]. De même chez les Ségur *l'écartelé : aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plain* ne semble provenir d'une ancienne alliance[132].

[117] BOSREDON, *HV.*, p. 6 à 15
[118] *Ibid.*
[119] Ambroise TARDIEU, *gdghm*, p. 44
[120] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, p. 40 et 461
[121] JOUGLA, III, p. 285
[122] JOUGLA,IV, p397
[123] NADAUD, III, p. 319
[124] NADAUD, I, p. 343-345
[125] JOUGLA, III, p. 45 et NADAUD, I, p. 427 (Corbier) et NADAUD, II, p. 204 (La Gastine)
[126] JOUGLA, IV, p. 516 et V, p. 105
[127] NADAUD, IV, p. 567-568 et JOUGLA, III, p. 75-76
[128] JOUGLA, III, p. 344 et NADAUD, II, p. 164
[129] NADAUD, II, p. 90
[130] BOSREDON, HV, p. 128
[131] JOUGLA, IV, p. 178 et NADAUD, I, p. 91-93
[132] JOUGLA, VI, p. 198-199

On remarquera que deux autres partitions, *le taillé et le tranché,* sont inexistantes dans l'héraldique limousine. Elles le sont aussi dans les autres recueils d'armoiries françaises figurant au tableau V ci-dessus. Les quatre *tranchés* de l'armorial de Gilles Le Bouvier (vers 1450) ne font pas exception car ils appartiennent à des familles étrangères (Angleterre, Allemagne, Italie)[133].

Les *échiquetés* n'apparaissent que sur neuf armoiries (1,5%) du total. Ce taux est très analogue à ceux des autres armoriaux du tableau V : 2,3% dans celui de Guillaume Revel, 1% dans celui de Gilles Le Bouvier, 1,6% dans celui de Le Breton et 0,8 dans les sceaux de 1302 et de 1339. En Limousin l'*échiqueté*[134] de la famille vicomtale des Ventadour n'a guère été imité. On relève cependant cette partition sur quelques armoiries : celles des Durat, seigneurs des Portes (commune de Mainsat, Cr.)[135] en 1442, celles des Barmont[136], seigneurs de ce lieu (Haute-Marche) dès le XIII^{e} siècle, celles des Soudeilles[137], originaires de la vicomté de Ventadour et anoblis en 1444, celles des Prunh[138], écuyers de la vicomté de Rochechouart à la fin du XIV siècle et celles de Pierre March(es)[139], prieur d'Aureil (HV) en 1308.

Le *losangé* et le *fuselé* sont encore plus exceptionnels que l'échiqueté (1% des armoiries). Sur les sicx écus portant ces partitions trois sont du XIII^{e} siècle : La Couture-Renon[140], Monteruc[141] et Trapes[142]. Les autres partitions de ce type qui ornent les armes des familles Bertrand de Beuvron[143], Chabnnes de Dammartin[144] et Villemor[145], semblent dater du XIV^{e} ou du XV^{e} siècle.

Les *frettés* se rangent aussi parmi les partitions rares avec une fréquence 0,9% qui est voisine de celles relevées dans les autres armoriaux du tableau V et qui vont de 0 5% (Guillaume Revel) à 1,8% (sceaux de 1302 et de 1339). Sur les cinq *frettés* du Limousin trois se trouvent sur les écus de famille venues d'autres provinces : Chaussard (Auvergne)[146], Tizon (Bretagne)[147] et Verdun de La Crenne (Normandie)[148].

LES PETITS MEUBLES GÉOMÉTRIQUES

Les petits meubles géométriques sont aux nombres d'une quinzaine. Certains se rattachent directement à des figures géométriques simples : carré (*carreau*), rectangle (*billette*), triangle, losange (*fusées*), cercle (*besant, tourteau*), anneau (*annelets*). D'autres sont des formes géométriques plus complexes comme la *macle*, la *molette, la croisette, ou le flanchis*. D'autres enfin évoquent des formes naturelles extrêmement stylisées (*étoile, goutte, larme, croissant, coeur*). Ces petits meubles remplissent différents rôles : brisures, figures secondaires accompagnant ou chargeant une figure principale, équilibre du graphisme, remplissage des vides notamment. Dans les écus médiévaux elles sont déjà très fréquentes, soit dans 30% des armoiries selon Michel Pastoureau, c'est-à-dire autant que les animaux[149].

[133] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Gilles Le Bouvier, op. cit.*, n^{os} 903, 1152, 1518 et 1760
[134] JOUGLA, VI, p. 428
[135] NADAUD, II, p. 33
[136] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 17
[137] JOUGLA, VI, p. 329
[138] NADAUD, III, p. 393
[139] BOSREDON, HV., p. 216-217
[140] JOUGLA, III, p. 101
[141] NADAUD, III, p. 345-246
[142] BOSREDON, HV., p. 123-124
[143] JOUGLA, II, p. 104
[144] NADAUD, II, p. 311-312
[145] JOUGLA, VI, p. 469
[146] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 44
[147] JOUGLA, VI, p. 321
[148] JOUGLA, VI, p. 431
[149] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit., p*. 165.

D'autres figures stylisées florales ou animales, le trèfle, la rose, la fleur de lis, la quintefeuille, la merlette, la canette et la coquille, ont la même fonction héraldique que les petits meubles géométriques. Nous les étudierons à la suite de ces derniers dans une rubrique intitulée : PETITS MEUBLES A MOTIFS VÉGÉTAUX OU ANIMAUX[150].

Meubles Géomé--triques ARMO- RIAUX	*besant tour--teau*	*losan--ge*	*fusée*	*ma-cle*	*Billet--te*	*crois--sant*	*croi--sette*	*flan--chis*	*étoile*	*molet--te*	*anne--let*	*larme gout--te*	*coeur*	totaux des : **armoiries** petits meubles *pourcenta--ge de petits meubles*
Limou--sin (avant 1560)	39 *6,5%*	7 *1,2%*	10 *1,7%*	4 *0,7%*	11 *1,8%*	12 *2%*	12 *2%*	4 *0,7%*	54 *9%*	17 *2,8%*	2 *0,4%*	5 *0,8%*	5 *0,8%*	**606** 182 *30%*
Guil. Revel (Auver--gne XV^e^ siècle)	20 *2,4%*	4 *0,5%*	12 *1,5%*	2 *0,2%*	5 *0,6%*	11 *1,3%*	6 *0,7%*	7 *0,8%*	64 *7,7%*	5 *0,6%*	5 *0,6%*	0 -	0 -	**832** 141 *17 %*
Gil. Le Bouvier (France Europe XV^e^ siècle)	29 *1,6%*	9 *0,5%*	18 *1%*	7 *0,4%*	7 *0,4%*	28 *1,5%*	5 *0,3%*	2 *0,1%*	27 *1,5%*	3 *0,2%*	17 *0,9%*	0 -	6 *0,3%*	**1841** 158 *8,6%*
Le Breton (France-XIII^e^ et XV^e^ siècles)	17 *2%*	6 *0,7%*	23 *2,7%*	5 *0,6%*	8 *0,9%*	4 *0,5%*	12 *1,4%*	3 *0,9%*	8 *0,9%*	2 *0,2%*	3 *0,3%*	0 -	0 -	**859** 91 *10,6%*
Sceaux de 1302 et 1339 (France du nord)	35 *3,6%*	9 *1%*	4 *0,5%*	2 *0,2%*	4 *0,5%*	18 *1,9%*	8 *0,8%*	0 -	37 *3,8%*	14 *1,5%*	6 *0,6%*	0 -	0 -	**961** 137 *14,3%*

TABLAU V – Comparaison de la fréquence des petits meubles dans cinq armoriaux du Moyen Age. Les pourcentages ont été calculés par rapport au total des armoiries de chaque armorial

[150] *Ibid.* P. 166-167

Les treize petits meubles que nous avons retenus sont les besants (et les tourteaux), les losanges , les fusées (y compris en fasce et en bande), les macles, les billettes, les croissants, les croisettes, les flanchis, les étoiles, les molettes, les annelets, les larmes (et les gouttes) et les cœurs. La première observation, à priori surprenante, qui apparaît à la lecture du tableau ci-dessus, est la fréquence élevée de ces petits meubles en Limousin (présents sur plus de 30%). Elle est ainsi de deux à trois fois supérieure à celles rencontrées dans les autres armoriaux. La plus forte parmi ces dernières ne dépasse pas 17% (Armorial de Guillaume Revel, Auvergne) et la plus basse tombe à 8,6% (Gilles Le Bouvier, France-Europe). De tels écarts semblent énormes et leurs causes sont, pour le moins, malaisées à cerner. On remarque toutefois que l'écart le plus faible, quoiqu' important, se situe par rapport à l'armorial auvergnat de Guillaume Revel comme s'il existait dans le Massif central une mode héraldique plus favorable aux petits meubles. Cependant on peut présenter une autre hypothèse qui conforterait et amplifierait en Limousin la précédente. Ce serait celle d'une sorte d'osmose entre les émaux sur champ levé de Limoges et l'héraldique locale. En effet ces émaux, qui feront pendant plusieurs siècles la célébrité du Limousin, apparaissent dans le second quart du XII^{e} siècle, c'est-à-dire simultanément avec la naissance des armoiries. Jusqu'au XV^{e} siècle ils vont orner le mobilier des églises : reliquaires, châsses, croix, chandeliers, monstrances, pyxides, etc. Mais divers objets autres, à l'usage principalement de l'aristocratie, vont être émaillés, tels les gémellions. Tous ces objets reçoivent un décor organisé autour de personnages religieux (Christ, Vierge, saints, personnages bibliques, scènes de martyr) ou profanes (chanteurs et danseurs des gémellions par exemple. L'espace émaillé est densifié par des motifs extrêmement divers qui remplissent presque tout l'espace disponible entre les motifs principaux : treillissés de losanges remplis par d'autres figures, étoiles à huit branches, croix, sautoirs, quintefeuilles, cercles, annelets, carrés, rinceaux, fleurons évoquant des fleurs de lis, formes animales ou végétales. Ces objets émaillés, dont certains portaient les armes des donateurs[151], étaient exposés en permanence dans les lieux de culte et dans les riches demeures. Il est en conséquence plausible qu'ils aient, par mimétisme conscient ou non, contribué à la formation d'une héraldique plus chargée en petits meubles.

Nous avons dénombré 36 armoiries limousines médiévales portant des *besants* et 3 autres avec des *tourteaux*. Ces deux petits meubles semblent avoir été utilisés très tôt (fin XII^{e} siècle et début XIII^{e} siècle) comme figure principale ou comme brisure. On les trouve ainsi dans les armes des d'Abzac *(un besant d'or)*[152], des Lomagne de Firmacon *(trois besants d'or)*[153], des Saint-Avit *(trois besants)*[154], Corbier *(un besant d'or orl)*[155] et des Villelume *(dix besants d'argent)*[156]. Les bordures besantées, dont certaines peuvent être des brisures, sont nombreuses telles celles des Cottet *(bordure de gueules chargée de huit besants)*[157], celles des Maulmont de Bridiers *(orle de gueules chargé de huit besants d'or)*[158], celles des Campagne des Pousses *(orle d'azur chargé de onze besants)*[159], de Raterius de Nieul en 1367*(une bordure de … besantée*)[160], ou encore celles des du Lau *(bordure de gueules chargée de seize besants d'argent)*[161]. La présence de besants ou de tourteaux sur le chef d'un écu est parfois une brisure comme sur l'écu d'une branche cadette des Razès de Monisme *(au chef d'or chargé de trois tourteaux de…)*[162] et parfois un meuble principal comme dans le cas des Tersac qui portaient *d'argent au chef de sable chargé de deux besants d'argent*[163]. La fonction réelle des besants (meuble principal ou brisure) n'est pas toujours détectable.

[151] On voit par exemple dans le trésor de l'église paroissiale de Saint-Léonard de Noblat (HV.) un reliquaire-monstrance émaillé du début du XIV^{e} siècle orné de seize armoiries dont quatre de la famille de Comborn
[152] JOUGLA, I, p. 110-111. Le besant des d'Abzac est probablement parlant
[153] *Ibid.*, IV, p. 409
[154] JOUGLA, VI, p. 119
[155] *Ibid.*, p. 47
[156] *Ibid.*, VI, p. 368. Les 10 besants (seuls meubles de l'écu) ont peut-être la valeur symbolique de 1000 par un jeu de mots (Villelume = mille lunes)
[157] BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin, II*, n° 571
[158] JOUGLA, V, p. 19
[159] NADAUD, III, p. 378-382
[160] *Ibid.*, III, p. 274
[161] JOUGLA, IV, p. 423-424
[162] NADAUD, IV, p. 11-13 et 544
[163] JOUGLA, VI, p. 280 et CHAMPEVAL, II, p. 123

Ainsi pour les Saint-Avit dont les *trois fasces* de l'écu sont accompagnées en chef de *trois besants* on ignore s'il s'agit des armes d'une branche aînée ou d'une branche cadette. Au total dans l'héraldique médiévale du Limousin les besants (et les tourteaux) sont présents sur 6,5% des armoiries ce qui considérable par rapport aux fréquences de deux à quatre fois inférieures observées pour ces petits meubles dans d'autre armoriaux (1,6% dans celui de Gilles Le Bouvier, 3,6% dans les sceaux de 1302 et 1339 (voir tableau V ci-dessus).

Les *losanges* sont par contre beaucoup plus rares que les besants dans la mesure où n'en avons relevé que sept, soit une fréquence de 1, 2%. Apparemment on ne les rencontre pas en Limousin avant le XIV^e^ siècle. Les plus anciens sont ceux du chanoine Adhémar d'Eymoutiers dont le sceau de 1302 portait *une croix losangée*[164]. Les *trois losanges* de la famille marchoise des notaires Queyriaux connue à Auzances (Cr.) à la fin XV^e^ siècle étaient probablement parlants par jeu de mots (carreau /Queyriaux)[165].

Ce petit meuble géométrique se distingue graphiquement assez mal de la *fusée* que l'on relève dans une dizaine d'armoiries soit une fréquence de 1,7%. Rare donc en Limousin ce petit meuble l'est tout autant, voir plus, ailleurs (0,5% dans les sceaux du nord de la France de 1302 et de 1339, 1% dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier, 1,5% en Auvergne). Ce n'est que dans l'Armorial Le Breton (XIII^e^ et XV^e^ siècle) que les *fusées* sont un peu plus nombreuses (2,7%). La famille Ajasson (Haute-Marche), connue dès la fin du XII^e^ siècle, portait *cinq fusées et deux demies posées en fasce*[166]. D'ailleurs, toutes les fusées des armoiries limousines sont disposées en fasce à l'exception de celles des de Brade (début XVI^e^ siècle) qui sont posées en chef[167].

La *macle,* dont la forme générale est voisine de celles de la fusée et du losange (en fait c'est un losange évidé), n'apparaît que sur quatre écus médiévaux limousins (fréquence 0,7%). Galbreath a vu dans ce petit meuble géométrique un symbole de la force vitale[168]. Rien ne permet de dire que telle était bien sa fonction en Limousin d'autant que son utilisation est ici tardive, probablement pas antérieure au XV^e^ siècle. Signalons le cas un peu insolite de la *macle cramponnée de deux crampons* de la famille de Bridieu venue tardivement du Poitou dans la Marche, petit meuble qui semble avoir été à l'origine un mors de bride parlant[169]. Dans les autres armoriaux analysés au tableau V la fréquence de la *macle* est encore plus faible qu'en Limousin, soit de 0,2 à 0,6%.

Les *billettes* sont relativement plus nombreuses et plus fréquentes dans l'héraldique limousine qu'ailleurs. Nous en avons relevé sur dix écus avec une fréquence de 1,8% alors que dans tous les autres armoriaux on n'en compte moins de dix avec des fréquences de 0,4% à 0,9%. On trouve en 1290 *six billettes* sur le *chef bastillé* de l'écu de la famille d'Oradour[170]. Vers 1360 la famille marchoise de Saint-Julien a des armoiries qui sont un *semé de billettes d'or au lion brochant du même*[171]. C'est un *semé* identique que l'on trouve dans les armes des Beaujeu-Montpensier, seigneurs de Crocq (Cr.) au XIII^e^ siècle[172]. Signalons le cas exceptionnel, semble-t-il, des *trois billettes d'or posées en fasce* de la famille Bittard des Portes (fin XV^e^ siècle) qui évoquent schématiquement trois portes qui seraient ainsi parlantes[173].

[164] BOSREDON, HV., p. 208
[165] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 208
[166] *Ibid*., p. 7
[167] NADAUD, I, p. 237
[168] Donald L. GALBREATH, *Manuel du blason*, Lausanne, 1977, p. 284 et 287
[169] JOUGLA, II, p. 260
[170] LECLER, HV., p. 527 et NADAUD, III, p. 203
[171] JOUGLA, VI, p. 130-131
[172] Ambroise TARDIEU et Auguste BOYER, *Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq,* 1888 et 2004, p. 82
[173] JOUGLA, II, p. 131

Les *croissants* (douze au total) apparaissent sur 2% des armoiries. La plupart de celles-ci appartiennent à des familles dont la filiation n'est connue qu'à partir du XV^e^ siècle. Selon une légende tenace certaines familles, dont certains membres se seraient croisés aux XI^e^ et XIII^e^ siècles, auraient placé sur leurs écus des croissants symboles de l'Islam[174]. La rareté générale des croissants dans les armes des familles descendant de croisés rend peu crédible tout rapport entre la présence de ces petits meubles et une quelconque participation aux croisades. On en tout cas le constater dans le Limousin. En effet sur la vingtaine de familles locales dont les armes figurent dans la salle des Croisades du château de Versailles une seule, celle de Lur, porte des croissants[175]. Encore que le lien entre ces figures et la croisade soit assez ténu car Jean de Lur, qui participa effectivement à la troisième croisade (1189-1192), avait déjà des croissants sur son sceau armorié scellant un acte de prêt en 1191 passé avec un marchand italien[176]. Sur les douze écus médiévaux limousins portant des *croissants* neuf ont un seul *croissant* et les trois autres trois (Amelin, La Valade et Lur). Peu fréqents dans l'héraldique limousine du Moyen Age les croissants sont toutefois plus fréquents que dans tous les armoriaux pris en référence : on n'en trouve pas plus de 1,9 % dans les sceaux de 1302 et de 1339 et seulement 0,5% dans l'Armorial Le Breton.

Les *croisettes* ne tiennent pas une place plus importante que les croissants. Au nombre de 12 elles aussi elles ont la même fréquence (2%). Sur trois écus elles ont probablement une signification parlante directe (cas de La Croix du Repaire branche de Vitrat)[177] ou parlante par allusion (cas de Saint-Fief et Saint-Mesmin)[178]. Sur les armes des familles du Mesnil-Simon[179] et de Fournoux[180] la croisette est probablement une brisure. Ce petit meuble apparaît au XIII^e^ siècle, semble-t-il, sur l'écu des Alboy[181], des La Garde-Montlezun[182] et des Fournoux. La plupart des croisettes accompagnent certaines pièces telles que *le sautoir engrêlé* de la famille de Blond[183], ou *la croix de Jérusalem* des La Garde-Montlezun, ou la *bande* des Anterroches[184]. D'autres croisettes chargent des *bandes* comme celle de la famille Bléreau[185]. Dans les divers armoriaux du Moyen Age analysés au tableau V les fréquences des **croisettes** sont encore plus basses que dans celui du Limousin variant de 0, 3% (5 armoiries) dans Gilles Le Bouvier à 1,4% (12 armoiries) dans Le Breton.

[174] Donald L. GALBRAITH, *Manuel du blason, op. cit.*, p. 278-279. L'auteur évoque la légende héraldique la famille d'Anglure qui porte un *semé de grelots et de croissants* dont un membre prisonnier du sultan Saladin aurait obtenu sa liberté en promettant notamment de semer ses armes de croissants

[175] Internet. Site Haraldica. Salle des croisades du château de Versailles. Ont participé, selon cette source, à au moins une croisade les familles limousines suivantes : Autier, Beaupoil, Boisse, Bonneval, Brachet, Brosse, Carbonnières, Comborn, Coustin du Masnadaud, Faydit, Gain, La Cropte de Chantérac, La Roche-Aymon, Lasteyrie, Lostanges, Lubersac, Lur, Magnac, Malemort, Pérusse, Salignac, Sartiges, Ségur, Vassinhac

[176] BOSREDON, HV., p. 68

[177] FROIDEFOND, p. 173-174

[178] JOUGLA, VI, p. 125 (Saint-Fief) et VI, p. 136 (Saint-Mesmin)

[179] René GANDILHON, *Inventaire des sceaux du Berry*, Bourges, 1933, p. 43

[180] NADAUD, II, p. 189

[181] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Le Bas-Limousin seigneurial, op. cit.*, p. 195-197

[182] JOUGLA, IV, p. 102. Les 4 croisettes des La Garde-Montlezun cantonnent une croix de Jérusalem

[183] LECLER, HV., p. 98-99

[184] BERGUES-LA-GARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin*, 1871 et 2000, p. 15

[185] JOUGLA, II, p. 140

Le *flanchis,* sorte de petit sautoir alésé, est une figure aussi rare dans l'héraldique limousine que dans les reste des armoiries françaises médiévales. On ne compte que quatre *flanchis* en Limousin, soit une fréquence de 0,7% qui se compare à celle de l'Auvergne (0,8%). On notera l'absence de ce petit meuble dans les sceaux de 1302 et de 1339 (nord de la France) qui sont cependant assez riches en *sautoirs* (31 pour 961 armoiries). Deux des sautoirs limousins sont parlants : celui de la famille André de La Ronade (le *flanchis* est appelé aussi *croix de saint André*)[186] et celui des Molen de La Vernède (ce meuble évoque des ailes de moulin)[187]. Dans les armes de cette dernière famille ainsi que dans celles des Balzac d'Entraygues[188] les *flanchis* sont les seules figures représentées. Aucun de ces écus ainsi que celui des Pestel de Vialore (*six flanchis en orle)*[189] n'appartient à des familles connues avant le XV[e] siècle.

Parmi tous les petits meubles figurant dans les armoiries médiévales limousines c'est l*'étoile* qui a la plus forte fréquence soit 9% (54 armoiries sur 597 en possèdent). Ce taux est très sensiblement supérieur à ceux relevés dans les autres armoriaux du tableau V ci-dessus, à savoir : 7,7% dans celui de Guillaume Revel (Auvergne), 3,8% dans les sceaux de 1302 et de 1339 (nord de la France), 1,5% dans celui de Gilles Le Bouvier (France-Europe) et 0,9 % seulement dans celui de Le Breton (France). Les étoiles sont plus nombreuses dans le Bas-Limousin (32 écus) que dans la Haute-Marche (11 écus) et dans le Haut-Limousin (11écus également). Sur la moitié des armoiries concernées les étoiles sont groupées par trois. Peut-être en raison de la relative rareté du chevron au Moyen Age seules les armes de la famille Pastoureau ont trois étoiles accompagnant cette pièce vraisemblablement pour meubler des vides[190]. Par contre la disposition à trois étoiles en chef apparaît sur sept armoiries (Beaufort, Guimot de Montconseil, La Porte de Lissac, La Serre, Lavaur, Pommier, Villoutreys). Dans la majorité des armoiries c'est autour d'un meuble ou d'une autre petite figure géométrique que sont disposés les groupes de trois étoiles. Ainsi voit-on sur l'écu des Mourins d'Arfeuille *trois étoiles autour d'une fleur de lis*[191], sur celui des Bridieu *trois étoiles accompagnant une macle cramponnée*[192] et sur celui des Philip de Saint-Viance *trois étoiles autour d'un cor de chasse*[193]. Indépendamment du fait que les étoiles remplissent un vide, elles ont aussi ici une fonction de décoration et de mise en exergue du meuble principal. Les étoiles jouent aussi, parfois, le rôle de meuble principal en association avec un autre petit meuble. Il en est ainsi sur l'écu de la famille de Vauchaussade dont les seuls meubles sont *une étoile d'argent surmontée d'un croissant du même*[194] ou sur celui des de Mirabel qui portaient au XIII[e] siècle *d'azur à six besants d'or accompagnés de huit étoiles du même*[195]. Les étoiles ont aussi servi de brisures comme probablement dans les armes des Saint-Astier[196] et dans celles des du Mas Payzac[197] dont le *lion est adextré d'une étoile.* Les *onze étoiles sur une bordure* qui ornent l'écu de Foulques de Chanac, originaire du Bas-Limousin et évêque de Paris en 1345[198], sont une brisure et ont peut-être en outre une signification symbolique dont le sens nous échappe.

Les *molettes* ont la forme de petites étoiles percées en leur centre d'un trou circulaire. Ce petit meuble est l'expression graphique de la molette d'éperon et chargé d'une forte expression chevaleresque. Les molettes dans l'héraldique médiévale limousine sont beaucoup moins fréquentes que les étoiles, soit un taux de 2,8% pour les premières contre 9,% pour les secondes. Cependant ce petit meuble est plus présent ici que dans d'autres territoires. On ne relève en effet que deux écus portant des molettes dans l'Armorial Le Breton (0,2%) et cinq seulement (0,6%) dans celui de Guillaume Revel (Auvergne). Les molettes sont toutefois moins rares dans sceaux du nord de la France de 1302 et 1339 où l'on en relève quatorze, soit une fréquence de 1,5%. Nous n'en avons trouvé aucune sur les armoiries roturières de cette époque en Limousin.

[186] NADAUD, I, p. 488-489 et JOUGLA, I, p. 181
[187] JOUGLA, V, p. 71 et LECLER, Cr, p. 221
[188] JOUGLA, I, p. 338
[189] NADAUD, III, p. 319 et JOUGLA, V, p. 262
[190] FROIDEFOND, II, p. 115-116
[191] Ambroise TARDIAU, *Gdghm*, p. 113
[192] JOUGLA, II, p. 260
[193] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Familles nobles et notables de Corrèze, op. cit.,* II, p. 463-470
[194] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 156
[195] NADAUD, IV, p. 411-412 et RIETSTAP, II, p. 430
[196] NADAUD, I, p. 594 et JOUGLA, VI, p. 118
[197] FROIDEFOND, I, p. 335-336 et NADAUD, III, p. 197
[198] BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin*, I, p. 124

On observe des *molettes en semé* avec *un lion brochant* dans les armes de plusieurs familles dont les origines connues remontent au moins au XIII[e] siècle, les Cosnac[199], les Montmorin-Saint-Hérem [200]et les Ligondès[201]. Ici ces petits meubles ne semblent pas constituer des brisures. Par contre, dans les armoiries des familles Lauthonie[202] et Bousquet[203] où l'on trouve *trois étoiles* ou *trois molettes* comme figures uniques on ne sait lequel de ces petits meubles est une brisure. Plus souvent que les étoiles les *molettes* en Limousin meublent seules l'écu. Elles se présentent alors en nombre variant de un à neuf, mais le plus souvent trois. La famille de Boisgelin avait ainsi *une molette aux 1 et 4* de son *écartelé*[204], les Bardonin en avaient *trois*[205], les Veyny aussi *trois* et les Neuchèze *neuf posées trois, trois et trois*[206]. On trouve aussi des *molettes accompagnant* par trois *un chevron* (familles Bardoulat, Champs de Blot, La Barre vicomte de Bridiers) [207]). Elément mineurs mais significatifs de l'équipement du chevalier, des *molettes d'éperon* accompagnent un *lion* sur quatre écus (Montmorin, Cosnac, Ligondès, Puy de Dame et du Puy)[208] et les *épées en sautoir* sur l'écu des Moras[209]. Ces associations *molettes /lion* et *molettes/épées* ne sont peut-être pas sont pas sans rapport avec la chevalerie et ses valeurs de force et de courage.

Les *annelets* n'apparaissent que dans les armoiries de deux familles connues seulement au XV[e] siècle : les Janaillhac et les Caillebot de la Salle (fréquence 0,4%). Dans aucun des autres armoriaux étudiés leur fréquence n'atteint 1%. On en trouve un peu plus en Auvergne, soit cinq au total (fréquence 0,6%) et six dans les sceaux du nord de la France en 1302 et 1339 (fréquence 0,6%).

Les *gouttes*, présentes sur quatre écus, et les *larmes* sur un autre, sont trop peu nombreuses pour constituer une particularité de l'héraldique limousine du Moyen Age. Toutefois il faut noter qu'on ne trouve aucun de ces deux petits meubles dans les quatre autres armoriaux analysés au tableau V ci-dessus. Les *larmes* sont parlantes dans les armes des Boisseuilh par jeu de mots avec « œil »[210] et dans celles des du Chaslard, famille bourgeoise de La Souterraine (Cr.) dont la filiation remonte au XV[e] siècle, par jeu de mots avec « choir » (tomber comme des larmes)[211]. Les *trois gouttes* de la famille des Gouttes sont naturellement parlantes[212].

Les *cœurs* ne sont pas plus nombreux que les gouttes et les larmes : on en compte aussi cinq (fréquence 0,8%) dans l'héraldique limousine. On doit remarquer que l'on ne relève aucun cœur dans les autres armoriaux étudiés à l'exception de celui de Gilles Le Bouvier où ces petits meubles sont au nombre de six mais dont trois appartiennent à des branches de la famille écossaise des Douglas. Un *cœur d'argent* est le meuble principal de la très vieille famille limousine des Champagne (XI[e] siècle) issue de celle de Rochechouart [213]. Le *cœur accompagnant une jambe nue* que l'on voit sur l'écu de la famille marchoise du Palestel, éteinte dans celle de Brosse au XIII[e] siècle, semble un cas unique[214]. Les *trois cœurs d'argent* de la famille de Vars sont par contre les seules figures de son écu[215].

[199] BERGUES-LAGARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin, op. cit.,* p. 40-41
[200] JOUGLA, I, p. 287
[201] *Ibid.,* p. 463
[202] BERGUES-LA-GARDE, *op. cit.,* p. 92-93
[203] NADAUD, I, p. 230-231
[204] JOUGLA, II, p. 141
[205] NADAUD, I, p. 107
[206] JOUGLA, V, p. 152
[207] CHAMPEVAL,I, p. 356-359 (Bardoulat de souche) ; Ambroise TARDIEU, *Gdghm,* p. 150 (de Champs de Blot) et René CHARTREIX, *La vicomté de Bridiers, op. cit.,* p. 32 (La Barre, vicomtes de Bridiers)
[208] JOUGLA, I, p. 287 (Montmorin) ; JOUGLA, III, p. 61 (Cosnac); NADAUD, III, p. 556-666 (Ligondès); Ambroise TARDIEU, *Gdghm,* p. 59 et 122-128 (du Puy de Dames)
[209] NADAUR, III, p. 256-257
[210] BERGUES-LA-GARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin, op. cit.,* p. 26
[211] JOUGLA, II, p. 370
[212] *Ibid.,* IV, p. 195
[213] NADAUD, I, p. 347-348 ; JOUGLA, II, p. 378
[214] LECLER, Cr., p. 239
[215] NADAUD, IV, p. 204 et 620

La symbolique du cœur étant très large au Moyen Age (courage, droiture, amour, …) on ne peut savoir précisément ce que signifiaient ici ces trois petits meubles. Peut-être ont-ils été suggérés par un rapprochement du patronyme avec l'adjectif « varieux » qui avait le sens de « changeant » (comme le cœur)[216].

2.2. Les petits meubles stylisés à motifs animaux ou végétaux

Nous avons retenu les six petits meubles végétaux ou animaux les plus fréquents dans l'héraldique limousine du Moyen Age : *la fleur de lis, le trèfle, la rose, la quintefeuille, la merlette et la coquille.* Dans le recensement de ces figures nous avons n'avons pas fait de distinction entre meubles principaux, meubles secondaires, meubles de remplissage et brisures. Nous les avons tous retenus estimant que quelles que soient leurs fonctions ils sont tous signifiants en terme de préférences graphiques.

Si l'on compare leur fréquence en Limousin avec celles observées dans d'autres armoriaux médiévaux on constate qu'elle est globalement très supérieure. En effet alors que l'on trouve ces six petits meubles à motifs végétaux ou animaux dans 21% des écus du Limousin ils ne sont que 10,8% dans les quatre armoriaux retenus à titre de référence (Revel, Le Bouvier, Le Breton, sceaux de 1302 et de 1339), soit pratiquement deux fois moins. Mais le taux global des petits meubles de ce type recouvre des différences d'un armorial à l'autre. Les taux sont à peu près identiques pour trois d'entre eux (Revel 11,8%, Le Bouvier 10,6% et sceaux de 1302 et 1339 10,7%) mais nettement supérieur chez Le Breton (15,7%).

En Limousin quatre de ces six petits meubles végétaux et animaux sont numériquement dominants : la *fleur de lis,* présente sur 48 écus, suivie de la *rose* (26), puis de la *coquille* (25) et de la *merlette* (22). Le *trèfle* et la *quintefeuille* sont ici des figures marginales.

[216] Fédéric GODEFROY, *Lexique de l'ancien français,* Paris, 2003, p. 611

En effet le *trèfle* n'apparaît que sur les seules armoiries des de Thianges[217] originaires du Nivernais et qui s'éteignirent en 1453 dans une branche des Villelume (Haute-Marche) qui en releva le nom et les armes. Ce petit meuble est très relativement plus abondant en Auvergne où l'on en compte sept (0,8%) dans l'Armorial de Guillaume Revel mais tout aussi rare dans les autres armoriaux étudiés (moins de 0,5%). Quant à la *quintefeuille* elle n'orne que quatre armoiries : celles des familles de Châteaubodeau[218], de La Faye[219], du Merle[220] et Seguin de Meudon. Il est assez probable que l'unique quintefeuille des de La Faye a un caractère parlant par jeu de mots Faye/feuille.

Petits meubles animaux et végétaux ARMO--RIAUX	*fleurs de lis*	*trèfles*	*roses*	*quintefeuilles*	*Merlettes*	*Coquilles*	total des petits meubles vg. et an. *pourcentage*	total des écus
LIMOUSIN	48 *(8%)*	1 *(0,2%)*	26 *(4,4%)*	4 *(0,7%)*	22 *(3,7%)*	25 *(4,2%)*	126 *(21 %)*	606
REVEL	36 *(4,3%)*	7 *(0,8%)*	23 *(2,8%)*	0 -	22 *(2,6%)*	10 *(1,2%)*	98 *(11,8%)*	832
LE BOUVIER	85 *(4,6%)*	4 *(0,2%)*	14 *(0,8%)*	28 *(1,5%)*	32 *(1,7%)*	34 *(1,8%)*	197 *(10,7%)*	1841
LE BRETON	60 *(7%)*	3 *(0,3%)*	5 *(0,6%)*	10 *(1,2%)*	34 *(4%)*	23 *(2,6%)*	135 *(15,7%)*	859
SCEAUX DE 1302 et 1339	28 *(2,9%)*	4 *(0,4%)*	4 *(0,4%)*	9 *(0,9%)*	35 *(3,6%)*	24 *(2,5%)*	103 *(10,7%)*	961

TABLEAU VI – Comparaison de la fréquence des petits meubles à motifs végétaux et animaux dans cinq armoriaux du Moyen Age. Les pourcentages sont calculés par rapport au total des armoiries de chaque armorial

[217] JOUGLA, VI, p. 293 ; Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 152
[218] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 43-44
[219] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 61
[220] JOUGLA, V, p. 45

La *fleur de lis* est plus fréquente (8%) dans l'héraldique limousine que dans les autres armoriaux où on ne la trouve que sur moins de 5% des écus (Revel, Le Bouvier et sceaux de 1302 et 1339) sauf sur ceux de l'armorial Le Breton. Le quart des fleurs de lis limousines se rencontre en *semés.* C'est une proportion plus faible que celles observées dans l'armorial de Gilles Le Bouvier (41%), dans l'armorial Le Breton (42%) et dans l'armorial de Guillaume Revel (50%) mais plus haute que celle des sceaux du nord de la France de 1302 et de 1339 (4%). En Limousin les *semés de fleurs de lis* se trouvent sur les écus de familles d'extraction chevaleresque (XI^e^ et XIII^e^ siècle) telles que les Las Tours[221], les La Tour d'Auvergne[222], les Thouars[223] ou les Foucauld de Saint-Germain-Beaupré[224]. Les groupements des fleurs de lis par trois, qui a peut-être suivi l'évolution de l'héraldique capétienne passé au XIV^e^ siècle du semé aux trois fleurs de lis, est porté par des familles dont la noblesse apparaît plus récente comme les Fontanges (nobles en 1373)[225], ou les Montlouis (nobles en 1449)[226] ou encore les André de Ludesse (nobles au XV^e^ siècle)[227]. Les armoiries à une seule fleur lis représentent 30% des écus portant ces petits meubles en Limousin contre 8% dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) et 14% dans celui de Gilles Le Bouvier.

La *rose* orne 4,4% des armoiries limousines contre moins de 1% dans les autres armoriaux étudiés à l'exception de celui de Guillaume Revel (2,8%). La fréquence relativement de ce petit meuble végétal en Limousin est comme un prélude à sa multiplication dans l'héraldique moderne de cette province. Plusieurs armes portant des *roses* sont parlantes dont celles des familles Rougier, de Rousiers, Rogier des Essarts (par jeu de mots avec la fleur)[228] ou Graffeuil (dont le nom évoque les épines de la plante) [229]. La célèbre famille du Rosier d'Egletons, puis Rogiers de Beaufort, avait aussi des armes parlantes à *six roses de gueules en orle*[230] qui ont probablement inspiré celles de plusieurs autres familles ou institutions (Besse de Bellefaye, La Jugie de Rieux, Laurens de Puy-La Garde, chapitre de Saint-Germain-les-Belles).

Les deux petits meubles d'origine animale, la *merlette* et la *coquille,* sont eux aussi nettement plus fréquents sur les armoiries médiévales du Limousin que dans celles d'autres régions.

Ainsi avons-nous recensé ici 22 écus avec des *merlettes*, soit une fréquence de 3,7% légèrement supérieure en général à celles rencontrées dans les autres armoriaux : 2,6% dans celui de Guillaume Revel (Auvergne), 1,7% dans celui de Gilles Le Bouvier (France-Europe), 4% dans celui de Le Breton (France) et 3,4% dans les sceaux de 1302 et de 1339 (nord de la France). Ce petit meuble sert parfois de brisure (une seule merlette) comme sur les écus de la famille de La Barde[231] et Nadaud de La Valette[232] ou même de surbrisure (Lezay dit de Lusignan)[233]. Le plus souvent les *merlettes* se trouvent en nombre et constituent alors les meubles principaux (seules ou avec un autre meuble) tels les *neuf merlettes* de la famille Chauvet[234] ou les sept de la famille d'Aumont[235]. Certains écus portant ce petit meuble sont très anciens : celui des Merle[236] date de 1264, celui des La Barde du XIII^e^ siècle et ceux des Lignaud de Lussac[237], des Tenant de La Tour[238] et des Sauzet[239] du XIV^e^ siècle.

Comme les merlettes les *coquilles* sont deux fois plus fréquentes sur les écus limousins médiévaux que dans les armoriaux d'autres territoires à la même époque (1, 2% en Auvergne, 2,5% dans sceaux du nord de la France). On trouve ces petits meubles généralement par trois accompagnant ou chargeant une pièce comme dans les armes des Feydeau[240], des Piédieu[241] ou des Rabayne[242]. Dans plusieurs armoiries les *coquilles* chargent un

[221] NADAUD, III, p. 40-49
[222] *Ibid.*, IV, p. 600
[223] JOUGLA, VI, p. 309
[224] NADAUD, II, p. 143-152
[225] BERGUES-LA-GARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin,* op. cit., p. 58
[226] NADAUD, III, p. 253
[227] *Ibid.*, I, p. 488-489
[228] NADAUD, IV, p. 114 (Rougier) ; JOUGLA, VI, p. 65 (Rousiers) ; NADAUD, IV, p. 109 (Rogier des Essarts)
[229] NADAUD, II, p. 373-374 (Graffeuil)
[230] JOUGLA, VI, p. 43 ; NADAUD, IV, p. 95-107
[231] NADAUD, II, p. 107 et 538
[232] *Ibid.*, IV, p. 497-503
[233] JOUGLA, IV, p. 457
[234] NADAUD, I, p. 379
[235] *Ibid.*, I, p. 90 et 521
[236] FROIDEFOND, I, p. 347
[237] NADAUD, III, p. 88
[238] FROIDEFOND, I, p. 485
[239] JOUGLA, VI, p. 182
[240] JOUGLA, III, p. 387-388
[241] TARDIEU, Gdghm, p. 119-120 et JOUGLA, VI, p. 147

chef (Alart[243], Aubert[244], Oroer[245]). Mais parfois elles constituent les seuls meubles de l'écu comme chez les Maubernat (six coquilles)[246], les Montal (semé de coquilles)[247], les Frédy de Coubertin (neuf coquilles)[248]. Comme les *merlettes* les *coquilles* apparaissent dès le XIII[e] siècle (Maubernat en 1277) et sont fréquentes au siècle suivant (Oroer en 1316, Authier en 1334[249], Ruben en 1397[250]).

2.3 Les meubles principaux

Les meubles principaux sont, à la différence des figures précédentes, sont d'une diversité presque infinie. On peut néanmoins tenter de les classer en quelques types : êtres humains (ou parties du corps), animaux en distinguant les quadrupèdes, les oiseaux et les autres animaux (poissons, reptiles, insectes, etc.), les êtres fantastiques, les végétaux (arbres, plantes, fleurs, fruits) et enfin les artefacts ou créations humaines.

LES ÊTRES HUMAINS ET LES PARTIES DU CORPS

Il n'y a pas dans l'héraldique limousine du Moyen Age de représentation d'un être humain dans sa totalité. Au mieux rencontre-t-on des têtes et des bustes. Ce sont les *bras* et surtout les *mains* qui sont relativement les plus nombreux.

LES MAINS

On compte en effet six écus portant une ou trois *mains*, soit un écu sur cent. Cette fréquence, bien que faible, est cependant supérieure à celles observées pour ce meuble dans les autres armoriaux pris en référence. Si l'on compte huit armoiries avec des mains dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier (taux 0,4%) on n'en compte qu'une dans les sceaux du nord de la France de 1302 et 1339 et aucune dans l'Armorial auvergnat de Guillaume Revel. La présence des *mains*, même en petit nombre, dans l'héraldique médiévale peut s'expliquer pour des motifs d'ordre symbolique. En effet la main, qui tient l'épée, la lance et le cas échéant le sceptre, est une expression du pouvoir seigneurial. On sait par ailleurs la place que tient »l'immixio manum » dans la cérémonie de l'hommage du vassal à son seigneur supérieur. Godefroy dans son « Lexique de l'ancien français » a relevé plus de quarante expressions en rapport avec la main[251].

[242] NADAUD, IV, p. 2
[243] TARDIEU, Gdghm, p. 120 et 148
[244] JOUGLA, I, p. 204
[245] BOSREDON, HV, p. 135
[246] NADAUD, IV, p. 365
[247] BOOS E., *Armorial d'Auvergne et du Bourbonnais, op. cit.,* p. 93
[248] JOUGLA, IV, p. 64
[249] TARDIEU, Gdghm, p. 10-13
[250] BOSREDON, HV., p. 156 et 215
[251] GODEFROY, Frédéric, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 2003, p. 369

Certaines sont très fortes comme « avoir à main » (être maître de), « combattre main en main » (combattre à corps à corps), « jouer des mains basses » (massacrer, égorger), « de main forte » (de haute lutte ou violence en général), « main brisée » (opposition au cours de la justice), etc. Sur six armoiries limousines du Moyen Age portant plusieurs mains quatre sont probablement parlantes à savoir celles des Magnac du Châtelard, des Maschat, des Maynard de Chaussenéjoux[252] et des Bermondet de Cromières[253]. La plupart de ces mains héraldiques sont appaumées mais une ne l'est pas (Maschat) sans que l'on sache si ce choix était ou non porteur de sens. Deux de ces armoiries existaient au XIII^e^ siècle : celles des Maynard de Chaussenéjoux et celles des Magnac du Châtelard.

LES BRAS

Deux armoiries portent chacune *un dextrochère armé*, l'un tenant une *épée nue* (Las Tours, XII^e^ siècle[254]) et l'autre un *dard parlant* (Picon, XIII^e^ siècle[255]). Les dextrochères de deux autres familles, d'ailleurs tard venues en Limousin, tiennent des meubles plus insolites, peut-être allusifs : un poisson pour les Basquiat[256] et une manipule pour les Villiers de l'Isle-Adam[257].

LES JAMBES

Ce meuble n'a été utilisé que par la famille de Palestel[258], implantée au XIII^e^ siècle à Dun-le-Palestel (Haute-Marche), sous la forme d'*une jambe nue en pal* accompagnée d'*un cœur*. Dans l'héraldique française une seule autre famille porte un meuble identique, celle des Chaussegros de Lioux (Provence)[259]. En Europe une quinzaine d'armoiries, essentiellement allemandes et polonaises, sont chargées d'une jambe parfois parlante[260]. La jambe des Palestel est peut-être parlante par sa position en pal.

LES TËTES ET LES BUSTES

Ces meubles rares n'apparaissent que tardivement en Limousin, c'est-à-dire pas avant le XIV^e^ siècle au plus tôt. Ces figures sont également peu nombreuses dans les autres armoriaux médiévaux : sur les neuf cent soixante sceaux armoriés de 1302 et 1339 on ne rencontre qu'une seule tête (de femme), trois têtes humaines dans l'Armorial de Guillaume Revel (1455) et aucune dans les armoriaux Bellenville (fin XIV^e^ siècle) et Le Breton (XIII^e^ et XV^e^ siècles). Les deux têtes des armories limousines sont assez originales. Ainsi vers 1470, N… Barbe[261], seigneur de La Fourest-Beaunay (Marche), portait *une tête d'homme à deux faces barbues* et évidemment parlante. Encore plus étrange est le *lion à tête humaine* de Aymery de Fontréaux[262] qui fut prieur en 1452 de la langue d'Auvergne des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont le siège était à Bourganeuf (Creuse).

[252] JOUGLA, IV, p. 498 (Magnac du Châtelars), NADAUD, III, p. 202 (Maschat), NADAUD , III, p. 222 (Maynard de Chaussenéjoux). Le jeu de mots parlant se fait avec « mas » (les mains dans les parlers locaux)
[253] JOUGLA, II, p. 84 (Bermondet). Ici c'est la syllabe finale « -det » (le doigt) qui est à l'origine de la main
[254] NADAUD, III, p. 40 et 479
[255] *Ibid*, III, p. 325-326
[256] JOUGLA, I, p. 391
[257] *Ibid*, VI, p. 498
[258] TARDIEU, Gdghm, p. 117
[259] RIETSTAP, I, p. 240
[260] DICTIONNAIRE DE RENESSE, p. 411
[261] NADAUD, I, p. 103
[262] JOUGLA, V, p. 440

LES ANIMAUX

Les premières armoiries connues, parmi d'autres meubles, portaient des animaux réels : lions, aigles, poissons, etc. Ces meubles étaient d'ailleurs empruntés à la période préhéraldique (avant 1150) où les enseignes, les bannières, les sceaux et les monnaies étaient souvent ornés de figures animales[263]. Cependant on ignore quel fut le premier animal représenté sur un écu. Peut-être s'agissait-il des lionceaux de la plaque funéraire de Geoffroi Plantegenêt, roi d'Angleterre, mort en 1151[264]. En tout cas l'intérêt de l'héraldique pour les figures animales a été presque immédiat : avant la fin la fin du XII^{e} siècle une vingtaine d'animaux différents ornaient 60% des écus, proportion qui ne sera jamais retrouvée ultérieurement. A cette époque ce sont les *lions* qui prédominent fournissant 60% des animaux suivis de très loin par les *aigles* (10%) et les merlettes (aussi 10%). Par la suite, jusqu'à la fin du Moyen Age, on va observer deux évolutions de sens inverse. D'une part la diversité des espèces représentées ne va cesser de s'accroître au fil du temps passant par exemple de neuf dans le « Rôle d'Armes Bigot » (France du Nord et de l'Ouest, Pays-Bas, Allemagne, vers 1254) à trente-huit dans l'Armorial du Héraut Berry (France en majorité et Europe vers 1455). D'autre part les armoiries animalières qui représentaient 40% des écus vers 1250 tombent à 30% vers 1300 et à 25% vers 1500. Parallèlement aussi dans ce type d'armoiries le *lion* va sensiblement régresser passant de 60% dans le « Rôle d'Armes Bigot » (1254) à 53% dans « L'Armorial du Héraut Berry » (vers 1455) tandis que le groupe dominant (lion, aigle, merlette) va passer de 88% à 74%[265].

Quelle est la place des animaux dans l'héraldique médiévale limousine ? Nous allons tenter de la mesurer en examinant successivement les quadrupèdes, les oiseaux et les autres animaux (poissons, reptiles, insectes,…).

[263] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 113
[264] *Ibid*, p. 29
[265] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 135, tableau V

LES QUADRUPÈDES

Une comparaison de la présence de ces animaux dans divers armoriaux peut être utile

quadrupèdes **Armoriaux**	lion	léo-pard	loup	ren-ard	ours	mou-ton	che-val	chien	boeuf	cerf	chè-vre	san-glier	porc	total quadru-pèdes et %	total écus
Limousin	146 *24,5 %*	6 *1 %*	4 *0,6 %*	0 -	0 -	0 -	0 -	5 *0,8 %*	1 *0,2 %*	5 *0,8 %*	0 -	3 *0,5 %*	1 *0,2 %*	171 *28,5 %*	606
Revel	120 *14,3 %*	18 *2,2 %*	2 *0,2 %*	1 *0,1 %*	1 *0,1 %*	2 *0,2 %*	1 *0,1 %*	7 *0,8 %*	6 *0,7 %*	6 *0,7 %*	0 -	0 -	0 -	164 *19,6 %*	837
Le Bouvier	287 *15,6 %*	39 *2,1 %*	5 *0,3 %*	0 -	7 *0,4 %*	3 *0,2 %*	0 -	5 *0,3 %*	9 *0,5 %*	7 *0,4 %*	2 *0,1 %*	6 *0,3 %*	0 -	370 20,2 %	1840
Le Breton	203 *22,4 %*	17 *1,8 %*	0 -	0 -	0 -	0 -	0 -	1 *0,1 %*	2 *0,2 %*	3 *0,3 %*	0 -	0 -	0 -	226 *25 %*	906
Sceaux de 1302 et de 1339	95 *9,9 %*	8 *0,8 %*	3 *0,3 %*	0 -	2 *0,2 %*	2 *0,2 %*	1 *0,1 %*	1 *0,1 %*	0 -	1 *0,1 %*	1 *0,1 %*	1 *0,1 %*	2 *0,2 C%*	117 *12,2 %*	961

TABLEAU VII - Comparaison de la fréquence des principaux quadrupèdes dans cinq armoriaux du Moyen Age

Un premier constat s'impose d'emblée : les quadrupèdes sont nettement plus fréquents dans les armoriaux limousins que dans ceux d'autres territoires français avec un taux de 28,6% en Limousin contre par exemple 25% dans l'armorial Le Breton (écart 15%), 19,6% dans l'armorial auvergnat de Guillaume Revel (écart 45%) et seulement 12,2% dans les sceaux du Nord de la France de 1302 et de 1339. Ces différences ne tiennent à la diversité des espèces de quadrupèdes figurées car, si l'on n'en compte que huit en Limousin (*lion, léopard, cerf, chien, loup, bœuf, sanglier et porc*), il n'y en a que cinq dans l'armorial Le Breton et une dizaine dans chacun des autres armoriaux considérés. Elles résultent pour l'essentiel de l'hégémonie du lion qui fournit 85% des quadrupèdes en Limousin alors que cette proportion n'est que 73% en Auvergne (armorial de Guillaume Revel) et de 78% dans la France du Nord et l'Europe (armorial Le Bouvier). Seuls les sceaux du Nord de la France et l'Armorial Le Breton offrent une proportion de *lions* comparable. Les autres quadrupèdes, à l'exception du *léopard* (d'ailleurs très proche du lion), ne sont pour la plupart représentés chacun que par quelques figures ou tout simplement absents.

Le lion

La fréquence élevée du *lion* parmi les quadrupèdes de l'héraldique médiévale limousine est peut-être imputable en partie à un effet de mimétisme. En effet le lion est l'animal qui orne les armoiries de plusieurs familles locales prestigieuses telles celles des Comborn et des vicomtes de Limoges et, à un niveau inférieur celles des Chamborant, des Coustin, des Chabannes, des Bonneval, etc. Il est aussi probable que la mentalité médiévale poussait moins à la distinction, ici par les armoiries, qu'à l'affirmation par le même biais d'un lien réel ou supposé de parenté. Quelle qu'en soit la cause c'est en Limousin que la fréquence du lion est la plus élevée (24,5% du total des armoiries). Pour l'ensemble de l'Europe le taux correspondant se situe autour de 15%[266]. Parmi les quatre autres armoriaux médiévaux du tableau ci-dessus seule la fréquence des lions dans l'Armorial Le Breton (France, XIII^{e} et XV^{e} siècle) s'approche de celle du Limousin (22,4%), pour les trois autres elle est nettement plus basse avec 15,6% dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier, 14,3% dans celui de Guillaume Revel et seulement 9,9 % dans les sceaux de 1302 et 1339 (Nord de la France).

Un certain nombre d'écus au lion limousins peuvent être datés avec sûreté du XII^{e} siècle. C'est notamment le cas du lion du contre-sceau d'Adhémar de Comborn, vicomte de Limoges[267]. Signe de l'intérêt pour le lion héraldique, alors qu'en 1211 Pierre de La Porcherie (commune de Saint-Jean Ligoure, HV.) utilisait un sceau armorié chargé d'un *porc* parlant, son probable descendant Seguin de La Porcherie, vivant en 1257, avait *deux lions* passants sur son sceau[268].

Certains *lions* limousins du Moyen Age présentent des particularités qu'il convient de signaler. Ainsi la proportion de *lions couronnés* atteint ici 17% (soit 25 sur 146). C'est plus que sur les sceaux de 1302 et 1339 (Nord de la France) où leur fréquence n'est que de 11,6% et plus aussi que dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) où elle est de 12,5%. Mais pourquoi des couronnes sur la tête d'un animal qui, depuis le tournant des XII^{e} et XIII^{e} siècles, paraît bien établi en Europe comme le roi des animaux dans toute l'Europe après avoir évincé l'ours[269] ? Cette couronne est-elle là pour attester d'un statut qui serait encore quelque peu discuté ? Ou bien n'est-elle qu'un moyen de distinguer de la sorte un animal dont l'usage héraldique s'est totalement banalisé par sa multiplication ? Ces couronnes surmontent aussi bien les lions de familles importantes, comme celle des vicomtes de Limoges de la seconde race (1130-1265) ou celle des Chabannes, que ceux seigneurs de moindre rang comme les Dreuille, les Chavanac ou les Feletz. Mais d'autres moyens ont été utilisés pour compenser la banalité du lion en lui ajoutant d'autres signes distinctifs. C'est ainsi que l'on trouve le *lion tenant une épée* des Juillac[270], les *lions mornés*, c'est-à-dire sans queue, ni langue, ni griffes, des Mornay, figure probablement parlante[271] et des Foucauld de Pontbriand[272], le *lion herminé et couronné* des Chabannes[273]. le *lion à tête humaine* des Réaulx[274], le *lion* (parlant) *percé d'une épée* des Tranchelion[275] ou encore le *lion coupé de gueules et de sinople* des Schomberg[276]. Il faut cependant se demander si certaines de ces particularités, à l'exception de celles ayant un caractère parlant, n'étaient pas des brisures à l'origine.

Face à la suprématie numérique écrasante du *lion* parmi les quadrupèdes de l'héraldique limousine, les autres animaux de ce type sont soit marginalisés, soit inexistants en Limousin mais aussi le plus souvent ailleurs.

[266] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval. Dictionnaire historique et bibliographique,* Paris, 2002, p. 90
[267] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne*, Limoges, 1892, n° 2
[268] *Ibid.*, p. n° 137 et 129
[269] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval. Dictionnaire historique et bibliographique,* Paris, 2002, p. 103
[270] NADAUD, II, p. 409 et 602
[271] JOUGLA, V, p. 118. Ce lion est en outre couronné
[272] BERGUES-LA-GARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin, op., cit.,* p. 59 et JOUGLA, IV, p. 42-43
[273] NADAUD, II, p. 311-312
[274] JOUGLA, V, p. 440
[275] NADAUD, IV, p. 210-211
[276] LECLER, HV., p. 647

Le *léopard*, qui n'est pas un vrai léopard mais un lion d'un type particulier dépourvu de crinière et la tête tournée de face, est en Limousin, vingt-cinq fois moins fréquent que le *lion* (6 léopards pour 146 lions). Proche graphiquement du lion on aurait pu imaginer a priori que le *léopard héraldique* bénéficierait de la même vogue que son demi-frère. Il n'en a rien été car tout s'est joué sur le plan de la symbolique. En effet, selon Michel Pastoureau, de ce point de vue au Moyen Age l'écart est immense entre le lion et le léopard. Le premier, le bon lion, est un animal christologique qui est valorisé alors que le second, qui incarne tous les aspects symboliques mauvais du lion est une figure péjorative. C'est parce qu'il a une tête représentée de face (alors que celle du lion est toujours de profil) que le léopard est un mauvais lion, un lion déchu, un ennemi du bon lion[277]. De plus ce sont *trois léopards* que le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, a été le premier à placer dans ses armoiries. Or celui-ci, qui avait recueilli le Limousin et la Marche dans l'héritage sa mère Aliénor d'Aquitaine, n'avait pas laissé que de bons souvenirs dans ces deux provinces. C'est d'ailleurs en essayant de mater la révolte de son vassal, le vicomte de Limoges, que Richard Cœur-de-Lion trouva la mort au siège du château de Chalus (HV.)[278]. En outre, après la défaite de Poitiers en 1356 les ravages des troupes anglaises et des routiers à leur service, les impôts pour la mise en défense des villes et des châteaux contre les bandes et, surtout, le sac de Limoges par le Prince Noir en 1370, avaient créé un climat d'hostilité général à tout ce qui était anglais dans toutes les classes sociales et notamment chez les nobles favorables dans leur majorité au roi de France[279]. Dans ces conditions, l'utilisation du *léopard* comme figure héraldique aurait pu apparaître comme un signe d'appartenance au camp anglais. C'est peut-être une explication de sa rareté en Limousin. En tout cas il est beaucoup plus présent dans les autres armoriaux pris en référence ci-dessus : dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) on relève un léopard pour six lions, dans celui de Gilles Le Bouvier un pour sept, dans celui de Le Breton un pour douze et également cette dernière proportion dans les sceaux du Nord de la France du début di XIV^{e} siècle (voir tableau VI ci-dessus). Parmi les six léopards médiévaux des armoiries limousines celui de la famille d'Anglard, probablement devenue noble au début du XVI^{e} siècle, est peut-être parlant par allusion (Anglais/Anglard)[280].

Le *loup* n'est figuré que sur quatre écus limousins du Moyen Age ce qui est peu mais, cependant, plus que sur d'autres armoriaux de la même époque, soit deux dans l'Armorial de Guillaume Revel, trois dans sceaux de 1302 et 1339 et aucun dans l'Armorial Le Breton. Les loups du Limousin ont la caractéristique d'être tous parlants : Lubersac, Loubens de Verdalle[281], Le Loup[282] et La Porte-aux-Loups[283]. Le *loup* apparaît comme l'une des plus anciennes figures héraldiques du Limousin puisqu'on le trouve en 1186 sur le sceau d'Alosis de Laurière, dame de Lubersac. On le retrouve 1311 sur celui de Joffroy Lubersac[284]. Observons que la devise de cette famille, « In praelis promptus », probablement plus tardive que les sceaux précités, est très explicite du choix du loup comme meuble héraldique. Cette rareté quasi-générale du loup héraldique s'explique, en partie, par la réputation quasi-démoniaque de cet animal aux yeux des hommes du Moyen Age et notamment de certains auteurs comme Pierre de Beauvais. Mais la symbolique du loup n'est pas univoque : d'autres auteurs comme Albert le Grand le voient plus positivement et pour la noblesse c'est un animal courageux digne d'être chassé[285]. Les quatre familles limousines précitées n'ont probablement retenu que ce dernier aspect de la symbolique du *loup* à laquelle elles ont associé son avantage de figure parlante.

[277] Gaston DUCHET-SUCHAUX, *Le bestiaire médiéval. Dictionnaire historique et bibliographique, op. cit.,* p. 83-84
[278] Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale,* Paris, 1993, p. 819-820
[279] Désiré BRELINGARD, *Histoire du Limousin et de la Marche, op. cit.,* p. 56-57
[280] FROIDEFOND, I, p. 38
[281] NADAUD, III, p. 125 et 602-603
[282] TARDIEU, Gdghm, p. 97
[283] NADAUD, III, p. 366
[284] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op. cit.,* n° 375 et 376
[285] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 96

Le *chien* n'a pas eu plus de succès que le loup en Limousin avec cinq occurrences seulement, soit une fréquence de 0,8%. Celle-ci est identique à celle observée dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne). Mais elle largement supérieur à celle relevé dans d'autres recueils (par exemple on ne trouve qu'un écu au chien chez Le Breton et dans les sceaux de 1302 et de 1339 (voir tableau VI ci-dessus). Quatre des chiens héraldiques limousins étaient en fait des lévriers ou des levrettes (Roquemaurel, Born de Hautefort, Rogier de Beaufort de Canillac et Guillemin de Piégut) animaux plus nobles que les chiens ordinaires chargés de la garde des troupeaux. Seuls ceux des Brachet fixés dans la Marche et dans le Bas-Limousin dès le XII[e] siècle étaient des chiens braques[286]. On remarquera que les chiens ornant les armes des Rogier de Beaufort-Canillac[287], des Brachet[288] et des Roquemaurel[289] sont parlants.

Parmi les quadrupèdes rares (on en compte cinq) on peut citer le *cerf* représenté parfois seulement par la tête de cet animal. Les familles ayant utilisé ce meuble sont, certes, toutes nobles mais d'un rang modeste. C'est le cas des Tranchecerf[290], seigneurs de La Ribière Tranchecerf (commune de Saint-Sulpice-Laurière, HV.) vers 1470, dont les armes parlantes représentaient *un cerf percé d'une épée.* Il en est de même des Barton de Montbas, seigneurs de Massenon (commune d'Ahun, Cr.) en 1487, dont les armoiries portent un *cerf à la reposée*[291] et des Bertrand, seigneurs de Villemort (commune de La Celle-Dunoise, Cr.) en 1500, dont l'écu représentait *un cerf passant*[292]. Les familles de La Serre[293] et Servientis[294] vivant toutes les deux dans le Bas-Limousin avaient elles aussi un *cerf passant* et parlant. L'accès à la noblesse de ces familles semble assez tardif (XIV[e] ou XV[e] siècle) et peut-être aussi leurs armoiries. Peu fréquents en Limousin les cerfs sont encore proportionnellement plus rares dans les autres armoriaux (cf Tableau VI) : on n'en dénombre que 7 pour 1840 armoiries dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier et 6 pour 837 écus dans celui de Guillaume Revel. Nulle part le cerf n'a réussi à concurrencer le lion en tant que figure héraldique malgré au moins deux atouts sérieux qui sont d'une une part, sa qualité de gibier préféré des chasses royales et nobles à partir du XII[e] siècle et d'autre part, sa transformation par les théologiens du Bas-Moyen Age en figure christologique en considérant, par exemple, que le cerf assoiffé cherche l'eau comme l'âme du juste cherche le Seigneur par référence au Psaume 41 ou que ses bois qui tombent et repoussent chaque année sont une image de la résurrection[295]. Apparemment ces considérations n'ont pas eu de traduction massive dans l'héraldique peut-être parce que l'univers mental des chevaliers n'était celui des clercs ou parce que la valorisation du cerf venait un peu tard dans une société où les choix armoriaux avaient déjà été faits.

En descendant dans la fréquence des quadrupèdes de l'héraldique limousine on trouve le *sanglier* ou, plus exactement, des parties de cet animal sous la forme de *trois hures* sur les écus des familles André de Ludesse[296], de *quatre hures* sur ceux de la famille Vételay[297] et de *trois défenses* dans les armes des Badefol d'Ans [298]. Animal des chasses aristocratiques pendant le Haut-Moyen Age le sanglier est évincé par le cerf au XIII[e] siècle et cesse d'être l'animal des chasses royales. On le range parmi les « bestes noires et mordantes » avec l'ours et le loup.

[286] NADAUD, I, p. 234-236
[287] *Ibid.*, p. 95-107
[288] TARDIEU, *Gdghm*, p. 30
[289] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel, op. cit.,* I, n° 100. Les armes des Roquemaurel semble doublement parlantes, d'une part par les *trois rocs d'échiquier* et d'autre part par le *lévrier de sable* (= roquet noir = Roque-maurel). Toutefois le terme « roquet » en tant que désignant un chien n'est attesté qu'à partir de 1545 (cf. *Le Petit Robert, op.cit.,* p. 1729)
[290] NADAUD, IV, p. 215
[291] *Ibid.*, I, p. 111- 132
[292] TARDIEU, *Gdghm*, p. 22
[293] BERGUES-LAGARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin*, p. 87
[294] NADAUD, IV, p. 162
[295] Gaston DUCHET-SUCHAUD et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 40-42
[296] NADAUD, I, p. 488-489
[297] *Généalogies limousines et marchoises, II*, p. 232-247
[298] FROIDEFOND, I, p. 51

En outre ses soies sont rayées ce qui constitue un motif de rejet dans une société médiévale où la rayure est suspecte. De plus, à la fin du Moyen Age, il se distingue de plus en plus difficilement du porc domestique dont il partage les attributs négatifs : saleté, gloutonnerie et lubricité[299]. Dans cet ordre d'idées il n'est pas sans intérêt de noter que dans les armoiries limousines du Moyen Age, comme dans celles de l'Armorial de Gilles le Bouvier, le sanglier est rarement représenté en entier, à l'exception dans ce dernier recueil des armes d'une famille Sanglier[300]. On observera aussi que le sanglier est absent des écus de deux des armoriaux étudiés, celui de Le Breton et celui de Guillaume Revel. Par contre dans ce dernier armorial il sert de cimier à une dizaine d'écus timbrés. Ceci ne doit pas surprendre dans la mesure où, bien souvent, les ornements extérieurs accueillent des figures que les usages du temps réprouvent plus ou moins sur les écus.

Le *porc domestique* apparaît uniquement sur le sceau armorié parlant utilisé en 1216 par Pierre de La Porcherie[301]. Il est vrai que cet animal a très dévalorisé aussi bien par l'Ancien Testament qui y voit un animal impur que par le Nouveau Testament qui le présente comme habité par les démons (voir Mathieu, 8, 30-34)[302]. Aussi ne doit-on pas s'étonner le porc domestique n'apparaît ni dans l'Armorial de Guillaume Revel, ni dans celui de Le Breton, ni dans celui de Gilles Le Bouvier. Il semble plus discrédité encore que le sanglier car il n'est jamais, à notre connaissance, comme cimier[303]. Dans les sceaux de 1302 et 1339 on ne trouve que deux écus avec un porc, ceux de deux membres d'une famille Pourcel, dont la justification est naturellement parlante[304].

Dans l'héraldique médiévale limousine il n'y a ni *taureau*, ni *bœuf*, ni *vache*. Cependant on relève un *rencontre de bœuf* parlant sur l'écu d'une famille de la Basse-Marche connue à la fin du XV^{e} siècle, les Chardeboeuf[305]. D'autres armoriaux médiévaux sont un peu mieux fournis en bovins comme celui de Guillaume Revel (Auvergne) où l'on en dénombre sept sur des armoiries, dont deux sont parlants (Bœuf et Pelabœuf) et onze sur des cimiers, dont trois parlants[306].

Tout aussi rares sont les ovins. On n'en relève qu'un seul, en l'occurrence un *mouton*, dans les armes d'une famille de Guytard qui possédait plusieurs seigneuries dans le Bas-Limousin au commencement du XVI^{e} siècle et probablement avant[307]. De ce point de vue l'héraldique limousine, avec une fréquence de 0,2% pour les moutons ne se distingue pas des autres armoriaux médiévaux (0, 2% dans Revel, Le Bouvier et les sceaux de 1302 et 1339).

Les autres quadrupèdes qui ornent parfois certaines armoiries médiévales sont totalement absents dans celles du Limousin : ici ni ours, ni renard, ni cheval, ni âne, ni chèvre, ni écureuil. Il est vrai que l'*ours* a été vigoureusement diabolisé par l'Eglise entre le VIII^{e} et le XII^{e} siècle, *« ursus est diabolus »* dit-elle par la voix de saint Augustin. Même si la légende locale de saint Rustique ayant contraint un ours, qui avait tué les bœufs tirant le char funéraire de son disciple saint Viance, à s'atteler à ce véhicule[308], réhabilite quelque peu cet animal, ceci n'a eu d'incidence positive sur les options héraldiques locales. Quant aux autres quadrupèdes exclus ils doivent leur rejet à leur image contraire à certaines valeurs médiévales. A l'*écureuil* on reproche alors son avarice et sa sottise, au *renard* son goût du mensonge et de la perfidie, au *bouc* sa lubricité et ses accointances avec le diable, à l'*âne* son ignorance, sa stupidité et sa lubricité[309] Cependant, au global, si les quadrupèdes rares en Limousin ils le sont aussi dans d'autres armoriaux comme le fait apparaître le tableau VII ci-après.

Comme on peut le voir l'écart, d'un armorial à l'autre, entre le nombre d'espèces héraldiquement rares est assez modeste. Aucun des cinq armoriaux consultés ne contient, fusse même à un seul exemplaire, les neuf espèces de quadrupèdes rares prises en compte. Le mieux fourni de ces armoriaux, celui de Guillaume Revel (Auvergne, XV^{e} siècle), ne compte que six de ces espèces (ours, cheval, mouton, renard, âne et bœuf).
Le moins bien pourvu est celui de Le Breton avec une seule espèce rare, à savoir le bœuf[310]. De ce point de vue le Limousin occupe une place intermédiaire avec trois espèces rares (mouton, porc et bœuf). Quand ils sont présents ces quadrupèdes ne sont figurés que sur un ou deux écus dans chaque armorial, à l'exception de l'*ours*

[299] Gaston DUCHET-SUCHAUD, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 126-129
[300] *Armorial de Giles Le Bouvier, op. cit.,* n° 1732
[301] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op. cit.,* n° 137
[302] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 115
[303] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel, op. cit.,* Table des cimiers (aucun porc pour dix sangliers)
[304] Michel REGNIER, *Deux armoriaux occasionnels au XIV^{e} siècle,* n° 834 et 835, dans *Cahiers du Léopard d'or, n° 8,* Paris 1998, p. 71-124
[305] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 21-22
[306] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel,op. cit.,* p. 597 et 608
[307] NADAUD, II, p. 247-250
[308] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 102-103
[309] *Ibid.,* p. 100, 64, 123, 25,
[310] *Armorial Le Breton, op. cit.,* n° 2 (Borgia) et 818 (Bouvet ?). Ces animaux sont ici parlants.

qui apparaît dans six armoiries dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier (France-Europe, XV^{e} siècle) et du *bœuf* qui ornent six écus de l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne, XV^{e} siècle). Tous armoriaux confondus ce sont ces deux derniers animaux rares qui sont le plus présents (10 occurrences pour le bœuf et 9 pour l'ours). Ces deux figures restent marginales l'ours ne figurant que sur trois des cinq armoriaux et le bœuf sur quatre. Au total l'ensemble des quadrupèdes rares ne fournit que 0,6% des figures, soit 34 pour plus de 5100 armoiries.

Armoriaux Quadrupèdes rares	**Limousin** (XII^{e}-XVe s.)	**Revel** Auvergne (vers 1455)	**Le Bouvier** France, Europe (vers 1455)	**Le Breton** (France) (XIII^{e}-XV^{e} s.)	**Sceaux armoriés** (France du Nord) (1302 et 1339)	**Nombre d'écus portant des quadrupèdes rares (totaux)**
Ours	0	1	6	0	2	**9**
Cheval	0	1	0	0	1	**2**
Mouton, agneau pascal, bélier	1	2	2	0	0	**5**
Renard	0	1	0	0	0	**1**
Ecureuil	0	0	0	0	0	**0**
Ane, mulet	0	1	0	0	0	**1**
Bouc, chèvre	0	0	1	0	1	**2**
Porc	1	0	2	0	2	**5**
Bœuf, vache	1	6	1	2	0	**10**
Nombre d'espèces rares	*3*	*6*	*5*	*1*	*4*	**35** *19*
Nombre total d'armoiries dans chaque armorial	606	837	1841	906	961	5142

TABLEAU VIII – Comparaison de la fréquence des quadrupèdes rares dans cinq armoriaux du Moyen Age

Pour en terminer avec les quadrupèdes en général on peut faire le constat que ce sont les animaux sauvages qui, partout, prévalent sur les animaux domestiques dans des proportions écrasantes : 95% en Limousin, 94, 5% dans l'Armorial de Gilles le Bouvier (France, Europe), 89% dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) et 95% dans les sceaux du Nord de la France. Cette préférence héraldique pour la faune sauvage, due uniquement à l'hégémonie du lion, est à mettre en rapport avec la propension de la chevalerie à la

violence, parfois fortement ritualisée et contenue comme dans le duel, la joute ou le tournoi, parfois plus débridée comme dans la guerre. Ce n'est pas un hasard si les quadrupèdes sauvages utilisés par l'héraldique sont, à quelques exceptions près (le cerf, l'écureuil, le lapin ou le hérisson), des animaux réellement et symboliquement agressifs (lion, léopard, loup, sanglier, ours notamment). Dans les choix héraldique des chevaliers il ya probablement une dimension totémique.

LES OISEAUX

Dans l'héraldique limousine du Moyen Age, comme dans celle d'autres régions de France et d'Europe, les oiseaux sont manifestement moins nombreux que les quadrupèdes. En effet on compte 45 oiseaux pour 172 quadrupèdes, soit un rapport de un à quatre. Cependant cette proportion est sensiblement supérieure à celle observée dans les autres armoriaux médiévaux utilisés. Quant au nombre d'espèces représentées sur les écus il tourne autour de la dizaine à l'exception de l'Armorial Le Breton (France, XIII^{e} et XV^{e} siècle) où l'on n'en relève pas plus de quatre. Tous armoriaux et toutes époques confondues une centaine d'espèces d'oiseaux ont été utilisés par l'héraldique[311]. Dans nos cinq armoriaux du Moyen Age on ne compte au total que dix-sept espèces différentes ornant deux cent quarante-et-une armoiries. Alors que la fréquence moyenne des oiseaux atteint 7,5% dans le Limousin médiéval, elle ne dépasse pas 4,3 % dans les quatre armoriaux pris en référence.

Armoriaux	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**	Totaux
Nombre d'armoiries	606	837	1841	897	961	5142
Nombre d'écus avec des oiseaux et %	45 (7,5%)	35 (4,2%)	75 (4%)	36 (4 %)	50 (5,2%)	241 (4,2%)
Nombre d'espèces d'oiseaux	9	10	10	4	8	17

TABLEAU IX – Armoiries, écus avec des oiseaux et espèces d'oiseaux dans cinq armoriaux du Moyen Age

Plus nombreux en valeur relative les oiseaux de l'héraldique limousine médiévale présentent une autre caractéristique qui est la proportion plus faible en leur sein des *aigles* et des *merlettes*. En effet celle-ci ne dépasse pas 75% alors qu'elle atteint en moyenne 85% dans les autres armoriaux avec un maximum de 94% (Le Breton) et un minimum de 82% (Revel). Il est intéressant de noter que, comme celle du Limousin, l'héraldique médiévale auvergnate (Revel) fait un moindre usage des aigles et des merlettes (voir tableau X).

Les cinq armoriaux du tableau IX rassemblent dix-sept espèces d'oiseaux soit 138 aigles ou aiglettes ou vols d'aigle, 160 merlettes, 10 corbeaux, 7 coqs, 5 colombes, 4 cygnes, 3 grues, 2 faucons, 2 perdrix, 2 perroquets, un canard, un héron, un paon, une chouette, une pie, un étourneau et un épervier.
S'y ajoutent onze oiseaux d'espèces indéterminées. Il y a plus de merlettes que d'aigles ce qui tient probablement au fait que les premières sont très fréquemment utilisées comme brisures ce qui n'est pas le cas de l'aigle. D'autre part, s'agissant d'armoriaux qui contiennent principalement des armoiries de familles françaises, on se trouve hors de la zone géographique de prédilection de l'aigle c'est-à-dire l'Autriche, l'Allemagne méridionale, la Savoie et l'Italie du Nord[312].

[311] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse, op., cit.,* p. 1129
[312] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 148

Armoriaux Oiseaux	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et de 1339**	**Totaux**
Aigles, aiglettes, vols d'aigles, pattes et têtes d'aigles	19	15	52	25	27	138
Merlettes	15	22	43	41	39	160
Total aigles + merlettes	*34*	*37*	*95*	*66*	*66*	*298*
Autres oiseaux	11	8	17	4	13	53
Total des écus aux oiseaux	45	45	112	70	79	351
% des aigles et des merlettes	*75,5%*	*82,2%*	*84,8%*	*94,2%*	*91,6%*	*85%*

TABLEAU X – Fréquence des oiseaux (aigles, merlettes et autres oiseaux) dans cinq armoriaux du Moyen Age

La plupart des oiseaux que l'on observe sur les écus médiévaux limousins, c'est-à-dire les aigles, les merlettes, les corbeaux, les coqs et les colombes se rencontrent aussi dans les autres armoriaux du tableau X. Mais d'autres, plus rares, sont propres au Limousin. Il s'agit des *trois perroquets* des Guiot du Doignon[313], des *trois têtes de perroquet* des Alart, seigneurs des Monneyroux[314], des *trois étourneaux* des Estourneau de Tersannes[315], du *faucon couronné* des Faucon de Perpezac[316] et la *patte de faucon* de François Faucon du Ris, évêque de Tulle en 1544[317]. Ces trois espèces oiseaux sont toutes ici des figures parlantes y compris les perroquets des Guiot car le « guyot » est une autre désignation de oiseau et les têtes de perroquets des Alart dans la mesure où ce patronyme évoque le vocable « aile ».

[313] NADAUD, II, p. 401
[314] TARDIEU, *Gdghm*, p. 120 et 148
[315] JOUGLA, III, p. 312
[316] NADAUD, II, p. 109-110
[317] JOUGLA, III, p. 344

En Limousin, *l'aigle,* présente sur 3,2% des armoiries, est ainsi huit fois moins fréquente que le *lion* (24% des armoiries), l'autre roi des animaux. Cependant il convient d'observer que la proportion de ce rapace est ici un peu supérieure à celle relevée dans les autres armoriaux (2,8% dans Le Bouvier, Le Breton et les sceaux de 1302 et 1339, 1,8% dans Revel). Autre particularité : alors que vers 1300, 7% seulement des aigles des armoiries françaises étaient bicéphales[318] sur les dix-neuf aigles limousines six, soit près du tiers, présentaient cette particularité. Par contre aucune aigle n'est couronnée ce qui ne peut surprendre car, au Moyen Age, à peine 3% des aigles portaient cet accessoire[319]. Oiseau impériale, l'aigle limousine est souvent seule sur l'écu. C'est notamment le cas des aigles bicéphales dont la signification dominatrice est ainsi renforcée. Signalons la figure assez particulière de l'*aigle* de l'écu des Bardon de Segonzac *empiétant un poisson* (bar ?) dont la signification est parlante[320]. Il est probable que *l'aigle* des La Celle[321] et le *demi-vol d'aigle* des Aleyrac[322] ont la même signification parlante issue de jeux de mots avec « aile ».

[318] Louis BOULY DE LESDAIN, *Les plus anciennes armoiries françaises (1127-1 300)* dans *Archives héraldiques suisses*, t. 11, 1897, p. 69-79
[319] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit,* p. 148
[320] FROIDEFOND, I, p. 467
[321] NADAUD, III, p. 406-407
[322] JOUGLA, I, p. 150

Venant tout de suite après l'*aigle* en terme de fréquence, la *merlette* (oiseau stylisé, les ailes repliées, sans pattes, puis sans bec au XV[e] siècle) est représentée sur quinze armoiries limousines médiévales. Peut-être qu'à l'origine ce meuble avait un rapport avec le merle véritable. C'est probablement le cas avec les *six merlettes* des armes de la famille de Merle, seigneur de Saint-Geniez-ô-Merle (Cor.) au XIII[e] siècle[323]. Dans le Limousin la proportion des merlettes (2,5%) est inférieure à ce qu'elle est en moyenne en France, soit 3,1% mais très proche de la fréquence relevée en Auvergne (2,6%).

Armoriaux	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**	total des armoiries	moyenne des merlettes (et des %)
nombre d'armoiries à merlettes	15	22	43	41	39	160	32
nombre total d'armoiries *(% merlettes)*	606 *(2,5%)*	837 *(2,6%)*	1841 *(2,3%)*	897 *(4,5%)*	961 *(4,3%)*	5142	*(3,1%)*
nombre d'armoiries animalières *(% merlettes)*	220 *(6,6%)*	222 *(9,9%)*	510 *(8,4%)*	310 *(13,2%)*	196 *(19,9%)*	1467	*(10,9%)*
nombre d'armoiries à oiseaux *(% merlettes)*	45 *(33, 3%)*	45 *(48,8%)*	112 *(38,4%)*	70 *(58,6%)*	79 *(54,2%)*	351	(*45 6,%)*

TABLEAU XI – Les merlettes dans cinq armoriaux du Moyen Age

C'est aussi dans notre province que les *merlettes* sont les moins fréquentes par rapport à l'ensemble des oiseaux avec un taux de seulement 33,3 % contre 45,6% en moyenne. C'est presque deux fois moins que dans l'Armorial Le Breton (58,6%) et nettement moins que dans celui de Guillaume Revel (48,8%) concernant pourtant l'Auvergne voisine. Il est vrai que le Limousin n'appartient pas à la zone de prédilection de cet « oiseau » qui se situe au nord de la Seine[324]. Avec cette fréquence de 33,3% les merlettes limousines se classent loin derrière les aigles. Toutefois, compte tenu qu'en en valeur absolue, l'on ne dénombre pas plus de 19 aigles pour 15 merlettes il ne faut probablement pas tirer trop de conclusions sur la prééminence des aigles.

[323] NADAUD, V, p. 405
[324] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 151

En Limousin comme dans le reste de l'Europe les *merlettes* ont eu différentes fonctions. Tout d'abord s'agissant d'un petit meuble elles ont servi à combler des vides car un écu médiéval se doit d'être bien rempli. C'est ce rôle que jouent les *neuf merlettes* qui accompagnent le *chevron* unique des armes des Courthille de Saint-Avit, famille répandue dans la Haute-Marche et l'Auvergne à la fin du XV^e^ siècle[325]. Il en est de même chez les Chauvet, seigneurs de Fredaigne (commune de Nantiat, HV.) à la fin du XV^e^ siècle, dont les *trois fasces* de l'écu sont accompagnées de *neuf merlettes*[326]ou encore chez les Giac possessionnés en Combraille qui portent une *bande accompagnée de six merlettes*[327]. Les merlettes équilibrent et complètent parfois un écu qui, sans elles, pourrait paraître quelque peu insolite. C'est le cas des *quatre merlettes* qui cantonnent les *deux tierces en sautoir* de la famille Tiercelin de Rancé, seigneurs de La Chapelle-Baloüe (Creuse) en 1499[328].

Dans certaines configurations, peu nombreuses, les *merlettes* ont pu servir de meuble unique mais répétitif comme les *cinq* (ou six) *merlettes en pal* des armes des Sainte-Marie, seigneurs de Bort et de Laval (commune de Châteauneuf-la-Forêt, HV.) en 1494[329] ou les *quatre merlettes sur un écartelé* des Couhé, vicomtes de Bridiers (Creuse) en 1557[330] ou encore les *trois merlettes de sable* des Lignaud de Lussac, seigneur de l'Age-Bernard (commune de Lussac-les-Eglises, HV.)[331].

Dans le Limousin on connaît aussi plusieurs armoiries dont les merlettes sont des brisures. Ainsi les Lezay, dits de Lusignan, qui possédaient la seigneurie de La Côte-au-Chapt (commune de Daernac, HV.), se disaient issus de la célèbre famille de Lusignan et en portaient le *burelé d'argent et d'azur,* brisaient d'une *orle* de *huit merlettes*[332]. Ainsi encore, la famille de La Barde, seigneurs de La Barde (commune de Le Grand-Bourg, Cr.) en 1298 accompagnait son *sautoir de gueules* d'*une merlette* en chef[333]. Ainsi enfin une branche cadette de la famille de Sauzet, seigneurs de Bénévent (Cr.) au XIV^e^ siècle, qui avait un *chef chargé de cinq merlettes* surmontant le meuble principal constitué de *cinq fusées de* gueules[334].

Trois autres espèces d'oiseaux occupent une place plus marginale : le *corbeau*, le *coq* et la *colombe*.

Au Bas-Moyen Age la symbolique *corbeau,* tirée de la Bible et de l'hagiographie est ambigüe. Tantôt cet oiseau est présenté sous un jour négatif, notamment pour son rôle de messager infidèle dans l'annonce de la fin du Déluge, tantôt sous un aspect très nettement positif quand, par exemple, il sauve saint Firmin égaré dans le désert ou quand il emporte le pain empoisonné destiné à tuer saint Benoît[335].

[325] JOUGLA, III, p. 91
[326] *Ibid.*, II, p. 423
[327] NADAUD, II, p. 325-326
[328] JOUGLA, VI, p. 412 ; TARDIEU, Gdhhm, p. 72
[329] *Ibid.*, III, p. 187
[330] JOUGLA, III, p. 75-76
[331] *Ibid.*, IV, p. 461
[332] André LECLER, *Dictionnaire de la Haute-Vienne…, op.,* p. 271 et JOUGLA, IV, p. 457
[333] NADAUD, II, p. 107 et 538
[334] *Ibid.*, IV, p. 153-154 et 672
[335] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 58

Il est probable que ce double aspect a nui dans une certaine mesure à un usage héraldique important et que, s'il est bien présent dans tous les armoriaux médiévaux, c'est toujours en petit nombre : six dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier, deux dans celui de Le Breton, mais un seul dans les armoiries limousines, dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) et dans le recueil de sceaux de 1302et 1339. Dans presque tous les cas le *corbeau* (ou la *corneille*) est parlant comme celui de la famille d'Ornhac connue en Bas-Limousin depuis le XI[e] siècle[336], ou ceux des Montcorbier (Auvergne)[337], des Cornillon (Nord de la France)[338], des de Galard (Sud-Ouest)[339], etc.

Le *coq* ne tient guère plus de place que le corbeau à cette époque (il en ira différemment à l'époque moderne) ne meublant que deux armoiries : celles des Daniel de La Gasnerie[340], seigneurs du Muraud (commune de Saint-Denis-des-Murs, HV.) et celles des Jovion, seigneurs de Vieulx (commune d'Ambazcac, HV.) en 1480 ces dernières étant parlantes[341]. Les autres armoriaux ne sont guère mieux pourvus en coqs. On en compte un seul dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) qui est celui (parlant) d'une famille Gals[342]. Par contre dans ce recueil huit cimiers représentent un coq dont celui d'une famille Franc, probablement parce que cet oiseau de basse-cour apparaît à la fin du Moyen Age comme un emblème de la France ou du roi de France[343]. Le temps du coq héraldique viendra à l'époque moderne avec alors une trentaine d'écus ainsi meublés.

La *colombe* est, elle aussi, modestement représentée en Limousin malgré la bonne réputation que lui ont faite les théologiens médiévaux citant d'une part, le « Cantique des Cantique » où cet oiseau est l'image d'une beauté féminine sans égale et d'autre part le récit du baptême du Christ dans le Jourdain avec la descente de l'esprit de Dieu sous la forme d'une colombe.[344]. L'héraldique limousine de cette époque ne compte en effet, au plus, que deux écus avec des colombes. La première colombe figure sur l'écu de la famille de Lamy, connue à Limoges dès le XIII[e] siècle[345]. Elle est peut-être parlante par allusion dans la mesure où cet oiseau peut évoquer la sociabilité et l'amitié. Les deux autres, peut-être en fait des oiseaux indéterminés, sont posées sur les basses branches de l'arbuste du sceau armorié d'Adhémar Jaubert, clerc de la cour du vicomte de Limoges en 1309[346].

LES AUTRES ANIMAUX : POISSONS, REPTILES, INSECTES

Dans le Limousin cette catégorie d'animaux n'apparaît que sur une quinzaine d'écus.

Les *poissons et les cétacés.*

Les poissons et les cétacés sont aussi rares en Limousin que dans d'autres territoires. Nous n'avons relevé que huit écus portant des *poissons,* c'est-à-dire pas plus que dans l'Armorial de Guillaume Revel (Auvergne) ou dans le recueil de sceaux de 1302 et de 1339 déjà cité à maintes reprises. Avec vingt-et-un écus chargés de poissons l'Armorial Le Breton (XIII[e] et XV[e] siècles) paraît plus riche, cependant il faut bien voir qu'il s'agit d'armoiries parlantes appartenant à seulement deux familles : d'une part, celles des Chabot (Poitou) dont les deux écus représentés portent *trois chabots* et d'autre part celles au nombre de dix-neuf avec *deux bars adossés* de plusieurs familles (Bar, Nesle, Gaucourt) issues de Thierry II, comte de Bar (1045-1103).

Dans le Limousin médiéval quatre des armoiries à poissons sont vraisemblablement parlantes. Il s'agit de celles des Chaslus, seigneurs de Crocq (Cr.) en 1333, qui portaient un *brochet en bande*[347], de celles des Reclus de Gageac, seigneur du Mas-Bernier (commune de Marval, HV.), qui portaient *trois chabots* (parfois représentés comme des brochets)[348], de celles des du Rouget, dont un membre fut abbé d'Aubepierre (Cr.), qui

[336] NADAUD, IV, p. 532.Le corbeau est en fait une corneille parlante
[337] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 510
[338] Michel REGNIER, *Deux armoriaux occasionnels au XIV[e] siècle, op. cit.,* n° 571
[339] Louis ESQUIEU, *Essai d'un armorial queyrcinois, op. cit.,* n° 300. Le caractère parlant des corbeaux des de Galard ne se comprend qu'en référence à « graulo » (le corbeau en occitan°
[340] *Généalogies limousines et marchoises, XIV,* p. 27-66
[341] NADAUD, II, p. 466-467 et 593-597. En parler local le coq est appelé « jau »
[342] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 46 et Répertoire des cimiers, p. 608. A noter que la famille Gals avait pour cimier un col et une tête de coq
[343] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 56-57
[344] *Ibid.,* p. 55
[345] NADAUD, III, p. 433-452
[346] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 116-117. Ces deux oiseaux pourraient aussi être des coqs parlants (cf. « jau » =coq en parler local
[347] Ambroise TARDIEU et Auguste BOYER, *Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq,* 1888, p. 81. « Lus » désigne le brochet et « lucet » le petit brochet en ancien français
[348] FROIDEFOND, *Armorial de la noblesse du Périgord, op. cit.,* I, p.413

portaient *trois rougets en pal*[349] et celles des Mounier, une famille de marchands de Limoges connue en 1507, dont les *trois poissons* étaient des « meuniers » ou « chevesnes »[350]. Signalons aussi deux écus originaux : d'une part celui des de Lage, seigneurs notamment de Puyrageat, (commune de Saint-Sulpice-le-Dunois, Cr.), où *une aigle empiète un poisson dans patte dextre*, scène peut-être allusive d'un évènement oublié[351], et d'autre part celui, presque identique, des Bardon de Segonzac, seigneurs de La Roche (commune de Saint-Julien-le-Vendômois, Cor.)[352], dont le poisson est probablement un bar (parlant).

Malgré la proximité de l'Auvergne où la célèbre famille des Dauphin d'Auvergne portait *d'or au dauphin d'azur,* on ne trouve en Limousin que deux familles avec des *dauphins*. La première, d'origine très modeste, est celle des Gicquet de Pressac, des maîtres-couchiers (c'est-à-dire des fabricants de bassins en cuivre) de Limoges de la fin du XV^e^ siècle qui portaient sur leur écu *deux dauphins adossés surmontés d'une fleur de lis* [353]. La seconde, beaucoup plus prestigieuse, est celle de Charles III de Bourbon-Montpensier qui avait épousé en 1505 Suzanne, comtesse de la Marche, avec une donation réciproque entre les deux époux. Charles III qui était dauphin d'Auvergne et comte du Forez, recueillit le comté de la Marche en 1512. A ce titre il portait alors un écu à *trois fleurs de lis avec une cotice chargée d'un dauphin brochant*[354].

Les serpents

Trois familles limousines ayant leurs racines au Moyen Age ont porté des armoiries avec des *serpents* tous parlants. Il s'agit d'abord de la famille de La Salvanie, connue à Tulle dès le XIV^e^ siècle, dont le *chêne entortillé d'un serpent* est parlant à un double titre. En effet le chêne évoque la forêt (« silva » en latin) et le serpent se tortille en en forme d'S qui est l'initiale du patronyme[355]. Une autre famille avec un serpent dans ses armes est celle des Chauvelin[356], seigneurs de Richemont (commune de Lourdoueix-Saint-Pierre, Cr.), qui portaient comme meubles à rébus un *chou à cinq feuilles tortillé d'un serpent* (cf. « chou-venin »). Il y a enfin celle des Sapientis, à laquelle appartenait Pierre Sage (ou Sapientis) juge baronnial de La Roche-Canillac (Cor.) en 1414 dont les armes, parlantes par allusion, représentaient *un pommier fruité autour duquel s'enroule un serpent*[357].

Les insectes

Les *trois abeilles* (ou *papillons*) des armes de la famille de Tulles, originaire du Comtat-Venaissin où elle aurait été noble dès le XIV^e^ siècle, semblent les seuls insectes de l'héraldique médiévale limousine[358].

Au total poissons, dauphins, serpents et insectes sont, comme le montre le tableau XII ci-après, sont aussi peu fréquents dans les armoiries limousines du Moyen Age que dans les divers armoriaux que nous avons dépouillés.

Armoriaux Animaux divers	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**
poissons	8 *(dont 1bar)*	7 *(dont 2 bars)*	21 *(dont 12bars)*	21 *(dont 19 bars)*	5 *(dont 2 bars)*
dauphins	3	10	6	5	1

[349] JOUGLA, VI, 76 et André LECLER, *Dictionnaire de la Creuse*, p. 6
[350] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines,* p. 121
[351] NADAUD, III, p. 21-22
[352] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op.cit.,* I, p. 398-400
[353] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* tome V, p. 119-128. On ne peut exclure l'hypothèse que ces meubles viendraient d'une marque de marchand ou d'artisan
[354] NADAUD, III, p. 177-179
[355] *Ibid*, I, p. 108
[356] André LECLER, *Dictionnaire historique… de la Creuse, op. cit.,* p. 372-374
[357] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op. cit.,* I, p. 44 et II, p. 446-448. Le pommier et le serpent évoquent le récit biblique d'Eve, de l'arbre de la science (sapiens) et du démon tentateur
[358] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*I, *op. cit.,*p. 374-375 et JOUGLA, VI, p. 368

serpents	3	0	1	5 *(dont 4 guivres)*	0
insectes	1 *(3 abeilles)*	0	1 *(scorpion)*	1 *(3 cloportes)*	0
total des animaux divers	15	17	29	32	6
total des armoiries	597	837	1841	897	961
pourcentage des animaux divers	2,5%	2%	1,6%	3,5%	0,6%

Tableau XII – Poissons, dauphins, serpents et insectes dans cinq armoriaux du Moyen Age

LES ÊTRES FANTASTIQUES A FORMES ANIMALES OU HUMAINES

Assez souvent, dans l'esprit d'un certain public influencé par des films à prétention historique mais très mal documentés, l'héraldique médiévale est caractérisée par une débauche de figures plus ou moins monstrueuses. Pourtant la réalité est bien différente car les armoiries du Moyen Age sont plutôt sobres et celles représentant des êtres fantastiques sont rarissimes. Parmi ces derniers on peut citer le *griffon* à tête, pattes et ailes d'aigle et à corps de lion, le *dragon* animal complexe avec un avant-corps d'aigle, un arrière-train de lion, des ailes de chauve-souris et une queue de serpent, la *panthère* héraldique avec une tête de taureau vomissant des flammes sur un corps de lion et des pattes de devant de griffon, le *basilic* avec une tête de coq, des ailes de chauve-souris et une queue de serpent, la *licorne* qui a un corps et une tête de cheval avec une barbiche de chèvre, des pieds fourchus et une longue corne sur le front, le *phénix*, oiseau aux ailes éployées brûlant sur un bûcher, la *sirène* qui a un corps de femme et une queue de poisson à la place des jambes, la *harpie* qui est une aigle à tête de femme, la *gante* qui est un paon à tête de femme, etc.[359].

[359] D. L. GALBRAITH, *Manuel du blason, op. cit.*, p. 146-150

Ces êtres monstrueux servent principalement de cimiers et de supports pour les écus et très exceptionnellement de figures héraldiques proprement dites. Ainsi dans l'Armorial de Guillaume Revel (vers 1455, Auvergne) qui, pour 837 écus n'en présente que deux avec un *griffon* (familles Esquint et de Bossardol), un seul avec un *lion ailé* (le prieur de Noirétable) et un seul avec *un dragon* (famille Rétif)[360] alors que dans ce même recueil on ne dénombre pas moins de 34 cimiers représentant un dragon, 21 un vol de dragon, 7 un griffon, 2 des panthères héraldiques, 2 des chiens cornus, 1 un basilic et 1 une licorne. Le rapport général entre le nombre d'animaux fantastiques des écus et celui des cimiers est un à vingt-trois[361]. Il y a chez Guillaume Revel un peu plus de trois écus pour mille portant un être monstrueux, alors que pour les cimiers cette proportion atteint quatorze pour mille (68 cimiers avec des « monstres » pour un total 474 cimiers)[362].

Les autres recueils d'armoiries du Moyen Age sont tout aussi pauvres en animaux fantastiques. Sur les 961 sceaux armoriés de 1302 et de 1339 étudiés par Michel Regnier on n'en dénombre qu'un seul de ce type qui est celui à *trois dragons* (peut-être parlant) de Michel de Noirepel[363]. Même indigence dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier (vers 1455) : deux *dragons*, un *griffon*, une *licorne* et un *lion ailé* pour 1841 armoiries[364]. Constat analogue dans l'Armorial Le Breton (XIII^{e} et XV^{e} siècle) où l'on ne compte que deux *griffons*, deux *dragons* et *un manticore* (une tête et des oreilles d'homme barbu couverte d'un bonnet associée à un corps de lion, des ailes de dragon et une queue terminée par un dard) pour 906 armoiries[365]. Toutes ces figures ne dépassent guère la fréquence de 5 pour mille dans l'héraldique française. Dans le Limousin elles ne sont guère plus fréquentes. On n'en dénombre en effet pas plus de trois pour 597 écus et encore s'agit-il de familles connues seulement à partir du XV^{e} siècle. L'une d'elles est celles des notaires Longeaud, actifs à Oradour-sur-Vayres (HV.) au moins au XVI^{e} et au XVII^{e} siècle, qui portaient sur leur écu un a*mphiptère* (sorte de dragon ailé)[366]. Une autre est celle des Fenieu (notaires eux aussi mais à Châteauponsac au début du XVI^{e} siècle) qui avaient un *phénix parlant* sur leur écu[367]. La troisième est celle des Douhet d'Auzers anoblis vers 1480 qui portaient une *licorne* sur leur *écartelé*[368]. Certes on observe des *pattes de griffon* sur les écus de trois familles plus anciennes qui sont les Beauroyre (milieu XV^{e} siècle)[369], des Bourdeilles (XII^{e} ou XIII^{e} siècle)[370] et des Rudel (XIII^{e} siècle)[371]. Cependant il faut observer que ces meubles sont qualifiés de *pattes de griffon* par le seul blasonnement alors que, graphiquement et par définition, ce sont des *serres d'aigle*[372].

Dans le Limousin, comme dans l'Auvergne, ce sont les cimiers et les supports d'armoiries qui ont accueilli les figures fantastiques de préférence aux écus. Mais dans notre province pour le Moyen Age nous sommes mieux documentés sur les supports que sur les cimiers. Nous ne connaissons que deux cimiers médiévaux constitués de telles figures : celui de la famille du Chauveron qui est *une tête de griffon*[373] et celui de la famille de Douhet d'Auzers qui est *une licorne* comme l'un des meubles de son écu et comme ses supports[374].

[360] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 350 (Esquint), 186 (Brossardol), 787 (le prieur de Noirétable) et 546 (Rétif)
[361] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Guillaume Revel, op. cit.,* Répertoire des cimiers, p. 608-610
[362] *Ibid.,* p. 56-57
[363] Michel REGNIER, *Deux armoriaux occasionnels du XIV^{e} siècle, op. cit.,* n° 793
[364] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Gilles Le Bouvier, héraut Berry, op. cit.,* n° 141, 1836, 1366, 1375 et 11
[365] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial Le Breton, op. cit.,* n° 877, 878, 188, 42 et 849
[366] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* II, p. 164-195
[367] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* VII, p. 41-74
[368] NADAUD, III, p. 58
[369] *Ibid.,* I, p. 66
[370] *Ibid,* I, p. 602
[371] BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin, op. cit.,* I, p. 38
[372] Gaston DUCHET-SUCHAUD et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 71
[373] JOUGLA, II, p. 422
[374] JOUGLA, III, p. 212

Griffon et *licorne* sont d'ailleurs les seuls animaux fantastiques utilisés comme supports dans l'héraldique du Limousin médiéval. On relève en effet onze supports d'armoiries constitués de *griffons*, savoir ceux des familles d'Aubusson, d'Aurimont, de Bonneval, de Fricon, Griffoulet, de Hautefort, de Lauthonye, de Puydeval, de Rochesouvel, de Rodarel et de Sartiges. Ceux des familles Griffoulet et Fricon relèvent probablement d'un choix parlant. Les *licornes* soutiennent les écus des familles de Barbançois, de Mauvoisin et de Douhet d'Auzers. Le faible nombre de cimiers et de supports (à supposer qu'ils soient tous médiévaux) dont nous disposons ne permet guère d'en tirer des considérations d'ordre général. Cependant on peut remarquer que les figures de ces cimiers et de ces supports, à l'exception déjà signalée du cas de la famille de Douhet d'Auzers, sont toutes différentes des figures des écus.

Ce n'est pas dans le Limousin qu'il faut chercher des animaux fantastiques tant sur les écus, que sur les cimiers et sur les supports. Mais il n'est pas impossible que cela tienne à l'absence d'une source aussi riche que l'armorial de Guillaume Revel pour l'Auvergne.

LES ANIMAUX ABSENTS DE L'HÉRALDIQUE MÉDIÉVALE LIMOUSINE

Plusieurs animaux sauvages ou domestiques ne figurent pas sur les armoiries médiévales limousines. Mais ainsi que le fait apparaître le tableau XIII ci-dessous on ne les trouve pas non plus, ou au mieux en très petit nombre, dans les autres armoriaux de cette époque. Nous avons retenu cinq de ces animaux pris parmi les plus fréquents trouvés dans les différents recueils que nous utilisons pour cette étude.

armoriaux Animaux	**Limousin**	**Revel**	**Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**	Total
blaireau (ou tesson)	0	0 *(1)*	0	0	0	0
cheval	0	1 *(2)*	1	0	1	3
ours	0	1 *(3)*	6	0	2 *(4)*	9
renard	0	1 *(5)*	0	0	0	1

Notes : (1) pas de blaireau mais cet animal, appelé aussi taisson, sert de cimier parlant à la famille de Teyssières
(2) écu de la famille de La Chapelle : *cheval portant sur son dos une chapelle*
(3) la famille de Pellemourgue a *un ours muselé* parlant par calembour (« peau d'ours ») sur son écu
(4) les *têtes d'ours* de ces écus sont *muselées*
(5) la famille Auschar à un renard sur son écu et un autre pour cimier

TABLEAU XIII – Les animaux absents de l'héraldique limousine

Le premier animal non représenté dans l'héraldique limousine est le *cheval* pourtant omniprésent dans le monde médiéval : comme animal de combat (le destrier) il adonné son nom à la chevalerie, la plus marquante institution du Moyen Age, comme animal de transport (le palefroi), comme animal de trait (le roncin) et enfin comme animal de chasse (le chasseor), activité noble par excellence[375]. Par ailleurs les qualités reconnues au cheval, courage au combat et fidélité sans faille, font partie de celles que s'attribue la classe seigneuriale.

Plus trivialement on peut ajouter le fait que le prix d'un bon destrier a toujours été élevé même à la fin du Moyen Age. Malgré tout cela le cheval ne figure dans les armoriaux du tableau XIII que sur 3 écus sur 5142 ce qui le relègue au rang des figures rarissimes. Et encore, dans ces trois cas, le cheval apparaît-il plutôt comme une figure secondaire : *cheval portant une chapelle sur son dos* dans les armes de Jean de La Chapelle (Auvergne, XV^e^ siècle)[376], *cheval portant un cavalier armé* dans les armes du roi de Pologne (XV^e^ siècle)[377], *cheval gai aux 3 et 4* de l'écu de Jacques de Corbeny dit Bourgeois en 1339[378]. Cette mise à l'écart du cheval en tant que figure héraldique reste une énigme. Même les patronymes qui auraient pu être générateurs d'un cheval parlant n'ont rien donné de tel. C'est le cas en Limousin dont l'héraldique médiéval a ignoré le cheval malgré l'existence de nombreux noms de famille incitateurs tels que : Chabannes, Chauveau, Chauvelin, Chavanat, etc.. Certains se sont d'ailleurs dotés d'armes parlantes mais avec des meubles autres que le cheval (Chauvelin notamment).

Malgré l'existence de noms de famille (Tesserot, Teyssières), qui auraient pu conduire à choisir un *blaireau* (ou *taisson*) comme meuble parlant cette figure héraldique a été elle aussi inusitée dans le Limousin. On ne le trouve pas non plus dans les quatre autres armoriaux français que nous avons utilisés. Il est probable que cet animal, à l'inverse du cheval, cumulait les handicaps. Animal nocturne,malodorant, méfiant, grand prédateur des basse-cours et peu actif, il ne fournissait guère de motifs pour figurer sur des écus. Très exceptionnel en France où on ne le rencontre que dans les armes de deux familles, il l'est tout autant en Europe où il n'orne qu'une vingtaine d'écus principalement en Italie du Nord. Il figure à titre parlant dans les armes de la célèbre famille italo-autrichienne de la Tour et Tassis (cf. « il tasso » = le blaireau en italien)[379].

Autre absent de marque en Limousin : l*'ours*. Il semble avoir ici disparu très tôt, probablement avant le XV^e^ siècle, en tant qu'espèce naturelle. En tout cas il n'a laissé aucune trace repérable dans la toponymie à la différence du loup, du renard et même du blaireau[380]. Toutefois l'ours n'était pas absent de l'hagiographie médiévale locale comme le montre la légende de saint Rustique. Celui-ci avait transformé en animal domestique un ours qui avait mangé les deux bœufs attelés au char funéraire de son disciple saint Viance et l'avait contraint à les remplacer. Apparemment cette image plus présentable, (mais l'était-elle dans le milieu seigneurial ?), de l'ours, ancien roi des animaux combattu avec constance et détermination par l'Eglise depuis le XII^e^ siècle, ne s'est pas reflétée dans l'héraldique limousine. Cet animal sauvage, déjà déprécié au moment où apparaissaient les premières armoiries, n'a pas connu beaucoup plus de succès dans les territoires voisins du Limousin. Dans l'armorial de Guillaume Revel (Auvergne, vers 1455) on ne trouve d'ours que sur l'écu, probablement parlant, d'une famille Pellemourgue. En effet ce patronyme peut se comprendre comme signifiant « peau d'ours »[381]. Témoignage de cette défaveur de l'ours au Bas Moyen Age, une autre famille auvergnate les de L'Ours, seigneurs de Lours près de Montluçon, portaient un écu *de sable au léopard d'or couronné d'argent*[382].

[375] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.,* p. 48-49
[376] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne … de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 485
[377] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Gilles le Bouvier, héraut Berry, op. cit.,* n° 33
[378] Michel REGNIER, *Deux armoriaux occasionnels du XIV^e^ siècle, op. cit.,* n° 566
[379] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse, op.cit.,* p. 314
[380] Marcel VILLOUTREIX, N*oms de lieux du Limousin,* Paris, 1995, p. 104-105. L'auteur donne quatre toponymes pour le renard (« volp » en ancien occitan), deux pour le loup et cinq pour le tesson (blaireau). Mais il en existe beaucoup d'autres notamment dans la microtoponymie.
[381] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 449. A noter que le cri (« Pradousse ») et le cimier (une tête d'ours muselée) plaident en faveur du caractère parlant de l'ours de l'écu. Mais le choix de l'ours a du être ultérieurement ressenti comme archaïque ou incongru car, au XVII^e^ siècle, les Pellemourgue portaient *d'azur au lion d'or*
[382] *Ibid.*, n° 620. L'ours (potentiel) de cette famille était rejeté sur le cimier sous la forme *d'un ours issant muselé*

Le *renard* ne figure pas non plus dans les armoiries médiévales limousines. Il faudra attendre l'époque moderne pour en trouver. Il est vrai que, comme l'ours, ce petit carnivore ne jouit pas d'une bonne image à partir du XIII[e] siècle. En effet antérieurement, selon les premières versions du Roman de Renart, cet animal était présenté comme « joyeux, amusant et hâbleur »[383]. Ultérieurement il est devenu littérairement un animal perfide, trompeur et qui ne marche jamais droit. Dans le Limousin aucun des patronymes du corpus des armoiries médiévales étudiées n'a à voir avec les diverses désignations de cet animal : goupil (du latin *vulpes)* en usage jusqu'au XIV[e] siècle, volp (également du latin *vulpes*) en ancien occitan terme en usage jusqu'au XV[e] siècle et qui est à l'origine de nombreux toponymes[384] et renard (terme tiré du Roman de Renart) qui s'impose peu à peu à partir du XIV[e] siècle. Mais c'est probablement sa mauvaise image qui explique le mieux son exclusion. On doit observer qu'il n'a pas eu beaucoup plus de succès dans d'autres régions comme le montre le tableau XIII. On trouve toutefois en Auvergne un *renard* sur l'écu de la famille Auschar dont le cimier représentait aussi cet animal[385]. On ne sait rien sur cette famille qui figure uniquement dans l'armorial de Guillaume Revel (vers 1455). Son *renard* pourrait être une figure parlante dans la mesure où ce patronyme pourrait signifier « celui qui s'intéresse aux oies » (cf. « oche », l'oie en parler local, pluriel « ochas »). Deux autres familles auvergnates avaient aussi un renard mais comme cimier (du Greil et du Vernet)[386]. Mais, comme celui du Limousin, les autres recueils d'armoiries du tableau XIII (Le Bouvier, Le Breton et les sceaux de 1302 et de 1339) ne présentent aucun renard ni sut les écus ni sur les cimiers.

[383] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.*, p. 124
[384] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.*, p. 105. Parmi ces toponymes citons Lavoust (HV.), Soleilhaveloup (Cor.), Saint-Germain-Lavolps et Saint-Cernin-Lavolps (Cor.)
[385] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 95
[386] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel,* n° 447 et 781

LES VÉGÉTAUX : ARBRES, ARBUSTES, PLANTES, FLEURS, FRUITS

Les végétaux, sous toutes leurs formes (arbres, plantes, rameaux, feuilles, fleurs, fruits, légumes…) sont présents sur près de 15% des armoiries médiévales limousines. Ils se situent ainsi derrière le *lion* (24, 5%) et devant la *fasce* (12%) qui sont ici les deux figures les plus nombreuses. Une telle fréquence se place très au-dessus de celles que l'on peut observer dans d'autres armoriaux de la même époque comme le montre le tableau ci-après.

Armoriaux Végétaux	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**
arbres rameaux feuilles	9 (1)	34 (4)	15 (5)	3 (3)	7 (2)
fleurs y compris roses, fleurs de lis, quintefeuilles	79 (6)	59	107	76	47
fruits légumes	1 (7)	2 (8)	1	0	2 (8)
total des végétaux	89	96	123	79	56
total des armoiries	606	837	1841	897	961
% des végétaux	*14,8%*	*8,8%*	*6,7%*	9%	5,8%

renvois : (1) dont 3 arbres identifiés (vergne, laurier, houx), 4 non identifiés, 1 palme et 1 tronc écoté, (2) dont « arbres non identifiés et 4 créquiers, (3) apparemment 3 créquiers, (4) dont 24 arbres, 1chicot, 1 feuille de houx, 2 autres feuilles et 4 rameaux, (5) dont 6 arbres, (6) dont 48 fleurs de lis, 26 roses, 4 quintefeuilles, 1 aubépine, (7) 1 grappe de raisin, (8) 1 rave (Ravez) et des fruits (Tombes)

Tableau XIV - Les végétaux dans cinq armoriaux médiévaux

La place importante tenue par les végétaux dans les armoiries limousines (14,9%) est due essentiellement *aux fleurs de lis* (48) et aux *roses* (26). Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les *fleurs de lis* et les *roses* servent le plus souvent de petits meubles accompagnants des pièces ou d'autres meubles. Néanmoins, la fréquence de ces deux fleurs, présentes sur 12,4% des écus, soulève une interrogation par rapport à la place sensiblement plus modeste qu'elles occupent dans les autres armoriaux examinés. Dans les sceaux armoriés de 1302 et de 1339 lis et roses n'ornent que 3,4% des armoiries, dans l'armorial de Guillaume Revel 6,3%, dans l'armorial de Gilles Le Bouvier 4,8% et 6% dans l'armorial Le Breton. Ce goût pour les végétaux en général et pour les fleurs de lis et les roses en particulier semble porter la marque d'une sensibilité particulière au Limousin.

Elle s'observe aussi pour les *arbres*, proportionnellement plus fréquents ici que dans l'héraldique d'autres territoires (l'exception notable de l'Auvergne voisine). Cette tendance s'amplifiera d'ailleurs à l'époque moderne. Comment expliquer cet intérêt pour l'arbre ? Invoquer des causes de type naturaliste ne semble ouvrir des pistes très pertinentes. Dans ce domaine l'idée d'une dominante rurale forte en Limousin modelant un goût pour les formes naturelles en héraldique est une hypothèse invérifiable. Faire appel à une longue tradition historique favorable à l'arbre se fondant sur l'étymologie du Limousin, pays des Lemovices, dont l'arbre éponyme était l'orme (« lemo » en langue gauloise)[387], relèverait aussi d'une pure spéculation.

L'abondance des *fleurs de lis* (48) pourrait être attribuée à un mimétisme par rapport à l'héraldique royale française. Mais à ce compte ces meubles devraient être encore plus fréquents sur les sceaux de 1302 et de 1339 qui ont appartenu en grande majorité à des familles du nord de la Loire donc plus proches du domaine royal que celles du Limousin. Or ce n'est pas le cas.

Les *roses* (26) pourraient s'expliquer par le fait qu'on les trouve très tôt dans les armes de la famille Rogier (ou Rosier) d'Egletons qui a fourni au XIV^e^ siècle trois papes à l'Eglise[388]. Mais même si cette famille a conclu très tôt plusieurs alliances assez prestigieuses (Beaufort, Canillac) on ne peut la compter parmi les grandes familles médiévales du Limousin.

Force est de reconnaître que, au total, ces différents tropismes végétaux restent inexpliqués.

Les *fruits* et les *légume*s restent les parents pauvres de l'héraldique du Limousin. Seules les armoiries de la famille Arlot de Frugie[389]qui semble avoir été possessionnée autour de Saint-Yrieix-la-Perche (HV.) ont pour meuble une *grappe de raisin* parlante. La rareté de ce type de meubles est commune à tous les armoriaux étudiés où l'on n'en compte que moins de deux en moyenne.

Les fleurs autres que le *lis* et la *rose* sont essentiellement en Limousin des *quintefeuilles* lesquelles apparaissent sur les écus des familles de La Faye, notaires à Peyrat-le-Château (HV.) au XV^e siècle^ [390], de Ravenel, originaire de la Marche[391], de Châteaubodeau, seigneur de Châteaubodeau (commune de Rougnat, Cr.) en 1500[392] et Sanguin de Meudon, évêque de Limoges en 1544[393]. Seule la famille de L'Aubespine,[394] qui donna deux évêques de Limoges au XVI^e^ siècle, portait *trois fleurs d'aubépine aux 2 et 3 de* son *écartelé*. En Limousin la rareté des *quintefeuilles* tient peut-être en partie à l'abondance des roses sachant que, jusqu'au XVI^e^ siècle, les deux fleurs se confondaient[395]. Notons qu'en Auvergne à la même époque, les lis et les roses mis à part, les fleurs sont encore moins nombreuses : un écu à *neufs fleurs indéterminées* et un autre à *trois tiercefeuilles* dans l'armorial de Guillaume Revel [396] . Dans l'armorial de Gilles Le Bouvier les *quintefeuilles* sont proportionnellement un peu plus nombreuses (24 pour 1841écus).

Les *arbres* entiers, les *rameaux* et les *feuilles*, beaucoup moins fréquents que les fleurs, offrent plus de variété. On y trouve d'abord des arbres parlants : *houx* des Graffeuil[397], *laurier* des du Lau[398], *vergne* des Boslinard (primitivement Vergnaud)[399]. S'y ajoutent des arbres non identifiables sur les écus du clerc Adhémar Jaubert en 1309[400], des familles Tenant de La Tour[401], Riols de Fontclare[402], et du Bois[403] (celui-ci étant parlant). On relève encore des *palmes* dans les armes de la famille de Sédières[404] et *deux troncs d'arbres écotés* dans celles de la famille de La Salle de Rochemaure[405]. Cette relative diversité des arbres s'observe également en Auvergne où l'on en dénombre trente-six dont six *chênes*, quatre *pins* et trois *coudriers*, les autres appartenant à

[387] Xavier DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, 2003. Les Lémoviques seraient « ceux qui combattent par l'orme »
[388] NADAUD, IV, p. 95-107
[389] FROIDEFOND, i, p. 69. Un « arlot » désigne une grappe de raisin
[390] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* t. VIII, p. 25648
[391] JOUGLA, V, p. 434
[392] Ambroise TARDIEU, *Gdghm, op. cit.,* p. 43-44
[393] JOUGLA, VI, p. 162
[394] *Ibid.*, I, p. 261
[395] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 159
[396] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 313 et 475
[397] NADAUD, II, p. 373-374
[398] *Ibid.*, III, p. 50-60
[399] *Ibid.*, I, p. 594-595
[400] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 116-117
[401] FROIDEFOND, I, p. 485. L'arbre serait un *pin*
[402] CHAMPEVAL, *Le Bas-Limousin seigneurial, op. cit.,* p. 184
[403] André LECLER, *Dictionnaire de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 235 et 672
[404] NADAUD, IV, p. 159
[405] JOUGLA, VI, p. 156-157

des espèces indéterminées[406]. A l'opposé dans l'armorial Le Breton on ne dénombre que trois arbres qui sont tous des *créquiers*[407].

LES AUTRES FIGURES NATURELLES

Les figures naturelles (autres que les étoiles et les croissants évoqués précédemment) telles que le soleil, la lune, les montagnes, les cours d'eau, les nuages, les flammes etc. ne sont pas fréquentes dans l'héraldique médiévale ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Armoriaux Figures naturelles	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**
Soleil ou ombre de soleil	7	1	1	0	0
Montagne ou mont de n coupeaux	1	0	1	1	0
Flammes	3	0	1	0	0
Mondes	0	4	0	0	0
Total des figures Naturelles	11	5	3	1	0
Total des Armoiries	606	837	1841	897	961
Pourcentage de figures naturelles	1,8%	0,6%	0,2%	0,1%	-

TABLEAU XV – Les figures naturelles dans cinq armoriaux du Moyen Age

Dans l'héraldique limousine médiévale on relève trois figures naturelles différentes (*soleil, flamme et mont)* qui ont été utilisées pour orner onze écus. Ce type de meubles est ainsi présent sur 1,8% des armoiries. Cette fréquence assez faible est pourtant très nettement supérieure à celle observée dans d'autres armoriaux. En effet ces figures naturelles sont totalement absentes des sceaux armoriés de 1302 et 1339. Une seule, un *mont de sinople* parlant sur l'écu d'une famille Grüneberg, apparaît dans l'armorial Le Breton. Cinq dans l'armorial de Guillaume Revel dont quatre écus avec des *mondes* (famille Paut) et un avec un *soleil* (famille Sédailles). Sur les sept armoiries limousines portant un *soleil* trois sont roturières : Fenis[408], Quigniard[409] et André de La Ronade[410].

Les plus anciennes sont peut-être celles de Pierre Quigniard, garde des sceaux de la ville de Brive en 1309. D'autres soleils ornent les armoiries de familles nobles : Badefol d'Ans[411], Chastenet[412], Félines de La Renaudie[413] et Guignard[414]. Les soleils de toutes ces familles accompagnent toujours d'autres figures à

[406] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* p. 596
[407] Emmanuel DE BOOS, *L'Armorial Le Breton,op. cit.,* n° 503, 592 et 896
[408] JOUGLA, III, p. 365
[409] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, p. 423-424. Ici le soleil (cf. « qui arde ») est parlant
[410] NADAUD, I, p. 488-489
[411] BOSREDON, *Sigillographie du Périgord*, 1880 (mais les Badefol ont d'autres armes)
[412] NADAUD, I, p. 372 et 439
[413] *Ibid*, p. 117-118
[414] *Ibid*, II, p. 397-398

l'exception de celui des Felines de La Renaudie qui figure seul sur l'écu. Cet intérêt pour l'astre du jour semble propre au Limousin et s'amplifiera à l'époque moderne.

Le *mont de six coupeaux* ne se rencontre que dans les armes des Pouget de Nadaillac[415], seigneurs de Vallières (Cr.) au XVI^e^ siècle, accompagnant un *chevron*. Ces deux figures sont parlantes évoquant chacune à sa manière le premier élément du patronyme Pouget qui vient du latin « podium » qui a donné en occitan « puy » ou « pou » ou « peu » et qui désigne une hauteur (ici un diminutif, « pouget », petite hauteur). Ce meuble est peu usité au Moyen Age car dans les autres armoriaux étudiés, outre le *mont* des Grüneberg déjà évoqué, on ne le trouve que dans les armes parlantes d'une famille de Caumont (*deux monts de sinople*)[416].

Les *flammes* se voient dans les armoiries de Guillaume de Fumel, abbé de Grandmont de 1437 à 1471 où elles sont parlantes (pas de fumée sans feu)[417]. Elles ont la même caractéristique sur les armes très anciennes de la famille de Carbonnières (XII^e^ siècle) sous la forme de *neuf charbons enflammés chargeant trois bandes*[418]. Les *flammes* de la famille de Vielbans sortent de *trois grenades* (ou pots à feu)[419]. Notons que de tels meubles n'apparaissent pas dans trois des autres armoriaux étudiés. Ce n'est que dans le quatrième, celui de Gilles Le Bouvier, que l'on découvre un *volcan enflammé de gueules* sur l'écu d'une famille écossaise, les Mac Leod[420].

Enfin l'héraldique médiévale du Limousin, qui foisonne de croissants, ne présente aucun écu avec une *lune,* c'est-à-dire un croissant complété par une face humaine. On n'y trouve pas non plus de *mondes,* figures certes rares au Moyen Age mais qui ornent cependant quelques armoiries de la fin de cette époque comme celles précitées des Paut en Auvergne ou des de Courten en Suisse (Valais).

LES ARTEFACTS

L'héraldique Limousine du Moyen Age compte une trentaine de meubles différents qui sont des créations humaines et que l'on trouve sur quatre-vingt-douze écus, soit près d'un sur sept.

Armoriaux	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et 1339**
Nombre d'armoiries	606	837	1841	897	961
Nombre de types d'artefacts	30	32	44	20	24
Total des artefacts et %	92 *(15,4%)*	80 *(9,6%)*	132 *(7,2%)*	41 *(4,6%)*	54 *(5,7%)*

Tableau XVI – Les artefacts dans cinq armoriaux du Moyen Age

[415] Louis ESQUIEU, *Essai d'un armorial quercynois, op. cit.*, p. 94.
[416] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Gille Le Bouvier, op. cit.*, n° 115
[417] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 165 et 222
[418] NADAUD, I, p. 636-638
[419] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, II, *op. cit.*, p.490-496
[420] Emmanuel DE BOOS, *Armorial de Gilles Le Bouvier, op. cit.*, n° 1320

Cette fréquence élevée des artefacts en Limousin provient presque essentiellement de la prédominance de deux meubles : les *tours* et les *épées*, respectivement présentes sur trente et dix-huit écus. Au total ces deux meubles figurent sur plus d'un écu à artefact sur deux. Viennent très loin après par ordre de fréquence les *cors de chasse* au nombre de quatre et les *rocs d'échiquier* également quatre. Les vingt-six autres artefacts ne sont chacun généralement présents que sur une ou deux armoiries. Cette prévalence des artefacts et notamment les *tours* et les *épées* est l'une des caractéristiques de l'héraldique limousine. Dans les autres armoriaux pris en en référence la fréquence de ces meubles varie de 4,6% (Armorial Le Breton) à 9,6% (Armorial de Guillaume Revel). Ce dernier taux qui concerne l'Auvergne pourrait suggérer l'existence au centre de la France d'une zone plus riche en armoiries à artefacts par rapport à une France septentrionale moins bien pourvue (5,7% dans les sceaux de 1302 et de 1339). On doit aussi noter que dans le Limousin la variété des artefacts est aussi plus importante que partout ailleurs. En effet on compte ici un type d'artefacts pour vingt armoiries alors que les taux correspondants ne sont que de un pour 26 dans l'armorial de G. Revel, un pour 40 dans le recueil de sceaux de 1302 et de 1339, un pour 42 dans l'armorial de Le Bouvier et un pour 44 dans celui de Le Breton.

Armoriaux	**Limousin**	**Revel**	**Le Bouvier**	**Le Breton**	**Sceaux de 1302 et de 1339**
Nombre d'armoiries	606	837	1841	897	961
tours, châteaux (nombre *et %)*	30 *(5%)*	26 *(3,1%)*	28 *(1,6%)*	10 *(1,1%)*	10 *(1%)*
épées (nombre *et %)*	18 *(3%)*	1 *(0,1%)*	2 *(0,1%)*	1 *(0,1%)*	3 *(0,3%)*
cors, huchets (nombre *et %)*	4 *(0,6%)*	4 *(0,4%)*	5 *(0,3%)*	4 *(0,4%)*	4 *(0,4%)*
rocs d'échiquiers (nombre *et %)*	4 *(0,6%)*	8 *(1 %)*	1 -	2 *(0,2%)*	1 *(0,1%)*
autres armoiries à artefacts	36 *(6 %)*	41 *(4,9%)*	96 *(5,2%)*	24 *(2,7%)*	36 *(4 %)*
total des armoiries à artefacts (nombre et %)	92 *(15,2%)*	80 *(9,6%)*	132 *(7,2%)*	41 *(4,6%)*	54 *(5,7%)*

Tableau XVI – Les principaux artefacts dans cinq armoriaux du Moyen Age

La fréquence des *tours* dans les armoiries limousines est de trois à cinq fois supérieure à celle constatée dans les autres armoriaux à l'exception toutefois de celui de Guillaume Revel (Auvergne) où l'on compte vingt-six *tours* et *châteaux* (3,1%) dont treize sont parlants[421]. En Limousin les tours ayant ce caractère existent aussi mais dans la proportion une sur trois seulement. Ce meuble apparaît très tôt, probablement avec les premières armoiries, même si les représentations que nous en avons sont plus tardives. Les plus anciennes *tours* limousines figurent sur un sceau de Geoffrey II Hélie de Pompadour (vers 1195-après 1259) appendu à un acte de 1259[422]. Près de la moitié des familles portant des *tours* parlantes ou non sont connues depuis le XIII^e^ siècle (Las Tours[423], Apchier[424], Campagne[425], Luc[426], Sauzay[427] par exemple) voir même depuis le XII^e^ siècle (Hélie de Pompadour, La Tour d'Auvergne[428]). Il est à noter qu'aucune des trente familles concernées n'a, par la suite, substitué d'autres figures à sa ou ses tours.

Parlants ou non le château et la tour héraldique médiévaux sont porteurs de charges symboliques fortes. Dans les représentations mentales de la société chevaleresque la *tour* est la forme la plus concrète et la plus permanente du pouvoir seigneurial sur le plat-pays qu'elle domine visuellement. C'est la tour qui abrite les hommes d'armes, le pouvoir judiciaire et le pouvoir fiscal. Dans une certaine mesure c'est elle qui garantit la sécurité des paysans de la seigneurie et leur offre un refuge en temps de guerre. Sur ces significations primaires de la tour s'en sont greffées d'autres tirées du contexte religieux chrétien qui viennent encore renforcer son prestige. Car la tour est l'une des figures de la Vierge Marie appelée dans les litanies que tous psalmodient à l'église « Tour de David » ou « Tour d'ivoire »[429]. Et l'on sait la place que tenait cette figure évangélique dans la société chevaleresque en général et dans les ordres militaires et religieux en particulier chez les Templiers et les Teutoniques. La tour symbolise aussi la force, l'une des quatre vertus cardinale chrétiennes, particulièrement chère au cœur des chevaliers qui la pratiquent volontiers dans un sens qui leur est propre[430].

Cela dit on peut s'interroger sur la fréquence insolite des *tours* dans l'héraldique limousine au-delà des considérations qui précédent et des occasions parlantes offertes par l'anthroponymie locale. Peut-être faut-il voir dans le succès local de ce meuble[431] l'effet de mimétisme généré par le fait que les premières familles à avoir choisi des tours (vraisemblablement vers la fin du XII^e^ siècle) venaient en termes de pouvoir et de prestige tout de suite après les familles vicomtales. Nous voulons parler ici des Hélie de Pompadour, des Las Tours et des La Tour d'Auvergne.

Les *épées* sont moins fréquentes que les tours sur les écus médiévaux du Limousin. On en compte néanmoins dix-huit, soit une fréquence au moins dix fois supérieure à celle rencontrée dans les autres armoriaux qui vont de 0,1% à 0,3%, soit de une à trois armoiries par recueil ce qui est infime (voir le tableau XVII). Comme la *tour* ce meuble est, semble-t-il, présent dès la fin du XII^e^ siècle ou le début XIII^e^ siècle dans les armes de plusieurs familles du Limousin, les Tranchelion[432] et les Las Tours[433] notamment. Mais à la différence des tours les *épées* sont souvent associées à d'autres meubles, peut-être parce que isolées elles couvrent mal par nature la surface de l'écu.

[421] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* p. 607 *(tours)* et p. 598 *(châteaux)*
[422] BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin, tome II, op. cit.*, n° 279
[423] NADAUD, III, p. 40-49. Au XII^e^ siècle cette famille portait *un dextrochère tenant une épée*
[424] JOUGLA, I, p. 206
[425] *Généalogies limousines et marchoises*, t. VIII, p. 11-159
[426] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, op. cit., *I*, p. 154-155
[427] JOUGLA, I, p. 182
[428] Louis ESQUIEU, *Essai d'un armorial quercynois, op. cit.,* p. 175
[429] *Dictionnaire critique d'iconographie occidentale,* sous la direction de Xavier BARRAL I ALTET, 2003, p. 823
[430] Guy DE TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane … (1450-1600)*, Genève, 1997, p. 445
[431] On pourrait penser qu'en Auvergne il en a été de même (3,1% des armoiries) mais dans une moindre mesure. En réalité le grand nombre de *tours* dans l'Armorial de G. Revel tient à deux familles (La Tour, La Tour de Flageac) qui fournissent plus du tiers des écus ornés avec ce meuble
[432] NADAUD, IV, p. 210-211
[433] *Ibid.*, III, p. 40-49 et 479-480

Ainsi rencontre-t-on *un lion percé d'une épée* sur l'écu de la famille de Tranchelion, *un cerf percé d'une épée* dans celui des Tranchecerf[434], un *lion rampant contre une épée* dans celui des Bertin[435], une *main* (parlante) *tenant une épée* dans celui des Germain[436] et *un dextrochère armé* dans celui des Las Tours à la fin du XII[e] siècle[437]. Les épées à caractère parlant (La Garde de Saigne[438], Ferré du Péroux[439], Tranchelion, Tranchecerf, Germain) n'expliquent qu'un peu plus du quart des épées héraldiques du Limousin. Pour les autres sans doute faut-il chercher la raison de ce choix dans le fait que dans le milieu chevaleresque l'épée est, avec la *lance,* l'arme favorite. D'abord parce qu'elle est l'arme noble de la guerre au point, du moins dans les récits légendaires dont se nourrissent les chevaliers, de recevoir un nom telle l'épée « Joyeuse » de Charlemagne ou l'épée « Durandal » de son neveu Roland ou l'épée « Escalibor » du roi Arthur ou encore l'épée « Nothung » de Siegfried[440]. Ensuite parce qu'elle est l'arme de la justice dans le duel judiciaire. Enfin parce qu'elle est l'arme de l'adoubement du chevalier. Cependant, force est de reconnaître que ces différentes considérations, si elles avaient été suffisantes, auraient du induire une fréquence voisine des épées dans tous les armoriaux. Or il n'en est rien. En dehors du Limousin les épées sont presque aussi rares que les lances sur les écus.

En effet dans tous les armoriaux, y compris dans celui du Limousin, la *lance* fait partie des meubles rares. Pourtant comme l'épée elle fait partie de l'équipement du chevalier. Et son usage à la guerre, à la chasse et au tournoi est au moins égal à celui de l'épée. Mieux que l'épée elle permet de mener le combat à cheval. Cependant sa valeur symbolique est peut-être moins puissante que celle de l'épée même si elle tient une place importante dans certains récits médiévaux comme celui du Graal où la lance du centurion Longin permet de recueillir le sang du Christ[441]. Mais peut-être faut-il chercher ailleurs la cause de son extrême rareté. Celle-ci pourrait tenir à une forme qui se prête assez mal à une couverture large de la surface de l'écu sauf à reproduire ce meuble à plusieurs exemplaires. De fait en Europe, toutes époques confondues, on ne recense pas plus de six *lances* comme meuble unique d'un écu. Les autres sont disposées soit par deux ou trois ou six ou en fretté ou accompagnées d'autres meubles[442]. Sous peine de la dénaturer graphiquement la lance isolée se prête mal à un grossissement à la différence du cor, de l'épée et même des petits meubles tels que les étoiles et les croissants. On ne peut que constater que la lance rejoint le cheval et l'épée dans la catégorie des figures en lien étroit avec l'univers seigneurial mais que celui-ci a négligé (ou refusé) de leur faire une place autre qu'exceptionnelle. En conséquence on ne peut être surpris par l'existence d'une seule *lance tenue par un dextrochère* dans les armoiries médiévales limousines qui est celle des Hébrard de Veyrinas[443], une famille bourgeoise de Nexon (HV.) connue depuis le XIV[e] siècle. Dans les quatre autres armoriaux médiévaux étudiés (Revel, Le Bouvier, Le Breton et les sceaux de 1302 et de 1339) on ne trouve aucune armoirie avec des lances. L'armorial de Bellenville (vers 1400) n'est guère plus riche avec *trois lances en sautoir* dans les armes du clan Jelita dans la lointaine Pologne[444]. Il est à noter cependant que dans ce recueil on trouve des *lances* sur des cimiers ou tenues par des hérauts d'armes, signe que ces figures ne sont pas ignorées mais délibérément placées hors de l'écu[445].

[434] *Ibid*., IV, p. 215
[435] *Ibid*., I, p. 180
[436] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, I, p. 201-202
[437] NADAUD, III, p. 40-49 et 479-480
[438] JOUGLA, IV, p. 103
[439] JOUGLA, III, p. 373
[440] Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 1993, p. 386
[441] Jean CHEVALIER et Alain GHEERBRANT, *Dictionnaire des symboles*, Paris, 1982, p. 559
[442] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse*, op. cit., p. 613-615. Cet ouvrage recense environ trois cents armoiries avec des lances
[443] *Généalogies limousines et marchoises*, III, p. 204-229
[444] Léon JÉQUIER, *L'armorial Bellenville, 1*983, n° 61r24
[445] *Ibid*, voir p. 339 et 352 par exemple

Parmi la vingtaine de types d'autres objets faits de main d'homme et utilisés par l'héraldique limousine quelques uns sont d'une extrême rareté et parfois même ne figurent pas dans les divers armoriaux pris en référence. C'est le cas, pour cette dernière catégorie, des *trois accouples* (ou *couples de chiens)* des Beaupoil de Sainte-Aulaire, seigneurs de Saint-Aulaire (Cor.) au XV[e] siècle), meuble que cette famille était seule à porter en France au Moyen Age[446]. C'est le cas encore des *trois fioles à parfum* des Saint-Yrieix, seigneurs de Saint-Yrieix - la-Montagne (Cr.), en 1462[447]. Parmi les meubles rares aussi ailleurs on peut citer au premier chef les *fers de prisonniers* ou *ceps* du sceau de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat (HV.) en 1308[448]. On ne relève en Europe (toutes époques confondues) que dix meubles de ce type dont deux en France[449]. On peut ajouter à cette liste les *trois créneaux du chef de l'écu* de l'évêque Bernard Guidonis (+ 1334) né La Roche-L'Abeille (HV.)[450], la *harpe* de la famille d'Arpajon, seigneurs du Monteil-au-Vicomte (Cr.) vers 1500 par mariage avec une Aubusson[451]. Ce meuble, ici parlant, n'a été utilisé par aucune des familles figurant dans les autres armoriaux étudiés. On peut faire la même observation à propos de la *porte* ou *huis*, également parlant, de la famille d'Ussel, seigneur de cette ville au XIV[e] siècle[452]. Les autres artefacts utilisés par l'héraldique limousine, quoique moins originaux que les précédents, sont tous des figures parlantes : *fers de lance* ou *roquets* des Destresses (anciennement Roquet), seigneurs d'Estresses (commune d'Astaillac, Cor.) au dédut du XVI[e] siècle[453], *dard* des Picon ou Piconis [454], *gant (ou main)* de Jean du Mesnil-Simon, sénéchal du Limousin en 1446[455], *haches* des Apchier, seigneurs de Saint-Exupéry-les-Roches (Cor.)[456], *rocs d'échiquier* des Roquemaurel, [457] seigneurs de Lafage-sur-Sombre (Cor.), et des Pareil d'Espéruc, seigneurs de Lavaud (commune de Donzenac, Cor.) en 1472[458], *bourdon de pèlerin* des Dupin, seigneurs de Bussière-Boffy en 1514[459], *cors* des Corn , seigneurs de Queyssac-les-Vignes (Cor.) au XIII[e] siècle[460], et des Cornil, seigneurs de Cornil au XI[e] siècle[461], ou *encore les coupes d'or* des Le Bouteiller, seigneurs de Crocq vers 1320[462]. Ces exemples montrent, une fois de plus, que les figures parlantes se sont imposées, dès le Moyen Age, comme l'un des facteurs explicatifs les plus clairs de nombreux choix héraldiques. Il est à observer que si certains objets sont très liés au monde seigneurial (les cors, les gants, les fers de lance par exemple) d'autres sont d'usages plus triviaux (*porte* de la famille d'Ussel, *clés* d'Arnaud de Clermont évêque de Tulle en 1333[463], *doloire* de Jaubert Hélie de Pompadour au XIII[e] siècle[464], *fermaux* des Malet de La Jorie[465] ou *bâton noueux* des Biays[466]. Mais le caractère plus ou moins aristocratique que nous attribuons à certaines figures et, à l'inverse, celui plus ou moins commun que nous attribuons à d'autres, étaient probablement perçus différemment par ceux qui ont fait les choix héraldiques du Moyen Age. Leurs critères n'étaient pas les nôtres. C'est vraisemblablement plus la qualité du porteur des armoiries qui comptait que les figures représentées dont la majorité, c'est-à-dire les pièces et les partitions, n'était chargée d'aucune signification précise.

[446] NADAUD, I, p. 144, 165 et 552
[447] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit. p.* 316 et 501 et NADAUD, III, p. 187-9
[448] *Cahiers de l'inventaire général des monuments… du Limousin,* n° 13 , 1988
[449] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse, op. cit.,* p. 1076. Saint Léonard est le patron des prisonniers.
[450] NADAUD, II, p. 243-245
[451] Ambroise TARDIEU, *Gdghm,* p. 8-9
[452] NADAUD, IV, p. 608-619
[453] DE BERGUES-LAGARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin, op. cit.,* p. 49-51
[454] NADAUD, III, p. 325-326
[455] JOUGLA, V, p. 50
[456] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne…, op.cit.,* n° 287 et J. MERCERON, *Les blasons de la Corrèze, op. cit., p.52*
[457] JOUGLA, V, p. 60 et J. MERCERON, *Les blasons de la Corrèze, op. cit.,* p. 28
[458] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op. cit.,* I, p. 303-310
[459] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op.,cit.,* p. 191 et 456
[460] NADAUD, I, p. 432 et 709
[461] BERGUES-LAGARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin, op. cit.,* p. 39
[462] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 128
[463] NADAUD, I, p. 699
[464] BOSREDON, *Sigillographie du Bas-Limousin, op. cit.,* t. I, n° 279
[465] *Ibid.,* n° 560
[466] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 44-45

3. Les ornements extérieurs des armoiries : les cimiers et les supports

Placés en dehors de l'écu les ornements extérieurs qui l'accompagnent sont très divers : casques, heaumes, cimiers, tortils, lambrequins, couronnes diverses, supports, crosses épiscopales ou abbatiales, manteaux, colliers d'ordres de chevalerie, cordelières, pavillons, cris, sentences, devises, etc. Certains de ces ornements apparaissent peu de temps après la création des armoiries. Tel est le cas du cimier dont le plus ancien connu est le lion passant qui somme le heaume de Baudoin IX, comte de Flandre en 1197[467]. Les supports qui sont des figures très diverses (animaux réels ou fantastiques, êtres humains, végétaux, etc.) placées de chaque côté de l'écu ou derrière l'écu et qui donnent l'impression de le soutenir ou de le porter, d'où leur nom. Les premiers sont contemporains des cimiers comme le support de l'écu de Gilles de Trazegnies qui représente un lion avec un écu armorié autour du cou[468]. D'autres ornements extérieurs sont apparus plus tard. C'est notamment les cas des colliers des ordres de chevalerie dont le premier est l'*ordre de la Jarretière institué* par Edouard III d'Angleterre en 1348. En France il faut attendre 1469 pour que Louis XI institue l'*ordre de Saint-Michel*[469]. De ce fait les colliers d'ordre portés par des Limousins à la fin du Moyen Age sont, pour le moins, rarissimes. C'est pourquoi nous ne prendrons en compte ici que les cimiers et les supports pour lesquels nous disposons d'une documentation, certes restreinte, mais suffisante pour dresser un petit corpus des figures utilisées et susciter quelques remarques d'ordre général.

Effectivement, nous ne connaissons au total pour 606 armoiries médiévales limousines que 61 cimiers (soit environ un cimier pour dix armoiries) et de 25 supports (soit un support pour environ vingt-deux armoiries). Nous sommes loin ici des 57% d'armoiries pourvues de cimiers de l'armorial de Guillaume Revel (Auvergne, vers 1455)[470]. Cet écart soulève d'ailleurs un problème plus général qui est celui de savoir quelle a été la proportion réelle d'armoiries qui, à un moment donné, ont été accompagnées de cimiers ou de supports. Autrement dit, tous les porteurs d'armoiries se sont-ils dotés de cimiers et de supports ou bien seulement une partie d'entre eux et alors dans quelle proportion? Il n'y a pas de réponse assurée à cette question sauf à présumer fortement que les différentes sources (armoriaux, recueils de sceaux, objets archéologiques, sculpture, peinture et objets d'art, les traités de blason et les œuvres littéraires) reproduisent plus volontiers les écus eux-mêmes que leurs ornements extérieurs. Nous nous limiterons en conséquence à comparer dans le tableau ci-dessous la fréquence des cimiers et des supports du Limousin avec celles relevées dans d'autres armoriaux et recueils de sceaux.

[467] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 207
[468] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 212
[469] Léon JÉQQUIER et Donald L. GALBREATH, *Manuel du blason, op. cit.,* p. 206-210. Ces auteurs citent plusieurs ordres créés par des rois de France ou des ducs de la famille royale avant celui de Saint-Michel (*ordre de l'Etoile* institué par Jean le Bon en 1351, *ordre du Genêt* apparu sous Charles V, *ordre de l'Ecu d'or* créé par Louis II, duc de Bourbon en 1366, *ordre du Camail* institué en 1394 par Louis I[er], duc d'Orléans par exemple) mais ils n'ont pas laissé de trace dans l'héraldique limousine à notre connaissance.
[470] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* p. 56

Armoriaux époques territoires	**Limousin** XII[e] - XVI[e] siècle	**Revel** vers 1455 Auvergne	**Le Bouvier** vers 1455 France	**Le Breton** XIII[e] - XV[e] siècle France, Bel--gique	**Bellenville** (1) vers 1400 Europe	**Sceaux de l'Auvergne** (2) XII[e] – XVI[e] siècle Auvergne	**Sceaux de 1302 et 1339** Nord France	Totaux
nombre total d'armoiries	606	837	1841	897	1333	1540	961	8015
nombre de cimiers %	61 10,2%	474 57%	0 -	0 -	251 18,8%	187 12,1%	30 3,1%	1003 12,5%
nombre de supports %	25 4,2%	4 0,5%	0 -	0 -	0 -	160 8,7%	2 0,2%	191 2,4%

Tableau XVII – Cimiers et supports dans sept armoriaux et recueils de sceaux du Moyen Age

(1) Léon Jéquier, *L'armorial Bellenville,* Paris, 1983
(2) Philippe de Bosredon, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne,* 2 vol., Brive, 1895

Avec une fréquence des cimiers par rapport au nombre d'armoiries d'un peu plus de 10% le Limousin est proche de la moyenne des recueils utilisés au tableau XVII ci-dessus. C'est aussi un taux très comparable à celui relevé par Philippe de Bosredon dans les sceaux armoriés auvergnats du XII[e] au XVI[e] siècle soit 12,1%[471]. Cette fréquence par contre très supérieure à celle constatée sur les sceaux du nord de la France de 1302 et de 1339 qui n'est que de 3,1%. Ces taux paraissent bien faibles par rapport à celui de l'armorial de Guillaume Revel (57%) et même à celui de l'armorial Bellenville (18,1%)[472]. Par ailleurs, le tableau XVII montre que dans certains armoriaux comme ceux de Le Bouvier et de Le Breton les ornements extérieurs ont été systématiquement omis. De notre point de vue cette absence ne saurait signifier que les possesseurs des armoiries représentées n'avaient jamais fait usage de cimiers ou de supports dans d'autres figurations de leurs écus (sur leurs sceaux par exemple). Il s'agit simplement d'un parti pris des auteurs ou des commanditaires pour des raisons diverses telles que le manque de documentation sur ces ornements, la considération de leur instabilité ou, plus prosaïquement, la prise en compte du coût supplémentaire induit.

Pour ce qui est des supports nous n'en avons recensé que vingt-cinq en Limousin, soit une proportion d'un peu moins de 5% par rapport aux armoiries. Cette fréquence, bien moindre que celle des cimiers, tient nous semble-t-il au fait que, d'une manière générale quelles que soient les sources, ces ornements extérieurs semblent toujours moins représentés que les cimiers. Par exemple l'armorial de Guillaume Revel, où l'on trouve des cimiers à profusion ne présente que quatre supports (des anges des écus de membre de la famille de Bourbon)[473]. L'Armorial Bellenville qui contient 250 cimiers ne présente pas un seul support et dans les sceaux de 1302 et 1339 analysés par Michel Regnier il n'y en a que deux (un buste d'homme d'armes et deux lions)[474].

[471] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne (XII[e]-XVI[e] siècle),* 2 vol., Brive, 1895
[472] Léon JÉQUIER, *L'armorial Bellenvile,* Paris, 1983
[473] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 13, 14, 15 et 6
[474] Michel REGNIER, *Deux armoriaux occasionnels du XIV[e] siècle,* op. cit., n° 600 (Dampiere) et 909 (Thibaud)

Par contre dans les sceaux de l'Auvergne (XII[e]-XVI[e] siècle) recensés par Philippe de Bosredon on trouve presque autant de supports que de cimiers, soit 160 supports pour 187 cimiers.[475] D'une manière générale il apparaît que les supports apparaissent beaucoup plus fréquemment près des écus armoriés des sceaux que près de ceux des représentés dans les armoriaux.

3.1 : Les cimiers

Parmi les soixante-et-un cimiers limousins rassemblés dans le tableau XVIII ci-dessous ceux qui représentent des animaux sont les plus nombreux, soit vingt-huit. Cependant, à la différence de l'armorial auvergnat de Guillaume Revel où les animaux figuraient sur les deux tiers des cimiers, ici leur fréquence n'est que 45%.

Familles	Cimiers	Supports
ABZAC	une reine de Chypre couronnée	deux gantes à tête de femme
APCHIER	un sauvage tenant une hache	
AUBUSSON	un buste de Maure ou une tête de dragon	un griffon et un lion
AUGEROLLES	une tête de bouc	
BARBANÇOIS	trois licornes	trois licornes
BAUFFREMONT	une double fleur de lis	deux anges
BÉRANGER	un dragon	deux dragons
BONY DE LAVERGNE	un besant dans un vol	deux anges
BOSREDON	une tête de cerf	
BOUILLÉ DU TRONÇAY	une tête de Maure	deux Maures tenant des lances
BRANDON	une aigle issante	
CHAUSSARD	une tête de lévrier	
CHAUVERON	une tête de griffon	deux lions
CHAUVIGNY	une tête de lion	
CLERMONT	un saint Pierre tenant deux clés	deux lions
CORN	un château flanqué de deux tours	un chevalier et un ange portant une croix
DOUHET D'AUZERS	une licorne	deux licornes
DURAT	quatre chênes ou une sainte Catherine	
FOUCAUD DE ST-GERMAIN-Beaupré	une fleur de lis antique	deux lions
FRICON	une Mélusine	deux griffons
GIAT	un buste de vieillard	
LAAGE	une aigle	
LA CHÄTRE	un buste d'homme avec un chapeau	
LA FOREST DE BULHON	deux cornes	
LA GARDE	un cygne	
LAMBERTERIE	un demi-Hercule portant une torche	deux sauvages portant une massue
LANGEAC	deux têtes de dauphin dans un vol	
LA ROCHE-AYMON	un griffon assis la patte levée	
LA ROCHEBRIANT	un buste de sauvage	
LASTIC	une tête et col de cheval	
LA TOUR D'AUVERGNE	tour sommée d'un panache entre 2 cornes	
LE LOUP	une tête de loup dans un vol	
LHERMITTE	une colombe	deux lions
LOSTANGES	un ange	
MANDAT-GRANCEY	un lion	deux lions
MARCELLANGES	un chat	
MAUVOISIN	une tête d'ours ou un saint Michel	deux licornes
MICHEL DE LAVERINE	un lévrier	deux lévriers
MONTALEMBERT	une tête et col de lévrier	une autruche et un singe
MOTTIER DE LA FAYETTE	une tête et col de lion	
MURAT	un tête et col de lion	
NOAILLES	une tête et col de daim	
PERUSSE DES CARS	un bras tenant une épée avec une légende	un sauvage
DU PESCHIN	une aigle issante	
PESTEL DE VIALORE	un buste de Maure	
PICQUET DE VIGNOLLES	un lion avec une légende	deux lions couronnés
POT	une tête d'aigle	deux lions
PUYDEVAL	un demi-chien	deux griffons

[475] Philippe DE BOSREDON, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne (XII[e] –XIII[e] siècle)*, 2 vol., Brive, 1895

ROCHEDRAGON	un dragon	
ROCHEFORT DE CHATEAUVERT	un sauvage tenant deux massues	
BEAUFORT-CANILLAC	un lévrier	
ROQUEMAUREL	une tête et col de lion	
SAINT-EXUPERY	une tête et col de cerf	
SAINT-GEORGES DE VERAC	une Mélusine	deux sirènes tenant un miroir
SALVERT DE MONTROGNON	une aigle essorante	
SARRAZIN	un buste de Maure avec un vêtement	
TINIERES	une tête et col de cerf	
VICHY	un sauvage issant entre deux cornes	
VILLIERS DE L'ISLE-ADAM	une tête de coq	
LAMY DE LOURY	une harpie éployée	deux lions

Tableau XVIII – Cimiers et supports de familles du Limousin médiéval

nota : les figures des cimiers et des supports décrites en caractères rouges correspondent à des figures semblables dans les armoiries. Par exemple la famille de Mandat-Grancey qui portait *d'azur au lion d'or* avait pour cimier un *lion* et pour supports *deux lions*

De plus, les espèces d'animaux figurées ne dépassent pas douze contre quarante-cinq chez Revel, mais ceci peut s'expliquer aisément par le plus grand nombre de cimiers dans ce dernier armorial (446 au total). On doit remarquer que sur ces douze espèces d'animaux quatre ne figurent jamais sur les écus limousins du Moyen Age, à savoir le cheval, l'ours, le chat et le bouc. Mais comme cimiers ils n'ont connu qu'une faveur toute relative car chacun n'apparaît pas plus d'une fois à ce titre.

Parmi les animaux les quadrupèdes sont plus de deux fois plus nombreux que les oiseaux, soit vingt contre huit. Parmi eux le plus fréquent est le lion qui orne sept cimiers. Il est suivi du lévrier (ou chien) avec cinq occurrences puis du cerf avec trois. Tous les autres quadrupèdes, c'est-à-dire le cheval, l'ours, le chat, le bouc et le loup, n'ont été utilisés chacun que par une seule famille. Dans ce groupe deux cimiers sont parlants par allusion : la tête d'ours des Mauvoisin (cet animal est un « mauvais voisin ») et le chat des Marcellanges (ceux-ci étaient seigneurs de La Motte-Maraud, c'est-à-dire la Motte au chat).

La tête de dauphin dans un vol de la famille de Langeac, originaire de l'Auvergne et seigneur de La Courtine (Cr.) au début du XVI^{e} siècle, est unique en Limousin et aussi en Auvergne. Elle est en fait l'affirmation d'une prétention des Langeac à la succession des Dauphins d'Auvergne qui avaient porté le même cimier avant de s'éteindre à la mort de Béraud III en 1426[476].

Les oiseaux ne sont représentés que par quatre espèces dont la plus nombreuse est l'aigle (5cas). Les autres sont la colombe, le cygne et le coq qui ornent chacun un seul cimier. Les vols, au nombre de trois seulement, soit un pour vingt cimiers, sont relativement plus rares qu'en Auvergne (un vol pour sept cimiers)[477].

Les cimiers végétaux ne sont pas plus de trois : deux fleurs de lis et un groupe de quatre chênes. Ce n'est pas une surprise car les végétaux sont moins fréquents sur les cimiers que dans les écus. D'autre par leur proportion en Limousin est presque la même que celle observée en Auvergne soit autour d'un végétal pour vingt cimiers. Les fleurs de lis des cimiers des Saint-Germain-Beaupré et des Bauffremont font écho à celles de leurs armoiries. Quant aux quatre chênes du cimier des Durat ils sont probablement parlants car le chêne est un arbre qui peut être plusieurs fois centenaire.

Les figures humaines sous des formes diverses (sauvages, bustes, têtes, etc.) viennent à la seconde place en terme de fréquence après les animaux puisque l'on en dénombre douze. Sur ce total une seule femme, la reine de Chypre issant d'une couronne ducale qui est le cimier de la famille d'Abzac. Ici encore cette présence n'est pas entièrement fantaisiste dans la mesure où un certain Gantonnet d'Abzac avait connétable de Guy de Lusignan, roi de Chypre, en 1391[478]. Les autres sont des figures masculines dont deux seulement sont des corps entiers : la sauvage armé d'une hache du cimier des Apchier et le sauvage tenant une massue des Rochefort de Châteauvert. Ces deux figures presque animales et leurs armes très particulières ont ici une fonction terrorisante. Mais en même temps elles révèlent d'une manière parlante l'identité des possesseurs des cimiers : ici les Apchier par leur hache et là, par leur massue, toute la force des Rochefort.

[476] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel,* op. cit., n° 90
[477] *Ibid*. p. 609
[478] Jougla, I, p. 110

Les autres figures humaines sont incomplètes mais non moins impressionnantes par leur étrangeté qu'il s'agisse des têtes ou des bustes de Maures des cimiers des Aubusson, des Bouillé du Tronçay, des Pestel de Vialore et des Sarrazin. Dans cette dernière famille, par exemple, dont l'écu porte sagement une *bande chargée de coquilles* et non le meuble parlant facile à imaginer mais qui pouvait passer pour une figure péjorative dans l'Occident chrétien, c'est le cimier qui accueille la figure transgressive de la tête de Maure. De plus, dans ce cas précis, la tête de Maure porte un vêtement chargé de caractères dits « pseudo-çouffiques » qui, à l'exotisme, ajoutent le mystère[479]. Autre figure humaine à visée terrifiante, le demi-Hercule tenant une torche allumée du cimier des Lamberterie qui se combine très bien avec les deux sauvages servant de supports et le lion de l'écu[480]. D'ailleurs ces têtes sans corps, ces demi-corps, ces bras armés d'une épée (cf. le cimier des Pérusse des Cars) montrent bien que le cimier appartient à l'espace du défoulement guerrier. D'autant que parfois sur le cimier apparaissent des légendes qui explicitent, si besoin est, la signification violente du cimier telle le « Sic per usum fulget » sous le bras tenant une épée des Pérusse des Cars ou le « Numque impune » sous le lion des Picquet de Vignolles.

Et ce ne sont pas les êtres chimériques de huit autres familles limousines qui permettraient de penser que le monde des cimiers pourrait ne pas être celui de la transgression et la menace. Avec les figures de ce type, plus encore qu'avec les précédentes, on passe de l'humain, non pas à l'animalité, mais au diabolique avec la mise en scène d'êtres qui ne sont pas issus de la création divine telle qu'on peut la voir dans l'Arche de Noé. Ce sont d'abord les Mélusines des cimiers des Lusignan[481], Fricon et des Saint-Georges de Vérac qui sont des femmes à queue de poisson tenant dans leur main un miroir dont la mission satanique est conduire les hommes à leur perte[482]. La harpie, c'est-à-dire une aigle à tête de femme, qui sert de cimier aux Lamy de Lourie n'est pas moins menaçante qu'une Mélusine.

Deux autres espèces de créatures fantastiques, les dragons et les griffons, ornent quelques cimiers limousins. Le dragon, dont l'existence n'est pas mise en doute par la culture médiévale, est un être exclusivement négatif comme l'atteste son aspect hideux et polymorphe (corps et queue de serpent, pattes griffues, ailes de chauve-souris, tête d'aigle crachant du feu). Animal effrayant, il est tout à fait à sa place comme cimier. Il est parfois parlant comme celui de la famille de Rochedragon, seigneur du Puy-Malsignat (Cr.) en 1359. Dans le cas des cimiers des familles d'Aubusson (qui portent aussi parfois une tête de Maure) et de Beranger le dragon, ou la tête de dragon, est là pour faire peur. On notera que cet animal diabolique en Limousin, comme en Auvergne où l'on en compte seize, n'apparaît pas sur les écus, même comme figure parlante[483]. Le griffon qui sert de cimier pour les familles de Chauveron et de La Roche-Aymon est bien différent du dragon. Moins composite physiquement que ce dernier (il joint simplement un avant-corps d'aigle et un arrière-train de lion) il est présenté souvent, mais pas toujours, avec des aspects symboliques valorisants (force du lion, vue perçante de l'aigle, noblesse) jusqu'à en faire parfois une image du Christ[484]. Chez les deux familles précités le griffon n'est utilisé ni comme figure de l'écu ni même comme support.

[479] Emmanuel DE BOOS, op. cit., ci-dessus, n° 375.
[480] Louis ESQUIEU, *Essai d'un armorial quercynois,* op. cit., p. 165
[481] Chevalier DE COURCELLES, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France,* Paris, 1827, tome 8, p. 2, note 1
[482] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval*, op. cit., p. 135-136
[483] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel,* op. cit.. n° 565. Cet armorial ne compte que *trois têtes de dragon* sur l'écu de la famille Retif qui a en outre un dragon entier pour cimier. On notera à ce propos que Restif est à rapprocher de l'ancien français « restiver » qui signifie « s'opposer à ou résister » ce qui pourrait faire de ces têtes des figures parlantes. On observera en outre que ces mêmes têtes (qui évacuent le corps de serpent pustuleux et malodorant) sont la partie la plus présentable du dragon et peuvent être admises sur l'écu.
[484] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval*, op. cit., p. 62 et 71

La licorne, autre animal fantastique, est aussi composite que les précédents avec son corps de cheval, sa tête de cerf et sa corne unique sur le front. Bien que violent cet animal imaginaire est néanmoins sensible au charme d'une vierge qui lui offre son sein et permet ainsi de le capturer. Cet aspect a permis aux Pères de l'Eglise de faire de la licorne une figure du Christ, né d'une vierge puis capturé et mis à mort par les chasseurs. Un seul cimier limousin représente trois licornes, celui de la famille de Barbançois, originaire de Barbançois (commune de Châtelus-Malvaleix, Cr.) au XIV[e] siècle[485]. Cet animal fabuleux est tout aussi rare en Auvergne (2 cimiers sur 446). Les terres de prédilection de la licorne semblent être beaucoup plus les Iles Britanniques et les pays germaniques[486] que la France.

Les figures célestes n'ornent pas plus de quatre cimiers, soit moitié moins que les figures fantastiques. Cependant, comparativement, elles sont plus fréquentes qu'en Auvergne où l'on ne relève que huit figures de ce type pour quatre cent quarante-six cimiers. C'est un ange parlant sert de cimier aux Lostanges[487]. Le cimier de la famille de Clermont qui représente un saint Pierre tenant les deux clés du royaume des cieux qui sont elles aussi parlantes[488]. C'est peut-être aussi le cas de la sainte Catherine qui constitue (avec les quatre chênes) l'un des cimiers des Durat[489]. En effet la roue dentée, miraculeusement brisée lors du supplice de la sainte, évoque, comme le patronyme de la famille, une idée de dureté ou de résistance qui a mis en échec les bourreaux[490]. Il est à remarquer que le cri familial « Durat à sainte Catherine ! », la devise « Duravit, Durat, Durabit » et le cimier constituent un ensemble cohérent en rapport avec le nom. La quatrième figure céleste est le saint Michel terrassant le dragon du cimier des Mauvoisin[491] qui ont aussi utilisé une tête d'ours. Peut-être cet archange a-t-il été choisi en tant que patron des chevaliers.

On ne compte que cinq artefacts parmi les cimiers du Limousin médiéval, soit 8%. C'est presque exactement la fréquence relevée dans l'armorial de Guillaume Revel (7,7%)[492]. Il y a peu à dire sur ces cimiers. Seul l'un d'eux est parlant : la tour de la famille de la Tour d'Auvergne qui porte le même meuble sur son écu. Le château entre deux tours des de Corn, l'épée brandie par un bras des Pérusse des Cars et les cornes des La Forest de Bulhon ont été choisis pour des motifs précis qui nous échappent. Cependant on peut observer que les deux premiers, le château et l'épée, sont des attributs du pouvoir seigneurial. Par contre le besant dans un vol des Bony de Lavergne est emprunté à l'écu aux *trois besants* familial.

3.2. Les supports

Le nombre d'écus avec des supports ne dépasse pas vingt-cinq, soit moins d'un écu sur deux. Vingt-deux écus ont des supports identiques (par exemple un lion et un lion) et trois des supports différents (par exemple un griffon et un lion). Par rapport au faible nombre d'écus soutenus, la diversité des supports est importante car on n'en compte pas moins de treize. Ce sont les lions qui sont les plus nombreux car ils apparaissent auprès de huit écus dont sept avec deux lions (Chauveron, Clermont, Foucaud, Lamy de Lourie, Lhermitte, Mandat-Grancey, Picquet de Vignolles et Pot) et un avec un lion et un griffon (Aubusson). Proportionnellement la fréquence des lions comme supports (33%) dépasse de beaucoup leur fréquence (12%) comme cimiers. Les licornes soutiennent trois écus (Barbançois, Douhet d'Auzers et Mauvoisin). Chez les deux premières familles ce sont aussi des licornes qui servent de cimier. Les supports représentant des anges sont également trois (Bony, Corn et Bauffremont). Mais l'ange de la dernière famille a pour pendant chevalier en armure. Trois c'est aussi le nombre d'écus soutenus, soit par un couple de griffons (Fricon, Puydeval), soit par un griffon associé à un lion (Aubusson). Deux sauvages servent de supports aux armoiries des Lamberterie et des Pérusse des Cars. Les autres supports n'ont été utilisés qu'une seule fois. A l'exception ici du singe et de l'autruche des Montalembert, il s'agit toujours d'un couple de figures identiques : lévriers (peut-être parlants) pour la famille Michel de Laverine, gantes pour les d'Abzac, sirènes pour les Saint-Georges de Vérac, etc.

---

[485] NADAUD, I, p. 102
[486] *L'armorial de Johann Siebmachers* (1605) qui couvre les territoires du Saint-Empire, compte une trentaine de cimiers faits d'une licorne. Voir *Johann Siebmachers Wappenbuch von 1605*, Munchen, 1999
[487] NADAUD, III, p. 122-123
[488] JOUGLA, II, p. 462-463
[489] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne de Guillaume Revel,* op. cit. n° 579
[490] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *La bible et les saints,* op. cit. p. 73
[491] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel*, op. cit. n° 635
[492] *Ibid.*, p. 610

3. 3. Liens iconographiques entre armoiries, cimiers et supports

Comme le montre le tableau ci-dessous dans quelques familles on retrouve comme supports ou comme cimiers une figure principale ou une figure secondaire de l'écu.

familles	**figures des armoiries**	**figures des cimiers**	**figures des supports**
APCHIER	une tour surmontée de 2 haches	un sauvage tenant une hache	
BAUFFREMONT	trois fleurs de lis	une double fleur de lis	*(deux anges)*
BEAUFORT-CANILLAC	un lévrier	un chien issant au naturel	
BONY DE LAVERGNE	trois besants	un besant dans un vol	*(deux anges)*
BRANDON	une aigle bicéphale	une aigle issant	
CLERMONT	deux clés en sautoir	un saint Pierre tenant 2 clés	*(deux lions)*
FOUCAUD de SAINT-GER.	un semé de fleurs de lis	une fleur de lis antique	*(deux lions)*
LA TOUR D'AUVERGNE	une tour	une tour avec panache entre 2 cornes	
LE LOUP	un loup passant	tête de loup dans un vol	
MANDAT-GRANCEY	un lion couronné	un lion	deux lions
PICQUET DE VIGNOLLES	un lion couronné	un lion couronné avec une légende	deux lions couronnés

Tableau XIX – Analogies entre les figures des écus et celles des cimiers et des supports

Ceci semble montrer que le choix des ornements extérieurs des armoiries n'est pas nécessairement le fruit d'une imagination débridée mais procède souvent de démarches intellectuelles complexes ou, au moins, cohérentes. Un autre aspect de cette recherche se trouve aussi dans les figures parlantes sur lesquelles nous reviendrons. La principale concordance se fait entre une figure de l'écu et le cimier et beaucoup plus rarement avec les supports. Pour diverses raisons techniques, esthétiques et culturelles beaucoup de meubles des armoiries ne peuvent servir de supports. On imagine mal qu'une tour puisse jouer ce rôle et plus encore une fleur de lis ou un besant ou des clés pour nous en tenir aux figures du tableau XIX. Pour être crédibles dans leur fonction technique il faut que les supports soutiennent effectivement l'écu. Un être humain, un animal réel, un monstre, un ange, un oiseau, éventuellement un arbre peuvent convenir[493]. Par contre beaucoup d'artefacts, qui ornent bien des cimiers (cloches, gobelets, lettres, couronnes, roues, etc.),[494] ne peuvent jouer le rôle de supports bien qu'aucun interdit ne s'y oppose. Ceci explique que l'on trouve plus de cimiers faits d'une figure de l'écu que de supports ayant la même origine. Les douze armoiries limousines du tableau XIX sont toutes surmontées d'un cimier reproduisant un meuble de l'écu et mais deux d'entre elles seulement sont soutenues par des figures ayant la même origine (Mandat-Grancey et Picquet de Vignolles).

Cependant il faut observer que dans tous les cas concernant le Limousin s'il y analogie entre les figures des écus et celles des cimiers ou des supports il n'y a pas identité. Les différences peuvent être importantes comme chez la famille d'Apchier, seigneur du Lonzac (Corrèze), dont l'écu porte *une tour surmontée de deux haches adossées* alors que son cimier est un sauvage couronné tenant une hache[495] ou comme chez les Clermont dont les *deux clés en sautoir* de l'écu sont tenues par le saint Pierre utilisé comme cimier[496]. Parfois la différence se marque par un enrichissement de la figure héraldique quand elle devient cimier. On l'observe pour la famille de La Tour d'Auvergne dont la simple *tour crénelée* des armoiries devient en cimier une tour sommée d'un panache de sinople entre deux cornes[497]. Inversement la figure du cimier peut être appauvrie par rapport à celle de l'écu. Ainsi les *trois besants* des armoiries de la famille Bony de Lavergne ne donnent qu'un seul besant (mais dans un vol) en cimier.

[493] Donald L. GALBREATH, *Manuel du blason, op. cit.*, p. 195
[494] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne…de Guillaume Revel, op.cit.,* p. 610
[495] *Ibid*, n° 287
[496] JOUGLA, II, p. 462-463
[497] Emanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 15, 48, 50

Le *semé de fleurs de lis* des armes des Foucaud de Saint-Germain-Beaupré donne en cimier une seule fleur de lis à l'antique[498]. Mais des différences beaucoup plus ténues entre les armories et les ornements extérieurs existent aussi comme chez les Picquet de Vignolles. Ici le *lion rampant couronné* des armoiries devient en cimier un lion identique mais surmonté de la légende « Numque impune » et donne en supports deux lions aussi couronnés dont un est contourné[499].

Mais plus que les écarts entre armoiries, cimiers et supports utilisant des figures analogues, il faut souligner pour ces familles la volonté très affirmée, presque obsessionnelle, d'afficher leur identité à l'extérieur de leurs armoiries. A cela s'ajoute, pour près de la moitié d'entre elles (Le Loup, La Tour d'Auvergne, Apchier, Clermont, Beaufort-Canillac), le caractère parlant de ces figures utilisées. On ne doit pas oublier que certains cris d'armes évoquent eux aussi le nom, le meuble de l'écu, le cimier cimier ou le support. Ainsi les La Tour d'Auvergne crient « La Tour »[500] et les Apchier « Atchier Nostre Dame »[501]. La célébrité et l'honneur du nom passent parfois par cette technique répétitive. Mais, outres celles qui viennent d'être indiquées, il est probable que les ornements extérieures des armoiries avaient d'autres fonctions : totémique, politique, ludique voire humoristique et ornementale[502]. Cette dernière fonction, celle à laquelle notre époque est probablement la plus sensible, a généré de nombreux petits chefs d'œuvres que l'on peut voir ceux des armoriaux médiévaux qui nous sont parvenus. Parmi les diverses significations des armoiries et des ornements extérieurs nous avons évoqué au passage l'existence de certaines figures parlantes. Nous allons essayer d'en faire une présentation générale dans ce qui suit.

4. Figures parlantes et allusives des armoiries et des ornements extérieurs

Les armoiries parlantes sont celles dont un ou plusieurs éléments de l'écu ou des ornements extérieurs (cimiers supports) sont en lien avec le nom de celui qui les porte. Elles sont de loin les plus nombreuses et les plus faciles à identifier comme telles. Les armoiries allusives sont « celles qui rappellent, d'une façon ou d'une autre, non pas un nom, mais un fait ou un état (passé glorieux, évènement historique, tradition légendaire, origine géographique, profession, fonction administrative, aspiration ou prétention, évocation du saint patron, etc.. »[503]. Elles sont beaucoup moins fréquentes que les armoiries parlantes et aussi beaucoup moins aisées à détecter. Dans l'héraldique médiévale du Limousin nous avons compté 142 armoiries parlantes (soit 22%) pour seulement 2 armoiries allusives (soit 0,3%). C'est pourquoi nous consacrerons l'essentiel des développements qui suivent aux armoiries parlantes.

4.1. De quoi parlent les figures parlantes, comment le font-elles et dans quelles langues ?

FIGURES PARLANTES ET NOM

Le nom doit être ici entendu dans un sens large qui peut être soit le nom proprement dit au sens médiéval du terme c'est-à-dire le nom de baptême, soit le surnom fréquent héréditaire ou non, soit un sobriquet, soit le nom d'un fief ou d'une terre, soit encore un lieu de résidence ou d'origine.

[498] NADAUD, II, p. 142-143. La fleur de lis à l'antique est peut-être signifiante d'un souci de marquer l'ancienneté de cette famille (XIII^{e} siècle)
[499] JOUGLA, V, p. 279
[500] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 50
[501] *Ibid.* n° 287
[502] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 208 et 213
[503] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 25

Jusqu'au XIII^e siècle tout individu, quelque soit son groupe social d'appartenance n'a en principe qu'un nom qui est son nom de baptême qui peut être d'origine chrétienne ou autre et qui peut se transmettre ou non d'une génération à l'autre. Dans les lignages aristocratiques, qui sont ceux de la plupart de nos possesseurs d'armoiries limousins au XII^e et au XIII^e siècle, on utilise un ou deux noms de baptême, rarement plus. Les Pierrebuffière portent de préférence deux prénoms chrétiens Petrus et Gaucelinus tandis que les Comborn préfèrent Ebolus et Archimbaldus qui sont d'origine germanique[504]. Mais à ce nom de baptême que nous appelons maintenant prénom s'ajoute parfois un surnom qui peut être le nom de baptême du père notamment chez les paysans (le Martial de Pardoux) ou le nom d'une terre ou d'un fief dans les grandes familles seigneuriales (Hélie de Pompadour, Golfier de Las Tours, Aymeric de Rochechouart). Ce surnom, rarement héréditaire jusqu'au XII^e siècle, le devient progressivement chez les nobles vers le règne de Philippe-Auguste (1180-1223). Par mimétisme, bourgeois et paysans vont commencer à transmettre leur surnom à leurs descendants. Le surnom est d'ailleurs parfois un sobriquet c'est-à-dire un nom qui rappelle une qualité ou un défaut, un trait de caractère, une particularité anatomique voir une infirmité. Ils sont rarement bienveillants et disparaissent le plus souvent avec ceux qui les ont portés[505]. Cependant, et jusqu'à la fin du Moyen Age, la notion de patronyme stable et héréditaire telle que nous la connaissons de nos jours n'existe pas encore. Beaucoup d'individus ne sont connus que sous leur nom de baptême et n'ont même ni surnom ni sobriquet. C'est le cas des vicomtes de Comborn qui se contentent de leur nom de baptême Archambault ou dans le nord de la France des Enguerrand, sires de Coucy. Si quelques uns de ces personnages, tel Archambault I^er, vicomte de Comborn, appelé successivement « le Boucher » puis « la Jambe pourrie », ont porté des sobriquets ceux-ci sont rarement passés à leurs descendants[506]. Naturellement, il y a des exceptions comme celle d'une branche d'une famille implantée à Pierrebuffière (HV.), dont le sobriquet de « Tranchelion » acquis en raison de ses exploits guerriers devint son patronyme et fut même à l'origine des ses armoiries parlantes (*un lion tranché par une épée*)[507].

A la fin du Moyen Age tous les cas de figure définissant l'identité se rencontrent et l'instabilité demeure la règle. Certains ont une riche identité comme vers 1430 Etienne de Vignolles dit « La Hire » (la colère) seigneur de Montmorillon (Poitou) qui ajoute à son nom de baptême le nom de son fief de Vignolles et son sobriquet « La Hire » dont il est particulièrement fier puisqu'il l'utilise pour signer[508]. Par contre le meuble parlant de ses armoiries, *une grappe de raisin,* se rapporte à son surnom. D'autres comme Merlin de Cordeboeuf dont la famille était possessionnée en Limousin signait de son seul nom de baptême, Merlin. Dans d'autres cas c'est un surnom, conforté parfois par son expression héraldique parlante, qui est resté l'élément d'identité le plus stable et s'est transformé en véritable patronyme. C'est le choix qu'a fait la famille Brachet dont la filiation remonte à Aymery Brachet écuyer en 1387 et qui portait un écu parlant *d'azur à deux chiens braques d'argent posés l'un sur l'autre*. Brachet est probablement à l'origine un surnom dans une famille où les noms de baptême ont toujours été instables (sauf celui de Claude mais tardivement à partir du XVI^e siècle) et les sobriquets inconnus. Le surnom, devenu patronyme et figure héraldique, semble avoir été très tôt solidement installé et surtout préféré, pour l'anthroponymie et les armoiries, aux possibilités qu'offrait tel ou tel de leurs nombreux fiefs limousins et marchois tels que Floressac, Le Dognon (le donjon), Le Fôt (le hêtre) ou Montaigut[509].

. Au total la relation parlante peut se fonder sur n'importe quel élément qui concourt à l'identité d'une famille. Mais comment se fait le lien parlant entre le nom et la figure de l'écu et quelle langue est alors utilisée (français, parler local, langue étrangère ou langue morte) ?

[504] Louis PEROUAS, *Léonard, Marie Jean et les autres, les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, 1984, p. 35-36
[505] Paul FABRE, *Les noms de personnes en France*, Paris, 1998, p. 86
[506] Geoffroy DE VIGEOIS, *Chroniques*, édition Ph. Labbe, I, 23
[507] Bernadette BARRIÈRE, *Violences aristocratiques aux XI^e et XII^e siècles* dans violences en Limousin à travers les siècles. Textes réunis par Paul D'Hollander, Limoges, 1998, p. 31
[508] Phillipe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France*, Paris, 1997, p. 225
[509] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire historique… de la Haute-Marche*, op. cit., p. 30

TYPOLOGIE DES ARMOIRIES PARLANTES LIMOUSINES

Nous distinguerons les armoiries qui parlent directement, celles qui parlent par jeux de mots et celles qui parlent par allusion. Cette recherche de la technique utilisée pour rendre tel ou tel écu parlant ne doit pas nous faire oublier que, dans cette démarche, l'essentiel est la volonté de rendre le nom lisible sur l'écu ou (et) sur ses ornements extérieurs. Dans le Limousin la ventilation des armoiries parlantes entre les trois catégories indiquées ci-dessus donne le tableau ci-dessous.

Catégories d'armes parlantes	**Nombre d'armes par catégorie**	**Pourcentage d'armes de la catégorie**
directes	46	32%
par jeu de mots	70	49%
par allusion	26	19%
total des armes parlantes	**142**	**100%**

Tableau XX – Classification des armes parlantes du Limousin par catégories de techniques parlantes

Sur les cent quarante-deux armoiries parlantes médiévales près de une sur deux sont fondées sur un jeu de mots, un tiers sont de type direct et une sur cinq procède d'une allusion.

LES ARMOIRIES PARLANTES DIRECTES

Les armoiries de ce type sont celles dont la figure parlante traduit graphiquement la signification précise du nom. Ici le rapport entre le signifiant (la figure) et le signifié (le nom) est sans équivoque et perceptible par l'observateur le moins averti. Ainsi par exemple quand on voit le *loup passant d'or* des Le Loup, seigneurs de Mérinchal (Cr.)[510], le lien entre la figure de l'écu et le nom saute aux yeux. Certes la liberté que prend l'héraldique par rapport aux couleurs naturelles (le gris pour le loup) peut introduire un doute sur le caractère parlant de la figure, faire penser ici à un chien jaune, et conduire ainsi à méconnaître le caractère parlant de l'écu. Mais dans ce cas, comme toujours en héraldique, il faut s'attacher plus à la forme représentée sur l'écu (un loup de profil les oreilles dressées en l'occurrence) qu'aux émaux. Cependant dans la majorité des armoiries parlantes directes, le lien nom/figure se fait sans aucune difficulté quel que soit l'émail. Le *moulin à vent d'or* des du Moulin[511] ou le *pont d'argent* des Pontbriand[512] sont faciles à attribuer à ces deux familles et les émaux n'entrent guère en ligne de compte pour ce faire. Dans le domaine de l'attribution du caractère parlant qui va de soi on peut citer les *trois tours* qui ornent les armoiries des familles Las Tours et La Tour[513] et la *croix* des familles La Croix de Castries [514]et de La Croix du Repaire[515]

Pour qu'une armoirie puisse être considérée comme directement parlante il n'est pas nécessaire que la figure concernée représente ce que signifie le nom stricto sensu. Les *deux loups accompagnant une fasce* de

[510] Ambroise TARDIEU, *Gdghm, op. cit.,* p. 97
[511] NADAUD, III, p. 265
[512] JOUGLA, V, p. 235
[513] NADAUD, III, p. 40-49 et JOUGLA, VI, p. 330
[514] JOUGLA, III, p. 114
[515] FROIDEFOND, p. 173-174. La croix sur laquelle s'appuie un lion est ici un meuble secondaire

l'écu de la famille de La Porte-aux-Loups[516] ne sont pas exactement la représentation graphique du patronyme qui évoque surtout une porte avec une présence facultative de loups. D'ailleurs dans ce cas précis il faut remarquer que les *deux loups,* présents dès le XIII^e^ siècle sur l'écu de cette famille appelée à l'époque de La Porte de Lusignac[517], ne sont devenus explicitement parlants que beaucoup plus tard quand une branche a changé partiellement son nom pour le mettre en harmonie avec les deux figures principales. Dans le même ordre d'idées la *patte de faucon* des armoiries de François Faucon du Ris, évêque de Tulle en 1544, qui ne représente qu'un membre de cet oiseau[518], est à considérer comme autant directement parlante que le *faucon membré et couronné d'or* de la famille de Faucon de Perpezac-le-Blanc (Cor.) connue en ce lieu à la fin du XV^e^ siècle[519]. Et si le *porc* du sceau armorié de la famille de La Porcherie ne figure pas l'image exacte (l'abri des porcs) du patronyme familial le lien de sens avec l'animal représenté est suffisamment fort pour que l'on puisse, encore dans ce cas, justifier la qualification d'armoirie parlante directe[520]. Ce qui compte c'est le concept qu'évoque le nom et non pas sa représentation graphique précise. Ce qui est figuré sur l'écu d'Antoine Du Bois, seigneur de La Bachellerie (commune de Compreignac, HV.), ce n'est pas un ensemble d'arbres (un bois) mais un seul *arbre vert* dont l'espèce n'est pas identifiable mais qui suffit pour rendre l'écu parlant directement[521]. De la même manière les *trois tours posées 2 et 1* de la famille de Châteauneuf ne sont pas un « château » stricto sensu mais évoquent sans ambiguïté ce type d'édifice[522].

Une difficulté pour repérer certaines armoiries de ce type peut provenir de ce que certains noms ne semblent pas évoquer une figure parlante de l'écu. C'est le cas de patronymes d'origine étrangère ou de patronymes locaux fondés sur des vocables ayant un sens précis mais tombé plus ou moins en désuétude. Nous songeons par exemple à la famille Arlot de Frugie qui porte sur son écu une *grappe de raisin* que l'on pourrait croire se rapportant par jeu de mots au second élément du patronyme mais qui en fait illustre le premier élément, l'arlot désignant une grappe de raisin dans le Poitou et le Périgord[523]. De même les *trois vaches de gueules* des armoiries de la famille de Brettes ne se comprennent comme figures directement parlantes que si l'on se souvient que, notamment dans le Limousin, le terme « brette » désigne une vache de race bretonne (à la robe d'ailleurs naturellement noire et blanche)[524].

[516] CHAMPEVAL, II, p. 268
[517] Il est probable que la première syllabe de Lusignac a suggéré les *loups* à l'origine car s'agissant d'une famille implantée en Limousin le nom se prononçait « Lousigna ». Il est aussi probable que la relation parlante n'étant guère perceptible en français on l'a « traduite » dans cette langue en substituant La Porte-aux-Loups à La Porte de Lusignac
[518] NADAUD, II, p. 164
[519] CHAMPEVAL, II, p. 183-185
[520] Philippe DE BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op.cit.* p. 60-61
[521] André LECLER, *Dictionnaire historique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 235 et 672
[522] JOUGLA, II, p. 412
[523] FROIDEFOND, I, p. 39
[524] Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural, op., cit.,* p. 301 et NADAUD, I, p. 240-241

LES ARMOIRIES PARLANTES A JEUX DE MOTS

Dans le Limousin cette catégorie d'armoiries est de loin la plus fréquente puisqu'elle concerne un écu parlant sur deux environ. Ces armes parlantes à jeux de mots utilisent deux techniques : le calembour, la charade.

Les armoiries parlantes à calembours

Le calembour joue sur deux ou plusieurs mots qui s'entendent phonétiquement d'une manière identique ou très voisine mais dont la signification est totalement différente. Citons à titre d'exemple « mer », « maire » et « mère » ou encore « seau », « sot », « saut » et « sceau ». Ici l'homophonie est complète. Dans d'autres cas l'homophonie n'est que partielle comme entre « balle », « belle », « bol » et « bulle » ou encore entre « banc », « blanc », « ballant » et « ballon ». Cette technique du calembour peut explique les *trois tours d'argent* de la famille des Hélie de Pompadour, seigneur de ce lieu en Bas-Limousin au XIII^e^ siècle[525] ou le *cerf d'argent* des La Serre, vassaux du vicomte de Turenne au XV^e^ siècle. Ces interprétations héraldiques, il convient de le souligner, n'ont strictement aucun rapport avec l'étymologie exacte de ces deux noms (ou surnoms). Le premier, « pompadour », est un toponyme antérieur à l'an 1100 qui désigne une surface plane entre deux montées[526] et le second, « serre », est aussi un toponyme venu de l'ancien occitan « serra » qui désigne en Limousin des sommets de forme allongée[527].

Le calembour peut se faire sur seulement une ou deux syllabes du nom. Il en est ainsi, comme nous venons de le voir, pour les meubles de l'écu des Pompadour. On peut y ajouter les *forces*, c'est-à-dire des ciseaux à tondre les moutons, de l'écu des Hautefort, seigneurs de Saint-Chamans (Cor.) à la fin du XV^e^ siècle[528] dont la devise, « Force ne peut vaincre peine », s'était bâtie sur le même jeu de mots mais avec un sens différent. Dans la même veine on trouve *l'arche d'alliance* de la famille Commarque connue depuis 1317 dans le Limousin, l'Auvergne et le Périgord qui, elle aussi, avait une devise parlante (« Cum arca »)[529].

Pour certaines de ces armoiries à calembour le lien parlant avec le nom est tellement ténu que l'on peut penser que l'intention ludique a été l'unique moteur du choix de la figure parlante. Et, naturellement, on ne peut évoquer une étymologie fautive. En effet, comment expliquer autrement que par le plaisir de faire un jeu de mots presque indéchiffrable par exemple les *trois bourdons de pèlerin* de la famille du Pin, seigneur de Bussière-Boffy (HV.) à la fin du XV^e^ siècle[530], le *sautoir* des Stuer, seigneurs de La Barde (commune du Grand-Bourg, Cr.) en 1463[531] ou les *trois corneilles* des Ornhac, originaires du village d'Orgnac-sur-Vézère (Cor.) où ils étaient connus dès le XI^e^ siècle[532].

Le calembour médiéval a aussi généré parfois des figures inattendues. Le *lion morné* (c'est-à-dire sans langue, ni griffe, ni queue) des Mornay, seigneurs de Mornay (commune de Bonnat, Cr.) au XVI^e^ siècle[533], en est un exemple. Mais il en est d'autres comme *l'aigle tenant un bar dans ses serres* de la famille Bardon de Segonzac[534]. Tout aussi imaginatifs sont les *trois rocs d'échiquier* des Pareil d'Espeyruc, seigneurs de Lavaud, commune de Donzenac (Cor.) en 1472[535] ou encore l*es trois branches de romarin* des Romanet, seigneurs de Farsac (commune d'Eymoutiers en 1392[536]. Quand aux *trois flammes* de l'écu de Guillaume Fumel, abbé de Grandmont (HV.) de 1437 à 1472, elles résultent de la combinaison d'un calembour (Fumel/fumée) et d'une allusion (il n'y a pas de fumée sans feu)[537].

Le calembour héraldique est aussi ancien que l'héraldique elle-même. Les *cors de chasse* des Corn[538] et des Cornil[539] et *la porte (ou huis)* des Ussel[540] figurent sur les écus de ces familles probablement dès le XIII^e^

[525] NADAUD, II, p. 408-409
[526] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux de la Corrèze*, Limoges, 1992, p. 83-84
[527] *Ibid*., p. 96
[528] NADAUD, I, p. 91-93
[529] FROIDEFOND, I, p. 164
[530] LECLER, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 277 et 688
[531] Ambroise TARDIEU, *Gdghm*, p. 150
[532] CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de Corrèze, I, op. cit.*, p. 99 et 108
[533] Ambroise TARDIEU, *Gddhm*, p. 114
[534] FROIDEFOND, I, p. 467
[535] CHAMPEVAL, I, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op. cit.*, p. 303-310
[536] LECLERC, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.* , p. 320 et 326-328
[537] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 165 et 222
[538] NADAUD, I, p. 439
[539] BERGUES-LAGARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin*, p. 39
[540] JOUGLA, VI, p. 379

siècle. Il montre, si besoin était, que les jeux de mots ne sont pas une invention des derniers siècles. Victor Hugo qui désignait pourtant le calembour comme « une fiente de l'esprit » reconnaissait deux phrases plus loin « que tout ce qu'il y a de plus sublime dans l'humanité… a fait des jeux de mots » et notamment Jésus-Christ sur saint Pierre (« le célèbre Pierre tu es Pierre »)[541]. Ici le calembour, à travers l'héraldique, nous fait entrevoir un Moyen Age joyeux, ludique et plein d'humour.

Les armoiries parlantes à charades

Si l'on s'en tient à la définition qu'en donne Littré, la charade est « une sorte d'énigme dans laquelle le mot à deviner est partagé en plusieurs parties dont chacune fait un mot ». Déjà au Moyen Age la charade était beaucoup moins fréquente que le calembour. On n'en trouve aucune sur les écus des armoriaux d'Urfé (vers 1400) et de Guillaume Revel (vers 1450). Dans l'armorial Bellenville (vers 1370) on en relève plusieurs exemples bien connus concernant d'ailleurs à des familles de pays germaniques et scandinaves. Citons en deux. Il s'agit d'une part *du coq (ou de la poule) de sable empiétant un mont de sinople* de la famille Henneberg (cf. « der Hahn » = le coq et « der Berg » = le mont) et d'autre part de *la tête d'âne de sable mangeant un chardon de sinople »* de la famille Riedesel (cf. « der Ried » = la laîche qui est une plante des marais et « der Esel » = l'âne)[542]. Rare aussi dans le Limousin, la charade héraldique est cependant à l'origine de deux armoiries parlantes insolites ou, pour le moins, originales. Ces deux écus parlants à charade, d'ailleurs assez semblables dans leur principe, associent un verbe conjugué et un substantif pour en faire une image. Le premier, et le plus ancien semble-t-il, est celui des Tranchelion ou La Garde Tranchelion connus dès le XII[e] siècle, sur lequel est représenté *un lion percé d'une épée*[543]. On peut se demander par ailleurs si ce n'est pas la figure des armoiries qui a donné son surnom à la famille et non l'inverse[544]. Le second est celui d'une autre famille noble, les Tranchecerf, seigneurs de La Rivière-Tranchecerf (commune de Saint-Sulpice-Laurière, HV.) en 1408 dont l'écu s'ornait d'*un cerf passant d'or percé d'une épée*[545]. Peuvent être aussi considérées comme des armoiries nées d'une charade (combinée avec un calembour) celles des Villelume, seigneurs notamment de Mérinchal (Cr.) au XIVe siècle, *qui sont d'azur à dix besants d'argent.* Le nombre 10 est mis ici pour 1000 et peut se lire « mille lunes » en raison de la forme et de l'émail des besants qui évoquent des pleines lunes[546].

Les armoiries parlantes à rébus

Le rébus, selon le *Petit Robert,* est « une suite de dessins de mots, de mots de chiffres, de lettres évoquant par homophonie le mot ou la phrase que l'on veut exprimer »[547] Le rébus peut jouer, comme générateur de figures héraldiques, sur des combinaisons très diverses de meubles et de pièces, d'émaux et de pièces, de meubles entre eux, etc. Le terme rébus lui-même n'apparaît qu'à la fin du XV[e] siècle avec le sens de libelle comportant des dessins énigmatiques. Sa pratique en héraldique est probablement antérieure mais a été limitée. En effet le rébus semble avoir souffert d'une sorte d'ostracisme en raison du mauvais goût qu'il véhiculerait. En tout cas Jérôme de Bara l'a violemment stigmatisé dans le dernier quart du XVI[e] siècle. « Lon void, nous dit-il, une infinité d'armoiries qui sont mal faites et pirement armoyées… comme quand quelqun aura le surnom Charpiot portera *d'azur à un char à quatre roues de gueulles chargé d'une pie de sable tenant dans son bec un os d'argent »*[548]. Alors que l'écu à charade est relativement simple à comprendre car fondé sur un découpage élémentaire du nom comme dans le cas exposé précédemment de la famille Tranchelion, l'écu à rébus est volontairement obscur car il s'agit de susciter l'interrogation ou l'étonnement. Le travail de déchiffrement est laborieux pour l'observateur et peut même être infructueux. Ce type d'armoiries n'est guère dans l'esprit de

[541] Victor HUGO, *Les Misérables, Fantine,* Livre 3, chapitre VII, Paris, 1862
[542] Léon JÉQUIER, *L'armorial Bellenville,* dans « Cahiers d'héraldique, V » Paris, 1983, feuillets 69v6 et 20r4
[543] NADAUD, IV, p. 210-211
[544] De tels cas existent notamment dans l'héraldique scandinave. On sait, par exemple, que c'est le *fascé* de l'écu de Sten Bentsson Bielke (= la poutre) qui a donné le surnom Bielke et qu'il en est de même pour le *membre d'aigle* de l'écu de Erik Carlsson Oernfot (= patte d'aigle). Cf. *Armorial Bellenville*, folio 10, n° 12 et n° 13
[545] Joseph BOULAUD, *La châtellenie de Saint-Etienne de Fursac, op. cit.,* p. 11
[546] Jougla, VI, p. 458. L'assimilation des *besants* à des lunes n'est pas seulement une hypothèse de notre fait. En effet, en 1701 il fut attribué d'office à Jacques de Villelume un écu parlant, *d'or à une fasce de sinople chargé d'une lune d'argent*, preuve que le calembour –lume/ lune venait naturellement à l'esprit (cf. Henri HUGON, *La Creuse dans l'armorial général de France, op. cit.,* p.48)
[547] Dictionnaire *Le Petit Robert, op. cit.,* p. 1619
[548] Jérôme DE BARA, *Le blason des armoiries, op. cit.,* p. 123

l'héraldique tout en respectant ses règles. En effet les armoiries sont, à l'origine, des signes créés pour le champ de bataille devant permettre d'identifier du premier coup d'œil celui qui les porte. Elles ne véhiculent ni mystère ni ésotérisme et sont faites pour dire clairement une identité et non pour la dissimuler. C'est pourquoi les armes à rébus ont toujours été rares et plus encore au Moyen Age qu'à l'époque moderne.

Dans le corpus des armoiries limousines médiévales nous n'en avons relevé que deux. Les premières sont celles de la famille de Monteruc, originaire du village de Montluc (commune de Rancon, HV) au XIII[e] siècle, et qui portait *de gueules au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un rocher, le tout* d'argent[549]. Pour comprendre ici le rébus parlant il faut voir le *chevron* comme un *mont* stylisé et le rocher comme un *roc*, et lire « mont et roc ». Les secondes appartiennent aux Grafffeuil (ou Griffuelhe) venus de l'Auvergne dans le Bas-Limousin vers le XV[e] siècle et sont *d'argent à un arbre (houx ?) de sinople le tronc accosté de trois roses de gueules*[550]. C'est le découpage du nom en « griffe » (substantif attesté au moins dès le XIV[e] siècle) et « feuille » (substantif connu au XII[e] siècle)[551] qui, sur l'écu, a généré les *roses* dont la tige « griffe » et l*'arbre* qui porte des « feuilles ». A noter, de plus, que si l'arbre est bien un houx ses feuilles griffent aussi comme les roses. Ce rébus nécessite un réel effort d'imagination car les figures parlantes ne sont pas visibles sur l'écu : il faut passer de l'*arbre* aux feuilles et des *roses* aux épines griffues.

LES ARMOIRIES PARLANTES ALLUSIVES

Les armoiries parlantes allusives (ou parlantes par allusion) ne doivent pas être confondues avec les armoiries allusives. En effet ces dernières, que nous verrons plus loin, n'ont pas de rapport avec le nom au sens large mais évoquent un évènement réel ou légendaire, un métier, une corporation, un saint patron. Ainsi *le calice surmonté d'une main céleste bénissant* que l'on voit sur le sceau (1243) de Guillaume, curé de Thuit en Normandie est une figure allusive de sa fonction de prêtre et non pas une figure parlante[552]. De même sont simplement des figures allusives de leur pouvoir de justice ou de commandement les *épées* qui ornent les écus de trois prévôts et de dix maires de petites localités de la comté de Clermont-en-Beauvaisis vers 1375[553]. Dans le Limousin médiéval les armoiries parlantes allusives sont beaucoup moins fréquentes que les armes parlantes de type direct (46) et surtout que les armes parlantes à jeux de mots (70) puisqu'on n'en compte pas plus de vingt-six, soit 19% de l'ensemble des armes parlantes.

Les techniques utilisées pour créer des armes parlantes allusives sont diverses et parfois assez subtiles quoique le but soit d'établir un lien perceptible entre la ou les figures de l'écu et le nom.

L'allusion peut consister à reproduire sur l'écu un attribut bien connu de la figure qu'évoque le nom (ou un fragment du nom). C'est le cas *des trois pattes de griffon d'or couronnées du même* de la famille de Beauroyre dont les couronnes évoquent le "–roy-" de la deuxième syllabe du patronyme[554].

[549] NADAUD, III, p. 245-246, et IV, p. 419
[550] Emmanuel DE BOOS, *L'armorial d'Auvergne… de Guillaume Revel, op. cit.,* n° 446 et NADAUD, II, p. 373-374
[551] Dictionnaire *Le Petit Robert, op. cit.*, p. 776 et 891
[552] Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie,* Paris, 1881, n° 2533
[553] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376),* Paris, 1998, p. 75
[554] FROIDEFOND, I, p. 65 et NADAUD, I, p. 166

C'est le même procédé qu'ont utilisés les Saint-Fief, seigneurs d'Essenat (commune de Saint-Cyr, HV.) en 1445 qui portaient *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes du même*[555]. Ici les *croisettes*, symbole chrétien de base, se rapportent au premier élément du patronyme. Entrent aussi dans cette catégorie des attributs parlant par allusion telle *l'épée en bande* de l'écu de la famille de La Garde de Saigne riche en significations : l'épée assure la garde, l'épée possède une garde et l'épée, dans son emploi ultime, fait saigner[556].

Une autre technique pour faire parler les armoiries par allusion consiste à choisir un meuble qui n'est pas l'image précise qu'évoque un nom de famille comme Le Bouteiller ou Lestang ou Raffélis de Saint-Sauveur. On ne mettra pas sur l'écu un "bouteiller" (officier de cour chargé de l'intendance des vins) ou "un étang" naturel ou "un Christ" en pied ou " l'archange Raphaël". Mais dans le cas de ces trois familles on fera usage d'un meuble héraldique allusif du sens premier du patronyme. Ce sera, pour les Le Bouteiller, seigneurs de Crocq (Cr.) vers 1320, *trois coupes d'or* évocatrices de la fonction de bouteiller[557]. Pour la famille de Lestang, seigneur de Lestang (commune de Brive,Cor.) au début du XVI^{e} siècle, ce sera *deux poissons d'argent contrepassés posés en fasce* figurant un étang, leur milieu naturel[558]. Pour les Raffélis de Saint-Sauveur, venus d'Italie au XV^{e} siècle et dont un membre fut évêque de Tulle, le choix du meuble parlant par allusion se portera sur une *croix recroisetée et alaisée d'azur* (ou croix de saint Julien) suffisamment évocatrice du Christ-Sauveur mort sur la croix[559].

Le caractère parlant de certaines figures allusives ne tombe pas immédiatement sous le sens. Il faut alors faire appel à des notions assez éloignées de l'héraldique telles que la grammaire, les parlers locaux, des vocables peu usités ou presque oubliés, l'histoire, les croyances religieuses, etc. Par exemple comment comprendre la dimension parlante des *trois larmes d'argent* de l'écu de la famille bourgeoise des du Chalard connue à Saint-Léonard-de-Noblat (HV.) en 1440 si on ne fait pas d'abord un rapprochement par calembour entre Chalard et « choir » et si, ensuite, on ne retrouve cette caractéristique des larmes qui est de tomber, de choir [560]? On peut aussi penser que le choix de ce meuble peu fréquent n'est pas sans rapport avec l'apparition au XV^{e} siècle de la « dévotion moderne » et sa vision doloriste du monde considéré comme « une vallée de larmes »[561]. La *tour d'argent donjonnée* de l'écu des La Salle de Rochemaure ne prend son sens parlant que si l'on se souvient que la salle, mot d'origine germanique, « désigne primitivement le palais seigneurial, puis la grande pièce de ce palais » et aussi que « la première forme du donjon-palais est une salle … surélevée d'un second niveau »[562]. La *tour* héraldique, facile à représenter, contient donc « la salle » et parle ainsi par allusion. La famille Sage, dont un membre était juge ordinaire de Donzenac (Cor.) en 1434, latinisa son nom en Sapientis. C'est peut-être à cette occasion qu'elle se dota d'armes dont le meuble principal était *un pommier arraché autour duquel s'enroule un serpent*[563]. Il faut voir dans cette figure l'arbre de la science (*sapiens*) du bien et mal du jardin d'Eden avec le Serpent tentateur[564]. Et naturellement elle est parlante par allusion. Parfois l'allusion parlante est à rechercher dans un calembour qui fait émerger un vocable que l'on peut associer à un meuble. Par exemple les Pindray d'Ambelle connus depuis 1388 qui ont possédé des seigneuries dans le Périgord, dans le Poitou puis dans le Haut-Limousin avaient pour meuble unique de leur écu un *sautoir (ou croix de saint André) de gueules* figure probablement suggérée par l'élision de la première lettre de leur patronyme qui en fait phonétiquement André d'où la croix dite de saint André[565]. L'allusion parlante du *mouton* des Pastoureau, châtelains de Nontron (alors dans le diocèse de Limoges) en 1487, se comprend sans difficulté[566].

[555] LECLER, HV, p. 621
[556] Tous ces termes ("garde" dans les deux sens du mot et "saigner") sont utilisés selon *Le Petit Robert* depuis le XI^{e} siècle.
[557] Ambroise TARDIEU et Auguste BOYER, *Histoire des villes d'Auzances et de Crocq, op.cit.,* p. 84
[558] CHAMPEVAL, II, p. 303-303
[559] NADAUD, IV, p. 543
[560] JOUGLA, II, p. 370
[561] Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale, op. cit.,* p. 345
[562] Charles-Laurent SALCH, *La clef des châteaux-forts,* Lichtenberg, 1995, p. 307
[563] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, I, op. cit.,* p. 446-448
[564] *Genèse 3, 5*
[565] NADAUD, III, p. 343-345
[566] NADAUD, III, p. 311 et IV, p. 533-535

Par contre les *trois poissons en fasce contrepassant* de l'écu de la famille Maleugue (= "mauvaise eau" en parler local) n'ont tout leur sens allusif et parlant que si l'on prend soin d'observer que l'un d'eux nage à senestre (donc à rebours par rapport aux deux autres) ce qui implique l'idée d'une transgression donc du mal[567]. Les *deux branches de buis de sinople* des Benoist, marchands à Limoges au début du XVI^{e} siècle, ne prennent leur caractère parlant allusif que si l'on sait que le buis bénit était d'usage dans différentes circonstances de la pratique religieuse (procession des Rameaux et veillée funèbre notamment)[568]. Les deux dernières armoiries posent la question de savoir quelle est la langue dans laquelle s'exprime le lien parlant : certainement un parler limousin pour les Maleugue, soit aussi le parler local pour les Benoist dont le nom se prononçait peut-être « Beneï » (béni) ou le français[569].

LES TYPES D'ARMES PARLANTES DANS DIFFÉRENTS ARMORIAUS MÉDIÉVAUX

Il nous a semblé intéressant de comparer les types d'armoiries parlantes d'un armorial médiéval à l'autre.

Armoriaux	**Limousin (XII^{e}-XIII^{e} s.)**	**Sceaux de 1302 et 1339** (France du nord)	**Bellenville vers 1380** (France, Europe)	**Guil. Revel vers 1455 (**Auvergne, Forez)
Nombre d'armes parlantes dont :	142	69	131	74
-type direct	46 (32%)	31 (45%)	84 (64%)	38 (51%)
-type jeux de mots	70 (49%)	25 (36%)	28 (21,5%)	28 (38%)
-type allusif	26 (19%)	13 (19%)	19 (14,5%)	8 (11%)

Tableau XXI – Les types d'armes parlantes dans quatre armoriaux du Moyen Age

Ce tableau fait apparaître une absence d'homogénéité entre les fréquences des différents type d'armoiries parlantes d'un armorial à l'autre. Même entre deux territoires aussi proches que le Limousin et l'Auvergne et appartenant à la même aire linguistique les taux respectifs par type sont extrêmement dispersés : 51% d'armes parlantes de type direct en Auvergne contre seulement 32% en Limousin. A l'inverse, l'ensemble de celles reposant sur des jeux de mots ou sur des allusions sont nettement majoritaires en Limousin avec 68% contre 36% en Auvergne, soit près du double. Il serait sans doute excessif d'en conclure que les possesseurs d'armoiries du Limousin avaient un goût plus prononcé pour les jeux d'esprit que leurs homologues Auvergnats. Un tel écart, faute d'être explicable, mérite néanmoins d'être signalé. On notera aussi l'abondance (64%) des armoiries de type direct dans l'armorial Bellenville (France, Europe du nord et du centre) qui a pour corolaire la relativement faible fréquence (36%) de l'ensemble regroupant les armoiries de type jeux de mots et de type allusif. Ces quelques comparaisons suggèrent dans ce domaine un certain particularisme Limousin ancien.

[567] Jean MERCERON, *Les blasons de la Corrèze, op. cit.*, p. 22 et 34 ; Jean DU VERDIER, *Noblesse d'Ancien Régime en Limousin, op. cit.,* p. 30

[568] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 43-44

[569] Il est possible que le patronyme Benoist soit une « francisation » de Beneï (= "béni" en parler local) ce qui ne serait pas surprenant dans une famille où les notaires ont été nombreux dès le XIV^{e} siècle. A noter aussi que l'écart entre les parlers d'oc et les parler d'oïl pour le vocable bénir était inexistant au X^{e} siècle. Selon *Le Petit Robert* (*op. cit.,* p. 175) en effet dans les pays d'oïl et d'oc bénir se disait « beneïr »

LES LANGUES DES ARMOIRIES PARLANTES

Les parlers limousins, aux innombrables variantes, font partie de l'espace occitan. Depuis au moins le XI^e^ siècle, époque où ils semblent largement stabilisés, ils ont été la langue de la population des campagnes, des villes, des châteaux et, un peu plus tard (XII^e^ siècle), celle des troubadours. Ces derniers comme Bernard de Ventadour (+ 1190), Bertrand de Born (+ 1207), Joucem Faydit (+ 1240) ont utilisé une langue locale quelque peu codifiée mais que leurs auditeurs des châteaux et des places publiques entendaient sans peine. Cependant le Limousin médiéval n'était pas un espace clos replié sur ses parlers locaux. D'autres langues y étaient connues et pratiquées par certaines couches minoritaires de la population[570].

D'abord sur une bande de vingt à trente kilomètres d'épaisseur couvrant le nord de la Haute et de la Basse-Marche les parlers berrichons et poitevins relevant des langues d'oïl se mélangeaient aux parlers limousins et marchois. Comme pouvait encore le constater au milieu du XX^e^ siècle il est vraisemblable qu'au Moyen Age on se comprenait parfaitement entre cette zone tampon, que certains appellent restrictivement le « croissant creusois », et les territoires d'oc marchois et haut-limousins.

Par ailleurs les marchands de Limoges, place alors commercialement très active, notamment du fait que les corporations-jurées à monopole n'existaient pas encore en Limousin, voyageaient beaucoup. Nombre d'entre eux se rendaient aux foires de Champagne et possédaient à Provins leur propre halle, la maison de Limoges[571]. Il leur fallait bien comprendre et utiliser les parlers d'oïl. En outre, « l'émigration limousine ne date pas de la guerre de Cent Ans, nous dit Jean Tricard, elle ne touche pas seulement les paysans. Des lettrés allant à l'Université, des transporteurs, des changeurs, des marchands avaient déjà quitté auparavant le Limousin pour s'installer ailleurs, pour un moment ou pour toujours »[572].

Mais les parlers d'oïl ont pénétré le Limousin et la Marche par bien d'autres canaux. On peut citer à ce titre le passage de pèlerins de Compostelle venus du nord de la Loire par les chemins de Vézelay et de chemin de Paris qui convergent vers Limoges et Saint-Léonard-de-Noblat, où se trouvent respectivement les tombeaux de saint Martial et de saint Léonard. On peut noter aussi que la noblesse limousine convoquée périodiquement à l'ost féodal devait se déplacer le plus souvent en terre d'oïl (le « pays de France ») où elle ne pouvait éviter de faire usage du « français ». Dans le même ordre d'idées l'incorporation du Limousin et de la Marchr dans de domaine normando-angevin des Plantegenêt de 1152 (mariage d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri II) à 1214 (défaite de Jean-sans-Terre) les rattachaient aux parler d'oïl. Un peut plus tard le Limousin passera dans l'apanage d'Alphonse de Poitiers, frère cadet de Louis IX. Or les différents suzerains de cette époque ne pratiquaient que des dialectes d'oïl (anglo-normand ou « français »). La noblesse limousine dans ses rapports de vassalité ne pouvait guère se dispenser de parler peu ou prou la langue de ses suzerains. A cela il faut ajouter le jeu des politiques matrimoniales des familles seigneuriales beaucoup moins endogames qu'on pourrait le penser et qui les conduisait à contracter de nombreuses alliances dans les pays d'oïl tout proches (Berry, Bourbonnais, Poitou, voir Orléanais ou Touraine).

Dans les groupes sociaux où l'on rencontrait des possesseurs d'armoiries, c'est-à-dire, les ecclésiastiques, les seigneurs et les marchands, les parlers du nord de la Loire notamment étaient loin d'être inconnus et devaient même être pratiqués au moins occasionnellement.

Mais une autre langue, en l'occurrence le latin, était connue de toute une frange de la population du Limousin et de la Marche. Comme langue de tous les jours le latin du IV^e^ siècle qui s'était substitué au « gaulois » avait profondément évolué après les grandes invasions de la fin du V^e^ siècle. Par simplifications successives il avait abouti à la création de plusieurs parlers romans dans la majeure partie de la France actuelle du nord (picard, tourangeau, lorrain…) et du sud (provençal, toulousain, auvergnat, limousin…) entre le VI^e^ et le XI^e^ siècle). Mais le latin resta jusqu'à la fin du Moyen Age la langue normale de l'Université et de l'Eglise au moins pour les écrits[573]. Sans doute le clergé des paroisses rurales n'a-t-il qu'une connaissance rudimentaire du latin et fait-il ses prêches en langue vulgaire, néanmoins l'essentiel de la messe est dit en latin.

[570] Jean NOUAILAC, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine, op., cit.,* p. 120-130
[571] *Ibid.,* p. 103
[572] Jean TRICARD, *Les campagnes limousines du XIV^e^ au XVI^e^ siècle,* Limoges, 1996, p. 96
[573] Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale, op. cit.,* p. 554 et 560

La connaissance de cette langue conduira certaines familles (où l'on trouve beaucoup de membres des professions judiciaires) comme les Sage ou les Servant respectivement en Sapientis[574] et Servientis[575].

Dans le Limousin médiéval les figures parlantes parlent trois langues qui sont par ordre de fréquence : le français (87 %), les parlers locaux (11%) et le latin (2%).

Les figures parlantes tirées du français

Le rattachement au français de telle ou telle figure parlante au français plutôt qu'à un parler local du Limousin n'est parfois qu'une simple probabilité et non une certitude dans la mesure où certains vocables sont très proches ou même identiques dans l'une et l'autre langue. Ainsi pour des substantifs tels que "loup", "merle", "porc", "porte" ou "tour" que l'on trouve dans plusieurs patronymes n'y a-t-il pas de différence marquée entre le français et un parler limousin, du moins au singulier[576]. Pour d'autres vocables générateurs de noms l'écart est un peu plus sensible mais n'est pas un obstacle à la compréhension pour une oreille un peu attentive. Par exemple en lien avec des figures héraldiques parlantes limousines on a les couples : moulin/mouli, fève/fave (pluriel, favas), croix/crou, aile/ale (pluriel, alas), faucon/faucou, meunier/mônier, souris/suri. Ainsi les *trois poissons d'argent* (de l'espèce appelée précisément « meunier » ou encore « chevene ») de l'écu de Pierre Mounier, membre de la confrérie du Saint-Sacrement de Limoges en 1556[577], ont-ils été choisis en référence au français ou à un parler local ? Mais dans d'autres cas les différences sont telles que la référence, soit à un parler limousin soit au français, semble avoir guidé seule et sans ambiguïté le choix de la figure parlante. Citons les couples tels que coq/jau, oie/auche, eau/aïgue, lion/youn, puy/peu ou poudget, doigt/dé, main/mo, chêne/avau, échiquier/échizadour qui, ici encore, renvoient à des patronymes de porteurs d'armoiries.

Comme indiqué précédemment la proportion des références au français est écrasante (87%). Ce recours de préférence au français pour créer une figure parlante semble montrer que le souci premier des auteurs de tels choix était qu'ils soient principalement compris bien au-delà des limites étroites de leur province. C'est probablement à cela qu'avait songé la famille Auboux pour ses armes à double jeux de mots où *deux hiboux* côtoient *un houx.* Ces aspects parlants, commodes à saisir en français, le sont beaucoup moins, voir pas du tout en parler local où le *hibou* est appelé "chavan" ou "chaban" et le *houx* "cou"[578]. De même les *trois corneilles* de la famille d'Ornhac[579] ne s'entendent pas comme figures parlantes dans le Limousin où ces oiseaux sont englobés dans le terme générique de « graulas » ou « graoulas »(grands corbeaux et corneilles)[580]. On peut encore citer *l'huis d'or* de la famille d'Ussel qui joue sur un vocable français ignoré dans le Limousin où l'on ne connaît que « paourto » (la porte)[581].

La plupart des figures parlantes tirées du français sont fondées sur une relation simple. La famille de Boislinard porte un *chêne*, les Carbonnières *huit charbons* ardents, les Châteauneuf *trois tours crénelées d'or,* les Estourneau *trois étourneaux*, les Souris *trois souris,* les du Lau *un laurier,* etc.

[574] CHAMPEVAL, I, p. 44
[575] *Ibid.*, p. 232
[576] Ainsi au pluriel "merle" fait "merléi", "loup" (« = ou court » fait "lououp" (= ou long). Par contre "porte" au singulier devient "portas" au pluriel
[577] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 122
[578] NADAUD, I, p. 43-44 et 269
[579] CHAMPEVAL, I, p. 99 ; II, p. 111
[580] Louis QUEYRAT, *Contribution à l'étude du parler de la Creuse,* Guéret, 1930, p. 253
[581] NADAUD, IV, p. 608-619

Les figures parlantes tirées des parlers limousins

Ces figures sont moins d'une quinzaine au total. Rentrent dans cette catégorie les *deux coqs* de l'écu d'Adhémar Jaubert, clerc de la cour des vicomtes de Limoges en 1309[582] et les *trois coqs* des Jovion, seigneurs de Vieulx (commune d'Ambazac, HV) en 1480[583]. Ces volatiles ne sont parlants qu'en Limousin où le « jau » désigne le coq, ce dernier vocable n'ayant pas cours ici[584]. Ne s'entendait aussi comme figure parlante qu'en parler local *le chêne arraché de sinople* de la famille de Lavau. En effet « l'avau » ou « avaousse » désigne en Provence (et peut-être aussi en Occitanie) le chêne kermès. La devise, peut-être de l'époque moderne, de la famille Lavau, « Ut Quercus fides » confirme que l'avau est bien un chêne[585]. En Limousin ce vocable semble avoir disparu avant 1789. Ajoutons que la famille Lavau de Gayon (Guyenne) portait aussi *un arbre* dans ses armes[586], qu'une autre famille de Lavaud du Limousin avait *trois glands* dans les siennes[587]. C'est aussi le terme local de « pouge », ou plus précisément son diminutif « pouget », qui est à l'origine du *mont de six coupeaux* des Pouget de Nadaillac[588], seigneurs de La Villeneuve (Cr.) au XVI^e^ siècle. En effet la « pouge » (du latin « podia ») a désigné en Limousin une hauteur puis un chemin suivant une ligne de crête avant de disparaître au XIX^e^ siècle[589].

Pierre Redondelli (ou Redoundaud) qui fut abbé de Grandmont de 1388 à1389 portait *trois besants* parlants sur le chef de son écu[590]. Les *besants*, figures de forme ronde, renvoient à l'adjectif « redoun » qui signifie précisément rond en parler local[591]. Les *trois mains senestres* de la famille des Bermondet , seigneurs du Boucheron (commune d'Oradour-sur-Vayres, HV.) en 1512 se réfèrent aux « dés » qui sont les doigts en Limousin[592]. Mais les de Maschat qui avaient *une main tournée de gueules* comme meuble unique de leur[593] écu exprimaient ainsi graphiquement la première syllabe de leur nom « Mas-« qui est le pluriel de « mo », la main en Limousin[594]. La *fouine* (feïno en Limousin[595]) qui charge la *bande* des armoires de deux Grands prieurs de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem du XIV^e^ siècle issus de la famille de Fay ou Fayno est plus parlante en dialecte local qu'en français. Ce aussi le cas du *plant de fèves* (« favas » en Limousin) des Favars originaires de la paroisse de ce nom près de Tulle et seigneurs de Saint-Yrieix-le-Déjalat en 1457[596].

Hugues d'Alayrac, qui était seigneur d'Alleyrat (Cr.) en 1265 et 1280[597], avait vraisemblablement choisi le *demi-vol* de son écu par rapport au vocable limousin désignant l'aile à savoir « âle » au singulier et « alas » au pluriel. Les de Rousiers, originaire de Saint-Brice (HV.) au XIV^e^ siècle et anoblis vers 1430, ont *trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople* sur leur écu[598] car leur nom évoque phonétiquement et étymologiquement le « roujié » qui désigne en parler local le rosier[599]. Même si le mot « brette » qui désigne depuis au moins la fin du Moyen Age une vache de race bretonne n'est pas propre au lexique limousin (on le trouve aussi dans le Quercy et en Saintonge) il explique la présence de *trois vaches de gueules* sur l'écu des de Brettes originaires de la paroisse de Brettes (Charente) et venus en Limousin au XVI^e^ siècle comme seigneurs du Cros (commune de Cieux, HV.)[600].

Les *trois gerbes d'or* des armoiries des de Brosse, seigneurs de Boussac (Cr.) au début du XV^e^ siècle[601] sont parlantes parce que les *brosses* étaient l'appellation vernaculaire des *gerbes* dans la Marche et le Limousin[602].

---

[582] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 116-117
[583] NADAUD, II, p. 466 et 593
[584] Louis QUEYRAT, *Contribution à l'étude du parler de la Creuse, op. cit.,* p. 266
[585] NADAUD, III, p. 102 et Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural, op. cit.,* p. 132
[586] JOUGLA, IV, p. 432
[587] JOUGLA, IV, p. 132
[588] Louis ESQUIEU, *Essai d'un armorial quercynois, op. cit.*, p. 94
[589] Marcel VILLOUTREIX, *Les noms de lieux du Limousin, op. cit.*, p.143-144
[590] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op., cit.,* p. 142
[591] Louis QUEYRAT, *Contribution à l'étude du parler de la Creuse, op. cit.*, p. 432
[592] *Ibid.,* p. 135
[593] NADAUD, III, p. 202
[594] Louis QUEYRAT, *op. cit.,* p. 307
[595] *Ibid.*,p. 210
[596] CHAMPEVAL, II, p. 117-118 et Nadaud, II, p. 115
[597] NADAUD, I, p. 150
[598] NADAUD, IV, p. 111-114
[599] Louis QUEYRAT, *op. cit.,* p. 450
[600] NADAUD, I, p. 240-241
[601] Emile CHARTEIX, *La vicomté de Bridiers*, Limoges, 1997, p. 17. Selon cet auteur les gerbes ou brosses auraient été à l'origine des « brousses » c'est-à-dire des fagots d'épines. Notons dans ce sens que dans un parler du sud de la Creuse « lo broussaglio » désigne la broussaille (cf. Louis Queyrat, op. cit. p. 56)

A noter que, au moins depuis le XIX[e] siècle, le terme de *brosse* pour désigner la gerbe n'est plus usité dans les parlers locaux de ces deux provinces.

Les figures parlantes tirées du latin

De telles figures n'apparaissent que dans les armes des familles Sapientis et Serventis. La première qui portait le nom de Sage, comme nous l'avons vu plus haut, latinisa son nom en Sage vers le commencement du XV[e] siècle en passant de l'un des sens de « sapientia », à savoir la sagesse, à un autre qui est la science ou la connaissance. Ce glissement permettait ainsi de justifier *le pommier arraché et fruité autour duquel s'enroule un serpent* qui renvoie à l'arbre de la science du bien et du mal de la Genèse. Néanmoins d'autres membres de cette famille conservèrent au XVI[e] et au XVII[e] siècle le nom de Sage ou Saige[603]. La seconde famille au patronyme latinisé est celle des Servientis qui étaient seigneurs du Puy-d'Arnac (Cor) en 1311. Leur nom local était Servant. Il faut observer que sa latinisation en Serventis n'était pas strictement nécessaire à la production de la figure parlante par jeu de mots de leurs armes qui est un *cerf passant d'or*[604]. En effet Servant et Servientis évoquent l'un comme l'autre, phonétiquement le *cerf*. A noter aussi que Servant, patronyme essentiellement occitan avec le sens de "serviteur", comporte de nombreuses variantes telles que Sirven, Sirvent, Sirvain, etc.

LE POTENTIEL PARLANT INEXPLOITÉ

Par rapport à l'héraldique moderne (XVI[e] –XVIII[e] siècle) l'héraldique médiévale a été plutôt moderée dans la création d'armoiries parlantes. Et de ce point de vue le Limousin ne se démarque pas des autres marches d'armes. Ici, comme ailleurs, les armoiries à calembours existent bien mais leur fréquence est limitée, les armoiries à charade ou à rébus relèvent de l'exception et les armoiries à lettres ou à chiffres sont inexistantes.

Des opportunités identiques de créer des figures parlantes ont été saisies par certaines familles et ignorées par d'autres. Par exemple nous avons relevé précédemment que les Jaubert et les Jovion en jouant sur la première syllabe de leur nom qui évoque le « jau , c'est-à-dire le *coq* en parler local, avaient fait de cet oiseau de basse-cour la figure principale et parlant de leurs écus respectif. Mais nombreuses sont les autres familles médiévales dont le nom présentait la même syllabe évocatrice qui ont fait le choix d'autres figures non parlantes. Citons les Jaunhac dont les trois branches existant au XIII[e] siècle portaient chacune des meubles différents (*pal, fleur de lis* et *demi-vols*)[605]. Les Joubert de La Bastide, seigneur de L'Age (commune de Saint-Auvent, HV.) en 1467 portaient plus classiquement *cinq fusées de gueules accolées en fasce*[606]. Les Joussineau du Tourdonnet dont le nom primitif était Freissinet n'ont pas fait usage leurs trois possibilités parlantes (cf « jau », « tour » et « fraisse », le nom local de l'aulne) et portaient simplement *de gueules au chef d'or*[607]. On pourrait ajouter les Jousselin, (*d'azur à trois fasces d'or*), seigneur de Chaulet (commune de Lubersac, Cor.)[608]. Parmi les cinq familles dont le nom évoque très directement un *château*, une seule, celle des Châteauneuf une seule avait *trois tours crénelées* sur son écu[609]. Ce peu d'attrait pour certaines figures parlantes, pourtant fortement suggérées par les patronymes, ne peut s'expliquer qu'en partie par le risque de confusion des identités sur le fondement des armoiries.

En effet de telles considérations n'ont nullement constitué un obstacle à la vogue massive et continue d'autres figures comme le lion héraldique. Nous verrons qu'à l'époque moderne il en ira différemment avec une multiplication des armes parlantes principalement chez les non nobles.

---

[602] Emmanuel DE BOOS, *Dictionnaire du blason*, Paris, 2001, p. 41
[603] CHAMPEVAL, II, p. 446-447
[604] *Ibid*, I, p. 232 ; II, p. 102
[605] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.*, tome XIV, p. 183-228. Il est possible cependant que les *trois demi-vols* de la branche de Chalucet (1256) évoquent indirectement le *coq*
[606] NADAUD, II, p. 451 et 558
[607] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.*, tome VII, p. 118-170
[608] DE BERGUES-LA-GARDE, *Nobiliaire du Bas-Limousin, op. cit.*, p. 71. Originaires de Bretagne les Jousselin ou Josselin avaient probablement leurs armoiries quand ils vinrent en Limousin vers le XIII[e] siècle
[609] JOUGLA, II, p. 412

4.2 Les armoiries allusives

Les figures allusives, c'est-à-dire celles qui rappellent non pas un nom mais un fait réel ou imaginaire, sont exceptionnelles en Limousin. Mais elles le sont aussi dans l'héraldique nobiliaire du Moyen Age. Elles sont plus abondantes dans les armoiries roturières. On les trouve, par exemple, en grand nombre sur les écus des non nobles de la comté de Clermont-en-Beauvaisis vers 1375. Parmi les "roturiers" de ce territoire par exemple le potier de Bétisy portait *trois pichets* et Oudart le serrurier *une clé*[610]. En Limousin parmi les rares armoiries roturières qui nous sont parvenues aucune n'est allusive. Et dans les armoiries nobles nous n'en avons que deux dont le caractère allusif semble établi. Les plus anciennes sont celles de la famille de Saint-Astier connue dès le XIII^{e} siècle et dont est issu le premier évêque de Tulle, Arnaud de Saint-Astier (1317-1333). Les armes de cette famille portent en pointe *trois cloches d'or*. Ces meubles rappelleraient qu'à la mort, en 1275, de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux et chrétien exemplaire, les cloches des églises de Limoges, où il s'était retiré chez les Dominicaines, se mirent spontanément à sonner[611]. Les autres armes allusives médiévales seraient celles de la famille de Villelume qui sont *d'azur à dix besants d'argent*[612]. Selon un récit probablement tardif et surtout légendaire Guillaume de Villelume, qui était de la première croisade, aurait escaladé les murs de Jérusalem lors de l'assaut final le 15 juillet 1099 aux côtés de Godefroy de Bouillon. Celui-ci en récompense lui aurait donné un drapeau pris aux musulmans qui portait dix besants d'argent sur fond d'azur. Ce drapeau aurait été conservé par la famille dans son château de Barmontet (commune d'Herment, Puy-de-Dôme) jusqu'en 1793, date à laquelle il fut brûlé. Ce récit est d'autant plus suspect que la filiation de la famille de Villelume ne remonte pas au-delà de 1334[613]. Mais pour les armoiries allusives de la noblesse la légende, souvent créée tardivement, semble de règle. Par exemple la justification historique des *seize aiglettes* des armes des Montmorency que Philippe-Auguste auraient attribuées à un membre de cette famille pour son courage sur le champ de bataille de Bouvines (1214) n'apparaît pas avant le XVI^{e} siècle alors que la multiplication de ces meubles s'est faite entre 1218 et 1224 (il n'y avait antérieurement que *quatre aiglettes*)[614]. Autre exemple également mythique, les *quatre pals de gueules sur champ d'or* des rois d'Aragon auraient été tracés sur le bouclier d'or de Geoffroy le Velu, comte de Barcelone, suivant une légende née aussi au XVI^{e} siècle, par la main du roi de France Charles le Chauve trempée dans le sang du dit comte blessé lors d'un combat contre les Maures[615].

Il apparaît que les explications allusives et légendaires des armoiries ont été le fait de grandes ou de très grandes familles à des dates postérieures de plusieurs siècles au choix des figures héraldiques concernées. Cette dernière considération nous amène à soulever la question d'un classement des armoiries en fonction de l'origine sociale de leurs utilisateurs. On pourrait envisager de les ventiler dans un premier temps entre armoiries des nobles et armoiries des non nobles. Puis dans une seconde étape distinguer par exemple pour les nobles entre les familles les plus anciennes (XI^{e}, XII^{e} et XIII^{e} siècle) et les familles les plus récentes (XIV^{e}, XV^{e}, première moitié du XVI^{e} siècle).

[610] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, 1373-1376, op.cit., n°* 229 et 753. Bien que dans ce recueil il soit difficile de distinguer entre armes parlantes et armes allusives, nous pensons que dans un certain nombre de cas (dont ceux cités) ce sont les métiers qui sont indiqués et non pas les surnoms
[611] FROIDEFOND, *Armorial de la noblesse du Périgord, I, op. cit.,* p. 439-442
[612] Marie-Madeleine MACARY, *Châteaux en Limousin, la Creuse,* Guéret, 1968,p. 266, note 4
[613] *Dictionnaire la vraie noblesse, op. cit.,* p. 282
[614] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op., cit.,* p. 250-251
[615] *Ibid.,* p. 254

Il pourrait en être de même pour les non nobles. Au sein de ces groupes on pourrait faire une classification en fonction du rang des uns et des autres. Ainsi pour les nobles il semblerait pertinent de considérer séparément l'héraldique des très grandes familles (celles des différents vicomtes et de leurs alliés), celle des familles de second rangs et celle des familles seigneuriales pauvres[616]. Pour les non nobles une dichotomie entre héraldique des « bourgeois » des villes et héraldique de ceux qui vivent au sein du monde rural. Mais de tels classements ne prendraient de sens que si nous disposions d'une masse importante d'armoiries c'est-à-dire, de notre point du vue, plusieurs milliers. Or pour le Limousin nous n'avons pu recueillir qu'à peine six cents armoiries dont cinquante et une seulement pour les non nobles. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était plus raisonnable de nous en tenir à la distinction la plus élémentaire que l'on puisse faire pour une époque et une société organisées en ordres, à savoir examiner d'une part les armoiries et d'autres part celles des non nobles. Les rares armoiries de membres du premier ordre, c'est-à-dire le clergé, que nous avons rencontrées sont pratiquement toutes des armes familiales et se retrouvent donc dans celles des nobles et des non nobles.

5. Armoiries des nobles et armoiries des non nobles

Les armoiries des non nobles du Moyen Age que nous avons recensées dans le Limousin, soit une cinquantaine, ne sont certainement qu'un très faible reflet de la réalité héraldique de cette époque. Leur fréquence qui ne dépasse pas ainsi 8,5% est très inférieure à celle relevée pour l'ensemble des armoiries de l'époque où le taux des armes roturières est de l'ordre de 40%[617]. Certes le Limousin médiéval est resté très loin terres de prédilection de l'héraldique des bourgeois et des artisans (France du Nord, Flandres, vallée du Rhin, Allemagne du Nord, Bavière, Suisse, Italie du Nord et Languedoc). Très loin aussi des zones où se sont développée au XIII^{e} siècle et surtout au XIV^{e} siècle des armoiries paysannes avec des caractères spécifiques (Normandie, Beauvaisis, Angleterre méridionale, Flandres et Suisse)[618]. Cependant une fréquence aussi basse des armes roturières dans notre province, soit près de cinq fois moins que la moyenne générale, laisse perplexe. Ceci d'autant plus qu'au XVII^{e} siècle on constatera que le rapport entre armoiries des non nobles et armoiries des nobles s'est apparemment largement renversé avec sept armes roturières pour trois armes nobles[619]. Nous examinerons donc successivement les armoiries des non nobles puis celles des nobles.

5. 1 Les armoiries des non nobles

Les cinquante et une armoiries de ce type qui nous sont parvenues appartiennent presque toutes à des familles de la bourgeoisie urbaine de Limoges. Les autres relèvent de familles terriennes tenant pour certaines des fiefs. Ce n'est pas dans le Limousin qu'il faut chercher pour le Moyen Age des armoiries d'artisans ou de paysans. Nous n'en avons pas trouvé ce qui ne prouve d'ailleurs pas qu'il n'en ait jamais existé. En effet il est assez probable que, parmi les nombreuses armoiries d'artisans, de commerçants, de gens de justice et de finance, etc. relevées au XVI^{e} et au XVII^{e} siècle certaines existaient déjà à la fin du Moyen Age et peut-être même auparavant. On peut prendre l'exemple des Mosnier (ou Mousnier) qui étaient des marchands de Limoges et dont trouve la trace au XV^{e} siècle.

[616] Les rôles des comparants au ban pour le service de l'ost où sont détaillés les équipements militaires des seigneurs présents permettraient de faire assez aisément un tel classement. En effet le contraste est grand entre ceux qui, comme les Carbonnières, viennent au ban de 1470 avec une cuirasse en acier polie et « une lance garnie » (c'est-à-dire avec un écuyer, trois ou quatre archers, un coutillier et plusieurs chevaux), et d'autres qui, tel l'écuyer Jean de La Roche, « n'ont de quoi se mettre dessus ». Voir Jean DU VERDIER, *La noblesse d'Ancien Régime en Limousin, op. cit.,* p. 19-20

[617] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 51.

[618] *Ibid.*

[619] Voir André LECLER et Louis GUIBERT, *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, op. cit.* et J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial Général de France, généralité de Limoges, op. cit.*. Ces deux « armoriaux » qui couvrent la période 1625-1705 donnent une image, certes incomplète, mais probablement assez fidèle de la réalité héraldique du Limousin au XVII^{e} siècle.

En 1556 l'un d'eux, Pierre Mosnier, était membre de la confrérie su Saint-Sacrement de l'église Saint-Michel-des-Lions de Limoges et avait ses armes *d'azur à trois poissons d'argent posés en fasce l'un sur l'autre* dans sur le frontispice du registre de la dite confrérie[620]. Il est à peu près assuré que ce confrère, né au début du XVI[e] siècle, tenait ses armoiries de ses ascendants vivant au siècle précédent. Ce sont les mêmes armes sans émaux que l'on découvre en 1602 sur l'écu de N… Mousnier[621], avec émaux en 1658 sur l'écu d'un autre Mounier, sieur de La Chassaigne[622] et en 1697 sur ceux de Léonard et Yrieix Mounier[623].

Sur les cinquante et une armoiries médiévales de non nobles quarante-quatre ont des émaux connus et sept autres provenant de sceaux en sont dépourvues. Le faible nombre d'armoiries ne permet guère de faire des observations pertinentes de portée générale. Cependant ce modeste corpus permet de mettre en évidence plusieurs spécificités de l'héraldique des non nobles du Limousin.

La première concerne les émaux du champ. Ici la couleur dominante est *l'azur* avec une fréquence de 50% (22 écus sur 44) qui est sans équivalent. En effet dans les armoiries des nobles du Limousin les champs d*'azur* dépassent à peine 30%. Le taux correspondant est de 34% pour la noblesse auvergnate et de seulement 20% l'ensemble des armoiries européennes (cf. Tableau III ci-dessus). Cette prépondérance de *l'azur* marginalise les émaux des autres champs : 16% pour l'*or*, l'*argent*, le *gueules* et 2% pour le *sinople.* Michel Pastoureau attribue la promotion du bleu à la fin du Moyen Age à différents facteurs. Tout d'abord à son statut, bien établi dès le XII[e] siècle, de couleur mariale et royale. En conséquence bien des familles nobles par mimétisme introduisent l*'azur* dans leurs armoiries. Signe révélateur de cette vogue du bleu apparaît vers le milieu du XIV[e] siècle dans les romans de chevalerie un personnage nouveau, loyal et fidèle : le *chevalier bleu*[624]. Cependant cette mode du bleu héraldique n'atteint pas alors les non nobles comme le montre les émaux de l'*Armorial de la comté de Clermont-en-Beauvais* (vers 1375) où l*'azur* reste une couleur marginale aussi bien pour le champ que pour les figures[625]. L'autre facteur de la promotion du bleu qui va avoir un impact sur l'héraldique des non nobles est à rechercher dans « le vaste courant moralisateur qui traverse tout le Moyen Age finissant » et qui donne alors à cette couleur, une valeur morale au même titre que le noir[626]. En outre, à la différence des autres couleurs qui, soit seules soit en association, ont toutes une dimension négative pour la mentalité médiévale, « le bleu n'est jamais infamant ni discriminatoire »[627]. Le bleu, peu ostentatoire et devenu moral au XV[e] siècle, entre ainsi en résonnance avec l'esprit d'une bourgeoisie marchande discrète et pieuse à laquelle appartient la quasi-totalité des non nobles du Limousin pourvus d'armoiries[628]. Mais ni la progression générale de *l'azur* dans l'héraldique qui passe de 5% au XII[e] siècle à 30% vers 1400, ni l'attrait de cette couleur pour la bourgeoisie marchande, ne sauraient seules expliquer sa forte fréquence dans les armoiries des non nobles en Limousin. Il se peut que le nombre très réduit d'armoiries dont nous disposons introduise, par l'effet du hasard, une proportion d'armoiries avec de l'azur très supérieure à ce qu'elle dans fut dans la réalité. Mais il se peut aussi que la forte fréquence de l'azur tienne à un tropisme local pour cette couleur lequel, comme nous le verrons, s'amplifiera au XVII[e] siècle. Par contre, on constate avec surprise que l'*azur* ne colore aucun meuble et seulement trois pièces (armes Félines, Mounier et Gadaud) alors que le *sinople* est l'émail de huit meubles.

[620] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* planche III, armoiries des premiers confrères, 1556
[621] *Armorial de Limoges, op. cit.,* n° 420
[622] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* 121 et 122
[623] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 44 et 57
[624] Michel PASTOUREAU, *Bleu, histoire d'une couleur,* Paris, 2000, p. 60
[625] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, op. cit.,*
[626] Michel PASTOUREAU, *Bleu, histoire d'une couleur, op. cit.,* p. 85
[627] *Ibid.,* p. 96
[628] Ce n'est sans doute pas un hasard si, sur les vingt-quatre membres de la confrérie du Saint-Sacrement de Limoges dont nous connaissons les armes en 1556, treize ont de l'*azur* (douze champs et une figure). Cf. Philippe Poncet, *Recueil d'armoiries limousines, tableau 3, op. cit.*

Une autre singularité des armoiries des non nobles du Limousin est la fréquence relativement importante du *sinople* (huit armoiries sur quarante-quatre, soit près de 20%) qui est rare sur les écus médiévaux avec un taux qui ne dépasse pas 2%. Néanmoins il faut observer que, d'une part, le Limousin est voisin d'un ensemble de provinces dont le Poitou où le sinople apparaît sur 6% des armoiries[629] et que, d'autre part, dans six cas cette couleur se rapporte à un végétal (arbre, plante ou fruit) et est donc, en quelque sorte naturelle[630].

En ce qui concerne les figures là aussi apparaissent plusieurs particularités propres au Limousin. On note tout d'abord une proportion élevée (plus de 40%) de figures parlantes, soit vingt et une au total pour cinquante et une armoiries de non nobles. Ce taux ainsi est deux fois supérieur à celui observé pour l'ensemble des armoiries médiévales du Limousin. Il est aussi très supérieur à celui relevé dans divers armoriaux du Moyen Age pour l'héraldique nobiliaire : 10,1% dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier (vers 1455), 9, 7% dans l'Armorial de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (vers 1475) et 14% dans l'Armorial de Guillaume Revel (1455-1460) par exemple. Mais surtout cette fréquence dépasse de beaucoup celle des figures parlantes des armes des non nobles dans les autres provinces : 14% dans les sceaux des non nobles de la Normandie (1300-1326), 26% dans les sceaux des non nobles de Flandre (1330-1350) et 28, 7% dans les sceaux des non nobles de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (vers 1375).

Les *chevrons* qui ornent dix écus sur cinquante et un (près de 20%) sont bien plus fréquents que dans le reste de l'héraldique médiévale où leur proportion se situe entre 5% et moins de 10%[631]. Les non nobles du Limousin semblent avoir anticipé, sans doute à la fin de l'époque médiévale, sur la multiplication générale de cette pièce à partir du XVI[e] siècle. Six des dix chevrons limousins sont accompagnés de trois figures identiques (roses, bâtons écotés, étoiles, molettes, roues, épis, fermaux). Un seul écu est à *trois chevrons.*

Les meubles des non nobles présentent aussi quelques spécificités. La plus notable tient à l'abondance des végétaux qui sont présents sur seize écus, soit près du tiers de ceux-ci. On y rencontre des roses, des épis, du buis, des branches de lis (mais pas de fleurs de lis), des palmes, des arbres, des grappes de raisin, des glands. Cette fréquence dépasse de loin la moyenne médiévale de cette catégorie de meubles (5%)[632]. Elle se rapproche du pourcentage des motifs végétaux observé sur les sceaux des « paysans » de Normandie au XIII[e] siècle soit 47% mais dont plus de la moitié sont des fleurs de lis[633]. Cette mode végétale se confirmera au XVII[e] siècle dans l'héraldique roturière du Limousin.

Par contre la fréquence des armoiries animalières (22%) est en retrait par rapport à celles constatées dans d'autres armoriaux médiévaux du XV[e] siècle comme l'*Armorial du héraut Berry* (28%), l'*Armorial de la Toison d'or et de l'Europe* (27%), l'*Armorial de Guillaume Revel* (26%) et *l'Armorial Le Breton* (31%). Cependant il faut souligner que, d'une part, tous ces armoriaux sont exclusivement nobiliaires et que d'autre part les *lions* fournissent au moins la moitié des figures animalières. Il semble bien qu'au Moyen Age les non nobles des campagnes et des villes marquaient en général moins d'intérêt que les nobles pour les figures animalières. Par exemple au XIII[e] siècle sur les sceaux des paysans de Normandie il n'a pas été relevé plus de 10% de figures animalières parmi lesquelles le *lion* tenait une place modeste (moins de 20%)[634]. Dans l'*Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis* (vers 1475) dont les armoiries appartenaient en grande majorité à des roturiers la proportion des animaux n'excédait pas 13% dont environ 40% de *lions*[635]. Avec trois *lions* pour onze écus les armoiries roturières du Limousin se situent bien dans la fréquence moyenne de cet animal pour cette catégorie sociale. Les autres quadrupèdes sont les *lévriers* parlants des Dubouscheys et le *cerf* également parlant des Servientis. Cependant les figures animalières sont en majorité des oiseaux dont quatre *pigeons* ou *colombes* (Beaubreuil, Petiot, Baignol, de Bize), un *coq* (Daniel) et un *phénix* parlant (Fenieu).

[629] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* tableau III, p. 117
[630] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* (familles Gadaud, Rouard, Benoist, Saleys, Segond, Jullien, Yvernaud,), *Généalogies limousines et marchoises,* tome IV, p. 151-202 (La Place) et A. LECLER, *Dictionnaire historique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 235 (Du Bois)
[631] Voir plus haut 2 1 Les figures géométriques : pièces et partition
[632] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 158
[633] *Ibid,* p. 53, tableau I
[634] *Ibid.*
[635] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, op. cit.,*

Les lettres de l'alphabet (le plus souvent les initiales du nom de baptême et du nom patronymique, mais aussi parfois des éléments de marques de marchand) sont d'une extrême rareté dans l'héraldique médiévale. On n'en trouve par exemple aucune sur les écus des armoriaux du XV^e^ siècle de *Gilles Le Bouvier*, de *Guillaume Revel* et de *Le Breton* (à l'exception pour ce dernier du *SPQR* des armes de la ville de Rome). On peut cependant en trouver sur quelques sceaux armoriés de petits seigneurs du XIV^e^ siècle[636]. Des lettres apparaissent aussi dans les armoiries deux non nobles de la comté de Clermont-en-Beauvaisis vers 1375 : sur l'écu de Jehan Loys sous la forme de *deux L* comme sur celui de Maître Guillaume sous la forme d'*un G* elles sont les seuls meubles[637]. Pour le Limousin nous ne savons pas quand cette pratique, ignorée de l'héraldique nobiliaire, a commencé chez les non nobles. Pour ces derniers nous n'avons relevé de lettres que sur trois écus de familles de marchands de Limoges connues depuis au moins la fin du XV^e^ siècle. Le premier, celui des Doyneys, originaires de Saint-Léonard-de-Noblat (HV.) où l'un d'eux était consul en 1373, est visiblement inspiré par une marque de marchand. Il est *d'azur à la croix haute fichée dans la lettre D et portant au centre la lettre X , le bras senestre recroiseté et le bras dextre joint au sommet de la tige, le tout d'or*[638]. Ici la lettre D est l'initiale du patronyme et le X est peut-être l'initiale grecque de Christ (Χρηστός). Au milieu du XVI^e^ siècle Martial Gadaud, procureur au présidial de Limoges, mettait ses initiales *M G* de part et d'autre *d'un cœur de sinople* surmontant le *chevron* de ses armoiries. On ne sait si ces lettres à caractère personnel s'inscrivaient ou non dans une tradition héraldique familiale[639]. Ce sont aussi les deux lettres initiales *H et B* de son nom de baptême et de son patronyme qui accompagnaient les *branches de buis* des armes du marchand Hélie Benoist[640]. Celui-ci n'appartenait peut-être pas à la vaste famille des Benoist connue depuis 1308 et dont l'écu portait des *mains bénissantes* parlantes.

Nous devons aussi signaler la présence de trois armoiries dont le meuble principal est un *rocher*, figure naturaliste rarissime (sinon inexistante) dans l'héraldique médiévale et différente du *mont de n… coupeaux*[641]. Deux de ces figures sont parlantes : *le rocher au naturel ardent* de gueules des Rouard[642] et le *rocher d'argent* des Terriou de La Chassaigne[643]. La troisième est *le rocher d'où croissent deux branches de lis sinople fleuries d'argent* d'un membre de la famille Yvernaud, des marchands de Limoges[644].

5.2. Les armoiries des nobles

Les armoiries des nobles étant largement majoritaires (91,5%) dans le Limousin médiéval les observations portant sur l'ensemble de l'héraldique de cette province sont valables, à quelques nuances près, pour les seules familles nobles. C'est pourquoi nous nous bornerons à souligner les principales différences entre héraldique nobiliaire et héraldique roturière concernant les émaux et les figures.

---

[636] Michel REGNIER, *Deux « armoriaux occasionnels au XIV^e^ siècle »*, dans *Les armoriaux médiévaux, Actes du colloque international « Les armoriaux médiévaux »*, IRHT-CNRS, 1994, publié par *Le Léopard d'or,* Paris, 1997, p. 71 -124. Sur les quatre écus concernés de ce recueil deux portent des initiales de noms de baptême (I sur celui de Jehannot de Carrières n° 513, A sur celui d'Aimé de Virieux n° 954), un l'initiale du nom (deux B sur celui de Guillaume de Bret n° 490) et un dernier, celui de Tadée Le Lombard n° 197, un V renversé (ou un chevron) dans un cercle. Il n'est pas certain que ces initiales figuraient sur d'autres représentations héraldiques de ces mêmes écus. Sur les sceaux leur fonction était peut-être simplement de créer une différence avec les sceaux d'autres membres de la même famille.

[637] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, op. cit.,* n° 71 et 1311

[638] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 75

[639] *Ibid.*, p. 85

[640] *Ibid.*, p. 43 et NADAUD, I, p. 170-177

[641] Le *rocher* est si rare dans les armoiries médiévales que nous n'en avons relevé aucun dans les armoriaux suivants : *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, Armorial Le Breton, Armorial de Gilles Le Bouvier, Armorial de Guillaume Revel* qui sont pourtant tous de la fin du Moyen Age

[642] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 136 (Rouard peut s'entendre « roucher ardin » en parler local

[643] CHAMPEVAL, I, p. 49-50. Le *rocher* ici représente « la terre » qu'évoque le patronyme

[644] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 152

LES EMAUX DES NOBLES

Le tableau ci-dessous permet de mesurer les écarts entre les fréquences des émaux des écus des nobles et ceux des non nobles en soulignant que cette comparaison a une valeur statistique limitée dans la mesure où l'on compare cinq cent soixante-deux armoiries noble à quarante-quatre armoiries de nobles.

EMAUX	champs des écus des nobles pourcentage	champs des écus des non nobles pourcentage	meubles principaux des écus des nobles pourcentage	meubles principaux des écus des non nobles pourcentage
OR	18%	16%	31%	39%
ARGENT	23%	16%	25%	23%
AZUR	32%	50%	7%	7%
GUEULES	21%	16%	22%	11%
SABLE	5%	-	10%	2%
SINOPLE	1%	2%	2%	18%
VAIR	(1 écu)	-	2%	-
HERMINE	(3 écus)	-	1%	-
POUPRE	-	-	(1écu)	-
CARNATION	-	-	(1 écu)	-

Tableau XXII – Pourcentage des écus des émaux du champ et du meuble principal chez les nobles et les non nobles

La fréquence de l'*or* comme champ des écus est assez comparable entre nobles (18%) et non nobles (16%). Par contre ce métal est plus utilisé pour les meubles des roturiers (39%) que pour ceux des nobles (31%). Présent sur 55% des armoiries des non nobles (champ et meuble principal réunis) l'*or* ne se trouve que sur 49% des écus du second ordre. La prééminence de ce métal dans les armes roturières est en corrélation avec la moindre présence chez eux de l'*argent* (39%). Pour les nobles au contraire l'argent fait presque jeu égal pour le champ (23%) et pour les meubles (25%).

Mais c'est surtout pour les couleurs que les différences entre nobles et non nobles sont les plus marquées. L'*azur* est en Limousin la couleur préférée pour le champ de leurs écus respectifs aussi bien pour les nobles avec une fréquence de 32% (argent 23%, gueules 21%, or 18%) que les non nobles avec une proportion de 50% (l'or, l'argent et le gueules ne dépassant pas chacun 16%). Mais la prépondérance de cette couleur pour le champ n'a d'équivalent que sa rareté pour les meubles. En effet 7% seulement des meubles des armoiries nobles sont d'azur et le taux est identique pour les meubles des non nobles. Un tel écart (le rapport est de 1 à 5 ou 7) entre l'usage de l'*azur* pour les champs et son utilisation pour les meubles dans les deux groupes sociaux considérés pose une interrogation. Pourquoi un tel contraste ? Ou, autrement dit, pourquoi une couleur-phare comme émail du champ est-elle dépréciée pour les meubles ? Cette différence de traitement ne peut provenir d'un rejet d'ordre culturel qui ne se marque pas globalement puisque, tous usages confondus, l'*azur* est présent sur 39% des écus des nobles (*or* 49%, *argent* 48%, *gueules* 43%) et sur 57% des écus des non nobles (*or* 55%, *argent* 39%, *gueules* 27%). Peut-être faut-il chercher du côté d'une moindre visibilité du bleu pour les meubles par rapport à l'or ou à l'argent.

La fréquence de la couleur *gueules* est globalement en Limousin de 42% (champ et meuble principal) ce qui représente beaucoup moins que la moyenne européenne pour l'ensemble de l'époque médiévale (plus de 60%). Il faut aller en Scandinavie pour trouver un autre taux aussi faible (43%)[645]. Autre observation concernant cet émail : sa fréquence globale est beaucoup plus élevée chez les nobles (43%) que chez les non nobles (27%).

[645] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op., cit.,* p. 116 et p. 117, tableau III

Chez les nobles le *gueules* se trouve à proportion pratiquement égale sur les meubles (21%) et sur le champ (22%). Pour les meubles cette couleur semble moins prisée chez les non nobles (11%) que chez les nobles (22%) mais la disproportion entre le nombre des écus « roturiers » (soit 5) et le nombre d'écus nobles (soit 122) fausse probablement la comparaison. Il semble pourtant que, au total, le *gueules* a été plus en faveur chez les nobles que chez les non nobles.

Il en a été de même pour la couleur *sable* que l'on peut dire absente de l'héraldique des non nobles où seul le *chevron* de la famille Laboreys est de *sable*[646]. Cet émail est peu fréquent comme champ des écus de la noblesse (10%) mais toutefois plus utilisé à ce titre que l'*azur* (7%). Le *sable* ne sert de champ qu'à 5% (23 écus) des armes des nobles. Au total on ne trouve de *sable* que sur 15% des armes seigneuriales. Ce taux ne saurait être une surprise dans la mesure où le Limousin est au cœur d'un groupe de territoires (Poitou, Anjou, Touraine, Berry, Auvergne, Guyenne) dans lequel la fréquence du *sable* ne dépasse pas 17%[647].

Le *sinople*, présent sur 4,3% des émaux du Limousin médiéval, est plus fréquent ici que dans le reste de l'Europe (2%). On peut ainsi rattacher cette province au groupe des territoires où la fréquence de cette couleur atteint 6% (Poitou, Anjou notamment)[648]. Mais on la trouve beaucoup plus dans l'héraldique roturière (20% des armoiries ont du sinople) que dans l'héraldique des nobles (seulement 3%). Chez les non nobles ce sont plus les meubles (18%) que les champs (2%) qui portent cette couleur.

Les autres couleurs (pourpre, carnation) et les fourrures (hermine, vair) n'apparaissent sur aucun écu de non noble. En revanche elles ornent, toutes réunies, 3,7% des armes des nobles. Mais c'est le *vair* qui est de loin le plus fréquent (12 écus sur 21). De ce point de vue le Limousin se rattache à la France de l'Ouest (dont le Poitou) où cette fourrure a été utilisée sur 5% des armoiries[649]. L*'hermine* (1,2% des armoiries) rapproche plutôt le Limousin de l'Auvergne et du Berry où elle n'a qu'une fréquence de 1%.

Le *pourpre* qui colore les *trois étoiles* de l'*écartelé* d'une famille de La Garrigue, seigneurs de Tardes (Cr.) vers 1300, mérite à peine d'être mentionné[650]. Il en est de même pour la *tête de femme de carnation* des armes des Lamy de Lourie possessionnés dans la Haute-Marche au XVI^{e} siècle[651].

LES FIGURES DES ARMOIRIES DES NOBLES

Dans ce qui suit nous comparerons successivement et sommairement les partitions, les pièces et les meubles grands et petits des armes des nobles et des non nobles.

Les partitions

Les partitions dans les armoiries des non nobles sont l'exception dans le Limousin médiéval où l'on n'en compte que deux pour cinquante et un écus soit 4%. Encore que ces deux écus appartenaient à des familles dont l'appartenance au troisième ordre à la date de la création de leurs armoiries soulève quelques interrogations. En effet il s'agit d'une part d'une famille du Breuil dont un membre fut abbé de Saint-Martial de Limoges au XIV^{e} siècle[652] et portait un *écartelé* sur son sceau armorié et d'autre part des Combarel du Gibanel anoblis en 1517 et qui avaient un *parti*[653]. Les partitions semblent en effet presque l'exclusivité des familles aristocratiques. Par exemple sur cent armoiries de non nobles du comté de Clermont-en-Beauvaisis vers 1375 on ne compte pas plus de trois coupés, un seul *parti* et aucun *écartelé*, soit une fréquence des partitions de 4%[654]. Dans les armes des nobles du Limousin le taux des partitions, qui sont d'ailleurs pour les trois quarts des *écartelés*, atteint 13%. Cette rareté des partitions dans l'héraldique roturière ce confirmera au XVII^{e} siècle.

Par exemple dans l'Armorial de Limoges (vers 1600) parmi les deux cent quarante et une armoiries roturières on ne compte que deux partitions (< 1%) alors qu'on en relève trois pour dix-neuf écus nobles (16%)[655]. Un tel écart

[646] André LECLER, *Dictionnaire historique de la Creuse, op. cit.* p. 519
[647] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 117, tableau III
[648] *Ibid.,*
[649] *Ibid.*
[650] NADAUD, II, p. 201 et 275
[651] *Ibid.,* III, p. 455-456
[652] NADAUD, I, p. 397
[653] BOSREDON, *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, op. cit.,* ***p.*** 229
[654] Michel POPOFF, *Armoiries non nobles dans le comté de Clermont-en-Beauvaisis à la fin du XIV^{e} siècle,* dans *Les armoiries des non nobles en Europe : XIII^{e}-XVIII^{e} s.,* III^{e} colloque international d'héraldique, Montmorency,1983, p. 117-129
[655] *Armorial de Limoges* voir texte de présentation, p. 10

pour l'usage des partitions entre nobles et non nobles tient probablement à deux conceptions différentes des armoiries. Pour les roturiers, même si les armoiries se transmettent de génération en génération, elles dema, à ce titre, être le reflet de certains évènements marquants de l'histoire familiale tels que les alliances matrimoniales qui s'inscrivent sur l'écu, parfois durablement, sous la forme d'*écartelés*, de *partis*, de *mi-partis* ou de *coupés*.

Les pièces

Dans ce domaine aussi l'écart est considérable entre nobles et non nobles. Dans l'héraldique des premiers les pièces sont présentes sur 55% des armoiries contre 35% dans celle des seconds.

Chez les nobles ce sont les *chefs* qui reviennent le plus souvent (14% des écus) suivis par les *fasces* (12%), les *bandes* (9%), les *croix* (7%) et les *chevrons* (5%). Chez les non nobles ces proportions sont presque inverses. On voit en effet d'abord une nette prédominance du *chevron* qui orne 20% des armoiries ce qui en fait une sorte de marqueur d'une identité roturière. Par contre on ne trouve de *chef* que sur deux écus où l'on voit aussi un *chevron*. Le premier est celui des Descoutures (*de gueules au chevron d'or accompagné de trois épis de blé du même ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or*) et le second celui des Petiot (*d'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes du même ; au chef cousu de gueules chargé de trois pigeons d'argent*). Il s'agit de deux familles considérables de Limoges qui ont donné au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle des consuls à cette ville, étaient très fortunées aspiraient à la noblesse[656]. Les signes symboliques de cette aspiration peuvent se lire sur ces armoiries : couleurs cousues (marque de distinction), présence du *chevron* (figure montante), meubles évoquant le pouvoir (*soleil* des uns et *molettes* des autres) et, naturellement, le *chef*.

Par contre la rareté sur les écus des non nobles des autres pièces est la règle : deux avec un chef, deux avec une fasce, un avec une bande, un avec trois barres, un avec un pal et un avec une croix. Toutes réunies ces cinq pièces n'apparaissent que sur 16% des armes « roturières » alors que leurs homologues ornent 47% des écus des nobles, soit un rapport de un à trois. Ce peu d'intérêt des non nobles pour les pièces est encore plus manifeste dans l'*Armorial du comté de Clermont-en-Beauvaisis* (vers 1375) où, sur les cent armoiries de cette catégorie sociale, deux seulement ont des pièces (des *fasces*)[657]. Sous réserve de plus amples vérifications sur la base d'un corpus plus étoffé d'armoiries, tout se passe comme si, pour la majorité des non nobles, les pièces étaient des figures plutôt réservées aux nobles bien qu'il n'y ait jamais eu d'interdit en la matière. Mais peut-être la raison principale de cette faible fréquence des pièces tient-elle au fait qu'elles ont pu être considérées d'une part comme beaucoup moins porteuses de sens que les meubles et, d'autre part, comme restreignant trop les possibilités de choix par leurs formes imposées et peu nombreuses. De telles considérations pourraient permettre de comprendre pourquoi la préférence pour les meubles a été si marquée chez les non nobles comme nous allons le voir ci-après.

[656] Les Petiot y parviendront à la fin du XVII^e^ siècle. Il est probable que les Descoutures auraient atteint le même objectif si Simon Descoutures, subdélégué de dix intendants successifs et consul par deux fois, avait eu des descendants mâles (voir notices biographiques de ces deux familles)

[657] Michel POPOFF, *Armoiries des non nobles dans le comté de Clermont-en-Beauvaisis, op. cit.* p. 120. L'une , celle de Simon des Prez (n° 740), est de *sinople formée de brins d'herbe* (donc parlante) et l'autre, celle de Jehan Le Vefve (n° 1076), est *d'argent brochant sur un parti d'azur et de sable* (peut-être allusive).

Les meubles des nobles et les meubles des non nobles

Ici encore la disproportion entre le corpus des armoiries des nobles et celui des armes des non nobles, soit douze écus nobles pour un non noble limite la portée des comparaisons. Cependant on peut discerner des choix de meubles héraldiques sensiblement différents d'une catégorie à l'autre.

Ainsi les *lions* figurent massivement dans les armoiries des nobles avec une fréquence de 25% alors qu'elle n'est que de 8% dans celles des non nobles. Il est à remarquer que parmi les quatre familles « roturières » portant des lions deux on peut-être fait un choix mimétique. Il s'agit d'une part des Jullien (*de sinople au lion d'or*)[658] dont le nom est proche de celui de la vieille famille noble de Saint-Julien qui portait de *sable au lion d'or sur un semé de billettes*[659] et d'autre part des Miremont (ou Miramont) qui possédaient, probablement au début du XVI[e] siècle la seigneurie de Saint-Exupéry-les-Roches (Cor.) berceau de l'ancienne famille noble des Saint-Exupéry, et portaient comme ces derniers un *lion* sur leur écu[660]. Il est à noter que l'*Armorial de Limoges* réalisé au début du XVII[e] et contenant essentiellement des armes roturières n'est pas plus riche en *lions* (moins 7%)[661]. Peut-on en conclure que dans le Limousin pour les non nobles, à l'époque médiévale et même postérieurement, le *lion* est un animal trop aristocratique qui n'a guère sa place sur leurs armoiries ? Nous sommes assez tentés de le penser d'autant que notre province n'est pas de ce point de vue un cas isolé car on peut faire un constat analogue dans la comté de Clermont-en-Beauvaisis dans la seconde moitié du XIV[e] siècle. Dans *l'Armorial du dénombrement* de ce territoire sur cent écus en forme de cœur, que l'on peut tous avec certitude attribuer à des non nobles, aucun ne porte un *lion* alors que cet animal est présent sur soixante-douze armoiries attribuables à des seigneurs petit ou grands[662].

La fréquence des oiseaux est comparable chez les nobles et chez les non nobles (entre 7 et 8%) ; Mais ce ne sont pas les mêmes oiseaux. Chez les roturiers ce sont des pigeons (Baignol, Petiot), un *coq* (Daniel de La Gasnerie) et un *phénix* (Fenieu) mais aucune *aigle* ni aucune *merlette*. Et ce sont précisément ces deux dernières figures héraldiques qui ornent les trois-quarts des armoiries à oiseaux des nobles, soit 19 *aigles* et 15 *merlettes* au total. Comme pour le lion il nous paraît possible de lier le choix ou le non choix de ces figures au statut social. Et cette pratique peut s'observer sur plusieurs siècles dans le Limousin et en dehors de cette province. C'est ce que nous disent les cent armoiries en forme de cœurs des "paysans" de la comté de Clermont-en-Beauvaisis vers 1375 dans lesquelles on relève cinq *oiseaux non identifiés* et une seule *merlette*[663] mais aucune *aigle*. C'est aussi ce que nous montre au début du XVII[e] siècle l'*Armorial de Limoges* (début XVII[e] siècle), essentiellement roturier, où vingt et un écus portent des oiseaux divers dont seulement *deux aigles* et ici encore aucune *merlette*[664].

Les végétaux (arbres, rameaux, feuilles, fleurs y compris celles qui sont stylisées, fruits, légumes) se rencontrent en nombre important dans les armoiries des nobles (15% des écus) comme dans celles des non nobles (33%). Cependant l'écart des fréquences, du simple à plus du double, est fortement signifiant de la préférence des non nobles pour ce type de figures. Toutefois, comparativement *au lion, à l'aigle et à la merlette*, elles semblent neutres en ce sens qu'elles n'apparaissent pas comme un marqueur d'identité sociale. En ce qui concerne les espèces de végétaux représentées on trouve plus *d'arbres* et de *roses* chez les non nobles et moins de *fleurs de lis* et de *quintefeuilles*.

[658] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 95
[659] NADAUD, II, p. 469-470
[660] *Ibid.,* III, p. 230 et IV, p. 134-135. A noter qu'au XIV[e] un Saint-Exupéry avait épousé une Miramont appartenant une autre famille de ce nom éteinte par la suite
[661] *Armorial de Limoges, op. cit., table héraldique* (annexe)
[662] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, op. cit.*
[663] Michel POPOFF, Michel POPOFF, *Armoiries non nobles dans le comté de Clermont-en-Beauvaisis à la fin du XIV[e] siècle,* dans *Les armoiries des non nobles en Europe : XIII[e]-XVIII[e] s.,* III[e] colloque international d'héraldique, Montmorency,1983, p. 117-129
[664] *Armorial de Limoges, op. cit.,* Les *aigles* se voient dans les armes d'une famille Reynie et d'un chanoine Ruaud

Des écarts entre l'usage de certains artefacts comme meubles héraldiques par les nobles et les non nobles se constatent également. Le plus impressionnant concerne les *tours* : on n'en voit qu'une (celle de la famille Martin de La Bastide[665]) sur la cinquantaine d'armes roturières médiévales étudiées alors qu'elles sont au nombre de trente sur les écus des nobles (5% du total). Là encore les références que nous utilisons, c'est-à-dire l'*Armorial de la comté de Clermont-en-Beauvaisis* (vers 1375) et *l'Armorial de Limoges* (début XVII^{e} siècle) nous confirment que la *tour* est avant tout une figure de l'héraldique des nobles. Dans le premier recueil on ne trouve aucune tour sur les écus des non nobles. Dans le second, qui concerne essentiellement Limoges et ses environs, les trois écus à *tours* (1% des armoiries) appartiennent à des familles non nobles à l'époque considérée (du Peyrat, Villoutreys et La Tranchardie)[666]. Cependant il faut observer que, en 1600, le marchand Antoine du Peyrat était seigneur du Masjambot près de Limoges ce qui, dans son esprit, pouvait justifier le choix d'une tour. Quant aux Villoutreys de la branche roturière il se peut que leur *tour* leur ait été suggérée (et ainsi justifiée) par un lien de parenté plus ou moins mythique avec les Villoutreys nobles depuis 1495.

Ces différences entre nobles et non nobles dans le choix de quelques meubles ne peuvent certes pas être extrapolées au-delà du Limousin. De plus nous devons insister sur le fait le faible nombre des armes roturières rend fragile la comparaison. La moindre utilisation de certaines figures par les non nobles ne résulte pas ici encore, nous semble-t-il, d'un interdit quelconque, mais d'une sorte autocensure dont il faudrait rechercher les fondements psycho-sociaux. Cette idée qu'il y aurait une hiérarchie des figures héraldiques reflétant la hiérarchie sociale ne peut être considérée comme étrangère au Moyen Age. Un auteur au moins de cette époque s'y ait essayé, preuve qu'une telle question était dans l'air du temps. Il s'agit de Juan Rodriguez del Padron qui écrivit vers 1440 *La Cadira de Onor* (La Chaire d'honneur) sous-titrée « Traité de noblesse ou *fidalgua,* composé par Juan Rodriguez del Padron » qui est, selon Jaime Bugallal y Vela, « une véritable apologie nobiliaire ». Cet ouvrage comprend une partie consacrée à l'héraldique où l'auteur traite de la *Noblesse des figures* et propose une hiérarchie des figures selon un double critère. Le premier consiste à faire un classement par rapport à l'attitude et à la qualité de la figure en mettant en tête les « animaux animés non raisonnables » (les animaux), puis « les corps vivants non animés » (les végétaux et les éléments), ensuite « les corps non vivants existant par eux-mêmes » (les figures artificielles) et enfin « les choses non vivantes n'existant pas par elles-mêmes » (les pièces héraldiques ». Le second critère repose sur « la noblesse de la chose représentée et sur la noblesse de sa représentation ». Ce système à double entrée conduit l'auteur à classer le *lion* (animal animé) devant une *plante* ou un *arbre* (corps vivant mais non animé) mais aussi, au final, à placer la *croix,* simple pièce de bois inanimée, devant le lion car c'est sur la croix que Notre Seigneur a souffert sa Passion. Même si le raisonnement de Juan Rodriguez del Padron peut nous paraître tortueux et discutable, la conclusion qu'il en tire est lumineuse et aboutit à une hiérarchie rigoureuse des figures héraldiques : « les vivantes passent en noblesse avant les non vivantes de même nature ; les naturelles devant les monstrueuses ; les propres devant les contrefaites ; les entières devant les divisées ; les parties les plus dignes devant les moins dignes ». En fin de compte « tout prince doit donner une figure (héraldique) en rapport avec la vertu et la condition de la personne qui reçoit les armes »[667].

Bien entendu le Limousin médiéval n'est pas l'Espagne du XV^{e} siècle. Dans notre province comme dans le reste de la France les armoiries ont toujours été le fruit d'un libre choix familial ou personnel et non de la concession d'un souverain (à de très rares exceptions près). On n'y connaît non plus aucun document qui aurait préconisé une hiérarchie des figures selon le statut social des familles. Cependant on peut retenir que l'idée, véhiculée par *La Cadira de Onor* selon laquelle une figure n'en vaut pas une autre, circulait bien au-delà des frontières de l'Espagne. Il nous apparaît qu'il y avait bien une sorte de non-dit héraldique qui faisait que certaines figurent paraissaient mieux à leur place dans les écus des nobles que dans ceux des non nobles et ceci dans la longue durée.

[665] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet,* p. 114

[666] *Armorial de Limoges, op. cit.,* n° 371, 494, 518. Il y a dans la partie de ce recueil ajoutée aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles d'autres écus avec des tours mais elles appartiennent à des familles nobles aux époques considérées (Martin de La Bastide, du Soulier, Châteauneuf, Villoutreys) ou anonymes

[667] Jaime BUGALLAL Y VELLA, *La capacité et la science héraldique au XV siècle en Espagne, le point de vue d'un gentilhomme espagnol de l'époque* dans III^{e} colloque international d'héraldique, Montmorency, 1983, *Les armoiries des non nobles en Europe : XIII^{e}-XVIII^{e} s.,* Paris, 1986 , p. 13-20

CHAPITRE II

L'HÉRALDIQUE MODERNE DU LIMOUSIN

(Milieu XVI^{e} siècle- fin XVIII^{e} siècle)

A

LES ARMOIRIES DES HABITANTS DE LIMOGES AUTOUR DE 1650

UN AGE D'OR DE L'HERALDIQUE ROTURIERE ?

On n'a probablement jamais autant porté d'armoiries à Limoges qu'au XVII^{e} siècle dans les milieux roturiers. Ou, plus exactement, jamais on n'a disposé dans cette ville de sources aussi abondantes pour attester de ce phénomène qui est peut-être très antérieur à cette époque comme nous le laisse entrevoir *L'Armorial de Limoges (1695-1604)*[668] que nous présentons en annexe 3 et qui était, à l'origine avec ses 619 armoiries, pratiquement aussi riche que le *Recueil d'armoiries limousines* de Philippe Poncet (1625-1680)[669]. Il faut ajouter pour cette période le *Nobiliaire de la généralité de Limoges,* établi entre 1666 et 1670 par Simon Descoutures, juge au présidial de Limoges en application de l'ordonnance du chancelier d'Aguesseau sur la vérification des titres de noblesse et qui contient plus de deux cents armoiries pour la seule partie limousine de la généralité[670] Mais pour les périodes antérieures, comme nous avons pu l'observer, l'indigence des sources surtout pour les armoiries du Tiers-Etat, est telle pour qu'elle ne nous permet pas nous prononcer avec la moindre certitude sur la dimension atypique du phénomène héraldique dans le Limousin (ou plus précisément à Limoges) entre 1600 et 1680. Portait-on dans le Limousin médiéval, toutes classes confondues par rapport au XVII^{e} siècle, moins d'armoiries, autant d'armoiries ou plus d'armoiries ? Autrement dit, la floraison héraldique apparente du siècle de Louis XIV a-t-elle été une réalité ou un trompe-l'œil ? Nous ne saurons vraisemblablement jamais.

En tout cas l'héraldique des roturiers de Limoges autour de 1650 est, grâce aux notes que l'émailleur Philippe Poncet a accumulées au fil des années dans le document qui lui servait d'aide-mémoire pour son travail, une source incomparable d'informations sur les sources qu'il utilisait et sur l'usage concret qui était fait des armoiries qui sortaient de son atelier. Les renseignements sur ces questions sont si peu fréquents en héraldique qu'il nous a semblé qu'ils méritaient quelques développements. Les armoiries peintes par cet artisan étant en très grande majorité destinées à des roturiers de rangs divers, nous nous sommes ensuite demandé si elles avaient des caractéristiques particulières différentes ou non de celles des nobles.

---

[668] *Armorial de Limoges (1595-1604)*, Archives départementales de l'Aube, fonds Chandon de Briailles, série AA, cote, 8J 133, pièce n° 10. Document reproduit en annexe avec une note de présentation

[669] André LECLER et Louis GUIBERT, *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur,* Limoges, 1905

[670] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges,* publié par l'abbé A. Lecler, Limoges, 1901

1. L'élaboration et l'usage des armoiries à Limoges vers 1650

Dans son manuscrit, qui était avant tout un instrument de travail, Philippe Poncet nous a laissé beaucoup d'annotations précisant sur quels supports il avait trouvé les modèles de certaines armoiries dont il avait reçu commande. Tel jour il écrit : « je prins sur un cachet de vaisselle » les armes de « feu sieur Marcial Ardit »[671]. Tel autre que les armoiries de N… Auriget ont été « prinses sur d'autres qui ont servi pour des honneurs funèbres »[672]. Tel autre encore que celles de Jean Jouven, maréchal, proviennent « d'une bague d'or qu'on m'a fait voyr »[673]. Il a aussi indiqué parfois l'utilisation qui sera faite des écus peints dans son atelier. Par exemple les armoiries de M. Darfeuille sont accompagnées de cette note qui laisse supposer un usage domestique : « M. Darfeuille, procureur, consul 1644, me fit fere ses armes sur un cachet qu'il m'a monstré »[674]. Mais ensuite il ajoute : « Je les luy ay cy devant faictes lorsqu'il était premier frere de la Sainte-Croix, 1633, qui sont diferentes »[675].

1 1 La documentation d'un peintre d'armoiries

Pour une armoirie sur dix, soit environ soixante, Philippe Poncet nous indique précisément sur quel support il l'a trouvée. Pour toutes les autres il n'y pas a la mention d'un document servant de modèle. Il est imaginable que ses commanditaires fournissaient le blasonnement ou une description suffisamment précise en langage courant. Assez fréquemment on trouve des mentions comme « je feitz ses armes sur d'autres qu'on ma monstré »[676] ou « ainsi qu'on me l'a commandé »[677] ou encore « comme me fust commandé »[678]. Certaines mentions laissent penser que quelques clients étaient hésitants sur tel ou tel détail de leur blason. Ainsi après avoir peint les armes *d'azur au cerf d'or franchissant une rivière d'argent* de Catherine de Savignac, épouse Bardon , Poncet note que « le dict sieur Bardon m'a dict du depuis qu'il faloit que le cerf traversapt une rivière »[679]. Parfois le client, à quelques années de distance, modifie les émaux des armes familiales comme ce Boulhon, commis au greffe de la prévôté de Limoges qui, en 1648, commande un écu différent de celui peint en 1628. Apparemment ceci agace Philippe Poncet qui écrit dans son recueil avec comme une pointe d'amertume : « s'il faut en fere d'autres il faudra scavoyr comme on les veut faire »[680]. Face à certains clients probablement peu férus d'héraldique le peintre se plie à leurs exigences incongrues mais confie son sentiment à son aide-mémoire. Ainsi pour la femme Champagnat, épouse Meynard, pour laquelle on a commandé des armes *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un grelot du même ; au chef cousu d'azur* il note, désapprobateur : « pour celles de ches Champagnat on me les a ainsi commandées. S'il fault en fere davantage, faudra scavoyr comme on les voudra »[681]. Quand un membre de la famille Malignaud ou Malignault transgresse la règle de la non superposition des couleurs en commandant des armes *d'azur à la bisse ou vipère de sinople* Poncet note sobrement « je crois que le champ doit estre d'or »[682].

[671] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 35
[672] *Ibid.*, p. 36
[673] *Ibid.*, p. 94
[674] *Ibid.*, p. 35
[675] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 35
[676] *Ibid.*, p. 83 (Felines)
[677] *Ibid.*, p. 37 (Avril), p. 78 (Dumas)
[678] *Ibid.*, p. 33 (Albiac)
[679] *Ibid.*, p. 46 (Bardon)
[680] *Ibid.*, p. 48 (Boulhon)
[681] *Ibid.*, p. 56. Le *chef cousu d'azur sur azur* paraît en effet un peu insolite
[682] *Ibid.*, p. 112 (Malignaud)

Comme le montre le tableau ci-dessous les modèles du peintre sont très divers.

Sources	documents professionnels	panonceaux obsèques, confréries, etc	vaisselle de terre, étain ou argent	cachets	autres (vitres, tapisseries, bagues, livres)	nombre total d'écus documentés	nombre total d'écus
nombre écus documentés	31	18	16	15	12	93	591
% par rapport au total des écus documentés	34%	21%	17%	16%	13%	100%	_
% par rapport au total des écus	6%	3%	3%	2%	2%	16%	_

LA DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE DE PHILIPPE PONCET

Trente-et-une armoiries peintes par l'émailleur limougeaud viennent de sa propre documentation répartie entre trois "livres". Certaines se trouvent dans le recueil qu'il établit au jour le jour depuis environ 1625. Ce document est appelé sous sa plume soit « ce livre »[683], soit « iceluy présent papier »[684], soit encore « le présent livre »[685]. Mais les références à ce document, quatre au total, sont beaucoup moins nombreuses (vingt-sept) que celles à une ou deux autres sources qui ne nous sont pas parvenues et appelées suivant les jours : l'autre papier »[686], ou « l'aultre livre »[687] ou « l'autre livre ancien »[688]. Ce ou ces derniers documents pourraient avoir été l'œuvre de Marcial Poncet, le père ou l'oncle de Philippe Poncet, qui vivait encore en 1607 mais dont on sait seulement qu'il exerçait aussi le métier d'émailleur à Limoges[689].

Il y a aussi la propre mémoire de Philippe Poncet qui lui fait par exemple observer à propos des armoiries de l'avocat du roi Descoutures dont l'écu porte *quatre épis de blé d'or* qu' « Il y en a qui font les espiez au naturel. Ils sont meilleurs d'or »[690]. Et sa mémoire est méticuleuse. Ainsi à propos des armoiries d'un certain Barny il observe que « le champ de M. Barny devoit estre d'azur au lieu de gueules et le chevron rompu d'argent [au lieu d'or] mais je les ay faict comme il est marqué dans ces armes »[691].

LES MODELES FOURNIS PAR LES PANONCEAUX ARMORIÉS DES CONFRÉRIES, DES CONSULS ET DES ENTERREMENTS

Nous avons relevé dix-neuf armoiries confectionnées en copiant celles d'anciens panonceaux utilisées pour les cortèges d'enterrements, pour les fêtes des confréries ou pour les réunions des consuls de Limoges. Cette héraldique de circonstance, parfois produite à un nombre élevé d'exemplaires (voir ce que nous disons plus loin à ce propos) est parfois conservée après les cérémonies, parfois détruite en totalité ou seulement en partie.

A Limoges les fêtes des saints patrons des multiples confréries se déroulaient dans un grand déploiement des armoiries d'un certain nombre de participants. C'étaient d'abord fixés aux chandeliers des offices les panonceaux armoriés des officiers de ces associations chargés de fournir ce jour le luminaire de l'église siège de la confrérie. Ensuite lors de la procession de la confrérie dans la ville chaque confrère possédant

[683] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 36. «M. Avril, greffier, a ses armes différentes au 40e feuillet de ce livre »
[684] *Ibid.*, p. 39. « Les armes … du dudit sieur son fils … sont au feulhet 15 les 6 (?) d'iceluy présent paoier »
[685] *Ibid.*, p. 43. (Bellemie). « Voyez au 22e feuliet du présent livre »
[686] *Ibid.*, p. 71 (Deschamps)
[687] *Ibid.*, p. 151 (Villoutreys)
[688] *Ibid.*, p. 101 (Las Tours)
[689] Voir Emile DESCHAMPS, *Dictionnaire des émailleurs depuis le Moyen Age jusqu'à la fin XVIIIe siècle,* Paris, 1885, p. 78
[690] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 71
[691] *Ibid.*, p. 40

des armes les mettaient sur son cierge. Enfin le soir au banquet de clôture de la fête figuraient les armoiries de ceux qui prenaient en charge ces agapes. Et quand parfois le banquet était interdit par l'évêque qui voyait d'un mauvais œil cette dimension profane de la fête, l'héraldique n'y perdait rien[692]. En 1655 sous l'épiscopat de François de La Fayette (1627-1676) le banquet de la confrérie de Saint-Loup fut interdit. Le bayle Jean Texandier qui avait la charge de régaler ses confères cette année là, utilisa l'argent du festin à l'achat pour la sacristie de l'église Saint-Michel-des-Lions d'« un manteau pluvial de damas blanc garny d'une grande dentelle d'or où sont mes armes pour servir à l'esglise »[693]. En 1648 N… Barry, capitaine de la Maison de Ville de Limoges et membre de la confrérie des Pastoureaux de Saint-Pierre-du-Queyrois, se fait peindre ses armes parlantes (*trois barils d'argent l'un sur l'autre)* par Philippe Poncet « en un panonceau des Pastres »[694]. Est-ce en tant que bayle de la confrérie de la Fête-Dieu dont le siège était, semble-t-il, à la collégiale Saint-Martial ou à un autre titre que M. Chastagnat, grand prévôt de la généralité de Limoges, « tint la Feste-Dieu … en 1655»[695]. En tout cas il fit faire par par Philippe Poncet « troys grandes armoiries » dans un *écartelé* réunissant ses armes personnelles et celles de feu son épouse[696].

Les panonceaux armoriés confectionnés pour figurer dans les cortèges funèbres des roturiers les plus fortunés, de beaucoup de nobles et de certains membres du clergé notamment ceux des évêques et des chanoines ont fourni une part non négligeable du fond de commerce de Philippe Poncet. Ceci d'autant plus que les armoiries créées pour ces occasions étaient réalisées en un nombre parfois impressionnant d'exemplaires : treize pour l'enterrement de d'Etienne Yvernaud, grand vicaire de Saint-Martial[697], quarante pour les obsèques de M. Roux de Lusson[698] et soixante pour celles de M. de Brie, seigneur de Boffren, dont vingt aux armes du défunt, vingt aux armes de sa veuve, et vingt sur un *écartelé* aux armes des deux époux[699]. Tout ceci dans les années 1650. A la fin du siècle la tradition se poursuivra car, pour les obsèques d'Antoine Péconnet en 1685, il sera commandé au sieur Bouloigne, peintre, « trois douzaines de panonceaux » qui seront payés quatre livres et dix sols soit 2,5 sols l'unité[700]. C'est là un prix assez modique qui montre que ces panonceaux événementiels devaient être peints pour la plupart sur des supports de faible qualité (carton ou papier). Il est vrai que cette production à la chaîne doit être faite rapidement le délai entre le décès d'une personne et son inhumation ne dépassant que très rarement vingt-quatre heures à cette époque en Limousin[701]. Cette nécessité impérative de faire vite est d'ailleurs parfois source de petites malfaçons comme l'atteste cette notule de Philippe Poncet à propos d'armoiries peintes probablement pour le décès Jean (?) Johanaud d'Aixe-sur-Vienne (H.V.) en 1658 ou à peu près : « le fondz doit être d'or ou d'argent ; mais à cause de la grand haste, on l'a faict d'azur »[702].

[692] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 22
[693] *Livre de raison de Jean et Jérôme Texandier négociants à Limoges 1636-1662* édité par Louis Guibert dans "Livres de raison limousins et marchois", Limoges, 1888, p. 294
[694] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 40. La confrérie des Pastoureaux, appelée aussi de Notre-Dame-la-Joyeuse, forte d'une centaine de membres au XVI[e] siècle a existé de 1490 à 1660 (voir *Confréries et confrères en Limousin, op. cit.,* p. 197 et annexe p. 196)
[695] *Confréries et confrères en Limousin, op. cit.,* annexe p. 196
[696] *Ibid.,* p. 56-57
[697] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 67 (Dechaud). En fait E. Yvernaud ne possédant pas apparemment d'armoiries on utilisa celles faites antérieurement pour l'enterrement de son oncle maternel, Léonard Dechaux, auxquelles on en ajouta treize nouvelles
[698] *Ibid.,* p. 139
[699] *Ibid.,* p. 51-52
[700] *Livres de raison de Joseph Péconnet,* édité par Louis Guibert dans "Livres de raison limousins et marchois", Limoges, 1888, p. 491
[701] C'est apparemment la règle au moins dans l'élection de Bourganeuf dont nous avons consulté les registres de sépultures pour la seconde moitié du XVIIe siècle (registres de Bourganeuf et de Mérignac, Cr.)
[702] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 93. Les armes Johanaud sont *d'argent à l'arbre de sinople… accosté des lettres I et I*

Le mieux dans ce cas de grande presse est de pouvoir reproduire sur le champ des panonceaux anciens comme il l'avait fait vers 1643 quand il notait : « J'ay fait les armes de ches Proximard pour l'enterrement de la femme de N… Maubaye, maître-cordonnier, sur d'autres qui ont servi pour des honneurs funèbres… »[703]. C'est ce qu'il fait encore pour l'enterrement de N. Noalher, « autrement » Chabrou, en 1655-1657 en mentionnant « j'ay faict les armes de Noalher sur d'autres qui ont servy à des enterrements »[704].

Une petite partie de la clientèle devait se trouver chez les consuls de Limoges au nombre de douze qui changeaient tous les ans et qui à leur entrée en fonction se faisaient faire des armoiries. On en trouve quelques allusions dans le recueil de Poncet comme celle-ci portée à l'occasion vers 1655 des obsèques de l'ancien consul Pierre Carrière : « j'en faictz (sic) d'autres pour l'enterrement du dit sieur Pierre Carrière… prinses sur un panneau de consul »[705]

LES MODELES FOURNIS PAR DES ARMOIRIES FIGURANT SUR DES PIECES DE VAISSELLE

Ces modèles sont presque aussi nombreux que ceux provenant des divers panonceaux évoqués ci-dessus puisqu'il au nombre de seize dans le recueil de Philippe Poncet. En 1630 celui-ci note qu'il a « prins sur un cachet de vesselle [les armoiries] les armoiries pour l'enterrement de feu Marcial Ardit, bourgeois et marchand »[706]. La nature de cette vaisselle n'est pas ici indiquée. Terre, étain, argent ? Cependant à plusieurs reprises Poncet donne ce genre de précision. « Je vis les armes de Chavepeyre, gendre chez Gaudin, sur une assiette d'estain qu'on m'a monstré » [707]. Au total ce sont huit armoiries sur les seize concernées qui sont copiées sur des assiettes d'étain (armes Dupré, Faulte (huissier), Gergot, Germain, Grand, Jarrige, Matin dit Le Bizouard, Martin dit Des Sables)[708]. Seules les armoiries de la famille noble des Ferrières de Sauveboeuf ont été prélevées sur un plat d'argent « qu'on m'a monstré pour les faire graver à sieur Jean Ardant l'aisné. Je ne scay point le blason »[709]. Evidemment de ces modèles sur métaux n'ont pas d'émaux. Ce sont les commanditaires qui les indiquent au peintre. « J'ay faict les armes comme on me les a commandées … à scavoir : chef d'azur, l'arbre et le terroir [terrasse] verdz, … le dard [faux] blanc, son manche de jaulne » indique Poncet à propos des armoiries du couple Faulte en 1648. Seules les armes de « demoiselle Marguerite Lebloys, femme du dict sieur Juge [qui] ont été prinses sur assiette de Solompnac [Solignac, H.V.]»[710] avaient peut-être des émaux.

LES MODELES FOURNIS PAR DES CACHETS

Pour quinze armoiries du recueil de Philippe Poncet ce sont des cachets de particuliers qui ont servi de modèles aux armoiries réalisées par celui-ci. La nature exacte de ces supports n'est pas clairement indiquée. S'agit-il de sceaux (rares en Limousin, au moins à cette époque) ou de cachets armoriés à cacheter les lettres? Ce dernier cas est le plus vraisemblable ? S'agit-il des matrices ou des empreintes ? De quelles matières sont faits ces cachets ? Les seules indications que nous a livrées le peintre concerne les armes de Mathieu Trenchant l'aîné copiées sur un « cachet d'acier à merquer vexelle d'estain » et celles d'un sieur de La Vallade empruntées à « un cachet d'acier »[711].

[703] *Ibid.*, p. 133-134
[704] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 125. Le surnom « Chabrou » soit chevreau ou chevron en parler local, vient peut-être des armoiries *de gueules au chevron abaissé d'or…* de l'intéressé
[705] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 54
[706] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 35
[707] *Ibid.*, p. 59
[708] *Ibid.*, p. 79, 82, 88, 89, 90, 93, 114
[709] *Ibid.*, p. 84
[710] *Ibid.*, p. 103. Il y a eu à Solignac au Moyen Age, et probablement encore au XVII[e] siècle, une fabrique de céramiques (voir Jean-Michel DESBORDES, *Note sur les céramiques médiévales de Solignac,* dans la revue "Aquitania", tome 7, 1989
[711] *Ibid.*, p. 145 (Trenchant) et 146 (La Vallade)

LES MODELES FOURNIS PAR D'AUTRES SUPPORTS

Parmi les autres supports armoriés présentés à Philippe Poncet on trouve tout d'abord des bagues armoriées comme celle du maréchal-ferrant Jean Jouven « qu'on m'a faict voyr » ou celle « qui tourne» de M. Depetiot [712] . On rencontre aussi une broderie armoriée présentée par M. de Chastenet, sénéchal de Montmorillon[713], un « surciel de tapisserie qu'on m'a monstré » appartenant autrefois à Pierre du Vergier[714]. Les armoiries-modèles peuvent aussi provenir de vitraux comme celles « prinses aux vistres dudit sr Manent ». Naturellement dans de tels cas le peintre se déplace à domicile pour relever les figures et les émaux en prenant bien soin de les noter par écrit dans un langage semi-héraldique : « scavoir la coulombe d'argent ; la branche de laurier verte ; le champ de gueules (qui est rouge), les huit besans autour d'or ; le champ de la bande desdits besans est d'azur » [715]. Les informations viennent encore parfois d' « un livre en parchemin » comme pour les armes du trésorier général Jarrige en 1628. Et on voit à ce propos que Philippe Poncet s'attache à l'occasion à les confirmer par d'autres sources comme l'indique ce complément de note à propos de ce même client : « Despuis j'ay veu les armes du sr Jarrige… gravées sur de sa vexelle d'estain qu'il avait faicte graver à Paris, qui estoient comme celles cy (suit un croquis) »[716]. Il faut encore citer les armoiries Disnematin vues à « l'autel de saint Christophe à Saint-Pierre-du-Queroix »[717]. Quelques sources brièvement évoquées sont plus difficiles à définir comme ce « mémoire que j'ay veu » pour faire le blason du sieur de La Grange et de son épouse feue dame Boysse[718] Mais il est vraisemblable que le plus souvent on a copié des écus possédés par les commanditaires. Mais cette source n'est que rarement indiquée par Philippe Poncet excepté pour celles de feu le chanoine Bertrand faites « sur d'autres que j'ay veu »[719] et pour celles d'Anthoine Peyrat vers 1630 « faites par l'ordre et advis de son fils sur des escussons qu'on m'a monstré »[720].

1.2 L'usage des armoiries à Limoges : une héraldique pour les deuils et pour les fêtes

Nombre d'armoiries étaient sans doute destinées à des usages personnels mais Philippe Poncet n'en faisait pas état ou exceptionnellement mentionnait sobrement par exemple : « armes que j'ay faict pour Mr de La Fayette l'aisné frère de M. [l'évêque] de Limoges »[721]. Cependant la destination finale des armoiries sorties de son atelier est indiquée pour une soixantaine d'entre elles, à savoir « les honneurs funèbres », les fêtes des confréries religieuses et quelques cérémonies civiles.

DES ARMOIRIES POUR "LES HONNEURS FUNEBRES"

Comme nous l'avons évoqué plus haut il s'agit essentiellement de panonceaux armoriés destinées à figurer dans les cortèges et les cérémonies religieuses funèbres. Les écus peints pour les enterrements de distinguent parfois des armoiries ordinaires par quelques petits détails. Il s'agit de certaines initiales et de certains chevrons rompus.

Par exemple dans la famille Noalher on portait *d'azur au chevron d'or …* [722] mais sur des armoiries ayant « servy à des enterrements » on trouve un *chevron accompagné des lettres initiales M et N*[723].

[712] *Ibid.*, p. 94 (Jouven) et p. 129 (Depetiot)
[713] *Ibid.*, p. 57
[714] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 148
[715] *Ibid.*, p. 63
[716] *Ibid.*, p. 93
[717] *Ibid.*, p. 73
[718] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 98
[719] *Ibid.*, p. 44
[720] *Ibid.*, p. 130
[721] *Ibid.*, p. 97
[722] *Ibid.*, p. 125 (Noalher, procureur), p. 126 (Noalher, bayle des marchands)
[723] *Ibid.* p. 125 (Noalher, autrement Chabrou)

De même alors que trois membre de la famille Senamaud vers le milieu du XVII[e] siècle et deux autres en 1696 portaient *d'azur à la croix haute d'or fichée dans un cœur du même, vidé d'azur…* donc sans initiales, pour l'enterrement de feu Jean Senamaud, commis au greffe de la cour ordinaire de Limoges, Poncet fit un écu *d'azur à la croix haute d'or fichée dans du même vidé d'azur où sont les lettres I (Jean) et S(enamaud) d'or*[724]. La fonction de ces initiales était de fournir une précision supplémentaire sur l'identité du défunt qui complétait celle donnée par l'écu proprement dit.

Certains *chevrons rompus* de l'héraldique limougeaude n'ont de signification décelable autre que de marquer, parfois, une brisure. C'est le cas de la famille Béchameys dont le chevron est rompu dans certaines branches de non dans d'autres selon Philippe Poncet[725]. C'est aussi le cas de certains Courteys dont le peintre nous dit avoir fait les armes *d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de porc d'or* en les copiant sur « un grand panonceau de [la confrérie de la] Ste Croix qui avait les 3 testes de pourceaux et le chevron rompu »[726]. Mais dans d'autres armoiries il semble bien que le *chevron rompu* n'apparaisse que sur les armes familiales destinées à figurer aux enterrements. Le peintre note que pour l'enterrement de Jean Limousin, maître émailleur, son fils Jean Limousin, marchand, lui a fait « mettre sur le chevron rompu une fleur de lys » alors que le chevron des armes familiales était entier[727]. En 1642 Philippe Poncet avait fait pour N… Nicot, « gendre chez Chabrol » un écu *d'azur au chevron d'argent accompagné d'un coq du même… dans un nid d'argent.* Plus tard, à une date indéterminée, et semble-t-il, à l'occasion du décès de l'intéressé[728]. La cassure du chevron évoque, à n'en guère douter, la mort.

Le déploiement héraldique autour des enterrements à Limoges est variable suivant le rang social. Pour les moins fortunés qui forment la majorité de la population de la ville et possèdent rarement des armoiries il n'y a aucun apparat de ce type pour leurs obsèques. Dans le recueil de Poncet le plus bas de l'échelle sociale est constitué par des maîtres artisans et des marchands qui vivent certainement beaucoup mieux que les trois-quarts de la population de la ville. Cela étant la richesse des défunts se mesure au nombre de panonceaux présents le jour des obsèques. Comme nous l'avons vu plus haut rares sont les familles comme celle M. de Brie, seigneur de Bofren, peuvent présenter soixante panonceaux à leurs armes pour honorer un défunt. Il est à présumer que le fourbisseur Vaubrun et le brodeur Pierre Benoist en avaient beaucoup moins, le moment venu, autour de leurs cercueils respectifs[729].

Pour les enterrements des femmes de condition modeste on ne fait figurer que les armoiries de leur famille et non celles de leur époux. Quand meurt en 1642 N… Proximard, femme du maître cordonnier Maubaye, ce ne sont pas les armes de son mari qui l'accompagnent à sa dernière demeure mais celles de sa propre famille *d'azur au chevron d'or accompagné en chef d'une branche de sinople fleurie d'argent à dextre et d'un pélican du même à senestre*[730]. Par contre pour l'enterrement de la noble demoiselle de Villoutreys, épouse de Gabriel du Garreau, on commande à Philippe Poncet des panonceaux aux armes du Garreau et des panonceaux aux armes des deux époux sous la forme d'un *parti : au 1 d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une croix dans un cœur le tout d'or* qui est du Garreau ; *au 2, d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant accompagné de deux étoiles et en pointe d'une rose du même* qui est Villoutreys[731].

Parfois cette héraldique funéraire peut révéler des tensions familiales ou, au moins, des pratiques qui questionnent comme dans le cas d'Estienne Yvernaud, grand vicaire de l'église Saint-Martial, qui décède en 1644. Mais ce ne sont pas les armes paternelles qui l'accompagnent à l'église puis au cimetière mais celles de la famille de sa mère, une Dechaud, qui portait *d'azur au lion passant d'or accompagné en pointe d'une flamme de gueules*[732]. On pourrait y voir l'expression d'un sentiment de fort attachement maternel exprimé, par exemple, par une disposition testamentaire.

Rien n'est moins sûr car on peut aussi faire l'hypothèse que ce choix a été guidé par un souci de minimiser la dépense funéraire. En effet pour accompagner la dépouille de notre chanoine on utilisera un reliquat de panonceaux armoriés qui avaient servi pour le convoi funèbre de l'oncle Léonard Dechaud, notaire de son

[724] *Ibid.*, p. 143-144
[725] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 42
[726] *Ibid.*, p. 63
[727] *Ibid.*, p. 108. La famille Limousin ou Lymosin portait *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croisettes d'argent et en pointe d'un vase du même garni de trois tiges de lis blanc au naturel*
[728] *Ibid.*, p 125 (Nicot, gendre)
[729] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 44 (Benoist) et p. 147 (Vaubrun)
[730] *Ibid.*, p. 125 et 134-135
[731] *Ibid.*, p. 86-87. Les Villoutreys étaient nobles depuis 1495 et les du Garreau depuis 1541
[732] *Ibid.* p. 67

vivant. Mais ceux-ci étant en nombre insuffisant on en commandera treize nouveaux aux armes Dechaud à Philippe Poncet qui éprouve le besoin de noter dans son aide-mémoire que pour cette occasion « on fit servir les armes de feu Me Léonard Dechaud, notaire, son oncle, et j'en feitz de pareills 13 qu'il y en avoit a dire »[733]. On peut voir ici comme une certaine réprobation de cette pratique.

DES ARMOIRIES POUR LES FÊTES DES CONFRÉRIES ET DES CONSULS

Les notes de Poncet attestent qu'il travaillait aussi beaucoup pour les consuls, pour les bayles des corps de métiers et surtout pour les membres des nombreuses confréries religieuses de Limoges.

« J'ay faict, écrit-il en 1643, les escus du sieur Dupin, bayle des marchands, sur un cachet qu'on m'a monstré qui avait les pines (pommes de pin) renversées… »[734]. L'année suivante ce sont celles d'un autre bayle des marchands, Genteau, qui sortent de son atelier mais qui transgressent la règle de l'association des couleurs étant *d'azur à deux flèches d'or … ; au chef de sable chargé d'une étoile d'or accompagnée de deux étoiles d'argent*. Poncet marque d'ailleurs sa réserve à l'égard d'un tel manquement en écrivant « les armes du sieur Genteau… sont comme il me fut commandé, un chef de sable (qui est noir) »[735].

Mais c'est beaucoup plus pour les membres des multiples confréries religieuses (on en compte environ 800 à 1000 confréries en activité pour l'ensemble du Limousin au XVII^{e} siècle dont au moins une centaine à Limoges qui sont la marque forte d'une spécificité limousine)[736] que travaille Philippe Poncet. Il peint ainsi en 1648 les armoiries de N. Barry, membre de la confrérie des Pastoureaux, en 1640 celles de Jean Gergot qui avait été membre de la confrérie de la Fête-Dieu et des Ames du Purgatoire, en 1641 celles de A ; Bellemye, bayle de la confrérie du Cierge des marchands implantée en l'église Saint-Martial[737]. Mais certaines confréries lui apportent plus de clients que d'autres comme celle de la Fête-Dieu déjà citée qui a aussi son siège dans l'église Saint-Martial ou dans l'église Saint-Michel-des-Lions et où se retrouvent vers 1650des notables comme le receveut Chastagnac, le grand prévôt du Limousin Chastagnat, le président du présidial de Limoges Perière ou le lieutenant particulier Romanet[738]. Mais à laquelle des deux confréries de Monsieur saint Roch (l'une avait son siège à l'église Sainte-Claire-Soubrevas et l'autre à l'église Sainte-Marie-l'Egyptienne d'Uzurat)[739] appartenait Jean Le Moine qui fit mettre en 1641 ses « armes de couleur au lieu de métal *d'azur au pigeon d'argent sur une montagne de rochers du même, accompagné en chef de deux étoiles d'or* en un panonceau de Mr St-Roch »[740]. Il est possible que les "*rochers*" constituent une allusion discrète au saint guérisseur de la peste bubonique dont les confréries s'étaient multipliées après la grande épidémie de 1630-31 qui avait tant de victimes à Limoges[741].

Cependant ce sont les membres d'une autre confrérie, celle de la Sainte-Croix fondée à Limoges en 1567 pour combattre l'influence huguenote qui passent le plus de commandes de panonceaux armoriés à Philippe Poncet. Le première frère de la Sainte-Croix était élu chaque année le 25 mars et présidait la fête de la confrérie le 3 mai. Pour l'occasion les confrères portaient à leur chapeau une petite croix d'argent[742]. Ces armoiries pour les fêtes des confréries sont renouvelées assez fréquemment.

---

[733] *Ibid.* p. 67 et p. 152. La famille Yvernaud portait *d'azur à l'arbre de sinople sur une champagne du même accosté de deux étoiles de gueules*
[734] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 78
[735] *Ibid.*, p. 88
[736] *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours,* sous la direction de Stéphane Capot et Paul d'Hollander, PULIM, Limoges, 2009, p. 25
[737] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 40 (Barry), p. 88 (Gergot), p. 43 (Bellemye)
[738] *Ibid.*, p. 56 (Chastagnac et Chastagnat), 128 (Perière), p. 136 (Romanet)
[739] *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours,* sous la direction de Stéphane Capot et Paul d'Hollander, PULIM, Limoges, 2009, p. 196 et 197
[740] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 103
[741] *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours,* sous la direction de Stéphane Capot et Paul d'Hollander, PULIM, Limoges, 2009, p. 51
[742] *Ibid.*, p. 23

En 1645 quand Mr David, juge de Razès (H.V.), devient bayle de la Sainte-Croix il demande à Philippe Poncet de lui peindre un nouveau panonceau à ses armes car il ne dispose plus du précédent. Et c'est son cachet armorié qui sert de modèle[743]. La même année notre peintre fait également les armoiries du frère Courteys « sur un petit panonceau de la Sainte-Croix, prinses sur un grand panonceau de ladite frerie »[744]. Ce dernier modèle semble avoir appartenu à un autre membre décédé de la famille Courteys et confrère de la Sainte-Croix.

Il apparaît que l'accession à la fonction de bayle de la Sainte-Croix a été parfois l'occasion de modifier les armoiries par une figure héraldique supplémentaire comme pour Jean Limousin qui fait « augmenter ses armes *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croisettes d'argent et en pointe d'un vase d'or garni de trois tige de lis blanc au naturel* d'une fleur de lis sur le vaze en un panonceau comme bayle de la Sainte-Croix »[745]. Ce sont aussi des ajouts, mais plus importants, qu'avait commandés Mr Jouffrenet, curé de Meillac (H. V.) en 1626 quand il fut élu bayle de la Sainte-Croix. Avant il portait *d'azur à trois chevrons d'or et un coq d'argent en pointe.* Il demanda alors, selon Poncet, un écu « à troys chevrons rompus d'or le coq d'argent, au-dessus l'escusson *une croix d'argent* (insigne des frères de la Sainte-Croix) et aux deux côtés des feuilles ; le tout champ d'azur ». Mais en 1645 il portait de nouveau les armes familiales traditionnelles donc sans la croix et les chevrons rompus746. Mais on peut trouver d'autres exemples de l'incidence de l'adhésion à une confrérie sur l'héraldique. En voici un : en Jean David portait d'azur au lion d'or accompagné de huit dés à jouer d'argent rangés en orle. Quand il se fait peindre ses armes sur panonceau de la grande confrérie de Saint-Martial six roses sont substituées aux huit dés 747 peut-être parce que ces derniers meubles paraissent religieusement plus convenables que les précédents.

Mais Poncet comptait aussi dans sa clientèle des consuls de Limoges. Ceux-ci au nombre de douze, au milieu du XVII[e] siècle, étaient élus pour un an, à raison de un par quartier, par les chefs de famille[748]. Comme pour certains bayles de confrérie on peut penser que l'élection à la fonction de consul pouvait modifier peu ou prou l'héraldique des intéressés. Ainsi Pierre Carrière portait avant d'être consul *d'azur au lion d'or contourné affronté à un lion passant d'argent*[749]. Mais lors de son enterrement vers 1657 ses armoiries « prinses sur une panonceau de consul » étaient devenues moins imagées soit *d'azur au lion d'or surmonté d'une étoile du même*[750]. On pourrait encore évoquer le cas de Garat de La Reynie consul en 1658 qui remplace alors, semble-t-il, le *chevron rompu* de ses armoiries *un chevron* ordinaire [751]

2 Les caractéristiques de l'héraldique de Limoges au milieu du XVII[e] siècle

A travers l'étude des émaux et des figures nous essaierons de dégager les grands traits et, éventuellement, l'originalité de l'héraldique limougeaude du XVII[e] siècle qui est alors principalement roturière.

2. 1. Les émaux

Nous examinerons successivement la fréquence des émaux, les associations d'émaux, les armoiries transgressant la règle des couleurs et enfin deux particularités de l'héraldique de Limoges : la forte fréquence du sinople et la couleur de l'eau.

LA FREQUENCE DES EMAUX

Dans ce qui suit nous avons pris en compte uniquement les émaux du champ et des figures principales de l'écu. C'est-à-dire que nous n'avons pas retenu les émaux des figures secondaires, de certains détails des figures principales comme par exemple les fruits d'or d'un arbre de sinople, la couronne, la langue ou les griffes d'un lion, les petites brisures telle qu'une cotice alaisée, etc.

[743] *Ibid.*, p. 66
[744] *Ibid.*, p. 63
[745] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…*,p. 108
[746] *Ibid.*, p. 94
[747] *Ibid.*, p. 65. Pourtant les dés parlaient par calembour avec la première syllabe du patronyme
[748] Jean NOUAILLAC, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine, op. cit.*, p. 188
[749] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 86
[750] *Ibid.*,
[751] *Ibid.*, p. 86

Nous avons résumé dans le tableau ci-dessous les émaux du Recueil d'armoiries de Philippe Poncet, de ceux l'Armorial de l'apothicaire Lamy et de ceux des blasons des trésoriers généraux de Limoges de Jouvin de Rochefort.

émaux	Or	argent	gueules	Azur	sable	sinople	autres (1)	TOTAL
nombre d'écus	372	147	45	467	6	113	6	591 (2)
fréquence	63%	25%	8%	79%	1%	19%	1%	100%

(1) autres : carnation et naturel : 5, vair : 1, hermine : 0
(2) ce nombre représente le total des écus et non des émaux

D'emblée la prépondérance de l*'azur*, présent sur près de quatre écus sur cinq, saute aux yeux. Une telle fréquence n'a son équivalent ni dans l'héraldique médiévale, ni dans celle de l'époque moderne. Pour le Moyen Age dans le Limousin elle ne dépasse pas 41% et en moyenne pour l'Europe elle n'est que de 23%[752]. Pour les provinces voisines du Limousin (Berry, Auvergne, Guyenne) à la même époque elle se situe autour de 28%. Ce n'est que dans la lointaine Scandinavie, en Angleterre et en Ecosse que l'on trouve des taux supérieurs respectivement de 34% et de 30%[753]. A l'époque moderne la fréquence l'*azur*, qui est en général en nette augmentation, se situe en moyenne européenne autour de 35%[754].

Face à ce constat qui fait du bleu à Limoges une couleur héraldique quasi hégémonique il faudrait pouvoir en connaître la cause ou les causes. Cette véritable addiction au bleu, le mot n'est pas trop fort, a conduit même, comme nous le verrons plus loin, à transgresser la règle d'emploi des émaux qui interdit de superposer ou de juxtaposer deux couleurs. Elle fait ainsi du Limousin (ou au moins de Limoges) une véritable enclave bleue au sein de l'héraldique française et peut-être même européenne mais ceci serait à vérifier. Ce qui est étonnant ici c'est que l*'azur* est presque uniquement utilisé comme émail du champ de l'écu et donc très exceptionnellement comme la couleur d'une figure. En effet quatre cent soixante-deux armoiries présentent un champ d'azur pour cinq qui ont des meubles de cette couleur, soit moins de 1%. D'ailleurs il faut que sur ces cinq porteurs d'armoiries à figures d'azur deux sont des nobles, N… Esmoingt, seigneur de Villemonteix dans la Haute-Marche (*d'argent à trois chevrons d'azur*)[755] et N… de Carbonnières (*d'argent semé de charbons ardents à trois bandes d'azur*)[756], trois autres des roturiers, N. Meynard de Favelon, docteur en médecine (*d'or à la bande d'azur chargée d'un cœur d'or*)[757], Pierre de Douhet, consul en 1644, (*de gueules à la bande d'azur*)[758] et M. Roger, marguillier de Saint-Michel-des-Lions (*d'or à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules…*)[759].

[752] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 112, tableau III
[753] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 112, tableau III
[754] *Ibid.* p. 121
[755] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 81
[756] *Ibid.*, p. 54
[757] *Ibid.*, p. 117
[758] *Ibid.*, p. 74. Les de Douhet de Puymoulinier seront reconnus nobles en 1698
[759] *Ibid.*, p. 135

Faut-il chercher l'origine de cette multiplication des champs d'azur dans un effet général de mode favorable au bleu, A ce sujet Michel Pastoureau observe que « dès la fin du XVI[e] siècle le bleu est rangé définitivement au nombre des couleurs "honnêtes" et que, à partir des années 1640… pour les femmes la mode est désormais au rose, au rouge, au jaune et surtout au bleu »[760]. Pourtant ces considérations n'épuisent pas complètement la question de la domination écrasante de cette couleur dans l'héraldique de Limoges et de ses environs. Tout s'est passé comme si cette couleur avait marginalisé tous les autres émaux du champ de l'écu comme le montre le tableau ci-dessous.

émail du champ de l'écu	Or	argent	Gueules	Azur	sable	sinople	Autres	TOTAL
nombre d'écus	77	25	25	462	0	1	1	591
pourcen-tage	13%	4%	4%	78%	0%	0%	0%	100%

Outre l*'azur* seul l*'or* représente une part significative du champ des écus (13%). Le sinople qui colore 19% des figures ne forme le champ que d'un seul écu, celui des Audier, famille venue, dit-on, d'Angleterre et qui portait *de sinople à trois léopards d'or passants l'un sur l'autre*[761]. Par contre l'*argent* bien représenté comme émail des figures (21%) tient peu de place comme émail du champ. Cette véritable fascination des roturiers pour l'azur donne à penser que cette couleur a tenu la place qui était celle de l'or et de l'argent dans les armes des nobles. Comme si, dans cette catégorie sociale, s'était installé l'usage de ne concevoir que très rarement le choix d'un émail autre que l'azur pour le champ des écus. A Limoges aussi, au XVII[e] siècle, le bleu est bien devenu une couleur honnête.

Et ce sont donc les couleurs *sable* (aucun champ) et *sinople* (un seul champ) qui ont été complètement laminées par la vague bleue chez les roturiers.

LES ASSOCIATIONS D'EMAUX

Du fait de la présence massive de l'azur dans de champ des armoiries de Limoges les associations d'émaux sont également atypiques. Elles figurent dans tableau ci-dessous.

associa-d'émaux	or/az.	or /gu.	or/sa.	or/si.	or/nat.	arg/az.	arg/gu.	arg/sa.	arg/si.	si./az.	gu/az..	total
fréquence	50%	5,2%	0,8%	8,2%	0,8%	22%	1,3%	0,3%	2%	8%	1,4%	100%

[760] Michel PASTOUREAU, *Le bleu, histoire d'une couleur,* Paris, 2000, p. 110

[761] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 36. C'est probablement la présence des *trois léopards d'or* (armes de la famille royale anglaise) qui est à l'origine de ce qui est, probablement une légende

Alors qu'en général à l'époque moderne en France ce sont les associations argent/gueules et or/gueules qui sont presque partout les plus fréquentes, à Limoges c'est l'association or/azur qui est prédominante avec une fréquence de 50%, suivie de très loin par l'association argent/azur (22%). En conséquence les autres associations se situent autour de 1 à 2% l'exception d'or/sinople (8,2%) et d'or/gueules (5,2%). Le relatif nivellement des indices de fréquence observé à l'époque moderne en France et en Europe occidentale ne s'est pas produit à Limoges où les groupements or/azur et or/argent représentent près des trois-quarts des associations d'émaux. Il y a nettement ici une amplification locale du couple or/azur, peut-être comme l'a suggéré Michel Pastoureau par imitation des armes royales[762].

DES ARMOIRIES SOUVENT TRANSGRESSIVES DE LA REGLE DES COULEURS

Il est à Limoges une autre spécificité héraldique à souligner qui tient à la présence importante d'armoiries transgressant la règle de l'utilisation des couleurs, c'est-à-dire ne respectant pas la règle fondamentale qui veut que l'on ne superpose pas ou ne juxtapose pas deux couleurs (*sinople* et *azur,* ou *sable* et *gueules* par exemple). Dans le *Recueil d'armoiries* de Philippe Poncet nous avons relevé cinquante-six armes transgressives sur un total de cinq cent quatre-vingt-onze, soit une fréquence de près de 10%[763]. En général la fréquence des armoiries de ce type est très faible étant inférieur à 1% en France et ne dépassant 2% que dans quelques régions de l'Europe du Nord et de l'Est ou en Espagne (Castille, Royaume de Grenade)[764]. Les plus fréquentes superposent le *sinople* et *l'azur* comme celles du maître ceinturier Brunier, dit Belat, qui portait *d'azur à l'arbre de sinople terrassé du même*[765]. Mais les transgressions peuvent être multiples sur un même écu comme celui de Pierre du Vergier *d'azur à l'arbre de sinople à deux mains de carnation vêtues de sinople (ou de sable) tenant un cœur de gueules brochant sur le tronc de l'arbre.* Encore le peintre a-t-il simplifié l'écu lui servant de modèle, « un surciel de tapisserie », en éliminant une terrasse « rouge brun » et en remplaçant par du *sinople* la couleur aussi « rouge brun » du tronc[766]. Dans ce cas on ne peut parler ni d'erreur du peintre, ni d'armes à enquerre[767]. C'est simplement la volonté du commanditaire qui s'est imposée.

Il en va de même pour les associations *azur* et *gueules* que l'on observe sur huit écus. Parmi ceux-ci on trouve celui d'un sieur de La Vallade *d'azur au cœur de gueules chargé d'une croisette d'argent cantonné de quatre fleurs de lis du même posées deux et deux*[768]. Ce même de La Vallade semble pourtant avoir possédé des armoiries régulières celles-ci *d'azur à la crois fleurdelisée d'argent* « faites, nous dit Poncet, sur un cachet d'acier qu'on me monstra… pour l'enterrement de demoiselle sa fille »[769].

On aimerait bien savoir combien, parmi ces armoiries transgressives, sont dues à une erreur du peintre et combien sont le fruit du désir de ses clients. Autrement dit quelle est la proportions des armoiries transgressives qui auraient mérité une observation de Philippe Poncet analogue à celle qu'il avait inscrite après avoir peint en 1658 les armoiries *d'argent à l'arbre de sinople terrassé du même accosté des lettres I et I* de J. Johanaud d'Aixe-sur-Vienne, à savoir : « Le fondz doit être d'or ou d'argent mais à cause de la grande haste on l'a faict d'azur »[770].

Pour en terminer sur la question des armes transgressives on doit noter l'existence d'un nombre non négligeable de chefs cousus, doit une vingtaine au total. Presque tous sont des *chefs cousus de gueules* sur un champ d'azur. Dans quelques cas il pourrait s'agir de brisures.

[762] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.*, p. 121
[763] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.*
[764] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 109
[765] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 53
[766] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 148. Ici le modèle, des armes en tapisserie, a fortement influencé le commanditaire et le peintre qui a fait ce qu'il a pu pour respecter aux mieux les canons de l'héraldique en simplifiant par rapport au modèle
[767] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 109, note 43. "Ces armoiries sont appelées « à « enquerre » parce que ne respectant pas la règle ordinaire de l'emploi des émaux, elles invitent le lecteur à s'enquérir des motifs de cette infraction"
[768] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 146, n° 700
[769] *Ibid.*, p. 146, n° 699
[770] *Ibid.*, p. 93

Par exemple, alors que le conseiller du roi Petiot vers 1650 portait *de gueules au chevron d'or accompagné de trois pigeons d'argent*[771], d'autres Petiot portaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois pigeons d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or*[772]. Mais en général le chef cousu semble être une pièce stable qui se transmet de génération en génération comme dans une branche de la famille Roulhac dont un membre, procureur à Limoges en 1628[773], avait cette pièce dans ses armes comme son probable descendant Jacques Roulhac, conseiller et « substitut de messieurs les gens du roi en 1697 » qui portait aussi *d'azur à trois étoiles d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent*[774]. Par contre on ne relève que deux autres chefs cousus différents des précédents (*gueules sur azur*). L'un se trouve sur l'écu du bayle des marchands Genteau (1644) *d'azur à deux flèches d'or passées en sautoir ; au chef de sable chargé d'une étoile d'or entre deux autres d'argent.* A propos de cette pièce insolite ici Philippe Poncet écrit : « Les armes Genteau… sont comme il me fut commandé : un chef de sable (qui est noir) » [775] ce qui marque certainement une réserve à l'égard de la couleur. L'autre est l'armoirie *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un grelot du même ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or* d'un membre de la famille Champagnat. Ici encore le peintre exprime un certain désaccord : « Pour celles de chez Champagnat, on me les a ainsi commandées. S'il faut en faire davantage, faudra savoir comme on les voudra »[776].

DEUX QUESTIONS PARTICULIERES : L'EAU ET LE SINOPLE

La couleur héraldique de l'eau à Limoges

En général les émaux utilisés pour représenter l'eau sur les armoiries sont assez variés. Mais le plus fréquent est l'argent, suivi de l'azur, du sinople et du "au naturel". Par exemple en Auvergne, à l'époque moderne, pour vingt-cinq écus où figurent des *mers* ou des *rivières* on en compte dix-huit *d'argent,* cinq d'*azur* et deux de *sinople*[777]. Dans le *Recueil d'armoiries* de Philippe Poncet il en va différemment. Alors que l'azur est utilisé généreusement pour peindre le champ de l'écu, les vingt-huit armoiries avec des "eaux", des "rivières" ou des "mers" ou des "flots" sont toutes d*'argent*. Le *cygne d'argent* de l'écu d*'azur* de Joseph Martin, autrement Dessables, nage dans une *eau aussi d'argent*[778]. La *mer* qui porte le *vaisseau à trois mâts d'or* de la femme Dumas est également d'*argent*[779]. Et la *cane d'argent* de l'écu du maître tailleur Deaux est sur une rivière du *même*[780]. On pourrait penser dans un premier temps que la cause de ce choix du métal argent est la conséquence presque mécanique de l'omniprésence des champs d'azur dans l'héraldique de Limoges qui ne laisse pas d'autre choix que l'argent ou l'or pour figurer l'eau. Mais à la réflexion on peut voir aussi dans ce choix sans exception de l'*argent* pour représenter l'eau un fait culturel inscrit dans la durée. En effet dans l'*Armorial général de France* de 1696 pour l'élection de Limoges l'eau est également d'*argent* à une seule exception dans les armes d'Alexis Mérigot, chanoine de la cathédrale de Limoges, qui fit enregistrer un écu *d'argent à un pont à cinq arches de sable sur une rivière d'azur…*[781]. Mais l'*eau* des autres présentateurs d'armoiries à l'enregistrement est toujours d'argent comme celles *d'azur à… une rivière d'argent en pointe* de l'écuyer N… Vaulondais, sieur de Voyrat[782], ou celles *d'azur à un château d'argent …bâti sur une eau ou rivière aussi d'argent* de Baptiste Bourdeau, marchand de Limoges[783].

[771] *Ibid.*, p. 129, n° 584
[772] *Ibid.*, p. 129, n° 585 et 586
[773] *Ibid.*, p. 137
[774] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 45
[775] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 88
[776] *Ibid.*, p. 55
[777] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 408 (mers) et 412-414 (rivières)
[778] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 114
[779] *Ibid.*, p. 78
[780] *Ibid.*, p. 67
[781] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 53
[782] *Ibid.*, p. 6
[783] *Ibid.*, p. 48

Comme en Auvergne, dans le Poitou voisin la couleur de l'eau est plus diverse. Par exemple le noble Chaigneau de Champeau a sur son écu *une mer de sinople*[784] et le curé de Saint-Vincent-Sterlanges, (Vendé) René Choigneau, porte des armes à rébus *d'argent à un chêne de sinople dans une eau de rivière d'azur*[785] etc. En Limousin il apparaît donc qu'au XVII^e^ siècle l'eau des armoiries est d'*argent* et non d'une autre couleur ce qui constitue encore une autre spécificité. Mais nous allons en voir une autre.

La forte fréquence des meubles de sinople à Limoges

Rare comme champ des armoiries (un seul écu sur près de six cents) le *sinople* est fréquemment est fréquent comme couleur des meubles principaux ou secondaires. On trouve en effet du *sinople* (champ ou figure principale) dans près d'un écu sur cinq à Limoges au milieu du XVII^e^ siècle. Et c'est encore une spécificité de l'héraldique limousine. Si l'on s'en tient aux cent-quarante-trois végétaux (arbres, branches, trèfles, feuilles, etc.), à l'exception des fleurs, du *Recueil* de Philippe Poncet on remarque que cent treize sont de *sinople*, soit 78%. Dans le Dictionnaire héraldique de l'Auvergne de J.B. Bouillet qui rassemble des armoiries de diverses époques, cette fréquence du sinople comme couleur des végétaux n'est que de 49%[786]. S'il est vrai que le *sinople* est induit naturellement par la couleur réelle dominante des végétaux, il faut probablement attribuer à un goût local très vif sa forte fréquence dans l'héraldique limousine. Petit signe, parmi d'autres, de cet intérêt pour la couleur verte, dans la confrérie des Pastoureaux établie dans l'église Saint-Pierre-du-Queyroix et encore très active vers 1650, aux temps de Noël et de l'Epiphanie, certains membres vêtus en bergers « décoraient leurs robes de lierre… paraient l'autel de feuillage, de buis, de houx , et prenaient place sous une cabane de verdure érigée par leurs soins »[787].

2. 2. Les figures

Cette héraldique de Limoges et de ses environs du milieu du XVII^e^ siècle présente un certain nombre de particularités qui s'attachent d'ailleurs beaucoup plus aux meubles qu'aux pièces.

LES PIECES

Les pièces se caractérisent par l'abondance des *chevrons* et, dans une moindre mesure, des *chefs* et par la rareté des *fasces* et des *bandes*.

Les chevrons

Les chevrons sont de loin les pièces les plus fréquentes de cette héraldique limougeaude essentiellement roturière. De fait sur les cinq cent quatre-vingt-onze que nous avons pris en compte dans le *Recueil* de Philippe Poncet cent quatre-vingt-dix portent un chevron, soit une fréquence de 32%. Ils sont ainsi près de trois fois plus nombreux que toutes les autres pièces réunies. Comparativement chez les nobles du Limousin à la même époque la proportion des chevrons ne dépasse pas 11%[788].

Chez les roturiers, souvent friands d'armes parlantes, on ne peut pas dire que les chevrons ont été suggérés par des patronymes évocateurs de cette pièce. En effet aucun patronyme ici n'évoque directement le chevron. Les jeux de mots que l'on aurait pu faire sur d'autres comme Chauveron, Cheviale, Chavaignac, etc. n'ont pas été utilisés à cette fin[789]. Seul l'écu de Noalher, « autrement Chabrou » , déjà signalé, comporte un *chevron abaissé*[790].

[784] FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,* tome 1, fascicule 1, p. 115
[785] *Ibid., fascicule 2,* p. 139
[786] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 328-348
[787] Jean TINTOU, *Coutumes particulières de quelques confréries limousines du XVI^e^ au XVII^e^ siècle* dans *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours, op. cit.,* p. 63
[788] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*
[789] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 59-60
[790] *Ibid.,* p. 125

Par contre certaines familles dont les patronymes qui évoque des notions de "mont", de "forme haute", etc., ont effectivement un *chevron* dans leurs armes (Dumonteil, Monteyroulet, Garreau, Puyparlier)[791]. Mais leur faible proportion (à peine 2%) n'explique en rien la vogue limousine du chevron.

Peu fréquent sur les écus des nobles du Limousin au Moyen Age (5%) il est, au XVII[e] siècle (et probablement bien avant), la pièce préférée des roturiers quelle que soit leur place dans la hiérarchie sociale. On le trouve sur les écus des officiers royaux déjà sur le chemin de l'anoblissement comme par exemple Pierre Labiche, fils d'Estienne Labiche qui portait en 1654 *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une biche passante aussi d'or*[792] , sera anobli avant 1696[793]. C'est encore le cas de Léonard Limousin, dont le père (ou le grand-père) marchand à Limoges, avait des armoiries *d'azur au chevron d'or accompagné de deux croisettes d'argent…,* qui fera enregistrer en 1697 les mêmes armoiries mais en qualité d'écuyer[794].

Mais portent aussi des chevrons autour de 1650 des personnages beaucoup plus obscurs de Limoges et des environs comme le maître cordonnier Nadaud dont l'écu était *d'azur au chevron de… accompagné de trois étoiles de…* [795] ou le marchand Nicot, « gendre chez Chabrol », qui portait *d'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'un coq du même…* [796] ou encore l'orfèvre Jean Péconnet dont le *chevron* était *accompagné de trois colonnes*[797]. Cette présence massive du chevron dans les armoiries des roturiers de Limoges tient vraisemblablement à plusieurs facteurs dont le premier pourrait être d'ordre symbolique. En effet la forme en V renversé évoque une idée de montée, d'ascension, reflétant les aspirations des diverses couches de la bourgeoisie urbaine petite ou grande. S'y ajoutent aussi des considérations d'ordre esthétique : un écu avec un chevron constitue une forme visuellement équilibrée qui permet un accompagnement par deux (ou le plus souvent trois) meubles identiques, l'ensemble couvrant une part importante de la surface de l'écu. Enfin pour comprendre cette vogue du chevron on peut invoquer son rôle d'axe de symétrie analogue à celui qu'avait joué la *fasce* au Moyen Age.

Mais il est certain qu'à toutes ces considérations, qui valent aussi pour d'autres territoires que le Limousin, s'est ajouté une mode locale amplifiée par un phénomène de mimétisme.

Les bandes

La première conséquence de la prolifération des chevrons a été la marginalisation des autres pièces, à commencer par la bande. A Limoges, à rebours de ce que l'on peut constater dans le reste de la France où la bande est devenue la pièce la plus fréquente à l'époque moderne[798], elle n'apparaît que sur les armoiries de cinq familles dont trois étaient nobles (Bourbon-La Marche, de Douhet et La Fayette), une autre (Labiche de Reignefort) le deviendra au XVIII[e] siècle.[799] Le dernier écu à bande, aux meubles multiples, est celui d'un prêtre (?) d'origine roturière, au nom incertain de Déclareuil, qui portait *de… à une bande chargée de onze besants accompagnée en chef d'un lion couronné, accosté d'un croissant et d'une étoiles, soutenu d'une autre étoile et en pointe d'un lion couronné surmonté d'une comète et soutenu d'une étoile et d'un soleil*[800].

Bien qu'aucune règle héraldique aie jamais interdit à quiconque de mettre une ou plusieurs bandes sur son écu, tout s'est passé pour les roturiers de Limoges au XVII[e] siècle, comme si le choix de cette pièce était apparu déplacé, manifestant un désir de se situer au-dessus de sa condition sociale.

[791] *Ibid.*, p. 80 (Dumonteil), p. 86 (Garreau), p. 119 (Monteyroulet), p. 134 (Puyparlier)
[792] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 95
[793] J..MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 43. En 1697 il se présente comme « écuyer » en faisant enregistrer ses armoiries
[794] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 108 et J..MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 4
[795] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 122
[796] *Ibid.*, p. 125
[797] *Ibid.*, p. 127
[798] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 72
[799] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 48 (Bourbon-Busset), p. 74 (Douhet), p.96 (Labiche de Reignefort), p. 96-97 (La Fayette)
[800] *Ibid.*, p. 67

Comme si, pour les membres du troisième ordre, la bande était réservée de fait à la noblesse et constituait, de fait, un signe de noblesse. Car comment expliquer autrement la présence d'*une* seule *bande* roturière à Limoges face à près de *deux cents chevrons* ? A l'appui de cette thèse on peut invoquer le cas de l'Auvergne toute proche où plus de 90% des bandes, toutes époques confondues, s'observent sur les armories des nobles[801]. Mais à la fin du siècle les bureaux chargés de l'application de l'édit de 1696 à ceux qui n'ont pas déclaré d'armoiries n'auront pas cette prévention à l'égard de la bande et distribueront en conséquence très généreusement cette pièce dans la généralité de Limoges aussi bien aux roturiers qu'aux nobles qu'aux gens d'église et qu'aux communautés[802]. Et il en sera de même dans la généralité de Moulins où, l'on attribuera indifféremment des bandes à des roturiers, à des nobles, à des curés ou à des villes[803]. Ce qui était une sorte de tradition locale sera balayé, sans état d'âme et en toute méconnaissance de cause, par les nécessités fiscales du moment.

Les fasces

Les *fasces* sont un peu plus nombreuses dans le *Recueil* de Philippe Poncet que les bandes puisqu'on en dénombre douze mais qui se présentent le plus souvent sous le forme d'une *divise* (fasce réduite en épaisseur). A l'exception de celles de Monsieur de Montjoufre qui étaient *un parti : au 1, d'azur à trois fasces d'or ; au 2, d'azur à deux lions d'or…*[804] les autres armoiries concernées n'avaient qu'une seule fasce. Elles appartenaient toutes à des roturiers qui semblent en majorité avoir été d'un rang social plutôt moyen comme M. Baillot dont le descendant, Jean Baillot, sera conseiller du roi au présidial de Limoges en 1697[805], ou Jean Didier, maître brodeur, dont l'écu *d'azur à la fasce en divise d'or accompagnée en chef d'une foi d'argent et en pointe d'un chevron d'or et d'un écusson d'argent* a peut-être été à l'origine une enseigne ou une marque de marchand[806]. Il y a encore les armes *d'azur à la fasce en divise d'or accompagnée en chef de trois étoiles du même en pointe d'une vipère aussi d'or posée en fasce* de Mr Salot[807], un "élu", c'est-à-dire un officier royal qui jugeait sur le fait de la taille et la répartissait entre les paroisses. Apparemment les roturiers n'avaient pas la même réticence à mettre des fasces sur leurs écus qu'à utiliser des bandes.

Les chefs

Avec trente-six occurrences le *chef,* en termes de fréquence, vient devant toutes les autres pièces à l'exception du chevron. Il est à noter que dix-huit de ces chefs sont dits *cousus,e »* en général sur champ d'azur. Quatre de ces écus présentant des chefs appartenaient à des familles nobles : de Chastenet, de La Viéville, Picon et Vidault[808]. Le chef de cette dernière famille présente la particularité, assez rare pour être signalée, d'être un *chef de France,* c'est-à-dire *d'azur à trois fleurs de lis d'or*. Les trente-deux autres chefs sont sur des écus de roturiers appartenant, pour ceux dont on connaît le métier, à la bourgeoisie fortunée de Limoges. On y trouve par exemple l'avocat Desflottes, seigneur des Bordes, le trésorier général de France Fusembert, le médecin Guilhot, le juge Petiot, le procureur du roi Roulhac, le lieutenant de police Mandat, le chanoine Malherbaud, le sénéchal et consul (1656) Garat et le marchand Mauple[809]. Les artisans ne sont pas représentés ici.

Le nom et la position de cette pièce qui, visuellement, surplombe le reste de l'écu ne sont pas anodins et interviennent dans son choix de préférence à une autre pièce ou un autre meuble.

[801] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 112-123 (bandes)
[802] J..MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 167-168 et p. 176-177
[803] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 98
[804] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 108. Montjoufre paraît être le nom d'un fief (non localisé) et non un patronyme
[805] *Ibid.*, p. 38
[806] *Ibid.*, p. 73
[807] *Ibid.*, p. 141
[808] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 57 (Chastenet, p. 102 (La Viéville), p. 131 (Picon), p. 149 (Vidault)
[809] *Ibid.*, p. 72 (Desflottes), p. 85 (Fusembert), p. 86 (Garat), p. 91 (Guilhot), p. 112 (Malherbaud) p. 113 (Mandat), p. 115 (Mauple), p. 129 (Petiot), p. 137 5Roulhac).

Statistiquement on la trouve beaucoup plus souvent dans les familles nobles et dans celles qui aspirent à la noblesse que chez les roturiers de condition modeste. Sans doute, quelques chefs sont des brisures comme dans certaines branches de la famille des bouchers Cibot (ou Cybot) qui ont des *chefs cousus de gueules* et d'autres non[810]. Mais choisir des chefs comme brisure de préférence à d'autres signes n'est pas dépourvu de signification.

Les autres pièces

Les autres pièces de l'héraldique limougeaude sont en général portées par uniquement une ou deux famille, nobles le plus souvent. Ainsi seule la vieille famille de Pérusse des Cars porte un *pal de vair*, comme seule la famille de Chauveron porte *trois barres* et comme seule la famille de Ventadour porte un *échiqueté d'or et de gueules*[811]. D'autres pièces sont portées par deux familles, tel le *sautoir* des Blanchardon et celui des Descoutures[812] ou la *croix alaisée* d'un autre Descoutures et d'un Valladon[813]. La rareté de ces pièces n'est pas particulière au Limousin et se voit dans toute l'héraldique française. Par contre la *croix* touchant les bords de l'écu qui abonde ailleurs est ici complètement absente des armes des roturiers limougeauds. L'indigence de la documentation sur l'héraldique de cette catégorie sociale à l'époque médiévale ne permet pas de savoir si la défaveur de cette pièce est ancienne ou récente. Il faut donc voir ce qu'il a pu en être ailleurs au Moyen Age. Et l'on constate que sur les huit cent deux sceaux de « paysans » normands du XIII[e] siècle on en décompte cent soixante-trois qui ont des croix soit une proportion de 15%[814]. Dans *l'Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis* (vers 1375-1376) sur 1460 armoiries appartenant en grande majorité à des non nobles, quatre-vingt treize, soit plus de 6%, sont ornées de croix dont soixante dix-huit sont des croix ordinaires et quinze des croix autres (ancrées, potencées, etc.)[815]. La cause de l'absence de croix ordinaires dans les armes des roturiers de Limoges au XVII[e] siècle n'est pas facile à discerner. Ceci d'autant plus que les *croix hautes* et les *croix en forme de cordelière* et les *croisettes* sont relativement nombreuses soit respectivement : quinze, douze et dix-sept dans le *Recueil* de Philippe Poncet. Dans ce cas encore il semble que les roturiers de Limoges s'interdisaient certaines croix (entières, potencées, ancrées, resarcelées, etc.) comme si celles-ci, au même titre que les bandes, étaient un privilège de la noblesse. Toutes réunies les diverses croix (alaisées et hautes) et croisettes sont présentes sur 8% des armoiries des habitants de Limoges au XVII[e] siècle.

LES PARTITIONS

Parmi les partitions ce sont les *partis*, au nombre de vingt-sept, qui ont eu la préférence des limougeauds au XVII[e] siècle. Ensuite venaient les *écartelés* (seize) puis les *coupés* qui n'étaient que trois.

[810] *Ibid.*, p. 60 et p. 64. En 1646 Jacques Cibot a un chef de gueules, mais en 1642, Ysaac Cybot n'en avait pas. Mais tous les deux ont les t*rois coupes ou ciboires* traditionnels des Cibot
[811] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 54 (des Cars), p. 59 (du Chauveron), p. 147 (Ventadour)
[812] *Ibid.*, p. 45 (Blanchardon, marchand), p. 72 Descoutures (avocat du roi)
[813] *Ibid.*, p. 72 (Descoutures), p. 146 (Valladon)
[814] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 53 (tableau)
[815] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376), op. cit.*, p. 68-70

Les partis

Parmi les vingt-sept partis relevés dans le *Recueil* de Philippe Poncet, huit appartenaient à des nobles et étaient tous des armes d'alliance. Par exemple François de Lambertie, baron de Montbrun, qui épouse en 1627 Aymerie de Nesmond, se fait faire un « écusson peint » qui est un *parti* : *au 1, d'azur à deux chevrons d'or* (Lambertie) ; *au 2, d'or à trois cors de chasse de sable, liés de gueules* (Nesmond)[816]. Tous ces partis respectent l'usage de placer à dextre les armes du mari et à senestre celles de l'épouse. Cependant cette règle n'a pas été appliquée pour N… Gay de Nexon et son épouse (non identifée). Peint vers 1670 leur *parti* est *au 1, d'azur au lion d'or* [épouse] *; au 2, d'azur au chevron d'or accompagné de trois chausse-trapes d'argent* [Gay de Nexon][817].

Pour certaines armoiries de roturiers le parti ne signifie pas toujours que qu'il s'agit d'armes d'alliance. L'écu de Mr Boulhon, greffier en la sénéchaussée de Limoges, peint en 1628 sous la forme d'un *parti : au 1, d'azur à l'aigle au vol abaissé d'argent ; au 2, de sinople à trois pommes de pin posées en fasce*[818], n'est pas un parti d'alliance mais bien un écu familial que portait déjà en 1567 Marguerite Boulhon, veuve du marchand Pierre Mauple[819]. Pour quelques autres armoiries il y a doute sur l'existence d'un lien entre le parti et les véritables armoiries des deux conjoints. C'est le cas des armes de l'avocat Brissaud, du maréchal-ferrant Jouven et de Mr Valladon. Au *2* de son *parti* le premier porte *deux mains tenant un cœur d'or,* le second *d'azur à trois cœurs du même* (sic) *rangés en pal* et le dernier *un ange ailé vêtu d'argent* (et au *1 deux lettres MA entrelacées)*[820]. En outre Poncet note que les armes Jouven « ont été prises sur une bague qu'on m'a faict voyr ». La mention de cette source, les cœurs (dont un tenu par deux mains) et l'ange donnent à penser qu'il pourrait s'agir, non pas des armoiries de l'épouse qui n'en possédait peut-être pas, mais de simples d'expressions de l'amour conjugal.

Les écartelés

Si le *parti* est volontiers utilisé par les roturiers, c'est l'*écartelé* qui a la préférence des nobles limougeauds pour leurs armes d'alliance. En effet sur les seize armoiries *écartelées* huit sont celles de familles du Second Ordre, c'est-à-dire une proportion bien supérieure à leur part (5%) dans le *Recueil* de Philippe Poncet. Dans ces grandes familles, au moins pour certains évènements, les *écartelés d'alliance* ne se substituent pas aux armes de chacun des conjoints mais figurent à égalité. Il s'agit sans doute de dire que la mariage n'absorbe pas les lignées respectives. On le voit clairement dans le cortège funèbre de Brie, seigneur de Boffren (ou Bodfranc), où les soixante armoiries présentées sur des panonceaux se répartissent : vingt aux armes de M. de Brie, vingt aux armes de son épouse et vingt avec un *écartelé* aux armes de chacun des conjoints, soit *aux 1 et 4, d'oe à trois lions de gueules couronnés du même, posés deux et un ; aux 2 et 3, de gueules à cinq fleurs de lis d'argent posées deux, une et deux*[821].

Les roturiers appartenant aux strates supérieures du Tiers-Etat font aussi usage de l'écartelé. Parmi eux on trouve, par exemple, en 1655 M. Chastaignat, grand prévôt de la généralité de Limoges, dont le fils sera en 1680 trésorier général de France à Limoges. Bayle de la confrérie de la Fête-Dieu, qui fit représenter sur un *écartelé : aux 1 et 4 d'argent au châtaigner de sinople* (Chastaignat)*; aux 3 et 4 d'or à deux lions adossés de gueules*(Descordes) ses armes familiales et celles de sa femme décédée, une Descordes[822]. Mais en 1642, quand vivait encore son épouse, il avait fait peindre ses armes de couple en les fusionnant en un seul écu *d'argent au châtaignier de sinople sur une champagne du même, accosté de deux lions adossés de gueules*[823].

[816] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 98
[817] *Ibid.*, p. 124
[818] *Ibid.*, p. 48
[819] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 48. Ces armoiries étaient probablement d'anciennes armes d'alliance
[820] *Ibid.*, p. 52 (Brissaud), p. 94 (Jouven), p. 146 (Valladon)
[821] *Ibid.*, p. 51-52
[822] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 56-57
[823] *Ibid.*, p. 56

Parmi ces adeptes de l'écartelé on trouve Mr de Verthamont, président de l'élection de Limoges,[824] des membres des grandes familles de marchands comme les Deschamps, les Disnematin et les Dorat. Mais chez ces roturiers plusieurs écus écartelé ne sont pas (ou ne sont plus) des armes d'alliance. Voyons le cas de celui des Deschamps. En 1640, le marchand N… Deschamps portait un *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à deux chiens rampants d'argent ; aux 3 et 4, d'or à trois fasces ondées de gueules*[825]. En 1652, Grégoire Deschamps, lui aussi marchand, commande *un écartelé : aux 1 et 4, d'azur à un chien rampant d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à la fasce ondée de gueules*[826]. En 1697, Jean Deschamps « conseiller du roi et assesseur à l'hôtel de ville de Limoges » fera enregistrer un *écartelé : aux 1 et 4, d'or à un chien de sable ; aux 2 et 3 d'argent à deux fasces ondées d'azur*[827]. On a bien ici affaire à des armes familiales écartelées depuis plusieurs générations et non pas à des armes d'alliance. Même constat chez les Disnematin. Le « sieur » Disnematin, bayle de la confrérie de la Sainte-Croix en 1650, portait un *écartelé : au 1 d'azur à trois marteaux d'or ; aux 2 et 3 de gueules à trois croisettes d'argent ; au 4 d'argent à trois fasces de gueules*[828]. Ce sont les mêmes armes que l'on peut voir, encore de nos jours, au vitrail sainte Catherine offert à l'occasion d'un mariage, dans la chapelle Saint-Antoine de Padoue de l'église Saint-Michel-des-Lions de Limoges accolé à un autre écu (Bourdeilles)[829].

Les coupés

Au nombre de deux seulement les *coupés* sont beaucoup plus rares que les partitions précédentes. L'un est celui du trésorier de France et consul (en 1657), Jean Blondeau (+ 1680), qui avait été anobli par sa charge après 1666 avait épousé en premières noces Marie du Bois[830]. Son écu d'alliance était donc *un coupé : au 1, d'argent au lion issant de gueules* (Blondeau) *; au 2, d'azur à l'arbre d'or accosté de deux étoiles du même ; à la bordure chargée de six lions passants de gueules* (du Bois)[831]. Son fils Gabriel, né d'un second mariage avec Léonarde Bandy (1670) conserva les armes paternels mais en les modifiant (*d'azur au lion d'or les pattes de devant passées en sautoir et la queue passée entre les jambes*)[832]. Le second *coupé : au 1, d'azur à trois burelles, celle du milieu d'argent et les deux autres d'or ; au 2, d'azur au soleil d'or*[833] était celui de « Mr Duverger, trésorier », de son patronyme complet Martial Aubusson du Verger. Il était officier au bureau des finances de Limoges en 1664 et devint trésorier général de France vers 1679[834]. Il avait épousé vers 1660 une femme de la famille de Villoutreix. Mais le 2 de son coupé ne représente pas les armes de son épouse qui sont très différentes (*d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une rose d'argent)*. Dans ces deux cas les porteurs d'armoiries à coupé ne sont pas de modestes roturiers mais des personnages déjà nobles ou proches de la noblesse.

LES MEUBLES

Nous nous attacherons ici essentiellement aux meubles les plus caractéristiques de cette héraldique de Limoges roturière à 95%. En effet huit types de meubles reviennent avec une fréquence nettement plus élevée que celle que l'on peut observer dans d'autres territoires. Il s'agit des arbres, des fleurs (notamment les roses), des soleils, de divers phénomènes météorologiques, des monts et des rochers, des rivières et des mers, des terrasses et des cordelières.

[824] *Ibid.*, p. 148
[825] *Ibid.*, p. 71, n° 234. Lecler et Guibert disent un seul *chien*, semble-t-il par erreur
[826] *Ibid.*, p. 271, n° 235
[827] J..MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 11
[828] *Ibid., Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 73
[829] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 13
[830] André LECLER, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 193-194
[831] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 45
[832] J..MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 48_
[833] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 80 et *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* tome XIV, p. 419
[834] Jean du VERDIER, *La noblesse d'Ancien Régime en Limousin, op. cit.,* p. 118

Les arbres et les branches

Les arbres ou les branches s'observent sur cent trente-sept armoiries, soit 23% des armoiries des habitants de Limoges de la période 1625-1680. Cette proportion constitue encore une autre spécificité de l'héraldique roturière locale. Elle apparaît ainsi dix fois supérieure à celle observée au Moyen Age dans le nord de la France. En effet sur les sceaux de la collection Clairembault dépouillés par Michel Régnier pour les années 1302 er 1336 (essentiellement des chevaliers) la fréquence des arbres n'atteint même pas 1%[835]. Dans l'*Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis* (vers 1375), socialement très composite (on y trouve aussi bien des paysans et des artisans que des nobles) ce taux ne dépasse pas 2% (30 arbres pour 1461 armoiries)[836]. Pour Michel Pastoureau au Moyen Age les arbres n'ont jamais figuré sur plus de 5% des armoiries[837]. La fréquence des arbres à Limoges dépasse aussi très sensiblement la proportion correspondante relevée en Auvergne à l'époque moderne où sur les trois mille armoiries recensées par Bouillet environ cent cinquante seulement ont des arbres ou des branches, soit 5%[838]. A l'ouest du Limousin, dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, toutes époques et catégories sociales confondues, mais avec une forte proportion d'armoiries roturières de l'époque moderne, la fréquence des armes et des branches reste inférieure à 3%[839].

A Limoges sur les cent trente-sept armoiries avec des arbres on n'en dénombre que huit appartenant à des nobles, soit 6% ce qui correspond à la proportion (5%) de membres du Second Ordre dans le *Recueil* de Philippe Poncet. Tous les autres arbres sont ainsi très souvent la marque d'armes roturières. Tout ces arbres ou ces ont une caractéristique commune forte : la couleur *sinople*. On chercherait vainement ici un arbre d'un autre émail, il n'y en a pas. Il semble que le souci de réalisme pour ce meuble l'a emporté sur toute autre considération. Il n'en a pas de même en Auvergne. En effet les arbres des cent vingt-huit armoiries qui en portent ne sont de *sinople* que pour soixante-treize d'entre eux, les autres, soit cinquante-cinq (4 »%), présentant des émaux très divers (or, argent, gueules ou azur)[840].

A Limoges la plupart de ces arbres de sinople n'appartiennent pas à une espèce particulière. Il y a cependant quelques exceptions quand le patronyme du titulaire s'y prête. Par exemple Mr de Chastenet , sénéchal de Montmorillon, a un *châtaignier de sinople* sur son écu ou, plus précisément un meuble blasonné « châtaignier ». [841]. Un membre de la famille Cognace (ou Cogniace) a un écu portant « un cognassier chargé de coings de sinople » mais un autre simplement un « arbre de sinople »[842]. En fait la quasi-totalité des arbres créés sur la base d'une relation parlante ne se distinguent ni par le dessin, ni par le blasonnement des autres arbres. Mr Chenaud, « l'hopte de Gris » n'a pas de chêne sur son écu, ni Mr Malevergne un vergne, ni Mr Dumonteil un tilleul[843]. Tous les trois ont un *arbre de sinople* sans plus de précision.

Les fleurs

Moins nombreuses dans les armoiries de Limoges que les arbres, les fleurs sont néanmoins présentes sur cinquante-cinq écus, soit une fréquence de près de 8%. Les deux tiers d'entre elles sont des *roses* et 27% des *lis au naturel*. C'est dire que les autres fleurs ne sont que cinq.

[835] Michel REGNIER, *Deux armoriaux occasionnels du XIV^e siècle*, dans *Les armoriaux, op. cit.*., p. 71-103
[836] Michel POPOFF, l'*Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis, op. cit.*
[837] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 158
[838] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.*, p. 328-340
[839] Claude A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.*,
[840] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 328-340
[841] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 56 et 57
[842] *Ibid.*, p. 62 n° 175 (Cognace) et 176 (Cogniace)
[843] *Ibid.*, p. 60 (Chenaud), p. 112 (Malevergne), p. 80 (Dumonteil)

Les roses sont en majorité des *roses héraldiques* et dans une moindre proportion des *roses au naturel*. Ce sont les premières que l'on voit sur l'écu *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses du même et en pointe d'un croissant d'argent* de Mr Guillaume vers 1676[844]. Par contre *la rose d'or qui fleurit au sommet de la plante de nard accostée de deux lions affrontés* des armes de l'avocat Pierre Léonard vers 1650 est apparemment une rose au naturel[845]. Il est à remarquer que la plupart des roses ne sont pas de gueules (sept seulement) mais d'or (vingt-quatre) ou d'argent (six).

L'autre principale catégorie de fleurs est celle des lis, soit quinze au total, dont la plupart sont des *lis héraldique*s et quelques uns des *lis au naturel*. On trouve ces derniers par exemple dans les armes de la grande famille des émailleurs Limousin (ou Lymosin) avec assez probablement une signification parlante. L'un d'eux, bayle de la confrérie de la Sainte-Croix vers 1650, portait *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croisettes d'argent et en pointe d'un vase garni de trois tiges de lis blanc au naturel.* La famille semblait beaucoup affectionner cette fleur car le même Lymosin, après 1650, fit en outre mettre *une fleur de lis d'or* « sur le vaze ». Et à la mort de son père, sur les panonceaux funéraires de ce dernier, il fit « mettre sur le chevron rompu une fleur de lis »[846]. Ces lis au naturel ont peut-être dans certaines armoiries une signification mariale car il ne faut pas oublier que le lis au naturel est, à partir du XV^e^ siècle, la fleur de Marie souvent présente (blanche ou rouge) dans les tableaux représentant l'Annonciation[847]. On peut le supposer dans le cas de Jean Merlin, prêtre de Saint-Michel-des-Lions à Limoges vers 1655 qui fit peindre des armoiries *d'or à trois tiges de lis de sinople fleuries d'argent et une merlette de sable becquée d'or sur chaque fleur*[848] alors que d'autres Merlin portaient à la même époque *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux merlettes de sable affrontées et en pointe un cœur de* gueule[849]. Les fleurs de lis héraldiques sont en majorité d'*or*.

Les autres fleurs ont été le plus souvent choisies comme meuble parlant telles *les cinq branches d'œillet de sinople fleuries de gueules* d'un certain Doulhat en 1648[850] ou les armes plus anciennes *de gueules à trois fleurs d'aubépine d'or* de Jean et de Sébastien de Laubespine, l'oncle et le neveu, qui furent successivement évêques de Limoges entre 1559 et 1587[851].

Le soleil, les étoiles et la lune

Les *étoiles* et les *croissants* sont nombreux dans les armoiries limougeaudes au XVII^e^ siècle. Mais ces meubles le sont aussi dans l'héraldique d'autres régions françaises et étrangères. On peut cependant faire quelques observations concernant ces deux petits meubles. La première est que les étoiles sont assez nettement plus fréquentes que les croissants. La seconde est que l'association d'un *croissant entre deux étoiles* revient souvent de préférence à toute autre. On remarque aussi de nombreuses armoiries à un seul croissant ou une seule étoile accompagnant un ou plusieurs meubles. Il s'agit parfois de brisures dont la position et l'émail variables marquent une différence entre deux individus de la même famille ou deux familles proches. Par exemple l'épicier Boyss, « gendre chez Texandier », portait *d'or au buisson de sinople surmonté d'un croissant de gueule* en 1642[852]. En 1644 un autre Boysse se fait faire un écu *de… à un buisson de sinople accompagné en chef de trois étoiles de… et en pointe d'un croissant d'argent*[853].

[844] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 91. Il s'agit de Charles (ou Jean) Guillaume, trésorier de France à Limoges. En 1701 il se déclarait écuyer et président trésorier de France en réglant le droit d'enregistrement de ses armoiries dont il « négligea de fournir le dessin ou l'explication » et s'en vit, en conséquence, attribuer d'office de type mécanique (cf. J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 194)
[845] *Ibid.*, p. 104
[846] *Ibid.*, p. 108. Léonard Limouzin, greffier en chef au bureau des fiances de la généralité de Limoges, fit enregistrer les mêmes armes en 1697 en qualité d' « écuyer » (cf. MOREAU DE PRAVIEUX, *op. cit.,* p. 4)
[847] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *La Bible et les saints, op. cit.,* p. 30-31
[848] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 116
[849] *Ibid.*, p. 116 Poncet note le caractère insolite des armes du prêtre par rapport à celles de sa famille (?)
[850] *Ibid.*, p. 75
[851] *Ibid.*, p. 102
[852] *Ibid.*, p. 50
[853] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 104

Mais on ne peut trop théoriser sur la signification de ces petits meubles astraux dont la présence dans les armoiries relève souvent de considérations ornementales ou de la fantaisie des titulaires et parfois de leurs familles après leur décès. Ainsi quand Pierre Carrière était consul de Limoges avant 1650 on voyait sur son panonceau consulaire des armes *d'azur au lion d'or surmonté d'une étoile*. A la mort de son épouse, une Poylevé, il fit mettre sur le panonceau funèbre d'autres armes *d'azur au lion d'or contourné affronté avec un chien passant d'argent* d'où donc l'étoile avait disparue mais dont la signification nous interpelle[854].

Mais c'est le *soleil* qui est l'astre non pas le plus fréquent mais le plus emblématique de l'héraldique des Limougeauds avec une présence sur 7% de leurs armoiries. Cette fréquence est à comparer d'une part, avec celle relevé dans l'héraldique auvergnate (toutes époques confondues) qui n'atteint pas 1%[855] et d'autre part avec celle du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge qui est du même ordre[856]. Autre caractéristique : tous ces *soleils* sont sur des écus de roturiers à l'exception des armes de la famille de Chastenet, noble depuis 1537[857] et qui portait *d'argent au châtaignier de sinople et un soleil de gueules en chef*[858].

La majorité de ces soleils (58%) sont des meubles parlants. A cette fin les calembours ou les allusions ont été exploités. Ainsi se sont dotées d'un soleil les familles Ardant, Avril (le mois du grand retour du soleil), Beaubreuil , Brissaud, Brisset (car le soleil brille), Germain (car le soleil fait germer les graines), Crouchaud, Leychousier (car le soleil est chaud)[859], etc.

Trois soleils sur quatre sont situés au sommet de l'écu, soit dans le chef, soit à l'emplacement du chef. Quatre sont placés en cœur et quatre autres seulement en pointe. La position du soleil en chef ou en cœur (90% des cas) correspond sans doute à des considérations esthétiques mais aussi probablement au souci de réserver à ce meuble à la symbolique forte des places de choix dans l'écu.

Dans les écus des roturiers de Limoges le *soleil*, à la différence souvent des autres astres, est unique. Seule pendant un temps une famille Penigot a porté *deux soleils d'or en chef*[860]. Mais qualifiées en 1645 d' « anciennes armes de chez Penigot » on leur a alors substitué un soleil unique[861].

La Terre

La Terre, sous la forme d'un monde, c'est-à-dire d'un globe terrestre surmonté parfois d'une croisette, est représenté à Limoges sur six armoiries, toutes roturières. C'est autant que pour l'ensemble de l'héraldique de l'Auvergne[862]. Deux de ces armoiries avec un monde semblent parlantes à savoir celles de Magdelaine Gros, épouse Boylaud (ici par allusion)[863] et celles de N… Montaudon (par calembour)[864]. Le *globe de gueules* de Jean Colin dit L'Angelaud soutient un *ange*[865]. Comme le soleil les mondes sont uniques sur les écus limougeauds sauf dans les armes de 1657 d'un certain Pabot qui étaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois mondes d'argent à la croix d'or*[866].

[854] *Ibid.*, p. 54 n° 130 et 131. Il semble que Pierre Carrière a possédé deux armoiries car celles au *chien* ont été « prinses sur un cachet d'argent qu'on m'a monstré »
[855] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 401-403
[856] Claude A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,*
[857] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.*, tome, I, p. 369
[858] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 58
[859] *Ibid.*, p. 34 (Ardant), p. 36 (Avril de la Cité), p. 42 (Beaubreuil), p. 52 (Brissaud, Brisset), p. 88 (Germain), p. 64 (Crouchaud), p. 104 (Jean de LEYCHOUSIER°
[860] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 127
[861] *Ibid.*, p. 126, n° 565. Note sur l'enterrement de N… Penigot, épouse Noailher
[862] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 407
[863] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 50
[864] *Ibid.* p. 118
[865] *Ibid.*, p. 62
[866] *Ibid.*, p. 126

Les phénomènes célestes et météorologiques

Sur les armoiries des roturiers de Limoges on trouve trois de ces phénomènes. Le premier est constitué par les *nuées* et les *nuages* qui sont au nombre de treize ce qui peut paraître peu par rapport à la fréquence de beaucoup d'autres figures. C'est cependant beaucoup par rapport à la rareté de ces meubles dans l'héraldique des provinces voisines du Limousin. On relève en effet un seul *nuage* en Auvergne pour trois mille armoiries[867] et cinq pour plus de 14 000 écus dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge[868]. Et comme c'est souvent le cas en Limousin ces nuages sont assez subtilement parlants comme on peut le remarquer à propos des *nuages d'argent* des Blanchardon, des Brouilhaud, des Noalher, des Travesier et des Ventenat[869].

Sont également parlants l'*arc-en-ciel* du médecin Arbonneau et celui du maître cordonnier Jean Nardonnet (1655)[870]. Enfin il faut signaler l'existence d'un autre meuble généralement rare (aucune en Auvergne) qui est la *comète* de l'écu très personnel du prêtre M. Déclareuil où coexistent plusieurs autres astres : *soleil, croissant et étoiles* Sans compter *onze besants et deux lions couronnés*[871]

Les formes naturelles et artificielles : monts, rochers, mers, rivières et terrasses

LES MONTS ET LES ROCHERS

Les *monts* et les *rochers*, sans être très fréquents dans les armoiries des roturiers de Limoges, figurent cependant sur vingt-huit armoiries dont 17 avec des rochers et 11 avec des monts, soit près de 5% de l'ensemble. Pour ces meubles le Limousin se démarque encore une fois des provinces voisines. On en trouve en effet que sur 2% des armoiries en Auvergne[872] et 1% en Poitou, Saintonge et Aunis[873].

Plus de la moitié des armoiries avec des monts ou des rochers sont parlantes. Certaines parce que les patronymes de leurs de leurs possesseurs sont en lien étymologique ou phonétique avec le mot rocher comme les familles Rouchaud, Rouard, Delaroche[874]. D'autres rochers s'expliquent par lien étymologique avec la pierre (Perière, Chavepeyre) ou avec par le lien avec des qualités (durée et dureté)[875]que l'on prête à la pierre comme le rocher des armes des Durant. Signalons aussi les armoiries parlantes *d'azur au rocher d'argent* fondées sur un sobriquet de Michel Vouzelle, dit La Roche, peintes en 1644 par Philippe Poncet à l'occasion de « le fête dicte de Saint-Pierre »[876].

Quant aux armoiries où sont représentées des *monts*, en fait des monts sans coupeaux, elles sont presque toutes à caractère parlant. Ici le lien est, soit d'ordre étymologique (Jean de Montagut, « maître orlogeur »), soit un calembour (Raymond, Clément), soit une allusion (Cailhaud)[877].

[867] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 404
[868] Claude A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,* tome 2, p. 559 et tome 3, p. 763
[869] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 45 (Blanchardon), p. 53 (Broulhaud), p. 125 (Noalher), p. 145 (Traversier) et p. 147 (Ventenat)
[870] *Ibid.*, p. 34 (Arbonneau) et p. 123 (Nardonnet)
[871] *Ibid.*, p. 67
[872] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 409-416 (70 pour 3500 armoiries)
[873] Claude A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,* (140 pour 14 000 armoiries)
[874] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 137 (Rouard, Rouchaud) et p. 68 (Delaroche)
[875] *Ibid.*, p. 128 (Perière), p. 59 (Chavepeyre, « gendre chez Goudin »), p. 80 (curé Durand de Saint-Mathieu)
[876] *Ibid.*, p. 152
[877] *Ibid.*, p. 118 (Montagut), p. 134 (Raymond), p. 61 (Clément), p. 53 (Cailhaud)

LES MERS ET LES RIVIERES

Dix-sept *rivières* et treize *mers* ont été placées sur leurs écus par les roturiers de Limoges dont environ vingt peuvent être considérées comme des meubles parlants. Certaines de ces mers et de ces rivières ont été induites par la présence d'un meuble principal lui-même parlant. Par exemple en 1655, Desflottes, consul et conseiller du roi, portait *d'azur à navire d'or équipé d'argent sur une mer du même…*[878]. C'est aussi le cas de la *rivière d'argent* qui coule sous le *pont à deux arches* de l'écu du prêtre Jean Poncet[879] ou encore la *mer d'argent* sur laquelle flotte *l'arche* [*de Noé*] des armes de Jean d'Arche, trésorier de France à Limoges en 1680[880]. D'autres *mers* ou *rivières* sont directement le fruit de calembours telle la *mer* d'un Martin ou d'un Marzat[881], ou la *rivière* des Broulhaud ou celle des Rebière[882]. Deux autres armoiries portent une *rivière* parlant par allusion : celles de Léonard Deglane dont le patronyme évoque la rivière la Glane, affluent de la Vienne[883] et celles de l'archer Pierre Bessines[884] dont le nom peut évoquer à la fois une bassine (d'eau), vocable attesté en 1500[885], et le bourg de Bessines que baigne la Gartempe, autre affluent de la Vienne.

LES TERRASSES

Ces meubles, qui soutiennent souvent des végétaux, sont particulièrement abondants dans l'héraldique des roturiers de Limoges selon Philippe Poncet. Nous en avons recensé pas moins de quarante-deux, soit une fréquence proche de 7% qui n'a son équivalent ni en Auvergne (1%)[886], ni dans le Poitou (1,3%)[887]. A deux exceptions près (Troutier et Rigondaud)[888] toutes les terrasses des écus de Limoges sont plantées d'arbres (cas le plus fréquent) ou d'autres végétaux (*une plante de nard* dans les armes Léonard, une *treille* dans les armes… La Treille, une *plante non définissable* (une herbe ?) dans les armes Eychaupré[889].

Toutes les terrasses sont de *sinople* sauf celle de l'écu du marchand François Bouverye qui est *de sable* et celle d'un certain Boysse qui est *d'argent*[890]. Il faut ajouter que la *plaine* sur laquelle passe le *cheval sellé et bridé* de Jean Troutier est *d'or*[891].

On remarque souvent que la *terrasse* ou la *champagne* ou la *plaine* sont des figures héraldiquement instables qui peuvent apparaître sur un écu et disparaître sur un autre puis réapparaître sur un troisième. C'est le cas de Mr Chastagnac, qui avait une *terrasse de sinople* sous son châtaignier éponyme en 1642. Elle disparut sur son écartelé de 1655 mais on la retrouva en 1680 sur l'écu de son fils Pierre Chastagnac, trésorier de France à Limoges[892]. Même variabilité dans la famille de condition plus modeste des Troutier où le père précité dans ses armes *un cheval bridé et sellé passant sur une plaine* alors que son fils, bayle des marchandes de Limoges en 1644, porte *d'azur au cheval passant d'argent* [893].

Toutes ces armoiries à terrasses appartiennent à des roturiers. Aucun parmi mes rares nobles portant des arbres sur leurs écus, ne les fait reposer sur une terrasse[894].

[878] *Ibid.*, p. 65
[879] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 132
[880] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 65
[881] *Ibid.*, p. 114 (Martin), p. 115 (Marzat)
[882] *Ibid.*, p. 53 (Broulhaud), p. 134 (Rebière)
[883] *Ibid.*, p. 68
[884] *Ibid.*, p. 44
[885] *Le Petit Robert, dictionnaire, op. cit.*, p. 166
[886] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 416-420
[887] Claude A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,* p. 266, 566 et 770
[888] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 135 (Rigondaud du Moulin Rabaud, *deux coqs affrontés sur une champagne)* et p. 145 (Troutier, *un cheval sellé… passant sur une plaine)*
[889] *Ibid.*, p. 104 (Léonard), p. 101 (La Treille), p. 81 (Eychaupré)
[890] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 50, (Bouverye, n° 99, et Boysse, n° 104)
[891] *Ibid.*, p. 145
[892] *Ibid.*, p. 56-57
[893] *Ibid.*, p. 146. Ces armes, note Ph. Poncet, ont été prises sur « un cachet qu'on m'a baillé, ou y avoit un cheval nud, sans terroir »
[894] *Ibid.*, p. 57, M. de Chastenet, portait *d'argent au châtaignier de sinople…* et p. 99 (Lambertie) et Claude du Lau qui portait *d'or au laurier de sinople…*

Les armoiries à cordelières

A la fin du XVI[e] siècle nous avons pu constater dans l*'Armorial de Limoges* (voir annexe) la présence de nombreux écus dont une *cordelière* constituait bien souvent le meuble principal et bien souvent unique. Pourtant dans l'ensemble de l'héraldique française les cordelières sont des meubles rarissimes. Pierre Palliot dans sa « Vraye et parfaite science des armoiries » publiée en 1660 les présentent uniquement comme des ornements extérieurs de l'écu[895]. Dans son *Armorial général* qui recense environ 120 000 armoiries européennes, Rietstap ne cite que quarante-trois écus portant une *cordelière* ou un l*ac d'amour* dont vingt-trois appartenant à des familles françaises[896]. En Auvergne J. B. Bouillet n'en cite qu'une appartenant à la famille de Roquefeuille dans son *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*[897]. Dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, sur 14000 armoiries sept seulement ont un tel meuble[898] Les cordelières sont, partout en dehors du Limousin, des meubles que l'on ne rencontre presque jamais. Cependant à Limoges dans *l'Armorial de Philippe Poncet* on relève, sur un peu moins de six cents armoiries, huit écus avec des *cordelières* comme meuble principal ce qui représente une fréquence très supérieure celles relevées ailleurs. On en comptait neuf dans *l'Armorial de Limoges* vers 1600[899].

La grande singularité de ces cordelières est leur forme de croix pour sept d'entre elles (Barry, Broua, Delavault, Galant, Joussem, Lavandier, Penigot)[900]. Une seule est en *huit couché* (Nicolas)[901]. Dans le reste de la France on ne trouve qu'un écu avec une cordelière en forme de croix (familles Hot)[902]. Ces cordelières constituent le meuble principal de l'écu et même parfois le meuble unique comme dans les armes *d'azur à la cordelière entrelacée en forme de croix* de la famille Lavandier[903]. C'est dire que ce ne sont pas des figures anodines. On aimerait savoir si ces cordelières ont un rapport avec la confrérie de la Sainte-Croix fondée en 1567 par le marchand Mathieu Benoit pour contrecarrer la poussée du protestantisme à Limoges. Dans cette confrérie les membres recevait une petite croix d'étain qu'ils fixaient à leur chapeau le 3 mai, fête de l'invention de la Sainte-Croix[904]. Est-ce une coïncidence si toutes les cordelières en forme de croix de certains limougeauds du milieu du XVII[e] siècle étaient toutes d'argent, métal dont l'éclat rappelle celui de l'étain ?

Quoiqu'il en soit sur cette question les écus portant des cordelières ne semblent avoir constitué des armoiries de circonstances liées à un évènement passager tel que des funérailles. En effet pour les membres de quatre des sept familles concernées on a la preuve qu'au moins la génération précédente mettait une cordelière en forme de croix dans ces armes. Ainsi, Pierre Barry, dit Gouvernat, portait vers 1650 les mêmes armoiries à la *cordelière en forme de croix* que son père vers 1648[905]. Dans le même ordre d'idées Philippe Poncet note en 1645 qu'il a fait « les armes de chez Penigot » soit un écu *d'azur à deux soleils en chef, à la cordelière en forme de croix d'argent*[906] ce qui donne à penser qu'elles étaient dans la famille depuis un certain temps.

[895] Pierre PALLIOT, *La Vraye et parfaite sciences des armoiries, op. cit.*, p. 191-192
[896] Voir la table héraldique de Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse,* p. 629-630
[897] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 438
[898] Claude A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,* p. 243, 747
[899] *Armorial de Limoges, op. cit.,* table héraldique (*cordelières*)
[900] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 49 (Barry) , p. 53 (Broua), p. 69 (Delavaul), p. 86 (Galant), p. 94 (Joussem), p. 102 (Lavandier), p. 127 (Penigot)
[901] *Ibid.*, p. 124
[902] J. B. RIETSTAP, *Armorial général, tome 1, op. cit.*, p. 993
[903] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 102
[904] Michel CASSAN, *Le temps des Guerres de Religion, op. cit.*, p. 236-238
[905] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 40 et 41
[906] *Ibid.*, p. 127

De même en 1640 pour les obsèques de Marguerite Lavandier, épouse La Quintaine, il observe qu'il a fait les « armes de chez Lavandier » *d'azur à la cordelière entrelacée en forme de croix d'argent* [907], signe que celles-ci étaient au moins portées par le père de la défunte. Dans l'héraldique des habitants de Limoges à la fin du XVII[e] siècle les cordelières semblent voir disparues des armoiries. Mais il est vrai aussi qu'alors on ne trouve plus trace, du moins en héraldique, des familles concernées à l'exception de la famille Penigot dont un membre se désigne comme « sieur de Soumagne » en 1700 lorsqu'il règle le droit d'enregistrement de ses armoiries mais ne les présente pas[908]. Peut-être s'agissait-il des armes ancestrales à *la cordelière en forme de croix* de sa famille. Mais nous ne le saurons probablement jamais. Comme le fait ressortir le tableau ci-après le temps des cordelières sur les écus était peut-être passé (extinction des familles ou fin d'une mode).

Armoriaux	*Armorial de Limoges* (vers 1600)	*Recueil d'armoiries limousines de Ph. Poncet (1625-1680)*	*Armorial général de France, généralité de Limoges* (1696)
Nombre d'écus avec une cordelière	9 sur 263	8 sur 591	aucun sur 1618
Fréquence par rapport au total des armoiries	3, 4 %	1,4%	0%

Trois meubles relativement fréquents : les lions, les aigles et les cœurs

LES LIONS

La fréquence des *lions* dans l'héraldique des habitants de Limoges vers le milieu du XVII[e] siècle est de 9% (soit cinquante-deux au total) ce qui la situe dans la moyenne des armoiries françaises à la même époque (8%)[909]. Six lions sont sur des écus de familles nobles, les autres appartenant à des roturiers. Cinq de ces lions roturiers sont couronnés[910] alors que ceux des familles nobles ne le sont pas. Signe parmi d'autres de l'extrême banalisation de cette figure. Sur la plupart des écus il n'y a qu'un lion, rarement trois (sauf Audier et Reberey)[911]. Il faut signaler les *deux lions adossés de gueules* de la famille Descordes, lesquels, en se tournant le dos, montrent leur discorde[912]. Por le reste les lions de Limoges sont comme tous les autres lions héraldiques.

LES AIGLES

Sur un plan général en Europe l'*aigle* est beaucoup plus rare que le lion, soit dans un rapport de un à six dans l'héraldique médiévale et de un à dix à l'époque moderne. Cette faible fréquence comparative est expliquée par la faible proportion d'aigles dans les armes des non nobles[913]. En France les aigles à toutes les époques ont été moins fréquentes au sud qu'au nord de la Loire. Et le Limousin en particulier apparaît pauvre en aigles dans les armoiries de la noblesse tant au Moyen Age qu'à l'époque moderne. Sur les 686 armoiries des nobles de la généralité de Limoges en 1666 on ne relève que 23 aigles pour 108 lions[914].

[907] *Ibid.*, p. 102
[908] J..MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 155
[909] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 136
[910] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 66 (David), p. 67 (Déclareuil), p. 99 (La Mothe), p. 134 (Rebeyrey), p. 149 (Vigenaud)
[911] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 36 (Audier) et p. 134 (Reberey)
[912] *Ibid.*, p. 67 (n° 212 et 213)
[913] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 148
[914] Simon DESCOUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,*

Mais les aigles sont proportionnellement encore moins nombreuses dans les élections de Limoges, Brive, Tulle et Bourganeuf (cinq) que dans celle d'Angoulême, Saintes et Cognac (dix-huit). Au total dans la généralité de Limoges chez les nobles il y a 3% des armoiries avec des *aigles* contre 16% avec des *lions*.

Or voici que dans le *Recueil d'armoiries* de Philippe Poncet on ne découvre pas moins de vingt-et-une armoiries portant une *aigle* et appartenant toutes à des roturiers, à l'exception de celles de Judith de La Baume de Foursac abbesse de l'abbaye des Allois près de Limoges de 1669 à 1715[915]. Le choix de ces armoiries ne semble pas avoir été guidé par des considérations parlantes à part, peut-être, *l'aigle au vol abaissé d'argent* de la famille Hardis ou Ardit[916] et l'*aigle au vol abaissé d'or* de Marie Reynier, épouse de Simon Briance[917]. Le premier pourrait en effet s'expliquer par une qualité attribuée à l'aigle, la hardiesse et le second par sa nature de roi des animaux. Il ne faut pas non plus rechercher du côté de l'imitation des armes d'une famille prestigieuse, noble ou non. En effet aucune des cinq familles limousines ayant une aigle sur son écu (de Feuillade et du Saillant à Brive, de Mosnard à Châteauponsac, de La Rie à Saint-Bonnet-la-Marche et de Vayres à Vayres) n'était implantée à Limoges même. De plus leur notoriété, sauf celle des du Saillant, était essentiellement locale. Quant aux familles roturières portant ce meuble elles sont toutes obscures. On y trouve le greffier Boulhon[918], un certain Fenieu,, un bourgeois tenant fief à Châteauponsac[919], Grenier, le propriétaire de l'hôtel de la Couronne à Limoges,[920], le marchand(?) Guybert[921], etc. Le seul nom qui émerge un peu parmi ces possesseurs d'armoiries à l*'aigle* est celui du conseiller du roi Bardon (1645)[922]. Un membre de sa famille avait participé aux troubles de la Ligue catholique des années 1589-90 et un autre, Bernard Bardon, dit Le Bru, avait été l'auteur de *La tragédie de Monsieur Saint-Jacques* une pièce de théâtre anti-huguenote représentée à Limoges en 1696[923]. Mais tout ceci ne faisait pas une bien grande célébrité. On donc penser que toutes ces aigles roturières étaient des créations spontanées présentant une fréquence très supérieure (3,5%) à celle de ce meuble par exemple dans les armoiries modernes des roturiers de l'Auvergne (0,7%)[924].

LES CŒURS

Les *cœurs* apparaissent sur 5% des écus des limougeauds du milieu du XVII[e] siècle. Et, à l'exception de celui[925] d'une famille noble, les du Garreau[926], tous ces cœurs sont roturiers. C'est, ici encore une fréquence élevée pour un meuble assez rare qui se démarque de ce que l'on peut voir ailleurs. Elle dépasse de six fois celle que l'on relève en Auvergne (0,8%)[927] ou dans le Poitou (1,3%)[928] toutes époques et catégories sociales confondues.

[915] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 34 ; André LECLER, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 358 ; Alfred FROIDEFOND DE BOULAZAC, *Armorial de la noblesse du Périgord, op. cit.,* I, p. 61. La famille de La Baume a porté diverses armes suivant les branches dont *d'or à l'aigle de sable*
[916] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 35
[917] *Ibid.,* p. 51
[918] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 48
[919] *Ibid.,* p. 83. Un de Fenieu sera présent à l'assemblée de la noblesse en 1789
[920] *Ibid.,* p. 90
[921] *Ibid.,* p. 92
[922] *Ibid.,* p. 39. Il portait *d'azur à l'aigle d'or empiétant un poisson* (bar) *d'argent*
[923] Michel CASSAN, *Le temps des Guerres de Religion, op. cit.,* p. 291-293
[924] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 292-297
[925] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 87
[926] Les du Garreau de La Méchenie, étaient nobles depuis 1541. (voir Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.* , p. 39-45)
[927] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 224-227
[928] FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,*

Chez les nobles de la généralité de Limoges en 1666 on ne relève que trois écus avec un cœur,, soit une fréquence de 0,3% [929] soit seize fois moins que chez les roturiers. Les cœurs, au moins ici, apparaissent comme la marque forte d'une identité sociale roturière. Celle-ci semble d'ailleurs être fort ancienne. Et à diffusion géographique large car, dans l'*Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376)* Michel Popoff a remarqué que « tous les écus en cœur sont attribués à des non –nobles »[930].

Les *cœurs* des armoiries roturières de Limoges ne sont pas parlants sauf, assez vraisemblablement, celui de Pol Garlandier (vers 1658) qui réunit sur son écu deux meubles expressifs de la galanterie : une *rose de gueules* évocatrice de la femme, et un *cœur aussi de gueules*, symbole de l'amour[931]. On peut y ajouter, mais plus prudemment, le *cœur d'or* des armoiries de l'avocat Léonard Certé (1658) qui a pu être inspiré par un jeu de mots entre le patronyme et le latin « cordis » (cœur)[932].

Il n'y a généralement pas plus d'un cœur par écu qui n'est cependant jamais le meuble principal, ni unique. Cependant on voit *deux cœurs d'or* dans les armoiries de N… Guy, femme Degorceix, vers 1660[933] et *deux cœurs de gueules* sur un écu anonyme de 1655[934]. Probablement a-t-on voulu exprimer ainsi le lien matrimonial. Mais que peuvent signifier les *trois cœurs d'or accompagnant une aigle aussi d'or* de Marie Reynier, épouse Briance[935] et les *trois cœurs d'azur sur champ d'azur* (sic) au *2* du *parti* dont le *1* est une *aigle d'or* du maréchal-ferrant Jean Jouven[936] ?

On rencontre aussi des *cœurs enflammés* dans les armes des familles Maubaye et Basset[937]. Ils sont ici vraisemblablement des attributs de la charité en tant que forme particulière de l'amour divin[938]. On ne peut y voir l'expression d'une dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dont le culte ne sera institué qu'un siècle après les visions qu'avait eues Marie Alacoque à Paray-le-Monial en 1673[939].

Près de la moitié des cœurs sont complétés par un autre meuble qui peut-être une *croix haute fichée* (armes du Breuil, du Garreau, Senamaud) [940] , une *flèche traversante* (armes Senamaud, Traversier, Chambinaud)[941] évocatrice de l'amour humain (la flèche de Cupidon) ou encore une *plante*, évocatrice du cœur source de vie (armes Bourboulou, Gueyton, maître chirurgien)[942]. On voit aussi sur deux écus *deux mains tenant un cœur* (Brissaud, du Vergier), autre expression de l'amour conjugal[943].

Ce qui précède nous a amené à plusieurs reprises à nous interroger sur la signification des armoiries. Dans ce qui suit nous examinerons successivement comment et avec quels instruments s'expriment les armoiries signifiantes des roturiers de Limoges.

---

[929] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.* , p. 443 (Boyer), p. 461 (du Garreau) et p. 476 (du Mas)
[930] *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376),* p. 3. Il s'agit ici de la forme des écus et non des meubles. Dans cet armorial on compte cinq écus de non nobles portant des cœurs (sur 1460)
[931] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 87
[932] *Ibid.*, p. 58
[933] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 68. Elle portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe et deux cœurs d'or aussi en pointe*
[934] *Ibid.*, p. 154. n° 745De St. …
[935] *Ibid.*, p. 51
[936] *Ibid.*, p. 94
[937] *Ibid.*, p. 41 (Basset), p. 42 (Maubaye)
[938] Guy DE TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane, op. cit.,* p. 131
[939] Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel*, 1875
[940] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 51 (du Breuil), p. 87 (du Garreau), p. 143 (Senamaud)
[941] *Ibid.*, p. 55 (Chambinaud), p. 143 (Marcial Senamaud), p. 145 (Traversier)
[942] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 48 (Bourboulou, *une palme*), p. 91 (Gueyton, *deux tiges de sinople fleurie d'une rose d'or*)
[943] *Ibid.*, p. 52 (Brissaud), p. 52, p. 148 (du Verger)

3. Les armoiries signifiantes des roturiers de Limoges : la prépondérance des figures parlantes

Les armoiries signifiantes des roturiers de Limoges sont à une écrasante majorité des armoiries parlantes qui sont de l'ordre de 70% du total des armoiries et dans une très faible proportion (1%) des armoiries allusives. Par contre, les armoiries de type politique sont inexistantes et celles de type symbolique également. Aussi ne prendrons-nous en compte que les armoiries allusives et les armoiries parlantes en réservant à ces dernières l'essentiel de nos commentaires.

Les armes allusives sont « celles qui rappellent d'une façon ou d'une autre, non pas un nom (commes les armoiries parlantes, mais un fait ou un état (passé glorieux, évènement historique, tradition légendaire, origine géographique, profession, fonction administrative, etc.)[944]. Dans le *Recueil d'armoiries* de Philippe Poncet, nous n'en avons trouvé que sept, soit à peine 1%. Cette rareté n'est pas propre au Limousin et tient beaucoup au caractère souvent éphémère de la situation que ces armoiries veulent refléter. En effet les états ou les métiers auxquelles elles se réfèrent changent souvent d'une génération à l'autre même dans des sociétés apparemment stables comme celle de l'Ancien Régime.

A Limoges certains meubles qui ornent les armoiries allusives sont insolites ou, pour le moins, rares. Ainsi l'écu du pâtissier Gibus, vers 1650-52, porte-t-il *un pâté surmonté d'une couronne*[945]. Celui de Jean Faure, « hopte du Pistolet » *d'azur à une enclume d'argent ; en chef un couteau du même à manche d'or et une lardoire aussi du même*. Il se pourrait que ces armoiries, très professionnelles, aient eu comme modèle l'enseigne de l'auberge du Pistolet. En effet elles disent à la fois le métier de celui qui les porte par les deux ustensiles de cuisine et son nom par l'enclume[946]. Sont également allusives les armes de Jean Guetyon , « maître chirurgien à Solompnhac » (Soliganac, H.V.) en 1644 dont deux meubles sont des *cuillers de chirurgien d'argent posées en pal*[947]. Et c'est bien en référence à son état d'ecclésiastique que Mr Segond , « prestre à Saint-Maurice » (de Limoges) avait placé *une chapelle d'argent brochant sur le tronc de l'arbre de sinople* des armoiries familiales[948]. Seul exemple de figure allusive géographique, le *pont à cinq arches d'or sur une rivière d'argent* d'Aymery Roubert (1655) d'Aixe-sur-Vienne (H.V.) où existe depuis le XIII^{e} siècle un pont à sept arches sur la Vienne[949]. Quant à l'écu de Delauze, « autrement Cheval Blanc », il est pour sa part allusif d'un évènement tragique de l'histoire de Limoges. En effet le père (ou le grand-père) de celui-ci, Léonard Delauze, surnommé "Cheval Blanc" parce qu'il tenait l' « Hôtellerie du Cheval Blanc » à Limoges, fut l'un des meneurs les plus populaires de la Ligue Catholique et fut pendu à ce titre par l'Armée Royale lors de la prise de Limoges le 17 octobre 1589[950]. Comme son descendant vers 1650 il portait *d'azur au cheval d'argent accompagné en pointe d'une rivière où nage un poisson du même*[951]. Tous les Delauze de Limoges n'avaient pas un *cheval blanc* et une *alose* dans leurs armes, certains ne portaient qu'une *alose,* qui est un poisson blanc, et d'autres seulement un *cheval blanc.*

[944] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 253
[945] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 89
[946] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 83. Le « Pistolet » était une hôtellerie de Limoges. A noter que ces armoiries sont en outre parlantes par *l'enclume* qui évoque le patronyme (« faure » = forgeron en parler local). Voir à ce sujet : Louis QUEYRAT, *Le parler de la région de Chanvanat, op. cit.*, tome 1, p. 208 et l'expression proverbiale : « ô voudri être faure davant d'être faurissou » (« il voudrait être forgeron avant d'avoir été apprenti forgeron »)
[947] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 91
[948] *Ibid.,* p. 142 n° 672. L'arbre familial était « sec » ou « effeuillé » (voir par exemple les armes de Bonnaventure Segond des faubourgs de Montmalher (n° 671). L'arbre vert du prêtre est peut-être symbolique d'une influence bénéfique de la chapelle porteuse de l'espérance chrétienne de la résurrection
[949] *Ibid.,* p. 137 et André LECLER, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 10. A l'occasion des funérailles du dit Roubert, sa veuve, Valérie Guyngan fit mettre ses propres initiales V et G entre les arches
[950] Michel CASSAN, *Le temps des Guerres de Religion, op. cit.,* p. 279 et 390
[951] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 68

Ce dernier meuble était certainement à l'origine l'enseigne de l'hôtellerie tenue par une branche de la famille[952]. Apparemment le drame de 1589 n'avait pas dissuadé la famille, quelques décennies plus tard, de porter les armes ancestrales.

Plus incertain est le caractère allusif des armoiries de Léonard Noalher, procureur à Limoges, en 1645. On voit en effet sur son écu *un poignard ou stylet, la pointe en bas, d'or* [953]qui pourrait être le glaive de la justice, comme celui que l'on peut voir sur le sceau armorié de Michel de Beuvry, bourreau d'Arras en 1384[954]. Mais on constate aussi qu'un autre Noalher, bayle des marchands en 1642, portait le même écu *d'azur au chevron accompagné de trois étoiles et en pointe d'un poignard ou stylet, la pointe en bas, le tout d'or*[955].

Mais dans le Recueil d'armoiries de Philippe Poncet ce sont les armes parlantes qui occupent la première place devant toutes les autres catégories d'armoiries comme nous l'avons indiqué une fréquence de 70%. Sur les 414 armoiries concernées sur 591, quatorze seulement sont celles de nobles, les quatre cents autres appartenant à des roturiers. Cette fréquence des armes parlantes chez les roturiers semble avoir été un phénomène probablement amorcé dès le Moyen Age mais qui s'est accéléré à la fin du XVI^{e} siècle et dans la première moitié du XVII^{e} siècle. Nous ne disposons que de peu d'informations sur l'héraldique roturière du Limousin au Moyen Age. Par contre des comparaisons avec des régions françaises mieux pourvues nous donnent une idée du niveau du phénomène parlant dans l'héraldique médiévale des non nobles. Il s'agit pour le Moyen Age, d'abord des sceaux parlants des paysans de Normandie au XII^{e}/XIII^{e} siècle et au début du XIV^{e} siècle, et ensuite de ceux de des hommes de fiefs flamands vers 1340 et enfin des armoiries des habitants de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-76). Pour la fin du XVI^{e} siècle et de début du XVII^{e} siècle nous avons utilisé les armes de l'*Armorial de Limoges* (1595-1604) essentiellement roturier. Dans le tableau ci-dessous nous avons indiqué pour chacune des sources la fréquence des armoiries parlantes.

Sources	Sceaux des paysans de Normandie XII^{e}/XIII^{e} s. (1)	Sceaux des paysans de Normandie vers 1300 (2)	Sceaux des hommes de fief flamands vers 1340 (3)	Armorial de la comté de Clermont-en-Beauvaisis 1373-1376 (4)	Armorial de Limoges 1594 ?-1604 (5)	Recueil d'armoiries de Philippe Poncet 1625-1680 (6)
fréquence des armoiries parlantes des roturiers	6%	14%	26%	29%	54%	70%

Sources :

(1) Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie, VI^{e} série*, Paris, 1881

(2) *Ibid.*

(3) Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre , VI^{e} série*, Paris, 1875

(4) Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376), op. cit.,*

(5) *Armorial de Limoges (vers 1594-1604)* et (6) Philippe PONCET, *Recueil…, op. cit.*

[952] La rue du Cheval Blanc et l'auberge de ce nom ont existé jusqu'au grand incendie de Limoges en 1864 (cf. Internet, site Echo du Limousin, article « La rue des fourniers »

[953] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 125 , n° 562

[954] Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois,* Paris, 1877, n° 1231

[955] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* p. 125, n° 564

Ce tableau fait apparaître une préférence croissante pour les armes parlantes chez les roturiers qui fait que l'on passe d'une fréquence de 6% chez les « paysans » de Normandie au XIII[e] siècle à une fréquence de 70% chez les roturiers de Limoges au XVII[e] siècle. Mais surtout entre la fin du XVI[e] siècle et 1660/70 que les armoiries parlantes marquent la plus forte progression passant de 54% à 70%, soit une augmentation de près de 30%. Mais s'il y a eu une montée en puissance des armes parlantes au XVII[e] siècle, cette tendance était déjà à l'œuvre bien plus tôt. On peut observer que dans le maigre échantillon (24 armoiries) que nous offre l'*Armorial de la confrérie du Saint-Sacrement de Limoges* (1556) qui regroupait principalement les grands marchands de la ville de Limoges onze armoiries peuvent être considérées comme parlantes, soit une fréquence (46%)[956].

Le foisonnement des armoiries parlantes chez les roturiers de Limoges nous amène à nous poser successivement trois questions auxquelles nous tenterons de répondre. Tout d'abord dans quelle (ou quelles) langue (s) se fait la relation parlante : français, parlers locaux, langues anciennes (latin, grec), langues étrangères ? Ensuite quel élément de l'identité (patronyme, nom de baptême, sobriquet, nom de fief, etc.) est pris en compte? Enfin de quelle manière s'est établie la relation parlante, c'est-à-dire directement, par allusion, par divers jeux de mots tels que le calembour, la charade, le rébus, ou encore par des initiales du patronyme et du nom de baptême ?

3. 1. Les langues utilisées par les armoiries parlantes des roturiers de Limoges

Pour la plupart des armoiries parlantes du Limousin c'est le français qui a servi à créer la relation parlante. Mais du fait que la totalité du Limousin est incluse dans l'espace des parlers occitans, il nous a paru intéressant de rechercher si certaines relations ont utilisé ou non tel ou tel parler local voire une langue morte comme le latin mais connue de certains groupes restreints comme les gens d'église ou les médecins. Cette investigation nous a permis de déterminer, que sur les quatre cents armoiries parlantes peintes par l'émailleur Philippe Poncet pas plus de 13% reposent sur des termes dialectaux et 1% sur des vocables latins. Cependant il faut reconnaître qu'il est parfois difficile de déterminer avec certitude si une relation parlante s'est faite sur la base du français ou d'un parler local limousin tant la proximité des termes est forte. Par exemple les Bechameys qui portaient vers 1657 *un chevron de… accompagné de trois épis de millet de…*[957] ont-ils eux-mêmes, ou leurs ancêtres, choisi ce dernier meuble parlant en se référant au terme français "millet" ou vocable local "miglie" [958]? La prononciation étant très voisine il y a doute, le patronyme se prononçant en parler local « Beychameï ». De la même manière les divers Perier, Perière, Peyrier, qui avaient tous un *arbre* (vraisemblablement un poirier), blasonnaient-ils ce meuble "poirier" ou "périer" (terme local) [959] ? Dans la mesure où ils s'exprimaient tous au quotidien indifféremment en parler local et en français la question se posait peut-être pour eux mais ne faisait sans doute pas problème[960].

[956] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* planche III, armoiries des premiers confrères, 1556 (voir plus haut la partie consacrée à l'héraldique médiévale dans le présent document)
[957] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 42
[958] Louis QUEYRAT, *Le parler de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 304
[959] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 128
[960] Le français est la langue obligatoire pour tous les actes de la vie publique depuis l'ordonnance de Villers-Cotteret de 1539. Mais il est certain que dans le cas des Perier dont plusieurs furent présidents du présidial de Limoges (voir Poncet, p. 128) le parler local de Limoges était indispensable à l'exercice de leur charge car nombreux étaient les comparants aux audiences qui ne s'exprimaient qu'en termes dialectaux. A la veille de la guerre de 1914, dans la Creuse, beaucoup d'audiences des justices de paix se déroulaient encore souvent en parlers locaux (témoignages des grands-parents de l'auteur). Naturellement les jugements étaient rédigés en français.

LE FRANÇAIS COMME BASE DE LA RELATION PARLANTE A LIMOGES

Langue dominante des relations parlantes de l'héraldique limousine, le français est utilisé avec les mêmes techniques que dans le reste du pays. Comme nous le verrons plus en détail par la suite les figures parlantes de type direct sont fréquentes : Jean Froment a, vers 1642, *trois épis de froment d'or*[961] sur son écu tout comme un Descubes de Ferrant orne le sien de *trois cubes d'or*[962]. Mais le nombre d'armoiries qui parlent par allusion est beaucoup plus élevé tel ce David, épicier à Limoges vers 1679, qui porte une *harpe d'or* (attribut du roi David) dans ses armes[963]. Ce type d'armes parlantes semble même avoir joui d'une réelle faveur dans la bourgeoisie limougeaude. On peut d'ailleurs observer que dans plusieurs de ces armoiries bourgeoises on compte parfois deux ou trois figures parlant en français comme si leurs auteurs avaient redouté de ne pas être entendus avec une seule. Ainsi l'avocat N… Desflottes, seigneur des Bordes (H.V.), se fait peindre en 1657 un écu *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux flots* (ou houppes) *du même et en pointe d'un navire d'or équipé d'argent* (cf. la flotte) sur *une mer* (cf. les flots) *du même*[964]. Il est à noter que ces meubles parlants allusifs n'ont pas leur équivalent dans les parlers locaux et imposent en quelque sorte l'usage du français.

Mais concernant précisément l'usage de cette langue pour désigner certains meubles il faut toujours garder à l'esprit que le rapport parlant a pu se faire à l'aide de termes tombés en désuétude. Ainsi pour Jean Belon de Limoges dont l'écu peint en 1645 porte *deux plantes aquatiques appelées "massettes " de sinople*[965] (terme apparu au XVIII^{e} siècle) ou *oubelons* (désignation ancienne), la relation parlante apparaîtra ou n'apparaîtra pas selon que l'on blasonne avec l'un ou l'autre terme[966].

Au total les relations parlantes en français faites par les limougeauds au XVII^{e} siècle ne présentent aucune particularité par rapport à l'héraldique du reste de la France.

LES ARMOIRIES PARLANTES FONDEES SUR LES PARLERS LOCAUX

Le recours à des mots des parlers locaux pour construire des figures héraldiques parlantes concerne une cinquantaine d'armoiries de Limoges et des ses environs soit 13% des armes parlantes. Pour la moitié d'entre elles le meuble parlant est un végétal (le plus souvent un arbre), pour un quart des animaux et pour le reste des formes naturelles ou des artefacts.

Parmi les noms de végétaux le hêtre ("fau" en parler local), le frêne ("farne", "frâne" ou "fraisse" en parler local), la rose et le rosier ("rousier" ou "rougier" en parler local) ont inspiré plusieurs armes parlantes. Mais il faut préciser que les meubles héraldiques qui expriment cette relation parlante ne permettent que très rarement, pour ne pas dire jamais, d'identifier l'espèce précise du végétal concerné à l'exception de la *rose*. Ce que l'on voit sur les écus c'est la forme générale d'un arbre sans plus et non un hêtre, un frêne ou un chêne, etc. Ainsi ce que l'on voit réellement dans les armes parlantes de N… Faudoy « du pont Saint-Marcel » (1646), de Pierre Faulte « l'aîné » (1634), de François Faulte, huissier (1648) et Louis Faure, « autrement Chando », maréchal (1650)[967] ce ne sont pas des hêtres ("faus") mais un concept d'arbre, l'arbre-type dont la forme pourrait aussi bien être la représentation d'un pommier, d'un chêne ou d'un aulne. Remarquons à ce sujet que chaque peintre d'armoiries a sa propre représentation des arbres parlants ou non. Si tous les arbres de Poncet se ressemblent beaucoup (un tronc assez massif, large à sa base qui de rétrécit progressivement et des branches en forme d'éventail)[968]par contre, ceux gravés par Jouvin de Rochefort vers 1680 ont un tronc plus élancé et le feuillage en forme de boule[969].

L'*arbre*, un orme, des armoiries *d'or à l'arbre de sinople, la racine chargée d'un tourteau d'azur ; au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent*[970] de Loménie (Louménie en parler local) est véritablement

[961] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 85
[962] *Ibid.,* p. 64
[963] *Ibid.,* p. 67
[964] *Ibid.,* p. 72
[965] *Ibid.,* p. 43
[966] *Ibid.,* p. 43, renvoi (1) Plante des étangs nommée "roseau des étangs" ou « Massette », en botanique *Typha latifolia* connue aussi sous le nom de "canne de jonc" ou de "quenouille" ou de « oubelon ». On la trouve aussi dans les armes que s'attribuait un membre de la famille Blondeau (selon Lecler et Guibert)
[967] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 82 et 83
[968] *Ibid.,* voir par exemple les Duboys (feuillet 5) et les armes de Pierre Faulte l'aîné (feuillet 37) qui sont très voisines
[969] [Plan de] *Limoges dédié à Mrs les Presidens tresoriers de France…* gravé par A. Jouvin de Rochefort vers 1680
[970] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 70

étymologique. En effet "l'oulménie" désigne en Limousin une forêt d'ormes (ou "oumes" ou "oulme" de l'ancien occitan "olme"), une ormaie en français[971]. Et l'*arbre* qui orne l'écu du marchand chapelier François Besse en 1648 et celui de Mr Besse, prêtre de Saint-Pierre de Limoges, en 1640[972], est aussi étymologique car c'est un bouleau ("besse" ou "bessaou" ou encore "betou")[973]. Mais l'écart entre le végétal réel et le végétal représenté inspiré par le parler local est parfois important. Ainsi N… Degorceix, « gendre de Guy », portait vers 1660 *d'or à l'arbre de sinople…*[974], ce meuble représentant ici, *pars pro toto*, symboliquement la haie ("gorse" ou "gorsaou" en parler local)[975]. Mais parfois l'usage héraldique du parler local se dissimule derrière une forme végétale anodine telle la *branche de sinople fleurie d'argent* des « armes de chez Proximard »[976]. En effet le lien entre la syllabe finale « –mard » de ce nom ne devient perceptible que si sait que le "mâr" désigne en parler limousin une branche maîtresse[977]. Vers 1650 M. Dumonteil ("domounteilh" en parler local), docteur en médecine à Limoges, avait traduit héraldiquement son nom par un *mont* ("mount") et arbre, un *tilleul* ("telh")[978]

A côté des écus à végétaux on en trouve d'autres dont les meubles animaliers viennent aussi des parlers locaux. On voit ainsi *deux chiens* ("che" ou"chi" ou "tchi")[979] *d'or passants sur l'autre dans un cercle* ("rou") *aussi d'or* dans les armoiries du notaire d'Aixe-sur-Vienne Jean Cheyrou[980] vers 1650[981]. Si deux membres de la famille Croche vers 1641 et 1667 portent *un corbeau de sable perché sur un bâton de sinople*[982] c'est probablement parce que, dans le Limousin, le grand corbeau est appelé "crô"[983]. Plus étonnante est *l'autruche d'argent portant dans son bec un anneau* que l'on voit dans les armoiries de Jean Bregefer dit le Manoy dont le patronyme signifie « broie le fer » et renvoi au vocable local "bregea" ou "bredza" dans le sens premier est se battre en mordant comme des chiens et au figuré se disputer violemment jusqu'au sang, écraser, dominer[984]. L'autruche a la réputation de manger le fer d'où sa présence sur cet écu. Le *coq* placé dans les armoiries des familles Geoffrenet, Jouffrenet, Joussen et Jovion[985] n'a pas une origine étymologique[986] mais vient de similitude phonétique entre la première syllabe de ces patronymes et le substantif "jau" ou "jâou" ou "jâou" qui désigne le *coq* dans les parlers locaux[987].

[971] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 97 et Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural, op. cit.,* p. 1737
[972] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 44
[973] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 24 et Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 100
[974] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 68
[975] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 249
[976] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 133
[977] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 294
[978] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 134
[979] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 24 et Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 11. Le terme de "telh" remplacé par tilleul ne semble plus subsister que dans la toponymie (environ 40 hameaux dans la Haute-Vienne et 30 dans la Creuse sont appelés Le Theil ou Theillet, etc.)
[980] *Ibid.* p. 82. Nous sommes ici pour les meubles dans le cas d'une étymologie populaire (chien, rond) car un "chérou" ou "chirou" désigne un tas de pierres provenant le l'épierrage des terres labourées
[981] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 60
[982] *Ibid.,* p. 64
[983] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 130
[984] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 52
[985] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 88 et 94
[986] Geoffrenet et Joufferenet sont des désinences locales de Geoffroy. Joussen est d'origine germanique (Gauzhelm qui a donné Gauzelin en Lorraine) et Jovion est un ancien nom de baptême dérivant du latin Jovis
[987] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, op. cit.,* p. 266

Certains vocables des parlers locaux désignant des formes naturelles et utilisés comme noms de famille ont suggéré aussi quelques meubles parlants. Ce n'est pas fortuitement que trois membres de la famille Pouyat ou Poyat portaient vers 1650 soit un *mont de trois coupeaux,* soit *un rocher* sur leurs écus respectifs[988]. En effet leur patronyme a un rapport, au moins phonétique, avec l'ancien occitan "pog" ou "poï" (du latin "podium") devenu en Limousin "peu" ou "pey" ou "peuch"[989]. Relève aussi du parler Limosin la *rivière d'argent* d'un certain Rebière[990] dont le nom venu, de l'occitan "ribiera", désigne quelqu'un qui habite au bord d'une rivière[991].

Parmi les vocables locaux désignant des objets faits de main d'homme qui ont suggéré des figures héraldiques aux habitants de Limoges on peut signaler *le balai à trois liants de sinople* de Jean Penot, confrère de la Sainte-Croix vers 1640. En effet un "péno" désignait à Limoges un balai[992]. De même les *deux croisettes d'or* de l'écu du procureur Crouchaud (1679) évoquent la première syllabe « Crou- », c'est-à-dire la croix en parler local[993].

Mais un même patronyme a été parfois interprété par deux familles strictement homonymes pour en tirer des figures héraldiques différentes. Alors que l'hôtelier Jean Faure (dont le nom désignait le forgeron en Limousin) avait placé une *enclume d'argent* dans ses armes[994], le marchand Louys Faure, « autrement Chando », portait *un arbre de sinople terrassé du même* qui ne pouvait être qu'un "fau", c'est-à-dire un hêtre ou fayen[995].

Ajoutons une dernière armoirie patoisante, celle de Marie Nadaud, veuve Las Sounas, qui représente avec un grand luxe de détails la scène traditionnelle de la Nativité[996] et qui est l'expression très directe du patronyme qui signifie Noël en parler local.

LES ARMOIRIES PARLANT LE LATIN

Dix fois moins fréquentes que celles issues de termes des parlers limousins, les relations parlantes fondées sur le latin méritent cependant qu'on s'y arrête quelque peu. Ainsi en 1642 pour l'enterrement de Mr « théologal de Saint-Martial », l'émailleur Philippe Poncet peint un écu *d'azur au lion d'or à la bordure de gueules chargée de dix besants d'or* qui semble être familial[997]. On peut penser que c'est par l'analogie entre "felinus" ("de chat" en latin) que ce chanoine ou sa famille a choisi la figure du *lion* par substitution au chat, animal encore frappé de discrédit au XVII^{e} siècle[998]. Quant aux besants d'or ils pourraient avoir eux aussi un rapport avec le patronyme, mais cette fois sur le fondement de l'adjectif latin "felix" (= heureux) pris dans le sens de favorisé par le sort.

Le patronyme Léonard était assez fréquent en Limousin en raison de la vogue entre le XIII^{e} et le XIV^{e} siècle du nom de baptême Léonard[999], saint local du VI^{e} siècle dont le tombeau devint au XI^{e} siècle l'objet d'un intense pèlerinage qui en étendit la renommée à toute l'Europe[1000]. D'origine germanique, "Löwwenhart" (fort comme un lion) fut semi-latinisé en substituant "Leo" à "Löwe-" mais en conservant le suffixe "-hart". C'est probablement ce qui a incité le receveur Léonard et l'avocat Pierre Léonard qui n'avaient pas semble-t-il de lien de parenté à mettre dans leurs armes, différentes par ailleurs, *deux lions affrontés*[1001]. Il semble aussi que « Dame Barbe Albin, veuve de Pierre du Vergier » ait porté dans ses armes vers 1640 *deux cygnes affrontés d'argent* en raison d'un lien étymologique possible entre son patronyme et l'adjectif latin "albus" (= blanc)[1002].

---

[988] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 133
[989] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 75
[990] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 131
[991] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 118
[992] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 128 , n° 577, note 1
[993] *Ibid.,* p. 64, n° 195
[994] *Ibid.,* p. 83, n° 297
[995] *Ibid.,* p. 83, n° 298
[996] *Ibid.,* p. 122-123
[997] *Ibid.,* p. 82
[998] L. BOBIS, *Le chat. Histoire et légendes,* Paris, 2000
[999] Louis PEROUAS, *Léonard, Marie, Jean et les autres,* CNRS, Paris, 1984, p. 176-177
[1000] *Saint-Léonard-de-Noblat, un culte, une ville, un canton*. Cahier de l'inventaire 13. Ministère de la Culture, Limoges, 1988
[1001] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 104
[1002] *Ibid.,* p. 33

Plus probablement le *grelot d'or* (ou cloche) des armoiries de la famille Champagnat peintes en 1627[1003] a été suggéré par le substantif latin féminin "campana" (= la cloche) par fausse étymologie. En effet ce patronyme désigne simplement une personne originaire de la paroisse de Champagnat (Creuse)[1004]. Mais est-ce en référence au terme du latin populaire "collia", c'est-à-dire colline, qui est à l'origine du nom du village de Queuille (commune de Naves, Cor.)[1005] et du patronyme Queuille, que Raymond Cailhaud portait en 1643 *d'azur à la montagne à cinq coupeaux d'argent* ? Ou bien est-ce la dernière syllabe " -haud" de son nom qui a inspiré le choix d'un mont ? L'interrogation demeure.

3. 2. Les générateurs d'armes parlantes : patronymes, surnoms, etc.

La quasi-totalité des armoiries parlantes des roturiers de Limoges au XVII[e] siècle est fondée sur le patronyme, quelques autres sur un surnom ou un sobriquet mais pratiquement aucune sur des noms de fief, de terre ou de baptême.

LES PATRONYMES SOURCE QUASI-EXCLUSIVE DE LA RELATION PARLANTE

Limoges au début du XVII[e] siècle ne comptait guère plus de 6 000 habitants répartis entre le Château où se regroupait l'essentiel des activités commerciales, artisanales et administratives, la Cité c'est-à-dire le quartier épiscopal autour de la cathédrale Saint-Etienne et quelques faubourgs[1006]. Il n'y en avait probablement pas beaucoup plus vers 1650 compte tenu des ravages le "peste" de des années 1630. Dans une population aussi réduite tout le monde se connaît, ou presque, par son nom ou son surnom, à défaut par son atelier ou sa boutique. Les évènements familiaux tels que les décès ou les mariages, et les évènements collectifs tels que les fêtes des innombrables confréries ou des puissantes corporations comme celles des bouchers, sont des manifestations publiques. Par exemple « la Grande Confrérie de Saint Martial avait recours à deux courriers qu, vêtus d'une robe noire frappée devant et derrière des armes de la confrérie parcourait la ville pour convoquer aux funérailles ». A Saint-Pierre-du-Queyroix « la confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants se donnait pour mission de prier pour les mourants. Lorsque l'agonie sonnait au clocher, un serviteur de l'église parcourait la paroisse en criant : "vous qui êtes de la confrérie de N.D. des Agonisants priez pour N… qui est à l'heure de la mort"[1007] ». Et quand venait le jour des funérailles c'était un grand déploiement de panonceaux aux armes du défunts avec parfois ses initiales dans l'église et dans le cortège[1008].

[1003] *Ibid.*, p. 55
[1004] Jean-Marie CASSAGNE, *Origine des noms de villes et de villages de la Creuse,* Saint-Jean-d'Angély, 2002, p. 53
[1005] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.*, p. 76
[1006] Michel CASSAN, *Le temps des Guerres de Religion, op. cit.*, p. 2. La démographie de Limoges sous l'Ancien Régime est des plus incertaines : 2753 feux en 1709, 997 en 1713 (sic), 2200 en 1720 (cf. *Paroisses et communes de France, Haute-Vienne*, CNRS, Paris, 1981, p. 168)
[1007] Jean TINTOU, *Coutumes particulières de quelques confréries limousines du XVI[e] au XVII[e] siècle* dans *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours, op. cit.*, p. 6
[1008] André LECLER et Louis GUIBERT, *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, op. cit.* Introduction, p. 6

Sur les quatre cent dix armes parlantes de Limougeauds du XVII[e] siècle quatre cent sept se fondent sur le patronyme. Par contre toute référence à des seigneuries ou à des terres détenues par la famille est totalement absente des armes roturières. Pourtant certains fiefs appartenant à des roturiers auraient pu fournir matière à des armes parlantes. Ainsi des La Brousse, seigneurs de Teysonnières, portent *d'or à l'arbre de sinople, au lion de gueules passant derrière le tronc de l'arbre*[1009]. Ici c'est l'*arbre* qui est la figure parlante évocatrice de la "broussaille". Par contre on n'a pas éprouvé le besoin de mettre un "taisson", c'est-à-dire un blaireau, pour faire une allusion au fief[1010]. De même N… Gadaud, seigneur de Las Villetas et consul de Limoges en 1657, n'avait rien sur son écu qui rappelait le nom de son fief[1011]. Et les armes au *ciboire d'or* de Cibot, seigneur du Rieu, n'était agrémenté d'aucune rivière ou mer[1012]. Nous verrons plus loin les modalités de mise en œuvre des armes parlantes liées au patronyme.

LES ARMOIRIES PARLANTES FONDÉES SUR UN SURNOM

A Limoges au XVII [e] siècle comme ailleurs des individus, et parfois même leurs familles, étaient souvent affublés de sobriquets dont devenaient certains héréditaires sur des périodes pus ou moins longues[1013]. Dans le *Recueil* de Philippe Poncet on en relève plusieurs (concernant uniquement des hommes) comme ceux de La Voulte « dit Martialis », de Martin « dict Le Bizouard », de Martin « autrement Dessables », de Mousnier « autrement Lombard », Paris « autrement Sazeirat », de Teulier « dict Mensat » ou de Vouzelle « autrement La Roche », Faure, « autrement Chando », etc[1014]. La plupart des attributaires de sobriquets semblent avoir été tous de condition plutôt modeste (artisans, petits commerçants). Certains parmi ces surnoms se rapportent à des particularités physiques ou comportementales (Le Bizouard, Martialis, Chabrou). Les autres semblent être des patronymes d'ascendants maternels ou peut-être de parrains ainsi recyclés. On trouve à Limoges à l'époque de nombreux Lombard, Teulier ou Mensat par exemple. Cependant rares ont été les sobriquets qui ont inspiré des figures héraldiques malgré la forte inclinaison des limougeauds à se doter d'armes parlantes. La cause principale est sans doute à rechercher dans le caractère souvent éphémère de cette onomastique. Nous n'en avons relevé que quatre qui ont reçu une traduction héraldique.

L'un se trouve sur l'écu *d'azur à l'ange êtu d'argent,la tête et les mains de carnation, les ailes d'or, posé sur un globe de gueules* de Jean Colin dit l'Angelaud[1015]. Cependant on ne peut totalement exclure la possibilité inverse, à savoir que l'écu à l'ange a généré le sobriquet. En est-il aussi de même pour Michel Vouzelle, dit La Roche, qui portait en 1646 *d'azur au rocher d'argent* ?[1016]En tout cas un autre membre de la même famille nommé « Delaroche, autrement Vouzelle », portait un écu *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux demi-vols d'or et en pointe d'un rocher d'argent*[1017] parlant à la fois du nom et du sobriquet.

[1009] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 53
[1010] Fréderic GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancien français,* Paris, Champion, 2003, p. 580. Une taissonière est un lieu où l'on trouve des terriers de blaireau
[1011] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 85. Tous les Gadaud ou Gadault portaient les mêmes armes non parlantes *d'azur au chevron d'argent surmonté d'un cœur de gueules entre deux croissants d'argent accompagné en pointe d'une rose de gueules*
[1012] *Ibid.,* p. 60
[1013] S'agissant de traditions presque toujours orales cette onomastique très particulière a été très peu étudiée car elle n'a laissé que très peu de traces dans les écrits (on en trouve cependant quelques exemples dans les registres de mariages et de sépultures de certaines paroisses, mais pratiquement pas dans les registres d'état civil contemporains). Toutefois l'usage des sobriquets subsiste en 2012dans certains milieux professionnels mais ne passe plus de père en fils
[1014] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 103, 109, 104, 114, 121, 125, 127, 144, 152
[1015] *Ibid.,* p. 62
[1016] *Ibid.,* p. 152
[1017] *Ibid.,* p. 68. Les demi-vols doivent être entendus comme des ailes (Vouzelle)

Un autre cas est celui déjà évoqué précédemment de Delauze, « dict Cheval Blanc », dont les armes *d'azur au cheval d'argent accompagné en pointe d'une rivière où nage un poisson* (alose) sont à la fois historiques et parlantes par évocation du nom et du sobriquet[1018]. Le dernier cas est plus douteux quant à l'existence d'un lien entre un élément du blason et un sobriquet. Il s'agit des armes de Louys Faure, dit Chando, marchand à Limoges vers 1650 qui étaient *d'or à l'arbre de sinople terrassé du même*[1019]. Si le caractère parlant de l'arbre (un "fau" en parler local) ne fait aucun doute, par contre rapporter le *champ d'or* au sobriquet Chando n'est peut-être pas indiscutable.

LE CAS PARTICULIER DES BOURGEOIS DE SOLIGNAC

Nous nous devons de relater le problème assez particulier des armoiries de six familles "bourgeoises" vivant au milieu du XVII[e] siècle dans la paroisse de Solignac non loin de Limoges : les Dubois, les Le Bloys, les Bonneysset, les Lombard, les Mensat et les L…[1020] Sur leurs écus respectifs figure systématiquement un *arbre de sinople* qui pourrait être une figure parlante pour les deux premières, mais qu'on ne peut expliquer pour les quatre autres que de deux manières. Soit par un lien de parenté avec les Dubois (ou les Le Bloys) remontant à un ancêtre commun qui aurait pris l'*arbre de sinople* comme figure principale avec transmission tant par les hommes que par les femmes. Ce meuble serait alors en quelque sorte un emblème de cousinage. Une telle hypothèse nous paraît assez aventureuse. Soit, ce qui nous paraît plus crédible, par la volonté des six familles concernées de manifester héraldiquement leur enracinement Solignac, toponyme qui évoque phonétiquement le *saule* par étymologie populaire[1021]. Notons que le *saule de sinople* en tant que meuble parlant a été utilisé explicitement par une famille de marchands de Limoges, les Saleys, en 1556, en 1601 et vers 1650[1022].

3. 3. Typologie des armoiries parlantes des roturiers de Limoges au XVII[e] siècle

Nous distinguerons très classiquement les armoiries parlantes de type direct, celles de type allusif, celles fondées sur des jeux de mots (calembour, charade, rébus) et celles faisant usage d'initiales (nom de baptême et patronyme notamment). Le tableau ci-dessous résume les différents types rencontrés.

types d'armes parlantes	direct	allusif	calembour	charade	rébus	lettres initiales	TOTAUX
nombre	96	100	153	15	14	32	410
pourcentage	23%	24%	37%	4%	4%	8%	100%

Source : Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.*

[1018] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 68
[1019] *Ibid*., p. 83
[1020] *Ibid*., p. 46 (Mr Bonneysset), p. 76 (Jean Dubois), p. 103 (Marguerite Le Bloys), p. 109 (Jacques Lombard) et Anne L…) , p. 116 (Pierre Mensat)
[1021] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.*, p. 50, Solignac : «*Solemniacum* » en 631. Domaine obtenu du roi Dagobert par saint Eloi, à cette date pour y fonder un monastère. D'un nom d'homme latin, *Solemnius*
[1022] Voir *Registre de la confrérie du Saint-Sacrement, op. cit.,* n° 16 (1556), *Armorial de Limoges, op. cit.,* n° 524 ; Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 140,

LES ARMOIRIES PARLANTES DE TYPE DIRECT

Rappelons qu'il s'agit d'armoiries dont le rapport entre le signifiant (la figure représentée sur l'écu) et le signifié (par exemple le nom) est sans équivoque et perceptible par tout observateur aux difficultés près liées à la langue utilisée. Ainsi les *trois fougères de sinople* des armes de l'apothicaire Fougeras (vers 1679) sont indiscutablement parlantes (« fougéras » signifiant les fougères en parler local)[1023]. De même sont des armoiries parlantes de type direct avec leur *arbre de sinople* celles du chapelier François Besse dont le nom désigne le "bouleau" ("bessâou") en parler local[1024]. Certes, stricto-sensu, sur l'écu *d'azur au moulin à vent d'argent…* de Barthelemy Moulinier, consul de Limoges en 1638, on aurait du représenter un meunier et non un moulin à vent[1025]. Mais ce choix parlant de type direct paraît judicieux dans la mesure où le moulin à vent est un meuble aisé à identifier et à mettre en relation avec le nom. La représentation d'un meunier, plus étymologique, aurait probablement été moins été un moins bon identifiant.

Les armoiries parlantes de type direct, avec une fréquence de 23%, ne sont pas les plus nombreuses chez les roturiers de Limoges. La plupart sont très faciles à reconnaître. Vers 1678 un certain Chapelles portait *d'azur à une chapelle d'argent, accompagnée de trois poires d'or*[1026]. Il en est de même des *trois cubes d'or* d'un Descubes[1027], des *quartefeuilles d'or* du procureur Darfeuille[1028], du *buisson de sinople* des Boysse[1029] ou encore du *roi David de carnation tenant un livre d'or de Jacques David*[1030]. La *ville d'or* de « chez Paris » et le *château à deux tours d'argent, les toitures de gueules et les girouettes d'argent* de Simon Palays offrent encore moins de difficulté d'identification[1031].

Seules les figures parlantes se rapportant à des patronymes dont le sens précis n'est évident qu'en parler local peuvent poser problème mais elles sont peu nombreuses. Toutefois il faut noter que la difficulté actuelle de déceler une signification n'existait pas au XVII^{e} à Limoges où la véritable langue maternelle était le parler local. C'est entre autres le cas du *rocher d'argent issant d'une rivière du même* de N… Chavepeyre, « gendre chez Goudin »[1032] (vers 1658). Pour les contemporains la signification de ce patronyme dialectal était claire : pierre creuse ou pierre creusée[1033], pour nous elle l'est moins immédiatement. Il en va de même pour l'*arbre de sinople* « de chez Farne » (1645)[1034] que l'on devait à l'époque plus facilement identifier comme un frêne ("frâne" ou "fraisse" du latin *fraxinus*[1035]. Mais il est difficile de reconnaître du premier coup d'œil un « essart » (c'est-à-dire un terrain à déboiser), sur l'écu *d'or à l'essart planté de quatre arbres entremêlés d'arbustes, le tout de sinople* de la famille Eyssarteau (1648)[1036]. Avec ce dernier exemple on atteint les limites de ce que les armes parlantes de type direct peuvent représenter. Elles ne fonctionnent bien que lorsqu'elles illustrent des noms évoquant des formes graphiques faciles à représenter sur un écu comme par exemple les animaux, les arbres, les fruits, les outils ou les armes. Quant il s'agit de noms se rapportant à des notions plus conceptuelles difficiles à représenter sur un écu on a recours aux armoiries parlant par allusion. Ainsi des notions telles que la blancheur ou la clarté ne peuvent guère recevoir de représentation héraldique directe. C'est pourquoi les Clary ont choisi notamment *un demi-soleil avec figure de profil d'or* et les Blanchardon *un cygne d'argent*[1037].

[1023] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 85
[1024] *Ibid.,* p. 44
[1025] *Ibid.,* p. 120
[1026] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 56. Les *poires d'or* qui accompagnent la *chapelle* sont pour leur part le résultat d'un calembour ente "-pelles" et "peras" (pluriel de "pere" = la poire en parler local)
[1027] *Ibid.,* p. 64
[1028] *Ibid.,* p. 36
[1029] *Ibid.,* p. 50
[1030] *Ibid.,* p. 66
[1031] *Ibid.,* p. 127
[1032] *Ibid.,* p. 59
[1033] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 60 et 77. Chave- de l'ancien occitan *chava,* c'est-à-dire creuse, du latin *cavare,* creuser. Et -Peyre de l'ancien occitan *peira* du latin *petra,* la pierre
[1034] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 81
[1035] Marcel VILLOUTREIX, *Noms de lieux du Limousin, op. cit.,* p. 97
[1036] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 81
[1037] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 60 (Clary) et p. 40 (Blanchardon)

Nous avons considéré que rentrent également dans la catégorie des armoiries parlantes directes celles qui représentent seulement une partie de l'mage véhiculée par le nom. De ce point de vue *la maison d'or* de M. Desmaisons, vice-sénéchal du Limousin, est aussi directement et complètement parlante que les *deux maisons de gueules* de son homonyme qui était tisserand de son métier[1038]. Dans le même ordre d'idées, ce n'est pas une représentation fidèle de la figure (parfois difficile à représenter) évoquée par le nom qui fait une armoirie parlante directe mais le choix d'un élément partiel mais emblématique de cette figure. Comme l'ont fait plusieurs Rougier (c'est-à-dire Rosier) de Limoges qui ont préféré *trois roses d'or* à l'arbuste qu'aurait imposé l'étymologie[1039]. Le résultat est que les *trois roses* d'or parlent plus du nom que ne l'aurait fait un *rosier*, fut-il de *gueules.*

Enfin observons qu'à la différence d'autres armoiries les armes parlantes directes ne comportent souvent qu'un nombre limité de figures, parfois même une seule. Par exemple N… Muret « des faubourgs de Montmalher » portait *d'azur à la muraille d'argent maçonnée de sable*[1040]. Un Duclou, bayle de la confrérie du Cierge des Marchands en 1646, portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois clous du même*[1041]et Léonard Duclou en 1645 *d'azur à trois clous d'argent surmontés d'un poisson*[1042]. Quant à N… Barry, capitaine de la Maison de ville de Limoges, il avait simplement *trois barils d'argent l'un sur l'autre*[1043]

LES ARMOIRIES PARLANTES ALLUSIVES

Les armoiries parlantes allusives (ou parlant par allusion) de doivent pas être confondues avec les armoiries allusives qui n'ont aucun rapport avec le nom mais qui font référence à des faits réels tels qu'un métier, une fonction, un évènement historique, etc. Les armoiries parlantes allusives des roturiers de Limoges sont légèrement plus nombreuses que les armoiries parlantes de type direct, soit une centaine d'écus (24%).

Dans cette catégorie d'armes l'imagination de leurs concepteurs s'est donnée libre cours, le même nom pouvant générer des figures très différentes les unes des autres. Et les roturiers de Limoges ne manquaient pas de créativité. Prenons les cas des familles Ardant et Ardit dont le préfixe signifiant ard- (du latin *ardens*), qui évoque des notions de brillance ou de chaleur, a conduit la première à choisir pour ses armoiries *un soleil et des étoiles d'or*[1044]. Par contre la seconde a vu dans son nom une forme phonétique de l'adjectif "hardi" et pris pour meuble unique *une aigle au vol abaissé d'argent*[1045] , le roi des oiseaux dont une qualité et la hardiesse. Dans une démarche analogue les notions de blancheur et de chaleur que contient leur patronyme, par véritable (blanc) et fausse (le suffixe –ard) étymologie, ont amené Guilhaume Blanchard (ou un ascendant) à porter un *cygne d'argent* (blanc), Joseph Blanchardon à choisir *dix flammes de gueules*, N… Blanchardon à prendre *un soleil d'or* et le marchand Blanchardon « des faubourgs de Magnine » à se doter, entre autre meubles, d'*un nuage d'argent*[1046].

[1038] *Ibid.*, p. 72, n° 243 (Desmaisons, tisserand) et 244 (Desmaisons, vice-sénéchal)
[1039] *Ibid.*, p. 137, n° 640, 641 et 642
[1040] *Ibid.*, p. 122
[1041]Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.*, p. 77 Duclou, bayle
[1042] *Ibid.*, p. 77, Léonard Duclou
[1043] *Ibid.*, p. 40
[1044] *Ibid.*, p. 34, n° 7 et 8, Ardant, aîné et jeune
[1045] *Ibid.*, p. 35 (Ardit)
[1046] *Ibid.*, p. 45, n° 72 (Guil. Blanchard), n° 73 (Joseph Blanchard), n° 74 (Blanchardon), n° 75 (Blanchardon)

Certaines figures allusives parlantes font appel à des données culturelles bien établies notamment en utilisant sur les armoiries les attributs de personnages légendaires ou historiques, des attributs de saints, etc. Deux familles du nom de David ont choisi comme figure principale l'une *un lion d'or* rappelant celui que tua le roi biblique homonyme[1047] et l'autre *une harpe d'or* qui fait référence à l'épisode où David joua de cet instrument pour apaiser le roi Saül[1048]. Parlent aussi par allusion les *fougères de sinople* du chanoine Malherbaud en 1627 dont le nom s'entend « mauvaise herbe »[1049]. Et encore celles *d'or à la bisse ou vipère de sinople* d'un membre de la famille Malignaud dans la mesure où le meuble est l'une des figures bibliques du Malin[1050]. Ce n'est pas la seule qui renvoie à l'Ancien et au Nouveau Testament. Le *lion rampant contre une colonne d'or*[1051] des armoiries d'un certain Sanxon évoque deux prouesses du héros biblique Samson : celui où il renverse les colonnes du temple des Phillistins et celui où déchire un lion « en deux comme un chevreau »[1052]. Quant aux trois Michelon qui avaient vers 1630-1640 *trois coquilles d'argent*[1053] dans leurs armes, c'est probablement en référence, non pas directement à l'archange saint Michel, mais au pèlerinage dont il était le but au Mont-Saint-Michel en Normandie et dont les pèlerins revenaient avec une coquille servant en quelque sorte d'attestation de leur voyage[1054]. Par contre, le lien entre le *lion d'or* des armoiries de Dame Catherine Michel[1055], épouse du « sieur » Reculet, et le patronyme n'apparaît pas d'emblée. On pourrait même penser très légitimement qu'il n'existe pas tant le *lion* est une figure banale et rarement signifiante de l'héraldique. Or il est pensable que ce lien ait été bien réel compte tenu du contexte religieux local. En effet à Limoges le patronyme Michel est fortement associé au lion dans la mesure où l'une des principales églises du « Château », dédiée à l'archange saint Michel, porte le nom de Saint-Michel-des-Lions en raison des deux lions de pierre qui en gardent le porche[1056].

Parfois l'obstacle à la compréhension de l'allusion parlante peut provenir de la méconnaissance de la signification du patronyme dans sa langue d'origine et conduire à une lecture ou partielle du sens de la figure héraldique en cause. Revenons sur l'exemple déjà évoquée des armoiries atypiques de Marie Nadaud, veuve Las Sounas, peintes en 1655 *d'azur à l'Enfant-Jésus d'or dans une crèche d'argent entre la Sainte-Vierge et Saint-Joseph, vêtus d'or avec un manteau d'argent, une lanterne du même les éclairant, un nuage mouvant du chef d'où descendent des rayons d'or*[1057]. On pourrait, avec de bonnes raisons, y voir l'expression d'une dévotion forte à la Sainte-Famille. En réalité, et sans exclure complètement cette interprétation, la scène représentée est un choix parlant puisque "Nadaud" signifie Noël en parler local[1058].

Face à la difficulté de créer des armes parlantes de type direct à partir de certains noms qui s'y prêtent mal, sans pour autant choisir des armoiries fondées des jeux de mots qui répugnent à certains, le choix d'une figure parlant par allusion est une solution satisfaisante, voire élégante. L'allusion présente aussi l'avantage de se fonder sur la totalité du patronyme tout en affichant souvent un caractère ludique. Ce sont peut-être de telles considérations qui conduisirent d'une part, vers 1667, Pierre Midy à se faire faire des armes *d'azur au cadran d'or marqué de douze heures de sable sur un cercle d'argent et l'aiguille d'or fleurdelisée au bout tourné vers midi*[1059] et, d'autre part en 1642, l'apothicaire Gérald Mercier a choisir un écu *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une boucle du même son ardillon d'argen*t[1060].

Les figures parlant par allusion peuvent être utilisées aussi quand le nom exprime une notion abstraite comme un sentiment (l'amour, la bonté, la joie, etc.) ou une forme géométrique, ou un verbe. C'est pour cela que l'on voit *un cœur traversé d'une flèche* sur l'écu de Marcial Senamaud en 1627 et une *croix haute fichée dans un*

[1047] *Ibid.,* p.66, Jh. David du Clocher
[1048] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 67, Mr David, épicier
[1049] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 66
[1050] *Ibid.,* p. 112
[1051] *Ibid.,* p. 141
[1052] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *La Bible et les saints, op. cit.,* p. 282-283
[1053] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 141
[1054] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *La Bible et les Saints, op. cit.,* p. 230
[1055] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 117
[1056] André LECLER, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 445
[1057] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 123
[1058] La signification parlante de cet écu n'est pas incompatible avec une lecture pieuse. En effet Peyr La Sounas, époux décédé de Marie Nadaud, portait des armes très dévotes *d'azur à un Sauveur vêtu d'or… tenant dans sa main senestre un monde du même* (cf. Poncet, *op. cit.,* p. 101)
[1059] *Ibid.,* p. 118
[1060] *Ibid.,* 116 (la *boucle* et son *ardillon* sont des objets de mercerie)

cœur sur celui de Jean Senamaud, « autrement Preyssat »[1061]. Ces deux cœurs évoquent naturellement l'amour (cf. *amo, "*j'aime" en latin). Le premier évoque sans doute l'amour humain[1062] et le second, probablement, l'amour divin (la croix fichée dans le cœur).

Tous les nombreux Reculet qui portaient des armoiries *d'azur à trois écrevisses d'or* (ou *de gueules*) vers 1627[1063] avaient matérialisé la notion de "recul" par ce crustacé d'eau douce connu pour sa faculté à se déplacer rapidement à reculons. Confrontés au choix d'un meuble exprimant héraldiquement leur patronyme les La Pointe ont choisi *une pyramide d'or*[1064]. Quant aux Maledent, dont le nom peut signifier au sens figuré "mauvaise dent ", c'est-à-dire la méchanceté ou, au moins, l'agressivité, et au sens propre la dent gâtée ils ont trouvé une bonne solution allusive parlante avec leurs *trois lions passant l'un sur l'autre*[1065]. Cependant un « Mr Maledent » qui jugeait que les trois lions n'étaient pas suffisamment évocateurs de son nom de famille avait complété son écu par *une bordure de gueules chargée de huit dents d'argent*[1066].

LES ARMOIRIES PARLANTES FONDÉES SUR DES JEUX DE MOTS

Dans le *Recueil* de Philippe Poncet les armes parlantes à jeux de mots (calembours, charades ou rébus) sont les plus fréquentes fournissant environ 45% du total soit presque deux fois plus que les deux catégories précédentes.

Les armoiries parlantes à calembours

Parmi toutes les catégories d'armes parlantes recensées chez les roturiers de Limoges elle est la plus nombreuse, soit plus cent cinquante armoiries (37%). Dans les cas les plus simples le calembour héraldique consiste à tirer d'un nom de famille ayant une signification précise une figure correspondant à un terme homophone. Par exemple une femme Dumas, épouse Deschamps, portait vers 1640 des armes familiales *d'azur à un vaisseau à trois mâts d'or ses voiles d'argent voguant sur une mer du même*[1067]. Or Dumas désigne étymologiquement celui qui demeure dans un "mas", c'est-à-dire une ferme ou une maison isolée. Autre illustration : en 1652 Mr Perière, président du présidial de Limoges, dont le nom vient le l'occitan "peirièra", carrière de pierres[1068] ou tas de pierres artificiel et est, en Limousin, à l'origine de très nombreux toponymes ou micro-toponymes, portait *d'azur à l'arbre d'or accosté de deux lions affrontés du même sur une champagne de rochers*[1069]. Son écu s'est ainsi trouvé doublement parlant en parler local : d'une part par un calembour sur *l'ar*bre de sinople qui est un "périer" (= poirier) et d'autre part, par *la champagne de rochers* qui est aussi un "périer" mais dans le sens de "tas de pierres".

[1061] *Ibid.*, p. 143, n° 676 (Jean Senamaud) et 677 (Marcial Senamaud)
[1062] Guy DE TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane, op. cit.,* p. 130-131
[1063] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 134-135
[1064] *Ibid.*, p. 99
[1065] *Ibid.*, p. 111
[1066] *Ibid.*, p. 111, n° 481 (« Mr Maledent »)
[1067] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.*, p. 78
[1068] *Ibid.*, p. 121
[1069] *Ibid.*, p. 128

D'autres calembours héraldiques ont été faits en rapprochant le nom d'un (ou plus) terme phonétiquement voisin mais sensiblement différent comme pour l'écu de N… Ardelier *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux ardillons d'argent et pointe d'un rocher ardent de gueules*[1070]. Ici l'addiction forte aux meubles parlants se manifeste par deux figures différentes sans rapport aucun avec l'anthroponymie[1071]. De son côté la famille Suduyraud a poussé assez loin la manipulation phonétique de son nom pour en tirer les *trois têtes de porc de sable* de son écu[1072]. Il n'est d'ailleurs pas certain que le calembour a été perçu à l'époque par tous les observateurs extérieurs à la famille. D'ailleurs le peintre Philippe Poncet dans la note accompagnant ces armoiries parle de « trois têtes de pourceaux » et non de hures de sangliers.

A la différence des armes parlantes de type direct les armoiries à calembour ne soucient pas de l'étymologie du nom. La technique consiste seulement à le lier à un meuble valorisant ou simplement amusant. Ainsi un certain Guy de Favelon dont le premier élément du patronyme évoque le gui (du latin *viscum*) portait *d'or à l'arbre guignier de sinople fruité de guignes de gueules…* [1073] a substitué un cerisier à la plante parasite que l'on aurait pu attendre. De même un certain Guybert dont le patronyme est en fait le nom de baptême Guibert (cf. saint Guibert de Gembloux, + 962) avait un *parti : au 1, d'azur à trois heaumes d'argent posés 2et 1 ; au 2, d'azur à l'aigle d'or*[1074]. Le calembour créateur s'est fait ici avec un autre terme de l'équipement militaire, le haubert qui a un rapport phonétique à la fois avec Guybert et avec « heaume ». Par contre le lien technique entre le heaume et haubert est très ténu, le haubert étant une chemise à mailles d'acier avec un gorgerin et un capuchon et le heaume un casque.

D'une manière générale le calembour héraldique ne s'embarrasse en général d'aucune considération de vraisemblance entre le nom et le meuble choisi. Si les *deux yeux d'argent* des armoiries des Beaubreuil se comprennent facilement[1075], par contre pour les *trois yeux d'argent* de l'écu (1646) de Mr Légier le calembour, quoique bien réel, ne s'impose pas au premier abord[1076]. On trouve même parfois des calembours fonctionnant simultanément en parler local et en français comme dans les armes de « chez Ceynat » dont le meuble parlant est *un seau d'or*[1077]. Par contre il est malaisé de déterminer en quelle langue s'est fait le calembour qui a conduit les de Douhet placer *deux mains appaumées d'argent* dans leurs armes[1078]. Est-ce la prononciation en français de doigt au XVII^{e} siècle (doué) ou le parler local (dé) ? Même incertitude pour les *trois mains d'argent le doigt majeur levé* des Londeys (Loundés en parler local)[1079].

Mais c'est la technique de l'extraction dans le nom à plusieurs syllabes de celle qui est la plus facile à faire parler qui semble avoir eu la faveur des familles concernées. Dans le patronyme Marcialot (vers 1658) on n'a pris en compte que la dernière syllabe "-lot" pour créer une *rivière d'argent en pointe*[1080]. Dans le nom Marzat c'est au contraire la première syllabe "Mar-" qui a donné l'idée d'*une mer d'argent en pointe*[1081]. Il en a été de même pour « Mr Bardon, conseiller » qui s'est servi de "Bar-" pour compléter ses armes *d'azur à l'aigle au vol abaissé d'or empiétant un poisson* [un bar] *au naturel*[1082]. Par contre dans les armoiries de son homonyme et vraisemblablement parent, « Mr Bardon, conseiller », le calembour s'est fait sur la totalité du patronyme travesti en "bourdon [de pèlerin] " pour faire un écu *d'azur à trois bourdons de pèlerin d'or…* [1083].

[1070] *Ibid.*, p. 34
[1071] Bernard ORRYE, *Dictionnaire des noms de famille du pays creusois*, s. l., 1998. L'auteur indique pour Ardelier un « lieu argileux, du parler (local) *ardile* et suffixe *–ier* dérivé du latin local *argila*, argile
[1072] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.*, p. 143
[1073] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 92
[1074] *Ibid.*, p. 92
[1075] *Ibid.*, p. 42
[1076] *Ibid.*, p. 99
[1077] *Ibid.*, p. 55. Le calembour ici s'entend mieux en parler local (cf. *la seille* = le seau) qu'en français
[1078] *Ibid.*, p. 70
[1079] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 109
[1080] *Ibid.*, p. 113
[1081] *Ibid.*, p. 115
[1082] *Ibid.*, p. 39, n° 35
[1083] *Ibid.*, p. 39, n° 36

D'autres glissements phonétiques de ce type ont abouti à *l'arbre de sinople* [un prunier][1084] du maître ceinturier Brunier et *aux trois losanges* [carreaux] *d'argent* [1085] de Mr du Garreau, chanoine de Saint-Martial.

Le calembour héraldique fait flèche de tout bois tirant des patronymes des figures tantôt évidentes, tantôt subtiles, tantôt presque insaisissables. Par exemple les *coupes* ou *ciboires* (sans pied) qui apparaissent dans toutes les armes de la prolifique famille Cibot ou Cybot[1086], des bouchers et des marchands pour la plupart, se rapportent assez aisément au patronyme à condition d'utiliser le bon vocable (ciboire) et non un autre terme tel que vase, gobelet, godet, calice, coupe. Cet exercice est moins aisé quand on ne dispose que de la seule représentation de ce meuble sur l'écu (et non du blasonnement qui convient, c'est-à-dire avec le terme "ciboire" et non un autre). Ainsi sur le mur du porche de la chapelle Saint-Aurélien de Limoges, patron des bouchers, où sont représentées sur des pierres sculptées les armes des Cibot on voit, nous dit une brochure touristique, « trois godets à base pointue… »[1087]. La difficulté à saisir le calembour est encore plus grande dans le cas des armoiries à *trois colonnes d'or* des armoiries Jean Peconnet, jeune, « maître orpheuvre » où le lien entre le nom et figure se fait sur le fondement minimal de la seule syllabe « co-»[1088].

Les armoiries parlantes à charade

Les armes parlantes à charades sont beaucoup moins fréquentes que celles à calembours. Chez les roturiers de Limoges elles ne sont qu'une quinzaine, soit 4% du total. Pour faire ce type d'armoiries on a préalablement tronçonné le nom en deux ou trois éléments qui, de la sorte, prennent chacun une signification précise résultant parfois d'un calembour. Par exemple maître Jean Cheyrou, notaire à Aixe-sur-Vienne vers 1650 portait *d'azur à deux chiens passants d'or renfermés dans un cercle aussi d'or*[1089]. En décomposant le patronyme en Chey- et -rou on peut entendre en parler local (mais cela fonctionne aussi en français) "chi" "rou" soit "chiens" et "rond", d'où les trois meubles de l'écu. En 1645 un certain M. de Coubras dont le nom peut s'entendre 'Court bras " portait avait dans ses armoiries *un dextrochère mouvant d'un nuage tenant une épée en pal*[1090]. Ici le *nuage* qui couvre l'épaule et une partie de l'humérus fait un "court bras".

Comme pour les armoiries à calembour interpréter correctement la charade voulue par leur auteur nécessite de qualifier précisément les meubles qui concourent au jeu de mots. Prenons à titre d'illustration les armes de Mr D'Arsonval, procureur en la maison de ville de Limoges vers 1679, qui se blasonnent, semble-t-il, *d'azur au couteau (ou dard) d'argent posé en pal à dextre, une cloche d'or à senestre et un anneau (?) de… en pointe*[1091]. Selon que l'on qualifie l'instrument pointu de couteau, de poignard ou de *dard,* la charade s'amorce (si dard) ou non (couteau ou poignard). Pour la *cloche* il faut passer de l'objet représenté à sa fonction qui est de produire un *son*. En outre pour que la charade soit complète il aurait fallu que l'anneau soit, par exemple, un *vol.*

D'autres charades héraldiques sont heureusement plus commodes à saisir comme celle de l'écu de « feu maître Jean Boutineau, chanoine de Saint-Etienne de Limoges » *d'azur à deux mains d'argent mouvant d'un nuage du même à dextre et à senestre et tenant un cercle d'or*[1092] qu'il faut entendre "bouts tenant". Facile aussi est la lecture en charade de l'écu de Claude Broulhaud (1644) *d'azur à l'aigle essorant d'un nuage d'argent ; en pointe une rivière*[1093] à la condition de ne pas faire entrer en jeu l'*aigle* lequel n'intervient pas dans le jeu de mots qui se limite au nuage (à requalifier "brouillard") et la rivière (eau).

[1084] *Ibid.*, p. 53
[1085] *Ibid.*, p. 97
[1086] *Ibid.*, p. 60 et 64
[1087] Brochure touristique, sans date recueillie, vers 2005. Un autre écu des Cibot sur la clé de voûte de cette chapelle repose sur une peinture représentant une peau de bœuf, allusion au métier d'origine de cette dynastie de bouchers
[1088] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 127
[1089] *Ibid.*, p. 60
[1090] *Ibid.*, p. 63
[1091] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 35
[1092] *Ibid.*, p. 49. Il s'agit bien d'armes familiales et non pas personnelles car en 1697 un autre chanoine, Antoine Boutinaud, probablement un neveu ou un petit neveu du précédent, fit enregistrer un écu semblable au précédent *d'azur à deux mains de carnation parées d'argent tenant une bague d'or…*
[1093] *Ibid.*, p. 53

Il en est allé de même quand on décomposé de nom de famille Crouchaud en deux éléments dialectaux "Crou-" (la croix) et "-chaud" pour aboutir à des armoiries *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux croisettes d'or et en pointe d'un soleil du même*[1094]. Ici encore la figure principale, *le chevron*, ne doit pas être prise en compte et c'est l'effet du *soleil* (chaud) qui entre dans la charade et non l'astre lui-même et les *croisettes* redeviennent des croix pour la circonstance. C'est la même démarche ludique et un peu tortueuse qu'il faut suivre pour découvrir la charade des armes du marchand Eychaupré (1657) qui portait *d'or à une plante de tournesol de sinople sur une terrasse du même fleurie de trois roses de gueules surmontée d'un soleil du même*[1095]. Ici encore il ne faut retenir que deux meubles, la *terrasse fleurie* (= pré) et le *soleil de gueules* (= chaud).

Mais la plupart des charades héraldiques s'efforcent de refléter la totalité du nom en utilisant toutes ses composantes, à la différence du calembour qui n'a pas de telles exigences. C'est ce qu'on observe dans les armes de Pierre Nicolas (1642) qui sont *d'azur au chevron d'or surmonté d'une cordelière (ou lacs) entrelacée en forme de huit d'argent ; en pointe un coq dans un nid d'or*[1096]. Ici avec trois des quatre figures (*nid, coq, lacs*) la charade est construite. Sur l'écu familial de Mr Volondat (vers 1679) *d'azur à trois pigeons d'argent posés deux et un et une rivière du même en pointe*[1097] les deux figures requalifiées, l'une en "vols " et l'autre en "ondes", forment la charade « vol-onde ».

De ce qui précède il ressort que la charade héraldique se sert souvent du calembour pour se constituer. Le *rocher entouré de flammes,* donc "chaud" de l'écu de Pierre Rouchaud, « près de la roche du Pont-Saint-Martial » [à Limoges] en est un exemple[1098]. Celui d'un certain Villardz qui portait *d'azur à la ville d'argent accompagné en pointe d'un arc d'or*[1099] en est un autre. Mais les armoiries à charade ne peuvent se confondre avec les armes à rébus que nous allons maintenant évoquer.

Les armoiries parlantes à rébus

Le mot rébus n'apparaît qu'à l'extrême fin du XVI[e] siècle dans le sens de libelle comportant des dessins énigmatiques. Selon le dictionnaire *Le Petit Robert* c'est « une suite de dessins, de mots, de chiffres ou de lettres évoquant par homophonie le mot ou la phrase que l'on veut exprimer »[1100]. L'usage du rébus en héraldique paraît tardif bien que, dans le dernier quart du XVI[e] siècle, Jérôme de Bara l'ait déjà vigoureusement combattu en l'englobant dans sa réprobation générale des armes parlantes[1101].

Alors que le plus souvent la charade est relativement simple car reposant sur un découpage élémentaire du nom comme dans le cas de Mr Dumonteil, médecin à Limoges en 1650, qui avait des armoiries *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un arbre de sinople*[1102] où le *chevron* figure un "mont" et où l'*arbre* est un "tilleul" (cf. "theil" = le tilleul en parler local). Le rébus, au contraire, est volontairement obscur car fondé souvent sur un nom sans signification précise à l'origine mais qui, par un découpage arbitraire mais astucieux en plusieurs éléments signifiants puis par réassemblage, se retrouve porteur de sens. Sur le plan héraldique se pose alors la question de la représentation graphique qui conduit parfois à proposer des figures multiples et insolites mais qui restent, en principe, conformes aux règles du blason. C'est l'exemple, volontairement exécrable, que nous donne Jérôme de Bara d'un certain Charpiot portant *d'azur à un char à quatre roues de gueules chargé d'une pie de sable tenant dans son bec un os d'argent*[1103].

[1094] *Ibid*., p. 64
[1095] *Ibid*., p. 81
[1096] *Ibid*., p. 124
[1097] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 152
[1098] *Ibid*., p. 137
[1099] *Ibid*., p. 150
[1100] *Dictionnaire "Le Petit Robert", op. cit.,* p. 1619
[1101] Jérôme DE BARA, *Le blason des armoiries, op. cit.,* p. 123
[1102] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 80
[1103] Jérôme DE BARA, *Le blason des armoiries, op. cit.,* p. 123. Pour les besoins de sa démonstration à visée dissuasive de Bara a transgressé la règle d'utilisation des émaux en mettant couleur sur couleur

Dans le *Recueil* d'armoiries de Philippe Poncet on ne dénombre que quinze armes à rébus (4%), soit presque dix fois moins que les armes à calembour. Cette rareté doit être relativisée par rapport à l'époque médiévale où ce type d'armes parlante était presque inconnu. Il y a dans les armoiries à rébus une intention de leurs auteurs de rendre leur signification énigmatique. Un exemple-type assez éclairant de cette manière de faire se trouve dans l'écu *d'azur au lion d'or traversé d'une flèche du même* du maître-apothicaire Jean Raby[1104]. Il s'agit ici d'un meuble connu seulement à quelques exemplaires en Europe ce qui donne à penser qu'il est porteur de signification et non un meuble banal. Nous pensons pour notre part que la clé de ce rébus (en quoi a-t-il un lien avec ce patronyme ?) consiste à considérer que la *flèche* rend le lion furieux, soit *rabidus* en latin, langue que ne pouvait ignorer un apothicaire du XVII[e] siècle. On voit bien ici toute la difficulté de faire une lecture interprétative et simultanée du nom et de l'image.

Il y a néanmoins des cas un peu plus simples telles les armes *d'azur au dextrochère d'argent vêtu d'or tenant un bouquet du même* d'Etienne Geoffre (1642)[1105]. C'est ici, comme précédemment, un meuble secondaire, *le bouquet,* et sans lien apparent ni étymologique ni phonétique avec le nom qui nous met sur la voie. Mais c'est surtout la vision d'ensemble de la scène, c'est-à-dire "l'offrande" d'un bouquet qui donne le sens parlant. Remarquons que le rébus ne fonctionnerait pas avec un dextrochère tenant une épée, cas très fréquent, car on offre plutôt un bouquet qu'une épée.

C'est encore une autre notion, celle de germination, que présentent les armoiries *d'azur à une plante de millet d'or accompagnée en chef d'un soleil du même à dextre et un croissant tourné d'argent à senestre*[1106] du « sieur Germain des faulxbourgs de la Boucherie à Limoges ». En effet ce sont le *soleil* et la *lune* qui font *germer* le *millet.* Le blasonnement à lui seul ne fait pas apparaître le rébus et le découpage du nom en deux syllabes ne conduit pas aux figures représentées et à la solution de l'énigme. Les armes de « Mr Grand, procureur en la Cour du Parlement de Bordeaux » comme le note respectueusement Philippe Poncet, contiennent aussi un rébus. En effet elles sont *d'azur à une nuée d'argent partageant l'écu comme une fasce accompagnée en chef d'un soleil entre deux étoiles et en pointe d'un monde surmonté d'une croix entre deux étoiles, le tout d'or*[1107]. Ce qui est représenté ici c'est l'univers : au-dessus du *nuage* (*nuée*) le ciel avec le *soleil* et des *étoile*s, en-dessous la terre (*le monde*). L'ensemble est porteur de la notion de grandeur qu'implique très directement le patronyme Grand et que renforce la quasi-omniprésence de l'*or* pour les meubles. La découverte de l'énigme nécessite d'une part une lecture méticuleuse de l'écu dont tous les meubles concourent à exprimer la notion de grandeur, d'étendue, d'immensité contenue dans le nom et d'autre part une appréhension globale.

Certaines armoiries à rébus sont d'un abord moins ardu et sont faciles à décrypter sans grand effort d'imagination. C'est le cas de celles *d'azur au lion tranché par une main d'argent tenant une épée du même* de la famille Tranchelion déjà connue au Moyen Age[1108]. On pourrait en dire presque autant de l'écu de la famille Ventenat si au rébus ne s'ajoutait un calembour. En effet leurs armes sont *d'azur à un rocher d'argent mouvant de la pointe dextre de l'écu d'où sortent les flammes de gueules* [le volcan Etna] *et une tête d'argent soufflant le vent d' une nuée du même mouvant de l'angle senestre de l'écu*[1109]. Il faut lire ici le rébus Vent- Etna qui exprime phonétiquement le nom de famille.

Au total à Limoges au XVII[e] siècle les rébus plus ou moins ésotériques n'ont été utilisés qu'à la marge parce que la finalité des armoiries parlantes est d'exprimer l'identité de leur titulaire et non de la dissimuler. C'est pourquoi ce sont les techniques parlantes les plus simples qui ont été utilisées sur une grande échelle.

[1104] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 134
[1105] *Ibid.,* p. 88
[1106] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 89
[1107] *Ibid.,* p. 90
[1108] *Ibid.,* p. 145
[1109] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 147

LES ARMOIRIES PARLANTES FONDÉES SUR DES LETTRES

La présence de lettres de l'alphabet, d'inscriptions diverses ou de chiffres dans les armoiries est parfois considérée comme « une véritable hérésie à la fois héraldique et esthétique »[1110]. Mais si hérésie il y a elle est ancienne puisque l'on trouve des armoiries avec des lettres au XIV[e] siècle dont deux dans *l'Armorial Bellenville* (vers 1370-1380) sur un total de 1333 et deux autres dans *l'Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis* (vers 1375-1376) sur un total de 1460. Mais au XVI[e] et au XVII[e] siècle à Limoges on voit fleurir les lettres (en général des initiales du nom de baptême et du nom de famille) sur les armoiries des roturiers de condition modeste (marchands, artisans, petite bourgeoisie urbaine, etc.) en mal d'identité sociale. Certains d'ailleurs ont simplement reproduit leurs marques de marchands. Au total sur la période 1627-1680 sur quatre cent dix armoiries de roturiers, trente-deux (8%) portent des lettres avec d'autres meubles.

Ces lettres viennent souvent en complément de figures parlantes comme si leurs concepteurs craignaient que la signification de ces dernières ne soit pas suffisamment perçue. Dans certains il peut s'agir de la reproduction d'armoiries figurant déjà sur des cachets, des marques de marchands, des bagues, de la vaisselle, etc. pour lesquels une identification plus précise des propriétaires avait déjà été jugée nécessaire. Ainsi, quand en 1643, l'émailleur Philippe Poncet peint les armes du « sieur Bayles, l'un des bayles des marchands » qui sont *d'azur à la croix haute de deux traverses, l'extrémité du bras supérieur réunie au sommet et le pied fiché dans un cœur chargé des lettres P*[ierre] et B [ayles], *le tout d'or* et qui reproduisent à l'évidence une marque de marchand, il note « J'ay faict les armes du dict S[r] Bayles en son panonceau des marchands que j'ay prinses sur un cachet » [1111.] Il paraît donc certain que les initiales P et B faisaient partie intégrante de l'écu depuis longtemps.

Beaucoup parmi ces écus à lettres ne posent aucune difficulté d'interprétation car ils reproduisent les initiales du nom de baptême et du patronyme. Il en est ainsi du *E et du C accompagnant la hache* parlante d'Estienne Chaptal[1112] et des deux lettres F et B qui sont de part et d'autre de *l'arbre de sinople* de l'écu parlant du marchand François Bouverye[1113].

Mais d'autres armoiries lettres soulèvent des interrogations quant à leur signification précise comme par exemple celles de Pierre Barry, dit Gouvernat, qui portait vers 1670 *d'azur aux lacs d'argent en forme de croix… aux flancs les lettres P et B et en pointe la lettre R*[1114]. Cette dernière lettre est peut-être une allusion au surnom Gouvernat, évocateur d'un pouvoir quelconque, comme celui du **R**oi. Elle pourrait être aussi, plus simplement, extraite du nom de famille qui en comporte deux. Il s'agit d'ailleurs dans ce cas d'armoiries strictement personnelles car le frère de Pierre Barry, N… Barry, « capitaine de la maison de ville de Limoges » et membre de la confrérie des Pastoureaux, portait en 1648 un écu tout différent *d'azur à trois barils d'argent l'un sur l'autre*[1115]. Certains écus de ce type sont beaucoup plus ésotériques comme celui, peint en 1643, d'un autre habitant de Limoges, Jean David, qui est *d'azur à la croix haute au bras senestre recroisetté et le dextre réuni au sommet, haussée des lettres A et V entrelacées et accostée des lettres J et D*[1116]. A l'évidence les branches de la croix forment un *quatre de chiffre*. Exceptionnelle en Limousin mais très répandue en Alsace et en Savoie dans les armoiries bourgeoises, (marchands, artisans, échevins…), cette figure n'apparaît jamais sur les écus du clergé et de la noblesse[1117]. L'ensemble est certainement une marque de marchand et bien qu'utilitaire à l'origine, cette figure semble empreinte de significations religieuses, le triangle représentant la Trinité et la croisette le Christ. Le groupe JD AV peut être considéré globalement ou bien en deux couples de lettres. Globalement le groupe est l'anagramme de DAVID où le D est utilisé deux fois et où J=I ce qui est assez courant à l époque. Séparément J et D sont les initiales de Jean David mais aussi celles de "Jesus Domino" et A et V entrelacées forment le monogramme « Ave Maria ».

[1110] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 169
[1111] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 41
[1112] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 56
[1113] *Ibid*., p. 40. Bouverye peut s'entendre "bois vert" par calembour
[1114] *Ibid*., p. 41
[1115] *Ibid*., p. 40
[1116] *Ibid*., p. 65
[1117] René BISCH et Gilbert MAISTRE, *La marque au chiffre 4 en Alsace, dans le Brisgau et en Savoie,* dans *Pays d'Alsace,* 1983-84, cahier 145, p. 9 à 12

On se souviendra que Jésus et Marie sont de la descendance du roi David. Cet ensemble héraldique présente donc, outre sa dimension parlante, une forte cohérence sur le plan de la symbolique religieuse. Bien que la profession de ce Jean David nous soit inconnue, on peut l'imaginer comme un pieux marchand[1118], membre de l'une des nombreuses confréries religieuses de Limoges. Toutefois ce goût ésotérisant n'a pas eu la faveur des autres David vivant à la fin du XVII[e] siècle qui se sont pour la plupart dotés d'armes parlantes allusives plus classiques en plaçant sur leurs écus l'un *un roi David*, un autre *une harpe* et le troisième plus simplement un *lion*[1119].

Des lettres initiales autres que celles du nom et du nom de baptême apparaissent ainsi sur certains écus. Vers 1650, Mr Dhaulières, demeurent à Aixe-sur-Vienne, portait *d'azur à un arbre de… cantonné des lettres MDLH*[1120] qui sont les initiales de Mr., du prénom L(ouis ?), et des premières lettres du patronyme DH dissociées en quelque sorte comme si le D constituait une particule. Le souci de marquer son rang social, aussi modeste soit-il, peut se manifester par l'introduction sur l'écu de l'initiale d'un titre à côté de celles du nom et du prénom. Ainsi en 1643, Maître Pierre Mainsat, notaire royal à Solignac, portait sur son écu *un arbre de sinople accosté des lettres MPM*[1121]. Parfois aussi l'initiale du nom d'une seigneurie peut figurer dans les armoiries avec celles du nom comme sur celles de Jean Tarneau, seigneur de Tarnaud (commune de Saint-Priest-sous-Aixe, H.V.)[1122], qui portait en 1648 *d'azur au chevron d'or sommé d'une étoile du même accompagné de trois lettres T d'*or[1123].

C'est principalement chez les roturiers que l'on trouve des initiales à l'époque moderne comme si le souci d'afficher son individualité prenait le pas sur le caractère familial traditionnel de l'héraldique. En conséquence on touche parfois à la caricature quand les meubles parlants ne suffisent plus à dire le nom. Par exemple quand, en 1630, Mathieu Tranchant et Marguerite Dufour, un couple de roturiers, font peindre leurs armoiries très explicitement parlantes, qui sont *un parti : au 1, d'azur au dextrochère vêtu d'or tenant en pal une épée d'argent* (Tranchant) ; au 2, *d'azur à la gueule de four d'argent* (Dufour)[1124]. Mais les jugeant sans doute insuffisamment explicites ils ajoutent les initiales M et T *au 1* et *M et D* au 2.

Les lettres parlantes sont en général au nombre de deux (nom de baptême et patronyme) comme dans les armes du maitre cordonnier Léonard Nadaud, vers 1630-40, qui portait *d'azur à un chevron de… accompagné de trois étoiles de… , deux en chef et une en pointe, accosté des lettres L et N de…* [1125]. Et si l'initiale du nom de baptême n'apparaît jamais sans celle du patronyme, par contre, cette dernière est parfois représentée sans celle du nom de baptême sur certains écus. C'est le cas des armoiries *d'azur au chevron d'or … accompagné de trois lettres G …* de Jean Gergot, membre de la confrérie de la Fête Dieu et des âmes du Purgatoire[1126] vers 1640. Plus exceptionnel, voire unique, est l'écu *d'azur à la croix alaisée d'or soutenue de la lettre T du même…* de Pierre Teulier du faubourg de La Boucherie, qui fait l'économie du nom de baptême[1127]. Faut-il attribuer à une petite vanité les lettres initiales triples (ADG) du maître pintier André Degorses[1128] et du boulanger Pierre Dutreix (PDT)[1129] qui se veulent révélatrice l'existence d'une particule.

[1118] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 67 (on connaît ainsi un David épicier en 1679)
[1119] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 52, 65, 81 et 92
[1120] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 73
[1121] *Ibid*., p. 116
[1122] André LECLER, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 721
[1123] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 144
[1124] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 145. Les initiales ne sont pas le fruit d'une circonstance (mariage ou enterrement par exemple). En effet pour le mari du moins le modèle a été pris « sur un cachet d'acier à merquer vexelle » qui comportait les lettres M et T
[1125] *Ibid*., p. 122
[1126] *Ibid*., p. 88
[1127] *Ibid*., p. 144
[1128] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit*, p. 68
[1129] *Ibid*., p. 80

Comme on le voit l'usage des lettres initiales est très divers et s'éloigne souvent du schéma nom et prénom. C'est le cas de Mathieu Varrachau (1644) qui portait *d'azur à la croix haute fichée sur les lettres VA entrelacées d'or*[1130]. Ce sont certes les deux premières lettres de son patronyme mais leur entrelacement fait apparaître le monogramme AVM (Ave Maria), signe peut-être d'une dévotion particulière à la Vierge qui ne doit pas surprendre dans une ville comme Limoges où l'on comptait vers 1650 pas moins de huit confréries placées sous l'invocation mariale[1131]. Cet AVM se trouve sous la forme des *lettres M et A entrelacées* du *parti : au 1, coupé, d'azur à la croix alaisée d'argent surmontant deux trèfles d'or, d'azur aux lettres M et A entrelacées d'or ; au 2, d'azur à l'ange ailé portant un rameau de sinople…*[1132] de Mr Valladon (1641) aux multiples symboles religieux et dont le champ est bleu, la couleur mariale depuis le XII[e] siècle[1133].

Le sens de quelques lettres initiales demeure cependant mystérieux comme le I de l'écu *d'azur au vol abaissé d'or accompagné en chef des lettres M et R en pointe de la lettre I* de Marcial Ruaud « du Pont Saint-Marcial »[1134]. Ici on ne sait à qui se réfère la lettre I qui est d'ailleurs assez probablement un J selon la graphie courante de l'époque. Peut-être s'agit-il de celle du prénom du père conservé par piété filiale ?

Les lettres parlantes sont des meubles secondaires sur la quasi-totalité des armoiries des roturiers de Limoges. Toutefois sur quelques écus elles occupent une position centrale comme sur celui *d'azur aux lettres L et G d'argent accompagnées en chef de trois roses trois roses d'or et en pointe d'un croissant d'argent* de Léonard Goumy (vers 1630-40)[1135] ou sur celui de P. Noalher *d'azur aux lettres N et P entrelacées surmontées de trois étoiles d'azur dans un nuage d'argent…*[1136]. Ceci donne d'ailleurs à penser que pour certains Limougeauds les armoiries sont devenus moins un emblème familial qu'une marque personnelle.

La fonction principale de ces armoiries à initiales est naturellement de faciliter l'identification de leurs possesseurs dans une localité où les familles homonymes (et souvent parentes) portent des armes identiques. Mieux qu'une brisure traditionnelle qui ne permet que difficilement d'identifier telle ou telle branche, les initiales sont nettement plus précises car elles descendent au niveau d'un individu donné. C'est d'ailleurs par une volonté formellement manifestée que Jean Raymond, « marchand frangeur, fils de feu Antoine» porte les initiales I (Jean) et R sur son écu. En effet il est certain que le modèle *d'azur au soleil d'or accompagné en chef de trois étoiles du même et en pointe une montagne d'argent* ne comportait pas d'initiales car le peintre note : « on m'a commandé de mettre lesdites lettres »[1137]. Visiblement le commanditaire, qui semble être Jean Raymond lui-même, ne voulait pas être confondu avec son père. L'écu parlant familial (cf. "Ray-" et "-mont") devait pour ce faire être personnalisé avec des initiales. La grande famille des bouchers Cibot ou Cybot déjà évoquée, qui portait *d'azur au chevron de… accompagné de (un, deux ou trois ciboires) de …*[1138], a elle aussi utilisé parfois des initiales. L'un d'eux, à une date indéterminée, qui avait probablement financé une partie des travaux d'entretien de la chapelle Saint-Aurélien, patron des bouchers de Limoges, fit apposer son écu au-dessus du porche mais remplaça le *ciboire de la pointe* par ses initiales *I et C* entrelacées (Jean Cibot)[1139]. A la fin du siècle ce souci de différenciation héraldique les marchands Jean et Claude Cibot feront enregistrer le premier, un écu *d'azur à deux ciboires d'or posés en chef et un autre du même posé en pointe accosté d'un H et d'un C d'argent* et le second, des armes *d'azur à trois ciboires d'or posés deux en chef et un en pointe, celui-ci accosté de deux C du même*[1140].

[1130] *Ibid.*, p. 147
[1131] *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Stéphane Capot et Paul d'Hollander, PULIM, Limoges, 2009, p. 196-197
[1132] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 146
[1133] Michel PASTOUREAU, *Bleu. Histoire d'une couleur, op. cit.,* p. 50-55
[1134] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 139
[1135] *Ibid.*, p. 80
[1136] *Ibid.*, p. 125
[1137] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 134
[1138] *Ibid.*, p. 60
[1139] Internet, site *confrérie.saint-aurélien.fr* avec photographie des armes de J. Cibot sculptées
[1140] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 10 et 47

Cette mode relativement fréquente et durable (nous pouvons la suivre de la fin du XVI[e] siècle au commencement du XVIII[e] siècle) constitue aussi l'une des caractéristiques de l'héraldique roturière limousine de l'époque moderne. Dans les provinces voisines de l'Auvergne et du Poitou on n'observe rien de semblable. Dans le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* de J.B. Bouillet qui inclut des armoiries de toutes les époques on ne trouve que trois écus portant des lettres sur plus de trois mille[1141]. Et dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge moins d'une armoiries sur deux cents porte des lettres ou des chiffres (0,5%). Dans le Limousin la proportion atteint 4%.[1142]

4. Les "brisures" des armoiries roturières

La brisure est une modification (changement d'émail, ajout d'une pièce ou d'une figure, modification de la ou des figures constituant les armes d'origine ou de leur nombre etc.) apportée aux armes familiales d'un individu pour les distinguer de celles du chef de famille, c'est-à-dire l'aîné de la branche aînée Les brisures ont connu leur apogée au XIII[e] siècle chez les nobles de la France du Nord. Au XIV[e] siècle certains roturiers se sont mis eux aussi à briser. Mais cette pratique a connu un déclin général à partir du XV[e] siècle et surtout à l'époque moderne où l'emploi des brisures ne se maintient que dans quelques grandes familles[1143].

Or il semble bien que l'usage des brisures (ou des pseudo-brisuresa perduré au XVII[e] siècle chez les roturiers de Limoges. Prenons par exemple le cas de la famille Dupré dont cinq membres nous ont laissé les armoiries qu'ils portaient vers le milieu de ce siècle. Si l'on s'en tient à la configuration de leurs écus respectifs tous ces Dupré ont un lien de parenté plus ou moins ancien mais réel. En effet tous portent au moins *d'azur à trois trèfles d'or*[1144]qui sont des armes parlantes. Mais Jean Dupré (vers 1630) a *ajouté un chevron d'or sommé d'un croissant d'argent*[1145]. Quant à Pierre Dupré au *chevron accompagné de trois trèfles* il a ajouté *un chef d'or chargé des lettres PDP*[1146]. Vers 1655 un autre Dupré portait *d'azur au chevron sommé d'une croisette et accompagné de trois trèfles, le tout d'or*[1147]. Enfin « noble Jean Dupré, seigneur d'Aigueparce » avait *aux 1 et 4 de son écartelé* d'alliance avec une Romanet *un chevron d'or accompagné de trois trèfles du même*[1148]. En 1697 un N…Dupré, « curé de Vic » fera enregistrer dans l'*Armorial général* un écu *de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois trèfles du même* différent de celui des autres Dupré par le *champ de gueules* et par la pièce (*une fasce*)[1149]. A cette dernière exception près, tous les Dupré de Limoges ont en commun *un champ d'azur* et *trois trèfles d'or*. Les variantes que nous avons notées sont-elles véritablement des brisures ou des marques distinctives individuelles ou familiales ? Pour parler de brisure il faut se référer aux armoiries pleines d'une branche aînée qu'il est ici impossible de distinguer. Cette notion de préséance d'une branche, dite aînée, sur les autres autour de laquelle se serait organisé un système héraldique, ne semble pas avoir hanté les bourgeois de Limoges. C'est pourquoi nous pensons que le terme de pseudo-brisure conviendrait mieux pour désigner sur certaines armoiries roturières ces divers signes distinctifs.

[1141] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op., cit.,* p. 216-217
[1142] A. FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis et Saintonge, op., cit.* On dénombre dans ce recueil environ 60 armoiries à lettres sur un total de 14 000
[1143] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 177-180
[1144] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 79. Armes de Mr Pierre Dupré (n° 277)
[1145] *Ibid*., p. 79, n° 276, J. Dupré (entre 1630 et 1640)
[1146] *Ibid*., p. 79, n° 278, Pierre Dupré (1644)
[1147] *Ibid*., p. 79, n° 279, Dupré (1655-1657)
[1148] *Ibid*., p. 79, n° 280, « Noble Jean Dupré », sans date. Aucun Dupré ne semble avoir été noble en Limousin au XVII[e] siècle (voir Simon Des Coutures, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*)
[1149] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 9, Martial Maledent

C'est par ailleurs plutôt chez les bourgeois fortunés de Limoges et chez les officiers royaux aspirant plus ou moins à la noblesse qu'il faut rechercher des brisures. Le cas des Maledent nous paraît éclairant de ce point de vue. La plupart de ceux-ci sont des marchands ou des officiers royaux et deux branches, celle des Maledent de La Borie et celle des Maledent d'Hardy accéderont par charges à la noblesse à la fin du XVII[e] siècle[1150]. Conservant tous le *champ d'azur* et les *lions d'or passants l'un sur l'autre* de la famille ils brisent par le nombre de lions ou par l'adjonction d'une bordure ou par des partitions sans qu(il soit question de branche aînée et de branches cadettes. Martial Maledent, marchand et consul de Limoges en 1650, portait *d'azur à trois lions passants d'or posés l'un sur l'autre, à la bordure de gueules*[1151]. Probablement vers la même époque un « autre Mr Maledent » avait un écu *d'azur deux lions passants d'or l'un sur l'autre à la bordure de gueules*[1152]. Plus original par leurs deux brisures et leurs deux meubles parlantes sont les armoiries *d'azur à trois lions passants l'un sur l'autre d'or, à la bordure de gueules chargée de huit dents d'argent* d'un autre « Mr Maledent »[1153]. En 1652, « Mr Maledant, trésorier, seigneur de La Borie » portait *d'azur à trois lions passants d'or l'un sur l'autre accompagnés en pointe d'un cœur du même*[1154]. En 1697 le fils de ce dernier, Martial Maledent (1623-1706), trésorier général de France, écuyer et seigneur de La Borie, fera disparaître le *cœur d'or* de l'écu paternel, figure trop roturière, et portera ce qui pourrait passer pour des armes familiales pleines *d'azur à trois lions passants d'or l'un sur l'autre, lampassés d'argent*[1155]. A la même date Pierre Maledent d'Hardy (1649-1734), fils du précédent seigneur de Puytison, lui aussi écuyer et président conseiller général de France, se dota d'un *parti : au 1, d'azur à trois lions d'or passants l'un sur l'autre ; au 2, d'azur à une aigle d'argent*[1156]. Mais en 1700 un autre membre de la même famille, N… Maledent de Puy-Imbert, simple « procureur du Roy aux traites foraines », faisait enregistrer, comme l'écuyer Martial Maledent, des armes *d'azur à trois lions passants d'or l'un sur l'autre*[1157]. Mais les particularités héraldiques chez les Maledent sont encore plus nombreuses que celles relevées ci-dessus si l'on en croit les notes du peintre Philippe Poncet[1158]. Ici encore on n'est plus dans un système, celui des brisures mais dans un entre deux où l'on conserve d'une part l'essentiel de l'héritage héraldique familial c'est-à-dire la figure principale *(trèfles* des Dupré, *lions l'un sur l'autre* des Maledent) et éventuellement les émaux, et d'autre part on cède à la tentation d'individualiser les armoiries par de petits ajouts pas toujours très discrets notamment chez les roturiers et parfois même ostentatoires.

C'est ce que l'on remarque chez les Pinot de Limoges et d'Aixe-sur-Vienne (H. V.) une famille spécialisée dans la collecte de la taille, dont les armoiries sont toutes des variations autour d'une figure principale parlante illustrant leur patronyme. « Mr Pinot, président en l'élection de Limoges » portait vers 1640 *d'or au pin de sinople sur une champagne du même, avec des pommes de pin au naturel*[1159]. Armes différentes de celles de « Pinot, d'Aixe » qui étaient *d'azur au pin de sinople avec cinq pommes de pin au naturel sur des rochers d'argent surmonté d'une étoile et accosté de deux autres de…*[1160]. M. Pinot, « élu », vers 1650 poussait plus loin la différenciation avec des armoiries *d'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or…*[1161]. Mais en 1698 Bernard Pinot, receveur général des domaines à Limoges, fit enregistrer un écu, toujours parlant mais allégé, *d'argent à trois pommes de pin de sable…*[1162]. Quant à Jean Pinot, « bourgeois et lieutenant de bourgeoisie à Limoges » il rompit avec les pommes de pin en présentant des armes toujours parlantes mais encore plus ludiques *d'azur à trois pieds humains d'argent deux et un*[1163]. Sans parler même de brisures à travers ces exemples c'est peut-être l'aspect héréditaire des armoiries qui semble remis en cause.

[1150] *Ibid.*, p.
[1151] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 111, n° 480
[1152] *Ibid.*, p. 111, n° 482, « D'autre Mr Maledent »
[1153] *Ibid.*, p. 111, n° 481, « Mr Maledent »
[1154] *Ibid.*, p. 111, n° 483, « Mr Maledant, trésorier, sr de La Borie »
[1155] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 9,n° 10
[1156] *Ibid.*, p. 9, n° 11. Sa mère était une Hardy de Puytison d'où l'écu à *l'aigle d'argent* (voir Poncet, p. 35, n°10)
[1157] *Ibid.*, p. 90
[1158] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 111 (notes des n° 481 et 483)
[1159] *Ibid.*, p. 132, n° 604, « M. Pinot, président… »
[1160] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 132, n° 605, « Pinot d'Aisse »
[1161] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.*, p. 132, n° 603 , « Mr Pinot, élu »
[1162] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 52
[1163] *Ibid.*, p. 50

Situés à un degré plus bas dans l'échelle sociale (médecin, greffier) que les précédents les Avril de Limoges (sans lien connu avec la famille noble homonyme)[1164] avaient tous en commun un *lion* dans leurs armoiries. Mais pour le reste leurs écus respectifs présentaient des différences si importantes qu'il paraît difficile d'y voir des brisures. Il s'agit plutôt d'armes délibérément dissemblables où le *lion d'or* ou *de sable,* meuble parmi les plus banals, n'assure qu'un lien héraldique bien ténu entre les différents porteurs d'armoiries. Qu'on en juge : Joseph Avril, « greffier de la salle épiscopale », portait *d'azur au chevron accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un lion, le tout d'or*[1165], Avril de la Cité [épiscopale], *d'or au lion de sable ; au chef de gueules chargé d'un soleil d'or*[1166] et Mr Avril, « médecin de Limoges » vers 1667, *d'azur au chevron d'or accompagné en chef d'un soleil du même et en pointe d'un lion d'or*[1167]. Ce dernier, selon l'apothicaire Lamy, aurait porté antérieurement (1655) *d'or au lion de sinople portant avec sa patte dextre une croix de gueules*[1168].

Ces derniers exemples semblent montrer que beaucoup de roturiers de Limoges étaient tiraillés entre le souci de conserver les armes familiales et celui d'y mettre des marques personnelles qui pouvaient être changeantes. D'où cette apparence hétéroclite de l'héraldique limougeaude où les "brisures" l'emportent souvent sur le meuble identifiant principal qui peut parfois même être remplacé par un autre. A la décharge des roturiers de Limoges il faut souligner que parfois sept ou huit familles homonymes issues d'un ancêtre commun coexistaient dans un espace qui, en comptant les faubourgs, ne dépassait quelques dizaines d'hectares. Chacune ne pouvait qu'éprouver le besoin de se distinguer des autres notamment par son héraldique. Certains n'hésitant pas à se doter d'armes totalement différentes de celles des autres. Les Ruaud se divisaient en deux groupes héraldiques les Ruaud *à l'aigle* et les Ruaud *au chevron et aux trèfles*. Dans le premier groupe on trouve des familles portant *une aigle bicéphale* (Ruaud de Magnine, Ruaud du Chaseau, Ruaud, chanoine de Saint-Junien), des familles portant *une aigle éployée* sur *un champ d'azur* (Marcial Ruaud du Pont-Saint-Marcial) ou sur *un champ d'or* avec pour certaines *une bordure d'azur chargée de besants* et pour d'autres une *bordure de* ***gueules.*** Dans l'autre groupe on trouve un Ruaud (vers 1638) qui portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles du même* et un autre, Ruaud de La Fayolle qui portait *d'or au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sable*[1169]. Il devait arriver un moment où la multiplication des branches rendait invisibles les brisures (ou plutôt les pseudo-brisures) et contraignait à un changement d'armoiries. Dans cette problématique de la distinction l'introduction de lettres initiales fournissait souvent une échappatoire que beaucoup, comme Marcial Ruaud précité ne se sont pas fait faute d'utiliser. Ce dernier avait en effet personnalisé son écu *d'or à l'aigle au vol abaissé de sable* par les *lettres MR en chef* et *I en pointe*[1170]. C'est la technique qu'utilisèrent aussi, dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle, les La Roudie d'Aixe-sur-Vienne dont les meubles principaux sont *deux demi-roues d'or* ou *d'argent* parlantes. En 1655 Jean de La Roudie d'Aixe avait des armes *d'azur à une étoile d'or accostée des lettres I et R du même et accompagnée en chef de deux demi-roues aussi d'or et en pointe d'un croissant d'argent* et N… Laroudie, d'Aixe, un écu *de… au chevron de… accompagné en chef de deux demi-roues d'argent et en pointe d'une montagne du même, en chef les lettres L et R*[1171]. Ici il ne s'agit plus comme autrefois pour les brisures nobles de distinguer une branche cadette d'une branche aînée mais de permettre à un individu de se distinguer d'un autre individu de la même famille. Alors que les brisures nobles s'étaient faites de plus en plus discrètes au fil des siècles pour pratiquement toutes disparaître au XVII^{e} siècle[1172], chez les roturiers au contraire les pseudo-brisures se sont faites de plus en plus voyantes en multipliant les figures et les lettres initiales autour d'un meuble demeuré commun quand il en restait un.

Au total l'héraldique des roturiers de Limoges se distinguait sous bien des aspects, nous pensons l'avoir montré, de l'héraldique des territoires voisins tant en ce qui concernes les émaux que les figures et la signification des armoiries. Nous allons essayer de voir maintenant si ce particularisme s'étendait aux armoiries des familles nobles.

[1164] Ibid., p. 16. François Avril de Roclier dont la famille avait été anoblie par une charge en 1618 (voir Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.* p. 194) portait *d'argent à un arbre de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*
[1165] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 36, n° 18
[1166] *Ibid*., p. 36, n° 19
[1167] *Ibid*., p. 37, n° 20
[1168] *Recueil manuscrit d'armoiries de l'apothicaire Lamy,* feuillet 88, dans Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.*, p. 37
[1169] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 139 et 140
[1170] *Ibid*., p. 139, n° 656
[1171] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 100
[1172] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 180

B

LES ARMOIRIES DES NOBLES DANS LES ÉLECTIONS DE LIMOGES, BRIVE,

TULLE ET BOURGANEUF EN 1666

En 1666 Simon des Coutures ou Las Cousturas, (1609-1707), conseiller du roi au présidial de Limoges, fut chargé par l'intendant du Limousin, Henri d'Aguesseau, de vérifier les titres de noblesse dans la généralité de Limoges. Rappelons que ce territoire qui englobait dans le Limousin contemporain les élections de Limoges (Haute-Vienne actuelle), de Brive et de Tulle (Corrèze actuelle) et de Bourganeuf (sud-ouest de la Creuse actuelle), comprenait aussi les élections charentaises d'Angoulême, de Saintes, de Cognac et de Saint-Jean-d'Angely[1173]. Cette recherche de noblesse n'était pas propre au Limousin. En effet tous les intendants, sous l'impulsion de Colbert, avaient été chargés par la déclaration du 22 mars 1666 de détecter dans tout le royaume les usurpateurs de noblesse et de les remettre à la taille dont ils s'étaient illégalement dispensés. Cette mesure avait été prise à la demande à la fois du Tiers-Etat dont les usurpations accroissaient le poids de la taille (impôt de répartition) et de la noblesse elle-même qui ressentait comme une atteinte à son honneur l'arrivée dans ses rangs de trop de personnages qu'elle jugeait indignes[1174]. A Limoges cette recherche fut menée avec beaucoup de compétence et de probité par Simon Des Coutures, avocat du roi et seigneur de Bort, qui sera consul de Limoges en 1678 et 1694.

Ce travail nous donne un tableau complet et officiel de la noblesse de la généralité de Limoges au commencement du règne de Louis XIV et se présente sous la forme d'un manuscrit d'environ 700 pages. Par élection de résidence pour chaque famille reconnue noble, Simon Des Coutures a condensé dans une courte notice, accompagnée des armoiries peintes, les preuves qui lui avaient été présentées et qu'il avait admises. Le blasonnement des armoiries concernées a été placé dans une table alphabétique en fin de l'ouvrage. Pour la seule partie limousine de la généralité de Limoges (élections de Limoges, Brive, Tulle et Bourganeuf) ce sont deux-cent quatre familles nobles avec leurs armoiries qui ont été ainsi recensées. Ce chiffre représente le tiers des armoiries nobles de la généralité de Limoges, les deux autres tiers, soit environ quatre cents armoiries, se trouvant dans les élections d'Angoulême, Saint-Jean d'Angely, Cognac et Saintes apparemment plus riches en familles du second ordre.

L'héraldique limousine que nous présente le *Nobiliaire de la généralité de Limoges* se révèle au premier coup d'œil bien différente de celle, essentiellement roturière, du *Recueil d'armoiries* de Philippe Poncet bien que ces deux documents soient pratiquement contemporains.

[1173] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, publié par l'Abbé A. Lecler, Limoges, 1901, p. 503
[1174] Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles, op. cit.*, p. 396

1. Les émaux

1. 1. La fréquence des émaux

Dans le *Nobiliaire* de Simon des Coutures comme dans le *Recueil d'armoiries limousines* de Philippe Poncet nous n'avons retenu que les émaux du champ et de la figure principale.

émaux	Or	Argent	gueules	azur	sable	sinople	autres	nb. Ecus
nb. armes nobles avec cet émail	94	94	66	104	27	12	3 (vair)	204
fréquence de cet émail	46%	46%	32%	51%	13%	6%	1, 5%	-
(fréquence chez les roturiers)	(63%)	(25%)	(8%)	(79%)	(< 1%)	(19%)	(1%)	(591)

Il apparait d'emblée que les écarts de fréquences entre les armoiries des nobles et celles des roturiers sont particulièrement saisissants quel que soit l'émail considéré. Le plus marquant concerne la couleur *azur* dont la fréquence n'est que 51% sur les écus nobles contre 79% chez les roturiers, soit un écart de 55%. Cependant il faut considérer que dans les armes des roturiers de Limoges l'*azur* est essentiellement la couleur du champ et très peu celle des figures (moins de 1 %). Chez les nobles les proportions sont différentes mais vont dans le même sens : 48% des écus ont un champ d'*azur* et 3,5% un meuble ou une pièce d*'azur*. Comme émail du champ l'*azur* dépasse largement tous les autres : or (12%), argent (20%), gueules (15%), sable (5%), etc. L'azur est bien la couleur préférée des Limousins mais beaucoup plus par les roturiers que par les nobles.

L'écart entre nobles et roturiers pour l'usage de la couleur *gueules* est encore beaucoup plus marqué que pour l'*azur*. Alors que 32 % des écus des nobles ont un champ ou une figure de *gueules*, cette proportion tombe à 8% chez les roturiers, soit un rapport de 1 à 4. Mais il y a une autre différence : alors que dans les armes des nobles il y a presque équilibre entre le *gueules des champs* (35 écus) et le *gueules des figures* (31 écus), dans l'héraldique roturière on trouve 27 figures de gueules pour seulement 18 champs de gueules. Cette rareté du rouge dans l'héraldique populaire tient peut-être au lien entre cette couleur et d'une part le goût pour le luxe (les talons rouges)[1175] et d'autre part la violence guerrière (le sang) que revendique la noblesse[1176]. En outre sous l'Ancien Régime le rouge évoque la menace (et non pas encore l'insurrection comme au XIX[e] siècle) quand par exemple on hisse une étoffe rouge « pour prévenir la population du danger… ou pour inviter la foule à se disperser dans des situations de tension »[1177]. Il n'est pas impossible que le rouge ait été chez les roturiers l'objet d'une certaine défiance partagée en partie par les nobles. En effet chez les nobles du Limousin le *gueules* ne tenait plus la place qui avait été la sienne au Moyen Age où on le trouvait sur 42% des armoiries, fréquence qui était par ailleurs nettement plus faible que dans les provinces voisines (Auvergne, Berry, Guyenne) où cette couleur était présente sur 67% des armoiries[1178]. Cette faible fréquence du *gueules* chez les nobles du Limousin contraste avec la moyenne de 45/50% observée dans le reste de l'Europe à l'époque moderne[1179].

[1175] *Dictionnaire…, Le Petit Robert, op. cit.,* p. 1918. « Nom donné au XVII[e] siècle aux nobles élégants qui portaient de hauts talons rouges »
[1176] Michel PASTOUREAU, *Le noir*, op. cit., p. 124
[1177] Michel PASTOUREAU, *Les emblèmes de la France, op. cit.*, p. 105
[1178] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 117
[1179] *Ibid.*, p. 121

L'*or* et l'*argent* sont représentés à égalité dans l'héraldique de la noblesse limousine, soit une fréquence de 46% laquelle, à la différence de celle du *gueules*, se situe dans la moyenne de l'époque moderne (45-50%)[1180]. Par contre l'écart avec la fréquence de ces deux métaux dans les armes des roturiers ne manque pas de surprendre. Autant l*'or* est largement présent chez les roturiers (63%), autant l*'argent* y tient une place modeste (25%). Mais sur les écus des nobles autant l'*argent* est équitablement réparti entre les champs (49%) et les figures (51%), autant l'*or* est abondant pour les figures (73%) et rare pour les champs (27%). C'est encore une différence avec les armoiries roturières où les champs d'or sont aussi nombreux que les figures de ce métal à quelques unités près.

Parmi tous les émaux c'est la couleur *sable* qui fournit le contraste le plus vif entre les écus nobles où sa fréquence atteint 13% et les écus roturiers où elle n'est que de 0,8%. Chez les premiers la proportion de cette couleur se maintient non loin de son niveau médiéval (17%)[1181]. La qualité du noir comme couleur aristocratique est bien établie à la fin à la fin du Moyen Age (XIV[e] et XV siècle)[1182], époque où se sont créées la plupart des armoiries des nobles du Limousin. En effet sur les vingt-sept armoiries répertoriées avec un champ ou une figure de *sable*, deux seulement appartiennent à des familles devenues nobles au XVII[e] siècle (Paradis en 1618 et du Puy en 1643)[1183]. Par contre, on en compte neuf dont la noblesse prouvée est antérieure à 1500 et seize dont la noblesse prouvée datait des deux premiers tiers du XVI[e] siècle ce qui ne signifiait ni qu'elles n'avaient pas d'armoiries auparavant, ni même qu'elles n'étaient pas déjà nobles. En effet Simon Descoutures n'avait utilisé comme preuves de noblesse que des documents qui lui semblaient authentiques (testaments, contrats de mariage, hommages au roi, lettres de noblesse, etc.) et non des généalogies souvent douteuses ou des témoignages encore plus discutables. Cette méthode avait eu pour effet de "rajeunir" la noblesse des familles qui étaient de fait noble bien avant la date des plus anciens documents probatoires qu'elles avaient produits. C'était par exemple le cas des de Coustin du Masnadaud, nobles depuis 1364[1184], mais qui n'avaient pu présenter alors aucune pièce antérieure à 1505[1185]. Il en résultait que la plupart des familles concernées étaient vraisemblablement nobles à l'époque de la grande vogue du noir d'où la présence de cette couleur dans leurs armes.

D'une manière générale le *sinople* est une couleur peu usitée dans l'héraldique des nobles du Limousin au XVII[e] siècle. En ne la rencontre en effet que sur 6% de leurs armoiries (soit seulement 12 armoiries sur 204) contre 18% chez les roturiers. Cette fréquence est un peu supérieure à celle observée au Moyen Age, soit 4%. Signe assez révélateur de cette défaveur elle n'a été utilisée comme émail du champ que pour les écus des Bourgeois et des Chapelle de Jumilhac[1186] de noblesse récente. De plus on remarque que de nombreuses familles dont les patronymes évoquent la couleur verte, tels que les Dubois, les Vayres, les Verdier, les La Vergne, les Vérinaud, les Verières, n'ont pas mis cet émail sur leurs écus. Certes, il y aussi quelques armoiries parlant par le *sinople* (Boslinard, c'est-à-dire Bois Linard, Chastenet, c'est-à-dire châtaignier, ou du Coux, c'est-à-dire du houx) mais elles sont moins fréquentes que les précédentes.

L*'hermine* est rigoureusement absente de cette héraldique nobiliaire limousine et le *vair* n'apparaît que sur trois armoiries et uniquement comme fourrure de pièces (*pal vairé* des Peyrusse des Cars, *bande vairée* des Rousseau de Puilavesse et *fasces vairées* des Royère de Brignat)[1187].

[1180] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.*, p. 121
[1181] *Ibid*., p. 117
[1182] Michel PASTOUREAU, *Le noir*, op. cit., p. 100
[1183] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, *op. cit.*, p. 67 et 307
[1184] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op. cit.*, p. 69
[1185] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, *op. cit.*, p. 28
[1186] *Ibid*., p. 92 et 443 (Bourgeois, dont la noblesse fut contestée en 1597), p. 18 et 447 (Chapelle de Jumilhac anoblis en 1597)
[1187] *Ibid*., p. 30 (Peyrusse des Cars), p. 307 (Rousseau de Puilavesse) et p. 75 (Royère de Brignat)

1.2. Les associations d'émaux

Les associations d'émaux sur les armoiries des nobles comparativement à celles des armes des roturiers font l'objet du tableau ci-après.

Chez les nobles c'est l'association *or et azur* qui gagne la palme avec une fréquence de 28%. Cependant celle-ci reste très éloignée du taux de 50% observé dans armes des roturiers de Limoges à la même époque. En cela les nobles du Limousin n'ont pas fait un choix différent de celui de la majorité des possesseurs d'armoiries dans la France du XVII[e] siècle. On peut imaginer que les armoiries royales *d'azur à trois fleurs de lis d'or* ont généré un mimétisme puissant en faveur du couple *or/azur*[1188]. Nous sommes d'autant plus enclins à le penser que c'est la disposition *meuble d'or sur champ d'azur* qui apparaît sur neuf écus nobles sur dix, alors que *l'azur sur l'or* ne concerne que six armoiries sur soixante.

associa-tions d'émaux	or/azur	or/gu.	or/sab.	or/sin	arg/az	arg/gu	arg/sab	arg/sin	arg/vair	sa/az	gu/az	vair/gu	si/az
Nobles du Limousin (1666)	28%	11%	7%	2%	17%	18%	6%	3%	0,5%	2%	2%	1%	_
Roturiers de Limoges (1625-1680°	50%	5%	1%	8%	22%	1,3%	0,3%	2%	_	_	1,4%	_	8%

Les associations *argent/azur* et *argent/gueules* présentent des fréquences presque identiques, soit respectivement 17% et 18%. Il en va tout autrement sur les armoiries roturières où l'écart est énorme entre la fréquence *argent/azur* (22%) et la fréquence *argent/gueules* (1,3%) et tient essentiellement au discrédit du gueules qui ne figure que sur 8% des écus. Comparativement à l'époque médiévale l'association *argent/azur* (17%) chez les Limousins nobles du XVII[e] siècle est plus élevée tant par rapport à la moyenne européenne (10%) que par rapport à la moyenne de la France centrale et méridionale (13%)[1189]. Ceci est du à la montée en puissance de la couleur *azur* dans toutes les classes sociales depuis la fin du Moyen Age[1190]. L'insignifiance de l'association *argent/gueules* sur les écus roturiers (1,3%) fait contraste avec sa fréquence chez les nobles (18%). Les nobles apprécient encore le rouge (32% des armoiries) bien que beaucoup moins qu'au Moyen Age (61%)[1191] ce qui n'est pas le cas des roturiers (8%).

D'autres associations d'émaux rencontrent encore moins de succès que les couples *argent/azur* et *argent/gueules* dans l'héraldique noble du milieu du XVII[e] siècle. Il s'agit des associations *or/sable* (7%) et *argent/sable* (6%). Cette dévalorisation du *sable* apparaît à travers un double constat : d'une part, sur la seule armoirie réellement créée au XVII[e] siècle (Paradis) ce sont les meubles qui sont de *sable* et non le champ alors que parmi celles créées avant 1600, dix sur vingt-sept avaient un *champ de sable.* On peut d'ailleurs faire une observation analogue sur les armes des roturiers de Limoges dont aucune ne présente de champ de sable alors que six ont un meuble de cette couleur. Autour de 1650 le noir apparaît bien en perte de vitesse dans toute l'héraldique limousine.

La rareté générale du *sinople* dans les armoiries des nobles a pour conséquence la rareté des associations *or/sinople* (2%) et *or/argent* (3%).

Comme chez les roturiers, mais dans une bien moindre mesure, on trouve chez les nobles des armoiries qui enfreignent la règle de non superposition et de non juxtaposition des émaux du même groupe. On observe en

[1188] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 121
[1189] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* tableau IV, p. 118
[1190] *Ibid*., p. 121
[1191] *Ibid*., tableau III, p. 117

effet quatre armoiries avec des figures de sable sur champ d'azur (armes du Burg, Chauveron, Dumont et Tesserot) et quatre autres avec des figures *de gueules sur champ d'azur* (armes Bléreau, Miremont, Pin et Veyrières) soit environ 4% de l'ensemble des écus nobles. Ce n'est pas une fréquence négligeable mais elle bien moindre que celle relevée à ce titre chez les roturiers (10%). Comme pour ces derniers il ne semble pas que l'on puisse invoquer des erreurs de différents dues à tel ou tel intervenant : peintre, possesseur des armoiries, personne chargée de leur collecte ou de leur blasonnement. En effet leur fréquence en Limousin les classe parmi les régions d'Europe (Castille, Andalousie, Europe du Nord et de l'Est)[1192] connues pour leurs infractions délibérées et importantes (plus de 2%) à la règle d'usage des émaux

2. Les partitions

La plupart (82%) des armoiries nobles enregistrées en 1666 par Simon des Coutures sont dépourvues de partitions. Parmi les trente-huit écus à partitions, dix-sept sont des *écartelés*, sept des *partis*, trois des *losangés*, trois des *fascés*, deux des *palés*, deux des *coupés*, plus un *bandé*, un *coticé* et un *échiqueté*. Il convient aussi de remarquer que moins du tiers de ces armes à partitions appartiennent à des familles de l'élection de Limoges (Haut-Limousin et Basse-Marche) et les autres, soit vingt-six, à des familles du Bas-Limousin (élections de Brive et de Tulle) comme si ici des usages locaux s'étaient instaurés dans ce domaine.

2.1. Les principales partitions : écartelés, partis et coupés

La plupart ces écus nobles à partitions semble avoir été à l'origine des armes d'alliance anciennes ou récentes comme dans le cas suivant. Anne Brachet, seigneur du Mas-Laurent, avait épousé en 1631 Anne de La Gorse (alias de Limoges). Les armes du mari étaient *d'azur à deux chiens braques passants l'un sur l'autre d'argent* [1193] et celles de l'épouse présentaient *aux 1 et 4, un lion de gueules sur champ d'or*[1194]. Leur fils, Dominique Brachet, qui avait épousé en 1664, Marie de Sanzillon[1195], fit enregistrer, en 1666 lors de l'enquête de noblesse, un *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à deux chiens braques passants l'un sur l'autre d'argent* (Brachet) ; aux *2 et 3, d'azur à un lion d'or* (La Gorse)[1196]. Ce sont les mêmes armoiries qu'il fera enregistrer en 1697[1197].

Mais d'autres écus à partitions semblent beaucoup plus anciens. Si l'on suit l'érudit corrézien Jean-Baptiste Champeval le *parti : au 1, d'azur à trois coquilles d'or posées en pal ; au 2, de gueules à une demi-molette d'éperon d'argent* des Combarel du Gibanel[1198] serait antérieur au XV^{e} siècle, donc bien avant que cette famille accède officiellement à la noblesse, soit en 1517[1199]. Pour cet auteur le *2* serait des armes d'alliance. Mais aucune des familles que nous avons pu connaître dans le Bas-Limousin et même au-delà n'apporte de réponse à cette question.

[1192] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 109
[1193] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 235
[1194] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 218
[1195] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 259
[1196] *Ibid,* p. 444 avec changement des émaux
[1197] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 78
[1198] Jean-Baptiste CHAMPEVAL DE VYERS, *Familles nobles et notables de la Corrèze,* tome, I, p. 111-120. Cet auteur donne une date précise : juin 1368 !
[1199] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op. cit.,* p. 66

Il est toutefois probable que plusieurs partitions n'ont pas pour origine des armes d'alliance. Il en est ainsi de la famille de Savignac, sieurs de Vaux (cne de La Jonchère, H.V.) qui porte un *coupé : au 1, d'azur à deux étoiles d'argent en chef ; au 2, d'argent à une rose de gueules en pointe*[1200]. Aucune des alliances connues de cette famille depuis la fin du XV[e] siècle ne portait des armoiries avec *une rose* ou des *étoiles* : Anne de Ribeyreix, épousée en avant 1526, portait *trois lions d'or*[1201], Catherine Esmoingt en 1566 *trois cheverons de gueules*[1202], Anne de Beaudéduit *un gonfanon d'or*[1203], et Marie des Coustures *un sautoir accompagné de quatre épis de blé*[1204]. On peut ici supposer que le *1 du coupé* a été, à l'origine, *un chef chargé de deux étoiles*.

2.2. Les autres partitions

Les partitions autres que les précédentes ne sont pas plus de onze. Les familles de La Chassaigne, les Joubert, sieur de Saint-Séverin, et les Lespinat portent *un fascé* [1205]. Les Griffoules, les La Couture-Renon et les Texières ont *un losangé*[1206]**.** C'est un *palé* que l'on trouve sur l'écu des Jouffre de Chabrignac et sur celui des Pouthe[1207]. Seuls les Soudeilles portent *un échiqueté* et seuls les Descoureilles *un bandé*[1208].

Nombre de partitions n'ont pas été utilisées par les nobles du Limousin : ici pas de *tranché*, de *taillé, d'écartelé en sautoir*, de *gironné*, de *tiercé en pairle* ou *en pal*, de *barré* ou de *fuselé.*

3 Les pièces

Le tableau ci-dessous compare les fréquences des différentes pièces relevées sur les armories des nobles et les armoiries des roturiers du Limousin au milieu du XVII[e] siècle. Elles font apparaître beaucoup plus de divergences que de convergences comme nous allons le voir. Globalement on peut dire que la plupart des pièces, à l'exception du chef et du chevron (la croix étant un cas particulier), n'ont été utilisées que par les nobles et que l'héraldique des roturiers est une héraldique fondée essentiellement sur des meubles.

pièces portées par des	fasces	pals	bandes	barre	croix	sautoir	chevron	chef	fr. quart.	bordure
nobles 1666	14%	2,5%	7%	1%	7%	2%	11%	3%	0, 5%	1%
roturiers 1625-80	0,2%	_	0,2%	_	7%	_	32%	6%	_	_ _

Sources : armes roturières : Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.* Armes nobles : Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,*

3.1. Les fasces

Parmi les deux cent quatre armoiries nobles de la partie limousines de la généralité de Limoges on en dénombre trente qui présentent des *fasces* ou, plus rarement, des trangles, soit une fréquence de 14%. C'est plus

[12001200] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 80 et 493
[1201] FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.,* tome 3, fascicule 1, p. 618
[1202] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France,* tome III, p. 289
[1203] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 456
[1204] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 740 et 744
[1205] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 448 (La Chassaigne), p. 468 (Joubert), p. 472 (Lespinat)
[1206] *Ibid.* p. 464 (Griffoules), p. 452 (La Couture-Renon) et p. 495 (Texières)
[1207] *Ibid.,* p. 468 (Jouffre), p. 486 (Pouthe)
[1208] *Ibid.,* p. 494 (Soudeilles), p. 454 (Descoureilles)

que la moyenne générale observée au Moyen Age (9 à 10%) et surtout à l'époque moderne où cette pièce est presque partout en perte de vitesse[1209]. Cela tient probablement au fait que la majorité des armoiries de la noblesse du Limousin est antérieure à 1500. Ce sont les écus à *trois fasces*, au nombre de vingt, qui sont les plus nombreux, suivis de loin par ceux à une *seule fasce* (sept au total). Les fasces en nombre pair sont exceptionnelles. On trouve un écu à *deux fasces* chez les Chardeboeuf, un autre à *quatre fasces* chez les Phelip de Saint-Viance et enfin un à *six fasces* chez les Danglard[1210]. Cette préférence marquée pour les fasces en nombre impairs (rapport de 1 à 9) tient peut-être à des considérations d'ordre technique et d'ordre esthétique. En tout cas dans le Limousin d'Ancien Régime la *fasce* est bien une pièce à connotation exclusivement nobiliaire. Toutes ces fasces
n'ont pas de caractéristiques particulières, à peine peut-on mentionner les *trois fasces ondées* des familles Fraysseix et Termes[1211].

Dans neuf écus sur dix les fasces ne coexistent pas avec d'autres pièces. Cependant on relève *un pal d'argent brochant sur les trois fasces d'or* de la famille de La Buxière, *une bande d'or sur les trois fasces du même* des Chapelle de Jumillac et une *bande de gueules sur les trois fasces de sinople* des du Coux du Chastenet[1212]. Il pourrait s'agir de brisures.

3. 2. Les bandes

Les *bandes* sont moins fréquentes que les fasces. On n'en dénombre pas plus de quatorze. Elles sont toutes ici en nombres impairs avec une majorité de bandes uniques. Parmi elles on relève deux écus à *bande périe de gueules*, c'est-à-dire réduite en longueur, d'une part *sur le tout d'azur à trois molettes d'or* de la famille de Veyny de Marcillac (communes de Saint-Merd-les-Oussines, Cor.) et d'autre part *sous la croix pattée* de la famille Coral du Mazet (commune dseSaint-Maurice-les-Brousse, H.V.)[1213]. La moitié de ces bandes (à la différence des fasces) sont chargées de meubles divers, parfois parlants, comme les *trois larmes de sable* des Boisseuil ou les *dix flammes de gueules* des Carbonnières[1214].

Comme la fasce la bande est bien, de fait, une pièce aristocratique que les roturiers n'osent pas mettre dans leurs armoiries. Rappelons que dans le Recueil de Philippe Poncet un seul roturier sur près de six cents portait un écu *bande.*

3 3. Les pals

Le *pal* ne figure que sur cinq armoiries nobles du Limousin (familles La Buxière, des Cars, Chauveron, Meillars et Tesserot). Il s'agit de lignées très anciennes. Les Chauveron sont connus depuis la première moitié du XIV[e] siècle[1215], les des Cars (ou Peyrusse des Cars) depuis le XI[e] siècle[1216], les Tesserot depuis au moins 1407[1217], et les Meillars depuis 1329[1218]. Seul l'écu *d'azur à trois fasces d'or chargées d'un pal d'argent* semble plus récent (1527 ?)[1219].

[1209] Michel PASTOUREAU, Traité d'héraldique, op. cit., p. 123
[1210] Simon DES COUTURES, Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit., p. 448 (Chardeboeuf), 484 (Phelip de Saint-Viance), p. 454 (Danglard)
[1211] Ibid., p. 460 (Faysseix), p. 495 (Termes)
[1212] Simon DES COUTURES, Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit., p. 446 (La Buxière), p. 447 (Chapelle de Jumillac), p. 452 (Des Coux du Chastenet)
[1213] Ibid., p. 499 (Veyny de Marcillac), p. 451 (Coral du Mazt)
[1214] Ibid., p. 441 (Boisseuil), p. 446 (Carbonnières)
[1215] Joseph NADAUD, Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit., tome, I, p. 690
[1216] Ibid., p. 279
[1217] Ibid., tome IV, p. 389
[1218] Ibid., tome III, p. 226
[1219] Ibid., tome, I, p. 446

Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres régions où son indice de fréquence augmente au XVII[e] et au XVIII[e] siècle par rapport au Moyen Age[1220], dans le Limousin c'est l'inverse : ni les nouveaux nobles ni les roturiers n'ont adopté cette pièce au temps de Louis XIV.

3. 4. Les croix

A la différence des pièces précédentes la *croix* a le même indice de fréquence (7%) dans les armes nobles et dans les armes roturières. Mais l'analogie s'arrête là. En effet, la *croix* des uns n'est pas la croix des autres. Les *croix* de la noblesse sont pour la plupart, soit pour neuf *croix* sur quatorze, des *croix* classiques dont les quatre bras touchent les bords de l'écu (familles Coral, La Croix, Dumas de Neuville, Faucon, Martreix par exemple). Les autres croix nobles sont des *croix* de forme particulière : *ancrée* chez les Aubusson, *resarcelée* chez les Dumont de L'Age-Rideau, *alaisée* chez les Prinsaud, sieur de Pursy[1221]. De semblables formes n'apparaissent pas chez les roturiers dont la plupart des *croix* sont plutôt des meubles que des pièces comme nous l'avons vu précédemment. Seules la *croisette d'or* des Jarrige de La Morélie, anoblis en 1613[1222], et la *croix au pied fiché dans un cœur* des du Garreau, confirmés nobles en 1651, ont leur équivalent dans l'héraldique des roturiers de Limoges.

3. 5. Les chevrons

Les *chevrons*, au nombre de vingt-et-un, ornent environ 11% des armoiries des nobles du Limousin en 1666. Ils sont presque trois fois moins fréquents que sur les écus des roturiers (32%). Quinze de ces écus ne portent qu'*un seul* chevron, deux en ont *deux* et quatre en ont *trois.* Il est vrai que leur grande majorité des armoiries des nobles du Limousin sont antérieures à 1500, c'est-à-dire d'une époque où le chevron était moins prisé qu'au XVII[e] siècle. Les chevrons nobles et les chevrons roturiers sont assez semblables en ce sens que rares sont ceux qui forment la seule figure de l'écu. Ils sont le plus souvent accompagnés de trois figures identiques ou différentes (coquilles, croix, étoiles, etc.). Seuls les *chevrons* de deux familles d'extraction ancienne[1223], les Lhermitte (*trois chevrons*) et les Lambertie (*deux chevrons*) ne sont accompagnés d'aucune figure[1224]. Il est à remarquer en outre que les chevrons ne coexistent guère avec d'autres pièces (fasces, bandes, pièces…). Seules exceptions le *chevron* de la famille Pouthe qui broche sur *un palé* et ceux de la famille Fauveau qui chargent *une bande de gueules*[1225].

3. 6. Les chefs

On dénombre une moindre proportion de *chefs* dans les armoiries des nobles (fréquence 3%) que dans celles des roturiers (6%). C'est un constat qui peut, a priori, surprendre dans la mesure où le chef a été parfois utilisé comme brisure, pratique beaucoup plus nobiliaire que roturière. Ce moindre intérêt pour le *chef* est une particularité de l'héraldique noble du Limousin que l'on ne rencontre pas, par exemple, en Auvergne où sa fréquence atteignait 12% chez les nobles de *l'Armorial de Guillaume Revel* vers 1460[1226] et autour de 8% à la fin du XVII[e] siècle toutes catégories sociales confondues[1227].

[1220] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 123
[1221] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 436 (Aubusson), p. 456 (Dumont), p. 487 (Prinsaud)
[1222] *Ibid*., p. 44 et 468 (Jarrige de La Morélie), p. 40 et 461 (du Garreau du Puydebettes)
[1223] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op. cit.*, p. 113 (Lambertie) et 127 (Lhermitte)
[1224] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 471 (Lambertie), p. 472 (Lhermitte)
[1225] *Ibid*., p. 486 (Pouthe), p. 457 (Fauveau)
[1226] Emmanuel DE BOOS, *Armorial d'Auvergne, Bourbonois et Forestz, de Guillaume Revel, op. cit.,* p. 598
[1227] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 76-90

Deux des six chefs relevés (Joussineau et Pouthe)[1228] sont dépourvus de toute figure (Joussineau et Pouthe) mais les autres sont chargés de meubles divers (Batut, Bonnetie, Chastenet et Picon)[1229].

3. 7. Les autres pièces

Ces figures sont peu nombreuses dans les armoiries de la noblesse limousine et on ne les voit jamais sur les écus des roturiers. La fréquence de chacune se situe autour de 1 à 2%.

Les moins rares sont les *sautoirs* que l'on peut voir sur les écus de quatre familles : les Maumont, les de Bort, les Durieu et les Boussac[1230], soit 2% des armoiries. Cette fréquence est proche de celle de cette pièce en Auvergne[1231] Le berceau de ces familles se situe dans le Bas-Limousin même si certaines ont migré au XVII[e] siècle dans le Haut-Limousin. A l'exception des Durieu (XVI[e] siècle) les autres familles ont accédé à la noblesse au XIV[e] et au XV[e] siècle. Deux de ces sautoirs portent des brisures : celui des Maumont, sieurs de Saint-Vicq qui est *ondé d'or* et celui des Boussac, sieurs de Blanges (cne de Bar, Cor.) qui est *d'or contre-bretessé de cinq créneaux*[1232].

Dans l'écu *d'argent à cinq merlettes de sable au franc-quartier de gueules* de la famille de Sainte-Marie, noble depuis 1494, la pièce était probablement à l'origine une brisure[1233]. On peut faire une observation analogue pour les armes *d'argent à l'arbre de sinople, à la bordure denchée de gueules* de la famille de Boslinard (cne. de Rancon, H.V.). La présence ici d'une brisure (*la bordure*) et d'une sur brisure (*le denché*) n'est pas étonnante dans une famille aux multiples branches, dont dix-huit sont connues selon l'Abbé Lecler[1234]. Quant à la *bordure de gueules* des armes des Cléré il en est sans doute de même[1235].

Il n'y a que deux armoiries portant des *barres*. Les premières sont celles *d'azur à la barre d'or accompagnée en chef d'un croissant et en pointe de deux étoiles du même* de la famille de Villemoune, connue depuis 1406[1236]. L'autre écu qui présente le même meuble est celui des Rouffignat, sieur de La Grimodie (cne. de Roussac, H.V.) qui est *d'or au lion de gueules à une barre de ... brochant*[1237]. A la différence de celle des Villemoune, la *barre* est une barre de bâtardise placée sur l'écu de Léonard de Rouffignat, fils naturel de Christophe de Rouffignat et de Marie Teulier, né après 1530[1238].

4. Les meubles

Comme pour l'héraldique roturière nous nous attacherons principalement aux meubles les plus caractéristiques de l'héraldique nobilière

4.1. Le lion et l'aigle

Au Moyen Age la fréquence moyenne du *lion* dans les armoiries se situait autour de 15%. Au XVII[e] siècle, globalement, elle avait fortement décliné dans les armoiries nobles et roturières, tombant à 7 ou 8%[1239]. Ici encore le Limousin faisait exception avec une fréquence du *lion* de 18% dans l'héraldique du second ordre en 1666[1240].

[1228][1228] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 469 (Joussineau), p. 486 (Pouthe)
[1229] *Ibid.,* p. 439 (Batut), 442 (Bonnetie), 448 (Chastenet), 484 (Picon)
[1230] *Ibid.,* p. 477 (Maumont), p. 442 (Bort), p. 443 (Boussac), p. 456 (Durieu)
[1231] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 144-147
[1232] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 443
[1233] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 475 et Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, IV, p. P. 188
[1234] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 594
[1235] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 450
[1236] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* tome XVIII, p. 391
[1237] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 491
[1238] *Ibid.,* p. 77 et 78
[1239] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 136
[1240] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 435-501

Par contre vers la même date cette proportion n'était que de 9% chez les roturiers, donc très voisine de la moyenne générale[1241]. Mais le *lion* des écus roturiers porte moins souvent *une couronne* (une fois sur dix) que le *lion* des armoiries nobles (une fois sur cinq).

Bien que qualifiée comme le lion, mais moins souvent, de roi des animaux, *l'aigle* était déjà peu fréquente dans les armoiries limousine du Moyen Age. Au XVII[e] siècle elle semble en forte régression malgré sa symbolique de puissance. En effet on ne compte ici qu'*une aigle* pour sept *lions* dans armoiries des nobles. Sur les deux cent quatre familles prises en compte, cinq seulement (Feuillade, La Rie, Mosnard, du Saillant et Vayres)[1242] portent des aigles, soit une fréquence de 2,5% inférieure à celle observée chez les roturiers (3, 6%). Aucune de ces aigles n'est couronnée et une seule (Feuillade) est *bicéphale*. Il en est de même chez les roturiers : aucune aigle n'est couronnée et une seule (Ruaud) est bicéphale[1243].

4. 2. Les autres animaux

A l'exclusion des aigles et des lions, la faune héraldique des nobles du Limousin est assez riche avec treize espèces représentées mais de manière inégale. Les *merlettes* (fréquence 3,5%) ornent les armes de sept familles toutes vraisemblablement nobles au XV[e] siècle : Chauvet (deux familles) en 1423 et en 1449, Couhé en 1485, Estourneau en 1479, Sainte-Marie en 1494, Marsanges en 1516, Sauzet en 1391[1244]. Elles sont ainsi un peu plus nombreuses que les aigles. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où, on trouvait au Moyen Age des *merlettes* sur 5% des armories (soit 15% des armoiries animalières)[1245]. Plusieurs parmi ces *merlettes* semblent être des figures parlantes par exemple celles des Sauzet (voir "osé" ou "ouséou= "oiseau" en parler local), celles des Sainte-Marie et des Marsanges où l'on a joué sur les premières syllabes "Mar-" (voir "marle" = "merle" en parler local)[1246] ou encore naturellement celles des Estourneau dont les merlettes sont l'expression stylisée des étourneaux étymologiques.

Les autres oiseaux sont beaucoup plus modestement représentés : *pélican dans son nid* de la famille Beauvais, *faucon* de la famille Faucon de Mayac, *coqs* parlants des Jovion, *hirondelles* aussi parlantes des Saint-Yrieix, *cygnes* de La Vergne, *pigeons* des Paradis et des Sanzillon[1247]. Pour ces deux dernières familles des *pigeons* ou *colombes*, figure héraldiques fréquentes, ont été substitués aux oiseaux de Paradis et aux "sanzilles", nom local donné à la mésange[1248].

Parmi les quadrupèdes autres que le lion ce sont les *chiens* qui sont les plus nombreux (mais leur fréquence est identique à celles observée sur les armoiries des roturiers, soit autour de 1,5%) : *deux braques*, sur l'écu des Brachet, *deux chiens courants* sur celui des Guillemin et *un* seul sur celui des Authefort[1249]. Ces trois familles étaient nobles depuis le XV[e] siècle (Authefort avant 1400, Guillemin, vers 1400 et Brachet vers 1450)[1250]. Il faut ajouter le *loup* des armes des Lubersac et les *vaches* des de Brettes, deux figures parlantes antérieures au XVI[e] siècle[1251]. Sont aussi parlantes *le rencontre de bœuf* des Chardeboeuf et les *trois souries* des Souris[1252].

4. 3. Les végétaux : arbres, roses et terrasses

Les arbres qui foisonnent dans l'héraldique des roturiers de Limoges avec une fréquence de 23% sont, dans celles des nobles, quatre fois moins nombreux. On n'en trouve chez en effet qu'une proportion de 4,5%, soit sur 9 écus sur 204. Cependant les deux tiers des arbres nobles ont la particularité d'être parlants contre

[1241] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,*
[1242] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. (Feuillade), p. 481 (Mosnard), p. 489 (La Rie), p. 492 (du Saillant), p. 498 (Vayres)
[1243] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 139, n° 655 (Ruaud) consul
[1244] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 449 (Chauvet de Fredayguet et Chauvet de La Vilatte), p. 432 (Couhé de Lestang), p. 457 (Estourneau), p. 475 (Marsanges) et (Sainte-Marie), p. 493 (Sauzet)
[1245] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 151
[1246] Louis QUEYRAT, *Le parler de la région de Chanvanat, op. cit.,* tome 1, 295 ("marle"), p. 352 ("ouséou")
[1247] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 440 (Beauvais), p. 457 (Faucon de Mayac), p. 469 (Jovion), p. 501 (Saint-Yrieix), p. 483 (Paradis), p. 492 (Sanzillon)
[1248] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles… de Corrèze, op. cit.,* tome 1, p. 489 (Sanzillon)
[1249] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 444 (Brachet), p. 465 (Guillemin), p. 437 (Authefort)
[1250] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 91 (Autefort), p. 235 (Brachet), tome, II, p. 234 (Guillemin)
[1251] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 474 (Lubersac), p. 444 (de Brettes)
[1252] *Ibid.,* p. 448 (Chardeboeuf), p. 194 (Souris)

seulement la moitié dans les armes des roturiers. Ainsi parlent les arbres des écus des familles : Boislinard, Chastenet (*un châtaignier*), La Forestie, Macé (*arbre sec*), Verdier et Veyny[1253]. La fréquence des arbres chez les nobles du Limousin s'inscrit dans la fréquence moyenne de ce meuble (5%)[1254].

Les *roses* qu'affectionnent les roturiers de Limoges (6% de leurs armoiries ont ce meuble) sont plutôt exceptionnelles (2%) dans l'héraldique nobiliaire du XVII[e] siècle. Cependant on remarque qu'elles sont alors meuble principal des armoiries concernées. Ainsi la famille Chioche porte *d'or à cinq roses de gueules,* la famille de Longueval *d'azur à trois rose d'or,* la famille de Savignac *un coupé :* avec *au 2 d'argent à une rose de gueules* et la famille La Vergne *d'or à une rose de gueules*[1255].

Les *terrasses* et les *champagnes,* fréquentes (7% des armoiries) et le plus souvent *de sinople* chez les roturiers de Limoges, n'apparaissent jamais sur les écus des nobles, même pour soutenir des arbres. Ce rejet de la *terrasse* n'a pas son équivalent dans les provinces voisines de l'Auvergne[1256] et du Poitou[1257] où l'on en recense plusieurs familles du second ordre avec des *terrasses* dans leurs armoiries.

4. 4. Quelques formes naturelles : monts, rochers et soleils

Dans le Limousin rares sont les types de meubles qui se retrouvent dans une proportion semblable sur les écus de nobles et sur ceux des roturiers. Pourtant c'est ce que l'on constate pour les *monts* et les *rochers* avec une fréquence de 3% chez les premiers et 5% chez les seconds. Cependant alors qu'une seule de ces figures est, peut-être, parlante dans les armoiries noble (Rodarel qui porte *d'argent à un rocher de sable*)[1258], la fréquence correspondante atteint 60% chez les roturiers de Limoges. En outre les nobles préfèrent nettement les *rochers* aux *monts* dans la proportion de cinq écus avec des r*ocher*s pour un avec des *monts* (famille du Leris)[1259] alors les roturiers choisissent dix-sept *rochers* pour *onze monts.*

Par contre les *soleils,* que l'on voit sur 7% sur les armes des roturiers, n'apparaissent que sur 1,5% de celles des nobles, soit sur trois écus seulement, ceux des familles du Chastenet, de Félines et de Montroux. Le *soleil d'or* de l'écu François de Chastenet enregistré en 1666 n'existait ni dans les armes de son grand-père, Jean du Chastenet (+ en 1620), ni dans celles de son grand-oncle Nicolas du Chastenet (+ en 1621) qui portaient *un arbre surmonté de trois étoiles* pour le premier et d'*une étoile* pour le second[1260]. Quant aux armoiries *d'azur à un cor de chasse d'or accompagné à dextre d'un soleil et à senestre d'un soleil du même et à dextre d'une lune d'argent surmonté d'une étoile du même* portées en 1666 par Charles de Montroux[1261] elles semblent avoir été de création récente. En effet cette famille est vraisemblablement une branche cadette d'une famille de La Vilatte qui avait porté au début du XVI[e] siècle le nom de Montroux. La branche aînée portait *d'azur à une bande de sable (sic) chargée de trois étoiles d'argent* depuis l'origine (XV[e] siècle) et encore au XVII[e] siècle [1262]. L'écu de la branche cadette, qui est peut-être une représentation allusive et parlante de l'univers, du monde (cf. Mont-roux) avec le ciel bleu, la lune, l'étoile et le soleil, est probablement plus récent que celui de la branche aînée. A noter que la branche cadette a conservé le *champ d'azur* et *l'une des trois étoiles d'argent* de la branche aînée.

[1253] *Ibid.*, p. 442 (Boslinards), p.448 (Chastenet), p. 449 (La Forestie), p. 474 (Macé), p. 499 (Verdier, Veyny)
[1254] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 158
[1255] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 450 (Chioche), p. 473 (Longueval), p. 493 (Savignat), p. 499 (La Vergne, sieur de Juillac)
[1256] Jean-Baptiste BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, op. cit.,* p. 429
[1257] FOUGEYROLLAS, *Nouvel armorial poitevin, Aunis, Saintonge, op. cit.*, p. 266, p. 566, p..770
[1258] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 490
[1259] *Ibid.*, p. 471 (du Leris)
[1260] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.*, tome, I, p. 370 et 371
[1261] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.*, tome III, p. 254
[1262] *Ibid.*, tome III, p. 252

Les armoiries *d'azur au soleil d'or* de la troisième famille, celle des Félines de La Renaudie devenus nobles vers 1530, semblent plus anciennes que celles des Montroux. Peut-être avaient-elles été portées par Guillaume Félines, consul de Limoges en 1500[1263]. Ici il ne s'agit pas d'un meuble parlant mais d'une figure au symbolisme polysémique (vérité, sagesse, espérance, puissance)[1264].

4. 5. Les figures de l'héraldique roturière absentes ou très rares chez les nobles

Les figures utilisées par les roturiers et dédaignées par les nobles sont nombreuses. Il s'agit notamment de certaines figures naturelles telles les *nuages*, les *arcs-en-ciel* ou les *comètes.* Il s'agit aussi des *cordelières* de formes diverses, des *lettres initiales* ou autres que l'on relève sur un écu sur treize chez roturiers alors qu'on n'en trouve que sur une seule armoirie noble dans l'ensemble de la généralité de Limoges[1265].

Parmi les figures abondantes dans les armes roturières et moins fréquentes dans celles des nobles il faut citer les *cœurs* que l'on voit sur 5% des écus roturiers (30 pour 600 écus) contre seulement 1,5% des armes des nobles (3 *coeurs* pour plus de 200 armoiries). On peut penser que ces cœurs se trouvaient déjà sur les écus des nobles concernés du temps où ils étaient encore roturiers. Les Martret, seigneurs du Bêtut, paroisse de Chenaillé dans l'élection de Brive qui portait d*e gueules à un chevron d'argent accompagné de deux cœurs du même en pointe et d'un croissant en chef*[1266]. Les du Garreau passés nobles en 1555 avaient vraisemblablement gardé de leur état antérieur leur *croix au pied fiché dans un cœur de gueules*, meuble caractéristique, au moins à Limoges de l'héraldique roturière (huit bourgeois ou artisans de Limoges en avaient au XVII[e] siècle dans leurs armes)[1267].

4. 6. Les figures à forte connotation nobiliaire

Nous entendons par figures à forte connotation nobiliaire celles qui évoquent les activités favorites (ou réputées telles) des nobles, c'est-à-dire : l'exercice du pouvoir, la guerre, la chasse et le jeu. Entrent dans l'expression héraldique du pouvoir par exemple les *tours*, les *couronnes* et les *molettes d'éperon* (attribut fort de la chevalerie). Dans celles de la guerre on trouve naturellement les *épées* et les *lances* mais aussi les *heaumes*. Dans celles de la chasse : les *accouples de chiens* et les *cors de chasse*. Enfin dans celles du jeu et des plaisirs : les *rocs d'échiquier,* les *verres* et les *miroirs*.

Bien sûr aucun interdit explicite ne s'est jamais opposé à l'usage de ces divers meubles par les roturiers pour garnir leurs écus. D'ailleurs on constate dans les armoiries des non nobles de Limoges la présence de quelques tours, armes ou cors de chasse mais en très faible proportion et avec souvent une signification allusive ou parlante, comme s'il fallait apporter une justification à leur présence. La fréquence de quelques uns des meubles précités ne dépasse pas 2% sur les écus des roturiers contre 22% sur ceux des nobles, soit un rapport de un à dix. C'est bien là le signe que le choix de certains meubles n'est pas simplement une question de goût personnel mais qu'il obéit à des codes sociaux sans doute pas impératifs mais contraignants.

[1263] *Ibid*., tome II, p. 117 et 169 ; Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 266 et 468
[1264] Guy DE TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane, op. cit.,* p.415-416
[1265] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 400. Il s'agit des armes de N… Roquard, sieur de Saint-Maurice (élection d'Angoulême) qui portait *d'azur à un chevron d'or et un Y du même en pointe*. On ne sait ce que signifiait cette lettre.
[1266] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 476 et note 1. La présence du chevron et des deux cœurs fait penser à des armes de roturiers
[1267] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* (armes Bouboulou, Breuil, Senamaud par exemple)

LES MEUBLES SYMBOLIQUES DU POUVOIR SEIGNEURIAL : *tours, épées et molettes*

Les *tours* ont été utilisées comme le meuble principal de dix des armoiries du *Nobiliaire* de 1666. Elles sont en nombre variable d'un écu à l'autre : une seule chez les La Tour, les La Pomélie et les du Mas de Peysac[1268], deux chez les Bonnetie[1269] , trois chez les du Burg de La Morélie et les Faucon des Lèzes[1270], quatre chez les Maumont[1271]. Seule celle des trois familles La Tour est réellement parlante. Ce n'est pas le cas des tours des autres familles dont le choix répondait probablement à des critères d'ordre symbolique. Par contre les rares tours portées à la même époque par des roturiers sont toutes parlantes (armes de Simon Palays, de Jouvin de Rochefort et de du Peyrat)[1272]. Mais il faut noter que, vers 1680, Albert Jouvin de Rochefort et Joseph du Peyrat en tant que trésoriers de France à Limoges pouvaient aspirer à la noblesse. Le second y parviendra d'ailleurs en 1704[1273].

Les *épées*, autres meubles emblématiques du pouvoir seigneurial, sont présentes sur sept armoiries nobles (Marboeuf, Moras, Sahuguet, Terriou, Bertin, Germain et Gentil)[1274]. Autres équipements guerriers : les *fers de lance* ou *dards* des Picon et des Destresses et le *casque* des Rochechouvel[1275]. Le *dard* des armes Picon est parlant comme peut-être aussi, mais d'une manière plus allusive, l'*épée* des Gentil et celle *tenue par une main* des Germain (cf. guerre-main). Les autres meubles sont là comme attributs de l'état de noblesse. Par contre les *épées* des armes des roturiers, à une exception près, ont toutes une justification parlante (*dextrochère tenant une épée* des Coubras et des Trenchant, *dextrochère tenant une épée soutenant une balance* de la famille Juge, ou encore le *sabre* du maître maçon Noël Martial)[1276] ou allusive (*épées en sautoir* des Navières dont les ancêtres êtres furent des armuriers de Limoges)[1277]. Seule la panoplie réunissant *une épée, une lance et une hallebarde* du marchand Guillaume Duroux (vers 1655) n'a pas d'autre justification apparente qu'un choix délibéré, à moins que lui aussi ait été dans le commerce ou la fabrication des armes ce que nous n'avons pu établir[1278]

Enfin les derniers meubles fortement lié à la noblesse sont les *molettes d'éperon* et les *forces.* Les premières font partie de l'équipement de base du chevalier et figurent au nombre de *trois* dans le *sur le tout* de la famille de Veyny, seigneurs de Marcillac (cne. de Saint-Merd-les-Oussines, Cor.) mais elles *quatorze de sable* dans les armes des Cosnac, seigneurs de Cosnac (Cor.) où elles accompagnent un *lion de sable couronné de gueules*[1279]. Par contre au *deux du parti* (ou du mi-parti) de la famille de Combarel du Gibanel (cne. de Saint-Martial d'Entraygues, Cor.) il n'y a qu'*une demi-molette* qui constitue d'ailleurs le seul meuble[1280].

Quant aux *forces*, qui sont des ciseaux à tondre les moutons, ce sont des meubles peu fréquents (on n'en compte qu'une trentaine en France), elles peuvent être vues comme l'expression du pouvoir seigneurial de contrainte en divers domaines tels que la levée de l'impôt ou la corvée.

[1268] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 476 (du Mas), p. 485 (La Pomélie), p. 496-497 (La Tour de Las Nouaillas, La Tour de Neufvillars et La Tour de Vergnoles)
[1269] *Ibid.*, p. 442 (Bonnetie)
[1270] *Ibid.*, p. 446 (du Burg de La Morélie), p. 457 (Faucon des Lèzes)
[1271] *Ibid.*, p. 477 (Maumont du Chalard et Maumont de Saint-Vic)
[1272] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 78 (du Peyrat), p. 94 (Jouvin de Rochefort) et p. 127 (Simon Palays)
[1273] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.*, tome, II, p. 27-30 et p. 619-632
[1274] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 474 (Marboeuf), p. 479 (Moras), p. 492 (Sahuguet), p. 495 (Terriou), p. 440 (Bertin), p. 462 (Germain), p. 462 (Gentil)
[1275] *Ibid.*, p. 484 (Picon), p. 455 (Destresses), p. 490 (Rochechouvel)
[1276] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit.,* p. 63 (Coubras), p. 145 (Trenchant), p. 95 (Juge), p. 113 (Martial)
[1277] *Ibid.*, p. 124-125 (Navières)
[1278] *Ibid.*, p. 80
[12791279] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 499 (Veyny), p. 451 (Cosnac)
[1280] *Ibid.* p. 451 (Combarel du Gibanel).

Dans le Limousin on les trouve au nombre de *trois* dans les armes des Authefort, seigneurs de Saint-Chamant (Cor.), avec en outre simultanément une signification parlante[1281]. Il est à remarquer que ces trois familles (et leurs armoiries) sont très anciennement connues (Cosnac, 1190)[1282], Combarel du Gibanel (1388)[1283], Authefort (1303)[1284].

LES MEUBLES EVOQUANT LA CHASSE ET LE JEU : *cors et rocs d'échiquiers*

Les *cors de chasse* ornent six écus nobles sur deux cents. Ce sont ceux des La Breuille, seigneurs des Pousses (cne. de Nexon, H. V.), des La Breuille, sieurs du Laron (cne de Saint-Amand-Jartoudeix, Cr.)[1285] , des Cornu, sieurs de La Chapoulie (cne. de Queyssac, Cor.), des Montroux, seigneurs de Rignat (cne. de Grandsaigne, Cor.)[1286], des Phelip de Saint-Viance, sieurs du dit lieu (Cor.), des Nesmond, seigneurs de La Grange (ancienne élection de Limoges)[1287]. Et ce n'est que dans les armoiries de la famille Beaupoil de Sainte-Aulaire, seigneurs dudit lieu, (cne. de La Porcherie, H. V.), que l'on voit *trois couples de chien d'argent*[1288]. Il n'y a que cinq familles, toutes nobles, en Europe qui portent ce meuble dans leurs armes[1289].

La noblesse, à l'époque moderne comme au Moyen Age, joue beaucoup. En fait le jeu sous toutes ses formes occupe l'essentiel de son temps et tout est jeu pour elle : la guerre comme la chasse, les jeux de paume comme les joutes ou les duels, les jeux de barres comme les échecs ou les cartes[1290]. Il n'est que de lire les *Historiettes* de Tallement des Réaux pour constater qu'au XVII[e] siècle[1291] cette passion multiforme du jeu battait son plein. Les échecs notamment passaient encore, comme au Moyen Age, pour un jeu aristocratique. C'est probablement pour cela que les *rocs d'échiquier* sont relativement nombreux dans les armes nobiliaires. En 1666 trois familles du Limousin portaient ce meuble. D'abord la famille Pareil d'Espéruc, noble depuis 1472, seigneurs de Lavaud (cne. de Donzenac, Cor.) avait *trois rocs d'échiquier d'argent aux 1 et 4* de son *écartelé* avec une signification parlante[1292]. Ensuite les La Gorse, alias de Limoges, seigneurs de Beaufort (cne. de Gumont, Cor.) qui n'avaient qu'*un roc d'échiquier d'argent* au *2* de leur *écartelé*[1293]. Enfin les Souries, sieurs de Lavaud (cne. de Sainte-Fortunade, Cor.) portaient en 1666 *d'azur à un roc d'échiquier à dextre et un lion rampant du même à senestre, soutenu par un rocher aussi d'or*[1294]. Au XV[e] siècle ils portaient *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or.* En 1560, par suite de son mariage avec Catherine Fauchier dont la famille portait *d'azur au lion d'or,* Bonnaventure de Souries prit un *mi-parti* : *au 1, d'azur à trois rocs d'échiquier d'or ; au 2, d'azur au lion d'or.* Cet écu est attesté encore en 1624. On ne sait pas exactement pourquoi, en 1666, il prit l'écu précité. Peut-être parce que esthétiquement le *mi-parti* faisait en fait apparaître au *1 un roc* **et** *un demi-roc d'échiquier* et *deux champs d'azur* juxtaposés. A la fin du XIX[e] siècle, mais peut-être avant, la famille de Souris, prit un *parti* : *au 1, d'azur à trois rocs d'échiquier d'or ; au 2, d'or à un lion couronné de sable* plus satisfaisant visuellement que les autres combinaisons[1295].

[1281] *Ibid.*, p. 437 (Authefort)
[1282] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 61
[1283] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles… de la Corrèze, op. cit.,* tome I, p. 111-112
[1284] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome IV, p. 281. Les Autefort (ou Hautefort) étaient issus de la branche de Badefol de la Maison de Gontaut
[1285] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 445 (n° 14 et n° 486)
[1286] *Ibid.*, p. 451 (Cornu), p. 480 (Montroux)
[1287] *Ibid.*, p. 481 (Nesmond), p. 483 (Phelip de Saint-Viance)
[1288] *Ibid.* P. 437
[1289] Jan van HELMONT, *Dictionnaire de Renesse, op. cit.*, p. 10
[1290] Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France,* Paris, 1997, p. 174
[1291] TALLEMANT DES REAUX, *Historiettes*, I, Paris, 1967, p. 161. L'auteur évoque, entre autres, le cas de Bertrand de Chaux (1556-1641), de la famille des vicomtes de Baïgorry, évêque de Tours, passionné de jeux de cartes dont « l'anagramme estoit *chaut brelandier* »
[1292] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 483
[1293] *Ibid.*, p. 299 et 463
[1294] *Ibid.*, p. 494
[1295] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles… de la Corrèze, op. cit.,* tome, II, p. 261

LES OBJETS D'AGREMENT DE LA VIE DE CHATEAU

Un noble se devait de toujours mener un train de vie correspondant à son rang social. « Noblesse et pauvreté ne font pas bon ménage »[1296] disait-on à la fin du Moyen Age. Pauvre, le noble risquait la déchéance de noblesse car c'était un cas de dérogeance. Riche, il avait l'obligation de dépenser largement pour se distinguer des roturiers fortunés par le vêtement, la nourriture, la boisson et les produits de luxe. L'héraldique reflète parfois, certes très indirectement, ce souci permanent de se distinguer du commun par l'usage d'objets domestiques rares ou (et) coûteux. Ainsi les Mirambel, seigneurs de Champagne-la-Nouaille (Cor.), nobles depuis au moins 1488, portaient *d'azur à trois miroirs d'argent* et les Veyrier, sieur du Laurens (cne. d'Altillac, Cor.) *d'azur à trois verres de gueules et une branche de laurier de sinople en abîme*. A l'époque où ont vraisemblablement été créées ces armoiries, c'est-à-dire au XV^{e} siècle, le verre, sous toutes ses formes, est encore un produit de luxe que seuls les plus fortunés peuvent acquérir. Certes dans le choix héraldique de ces deux familles on ne peut oublier le poids des considérations parlantes aussi bien pour les Mirambel avec le jeu de mot avec "miroir" que pour les Veyrieres qui ont réuni sur leur écu les *verres* évocateurs de leur patronyme et la *branche de laurier* rappelant le nom du Laurens, leur fief d'origine[1297].

5 Trois aspects particuliers de l'héraldique nobiliaire : les armes parlantes, les brisures et les nobles sans armoiries

5. 1. Les armories parlantes des nobles

Bien que beaucoup moins parlantes que celles des roturiers (fréquence 70%) les armoiries des nobles du Limousin du milieu du XVII^{e} siècle contiennent cependant une proportion importante de figures parlantes (25%). Ce taux est d'ailleurs un peu supérieur à celui relevé au Moyen Age dans les armoiries de ce groupe social, soit 22%.

Du point de vue des techniques parlantes utilisées elles ne sont que de trois types : celles qui parlent directement, celles qui parlent par allusion et celles qui parlent par calembour. On ne rencontre dans l'héraldique noble, à la différence de l'héraldique roturière, ni rébus, ni charade, ni lettres initiales. Le tableau ci-après fait ressortir les différences de fréquences avec armes roturières.

types d'armes parlantes	directes	par allusion	par calembour	autres (charade, rébus, initiales)
fréquence dans les armoiries des nobles	42%	18%	40%	_
fréquence dans les armes roturières	23%	24%	37%	16%

Sources : armoiries des nobles : Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*
armoiries des roturiers : Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines op. cit,*

[1296] Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France*, Paris, 1997, p. 155
[1297] On peut d'ailleurs une troisième référence parlante avec le *sinople* (vert) de la *branche de laurier*

L'écart le plus marquant entre les deux héraldiques concerne les armoiries parlantes de type direct avec une proportion voisine de un à deux entre les roturiers (23%) et les nobles (42%). Peut-être faut-il en chercher la cause dans les finalités respectives des armoiries chez les uns et chez les autres, mêmes si ces finalités n'étaient plus tout à fait les mêmes au XVII[e] siècle qu'au Moyen Age. Mais il faut garder à l'esprit que l'essentiel de l'héraldique des nobles du Limousin s'est créée au Moyen Age.

A l'époque médiévale les armoiries ont été créées pour que les combattants à cheval dans les batailles et dans les tournois puissent se reconnaître facilement et instantanément. En conséquence les premières armoiries utilisaient des figures simples de différentes couleurs, notamment des *pièces.* Celles de ces figures qui étaient parlantes devaient se plier à cet objectif de simplicité en adoptant des meubles aisément reconnaissables, immédiatement associés au nom et, pour cela souvent, uniques. C'était, par exemple, le cas des Lubersac (en parler local "Loubersa") dont la filiation remonte au début du XII[e] siècle qui portaient encore au XVII[e] siècle leurs armes *de gueules au loup d'or* des origines[1298]. C'était aussi celui des Carbonnières reconnaissables à leurs *charbons de sable allumés de gueules* dont le plus lointain ancêtre Gilbert de Carbonnières vivait en 1092[1299] ou celui des du Moulin, connus en 1300, qui portaient depuis toujours *d'azur à un moulin à vent d'or*[1300]. Et cette tradition de mettre sur les écus des figures faciles à rapprocher du patronyme s'est maintenue longtemps chez les nobles. Par exemple chez les de La Croix, seigneurs d'Anglars (cne. Sainte-Marie, Cor.), connus depuis Guillaume de La Croix qui vivait en 1476 et portait *d'azur à une croix d'argent,* tout comme ses descendants Claude et Gibert de La Croix qui vivaient en 1664[1301].

Les roturiers n'avaient jamais été confrontés à la nécessité de posséder une héraldique permettant une identification instantanée. C'est pourquoi leurs armoiries ont pu être beaucoup plus souvent ludiques, le jeu consistant à amener l'observateur à découvrir une sorte de devinette en faisant appel à l'allusion, au calembour, à la charade ou au rébus. Ceci explique que les types d'armoiries parlantes (c'est-à-dire autres que directes) précitées se retrouvent sur 77% des écus des roturiers contre 58% seulement de ceux des nobles au XVII[e] siècle.

Cependant ce dernier taux montre que les nobles étaient loin d'être fermés à une héraldique fondée sur des jeux de mots d'une appréhension parfois quelque peu ardue. A ce titre on peut citer les *trois hirondelles d'argent posées en fasce* d'une famille de l'élection de Bourganeuf, les Saint-Yrieix[1302]. Ceux-ci n'avaient pu apporter les preuves de leur noblesse en 1598 mais ils y parvinrent en 1666. Ils avaient certainement la passion du calembour héraldique car, après 1666 (?), aux *trois hirondelles* ils substituèrent *trois fioles* [à parfum] *posées aussi en fasce* sur le fondement d'un autre jeu de mots ("sentirai"/Saint-Yrieix)[1303]. Selon Jougla de Morénas elle aurait aussi porté, à une époque indéterminée, une *fasce crénelée de trois pièces*[1304] qui évoque peut-être la ville murée homonyme de Saint-Yrieix-la-Perche (H.V.)[1305]. Pour d'autres la difficulté (mais en était-ce une à l'époque ?) tient à l'usage du parler local comme pour *la main tournée de gueules* des armes » des Maschat[1306], "mas" étant le pluriel de "mo" (= la main)[1307] ou comme pour *l'arbre sec de sinople* (sic) des Macé[1308] patronyme qui peut s'entendre "mâr sé", c'est-à-dire "grosse branche sèche"[1309].

[1298] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 474
[1299] *Ibid.,* p. 446 et Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 637
[1300] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 481 et Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, III, p. 265
[1301] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 297 et 482 et Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, III, p. 411
[1302] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 501
[1303] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, IV, p. 287
[1304] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome VI, p. 146
[1305] André LECLER, *Dictionnaire… de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 760-761
[1306] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 476
[1307] Louis QUEYRAT, *Le parler de la région de Chanvanat, op. cit.,* tome 1, p. 347
[1308] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 474
[1309] Louis QUEYRAT, *Le parler de la région de Chanvanat, op. cit.,* tome 1, p. 294 (mâr) et 457 (sé ou se)

Quant aux armoiries nobles parlant par allusion elles sont au nombre du huit (18% de l'ensemble des armes parlantes). Pour la plupart des écus l'allusion est transparente : *laurier de sinople* des Verdier, *arbre de sinople* des Veyny, *rocher d'argent* des Terriou qui évoque la terre, etc.[1310]. Les *trois tours maçonnées de sable* des du Burg de La Morélie[1311] sont l'image noble d'un "bourg" fortifié. D'autres meubles sont plus difficiles à identifier comme des figures parlantes tant l'allusion est indirecte ou symbolique ou combine des notions différentes associées pour la circonstance. Les armes des Beaupoil de Sainte-Aulaire *de gueules à trois couples de chien d'argent posées en pal* en est un premier exemple. Famille bretonne du nom de Beaupel en venue en Limousin autour de 1300 avec Charles de Blois, vicomte de Limoges[1312], ils semblent avoir toujours porté les mêmes armoiries aux meubles insolites qui évoquent discrètement le chien, animal à "beau poil" auxiliaire indispensable du noble chasseur. La lecture parlante de l'écu *losangé d'or et d'azur* de la famille Griffules, seigneur de Saint-Martin (élection de Brive) est plus complexe à décrypter[1313]. Notons aussi, ce qui peut nous mettre sur la voie, que, selon Nadaud, cette famille portait aussi *d'argent une branche de houx de sinople*[1314]. En effet le *houx* et le *losangé* expriment la même notion de "griffure", le premier comme cause, le second comme résultat. Dans l'écu *d'azur au cerf d'or nageant dans des ondes d'argent* des Pasquet, seigneur de Savignac (commune de Cublac, Cor.)[1315], l'allusion parlante du *cerf nageant* se comprend si l'on se souvient qu'au Moyen Age, les Pères de l'Eglise et les bestiaires latins, avaient fait du cerf une créature christologique. Les auteurs médiévaux citaient volontiers le psaume 41 qui chante « comment l'âme du juste cherche le Seigneur à l'image du cerf assoiffé cherchant l'eau de la source ». De leur côté « les livres de vénerie de la fin du Moyen Age font du cerf un animal de sacrifice [dont] la mort rituelle est mise en parallèle avec la Passion du Christ »[1316]. Les armoiries *de gueules à la bande d'argent chargée de trois larmes de sable* de la famille de Boisseuil, seigneurs de Boisseuil (élection de Brive). Ces *trois larmes de sable* sont le fruit de la dissociation du patronyme en deux éléments : "Boiss-" qui renvoie au verbe boire et à l'eau, et "-euil" qui s'entend "œil" et l'eau à l'œil c'est la *larme*. Cependant on peut penser que ces larmes ont en outre une dimension religieuse. En effet quand la famille de Boisseuil accède à la noblesse, c'est-à-dire en 1457 selon les preuves fournies en 1666[1317] c'est le temps où se développe une nouvelle forme de dévotion fondée sur la sensibilité humaine, la "devotio moderna". Elle privilégie la spiritualité personnelle et la vie intérieure. Divers ouvrages d'initiation à cette nouvelle forme religieuse paraissent à cette époque dont le plus célèbre est *L'Imitation de Jésus-Christ* du moine hollandais Thomas a Kempis. Dans cet ouvrage l'auteur revient souvent sur la vertu des larmes (quarante références) et sur la certitude de la mort (plus de soixante références)[1318]. Il n'est donc pas surprenant de voir dans les armoiries des Boisseuil des *larmes noires* évocatrices à la fois du nom et d'une sensibilité religieuse particulière.

Pour en terminer sur la question de la signification des armoiries on doit observer que les armes allusives, c'est-à-dire celles qui évoquent par telle ou telle figure un fait, un évènement, un projet, déjà extrêmement rares dans l'héraldique des roturiers, sont complètement absentes dans celles nobles Limousin du XVII^{e} siècle.

[1310] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 499 (Verdier), p. 499 (Veyny), p. 495 (Terriou)
[1311] *Ibid*.p. 446 (du Burg). Dans le Limousin le "bourg" désigne la localité située autour de l'église par opposition au "village" qui est un hameau essentiellement agricole
[1312] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 144-145 et Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 8. Guillaume de Beaupel avait acquis en 1407, la seigneurie de Sainte-Aulaire (Cor.)
[1313] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 464
[1314] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 273
[1315] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 483
[1316] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *Le bestiaire médiéval, op. cit.*, p. 40
[1317] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 259
[1318] Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale, op. cit.,* p. 345 et 509

5. 2. Les brisures

Chez les nobles du Moyen Age, seul le fils aîné de la branche aînée d'une famille avait le droit de porter les armes familiales pleines, c'est-à-dire les armes de son père non modifiées. En conséquence les fils cadets de la branche aînée et les fils des branches cadettes devaient apporter aux armes familiales une modification plus ou moins voyante appelée *brisure* pour bien marquer qu'ils n'étaient pas les chefs d'armes. « Les fils du vivant de leur père ou, le père mort, les fils cadets du vivant de l'aînée, devaient ainsi briser »[1319]. C'est vers 1320-1330 que l'usage des brisures qui servent dans les combats et dans les tournois à distinguer les membres d'une même famille, atteint son apogée avec une fréquence de 30% dans les rôles d'armes. Après 1350 cette pratique décline surtout entre la Loire et le Rhin sauf dans les familles royales et dans quelques familles nobles de premier rang. A l'époque moderne, si l'on en croit plusieurs auteurs, les brisures se raréfient sauf en Angleterre[1320]. Dans ce constat général de quasi-disparition des brisures, le Limousin apporte une exception.. En effet parmi les trente-six familles représentées par deux (ou plus rarement trois) branches en 1666 sur les deux cents que compte le *Nobiliaire* de Simon Des Coutures, dix-sept d'entre elles brisent. Cette proportion de près de 9% est importante et, en tout cas, apparaît comme une anomalie dans le paysage héraldique noble. A noter toutefois que ce phénomène de survie des brisures s'observe aussi dans les élections de la partie ouest de la généralité de Limoges (Angoulême, Cognac, Saint-Jean d'Angely et Saintes). Dans ce qui suit nous verrons d'abord les familles qui ne font pas usage de brisures puis celles qui les utilisent encore au XVII^{e} siècle.

LES ARMOIRIES SANS BRISURE (des familles ayant plusieurs branches en 1666)

Les armoiries limousines sans brisure sont un peu plus nombreuses que celles qui en possèdent, soit dix-neuf contre dix-sept. Parmi ces familles ne faisant pas usage de brisure citons la famille Hugon dont les deux branches, celle du Prat (cne. de Soudaine-la-Vinadière, Cor.) et celle des Fayes (cne. de Saint-Jean-Ligoure, H.V.), portaient le même écu *d'azur à deux lions d'or armés et lampassés de gueules*[1321]. La branche aînée semble être celle du Prat et la branche cadette celle des Fayes détachée au XV^{e} siècle[1322]. Autre exemple, la famille de Lambertie dont les armes *d'azur à deux chevrons d'or* étaient aussi bien celles de la branche aînée issue de Raymond de Lambertie que celles de la branche cadette descendant de Jean de Lambertie[1323] fils de François de Lambertie et de Jeanne de La Faye mariés en 1535. En 1666 les descendants de Raymond de Lambertie étaient seigneurs du Menet (cne. de Montbron, Charente) et ceux de Jean de Lambertie, seigneurs du Bouchet (cne. de La Chapelle-Montbrandeix,, H.V.)[1324].

Autres grandes familles limousines qui ignoraient les brisures en 1666, les du Saillant, seigneurs du Luc cne. de Meyssac, Cor.) et les du Saillant de Lasterie, seigneurs du Saillant (cne. d'Orgnac, Cor.), portant toutes les deux un *écartelé : aux 1 et 4, de sable à une aigle d'or ; aux 2 et 3, d'argent au lambel de gueules en fasce*[1325]. Selon Champeval de Vyers la branche aînée du Saillant de Lasterie et la branche cadette du Luc descendaient de Bertrand du Saillant et de Souveraine de Meliors mariés en 1415[1326]. Si la branche cadette ne brisait pas en 1666 ce n'est pas parce que la branche aînée ne disposait pas de preuves de son antériorité. En effet la branche des du Saillant de Lasterie put produire des preuves de noblesse datées de 1372 alors que celles des du Saillant du Luc n'étaient pas antérieures à 1525[1327].

En 1666 aucune des deux branches des familles Chardeboeuf, Deschizadour, Faucon, Gentil, La Lande, Lubersat, des Pousses, Royère, La Tour et Turpin, n'avait la moindre brisure sur son écu[1328]. En cela ces familles ne faisaient que suivre la tendance générale à ne plus faire apparaître de brisure.

[1319] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 177-178
[1320] *Ibid.,* p. 180
[1321] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 467
[1322] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome IV, p. 316
[1323] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 470
[1324] Ibid. p. 30 et p. 166 ; Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome III, p. 32 et 415-433
[1325] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 492
[1326] Jean-Baptiste CHAMPEVAL DE VYERS, *Familles nobles et notables de la Corrèze,* tome, II, p. 273-274
[1327] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 279 et 280
[1328] *Ibid.,* Quelques unes parmi ces familles ont des homonymes (mais sans lien de parenté) avec des armes plus ou moins différentes par un émail ou une figure. On peut citer à ce titre une famille de La Tour de Vergoles qui portait *de gueules à une tour d'argent,* écu très semblable à ceux *d'azur à une tour d'argent* de deux autres familles, les La Tour de Las Nouallas et les La Tour de Neufvillars qui avaient elles un ascendant commun (voir pages 406 et 407)

LES ARMOIRIES A BRISURE

A rebours des armoiries précédentes dix-sept familles nobles avaient tenu à conserver leurs brisures au moins à la date de 1666. Bien des types de brisure différents ont été alors utilisés.

L'un d'eux à consisté à changer les émaux. Ainsi alors que les Beaupoil de Sainte-Aulaire, seigneurs de La Porcherie (HV.) portaient *de gueules à trois couples de chien d'argent posés en pal,* alors que les Beaupoil de Sainte-Aulaire, seigneurs de Mareuil (Charente), possédaient un écu *d'azur à trois couples de chien d'argent posés en fasce*[1329]. Apparemment les premiers étaient la branche aînée et les seconds la branche cadette[1330] dont A. Lecler nous dit qu'elle « est un rameau de celle de Sainte-Aulaire dont elle a toujours porté le nom et les armes »[1331] sans, toutefois, donner plus de précision. On remarquera qu'à la brisure par les émaux du champ s'en ajoutait une autre par la position des meubles (*en pal* pour la branche aînée et *en fasce* pour la branche cadette).

C'est par une triple brisure que se distinguaient les armoiries des deux branches des Boussac en 1666. L'aînée, qui s'éteindra au XVIII[e] siècle, avait été anoblie en 1370 par le roi Charles V selon Baluze. Elle possédait au XVII[e] siècle la seigneurie de Boussac sur le territoire de l'actuelle commune de Tulle (Cor.) et portait *d'azur à un sautoir danché d'or accompagné de quatre croissants du même*. La cadette, celle des seigneurs de Blanges (cne. de Bar, Cor.) portait *d'azur à un sautoir d'or contre-bretessé de cinq créneaux du même et accompagné de cinq croissants d'argent*[1332]. Ici les trois brisures résultent de la modification du sautoir (*contre-bretessé* au lieu de *danché*) et de l'addition d'un *cinquième croissant* avec changement du métal (*d'argen*t au lieu *d'or*).

La famille Fraysseix comptait elle aussi deux branches, l'une légitime et l'autre naturelle. La branche légitime, noble depuis au moins 1525, était seigneur de La Perrière (cne. de La Porcherie, H.V.) et la branche naturelle, seigneur de La Blanchardie (cne. de Vicq-sur-Breuilh, H.V.), avait été légitimée et anoblie par lettres en 1611[1333]. Les Fraysseix de La Perrière portaient *d'or à trois fasces ondées d'azur* et ceux de La Blanchardie *d'azur à trois fasces ondées d'or.* Ces derniers avaient brisé par inversion des émaux. Rien ne signalait ainsi que cette branche avait été bâtarde. Elle brisait comme aurait brisé une branche cadette parfaitement légitime. Il est vrai qu'à l'époque moderne c'était une pratique courante que beaucoup de bâtards portent les armes pleines de leur père[1334].

[1329] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 437 et 440
[1330] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome I, p. 144 et 552
[1331] *Ibid*., p. 552. Note de A. Lecler
[1332] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 443 ; Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome I, p. 132. Pour la branche cadette le nombre de croissants est de quatre selon Des Coutures et de cinq selon Nadaud
[1333] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 38 et p. 460 ; Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome II, p. 157 et 158
[1334] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 186-187

Chez les Grain de Saint-Marsaud on dénombrait quatre branches en 1666. Elles descendaient toutes de Brandélis de Saint-Marsaud qui avait épousé vers 1530 Jeanne de Beaudéduit. En effet de ce mariage étaient venus trois fils : l'aîné Brandélis, le premier cadet Antoine et le second cadet Jean. En outre un petit-fils de Brandélis, prénommé Samson, avait eu un fils naturel Jean, légitimé en 1605. On constate d'une part, que la branche aînée des seigneurs de Destré (cne de Salignac, Charente-Maritime) et la branche naturelle des seigneurs de La Feuilleterie (cne de Rieux-Martin, Charente-Maritime) portent des armes rigoureusement identiques *de gueules à trois demi-vols d'or*[1335] et d'autre part que les branches cadettes du Verdier (cne d'Eburye, Cor.) et de Chalais (cne de Condat, Cor.) portent un *parti : au 1, de gueules à trois demi-vols d'argent ; au 2, de gueules à onze clochettes d'argent* pour celle du Verdier et un *parti :au 1, de gueules à trois demi-vols d'or ; au 2, de gueules à onze cloches d'argent bataillées de sable*[1336] pour celle de Chalais. Les brisures par rapport à la branche aînée se font par l'introduction d'*un parti* (probablement des armes d'alliance pérennisées) et entre les deux branches cadettes par le changement d'émail des *trois vols* et par les *clochettes* et les *cloches bataillées.*

Les deux branches de la famille de La Breuille avaient pour ancêtre commun Jourdain de La Breuille qui avait épousé en 1554 Gabrielle de Couhé. De cette union étaient nés deux fils, Gabriel l'aîné et François le cadet. Les La Breuille des Pousses (cne de Nexon, H.V.), la branche aînée, portaient *d'azur à un bois de cerf d'argent soutenu d'un cor enguiché d'or, à deux étoiles d'argent en chef et une en pointe.* La branche cadette des seigneurs de Laron (cne de Saint-Amand-Jartoudeix (Cr.) avait des armes *d'azur au bois de cerf chevillé de huit cors d'or soutenu par un cor d'argent, deux étoiles du même en chef et une en pointe*[1337]. Pour cette dernière branche la brisure n'avait pas porté sur le champ qui restait d'*azur* comme celui de la branche aîné, ni sur le choix des meubles qui restait identique. Seuls les émaux des deux meubles principaux, le *bois de cerf* et le *cor* avaient été modifié sur l'écu de la branche cadette. Ici il y a bien eu brisure mais elle est peu perceptible pour qui s'attache plus aux formes qu'aux couleurs.

Autre exemple de brisure subsistant dans le Limousin au milieu du XVII[e] siècle celle d'une branche de la famille de Carbonnières. En 1666 cette famille comptait une branche aînée, celle des seigneurs de Saint-Brice (H.V.) qui portait *d'azur à trois bandes d'argent chargées de dix flammes de gueules* et une branche cadette, des seigneurs de La Chapelle-Biron (Lot-et-Garonne) qui vivait à Salon-la-Tour (Cor.) et portait un *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois bandes d'argent chargées de dix flammes de gueules* (Carbonnières)*; aux 2 et ,3 contre-écartelé d'or et de gueules* (Gontaut-Biron)[1338]. Ce mode de brisure, par un écartelé qui introduit des armes autres que celles du père, telles celles de la mère, d'une aïeule ou de l'épouse, s'est beaucoup pratiqué à partir de la fin du Moyen Age. Jusqu'au milieu du XIV[e] siècle on préférait faire usage d'un *parti* ou d'un *coupé*[1339]. La branche cadette des Carbonnières, seigneurs de La Chapelle-Biron[1340], descend de l'union, en 1496, d'Alain de Carbonnières et de Gabrielle de Gontaut-Saint-Geniez[1341], de l'ancienne et célèbre famille périgourdine des Gontaut-Biron qui portait un *écartelé d'argent et de gueules*[1342].

Signalons enfin une dernière technique de brisure qui consiste pour la branche cadette à conserver tous les émaux et toutes les figures mais à modifier la position de ces dernières sur l'écu. C'est ce qu'ont fait les deux branches de la famille de Sauzet, issues du mariage avant 1391 de Louis de Sauzet et de Perette de L'Hermitte. En 1666 les Sauzet, seigneurs de Sauzet (cne de Bénévent-L'Abbaye, Cr.), qui étaient peut-être la branche aînée, portaient *de gueules à cinq fusées d'argent en fasce ; au chef d'argent chargé de cinq merlettes de sable*[1343].

[1335] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 344 et 464 ; Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome II, p. 224 et 225
[1336] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 42, p. 464, p. 65 et p. 475
[1337] *Ibid.,* p. 15, p. 313, p. 445
[1338] *Ibid.,* p. 446 et 447
[1339] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 207
[1340] Internet, site la commune de Lacapelle-Biron (Lot-et-Garonne). La Chapelle-Biron ou La Capelle-Biron semble avoir été le principal fief de la famille de Carbonnières (branche cadette). Ils y avaient d'ailleurs leur château dans lequel Jean-Charles de Carbonnières en 1605 complota contre Henri IV. Il évita de justesse en représailles la destruction totale de son château
[1341] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome II, p. 326
[1342] *Ibid.,* tome IV, p. 178
[1343] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 80 et p. 493

De leur côté les Sauzet, seigneurs de Saulière (?) (Commune de Saint-Martial-sur-Isop (H.V.) avaient un écu *parti : au 1, de gueules à cinq fusées d'argent posées 3 et 2 ; au 2, d'argent à cinq merlettes de sable posées 3 et 2*[1344]. La différenciation s'est faite par la substitution d'un *parti* à un *chef* et en disposant les *fusées* et les *merlettes trois et deux.*

5. 3. Les nobles sans armoiries

Parmi les nobles ayant apporté les preuves de leur appartenance au second ordre entre 1666 et 1670, six (soit une proportion de 3%) n'ont pas, semble-t-il, présenté leurs armoiries. Il s'agit des familles Pichard, Dalmais, Corbier, Bousquet, Nauche et Audevard. Ce fait soulève la question savoir si elles possédaient ou non, à cette date, des armes. Il faut considérer d'abord que certaines parmi ces familles avaient acquis leur noblesse de fraîche date, soit en 1625 pour les Pichard[1345], en 1654 pour les Dalmais[1346], en 1668 pour les du Bousquet[1347] après plusieurs générations de dérogeance et en 1669 pour les Audevard[1348]. Seule la noblesse de la famille de Corbier était plus ancienne 1554[1349]. Cependant il semble difficile d'expliquer que ces familles aient été dépourvues d'armoiries en raison de leur entrée tardive dans la noblesse en un temps où, dans le Limousin, de nombreux roturiers de condition modeste et n'aspirant nullement à la noblesse possédaient des écus depuis plusieurs générations. On peut tout aussi difficilement croire que des candidats à la noblesse n'aient pas songé à se doter d'armoiries. Il est encore plus difficile d'imaginer que Simon Des Coutures, le conseiller du roi commis à la vérification de noblesse pour la généralité de Limoges dont les intendants successifs ont tous loué « la sagesse et la probité »[1350], aurait oublié de demander à chacun de fournir ses armoiries. Mais entrait-il dans ses attributions de relever les armoiries des familles dont il vérifiait les preuves de noblesse ?

La question de savoir si ces six familles précitées possédaient des armoiries vers 1670 est d'autant plus troublante que toutes en ont eu selon des sources parfois très postérieures à cette date. La première à laquelle on peut avoir recours est *l'Armorial général de 1696*. Ce document ne mentionne qu'une seule de ces familles, les Pichard et donne les armoiries enregistrées en 1697 par N… Pichard, seigneur de l'Eglise-au-Bois, qui sont *d'azur à trois bourdons d'or, deux en chef et un en pointe, celui-ci surmonté d'une étoile d'argent* [1351]. Mais un autre Pichard, mentionné comme « bourgeois de la ville d'Eymoutiers » fait enregistrer peu après un écu rigoureusement identique au précédent ce qui donne à penser les Pichard, nobles ou non, possédaient des armoiries bien avant 1666[1352].

La date de l'apparition des armoiries des Corbier, la plus ancienne des six familles précitées, est plus problématique. Elles ne sont mentionnées ni par l'*Armorial général de France* de 1696, ni par l'abbé Nadaud (vers 1750), ni par son continuateur l'abbé Lecler dans le *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* (vers 1880). A la fin du XIX[e] siècle, J.B. Champeval de Vyers, qui consacre plusieurs pages de son *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze* aux Corbier, avoue implicitement ne pas connaître les armes anciennes de cette famille et donne les « armes actuelles », un *écartelé : aux 1 et 4, d'azur au besant d'or ; aux 2 et 3, coupé d'or et de gueules*[1353]. Faut-il en conclure que les armes des Corbier ne seraient pas apparues avant la fin du XIX[e] siècle ? Ce serait peut-être excessif.

[1344] *Ibid.*, p. 81 et 493
[1345] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 97
[1346] *Ibid.*, p. 265
[1347] *Ibid.*, p. 284
[1348] *Ibid.*, p. 95-96
[1349] *Ibid.*, p. 98
[1350] *Ibid.*, p. 2. C'était l'opinion de l'intendant du Limousin de Bernage dans ses Mémoire de 1698
[1351] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 50. La qualité d'écuyer de ce Pichard, n'est toutefois pas mentionnée.
[1352] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 60. L'Eglise-au-Bois (Cor.) et Eymoutiers (H.V.) ne sont éloignées que d'une dizaine de kilomètres
[1353] Jean-Baptiste CHAMPEVAL DE VYERS, *Familles nobles et notables de la Corrèze*, tome, I, p. 419-426

Par contre les armoiries des Audevard (ou Audebard) de Ferussac, qui ne se trouvent ni dans l'enquête de noblesse de 1666, ni dans *l'Armorial général* de 1696, apparaissent, selon Jougla de Morenas, dans une confirmation de noblesse de 1754 sous la forme d'un écu *d'azur à trois fasces d'or accompagnées de trois croissants du même*[1354].
Les armes des Nauche sont dans le même cas : pas d'armoiries en 1666 et en 1696, par contre selon le même Jougla de Morenas, on les trouve en 1700 dans le *Dictionnaire des anoblissements*, suite probablement à une confirmation de noblesse (Jougla dit un "anoblissement") blasonnées *d'azur à une haie d'or posée en fasce surmontée de trois étoiles d'argent rangées en chef*[1355]. Ici encore la création d'armoiries a pu être postérieure à 1666.

En ce qui concerne la famille du Bousquet qui dérogea en 1544 « en exerçant un greffe qu'elle avait pris et affermé » et qui fut maintenue noble « sans égard à la dérogeance » en 1668[1356], faut-il faire l'hypothèse que, après plus d'un siècle de noblesse dormante, elle avait perdu la mémoire des armoiries possédées anciennement ? Toujours est-il que celles-ci ne figurent ni l'*Armorial général* de 1696, ni dans les écrits de l'abbé Nadaud concernant cette famille vers 1750. Mais il ne fait pas de doute que la famille du Bousquet possédait des armoiries en 1520 quand Marguerite du Bousquet avait épousé à Donzenac (Cor.) l'écuyer Pierre de Lajaumont, un cadet, qui consentit par contrat à porter à l'avenir, avec transmission à sa postérité, le nom de du Bousquet en gardant les armes de sa maison (et naturellement celles des du Bousquet). Les armoiries des du Bousquet-Lajaumont furent produites en 1771 pour entrer dans les chevau-légers par Jean II du Bousquet devant Chérin généalogiste des Ordres du roi. Il s'agit d'*un écartelé :aux 1 et 4, de gueules au chef cousu d'azur chargé de trois molettes d'éperon* qui est du Bousquet ; *aux 2 et 3, d'azur à la bande d'or accompagnée de trois étoiles du même en chef et trois autres en pointe mises en bande* qui est Lajaumont [1357].
Quant à la famille Dalmais, seigneur des Farges, anoblie en 1654, elle est différente de deux autres familles homonymes du Forez et de l'Auvergne[1358]. Ses armoiries nous sont connues par les recherches de l'érudit corrézien contemporain Robert Merceron mais sans indication de source Elles sont un *coupé : au 1, d'azur à une épée d'argent en pal la pointe en haut accompagnée de deux croissants du même ; au 2, d'or à un arbre arraché de sinople*[1359].

A quoi tiennent, en fin de compte, les quelques lacunes héraldiques du *Nobiliaire de la généralité de Limoges* de 1666 ? Il nous semble à peu près certain que les familles concernées n'étaient pas dépourvues d'armoiries. Tôt ou tard nous avons retrouvé toutes les armes que Simon Des Coutures n'avaient pas relevées en son temps. L'objectif de celui-ci n'était pas de constituer un armorial, ni même de recenser des armoiries nobles mais de vérifier les titres de noblesse des familles qui prétendaient relever de ce statut. Dans cette démarche à but politique et fiscal, les armoiries présentées ou non n'entraient pas en ligne de compte comme preuve, ou même simple commencement de preuve, d'une appartenance à la noblesse. Si Des Coutures a consciencieusement noté les armoiries accompagnant les preuves de noblesse dans une table alphabétique à part des généalogies et de leurs preuves, c'est bien parce que dans son esprit il s'agissait de deux questions radicalement différentes. L'important c'étaient les preuves de noblesse et les armoiries l'accessoire.

[1354] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome I, p. 273 (D'Audebard de Ferussac)
[1355] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome, V, p. 147. La *haie* est parlante car "l'ouche" ou "auche" désigne un terrain clos du Poitou à l'Auvergne
[1356] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome I, p. 230 et p. 605
[1357] *Ibid*., p. 603 et p. 605
[1358] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome III, p. 236
[1359] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze, op. cit.,* p. 22 ; SITE INTERNET, www.genepatev.com/familles

6. Les ornements extérieurs des armoiries des nobles limousins en 1666

Dans le Limousin on chercherait en vain des armoiries roturières accompagnées d'ornements héraldiques placés en dehors de l'écu telles que des supports, couronnes, des heaumes, des cimiers, des lambrequins ou des colliers d'ordre. Par contre, lors de l'enquête de noblesse de 1666, vingt familles vivant dans la partie limousine de la généralité de Limoges (élections de Limoges, Brive, Tulle et Bourganeuf) ont indiqué à côté de leurs écus des ornements extérieurs qui sont pour la plupart des supports et exceptionnellement des cimiers. Les autres ornements n'apparaissent jamais. Bien entendu, cela ne signifie pas nécessairement que les familles reconnus nobles en 1666 n'en possédaient pas par ailleurs. Simplement une partie de celles qui en avaient, n'a pas jugé utile de les faire connaitre à Simon Des Coutures, peut-être parce que ces éléments para-héraldiques, modifiables à loisirs et soumis à aucune règle, ne participaient pas au même titre que les armoiries, plus stables, au marquage de l'identité familiale. Ici encore Des Coutures a pris en compte ceux qu'on a bien voulu lui fournir mais sans plus.

6. 1. Les cimiers

On ne relève que deux cimiers sur les deux cents écus limousins nobles recensés en 1666, soit une fréquence de 1%. Celui de la famille d'Authefort représente un ange qui a ses pendants dans les deux anges qui servent de supports[1360]. Les Carbonnières, seigneurs de La Chapelle-Biron, avaient un buste de Maure pour cimier et deux sauvages pour supports. On peut chercher l'origine de ces choix dans le patronyme suggérant à la fois de la couleur noire (le buste de Maure) et des hommes sauvages, les charbonniers, vivant par nécessité dans les bois, un peu en marge du reste de la société[1361]. On remarque, par contre, que l'autre banche, celle des Carbonnières de Saint-Brice, n'avait déclaré ni cimier ni support. Les Authefort et les Carbonnières existaient déjà du temps de la grande vogue des cimiers, c'est-à-dire au XIV^{e} et au XV^{e} siècle. Leurs cimiers respectifs venaient peut-être de ces temps lointains et avaient été conservés en dépit du changement de mode intervenu au XVI^{e} siècle et qui avait conduit beaucoup de familles à timbrer leurs écus d'une couronne[1362]. Si l'on s'en tient au seul *Nobiliaire* de Simon Des Coutures cette dernière innovation n'aurait pas eu de succès dans le Limousin où aucun écu n'est présenté de la sorte.

6. 2. Les supports

Placés de chaque côté de l'écu les supports semblent le soutenir d'où leur nom. Connus dès le XII^{e} siècle ils se sont multipliés au XIV^{e} siècle et étaient encore très à la mode au XVII^{e} et au XVIII^{e} siècle dans l'héraldique nobiliaire[1363]. Néanmoins en France on en trouve assez peu à l'époque moderne dans les Armoriaux ou les Recueils d'armoiries. Ceci est particulièrement vrai pour le Limousin au XVII^{e} siècle. Dans l'Armorial de Limoges qui rassemble près de trois cents armoiries dessinées entre 1594 et 1604, seul l'écu d'un certain « sieur de Couvin » est soutenu par deux palmes (ou deux branches d'un végétal de nature indéterminée)[1364]. Dans le *Recueil d'armoiries* de Philippe Poncet (1625-1680) et de l'apothicaire Lamy (vers 1650) on ne trouve pas la moindre mention de l'existence de supports près des écus des nobles et, a fortiori, près de ceux des roturiers. Les blasons de « Messieurs les présidents-trésoriers de France de Limoges » gravés vers 1680 par Jouvin de Rochefort pour accompagner le plan de la ville de Limoges sont suspendus à deux branches de chêne passées en sautoir qui forment des sortes de supports, tous identiques, mais qui sont plutôt de simples éléments décoratifs[1365]. Pas de supports non dans l'*Armorial général de France généralité de Limoges* de 1696 dont l'objet explicite était simplement de recenser les armoiries existantes et non leurs éventuels ornements extérieurs.

[1360] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 289 et p. 437
[1361] *Ibid.* p. 17 et 447
[1362] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 213
[1363] *Ibid.*
[1364] *Armorial de Limoges, op. cit.*, n° 410
[1365] *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet…, op. cit.,* planche, n° V

En effet on chercherait en vain dans les vingt-six articles dans l'édit de novembre 1696 la moindre mention relative au décor para-héraldique[1366]. En conséquence aucun brevet d'armoiries délivré en application de ce texte ne comporte des ornements extérieurs, pas même les colliers d'ordres qui avaient pourtant une valeur officielle.

Mais indépendamment des choix des auteurs d'armoriaux il est vraisemblable qu'au milieu du XVII^{e}, et même un peu avant, dans le Limousin les ornements extérieurs subissaient une certaine désaffection. Sinon comment expliquer qu'une seule famille sur dix reconnues noble ait jugé bon de fournir ses supports en même temps que ses armoiries ? En tout ces ornements extérieurs ne sont pas plus de vingt (10% des écus)) et tous constitués par des paires d'êtres vivants réels ou imaginaires. On remarque l'absence de végétaux et d'artefacts. Bien que peu nombreux ils sont d'une assez grande diversité. En effet on dénombre neuf supports constitués de lions, un de léopards, deux de chevreuils, quatre par des êtres humains plus au moins monstrueux (sauvages, satyres), trois par des griffons et trois par des anges.

Les motifs du choix de ces supports qui apparaissent à une date précise (1666) nous sont inconnus à, peut-être, deux exceptions. La première concerne les deux chevreuils de l'une des familles de Montfreboeuf, celle des seigneurs de La Chabroulie (cne d'Ayen, Cor.). Ces animaux ont probablement été choisis comme supports parlants en référence au nom de leur fief (cf. "chabrol" ou "chabrou"= "le chevreuil" en parler local[1367]. Mais on doit observer que les Montfreboeuf, seigneur de Razat (cne d'Ayen, Cor.) ont aussi des deux chevreuils comme supports[1368]. L'autre exception est celle des deux griffons ailés qui soutiennent l'écu de la famille Picon, seigneurs de Chasseneuil, commune de Nantiat, H.V.). Ces animaux imaginaires et griffus ont pu être suggérés par le patronyme qui est aussi évoqué de manière parlante par le *dard* ou *pique tenu par un dextrochère* des armoiries[1369].

Y-a-t-il un lien entre l'ancienneté des familles et la présence de supports près de leurs écus au XVII^{e} siècle ? Dans cette hypothèse les familles, qui étaient noble au XIV^{e} et au XV^{e} siècle quand les ornements extérieurs accompagnaient un écu sur deux environ, du moins sur les sceaux[1370], devraient être plus nombreuses à utiliser les supports au XVII^{e} siècle. De fait on constate que plusieurs parmi ces familles qui ont accédé précocement à la noblesse, utilisaient des supports en 1666. Il s'agit des Carbonnières (deux chevreuilsà nobles en 1254, des Royère (deux sauvages) nobles en 1384, des de Coustin du Masnadaud (deux lions) nobles en 1324, des L'Hermitte deux lions) nobles en 1406, des Jarrige de La Morélie (deux satyres) nobles en 1450, des Lastic (deux lions) nobles en 1480 et des Fontanges nobles en 1373[1371]. Toutefois bien des familles tout aussi anciennes n'ont pas indiqué en 1666 si elles avaient des supports. Parmi d'autres citons les Lasteyrie du Saillant (1372)[1372], les Chamborant (XII^{e} siècle ?)[1373], les Cosnac (1200), les Maumont (1308) et les La Tour (1335)[1374]. Sur la cinquantaine de familles dont la noblesse est attestée avant 1500 sept, soit 14%, ont présenté des supports avec leurs armoiries lors de l'enquête de 1666. Par contre parmi les cent cinquante autres familles devenues nobles à partir du XVI^{e} siècle, seules douze (8%) avaient des écus à supports. On peut, avec une certaine réserve, en conclure que les familles les plus anciennes étaient plus attachées à leurs supports que les plus récentes dont certaines n'en avait peut-être jamais possédé.

[1366] Texte original de l'édit de novembre 1696 publié par les Archives Nationales, Paris, 1976, pièce 409
[1367] Bernard ORRYE, *Dictionnaire des noms de famille du pays creusois,* Mayenne, 1998, p. 57, (Chabroullet)
[1368] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 480
[1369] *Ibid*., p. 480
[1370] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 213
[1371] Michel VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op. cit.,* p. 56 (Carbonnières), p. 168 (Royère), p. 69 (Coustin du Masnadaud), p. 127 (L'Hermitte), p. 116 (Lastic), p. 85 (Fontanges)
[1372] *Ibid*., p. 116
[1373] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* I, p. 344-347
[1374] Michel VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op. cit.,* p. 67 (Cosnac), p. 136 (Maumont), p. 117 (La Tour)

Les lions et les léopards soutiennent la moitié des écus à supports. Les êtres humains fantastiques (sauvages des familles Jouffre de Chabrignac, Carbonnières et Royère (sieur de Royère), satyre de la famille Jarrige de La Morélie) [1375] ne sont pas plus nombreux que les griffons (familles Lanthonie, Picon et Rochechouvel)[1376]. Viennent ensuite en terme de fréquence les anges des Authefort et des La Faye et les chevreuils des deux familles Montfreboeuf évoqués précédemment.

Cette rareté, au moins apparente, des supports et plus encore des cimiers sans compter l'absence complète de couronnes dans l'héraldique limousine du XVII[e] siècle semble montrer une réelle désaffection pour les ornements extérieurs. Cette tendance ne fera que se confirmer par la suite. Dans le *Grand Armorial de France* de Jougla de Morenas, publié entre 1937 et 1952, pour aucune des familles limousines précitées il n'est indiqué les ornements extérieurs. Ce n'est pas le cas pour un certain nombre d'autres familles étrangères au Limousin[1377].

[1375] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 395 (Jouffre de Chabrignac), p. 446-47 (Carbonnières), p. 492 (Royère, sieur de Royère), p. 468 (Jarrige de La Moréle)
[1376] *Ibid*., p. 471 (Lanthonie), p. 484 (Picon), p. 490 (Rochechouvel)
[1377] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France*, Paris, 1937-1952, 7 volumes

C

L'ARMORIAL DE 1696 DANS LE LIMOUSIN ET LA MARCHE

L'édit royal du mois de novembre 1696 ordonnait le recensement de toutes les armoiries portées en France, aussi bien par des personnes physiques quel que soit leur statut social (membres du clergé, nobles et roturiers) que par des communautés (villes, provinces, corporations, ordres religieux, etc.). Ce texte, dont la finalité était essentiellement fiscale, imposait le paiement d'un droit d'enregistrement d'un montant de vingt livres pour les particuliers quelque soit leur statut et leur revenu ou leur fortune et de vingt-cinq à trois cents livres (cas des provinces d'Angoumois et du Limousin) pour les communautés selon leur importance. En cas de non déclaration il était prévu une amende de trois cents livres, somme énorme qui représentait environ deux fois le salaire annuel moyen d'un artisan de ville selon Vauban[1378]. En outre les meubles armoriés (tableaux, tapisseries, vaisselle, plaques de cheminées par exemple) pouvaient être saisis.

Malgré cette menace les enregistrements furent peu nombreux. Et il fallut un arrêt du Conseil du roi du 3 décembre 1697 qui décida la création dans chaque généralité et dans chaque élection d'un rôle indiquant les particuliers et les communautés censés utiliser des armoiries, c'est-à-dire en ayant effectivement ou non. Dans les huit jours suivant la publication des rôles les intéressés devaient verser droit d'enregistrement et faire enregistrer leurs armes. A défaut il leur était attribué d'office des armoiries. En échange, trois mois plus tard sur présentation du récépissé de paiement de leur droit d'enregistrement, ils recevaient un brevet d'armoiries signé de Charles d'Hozier, Garde de l'Armorial Général de France, et illustré de leur blason colorié[1379].

Dans le Limousin cette initiative royale fut appliquée par des bureaux d'enregistrement mis en place par la généralité de Limoges dans les élections de Limoges, Bourganeuf (Creuse), de Tulle et de Brive (Corrèze), par la généralité de Moulins dans les élections de Guéret et d'Evaux (Creuse) et par la généralité de Bourges pour la partie de la Creuse actuelle relevant des élections de Le Blanc (Indre), d'Issoudun (Indre) et de Saint-Amand (Cher). Aux familles résidant en 1696 dans ces différentes élections nous avons ajouté des familles originaires du Limousin mais dont les armoiries furent enregistrées dans d'autres généralités (Paris, Riom, Poitiers notamment).

Dans l'espace géographique ainsi défini, qui correspond assez précisément à la région administrative actuelle du Limousin, ont été enregistrées 1513 armoiries qui représentent environ 1, 3% de l'ensemble de l'Armorial de 1696 lequel réunit 120 049 écus dont 116 944 pour les personnes physiques et le reste pour diverses communautés. Par rapport aux chiffres des armoiries enregistrées dans les 48 généralités existant à la fin du XVII^{e} siècle, le Limousin se situe en bas du classement, soit au quarante-cinquième rang, c'est-à-dire au niveau de la généralité de Bourges (1536 enregistrements) et devant celles de Versailles (794 enregistrements) et du Béarn (570 enregistrements). Si notre région peut se comparer à la généralité d'Auvergne (1800 enregistrements) elle est très loin derrière celles Poitiers (7267 enregistrements) et de Bordeaux (4207 enregistrements)[1380]. On s'explique assez mal ces différences dont certaines sont impressionnantes : il y a eu par exemple cinq fois plus d'enregistrements dans la généralité de Poitiers que dans le Limousin actuel.

[1378] Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, op. cit.*, p. 499. L'auteur cite la *Dîme royale* de Vauban (12 sous par jour pour 200 jours de travail par an)

[1379] Michel PASTOUREAU, *Présentation de l'Armorial général de France,* dans *Actes de la table ronde organisée par la Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 23 novembre 1996,* p. 7-9

[1380] M. MEURGEY DE TUPIGNY, *Relevé du nombre des provinces, villes, villages et personnes qui ont présenté leurs armoiries en 1696,* document de la collection du marquis d'Hozier acquis par l'auteur en 1973 et reproduit sur une feuille volante insérée dans le numéro 43 de la *Revue française d'héraldique et de sigillographie* p. 15 et 16, année 1973

Même si l'on tient compte d'abord des étendues respectives des territoires concernées (17 000 km^2 pour le Limousin contemporain contre environ 25 000 km^2 pour l'ancienne généralité de Poitiers qui correspondait à peu près aux départements de la Vienne de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime), ensuite du poids démographique plus élevé de la généralité de Poitiers qui comptait plusieurs villes importantes (Poitiers, La Rochelle) ou moyennes (Niort, Thouars, Luçon, Rochefort notamment) alors que dans le Limousin, à l'exception de Limoges on ne trouvait que des bourgades avec des populations de 3 à 4 000 habitants comme Guéret, Tulle ou Ussel et, enfin, de la richesse des sols de la majeure partie du Poitou comparée à pauvreté de ceux de bordure ouest du Massif Central, on ne peut trouver dans ces différents facteurs une explication satisfaisante à la pénurie héraldique relative du Limousin.

Si l'écart est aussi ample c'est peut-être parce que le Limousin, avant la mise en œuvre de l'édit de 1696, était "naturellement" pauvre en héraldique. Mais c'est peut-être aussi parce que les enregistrements spontanés ou contraints, furent moins nombreux que dans d'autres provinces. En effet, comme nous le verrons, beaucoup de roturiers de condition modeste ne déclarèrent pas leurs armes. Et parmi ceux qui n'en possédaient pas rares étaient ceux qui avaient les moyens de payer le droit d'enregistrement en plus des autres impôts. Si, dans des bourgs de quelque importance comme Bourganeuf (Cr.) qui comptait moins de 2 000 habitants[1381] mais était le siège d'une élection et d'une commanderie de l'ordre de Malte, il était assez facile de trouver des possesseurs d'armoiries, il n'en allait pas de même dans les campagnes environnantes. Alors que dans la ville de Bourganeuf il fut enregistré 40 armoiries (31 présentées et 9 attribuées d'office)[1382] dans la campagne entre cette ville et La Souterraine (Cr.) incluse, soit sur une bande de territoire de 50 kilomètres sur 20 le nombre d'enregistrement ne fut que de 16 dont une seule armoiries présentée spontanément et 15 attribuées d'office[1383]. La composition sociale du groupe des taxés d'office pourrait faire croire à une pénurie de contribuables potentiels. En effet, outre deux nobles, N… du Masgilier et Charles de Sauzet, on trouve quatre juges seigneuriaux, trois curés, un greffier, le maire de La Souterraine, la ville de La Souterraine elle-même, une communauté de prêtres, un élu de l'élection de Bourganeuf, la ville de Bénévent et un notable. Toutes ces armoiries ont été enregistrées tardivement, soit en décembre 1701 et avec un certain laxisme dans l'identité des assujettis qui dénote au moins une hâte d'en finir, voire un réel arbitraire. Par exemple les curés attributaires d'armoiries d'office ne sont pas désignés par leur patronyme mais par la mention " N…, curé de Mourioux" par exemple. Pour les possesseurs d'un fief, seul le nom de celui-ci est mentionné et le nom patronymique du titulaire est omis : Philippe de La Loue, seigneur du Masgilier, est mentionné "N… du Masgilier, écuyer", etc.[1384]

Manquait-on réellement de contribuables à qui imposer d'office des armoiries ou de possesseurs d'armoiries ? Il semble bien qu'il faille répondre par la négative à cette question au moins dans certains territoires. Nous en donnerons deux exemples : le premier concerne le bourg de Bénévent-L'Abbaye (Cr.) et le second la ville de Limoges.

Le bourg de Bénévent, situé entre Bourganeuf et La Souterraine dans un environnement exclusivement rural, ne comptait pas plus de 200 feux (1300 habitants) au début du XVIII^e siècle[1385]. On y trouvait une abbaye de chanoines Augustins qui possédait un vaste domaine forestier, plusieurs officiers royaux ou seigneuriaux et une activité commerciale importante (boucherie notamment)[1386]. Personne ne déclara spontanément posséder des armoiries en 1696. Et en 1701 deux seulement, de type mécanique, furent attribuées d'office l'une à la ville de Bénévent (qui en avait pourtant semble-t-il)[1387] et l'autre à N… Nonique, juge de Bénévent, qui en était apparemment dépourvu. Or le potentiel fiscal de la localité aurait permis d'imposer bien d'autres armoiries. On observe d'abord avec surprise que ni l'abbaye, ni aucun de ses chanoines ne furent imposés. Or dans l'élection de Limoges dont relevait Bénévent, de nombreuses communautés religieuses se virent attribuer d'office des armoiries et parmi elles l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges[1388]. Le curé de Bénévent échappa lui aussi aux armoiries distribuées par le bureau d'enregistrement de Limoges.

[1381] Geneviève PARELON, *Guéret à la fin de l'Ancien Régime, op. cit.,* p. 331. Bourganeuf n'avait en 1789 que 1900 habitants et Guéret 2 000
[1382] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 83 et 190
[1383] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 69 et 70
[1384] *Ibid*., p. 70
[1385] Christian POITOU, *Paroisses et communes de France, Creuse*, CNRS, Paris, 2000, p. 98 et 257. Nous avons pris la moyenne des années 1709 (223 feux), 1713 (180 feux) et 1720 (203 feux)
[1386] Jean BONNEAU, *Bénévent-L'Abbaye d'hier à aujourd'hui,* Le Dorat, 2007, p. 14 et suivantes
[1387] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises, op. cit.,* p. 24-25
[1388] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 229-234

On n'en voit guère la raison dans la mesure où ses trois proches confrères de Mourioux (Cr.), de Marsac (Cr.) et de Saint-Etienne-de-Fursac (Cr.) avaient reçu d'office des armoiries alors que leurs paroisses respectives étaient vraisemblablement plus pauvres que celle de Bénévent[1389]. On se demande aussi pourquoi le juge Jean Nonique fut le seul à ne pas passer entre les mailles du filet du bureau d'enregistrement. Rien ne devait véritablement le distinguer d'un certain nombre de roturiers et de nobles résidant à Bénévent à la fin du XVII[e] siècle. Certes il était seigneur de l'Age-Aymard (cne de Marsac), en fait une métairie, et avait la charge de "juge de Bénévent" mais sa notoriété et sa fortune n'excédaient probablement celles de Jean de Sarrazine, sieur du Montbaron (cne de Mourioux), ou de Pierre Moraud, juge de Pérusse (cne de Châtelus-le-Marcheix, Cr.), ou de l'écuyer René de Moras qui portait *de gueules à deux épées d'argent passées en sautoir cantonnées de quatre molettes d'or*[1390] ou encore d'un autre noble, Jacques de Chastillon dont les armes étaient *de gueules à une aigle éployée d'argent*[1391]. On pourrait allonger la liste des nobles et des roturiers locaux aisés qui auraient pu attirer l'attention des bureaux d'enregistrement des armoiries tel l'écuyer Etienne Maldent, seigneur de la Vergne (cne de Ceyroux, Cr.) et de Vieilleville (commune de Mourioux, Cr.) qui portait probablement *d'azur à trois lions passant l'un sur l'autre d'or*[1392], tel Léonard Marchandon, seigneur d'Azat (cne de Mourioux, Cr.) dont un parent portait *d'or à l'arbre de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*[1393], tel encore Etienne Boutelat, sieur de La Vilatte (cne du Grand-Bourg, Cr.) ou encore les notaires et procureurs de Bénévent Barthélemy Loriol et Guillaume Gros[1394]. Il est probable que dans le bourg de Bénévent l'application de l'édit de 1696 fut pour le moins laxiste car il n'aurait pas été difficile d'attribuer d'office une vingtaine d'armoiries à des individus qui remplissaient toutes les conditions pour les recevoir. Une directive non datée (vers 1699) du contrôleur général des finances, Louis Phélypeaux de Pontchartrain précisait à l'usage des bureaux d'enregistrement : « *il faut prendre garde à ne pas donner* [à l édit] *une étendue odieuse en assujettissant les gens d'une trop basse condition à faire cet enregistrement même certains particuliers qui, estant d'une condition honnête, n'ont toutefois pas le moien de faire les frais de l'enregistrement »*[1395]. Il faut croire qu'elle ne parvint pas dans le Limousin ou qu'elle fut interprétée avec une grande générosité car tous les individus précités étaient indiscutablement d'une condition honnête et avaient tous, vraisemblablement, les moyens de s'acquitter du droit d'enregistrement de vingt livres.

Cette timidité du bureau d'enregistrement de Limoges, au moins dans certaines zones géographique, est difficilement explicable. On ne peut invoquer une méconnaissance des capacités contributives car l'utilisation des rôles de la taille (ici personnelle), où l'on trouvait les assujettis et les exemptés, aurait fourni toutes les justifications nécessaires à l'attribution d'offices d'armoiries[1396]. On ne peut non plus mettre en avant la crainte de susciter localement des rébellions ou même des émeutes qui se produisirent dans certaines généralités[1397] car on ne connut rien de tel dans le Limousin. Il reste à évoquer comme cause possible de ce sous-enregistrement à Bénévent l'éloignement du bureau de l'élection de Limoges (une soixantaine de kilomètres). Il en allait différemment à Bourganeuf siège d'une élection dont les nombreux officiers royaux (quatre élus, deux receveurs des tailles, six conseillers du roi)[1398], tous porteurs d'armoiries, pouvaient difficilement se soustraire à ce nouvel impôt et se devaient même de donner l'exemple qui fut d'ailleurs suivi car les armes attribuées d'office ne représentèrent ici que 23% des armoiries contre 47% pour l'ensemble du Limousin.

[1389] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 143 et 153
[1390] *Ibid.,* p. 61
[1391] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand Armorial de France, tome II, op. cit.,* p. 409
[1392] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 2 (armes de l'écuyer Martial Maledent, seigneur de La Borie, en 1697)
[1393] *Ibid.,* p. 6 (armes de Jean Marchandon, conseiller du roi à Limoges, en 1697)
[1394] *Archives départementales de la Creuse et archives municipales de Bénévent-L'Abbaye.* Registres des baptêmes et des sépultures de la paroisse de Bénévent-L'Abbaye (Cr.) années 1690 à 1710
[1395] Le Cabinet historique, 8° année, T. VIII, Paris, 1862, *Extrait de la correspondance ministérielle aux archives du Dépôt de la guerre*
[1396] Christian POITOU, *Paroisses et communes de France, Creuse,* CNRS, Paris, 2000, p. 25
[1397] Michel PASTOUREAU, *Présentation de l'Armorial général de France,* dans *Actes de la table ronde organisée par la Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 23 novembre 1996,* p. 8. L'auteur cite les émeutes de Bayonne et de Toulon
[1398] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 79-83 et 188-189

Le cas de la ville de Limoges est lui aussi intéressant dans la mesure où il montre que les seules armoiries portées dans cette localité au XVII[e] siècle avant l'édit de 1696 auraient été suffisantes pour remplir les objectifs que s'était fixé le bureau d'enregistrement de Limoges (ou qui furent atteints par lui) pour la partie proprement limousine de la généralité, c'est-à-dire hors l'élection d'Angoulême. En effet le total des armoiries déclarées spontanément et des armoiries attribuées d'office pour, d'une part, le Haut-Limousin et la Basse-Marche (soit la Haute-Vienne actuelle) et d'autre part le Bas-Limousin (soit la Corrèze actuelle), atteint en 1701 le chiffre de 968 (voir tableau plus loin) dont 477 attribuées d'office. Ces nombres sont à comparer pour la seule ville de Limoges et ses environs aux 630 armoiries de l'*Armorial de Limoges* (vers 1600) présenté en annexe et aux 744 armoiries figurant dans le *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet* (entre 1625 et 1680). Parmi les armoiries de l'*Armorial de Limoges* 278 ne se retrouvent pas dans l'*Armorial de Philippe Poncet* ce qui ne signifient pas qu'elles ont disparu. De même 630 armoiries de l'*Armorial de Philippe Poncet* n'apparaissent plus dans l'*Armorial général, généralité de Limoges* de 1696. Au total il y avait à la fin du XVII[e] siècle dans la ville de Limoges probablement plus de 900 armoiries inconnues du bureau d'enregistrement mais qui avaient figuré dans l'*Armorial de Limoges* et dans le *Recueil de Philippe Poncet*, c'est-à-dire le double des armoiries attribuées d'office dans l'ensemble du territoire des élections de Limoges, Brive, Tulle et Bourganeuf. Sans doute, parmi ces 900 armoiries limougeaudes apparemment "disparues", certaines d'entre elles n'étaient plus portées parce que les familles étaient éteintes, ou parce que la mémoire en avait été perdue. Néanmoins, il y a fort à parier que la majorité de ces armoiries dormantes n'avait tout simplement pas pu être détectée par le bureau d'enregistrement ou le traitant.

Ces considérations nous laissent entrevoir déjà que cet impôt à peine déguisé que créa l'édit de 1696 ne fut pas facile à mettre en place et à recouvrer. Dans ce qui suit nous verrons d'abord les modalités d'enregistrement des armoiries et ensuite les caractéristiques des armoiries enregistrées par les différents groupes sociaux concernés.

1. Les modalités de l'enregistrement des armoiries

Les armoiries enregistrées en application de l'édit de 1696 étaient de quatre catégories : les armoiries déclarées spontanément et enregistrées sans modification, les armoiries déclarées spontanément mais« surcises parce que le blason est si mal figuré ou expliqué qu'il est impossible dans l'état où elles sont de les connaître suffisamment pour les recevoir et les enregistrer à l'Armorial général »[1399], les armoiries attribuées d'office à des personnes ou des communautés « qui ont payé les droits d'enregistrement [mais] qui ont négligé de fournir la figure ou l'explication [c'est-à-dire le blasonnement] des dites armoiries »[1400] et enfin le cas particulier des armoiries déclarées mais « surcises » *à fleurs de lis d'or sur champ d'azur* semblables aux armes royale de France. Leur traitement par les bureaux d'enregistrement était différent.

[1399] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 113
[1400] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 140

Le tableau ci-dessous indique par territoire les différentes catégories d'armoiries enregistrées dans l'Armorial général.

Territoires	**Haute-Marche**	**Haut-Limousin et Basse-Marche**	**Bas-Limousin**	Totaux
nombre d'armoiries enregistrées	545	541	427	1513
Dont enregistrées sans modification	310	315	147	772
Dont enregistrées après modification	4	20	9	33
dont attribuées d'office	231	206	271	708

1. 1. Les armoiries déclarées par leurs possesseurs et enregistrées sans modification

Ces armoiries qui sont au nombre de 772, soit 51%, pour l'ensemble du Limousin sont de deux sortes.

Les premières sont celles qui ont été déclarées spontanément dans le cours de l'année 1697 en application de l'édit de novembre 1696 qui voulait faire un simple recensement des armoiries existantes suivi de leur enregistrement à l'Armorial général de France contre paiement d'un droit d'enregistrement de 20 livres pour les personnes et 25 livres pour les communautés. Le résultat fut maigre. Dans la généralité de Limoges, seul le bureau établi dans cette ville par le traitant Adrien Vanier reçu des déclarations d'armoiries. Mais leur total ne dépassa pas soixante-et-onze dont soixante-trois personnes et huit communautés. A quelques exceptions près les déclarants étaient limougeauds en quasi-totalité. On y trouvait une quinzaine d'officiers royaux, autant de nobles, des marchands, des ecclésiastiques, quelques bourgeois, trois femmes, cinq couvents, la communauté des prêtres de l'Oratoire et le collège des Jésuites. Ces déclarations spontanées semblent avoir été précédées de concertations familiales. En effet on rencontre plusieurs duos ou trios de patronymes identiques dont la parenté est fortement probable (cas de trois Maledent, de deux de Vertamon, de deux Chaud, de deux Faute, etc.) voire certaine (cas de Jean Fromant l'aîné et de Jean Fromant le jeune). Dans tous ces cas les armoiries sont généralement identiques [1401] . On vit même des époux présenter ensemble leurs armoiries au bureau d'enregistrement comme Antoine Phélipeaux, sieur du Fresnoy, receveur des tailles et sa femme Angéliques Testart portées au registre sous les numéros 2 et 3[1402] Il y eut aussi, à n'en pas douter des concertations locales entre individus de même milieu social comme dans le cas d'André Roche et de Jacques-Estienne du Queyrois, tous les deux bourgeois de Saint-Junien (HV.) qui vinrent ensemble faire enregistrer leurs armes car ils apparaissent dans le registre respectivement sous les numéros 77 et 78[1403]. Dans les autres élections de la généralité de Limoges (Bourganeuf, Tulle, Brive et Angoulême) il n'y eut aucun enregistrement au cours de l'année 1697. Dans l'élection de Guéret (Haute-Marche) qui relevait de la généralité de Moulins les résultats pour cette même année furent inférieurs à ceux de l'élection de Limoges avec seulement trente-sept armoiries couchées sur les registres (trente-cinq personnes et deux communautés). Ce furent essentiellement des nobles (au moins trente sur le total de trente-cinq) qui firent spontanément enregistrer leurs armes[1404].

[1401] J.MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 1-12
[1402] *Ibid.,* 1-2
[1403] *Ibid.,* p. 11
[1404] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 15-20

Ils appartenaient presque tous à de vieilles familles marchoises (Ussel, Lestrange, La Celle, Adjasson, Maumont, Saint-Julien, Bosredon par exemple). On note, cas ici très insolite, que quatre membres de la famille de La Celle présentèrent leurs armes *d'argent à une aigle de sable*[1405]. Il n'en fut pas de même de la vaste famille des Brachet (elle comptait selon Nadaud, pas moins de neuf branches)[1406] dont un seul membre fit enregistrer à Guéret, non pas les armes familiales *d'azur à deux chiens braques d'argent passant l'un sur l'autre,* mais un écu de dérision rappelant le véritable uniquement par les émaux, *d'azur à deux branches de lauriers d'argent passées en sautoir*[1407].

Les autres armoiries enregistrées sans modification sont celles qui ont été reçues en application d'un arrêt du Conseil du roi du 3 décembre 1697. Ce texte « décida dans chaque intendance et généralité l'établissement de rôles sur lesquels seraient inscrits les noms de tous les particuliers et toutes les communautés censées porter des armoiries. Après publication des rôles, ils auraient huit jours pour les faire enregistrer et payer les droits d'enregistrement), faute de quoi ils s'en verraient attribuer d'office »[1408]. Nous verrons plus loin le cas des armoiries attribuées d'office. Les armoiries présentées par leurs possesseurs et enregistrées sur la base des rôles établis en 1698 furent beaucoup plus nombreuses que celles présentées spontanément en 1697. Cette méthode coercitive fit apparaître 206 armoiries dans l'élection de Limoges (près de trois fois plus qu'en 1697), 138 dans celles de Tulle et de Brive qui n'en avait pas fourni antérieurement et 31 dans celle de Bourganeuf qui était dans le même cas. Les armes enregistrées en 1698 dans ces quatre élections représentaient un total de 375, soit cinq fois le nombre de celles présentées en 1697. Le rendement fut plus faible dans l'élection de Guéret (généralité de Moulins) avec 119 armoiries enregistrées entre 1699 et 1701 contre 37 en 1697, soit quand même un triplement. Il est certain que dans la Haute-Marche de nombreuses familles, et non des moindre, ne figurèrent pas sur les rôles établis de concert par les représentants locaux du traitant Vanier et les agents royaux. Aux riches roturiers, détenteurs de petits fiefs que nous avons repérés en nombre important dans le petit terroir de Bénévent-L'Abbaye (Cr.) on peut ajouter des familles nobles à grande notoriété et représentées en 1696 comme les La Barde connus depuis le XIII[e] siècle[1409], les Villemoune seigneurs de La Nozière (cne de Sainte-Feyre (Cr.) et de La Ribbe (cne de Grand-Bourg, Cr.) connus depuis au moins 1406[1410], les Merle de La Brugière, seigneurs de La Vaud-Coupet (commune de Saint-Sulpice-le-Dunois, Cr.), venus dans la Marche vers 1500[1411], etc.

1.2. Les armoiries présentées et enregistrées après modification ou justification

Ce sont les armoiries déclarées par leurs possesseurs mais dont la réception « a été surcise parce que le blason en est si mal figuré ou expliqué qu'il est impossible de les recevoir dans l'état où elles sont »[1412] selon les termes de l'Armorial général de France. Ce sont des armoiries présentant des infractions aux règles de l'héraldique ou des figures difficiles à identifier ou un blasonnement fautif ou encore plusieurs de ces malfaçons. Entraient aussi dans cette catégorie les armoiries présentant une plusieurs *fleurs de lis d'or sur champ d'azur*. Ces armes, au nombre de trente-trois (2% de l'ensemble) pour le Limousin, ne figuraient pas en l'état dans les registres tenus dans chaque élection mais recevaient, comme les autres armoiries, un numéro d'ordre avec la mention « A expliquer plus amplement » dans la généralité de Limoges ou tout simplement, le plus souvent, « A expliquer » dans celle de Moulins.

[1405] *Ibid.*, p. 17 et 18
[1406] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 235 et 607
[1407] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 16. On notera l'aspect malicieux de ces armes qui sont parlantes par le calembour *branches*/Brachet comme les armes familiales le sont par le calembour *braques*/Brachet
[1408] Michel PASTOUREAU, *Présentation de l'Armorial général de France,* dans *Actes de la table ronde organisée par la Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 23 novembre 1996,* p. 8
[1409] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 106
[1410] *Généalogies limousines et marchoises, op. cit.,* tome XVIII, p. 391-400
[1411] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique t biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 107
[1412] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 113

LES ARMOIRIES MAL BLASONNEES

Ce sont pour la plupart des armoiries compliquées ou insolites dont les intéressés maîtrisaient probablement assez mal le blasonnement. C'est par exemple le cas de l'écu présenté pour enregistrement par le marchand de Limoges Jean Pétiniaud, en 1698 qui reçut le numéro d'ordre 166 avec la mention « à expliquer plus amplement ». L'année suivante d'Hozier, le garde de l'armorial de France, ou plutôt ses bureaux, estimèrent que l'on pouvait « régler et disposer » le cas de l'intéressé en lui attribuant ce qui semblait bien avoir été ses armes familiales mais revues et corrigées, soit un écu parlant à charade *d'argent à un arbre de sinople terrassé du même, chargé à dextre sur la plus haute de ses branches d'un nid d'or vers lequel vol en bas un oiseau de sable portant en son bec de la mangeaille à ses petits du même*[1413]. L'écu de Louis des Plasses et de La Salvie qui appartenait à une famille noble tout à fait obscure fut lui aussi retouché par le bureau d'enregistrement en raison peut-être de la présence d'un *double chef* et du non respect de la règle d'association des couleurs violée par deux fois. Il fut finalement enregistré sous la forme d'un *parti d'or et de gueules par un pal de sinople ; au chef bastillé d'azur abaissé sous un autre chef cousu de gueules*[1414].

Il y eut aussi le cas de la déclaration d'armoiries notoirement différentes de celles portées traditionnellement par la famille. C'est peut-être ce qui arriva à François du Pouget, seigneur de Nadaillac et de La Villeneuve (cne de Vallière, Cr.) dont les armes véritables étaient *d'or au chevron d'azur accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople*[1415]. En 1697 il présenta pour enregistrement au bureau de l'élection de Guéret des armoiries qui ne furent pas acceptées en l'état et reçurent sous le numéro d'ordre 26 la mention « à expliquer plus amplement ». Sans doute étaient-elles proches de celles qui furent finalement enregistrées après mise au point en mai 1700 à savoir *d'or à une fasce de gueules chargée d'un lézard d'argent*[1416]. Parmi ces armoiries "surcises vu [leur] obscurité" il s'en est trouvé quelques unes, pourtant simples par leurs figures, qui ne furent pas acceptées sans modification ce qui donne à penser que leurs possesseurs méconnaissaient leurs propres armes ne sachant ni les représenter ni les blasonner ou n'en avait jamais eu. Tel fut le cas des armoiries présentées en 1699 par Martin du Bois, prieur-curé de Bujaleuf dans la Haute-Marche, enregistrées avec la mention "à expliquer" et dont il fut "suppléé aux défauts" en 1701. Pourtant son écu définitif *de sable à un chevron d'or chargé d'une molette d'azur* n'avait rien de compliqué. Mais s'agissant d'armoiries imposées sur la base d'un rôle de contribuable il est vraisemblable que notre curé-prieur qui n'en possédait pas en avait créées en toute méconnaissance de l'héraldique[1417].

LES ARMOIRIES A FLEURS DE LIS D'OR SUR CHAMP D'AZUR

Par l'arrêt du 19 mars 1697[1418], complétant l'édit de novembre 1696, le roi avait prescrit « qu'en procédant par les commissaires généraux de son Conseil à la réception des armoiries qui leur seront présentées il ne soit par eux admis aucune fleur de lis d'azur sur champ d'or pour pièce de l'écu qu'au préalable il ne leur soit apparu de titres ou de possession valable ». Ce texte ne visait pas tous les écus présentant une ou plusieurs fleurs de lis mais seulement ceux qui pouvaient évoquer par l'identité des émaux du champ et des fleurs de lis les armoiries royales, c'est-à-dire *d'azur à n fleurs de lis d'or*. Il ne visait pas non plus à interdire le port des armoiries semblables ou même identiques aux armes royales. Il exigeait simplement que les porteurs de telles armoiries les justifient par un titre (par exemple une concession d'armoiries) ou par une possession valable, c'est-à-dire continue, paisible, publique et non équivoque.

[1413] *Ibid.*, p. 52 et p. 114
[1414] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 115. On peut se demander si cet écu, du fait son auteur ou des bureaux, ne serait pas discrètement parlant. En effet le *pal de sinople* pourrait évoquer le second élément du nom, Salvie (cf. "selve" en ancien français = la forêt) et le *chef bastillé* le premier élément du patronyme Plasses (cf. "place forte")
[1415] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.* ,tome III, , p. 377
[1416]Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p 44
[1417] *Ibid*, p. 28 et 54
[1418] Archives nationales, AD 1 15, dossiers armoiries, n° 10

En conséquence n'étaient en cause ni les écus *d'azur chargés de fleurs de lis d'argent* ni les écus avec un champ d'une autre couleur que l'*azur* (*gueules ou sinople par exemple*) *chargés de fleurs de lis d'or.* Ainsi fut enregistré sans difficulté dans la généralité de Paris les armoiries de Marie-Thérèse de Simiane, épouse de Charles Pot de Rhodes, vicomte de Bridiers (commune de La Souterraine, Cr.), qui étaient *d'or semé de fleur de lis et de tours d'azur*[1419]. Des *fleurs de lis* autres que d*'or* furent placées sur des écus attribués d'office comme celui reçu en 1701 par Michel Cheyrade, curé de Saint-Pierre-Chérignat (Creuse) *de gueules à une barre d'argent chargée de deux fleurs de lis d'azur*[1420].

Par contre l'archiprêtre d'Anzême (Cr.), Léonard de Laget, qui portait *d'azur à deux fleurs de lis d'or posées à dextre l'une sur l'autre, au dauphin aussi d'or couronné du même posé à senestre* et qui avait du expliquer ses armoiries en 1699 parvint à les faire approuver en mars 1700 mais avec la mention : « … le Sr Laget a un mois pour justifier ses droits aux fleurs de lis »[1421]. Une mésaventure analogue survint à l'écuyer Jean-Baptiste Texandier, greffier en chef au bureau des finances de la généralité de Limoges, dont les armoiries, présentées hâtivement dès la publication de l'édit de 1696[1422], avaient été "surcises" avec la mention "à expliquer plus amplement" en 1698 car il portait *d'azur à une tour d'argent accompagnée en chef d'une fleur de lis d'or et trois étoiles du même, posées deux aux flancs et une en pointe*. Au terme d'une longue procédure (elle ne s'acheva qu'en 1701) et après avoir fourni les preuves que son droit à la possession de ses armoiries était " notoirement connu " le sieur Texandier " put enfin jouir paisiblement de son écu ancestral[1423].

Le cas de Louis Foucault, marquis de Saint-Germain-Beaupré (Cr.) et gouverneur de la Haute et de la Basse-Marche de 1674 à 1711[1424], qui portait *d'azur semé de fleurs de lis d'or* est différent. Sa famille prétendait descendre d'Hugues III de Lusignan (XI^{e} siècle) et était l'une des plus anciennes familles de la Marche[1425]. Résidant plus volontiers à Paris que dans son gouvernement il fut porté en 1697 sur le rôle de la généralité de Paris et se contenta de payer le droit d'enregistrement. Son rang et sa fonction lui valurent probablement de recevoir d'office, non pas comme beaucoup de récalcitrants des armes de dérision, mais un écu *d'azur semé de fleurs de lis d'argent*[1426].

Dans l'élection de Limoges les armoiries à *fleurs de lis sur champ d'or* étaient, à l'exception de celles de J.B. Texandier dont il a été question précédemment, des armoiries de communautés. Celles-ci, au nombre de sept, avaient été parmi les premières à faire enregistrer leurs armoiries sous les numéros d'ordre 4, 5, 9, 13, 14, 17 et 18. Il s'agissait tout d'abord de deux villes : Bellac (H.V.) dont l'écu avait *un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis mal ordonnées d'or*[1427] et de Le Dorat (H.V.), capitale en quelque sorte de la Basse-Marche, dont les armes, assez semblables à celles des Bourbons comtes de la Marche[1428], étaient *d'azur à trois fleurs de lis d'or à une bande abaissée de gueules chargée de trois lions d'argent*[1429]. Les autres détenteurs de ce type d'armoiries étaient, d'une part, des corps d'officiers royaux à savoir le corps des présidents trésoriers de France de la généralité de Limoges taxé 100 livres, le corps des officiers du présidial de Limoges taxé 50 livres qui portaient l'un et l'autre un *parti de France et de Navarre*, le corps des officiers de l'élection de Limoges qui portaient *d'azur à trois fleurs de lis d'or, l'écu couronné à la royale* (cette dernière mention étant exceptionnelle dans l'Armorial de 1696) et d'autre part les chapitres de la cathédrale Saint-Etienne et l'abbaye de Saint-Martial de Limoges dont les armes étaient respectivement *d'azur à cinq fleurs de lis d'or posées trois et deux* et *d'azur à un buste de saint Martial de carnation vêtu et diadémé d'or accompagné de trois fleurs de lis du même, deux en chef et une en pointe*[1430]. Ici encore l'argument de la possession notoire, sans autre précision, servit de justification à un enregistrement qui rapportait 375 livres pour sept armoiries, soit l'équivalent de près de vingt armoiries de particuliers[1431].

[1419] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 83
[1420] *Ibid*., p. 49
[1421] *Ibid*., p. 25 et 26
[1422] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p.4. J.B. Texandier avait été le 24^{em} sur 84 à présenter ses armoiries au bureau de Limoges en 1697
[1423] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 111-112
[1424] Jean DUQUESNE, *Dictionnaire des gouverneurs de province,* Paris, 2003, p. 224
[1425] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique t biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 64
[1426] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 86
[1427] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 2 et 87
[1428] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand Armorial de France, tome I, op. cit.,* p. 59. Les Bourbons comtes de la Marche portaient *un bâton* au lieu d'*une bande abaissée* chargé de *lionceaux* et non de lions
[1429] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 2 et 87
[1430] *Ibid*., p. 2, 3 et 87
[1431] *Ibid*., p. 109

Pour quelles raisons les préposés à l'enregistrement des armoiries furent-ils moins rigoureux dans certains cas ? La question se pose pour l'écu présenté par le couvent des Religieux Célestins des Ternes (cne de Pionnat , Cr.) qui était *d'azur à une croix longue entortillée au pied d'un S et accostée de deux fleurs de lis d'or ?* En effet ces armes furent enregistrées sans demande justification pour les deux fleurs de lis d'or en 1699. Sans doute fit-on crédit aux religieux d'une origine légitime de leurs armes[1432]. Ceci demeure cependant un peu surprenant car, dans l'élection de Guéret comme nous le verrons plus loin, la déférence à l'égard des ecclésiastiques n'était guère de mise quand il s'agissait de leur attribuer d'office des armoiries. La même interrogation peut être soulevée à propos des armoiries de la maison de ville de Limoges dont les armoiries *de gueules à un buste de saint Martial de carnation, vêtu et diadémé d'or, accosté des lettres S et M à l'antique du même et un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*[1433] étaient très proches de celles du chapitre de Saint-Martial précité. Or ces armes furent enregistrées en 1700 sans demande de justification avec la simple mention "fleur de lis". Il en avait été différemment pour la ville d'Angoulême qui n'avait dans ses armes qu'une seule *fleur de lis sur champ d'or* et dut la justifier[1434]. Autre inégalité de traitement, la ville de Limoges ne fut taxée que pour 50 livres contre 100 pour la ville d'Angoulême. Il est vraisemblable que des influences locales qui nous échappent ont du jouer un rôle dans ces passe-droits.

1.3. Les armoiries attribuées d'office

Les armoiries attribuées d'office en application de l'édit de 1696 dans le territoire de la région actuelle du Limousin représentent 47% des armoiries enregistrées. Mais cette proportion varie beaucoup selon les territoires pris en compte. En effet la fréquence des armes attribuées d'office qui n'est que de 38% dans le Haut-Limousin et la Basse-Marche (Haute-Vienne actuelle), passe à 42% dans la Haute-Marche (Creuse actuelle) pour atteindre 63% dans le Bas-Limousin (Corrèze actuelle). Il est probable que ces écarts reflètent, au moins en partie, les inégalités économiques et héraldiques de ces différents territoires. Le Haut-Limousin avec le pôle marchand de Limoges était à la fois plus riche économiquement et mieux pourvu d'armoiries (probablement plus d'un millier d'armoiries pour la seule ville de Limoges au XVII^{e} siècle) que le Bas-Limousin et la Haute-Marche essentiellement ruraux avec une héraldique principalement roturière.

Ces armoiries, par leurs figures, sont différentes d'une élection à l'autre et parfois d'une période à une autre : souvent parlantes ou allusives dans l'élection de Guéret, généralement de type mécanique avec une dominante très nette de pièces dans celles de Limoges et de Bourganeuf, parfois mécaniques, parfois allusives dans celles de Tulle et de Brive.

LES ARMOIRIES ATTRIBUÉES D'OFFICE DANS L'ÉLECTION DE GUERET

Ces armoiries se caractérisent d'abord par la relative rareté des pièces dites honorables mais ces pièces sont souvent parlantes. Citons à titre d'exemples l'écu *d'azur à une barre d'argent* attribué au curé Louis Fossiat-Barre ou celui *de sinople à deux barres d'argent* du notaire royal Jacques Baret[1435]. Ou encore les armes *d'or à deux fasces crénelées de gueules* imposées à Léonard Bourgeois[1436], greffier en chef aux dépôts de sel de Guéret et de Jarnages (Cr.), les deux pièces évoquant les murailles d'un bourg et donc le patronyme. Ou encore la *fasce engrêlée d'or* qui échut au curé de Cressat (Cr.)[1437].

Mais leur trait particulier le plus fréquent de ces armoiries est la présence presque systématique, soit de l'ordre de 80%, de figures parlantes ou de figures allusives.

Les plus nombreuses sont les figures parlantes de dérision distribuées sans égard à la condition des personnes : les membres du clergé et de la noblesse étant maltraités à égalité avec les roturiers. Les écuyers Paul de Bridiers et Jean-Marie de Saint-Jullien, issus de familles d'origine chevaleresque, trouvèrent sur leurs nouveaux écus le premier *un mors de bride de cheval* et le second *un chien d'azur*, meubles naturellement absents de leurs armes familiales[1438].

[1432] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 26
[1433] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 93
[1434] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 15 et p. 87
[1435] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 41 et 45
[1436] *Ibid.,* p. 45
[1437] *Ibid.,* p. 46
[1438] *Ibid.,* p. 47 et 49

Marguerite de Lesclauze, femme du noble Annet de Segonzat, dut se satisfaire d'un écu *d'azur à une écluse d'argent*[1439]. A ce titre, ni Joseph Dufour, greffier des rôles de Roche (?), attributaire d'armes *de sable à une fasce d'argent chargée d'un four de gueules*[1440], ni François Renaud, curé de Chantosme (Indre), qui reçut un écu *d'argent à une grenouille (ou reinette) de gueules posée en bande*[1441] , n'avaient rien à lui envier.

Les figures allusives existent aussi dans les créations du bureau d'enregistrement de Guéret mais en beaucoup moins grand nombre. On trouve par exemple pour Joseph Dupré, curé-prieur de Saint-Christophe un écu *d'or à un ciboire de gueules*[1442]. Celui-ci n'eut pas à se plaindre comparativement à son confrère le curé de Mareille-au-Prieur (commune de Sous-Parsat, Cr.) à qui l'on attribua des armes *d'argent à une tête de mort de sable soutenue de deux os du même posés en sautoir ; au chef d'azur chargé du mot* oeternitas *en lettres d'or*[1443].

Un certain nombre parmi les figures attribuées d'office n'ont pas de signification particulière comme si, par moments, l'inspiration des auteurs de ces armoiries se tarissait. Ainsi après avoir produit un série de quarante armoiries dont une trentaine était parlante les (ou le) commis du bureau de Guéret se laisse aller à des figures plus classiques à base de pièces mais en y mettant une couleur rare, le *sinople,* qui marque leur caractère spécifique. Ainsi Marie de La Loue, veuve d'un noble et noble elle-même, est dotée d'un écu *d'argent à une fasce bandée de sinople et d'or de six pièces*. Pour Léonard de La Chassaigne, curé de La Forêt-du-Temple (Cr.) c'est un écu *de sinople à un chevron d'or chargé d'une rose de sinople* et pour l'avocat Silvain Fayolle ce sont des armoiries *d'or à une fasce palée d'argent et de sinople*[1444]. Dans les enregistrements suivants la verve créatrice se réveille : François Midre, conseiller au présidial de Guéret, reçoit *un parti* avec *une mitre brochant*, Léonard Guéret, avocat, qui aurait pu espérer un lion, doit se contenter d'*un renard de gueules* et Anne Chorllon dont la famille portait *un lion d'or* reçoit par contradiction *un mouton d'argent surmonté d'un croissant du même*[1445].

Cette addiction aux jeux de mots (calembours et charades essentiellement) se prolongera presque jusqu'à la clôture des enregistrements. En mai 1701 encore, Leonnor Garreau, femme de René Cousturier de Fournoue, procureur en la sénéchaussée de Guéret, personnage localement important, se voit attribuer des armes *d'or à un sautoir d'azur cantonné de quatre larmes du même* (cf. quart/eau)[1446]. Sur l'écu de la veuve N… de La Roche-Aymon d'une grande famille noble de la Haute-Marche, au *lion* familial on a substitué *une montagne d'argent surmontée d'un rocher d'or* (roche et mont)[1447]. Quant à Antoine Léonard, curé de Saint-Avit-le-Pauvre (Cr.) qui n'avait pas d'armoiries on lui attribue un écu *d'or à un renard d'azur* (Ah le renard !)[1448].

Ce n'est que très tardivement en 1704, lors des tout derniers enregistrements du bureau de Guéret, qu'il sera créé quelques armes de type mécaniques. Le concepteur local des armes de dérision des années précédentes avait peut-être trouvé d'autres occupations. Toujours est-il qu'un trio de récalcitrants, les nobles Charles d'Arfeuille et la femme (non désignée nommément) de Gilbert de Saint-Jullien d'une part et d'autre part Louis Salmont, prieur de l'abbaye de Bonlieu (cne de Peyrat-la-Nonnière, Cr.), reçoivent une déclinaison d'armes *de… à deux fasces de… à deux pals de… brochant*[1449].

Malgré leur apparence fantaisiste les armoiries attribuées d'office s'inscrivaient en général dans un système héraldique familial nouveau parallèle à celui des armes traditionnelles du moins à l'intérieur de la même élection. Par exemple, comme la femme N… de La Roche-Aymon précitée, son parent Michel de La Roche-Aymon, seigneur de Barmont (Cr.) reçut d'office un écu de *gueules à une montagne d'or surmontée d'un rocher d'argent*[1450] donc avec les mêmes meubles parlants mais avec des émaux différents qui jouaient le rôle de brisure. On ne prit pas la même peine pour la famille roturière des de Combredet dont deux membres, les notaires Pierre et Antoine de Combredet, reçurent chacun des armoiries strictement identiques *de gueules à un chapeau d'argent*[1451].

[1439] *Ibid.*, p. 44
[1440] *Ibid.*, p. 51
[1441] *Ibid.*, p. 49
[1442] *Ibid.*, p. 49
[1443] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France*, *op. cit.*, p. 43
[1444] *Ibid.*, p. 45
[1445] *Ibid.*, p. 45 et 51
[1446] *Ibid.*, p. 52
[1447] *Ibid*, p. 53
[1448] *Ibid.*, p. 53
[1449] *Ibid.*, p. 55
[1450] *Ibid.*, p. 48
[1451] *Ibid.*, p. 53

Il en alla de même pour deux petits nobles Gaspard de Lestange, seigneur du Coutiau, et Jean de Lestange, seigneur du Bois, à qui il fut attribué le même écu *d'or à une fasce de gueules chargée de deux papillons d'argent*[1452].

LES ARMOIRIES ATTRIBUÉES D'OFFICE DANS L'ÉLECTION DE LIMOGES

Autant dans l'élection de Guéret les auteurs des armoiries attribuées d'office optèrent immédiatement pour la création d'armes riches en figures diverses et souvent signifiantes, autant, dans l'élection de Limoges leurs homologues manifestèrent de l'hésitation quand au parti à prendre. Plus précisément, ils commencèrent par créer en 1699 d'assez nombreuses armoiries, cinquante-trois au total, avec une grande variété de meubles et de pièces dont une bonne moitié d'armes parlantes ou allusives tant pour des particuliers que pour des communautés[1453]. Puis, à partir de 1700, seules des armoiries de type mécanique furent distribuées à ceux qui s'étaient contentés de régler les droits d'enregistrement en « négligeant de fournir la figure ou l'explication des armoiries »[1454]

Les armoiries attribuées d'office en 1699 à Limoges

C'est une héraldique riche en meubles, en pièces, en émaux et à visée artistique comme par exemple l'écu attribué à Jacques Beaure, marchand à Saint-Léonard qui est *d'argent, à un chef d'azur, à une plante de muguet de sinople mouvante d'une terrasse du même, les fleurs d'argent brochant sur le chef et le pied accosté de deux roses de gueules*[1455]. On peut observer ici pas moins de deux pièces, de deux meubles et de quatre émaux. En outre le muguet et les roses sont probablement parlants par allusion dans la mesure où ils évoquent le beau. D'une manière générale les végétaux et particulièrement les fleurs sont fréquents dans cette série. On relève des *violettes au naturel* sur l'écu du chanoine Manent, *un murier avec ses mûres de pourpre* sur celui du marchand Géral Tardivet, *deux ancolies d'azur* sur celui d'un autre marchand Pierre Ducros, des *œillets d'or* sur celui du conseiller du roi Pierre Lansade, des *iris d'azur* sur celui de Pierre Foyard de La Font, juge des appaux de Ségur, des *roses de gueules* ou *d'or* sur trois autres (de La Broue, de Razes et Beaure). Il faut y ajouter le *semé de châtaignes* de sable de N. de La Chassagne, les *coquerelles de sinople* de Jean de La Broüe ou encore les *quatre oignons appointés de sinople* du greffier Louis Chopy[1456].

Au niveau des couleurs dans le petit corpus des armoiries de particuliers (à peine quarante au total) on constate une surreprésentation du *sinople* figurant sur neuf armoiries, du *pourpre* (couleur rarissime) sur trois armoiries et de la *carnation* sur deux armoiries[1457]. On note aussi quelques infractions à la règle d'utilisation des émaux comme l'*écartelé de sable et de sinople* de François Ranjon, sieur du Chaslard[1458] ou encore le *parti de gueules et d'azur à un sautoir d'argent chargé de cinq molettes de sable* de N… de La Chassagne, sieur de Baubiat[1459]

On remarque aussi une assez forte propension à disposer les meubles en sautoir (9 armoiries) et à utiliser les *sautoirs* présents sur trois écus. A cela s'ajoute aussi une tendance à multiplier les figures et à les empiler plus que dans l'héraldique traditionnelle. C'est le cas par exemple des armes *d'argent semé de châtaignes de sable à un écusson d'or chargé d'une coque de châtaigne de sinople* attribuées au marchand de Saint-Léonard, N… de La Chassagne[1460] ou de celles reçues par le lieutenant criminel Jacques de Douhet *de sable fretté de six flèches d'or empennées d'argent à un serpent ondoyant de sinople brochant en fasce sur le tout*[1461]. Il semble que l'intention a été, pour le marchand, d'insister par deux meubles (les châtaignes et leur bogue) sur la signification parlante de l'écu et pour le lieutenant criminel de mieux faire ressortir par deux meubles allusifs porteurs d'une notion de douleur et de punition le caractère répressif de sa fonction.

[1452] *Ibid.*, p. 62 et 63
[1453] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 125-131
[1454] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 125
[1455] *Ibid.*, p. 127
[1456] *Ibid.*, p. 126, 127, 128 et 129
[1457] *Ibid.*,
[1458] *Ibid.*, p. 129
[1459] *Ibid.*, p. 131
[1460] *Ibid.*, p. 128
[1461] *Ibid.*, p. 126

Une autre caractéristique, déjà perçue dans la Haute-Marche, a été d'attribuer des armoiries rigoureusement identiques à plusieurs membres d'une même famille (réelle ou supposée). Ainsi Pierre et François Ranjon, coseigneurs du Chalard sont attributaires chacun d'un *écartelé de sable et de sinople à une molette à huit pointes d'argent posée en cœur et brochant sur le tout* qui est par ailleurs parlant (les pointes étant des sortes de rayons)[1462]. Les quatre Le Borlhe, deux conseillers du roi à Bellac (HV.) et deux autres, bourgeois de Châteauponsac (H.V.) bénéficièrent aussi d'armes identique *de gueules à une ancre d'argent et une fasce en divise brochant sur le tout chargée d'un poisson d'azur*[1463]. Probablement parce que, indépendamment de leurs possibles liens de parenté, ils étaient de condition sociale voisine. Par contre on ne peut dire pourquoi deux roturiers comme N… de La Chassagne, marchand à Saint-Léonard, et N… de La Chassagne, sieur de Beaubiat (cne de Saint-Léonard, HV.) se virent dotés d'armes très différentes alors que leurs places respectives dans la hiérarchie sociale locale devait être presque équivalente. A-t-on voulu faire une différence héraldique entre le « marchand » et le « sieur » ? Toujours est-il que le marchand reçu un *semé de châtaignes* et le sieur *un parti de gueules et d'azur à un sautoir de d'argent chargé de cinq molettes de sable,* partition, pièce et meubles évocateurs d'une idée de noblesse (mais avec une infraction à la règle d'association des émaux comme pour nous dire qu'il s'agit en fait d'une fiction)[1464].

Mais c'est la fréquence élevée des armes parlantes pour les particuliers et des armes allusives pour les communautés qui est le trait le plus marquant de ces armoiries attribuées d'office à Limoges en 1699. En effet sur les quarante-quatre armoiries de ce type imposées à des particuliers on peut considérer que la moitié d'entre elles sont parlantes et deux ou trois allusives.

Certaines parmi les figures parlantes utilisées sont assez subtiles jouant par calembour parfois sur une seule syllabe du patronyme. Par exemple les *quatre trèfles d'argent* de l'écu attribué à Jacques Arbelaud, « greffier de l'Ecritoire de Bellac » résultent d'un jeu de mots entre "herbe" et "Arbe-"[1465]. Mais l'*écartelé d'or et de sable à deux lions passant l'un sur l'autre et brochant sur le tout de l'un en l'autre* de l'écuyer N… du Brouillet évoque une idée de figures brouillées et s'inspire de l'ensemble du patronyme[1466]. Et c'est une sorte de charade qui se lit dans les armes moqueuses *d'azur à un bouc naissant d'argent ; au chef échiqueté d'or et de sable de trois traits* attribuées à d'Antoine Bonnet (cf. bouc né), *"* juge de Bridiers, de la ville de La Souterraine"[1467]. Mais il y a plus subtil encore : Louis Chopy, greffier des rôles de la ville de La Souterraine, reçut un écu *d'argent à un sentier de gueules accompagné de quatre oignons appointés de sinople*[1468]. Il ne prend sa signification parlante que si l'on scinde le patronyme en Cho-py (c) et si, d'une part, l'on sait qu'en parler local la « chau » désigne un chemin et, d'autre part, si l'on observe que les oignons présentent des pointes et donc "piquent". Quelques armoiries sont parlantes, non par rapport au patronyme, mais par rapport au nom d'un fief telles celles *d'azur à une roue d'argent accompagnée de quatre œillets d'or mouvant des angles des écus* attribuées à François Lansade, élu dans la ville de Limoges et sieur du Royer[1469].

[1462] *Ibid.,* p. 129
[1463] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 126, 127 et 129
[1464] *Ibid.,* p. 128 et 131
[1465] *Ibid.,* p. 129
[1466] *Ibid.,* p. 131
[1467] *Ibid.,* p. 129
[1468] *Ibid.,* p. 128
[1469] *Ibid.,* p. 129

Ce sont surtout les communautés religieuses et laïques qui furent les principales bénéficiaires d'armoiries allusives. La communauté des prêtres de Bellac (H.V.) eut sur son écu *une cloche d'argent bataillée d'azur et sommée d'une crois pattée d'or* et celle de Saint-Léonard (HV.) reçut *une croix de gueules chargée de cinq sautoirs* (ou croix de saint André) *d'argent*[1470]. La communauté des avocats de Limoges fut dotée d'armoiries représentant leur saint patron, *saint Yves ... la tête couverte d'un bonnet carré*[1471]. Mais à d'autres communautés l'auteur attribua des figures allusives peu traditionnelles. Ainsi la communauté de femmes de Notre-Dame du Châtenet (cne de Feytiat, H.V.) qui suivait la règle de saint Etienne de Muret, reçut des armes représentant *saint Augustin tenant de sa main dextre un cœur enflammé*[1472] et la communauté des procureurs de Limoges fut dotée d'*un saint Nicolas d'or* qui n'a jamais été le saint patron des magistrats[1473]. Par contre les armoiries allusives *d'azur à un gant d'or en pal renversé et soutenu d'une paire de ciseaux ouverte d'argent* attribuées à la communauté des gantiers de la ville de Saint-Junien[1474] sont transparentes tout comme les *deux caducées d'argent passées en sautoir* [1475]qui revinrent à la communauté des médecins et apothicaires de cette même ville. Par contre la symbolique des armes *de sinople à deux cygnes affrontés d'argent soutenus d'une foi de carnation d'or mouvante des flancs*[1476] imposées aux notaires de Limoges ne s'entend que si l'on voit dans les *cygnes affrontés* l'image des parties aux contrats que les notaires enregistrent et dans la *foi* (deux mains droites se serrant) l'expression de l'accord et de la bonne foi des parties.

Les armoiries mécaniques attribuées d'office à Limoges en 1700 et 1701

Pour des raisons que nous ne connaissons pas la veine des armoiries chargées de meubles parlants ou non ou allusifs se tarit brusquement au milieu de l'année 1699. Le préposé à la création de ces armoiries avait-il quitté son emploi ou avait-il été remplacé par un concepteur moins imaginatif ou plus enclin à rechercher la facilité ? Ce sont des hypothèses. Pour notre part nous serions enclins en proposer une autre qui est la suivante. Après l'arrêt de règlement du 17 octobre 1699 qui dispensait certaines catégories de personnes de faire enregistrer leurs ou d'en recevoir d'office (curés à simple portion congrue, officiers royaux à moins de cent livres de gages, procureurs des justices seigneuriales, bourgeois des villes franches ne portant pas l'épée, bourgs n'ayant ni maire ni consulat, sous-lieutenants et enseignes des troupes, etc.)[1477] il fallait, pour que l'opération fiscale initiée par l'édit de 1696 ne se solde pas par fiasco trop important et pour la clore au plus vite, faire payer rapidement ceux des assujettis qui n'entraient pas dans la liste des exemptés. Et il en restait plus de deux cents dans la seule l'élection de Limoges et plus encore dans celles de Tulle et de Brive réunies. Au total pour l'ensemble de la généralité de Limoges il fallait réaliser 495 armoiries représentant 11545 livres de droits d'enregistrement[1478], soit dix fois le contingent d'armes parlantes et allusives réalisées à Limoges en 1699. Il restait en gros l'année 1700 pour achever le travail au niveau local. Dans ces conditions, et en ne considérant même que la seule élection de Limoges, on ne pouvait passer beaucoup de temps à concevoir des écus trop élaborés.

[1470] *Ibid.,* p. 130 et 131
[1471] *Ibid.,* p. 130
[1472] Ibid., p. 130 et A. LECLER, *Dictionnaire ... de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 334. Les armes véritables de cette communauté, rebaptisée improprement par l'Armorial général Ordre de sainte Geneviève, étaient *d'azur à une Vierge d'argent tenant l'Enfant-Jésus…*
[1473] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. p.130. On doit probablement écarter la possibilité que l'auteur de cet écu ait songé à saint Nicolas de Flüe (1417-1487), le saint patron de la Suisse, qui avait été juge dans son canton d'Obwald
[1474] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 130
[1475] *Ibid.*
[1476] *Ibid.,* J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 130
[1477] Archives Nationales, A.O. L., n° 15
[1478] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 190

Il y a peu à dire sur cette héraldique qui décline mécaniquement et uniquement pièces, partitions et émaux. Le premier à ouvrir la liste fut Jean Vidaud, écuyer et seigneur du Dognon (cne de Le Châtenet-en-Dognon, HV.), un véritable récalcitrant qui avait été l'un des premiers (le n° 8 exactement)[1479] à régler le droit d'enregistrement avec la mention « à expliquer plus amplement » car il n'avait pas présenté les armoiries que sa famille possédait à n'en pas douter[1480]. Peut-être à cause des *fleurs de lis* qu'il aurait du justifier. Toujours est-il qu'il reçut en février 1699 un écu *d'or à un pal d'azur*. Le second fut un autre Jean Vidaud, un rebelle lui aussi, mais de moindre condition et moins pressé de payer le droit d'enregistrement (n° 90) car il est désigné comme « sieur du Garaud [et] bourgeois de Limoges »[1481]. Il lui échut des armes *d'or à un pal de gueules*. La suite de liste des bénéficiaires d'écus au pal est assez hétéroclite. On y trouve par exemple : encore un Vidaud, sieur de Sainte-Valérie (*de sable à un pal d'argent*)[1482], le couvent des religieux bénédictins de Solignac (H.V.) (*d'argent à un pal d'azur*)[1483], un écuyer, pourvu lui aussi d'armes familiales, N… Chauvet de Nantiat (*d'argent à un pal de sinople*)[1484], le marchand de sel de Limoges Jean Romanet d'une vaste famille qui portait habituellement des *branches de romarin* (*de gueules à un pal d'argent*)[1485], la « communauté des libraires, imprimeurs, selliers, bastiers, peintres et épronniers de Limoges » particulièrement hétérogènes, constituée pour la circonstance et qui n'avait naturellement jamais possédé d'armoiries (*d'azur à un pal d'or*)[1486], etc.

Dans cette héraldique monotone on peut observer que les membres du clergé et des communautés religieuses sont particulièrement nombreux puisque on en dénombre soixante-cinq, soit le tiers du total des armes mécaniques de l'élection de Limoges. Les nobles, généralement qualifiés d' «écuyers », sont nettement moins bien représentés, dix-neuf au total, soit moins de 10%. Globalement la participation forcée du premier et du second ordre représente plus de 40% des recettes.

Les communautés de métiers ne sont que neuf soit moins de 5% des armoiries mécaniques mais environ 10% des recettes car elles acquittent un droit d'enregistrement de 50 livres (20 pour les particuliers). En fait chacune regroupe souvent (mais toujours) de nombreux métiers travaillant un ou plusieurs produits bruts comme le fer, les textiles, le cuir. Ainsi trouve-t-on la communauté professionnellement assez homogène des « serruriers, armuriers, couteliers, taillandiers et maréchaux-ferrants »[1487] à côté de celle plus diverse « des teinturiers, fourbisseurs, gantiers, pelletier et potiers d'étain ».[1488]Par contre les boulangers d'une part et les tanneurs d'autre part ont chacun leur propre communauté[1489]. Il y a beaucoup d'arbitraire dans cette ventilation des métiers entre les différents groupes de contribuables. Mais il y a plus surprenant dans la mesure où plusieurs métiers n'ont pas fait l'objet d'une imposition d'office alors qu'ils étaient largement représentés à Limoges et même parfois riches et puissants. C'est notamment le cas de la corporation des bouchers, de celle des hôteliers, de celle des cabaretiers, de celle des médecins et apothicaires et celle des émailleurs. On n'en trouve nulle trace. A-t-on inclus un certain nombre d'entre eux dans « la communauté des marchands de Limoges » taxée cinquante livres ?[1490]C'est bien possible. Ce qui est étrange c'est que pratiquement toutes les professions énumérées ci-dessus reçurent d'office, ici ou là, des armoiries. C'est en particulier le cas des bouchers d'Angoulême associés, il est vrai, en la circonstance aux « marchands gresseurs » (les marchands en gros) qui, pour 50 livres, eurent un écu *d'or à trois barres de gueules*[1491]. Dans cinq localités du Bas-Limousin (Bort-les-Orgues, Meymac, Treignac, Tulle et Ussel), beaucoup moins peuplées que Limoges et surtout moins actives économiquement, les hôteliers durent se soumettre à l'édit de 1696[1492]. On peut faire la même remarque à propos des cabaretiers : ceux de Limoges passèrent entre les mailles du filet alors que ceux de Bort-les-Orgues, de Tulle, de Treignac et d'Ussel furent taxés[1493]. Il apparaît assez évident que des influences ou des pressions ouvertes ou occultes s'exercèrent à Limoges en faveur de certaines catégories sociales.

[1479] *Ibid.*, p. 2
[1480] *Armorial de Limoges*, n° 585 : *de… à un lion passant de… ; au chef de… chargé de trois fleurs de lis de…*
[1481] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 43
[1482] *Ibid.*, p. 142
[1483] *Ibid.*, p. 141
[1484] *Ibid.*,
[1485] *Ibid.*, p. 142
[1486]J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 142
[1487] *Ibid.*,
[1488] *Ibid.*, p. 141
[1489] *Ibid.*, p. 142 et 143
[1490] *Ibid.*, p. 141
[1491] *Ibid.*, p. 160
[1492] *Ibid.*, p. 221, 222, 223 et 224,
[1493] *Ibid.*, p. 204, 221, 222 et 223

Les marchands, imposés à vingt livres comme les autres particuliers, sont au nombre de quatorze seulement à avoir reçu d'office des armoiries (7% du total) et probablement tous implantés à Limoges. Ceci peut sembler peu par rapport à leur nombre mais il faut tenir compte du fait que nombreux étaient ceux qui déjà avaient fait "spontanément" enregistrer leur armoiries précédemment (neuf en 1697, trente-deux en 1698)[1494]. Ils paraissent avoir été moins réticents que d'autres catégories sociales à se soumettre à l'édit de 1696.

Les individus qualifiés de « bourgeois de… » ou de « sieur de … » et imposés d'office sont plus nombreux que les marchands, soit vingt-deux (10% du total). Mais ils n'avaient été que quatorze à faire enregistrer des armoiries au cours des années précédentes.

Les armoiries attribuées d'office dans les élections de Brive et de Tulle

C'est dans le Bas-Limousin (élections de Brive et de Tulle) que les armoiries attribuées à ceux qui « avaient négligé de fournir la figure ou l'explication des armoiries » furent les plus nombreuses, soit 271 et surtout les plus fréquentes, soit 63% du total des armoiries incluses dans l'Armorial général pour ce territoire.

Du point de vue des figures utilisées, comme dans l'élection de Limoges, on peut distinguer un premier groupe d'armoiries de l'élection de Tulle présenté en novembre 1700 par les commis du traitant Vannier, où les meubles sont plus fréquents que les pièces et d'une assez grande diversité[1495], et un second groupe, présenté en juillet 1701 pour les élections de Brive et de Tulle avec des figures exclusivement mécaniques soit avec des pièces toutes *ondées*[1496] ou des *fasces* ou *chefs componés.*

- Les armoiries de type traditionnel attribuées d'office dans l'élection de Tulle en 1700

Ces armoiries, au nombre de 135 et dans la seule élection de Tulle, ont été attribuées à 111 personnes et à 24 communautés ou corps[1497]. Plus du tiers de ces écus ont été dévolus à des prêtres, soit 42, où à des communautés de prêtres, soit 6. Beaucoup, c'est-à-dire dix-sept, parmi les prêtres ne sont pas désignés nommément mais par la formule « N…, curé de Lapleau, » ou « N…, curé d'Egumont »[1498] Les nobles sont au nombre de douze parmi lesquels peu de grandes familles locales. Le total des nobles des gens d'église représente 45% des attributaires s'armoiries.

L'autre groupe à relativement gros effectifs est celui des communautés professionnelles au nombre de vingt-deux. Elles supportent un droit d'enregistrement de 25 livres (contre 50 livres à Limoges) à l'exception d'une communauté fourre-tout, celle des « marchands épiciers, huiliers, chirurgiens, apothicaires, barbiers et perruquiers de la ville de Tulle » taxée 50 livres qui, pour ce prix, est dotée d'armes *d'argent à une Notre-Dame de carnation, vêtue d'azur et de gueules et couronnée d'or*[1499]. La présence d'*une Notre-Dame* sur l'écu des épiciers et autres marchands semble, à priori, arbitraire. En effet la Vierge n'est pas la sainte patronne de l'un ou l'autre de ces métiers qui ont tous un autre saint protecteur (saint Michel pour les épiciers, saint Côme et saint Damien pour les chirurgiens et les apothicaires, saint Louis pour les barbiers)[1500]. Mais il faut noter l'existence de cinq ou six confréries de Notre-Dame à Tulle à la fin du XVII[e] siècle, ce qui pourrait fournir une explication[1501].

Dans une grande ville comme Tulle (7000 habitants en 1750)[1502] ne furent, au total, imposées à 50 livres que trois communautés de commerçants et d'artisans englobant chacune, il est vrai, une grande diversité de métiers à savoir, celle des marchands orfèvres, potiers d'étain, chaudronniers, teinturiers et chapeliers, celle des maitres pâtissiers, hôteliers et cabaretiers et celle des marchands épiciers, huiliers, chirurgiens, apothicaires, barbiers et perruquiers. Les deux premières reçurent un écu de type mécanique *d'argent à une fasce componée d'argent et d'azur (de sable)*[1503]et la dernière des armes les armes précitées à *une Notre-Dame*.

[1494] *Ibid.*, p. 2-11, p. 42-66, p. 90-95, p. 113-115, p. 124-131
[1495] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit..*, p. 223
[1496] *Ibid.*, p. 190
[1497] *Ibid.*, p. 225
[1498] *Ibid.*, p. 211 et 212
[1499] *Ibid.*, p. 224
[1500] Jean-Claude DUSSERRE, *Les saints patrons des métiers et corporations du Moyen Age* au XXI[e] siècle, Paris, 1999
[1501] *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Age à nos jours,* sous la direction de Stéphane Capot et Paul d'Hollander, PULIM, Limoges, 2009, p. 187
[1502] J.B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* réédition, Paris, 2004, p. 86
[1503] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 204

Par contre, dans le bourg de Treignac (Cor.), qui ne comptait pas plus de 1900 habitants à l'époque[1504], quatre communautés reçurent d'office des armoiries à 25 livres, c'est-à-dire celles des avocats et des notaires, celle de « tous les artisans », celle de « tous les marchands » et celle des « hosteliers et cabaretiers »[1505]. Aucun contribuable potentiel ne semble avoir été oublié alors qu'à Tulle on ne trouve ni avocats (alors que la ville était le siège d'un présidial depuis 1636 et d'une vaste élection depuis 1547)[1506], ni notaires, ni officiers du présidial, ni officiers de l'élection parmi les assujettis d'office à l'enregistrement des armoiries de leur corps. On devine ici encore derrière cette sélectivité des influences locales fortes. Quoiqu'il en soit pour les armoiries attribuées d'office à trois des communautés de Treignac on a fait usage avec discernement des saints patrons traditionnels des communautés concernées soit *un saint Yves d'argent vêtu d'une robe de palais de sable* pour celle des avocats, *un saint Joseph d'or tenant dans sa main dextre un lis au naturel* pour celle des artisans, *un saint Louis roi de France* pour celle des marchands[1507]. Pour des raisons qui nous échappent, mais probablement avec une pointe de malice, les hôteliers er cabaretiers de Treignac ont été privés de leurs saints patrons, saint Martin de Tours ou sainte Marthe,[1508] au profit de *trois barils de sable cerclés d'or* encore plus allusifs[1509].

Parmi ces armoiries de type traditionnel les figures allusives et les figures parlantes sont assez fréquentes. Notamment les curés sont souvent gratifiés de *croix* de diverses formes telles les *croisettes d'argent* de l'écu du curé de Saint-Martial-de-Gimel (Cor.), la *croix pattée d'argent* de celui de N… , curé de Mareillac(?), la *croix alaisée d'or cantonnée de quatre étoiles* de celui de N … curé de Margerides, les *trois croix au pied fiché d'or* de N… curé de Sarroux (Cor.)[1510]. La communauté des prêtres de Treignac fut dotée symboliquement d'armes *d'argent à trois croix haussée de sable…*[1511] Jean Dolet, curé de La Tronche (cne de Le Lonzac, Cor.) eut bien *une croisette d'or* mais surmontant *un massacre de cerf* [1512] qui renvoyait au nom de sa paroisse, La Tronche, terme populaire attesté à la fin XVI[e] siècle avec le sens de tête humaine plus ou moins bizarre[1513]. Plus heureux, Antoine de Compte, prêtre et chambrier (c'est-à-dire le responsable de l'administration financière) de l'église de Tulle reçut un écu *d'azur à quinze besants d'or posés 5, 5 et 5* qui évoquent à la fois le nom et la fonction[1514].

Dans ce sous-ensemble de 135 armoiries on trouve au moins une trentaine d'armoiries parlantes, soit environ 22%, distribuées suivant l'inspiration des commis du traitant sans distinction de statut social. Mais les ecclésiastiques, qui formaient la catégorie la plus nombreuse (34% des armoiries), très loin devant les bourgeois (22%) et les nobles (7%), reçurent le plus d'armes parlantes (un écu sur quatre). Toutefois leurs figures parlantes, l'exception de celle attribuée du curé de La Tronche, ne sont pas empreintes de causticité comme dans l'élection de Guéret. On trouve par exemple *trois têtes de Mores* sur l'écu du vicaire N… Maure, *un mûrier de sinople* sur celui de N… Morillac, curé de Saint-Cirgues (Cor.),[1515] *trois melons d'or ouverts* sur celui de François Melon, curé de Saint-Bonnet-Elvert (Cor.), *trois trèfles d'or* sur celui de Jean-Baptiste Trech, trésorier de la cathédrale de Tulle[1516] ou encore *un arbre de sinople* (tilleul) du curé Teillac de Saint-Geniès-O-Merle (Cor.)[1517]. Les nobles récalcitrants reçurent aussi quelques armes parlantes comme la femme de feu l'écuyer de La Veyx qui eut tout comme Jean Veyrac, bourgeois de Saint-Bonnet-le-Pauvre (Cor.) un simple *vairé d'or et de gueules*[1518]. Et le *losangé d'or et sable* attribué à l'écuyer N… de Breuil de Croizac évoqua discrètement le second élément de son patronyme[1519].

[1504] J.B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* réédition, Paris, 2004, p. 86
[1505] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 231
[1506] J.B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* réédition, Paris, 2004, p. 4
[1507] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 231 et Jean-Claude DUSSERRE, *Les saints patrons des métiers et corporations du Moyen Age* au XXI[e] *siècle, op. cit.,*
[1508] *Ibid.,* p. 19 et 37
[1509] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 221
[1510] p. 211, 212, 213
[1511] *Ibid.,* p. 216
[1512] *Ibid.,* p. 213
[1513] *Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française, op. cit.,* p. 2028
[1514] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 217
[1515] *Ibid.,* p. 215
[1516] *Ibid.,* p. 217
[1517] *Ibid.,* p. 224
[1518] *Ibid.,* p. 212 et 216
[1519] *Ibid.,* p. 223

Dans cette héraldique un peu élaborée les armoiries attribuées à des femmes occupent une place assez importante car elles sont au nombre de vingt (20% du total). Sauf pour quelques unes d'entre elles leurs écus présentent peu de spécificités. On relève pourtant que cinq de leurs armoiries sont ornées de *roses,* meuble à forte connotation féminine (armes de N… Danglars, de N… Rivière, de N. Espinet, de …, femme de Lanthonnye et de N… femme de N… d'Ambrugeac[1520]. Il faut y ajouter les *quintefeuilles de gueules,* figures proches de la rose, de l'épouse de N… Darche[1521]. Mais cette galanterie a ses limites : Antoinette Lamanec, avocate (sic) trouvera sur son écu une *aigle de gueules*[1522], Peyronne Flancaud, « habitante de Sainte-Fortunade », *trois têtes d'aigles arrachées d'argent et couronnées d'or*[1523] et la femme du conseiller de La Fagerdie *un massacre de cerf d'or*[1524]. On voudrait être sûr que tous ces meubles, irréprochables sur le plan héraldique, n'ont été inspirés ici par aucune malignité.

Une autre caractéristique de ce groupe d'armes attribuées d'office est la proportion importante d'armoiries de communautés ecclésiastique et professionnelles. Ce n'est pas une surprise dans la mesure où l'objectif de cette distribution d'armoiries était de tirer le maximum de finance des divers assujettis. Avec les communautés qui pouvaient répartir entre leurs membres le droit d'enregistrement de 25 ou de 50 livres le résultat était mieux assuré qu'avec des particuliers. Par exemple la communauté des prêtres de Treignac, qui fut attributaire de l'écu cité plus haut *d'argent à trois croix haussées…* avait compté au XVI[e] siècle trente-trois membres[1525]. Ce sont en tout vingt-quatre armoiries de communautés (18% du total) qui furent attribuées d'office dans l'élection de Tulle au cours de l'année 1700. Elles ont en commun d'être toutes chargées de meubles allusifs. Ceux-ci sont assez divers mais très classiques tirés de l'iconographie religieuse. Ainsi il fut attribué *un calice d'or* à la communauté des prêtres de Meymac (Cor.)[1526], *un lis au naturel mouvant d'une touffe d'épines* (le " lilium inter spinas », la fleur emblématique de la Vierge et du Christ) au couvent des religieuses de sainte Ursule (elle-même vierge et martyre) de Tulle [1527]. Pour les communautés de métiers on retrouve en général *un saint Yves* pour les notaires et les avocats comme à Neuvic, Meymac, Treignac et Ussel[1528], *une Notre-Dame* pour les hôteliers et les cabaretiers comme à Bort-les-Orgues, Meymac, Ussel, Treignac[1529], *un saint Joseph* (qui fut charpentier) pour les artisans d'Egletons et de Meymac[1530]. Mais l'écu *d'azur à trois chiens d'argent passant l'un sur l'autre* attribué d'office à « la communauté des bourgeois de la ville d'Egletons »[1531] pourrait bien avoir une signification au moins ambigüe, sinon impertinente, tant le chien, symboliquement, est ambivalent : fidèle certes mais capable aussi de mordre la main qui le nourrit, obéissant mais flatteur à l'excès, etc. Peu de communautés furent dotées de meubles allusifs des métiers qu'elles représentaient. On peut toutefois signaler les armes *d'azur à une balance d'or, surmontée en chef d'une aune couchée d'argent* de la communauté des marchands fins, brossiers et quincaillers d'Ussel[1532] et l'écu *d'argent à deux bâtons d'argent* (sic) *semé de fleurs de lis d'or, passés en sautoir* du corps de la maréchaussée de Tulle[1533].

[1520] *Ibid*., p. 212, 217, 220, 221 et 224
[1521] *Ibid*., p. 220
[1522] *Ibid*., p. 214
[1523] *Ibid*., p. 218
[1524] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 220
[1525] J.B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* réédition, Paris, 2004, p. 83
[1526] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 218
[1527] *Ibid*., p. 218
[1528] *Ibid*., p. 221, 222, 223
[1529] *Ibid*., p. 221, 222, 223 et 224
[1530] *Ibid*., p. 221 et 222
[1531] *Ibid*., p. 222
[1532] *Ibid*., p. 223
[1533] *Ibid*., p. 220. Les bâtons représentent le pouvoir de commandement et de coercition de ce corps

Quant aux armoiries attribuées aux particuliers elles ne sont pas toutes porteuses de significations précises (parlantes, allusives ou symboliques) ni mêmes chargées de meubles divers. En effet une quarantaine d'écus est constituée uniquement de pièces et de partitions tel celui de N… du Breuil, bourgeois de Chaveroche (Cor.) qui est un *losangé d'or et de sable*[1534] ou celui *d'or à deux bandes d'azur* attribué à Robert Lestable, bourgeois de Saint-Angel (Cor.)[1535]. Cependant aucune de ces armoiries à pièces ou à partitions ne s'insère dans une série de type. L'auteur de ces créations armoriales s'est efforcé de produire de la diversité entre les écus. Ainsi les armes très simples *de gueules à un chevron d'argent*[1536] attribuées à Pierre Savaudin, bourgeois de Treignac, succède à l'écu parlant de Charles Despradeaux, autre bourgeois de cette ville qui est *d'azur à une fasce d'argent chargée de trois trèfles de sinople*[1537] et précède les armes également parlantes et de plus allusives reçues par le curé N… La Mothe *d'or à une montagne de sinople accostée de deux croisettes d'azur*[1538]. Quelques meubles ont été distribuées avec une certaines générosité comme les *lions* présents sur onze armoiries, les *arbres* (cinq armoiries), les *trèfles* (six armoiries), les *besants* (six armoiries dont trois sont parlantes : Richomme, Compte et Monnedior)[1539]. Parmi les pièces ce sont les *fasces* (quatorze) et les *chevrons* (huit) qui reviennent le plus souvent avec une distribution tout à fait aléatoire. La seule cohérence relevée dans le choix de ces armoiries se trouve dans l'attribution d'armes rigoureusement identiques à des homonymes ayant peut-être un lien de parenté. C'est ainsi Vincent Fraysse, bourgeois de Corrèze (Cor.) et Girard Fraysse, bourgeois de Pradines (Cor.) reçoivent le même écu parlant *d'azur à un lion d'or tenant dans sa patte dextre une plante de fraisier de sinople fruité de gueules*[1540]. Attribution aussi d'armes identiques *de sinople a un lion d'or* à Jean des Coux, seigneur du Monteil (cne de Treignac, Cor.) et N… des Coux, curé de Saint-Hilaire-les-Courbes (Cor.)[1541] et *d'azur à trois trèfles d'or* au prêtre Jean-Baptiste Trech et au bourgeois de Meymac, N… Trech de La Farge[1542]. On ne retrouvera pas la même sollicitude à l'égard des familles l'année suivante, c'est-à-dire en 1701, comme nous allons le voir ci-après.

- Les armoiries de type mécanique attribuées d'office dans l'élection de Tulle en 1701

Au cours des cinq premiers mois de l'année 1701 ce sont cent six armoiries qu'il faut créer d'office dans les élections de Tulle et de Brive afin de clore ici l'opération fiscale lancée par l'édit de 1696. Un peu moins du tiers de ces armoiries sont attribuées à des communautés. Ce sont donc « des personnes » au nombre de soixante-quinze, puis des communautés religieuses (abbayes, couvents, chapitres et prieurés), soit dix-neuf qui sont mises à contribution, les communautés de métiers et enfin des villes qui n'étaient que douze qui vont être mises à contribution.

Les armoiries imposées tant aux personnes qu'aux communautés utilisent uniquement des *pièces*, donc à l'exclusion de tout meuble. Ces pièces sont de deux catégories : les *pièces ondées* et les *pièces componées*. Les *pièces ondées* vont toutes par *trois* alors que les *pièces componées* sont uniques. Les *champs* des écus concernés sont déclinés dans l'ordre : *or, argent, azur, gueules, sinople et sable.* Après avoir épuisé les combinaisons avec *trois pals ondés*, on passe à celles à *trois fasces ondées*, puis à *trois bandes ondées* et enfin *à trois barres ondées*. Les armoiries de la série des *fasces componées* suivent les mêmes principes de déclinaison des *champs* et des *compons* sur *une fasce unique*.

[1534] *Ibid.*, p. 219
[1535] *Ibid.*, p. 223
[1536] *Ibid.*, p. 215
[1537] *Ibid.*, p. 215. Les *trèfles* représentent le pré : les « pradeaux » désignent souvent en Limousin des prés humides
[1538] *Ibid.*, p. 215
[1539] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 217 et 219
[1540] *Ibid.*, p. 215 et 218. Il s'agit, comme souvent, d'une fausse étymologie, le "fraisse" en limousin désignant le frêne (latin *fraxinus*). Cf. M. Villoutreix, *Noms de lieux en Limousin, op. cit.*, p. 97
[1541] *Ibid.*, p. 216
[1542] *Ibid.*, p. 217

Ici il n'est plus question de rechercher la signification de tel ou tel écu ou retrouver une famille sur le vu de ses armoiries : toutes les armes, aussi bien celles attribuées à des personnes que celles attribuées à des communautés sont semblables aux émaux près. Seul l'écu *d'or à une montagne de gueules ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or* attribué d'office à un certain Dupuy du bourg de Saint-Hybard se différencie de tous les autres. Il est vrai qu'il avait déjà été présenté et rejeté avec la mention « à expliquer plus amplement » en 1699[1543]. Les armoiries accordées aux divers membres d'une même famille ne sont plus identiques comme celles distribuées au cours de l'année 1700, en 1701 cette délicatesse n'a plus cours et chaque individu reçoit des armes personnelles. La famille de Fenis, anoblie au XVI^e^ siècle, portait un *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à un phénix s'essorant d'or sur son bûcher enflammé de gueules regardant un soleil d'or mouvant de l'angle dextre du chef ; aux 2 et 3, de gueules à un lion d'argent*[1544] mais aucun de ses membres n'avait jugé bon de les présenter en 1697. Inscrits d'office sur le rôle des personnes jugées aptes à porter des armoiries dans l'élection de Tulle trois d'entre eux reçurent des armes à la *fasce componée*. A François-Martial de Fenis, personnage considérable, car il était le président du présidial de Tulle et le grand prévôt de l'église de Tulle, il revint des armes *d'azur à une fasce componée d'or et d'azur,* à Pierre de Fenis, chanoine du chapitre de Tulle ce fut *un écu de gueules à une fasce componée d'or et de gueules* et enfin, à N… de Fenis de La Borye, lui aussi chanoine du même chapitre, il échut des armoiries *de gueules à une fasce componée d'argent et d'azur*[1545].

Les personnes attributaires d'office des dernières armoiries incluses dans l'*Armorial général* appartenaient, autant que l'on puisse le savoir, en majorité aux couches les plus aisées de la société locale. Les nobles, au nombre d'au moins treize (12% des attributaires), possédaient tous des armoiries et pour la plupart venaient de grandes familles comme les du Saillant, les Lastic, les Soudeilles, les Brachet, les Sahuguet ou les Saint-Aulaire[1546].

Les membres du clergé avaient été plus nombreux encore (dix-sept au total dont neuf chanoines du chapitre de la cathédrale de Tulle) à recevoir d'office des armoiries. On notera que certains parmi eux avaient des armes familiales comme les deux chanoines de Fenis, le chanoine N… Espinet et le chanoine de La Garde[1547].

Il en allait différemment des dix prieurés du Bas-Limousin qui ne portaient pas d'armoiries avant 1696. Ils avaient réglé en 1698 les droits d'enregistrement de 25 livres[1548] sans présenter d'écus et reçurent tous, en 1701, des armes à *trois barres ondées*[1549]. Les villes de Meymac, Neuvic, Corrèze, Bort, Treignac, Ussel qui ne possédaient pas d'armoiries municipales firent parti de la même fournée et à toutes il fut attribué des *pièces ondées* : *un pal ondé d'argent* pour Meymac, *trois bandes ondées de gueules* pour Neuvic, *trois bandes ondées de sinople* pour Corrèze, *trois bandes ondées d'or* pour Bort-les-Orgues et pour Ussel[1550]. Les armes ainsi attribuées en 1701 à Corrèze, Neuvic et Meymac[1551] ont été choisies comme armoiries municipales à la fin du XIX^e^ siècle. Le cas est assez rare pour qu'on le signale.

Parmi les roturiers qui résistèrent le plus massivement à l'édit de 1696 on trouve les officiers royaux de la sénéchaussée d'Uzerche créée en 1596 dont relevaient 150 justices seigneuriales[1552]. Ni le corps des officiers du sénéchal d'Uzerche, ni les conseillers Besse, Guyon, Clédat, de Chabrinat, ni l'assesseur Teyssier, ni le lieutenant général du siège sénéchal du Pradel, ni le lieutenant particulier Grenailles[1553] n'avaient fait enregistrer d'armoiries en 1699, se contentant eux aussi d'acquitter les droits d'enregistrement. Aussi en 1701 reçurent-ils d'office des armoiries mécaniques à *une fasce componée* pour la majorité, *à trois barres ondées* pour N… du Pradel et *à trois chevrons ondés* pour le corps des officiers du sénéchal[1554].

[1543] *Ibid.*, p. 77 et 187
[1544] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France,* tome III, p. 365
[1545] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 204, 205 et 206
[1546] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 183, 187, 188, 206
[1547] *Ibid.*, p. 205 et 206. Voir plus haut les armes des de Fenis. Guillaume Espinet, conseiller du roi à Tulle en 1697, portait *d'azur à une barre d'or accompagnée de cinq étoiles du même* (Moreau de Pravieux, p. 68) et, selon la même source (p. 67, 71 et 82) trois de La Garde de Tulle portaient des armoiries différentes en 1698
[1548] *Ibid.*, p. 103, 104, 105, 107 et 108
[1549] *Ibid.*, p. 185 et 186
[1550] *Ibid.*, p. 182, 184 et 185
[1551] Jean MERCERON, *Les blasons de la Corrèze, op. cit.*, p. 20, 40 et 38
[1552] J.B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux*, réédition, Paris, 2004, p. 64
[1553] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 187, 206 et 207
[1554] *Ibid.*, p. 187

Et le corps des officiers de la ville d'Uzerche qui s'était lui aussi abstenu de fournir ses armoiries fut le bénéficiaire d'office d'un écu *de sable à une fasce componée d'argent et d'azur*[1555]. Le mauvais vouloir des officiers d'Uzerche semble patent car, si tous n'avaient peut-être pas d'armoiries, quelques uns en possédaient comme le lieutenant Jacques Pradel de Lamaze, anobli en 1700, qui portait *de sable au lion léopardé d'argent ; au chef d'or chargé de trois billettes d'azur*[1556].

Armoiries attribuées d'office et droit aux armoiries d'autrui

Très tôt les juristes qui ont étudié le droit héraldique ont reconnu que « lorsque dans un même pays, un individu portait le blason d'un autre, sans être parent avec celui-ci et sans avoir son autorisation spéciale ou celle de l'autorité publique, il était censé avoir usurpé ce blason et pouvait être poursuivi devant les autorités compétentes »[1557]. Même si cette règle avait été souvent transgressée elle n'en demeurait pas moins. On aurait pu imaginer qu'une entreprise officielle comme la création de *Armorial général de France* se serait pliée à cette obligation de ne pas usurper les armoiries d'autrui et donc, en l'espèce, de ne pas attribuer d'office des armoiries déjà portées par des tiers. En réalité les bureaux chargés de la création et de l'enregistrement des armoiries attribuées d'office ne se soucièrent nullement de cette question, même dans le cadre géographique restreint de telle ou telle élection. Et l'on distribua généreusement à des roturiers notamment des armoiries identiques à celles que portaient de vieilles familles nobles depuis des siècles. Ainsi un certain N… Avril, marchand de fer à Limoges, se vit décerner en 1701 un écu *d'argent à une fasce de gueules*[1558] que portaient les familles de Sainte-Maure, vicomte de Bridiers vers 1370[1559] et de Léonard de Vergnas, « écuyer et l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi,» en 1697[1560]. De la même manière le roturier N… Maleboy, sieur de Lage Daumond dans l'élection de Limoges fut gratifié en 1701 d'armoiries *d'or à la bande de gueules*[1561] qui étaient aussi celles des Noailles depuis le XIII^{e} siècle, des Bridiers, seigneurs de Gartempe (Cr.) depuis 1381[1562]. Cependant aucune des familles qui auraient pu invoquer une usurpation d'armoiries ne se manifesta. Il n'y a pas lieu de s'en étonner pour deux raisons. D'une part l'Armorial général de France, sans être un document confidentiel, était d'un accès difficile car déposé seulement à Paris à un exemplaire unique. D'autre part, pour ces armoiries attribuées d'office à des personnes n'en ayant pratiquement jamais fait un usage public, la preuve d'un préjudice était à peu près impossible à rapporter.

2. Regard sur l'héraldique des trois ordres en Limousin à la fin du XVII^{e} siècle

2 1. Les armoiries du clergé

Les armoiries enregistrées pour l'ensemble du Limousin en application de l'édit de novembre 1696 par le clergé (hors les armes des communautés religieuses), c'est-à-dire celles qui ont été déclarées spontanément et celles qui ont été attribuées d'office, sont au nombre de deux cent neuf. Elles représentent 14% des 1513 armoiries concernées. Ce taux est très supérieur à la proportion des ecclésiastiques dans la population du royaume de France à la fin du règne de Louis XIV. En effet si l'on se réfère aux chiffres approximatifs proposés par différents auteurs on arrive pour le premier ordre à un total de 250 000 personnes dont 90 000 pour les réguliers et 160 000 pour les séculiers à comparer à une population de 19 000 000 d'habitants[1563], soit un taux de 1,3%. On peut penser que cette fréquence valait aussi, à peu de choses près, pour le Limousin. Cette sur-représentation de l'héraldique des ecclésiastiques tient à deux causes. La première tient au fait, qu'avant 1696, nombreux étaient les membres du clergé qui portaient des armoiries. En effet soixante-et-un des deux cent neuf écus du clergé, d'ailleurs en quasi-totalité des séculiers, soit 30% furent déclarés " spontanément" (et 70% attribués d'office).

[1555] *Ibid.*, p. 207
[1556] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* V, p. 157
[1557] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français, op. cit.* p. 133
[1558] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 143
[1559] René CHARTREIX, *La vicomté de Bridiers, op. cit.,* p. 24
[1560] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 45
[1561] *Ibid*., p. 144
[1562] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* II, p. 259
[1563] Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII^{e} XVIII^{e} siècle, op. cit.,* p. 97, 101 et 445

Ils constituaient près de 8% des armoiries enregistrées spontanément (61 écus sur 805 déclarés). Les clercs étaient donc déjà naturellement en quelque sorte six fois plus nombreux que le reste de la population à posséder des armoiries. L'autre cause, qui explique que 148 armoiries furent attribuées d'office à des hommes d'église qui en quasi-totalité n'en avaient jamais possédé, découle du fait que les revenus de certains curés étaient supérieurs à ceux de l'immense majorité de la population.

LES ARMOIRIES DÉCLARÉES SPONTANEMENT PAR LE CLERGÉ

Près de la moitié des armoiries déclarées par des membres du clergé étaient celles des familles des intéressés. Pour les autres, ne connaissant pas leurs éventuelles armoiries familiales, nous ne pouvons dire avec certitude si les écus qu'ils ont fait enregistrer étaient existaient bien avant 1696 ou si ce sont de pures créations de circonstance. Parmi les armes familiales déclarées on peut citer les cas de Michel de Vethamon, chantre de la cathédrale de Limoges, et de N… de Verthamon, chanoine de la même cathédrale, qui déclarèrent le même *écartelé : au 1, de gueules à un lion passant d'or; aux 2 et 3, à cinq points d'or équipollés de quatre d'azur ; au 4 de gueules* que feu N… de Verthamon, procureur du roi à la cour royale de Limoges[1564]. Dans la Haute-Marche, Sylvain Bonnet, doyen du chapitre de La Chapelle-Taillefer (Cr.) et Henri Bonnet, conseiller du roi au présidial de Guéret, firent enregistrer des écus identiques et parlants *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois casques de sable posés de profil*[1565]. Ce sont aussi les armes *d'azur à un chevron d'or surmonté d'une étoile du même accompagné de trois branches de laurier d'argent* que présentèrent pour enregistrement d'une part, Jean Cousturier, seigneur de Saint-Fiel (Cr.) et Joseph Cousturier, élu en l'élection de la Marche et d'autre part, Antoine Couturier, curé de Sainte-Feyre (Cr.) et Antoine Couturier, curé de Champsanglard (Cr.)[1566]. Antoine Boutinaud, chanoine de la cathédrale de Limoges, déclara en 1697 le même écu, aux émaux près, *d'azur à deux mains de carnation tenant une bague d'or accompagnées de trois étoiles d'argent* que celui noté vers 1600 par l'auteur de l'Armorial de Limoges[1567].

Cependant deux curés dont la famille possédait des armoiries ont fait le choix de déclarer des armes nées de leur imagination. L'un est l'archiprêtre et curé de Néoux (Cr.) et d'Aubusson, Pierre Furgaud, dont la famille portait *d'azur à une fasce haussée d'or chargée d'un croissant de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un chevron du même accompagné de trois roses d'argent*[1568] qui déclara en 1699 des armoiries allusives de son sacerdoce *d'azur à un nom de Jésus d'or soutenu de trois clous appointés du même*[1569]. A noter que son parent, Jacques Furgaud, curé de La Chapelle-et-Gigord (cne de Lépaud, Cr.), fut plus radical car il se contenta, en 1700, de régler le droit d'enregistrement de vingt livres, en conséquence l'année suivante il reçut d'office un écu parlant de dérision *d'azur à une fourche d'argent emmanchée d'or*[1570]. L'autre est François Augier, curé et official de Chénérailles (Cr.), dont l'écu familial était *d'argent à deux couronnes d'épines d'azur posées en fasce et accompagnées de trois croissants deux en chef et un en pointe de…*[1571] déclara en 1699 des armes *d'argent à une botte d'osier de sinople couchée en fasce et accompagnée de trois croissants de gueules deux en chef et un en pointe*[1572]. On aimerait savoir pourquoi précisément ce prêtre avait écarté de ses armes les *couronnes d'épines,* meubles pourtant éminemment religieux, au point de faire l'objet d'un culte à la Sainte-Chapelle de Paris depuis XIII^{e} siècle[1573]. Par contre on peut penser que la *botte d'osier* substituée aux *couronnes* était une allusion à sa qualité d'official, c'est-à-dire de juge des causes spirituelles se rattachant à l'administration des sacrements avec le pouvoir de les refuser[1574]. La *botte d'osier* est à la fois parlante par le calembour Augier/osier et allusive du pouvoir de sanctionner de l'official.

[1564] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 3, 51 et 56. C'est la veuve du procureur, Catherine Rouliat (ou Roulhac), qui fit la déclaration en 1697
[1565] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit,* p. 16 et 32
[1566] *Ibid*., p. 15, 31, 41 et 42
[1567] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 8, et *Armorial de Limoges,* n° 570
[1568]Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit,* p. 24. Ces armes sont celles d'Antoine Furgaud , avocat au parlement. Tous les Furgaud vivant à la fin du XVII^{e} siècle appartenaient à la même famille bourgeoise d'Aubusson selon Ambroise Tardieu (cf. *Grand dictionnaire généalogique… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 71)
[1569] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit,* p. 24.
[1570] *Ibid*., p. 57 et 60
[1571] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 9
[1572] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit,* p. 34
[1573] Gaston DUCHET-SUCHAUX et Michel PASTOUREAU, *La Bible et les saints, op. cit.,* p. 92
[1574] Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, op. cit.,* p. 407 et 474

Il s'agit d'une réponse humoristique à un impôt jugé exorbitant. La contestation habitait la famille car un autre membre, Joseph Augier, conseiller du roi et lieutenant du baillage d'Evaux (Cr.) fit enregistrer de son côté un écu plus ou moins parodique des armes familiales aux meubles de *sable*, couleur du deuil et la tristesse de devoir acquitté un impôt supplémentaire, qui était *d'argent à deux chevrons de sable accompagnés d'une rose du même*[1575].

Cette héraldique déclarée spontanément par les ecclésiastiques, hors les cas ci-dessus, ne se distingue pas de celle des familles dont ils sont issus. A peine trouve-t-on parfois quelques brisures (plutôt de simples différences) comme dans les armes d'Etienne Milanges, prieur de Saint-Martin-de-Mautes (Cr.) qui portait *d'azur à trois chérubins de carnation, ailés d'or*[1576] et de Pierre Milanges, avocat en Parlement qui portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes d'anges ailées*[1577]. Mais de tels exemples sont exceptionnels. Pierre Garreau, curé de Saint-Pardoux-le-Neuf, fit enregistrer comme cinq autres membres de cette famille un écu *d'azur à trois annelets d'argent posés deux et un*[1578].

LES ARMOIRIES DONT L'ENREGISTREMENT A ÉTÉ DIFFERÉ *« parce que le blason avait été mal figuré ou expliqué »*

Nous n'avons rencontré que deux armoiries de ce type chez les ecclésiastiques du Limousin ce qui montre par ailleurs que ceux-ci avaient une bonne connaissance de l'héraldique familiale. Elles ont en commun d'être toutes les deux des *partis*, divisions souvent compliquées, ce qui pourrait expliquer la mention « à expliquer plus amplement » qu'elles reçurent lorsqu'elles furent présentées en 1698 ou en 1700[1579]. Le premier écu est celui d'Antoine Mestivier, curé de Reygade (Cor) dont l'écu mis au point par le commis du traitant Vanier en 1701 est un *parti : au 1, de gueules à une gerbe d'or soutenue d'un croissant d'argent ; au chef d'azur chargé d'une étoile d'or ; au 2, d'azur à une bande d'argent ; au chef du même chargé de trois étoiles de gueules*[1580]. Il s'agit vraisemblablement en l'occurrence des armes du père et de la mère de l'intéressé. Le second appartenant à Joseph Boyer, un prêtre de Brive docteur en théologie, était un *mi-parti : au, d'argent à trois casques de gueules posés 2 et 1 ; au 2, de sable à une demie aigle bicéphale, le vol abaissé mouvant de la partition d'argent*[1581]. On peut concevoir que de telles armes aient pu poser quelques problèmes de figuration et (ou) de blasonnement.

[1575] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France*, *op. cit*, p. 61
[1576] *Ibid*., p. 58
[1577] *Ibid*., p. 84 et note 143. Ces deux individus semblent avoir appartenu à la même famille
[1578] *Ibid*., p. 42, 18, 19, 29, 34, 42
[1579] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 106 (Mestivier) et p.77 (Boyer)
[1580] *Ibid*., p. 137
[1581] *Ibid*., p. 122

LES ARMOIRIES ATTRIBUÉES D'OFFICE AU CLERGÉ

Les membres du premier ordre contraints de porter des armoiries furent traités différemment dans la généralité de Limoges et dans celle de Moulins dont relevait l'élection de Guéret.

LE CAS DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES

Dans la généralité de Limoges (élections de Limoges, de Brive et de Bourganeuf) les armoiries attribuées d'office à des ecclésiastiques ne se distinguent guère par les figures utilisées de celles imposées aux nobles et aux roturiers. Leur principale caractéristique se trouve dans proportion importante d'écus attribués anonymement. C'est-à-dire que le nom du bénéficiaire est remplacé par la formule « N… curé de Marsac (Cr.) » ou « N… chanoine du chapitre de Saint-Junien (H.V.) »[1582]. On a dans ce fait minuscule une manifestation forte de l'arbitraire du pouvoir royale et de sa bureaucratie. Peut-être craignait-on qu'un curé nommément désigné mais n'étant plus dans sa paroisse pour des raisons diverses (mutation, maladie, décès, …) échappe ainsi à l'impôt. Le problème ne se posait pas dans les mêmes termes pour les nobles et les roturiers car dans un couple dont le mari venait de décéder c'est la veuve qui faisait enregistrer l'écu du défunt et réglait le droit d'enregistrement[1583]. Dans les élections de Limoges, de Brive et de Bourganeuf, cinquante-et-une des cent quatorze attribuées à des membres du clergé l'ont été anonymement (45%).

Dans ces trois élections toutes les armoiries attribuées sont de type mécanique, c'est-à-dire une simple déclinaison d'émaux et de pièces. Ainsi dans le registre de Limoges se succèdent N…, curé de Champnétery (HV.) avec des armes *d'argent à deux barres de gueules,* N… curé de Saint-Etienne-de-Fursac (Cr.) avec un écu *d'azur à deux barres d'or,* N … curé de Blanzac (H.V.), etc. [1584]. Par contre dans l'élection de Tulle les armoiries « anonymes » imposées aux ecclésiastiques ne sont pas des déclinaisons d'émaux et de pièces. Elles sont beaucoup plus diverses avec certes des pièces mais aussi des meubles dont quelques uns sont allusifs ou parlants par rapport au nom de la paroisse. Citons à ce titre les armes attribuées, d'une part à N… curé d'Egumont (Cor.), à savoir *d'or au chevron d'azur*[1585] et, d'autre part à N… curé de Saint-Jullien-près-Bort (Cor.), à savoir *d'or à deux fasces ondées d'azur*[1586]. Le choix de ces pièces, qui ne sont pas incluses dans une série, n'est pas du au hasard. Et c'est sans doute l'intention de créer une figure parlante qui est à l'origine des armes *d'argent fretté d'azur ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent*[1587] attribuées à N…, curé de Lapleau (Cor.), toponyme qui renvoie au verbe "plooure » (pleuvoir) et au substantif "ploou" ou "pleuyo" (la pluie) en parler local[1588]. Mais beaucoup d'écus créés et attribués d'office à Tulle à des prêtres anonymes sont allusifs de leur sacerdoce par la présence fréquente de croix de formes diverses et de croisettes. On trouve par exemple des armes *de gueules à trois croisettes d'argent* pour N…, curé de Saint-Martial-de-Gimel (Cor.)[1589], *de sable à trois croix au pied fiché d'or* pour N… , curé de Sarroux (Cor.), *de gueules à une croix alaisée d'or cantonnée de quatre étoiles du même* pour N…, curé de Margende (Margerides, (Cor.) [1590]. Cependant, bien d'autres meubles tirés de l'héraldique traditionnelle et dépourvus de signification particulière, ont été attribués : *un arbre arraché de sinople* pour N… , curé de La Mazière (Cor.), *un léopard d'argent* pour N… , curé de Neuvic (Cor.)[1591], *une aigle d'or* pour N…, curé de Mestes (Cor.) et *un lion de sable* pour N…, curé de Valiergues[1592].

Au total les armoiries attribuées d'offices aux gens d'église dans la généralité de Limoges sont, à quelques exceptions près, soit neutres, soit peu signifiantes et en tout cas dépourvus d'intentions malveillantes ou simplement ironiques. Nous allons voir maintenant que dans la généralité de Moulins il alla différemment.

[1582] *Ibid*., p. 145
[1583] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 51. Cas de Jeanne des Navières qui enregistre en 1699 les armes *d'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un soleil d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or* de feu son époux N… Ardant, marchand à Limoges
[1584] *Ibid*., p. 153 et 154
[1585] *Ibid*., p. 211. Le *chevron* a la forme d'un mont aigu (cf. Egmont)
[1586] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*. p. 212. Les *fasces ondées* évoquent le bord de l'eau
[1587] *Ibid*., p. 212. Le *fretté* est ici une évocation schématique de la pluie qui tombe du ciel (le *chef* et les *étoiles*)
[1588] Louis QUEYRAT, *Contribution à l'étude du parler de la Creuse, op. cit.,* p. 390-391
[1589] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 211
[1590] *Ibid*., p. 212 et 213
[1591] *Ibid*., p. 212
[1592] *Ibid*., p. 213

LE CAS DE LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS (élections de Guéret et d'Evaux)

Dans la généralité de Moulins c'est un parti très différent de celui de la généralité de Limoges qui a présidé au choix des armoiries attribuées d'office aux membres du clergé. Ce type d'armes dans les élections de Guéret et d'Evaux représente 60% de l'ensemble de celles revenant aux ecclésiastiques (34 sur 57)[1593]. Ici aucun écu n'a été attribué anonymement. Tous comportent le nom de baptême, le patronyme, l'indication de sa qualité de prêtre, de sa fonction de curé (ou éventuellement de prieur) et le nom de la paroisse qu'il dessert. Par exemple dans l'élection de Guéret le premier ecclésiastique à recevoir d'office des armoiries en janvier 1699 sous le numéro 48 fut « François Fiallon, prêtre curé de Mareilles-au-Prieur » (cne. de Sous-Parsat (Cr.). Son armes, fortement morbides, *d'argent à une tête de mort de sable soutenue de deux os du même posés en sautoir ; au chef d'azur chargé du mot "oeternitas" en lettres d'or* sont, peut-être en outre, parlantes par jeu de mots entre "Mareilles" et "mort"[1594]. On peut s'interroger sur ce que le concepteur de cet écu a voulu signifier. La présence d'ossements et d'une tête de mort est rare en héraldique (quelques armoiries seulement en France réunissent de tels meubles)[1595]. Et le mot *oeternitas* ne figure, à notre connaissance, sur aucune autre armoirie. Mais au-delà de ce constat, au-delà même d'une intention probable de plaisanterie macabre, faut-il voir ici l'expression d'un scepticisme à l'égard de la promesse d'éternité qui est au cœur du message véhiculé par l'Eglise ? Mais si les autres armoiries attribuées à des ecclésiastiques n'ont pas de profondeur eschatologique elles sont en grande majorité largement signifiantes et souvent teintées d'ironie. En effet sur les trente-cinq armoiries concernées on peut en dénombrer vingt-six qui sont parlantes et deux qui sont allusives, soit un taux d'armoiries signifiantes de 80 %.

La signification de certaines armes parlantes attribuées d'office est simplement anodine, ou amusante ou classique. Ni le *poisson de gueules dans un écusson d'or sur champ de sable* de l'écu de Pierre Poisson, prieur de Sermur (Cr.)[1596], ni les deux *dauphins renversés et affrontés d'argent* de celui de Paul Beaufinet, curé de Saint-Aignan (Cr.)[1597], et encore moins *l'église d'argent* de celui de Guillaume La Chièze, curé du Châtenet-en-Dognon, aujourd'hui Saint-Laurent-les-Eglise (HV.)[1598], n'ont été en rien offensants pour les récipiendaires, du moins pouvons-nous le penser. De même les *sept merlettes posées en orle de gueules*[1599] et les *deux merlettes affrontées de sinople*[1600] (entendues ici comme des jeunes merles) attribuées respectivement à deux prêtres homonymes, mais peut-être parents, Pierre Lejeune, chanoine de Guéret et Pierre Lejeune, prieur de Gouzon (Cr.), peuvent être perçues comme légèrement ironiques. Par contre certains meubles attribuées d'office, notamment des animaux considérés comme nuisibles, ne furent probablement pas accueillis avec enthousiasme par les malheureux curés qui les reçurent. Que pensèrent, par exemple, le curé de Colondanes ("Couloundanes" en parler local) Jean Deschamps et son confrère le curé de Saint-Avit-le-Pauvre (Cr.) Antoine Aléonard quand on leur remit respectivement un *coupé d'azur et d'or au loup de sable brochant sur le tout*[1601] et *d'or à un renard d'azur*[1602] ? A la fin du XVII[e] siècle, si l'on en croit La Fontaine, ni le loup violent et cruel, ni le renard trop astucieux et fourbe n'ont bonne réputation. Et la *grenouille de gueules (*ou reinette)[1603] attribuée à François Renaud, curé prieur de Chantosme (Indre) et les *deux chats affrontés de sable* [1604]dévolus à François Degat, prieur de Magnat-L'Etrange (Cr.) durent apparaître tout aussi impertinents. Mais la créativité des auteurs de cette catégorie d'armoiries fit parfois un pas de plus et produisit des meubles désobligeants voir injurieux. Que ressentit par exemple Blaise Besse, curé de la petite paroisse[1605] de Vigeville (Cr.), quand il prit connaissance de son écu *d'azur semé de besants d'argent*[1606] ? Y vit-il simplement un jeu de mots sur son patronyme ou l'évocation malicieuse d'une cupidité supposée ?

[1593] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.*
[1594] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 43
[1595] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse*, p. 243
[1596] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 60
[1597] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 60
[1598] *Ibid.*, p. 49
[1599] *Ibid.*, p. 45
[1600] *Ibid.*, p. 66
[1601] *Ibid.*, p. 44
[1602] *Ibid.*, p. 53
[1603] *Ibid.*, p. 49
[1604] *Ibid.*, p. 63
[1605] André LECLER, *Dictionnaire de la Creuse, op. cit.*, p. 795. La paroisse comptait 260 communiants vers la fin du XVIII[e] siècle
[1606] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 47

En tout cas il fut beaucoup plus maltraité héraldiquement que son homonyme Jean Besse, conseiller du roi et lieutenant criminel en l'élection de Combraille, attributaire d'office d'armoiries *de sable à un chevron abaissé d'or chargé de trois molettes de sinople*[1607]. Comment Annet Chirat, curé de Saint-Avit-de-Tardes, comprit-il les *huit tourteaux de gueules sur une bordure d'or* de son écu *d'azur* de 1701[1608] ? En fit-il une lecture anodine ? Pensa-t-il que ses *tourteaux* pouvaient être des "tartes" en lien avec le nom de sa paroisse qui peut s'entendre "avide de tartes" ? Ou, pire encore, une illustration du verbe que suggère trop aisément son patronyme ? Dans ce cas il aurait rejoint dans l'indécence les armes *de gueules à une seringue d'argent* (en fait un clystère) *posée en bande*[1609] imposées à René Grandchier, curé de Saint-Quentin-la-Chabanne (Cr.). Comparativement, Antoine Tixier, curé de Saint-Hilaire (Cr.) avec des armes *d'or à deux navettes de tisserand de…*[1610] et Léonard Pitaud, curé de Pierrefitte (Cr.), avec un écu (à deux pointes) *d'argent à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un pic de sable*[1611] pouvaient s'estimer privilégiés. Cependant, parlantes ou non, toutes les armoiries attribuées à des prêtres n'étaient pas chargées d'une ironie plus ou moins lourde. La plupart des ecclésiastiques n'eurent pas à s'offenser de leurs écus comme par exemple Pierre Grellet, curé de Cressat (Cr.), qui reçut un écu *d'azur à une fasce engrêlée d'or*[1612] ou Léonard Nanot, chanoine du chapitre de Notre-Dame de La Chapelle-Taillefer qui bénéficia d'armes *de gueules à trois coquilles d'or posées deux et un, à la bordure d'argent*[1613].

Les armes allusives attribuées d'office à des membres du clergé sont, à la différence des armes parlantes, extrêmement rares. Outre l'écu à *tête de mort* décerné au curé Fiallon évoqué ci-dessus, nous n'en avons recensé que deux autres. L'un est celui de Joseph Dupré, prieur de Saint-Christophe (Cr.), qui est *d'or à un ciboire de gueules*[1614] et celui de Guillaume La Chièze, curé de Saint-Laurent-les-Eglises qui est *d'azur à une église d'argent*[1615] qui présente la particularité d'être doublement parlant et de surcroît allusif.

Les armes attribuées d'office aux ecclésiastiques dans les élections de Guéret et d'Evaux avaient attiré notre attention par la fréquence apparemment élevée de deux couleurs : le *sable* et le *gueules*. Pour en savoir plus nous avons comparé la fréquence des émaux des armoiries déclarées spontanément des familles de la Haute-Marche avec celle des émaux des armoiries attribuées d'office aux ecclésiastiques. Le tableau ci-dessous montre les résultats de cette recherche.

Emaux	Or	Argent	Azur	Gueules	Sable	sinople
pourcentage dans armes familiales	39%	65%	43%	17%	22%	4%
pourcentage dans armes attribuées au clergé	34%	43%	37%	43%	40%	6%

Source : Henri Hugon, *La Creuse dans l'Armorial général de France*

[1607] *Ibid.*, p. 61. Ces armes sont également parlantes (cf. « abaissé ») mais plus valorisantes (voir les *molettes*, meubles fortement connotés nobles) pour un roturier aspirant à la noblesse à laquelle l'un de ses descendants parviendra vers 1770. Les armes familiales sont *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois rocs d'échiquier du même*. Voir à ce sujet A. Tardieu, *Grand dictionnaire… la Haute-Marche, op. cit.*, p. 22-23
[1608] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 47
[1609] *Ibid.*, p. 44
[1610] *Ibid.*, p. 44
[1611] *Ibid.*, p. 45
[1612] *Ibid.*, p. 45
[1613] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.*, p. 46
[1614] *Ibid.*, p. 49
[1615] *Ibid.*, p. 49

Alors que pour les armes attribuées d'office aux membres du clergé dans la Haute-Marche, l'écart entre la fréquence la plus faible (le sinople, 6%) et la fréquence la plus forte (l'argent ou le gueules, 43%) n'est que de 37 points, pour les armes familiales traditionnelles elle atteint 61 points (argent 65% et sinople 4%). Cela pourrait signifier que les auteurs des armories attribuées d'office, s'ils ont diversifié les figures, se sont souciés d'alterner équitablement les différents émaux, à l'exception du *sinople*, autour d'une moyenne de 40%, comme s'il s'agissait d'armes mécaniques. Cette manière de faire a conduit, par rapport aux usages locaux, à une sur-représentation des couleurs *sable* (40% contre 22%) et *gueules* (43% contre 17%) et, dans une moindre mesure, à une sous-représentation des métaux *or* (34% contre 39%) et surtout *argent* (43% contre 65%). Seul le *sinople,* présent sur 6% des écus attribués, a échappé à cette volonté égalisatrice dans le choix des émaux mais il faut dire qu'il tenait une place bien modeste (4%) sur les écus familiaux dans la Haute-Marche. Un véritable blocage d'ordre culturel s'est manifesté ici à cette occasion malgré la liberté probablement presque totale dont jouissaient les concepteurs de ces armes attribuées d'office. On doit observer que dans la généralité de Limoges pour les armes de type mécanique à base uniquement de pièces et de partitions, le *sinople* comme champ ou comme figure est, par contre, distribué à égalité avec les autres émaux[1616]. Cependant cette retenue à l'égard de la couleur verte réapparaît dans 135 armoiries créées d'office, mais avec une dominante de meubles et sans déclinaison de pièces, dans l'élection de Tulle en 1700[1617]. En effet dans cette série on ne trouve que 12 figures de *sinople,* soit une proportion de moins de 9%. Cette fréquence est très inférieure à celle du *sinople* comme couleur du champ ou de pièces constatée dans la série des armes mécaniques attribuées d'office en 1701 ans l'élection de Limoges où elle est proche de 16% (31 armoiries avec du *sinople* sur 198) [1618]. Il y a bien, nous semble-t-il, une véritable prévention à l'égard du *sinople* qui s'exprime quand elle le peut dans l'héraldique limousine de la fin du XVII[e] siècle.

2. 2. Les armoiries de la noblesse en Limousin

Dans les limites géographiques du Limousin actuel en application de l'édit de 1696 près de trois cents nobles déclarèrent spontanément leurs armories ou en reçurent d'office. Précisons que ce total est constitué des individus et non des familles nobles, plusieurs individus appartenant à la même famille étant tenu de faire enregistrer leurs armes. Les armoiries, vraies ou fausses, enregistrées spontanément par des nobles représentent les deux tiers de l'ensemble, soit 193 sur 297, le reste étant constitué des armoiries attribuées d'office au nombre de 104. La proportion des déclarations spontanées (65%) et celle des attributions d'office (35%) des nobles inscrivent le Limousin dans la moyenne des généralités. En effet pour l'ensemble de la France d'alors et pour les trois ordres confondus (nous ne disposons pas de chiffres catégoriels) les déclarations spontanées d'armoiries varient de 92% dans la généralité de Montpellier, à 60% dans celle de Soissons et à 40% dans celle d'Amiens [1619]. Parmi les armoiries déclarées quelques unes étaient fausses (4%) mais la plupart étaient authentiques. Parmi les armoiries attribuées d'office à des membres d'une même famille un certain nombre furent différentes suivant les résidences souvent très dispersées des récipiendaires.

LES DÉCLARATIONS DE FAUSSES ARMOIRIES PAR LES NOBLES

Pour certains nobles qui possédaient des armoiries parfois depuis des siècles, l'obligation de les déclarer et de les faire enregistrer fut ressentie comme une mesure vexatoire. C'est pourquoi quelques uns ne firent pas de déclaration et d'autres présentèrent à l'enregistrement de fausses armoiries estimant leurs véritables armes n'avaient pas leur place dans un registre officiel en raison de leur notoriété ancienne. La déclaration de fausses armoiries semble bien avoir été le fait des nobles seuls. En tout cas nous n'en avons par relevé chez les roturiers qu'ils aient été de simples marchands ou des bourgeois ou des officiers royaux. Par contre pour l'ensemble du Limousin onze nobles ont marqué leur désapprobation à l'égard de cette mesure fiscale en faisant enregistrer de fausses armoiries. Forme de protestation dérisoire ?

[1616] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 141 à 158
[1617] *Ibid*., p. 211 à 224
[1618] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 141 à 158. Ce taux est proche d'une utilisation égalitaire des six émaux héraldiques (16, 6%)
[1619] Yvan LOSKOUTOFF, "Entre gloire et bassesse, les armes parlantes de l'Armorial général de Louis XIV", dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie dans l'Armorial général de Louis XIV,* 1997-1998, tome 67-68, p. 39, note 2

Peut-être, mais moins qu'il n'y paraît dans la mesure où les armoiries présentées aux bureaux d'enregistrement, vraies ou fausses, ne pouvaient être modifiées ultérieurement que contre paiement d'un nouveau droit d'enregistrement. En outre seules les fausses armoiries étaient devenus légales, les véritables ne pouvant plus être portées.

Parmi les nobles récalcitrants on peut citer Jean Brachet, écuyer et seigneur en partie de Poussanges (cne de Felletin, Cr.) dont la famille faisait partie du second ordre depuis au moins 1387 et portait un écu parlant *d'azur à deux chiens braques d'argent posés l'un sur l'autre*[1620]. C'est délibérément qu'il fit enregistrer au bureau de Guéret en 1699 des armes *d'azur à deux branches de laurier d'argent passées en sautoir*[1621]. Ce faisant il s'offrit la coquetterie de conserver sur son faux écu les mêmes émaux, le même nombre de meubles et leur caractère parlant (branches /Brachet). Le cas de cette famille illustre bien les comportements très divers de la noblesse à l'égard de l'édit de 1696. En effet un autre membre de cette famille, Dominique Brachet, seigneur de La Jalezie, fit enregistrer ses armes parmi les premiers dans l'élection de Brive[1622]. Le troisième, Henri de Brachet, seigneur et marquis de Lagorce dans l'élection de Tulle, qui s'était borné à régler le droit d'enregistrement de vingt livres en 1699 reçut d'office en 1701 des armes de type mécanique *d'argent à trois fasces ondées de gueules*[1623]. Un couple noble, celui de François du Pouget de Nadaillac et de Renée du Tronchet, fit même enregistrer deux écus de fantaisie *d'or à une fasce de gueules chargée d'un lézard d'argent* accolé *d'azur à un tronc d'arbre d'argent couché en fasce*[1624] qui ne ressemblaient en rien aux armes véritables des deux époux[1625]. Jean de Bosredon, d'une famille d'origine chevaleresque, seigneur de Vielvoisin (cne de Mérinchal, Cr.) ne fit pas enregistrer l'écu familial qui est un *écartelé : aux 1 et 4, de gueules au lion d'or couronné à l'antique ; aux 2 et 3, de vair plain*[1626] mais des armes *d'argent à un croissant de gueules en chef et une étoile du même en pointe*[1627]. N'ayant pu se soustraire au paiement du droit d'enregistrement, mais méfiants quant aux conséquences possibles d'une fausse déclaration, les « écuyers » Jean de La Vergne, seigneur de La Vergne et Gauthier de La Vergne, seigneur du Marginier, choisirent comme meubles de leur écu *d'argen*t commun *trois oies d'argent*[1628] au lieu des *trois cygnes d'argent sur champ d'azur* [1629] traditionnels, se réservant ainsi la possibilité d'invoquer, si besoin, une confusion entre les deux palmipèdes. On observera qu'ils eurent le souci de conserver les émaux de l'écu familial véritable. C'est aussi le choix que fit le curé de Sérandon (Cor.), Pierre de Gain (de Montagnac), qui déclara en 1699 un écu allusif *d'azur à une croix d'or cantonnée de quatre croisettes du même*[1630] alors que deux membres de sa famille les « écuyers » Gérard et François de Gain présentèrent les vraies armes de la famille *d'azur à trois bandes d'or*[1631]. Parmi les réfractaires à l'enregistrement on peut mentionner encore ce membre la très ancienne famille de La Roche-Aymon qui présenta un écu de son invention (et parlant) *d'argent à trois pals de sable à un chevron du même brochant*[1632] plutôt que les armes familiales *de sable semé d'étoiles d'or au lion du même brochant*[1633]. Mais apparemment du moins il ne semble pas y avoir eu de concertation dans les familles quand à la conduite à tenir vis-à-vis de l'édit de 1696. Dans celle, si nombreuse, des La Roche-Aymon à côté du récalcitrant précité on trouve trois membres qui font enregistrer sagement leurs véritables armoiries[1634] et trois autres encore qui, ayant payé le droit d'enregistrement sans présenter d'armoiries, en reçurent d'office[1635].

[1620] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.*, p. 30
[1621] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 16
[1622] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 78 (n° 24)
[1623] *Ibid*., p. 72 et 183
[1624] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 44
[1625] Les du Pouget de Nadaillac portaient *d'or au chevron d'azur accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople* (voir J. Nadaud, *Nobiliaire du diocèse de Limoges…, op. cit.,* III, p. 377) et les du Tronchet *d'azur à l'aigle d'or, au soleil du même posé au canton dextre du chef* (voir H. Jougla de Morénas *Grand Armorial de France, op. cit.,* VI, p. 362)
[1626] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* II, p. 197
[1627] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 57
[1628] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 62 et 63
[1629] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* IV, p. 424
[1630] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 75
[1631] *Ibid*., p. 72 et 73
[1632] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 58
[1633] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* V, p. 86
[1634] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 56 (N… comte de La Roche-Aymon), p. 58 (Antoine de La Roche-Aymon, seigneur de Saint-Mexant, Cr.) et p. 88 (Elie de La Roche-Aymon, marquis de Saint-Mexant, « lieutenant du roy de la province de la Marche)
[1635] *Ibid*, p. 48 (Michel de La Roche-Aymon, seigneur de Barmont), p. 53 (la veuve N… de La Roche-Aymon), p. 58 (Magdeleine de La Roche-Aymon, dame)

LES ARMES FAMILIALES DÉCLARÉES PAR LES NOBLES

Dans le Limousin près des deux tiers des nobles déclarèrent leurs armes véritables. Rares furent ceux qui purent dissimuler qu'ils possédaient des armoiries. Nous avons précédemment évoqué dans les environs de Bénévent-l'Abbaye les noms des nobles Jacques de Chastillon et René de Moras. Henri Hugon en avait relevé quelques autres dans la Haute-Marche (Villemoune, La Barde, Legier, Merle de Brugière et du Plantadis)[1636]. On peut se demander comment ils parvinrent à échapper aux investigations des commis du traitant Vanier. En effet, à la différence de nombreux obscurs roturiers qui furent soumis à l'enregistrement d'office, ils appartenaient tous à des familles notoirement connues, aux alliances multiples et possédant souvent plusieurs seigneuries. Les La Barde, qui tenaient l'importante seigneurie du Masgillier et le château du même nom dans la paroisse de Le Grand-Bourg (Cr.) dont l'église abritait leur tombeau, ne furent pas repérés comme porteurs d'armoiries. Certes, Jean de La Barde, mort en 1692, n'avait laissé qu'une fille Anne-Marie épouse d'un certain Jean de Brion, mais les deux fils de ce couple avaient été substitués aux noms et armes des La Barde et vivaient en 1701[1637]. Le cas des Merle de La Brugère de Laveaucoupet, absents eux aussi de la collecte des armoiries, est encore moins explicable. Comme les précédents ils étaient nobles d'extraction chevaleresque et s'étaient installés dans la Haute-Marche vers 1500. Ils y avaient acquis les seigneuries de La Brugère et de Laveaucoupet (cne de Saint-Sulpice-le-Dunoisn Cr.). Sylvain Merle, né en 1674, vivait à La Brugière à la fin du siècle et encore au moins en 1704[1638] et pourtant il n'a jamais fait enregistrer son *coupé : au 1, d'azur à une merlette d'argent ; au 2, d'argent au lion de sable couronné du même.* Et personne ne lui a demandé de compte. On pourrait faire la même observation à propos des du Plantadis qui avaient vers 1700 une dizaine de grosses seigneuries dans la Marche et portaient *d'argent au chêne de sinople englanté d'or sur une terrasse du même ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or*[1639].

La plupart des armoiries déclarées par des nobles en application de l'édit de novembre 1696 nous sont connues par d'autres sources. Cependant quelques unes ne se rencontrent que dans l'Armorial général de France. Elles sont cependant peu fréquentes : pas plus de deux dans la Haute-Marche par exemple. La première est celle de « l'écuyer Hélie Béraud, seigneur de Murat (cne de Saint-Médard, Cr.) qui possède cette terre en fief » nous dit le registre où sont consignées ses armes *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux moineaux affrontés et en pointe d'un croissant du même*[1640]. La seconde est une famille Galland, probablement anoblie au XVII[e] siècle et signalée uniquement par Ambroise Tardieu sans indication de ses armes[1641]. Michel Gallant, écuyer, seigneur de La Varaine-Jarrige (?) avait présenté un écu *d'argent à un sautoir de sable* et Silvain Galland, écuyer, seigneur de La Bussière (?) des armes *d'azur à un sautoir de sable (sic)*[1642]. Cette rareté dans l'Armorial général de France des armoiries inconnues par ailleurs n'est guère surprenante dans la mesure où la quasi-totalité de la noblesse possédait des armoiries. Reste cependant à savoir si les armes révélées par l'édit de 1696 existaient ou non avant cette date. Certaines sont peut-être des forgeries confectionnées pour la circonstance. A ce compte le *sautoir de sable* sur *champ d'azur* de Silvain Galland, contraire la règle de non superposition des couleurs, pourrait être l'indice d'une fabrication hâtive et peu réfléchie en vue simplement de se conformer à l'édit royal.

[1636] *Ibid.* p. 9, note 6
[1637] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse… de Limoges, op. cit.,* I, p. 106-107
[1638] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique…. De la Haute-Marche, op. cit.*, p. 107
[1639] Ambroise TARDIEU, *Généalogie de la maison du Plantadis dans la Marche et dans l'Auvergne,* Moulins, 1882, p. 33
[1640] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 20
[1641] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire… de la Haute-Marche, op. cit.*, p. 71
[1642] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 36 et 37

LES ARMOIRIES ATTRIBUÉES D'OFFICE A DES NOBLES

Les attributions d'office d'armoiries eurent comme conséquence de rompre l'unité héraldique d'une même famille. En effet des familles qui portaient avaient 1696 des armes identiques aux brisures près, se trouvèrent au début du XVIII[e] siècle avec plusieurs armoiries officielles très différentes même si elles n'en faisaient pas usage. Par exemple, dans la très ancienne famille de Chamborand (XI ou XII[e] siècle) qui portait *d'or (ou d'argent) au lion de sable armé et lampassé de gueules*[1643], Pierre de Chamborand, seigneur d'Eguzon (Indre) dans l'élection de Guéret, fut doté d'office en 1701 d'un écu *d'argent au grand-duc de gueules* par un calembour entre "chat-huant" et le patronyme[1644]. Ce jeu de mots ne fut pas apprécié par un membre de cette famille (?) qui eut accès à une date inconnue au manuscrit de 1696 car il barra le blasonnement impertinent et le remplaça par cette mention : « d'or à un lion de sable armé et lampassé de gueules, qui sont les véritables armes ». La même année la demoiselle N… de Chamboran qui vivait dans l'élection d'Availles (Vienne), donc dans la généralité de Limoges, et qui n'avait pas non plus fait enregistrer ses armoiries familiales, dut se contenter d'un écu de type mécanique *de sable à une fasce componée d'argent et de sinople*[1645]. Cependant deux membres de cette famille, N… de Chamborant, écuyer, seigneur de Droux (H.V.) et Isabelle de Chamborant de La Clavière qui vivait dans l'élection de Moulins, firent enregistrer les armes familiales[1646]. Les deux membres de la famille de La Loüe, seigneurs du Masgillier (cne de Le Grand-Bourg, Cr.) qui ne déclarèrent pas leurs armoiries *d'argent à deux têtes de More de sable*[1647] furent gratifiés d'armes de type mécanique à savoir, pour Marc de La Loüe un écu *d'argent à une fasce bandée de sinople et d'or de six pièces*[1648] et pour N… du Masgelier *d'argent à deux chevrons d'azur*[1649]. Mais les nobles récalcitrants ne furent pas traités de la même manière dans la généralité de Limoges et dans celle de Moulins.

Les armoiries attribuées d'office à des nobles dans la généralité de Limoges

Au début, c'est-à-dire dans les années 1698 et 1699, les armoiries attribuées d'office dans la généralité de Limoges sont d'une facture tout à fait classique. Elles pourraient passer pour des armes parfaitement authentiques. Ces écus imposés aux nobles n'ont rien d'une production de série et ne sont pas non plus chargés de figures de dérision. Au contraire chaque armoirie diffère des autres par la diversité des meubles, des pièces et des partitions. Parfois on y voit quelques figures parlantes mais elles sont toujours bienveillantes. L'écuyer Gabriel de Razès qui portait comme armes familiales *un palé d'argent et de gueules de sept pièces ; au chef d'or*[1650] n'eut pas de raison de se plaindre quand il reçut d'office un écu décemment parlant *d'azur à un lion d'argent armé et lampassé de gueules, accompagné de huit roses posées en orle*[1651]. Il est vraisemblable que N… du Bois de Jumilhac ne trouva rien dans de vexatoire dans les armoiries *d'argent fretté de sinople ; au chef du même chargé de quatre pals d'argent*[1652]. Tout juste par leur dominante verte évoquait-elle la couleur du feuillage des " bois". Il est fort possible que l'écuyer N… du Brouillet n'ait rien trouvé à redire en prenant connaissance de son *écartelé d'or et de sable à deux lions passant l'un sur l'autre et brochant sur le tout de l'un en l'autre*[1653] sinon à sourire du "brouillage" de cette image[1654]. Par contre il n'y a d'intention discernable ni dans les *cinq points d'or équipolés de quatre de sable chargés chacun d'un losange de l'un en l'autre* attribués à Louis de La Vergne, écuyer, seigneur de Lavaud-Bertrand[1655], ni dans l'écu *d'or semé de molettes de sable au léopard de l'un en l'autre au léopard de gueules lampassé et armé d'azur* reçu par le marquis de Gain de Linard[1656].

[1643] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* II, p. 376
[1644] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 48
[1645] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 208
[1646] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 67 et 69
[1647] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse… de Limoges, op. cit*., III, p. 30
[1648] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 50
[1649] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 154
[1650] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.*, p. 489
[1651] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 128
[1652] *Ibid*., p. 131
[1653] *Ibid*., p. 131
[1654] Nous ne connaissons pas les véritables armes de cette famille qui avait des homonyme en Guyenne mais avec d'autres armoiries (voir H. JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* II, p. 274)
[1655] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 128. La famille portait *d'azur à trois cygnes d'argent posés deux et un* (voir Simon Des Coutures, *Nobiliaire*…, p. 499)
[1656] *Ibid*., p. 129. Les Gain de Linards portaient *d'or à trois bandes d'azur* (voir Simon Des Coutures, *Nobiliaire…, op. cit.,* p. 460

Mais cet effort de créativité et cette mansuétude initiaux à l'égard des nobles indociles (on ne constate pas la même attitude vis-à-vis des roturiers comme nous le verrons) ne dura guère. A la fin de 1699 quand on comprit que l'opération lancée en 1696 se révélait loin des espérances financières initiales (au lieu des 7 millions de livres attendus elle n'en produira que 2, 5 millions) on s'efforça dans la généralité de Limoges de recueillir en hâte le maximum de droits d'enregistrements. En conséquence les armoiries attribuées d'office en 1700 et surtout en 1701 furent presque uniquement de type mécanique et donc très simples c'est-à-dire à base de pièces et partitions et dépourvues de meubles. Le marquis N… Hélie de Pompadour de Laurière (H.V.) qui n'avait pas fait enregistrer ses armes *d'azur à trois tours d'argent*[1657] et son voisin N… de La Rivière-Tranchecerf qui avait dissimulé son écu *d'azur au cerf passant d'or percé d'une épée d'argent dont la garde et la poignée sont d'or*[1658] se retrouvèrent dans une série d'écus à *deux barres* en compagnie de deux bourgeois de Saint-Léonard, d'un juge de Bénévent-L'Abbaye (Cr.), de deux curés de campagne et de divers autres personnages[1659]. Les « écuyers » de Roziers qui portait *d'argent à trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople*[1660]et Charles de Sauzet qui portait *de gueules à cinq fusées d'argent accolées en fasce ; au chef d'argent chargé de cinq merlettes de sable*[1661] mais qui n'avaient réglé que le droit d'enregistrement, se virent attribuer respectivement un écu *d'azur à une bande d'argent* et un écu *sinople à une bande d'or*[1662].

Rares furent les récalcitrants à l'enregistrement des armoiries qui échappèrent à cette distribution massive d'armoiries mécaniques. On peut néanmoins citer deux familles dont le patronyme incita le personnel des bureaux d'enregistrement à créer des armes parlantes. L'écuyer N… de La Pouyade reçut ainsi des armes *d'or à une main appaumée d'azur,*[1663] fruit d'un calembour entre Pouyade et "pougnado" ("poignée" en parler local)[1664]. Quant à N… Vacherie, châtelain du Dorat et de noblesse douteuse, il se vit imposer un écu *de sable à une vache d'argent*[1665]. Leurs armes font exception au milieu d'une série *d'écartelés en sautoir* généreusement distribués. Mais on était alors en 1701 et le temps pressait. Ceci fit que les nombreux imposés d'office dont des noms auraient pu inciter à créer des meubles parlants comme les écuyers Dubois, de Chastagnac, grand prévôt du Limousin ou N… de Faye ne reçurent pas d'*arbres* mais qui *un parti* ou qui *un écartelé*[1666].

Les nobles furent héraldiquement traités rigoureusement comme les roturiers et les ecclésiastiques dans la distribution des armoiries de type mécanique. Il est emblématique que l'écuyer Chauvet de Nantiat, seigneur de La Guionnie et de Juné, se trouve dans l'ordre des enregistrement d'office avec son écu *d'argent à un pal de sinople* entre le chapitre de la ville du Dorat (*d'argent à un pal de sinople)* et la communauté des teinturiers, fourbisseurs, gantiers, pelletiers et potiers d'étain de la ville de Limoges (*d'argent à un pal de sable)*[1667]

Les armoiries attribuées d'office à des nobles dans l'élection de Guéret

Dans l'élection de Guéret soixante-huit nobles avaient déclaré leurs armoiries en fournissant les « figures » mais vingt-deux s'étaient contentés de payer le droit d'enregistrement. Dans celle d'Evaux, qui représentait géographiquement environ le quart de la précédente, ils n'avaient été que douze à fournir le blasonnement de leurs armoiries contre trente-et-un qui s'en étaient abstenus[1668]. Ce sont donc cinquante-trois armoiries qui furent attribuées d'office dans partie marchoise de la généralité de Moulins, soit près de 40% de l'ensemble des armoiries nobles enregistrées dans l'Armorial général de France pour ce territoire.

Les armoiries attribuées d'office dans généralité de Limoges étaient faites de partitions et de pièces dépourvues de significations particulières. Celles confectionnées dans les élections de Guéret et d'Evaux se singularisent par la rareté des pièces (présentes sur moins de 20%) et la fréquence des meubles parlants dont certaines pièces.

[1657] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse… de Limoges, op. cit*., II, p. 409-428
[1658] *Ibid*, IV, p. 215. Ce noble était seigneur de La Rivière-Tranchecerf (cne deSaint-Sulpice-Laurière (H.V.)
[1659] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 153
[1660] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse… de Limoges, op. cit*., IV, p. 111-114
[1661] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse… de Limoges, op. cit*., IV, p. 153-154
[1662] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 143
[1663] *Ibid*., p. 193
[1664] Louis QUEYRAT, *Contribution à l'étude du parler de la Creuse, op. cit.,* p. 402
[1665] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 193
[1666] *Ibid*, p. 194 et 195
[1667]*Ibid.* p. 141
[1668] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.*

Le choix des meubles parlants attribués d'office relève le plus souvent d'une volonté très nette de tourner en ridicule les patronymes des récipiendaires. Les figures retenues n'évoquent guère la condition nobiliaire telle *l'écluse d'argent* attribuée à Margueritte de Lesclauze, femme d'Annet de Segonzat[1669], ou *la grue de charpentier d'or posée sur une montagne* dévolue à l'écuyer Antoine de Mongrut et à sœur Marguerite, veuve de La Chaussade[1670] ou encore *le boutoir de maréchal-ferrant d'or* attribué à l'écuyer Pierre Boudet, seigneur du Mas de La Vanoille, volontairement identique à celui de son homonyme non noble le médecin Annet Boudet[1671], ou enfin *l'enclume de sinople* des armes de François de Durat, seigneur de Serre-Bussière-Vieille, et le *cuvier d'argent* de l'écu de son épouse Gilberte de Saunade[1672]. On peut citer encore bien d'autres meubles de dérision parlants comme le *pied de cheval d'or sur champ de sinople* échus à quatre membres de la famille de Vauchaussade[1673]dont les armes vraies sont *d'azur à une étoile d'argent surmontée d'un croissant du même*[1674], ou le *moyeu de roue d'or* de Marie Esmoingt, veuve d'un écuyer, seigneur de Pimpérigeas (cne de Vallières, Cr.)[1675], dont la famille d'extraction chevaleresque portait *d'argent à trois chevrons de gueules (ou d'azur)*[1676].

Suivant l'inspiration du moment les auteurs de ces armoiries circonstancielles attribuaient soit des armes identiques à plusieurs membres de la même famille ou de familles simplement homonymes (nous avons vu les cas des Vauchaussade et des Boudet), soit des armes très différentes autour de plusieurs lectures parlantes du patronyme. Ainsi des membres de la famille de Châteaubodeau, implantée à Rougnat (Cr.) dont les armes familiales étaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles du même, celle de la pointe surmontée d'un croissant d'argent*[1677] reçurent tous d'office des armoiries parlantes différentes. Pour Gabrielle de Châteaubodeau ce fut un écu *de gueules à une bande bretessée d'argent,* forme qui évoque schématiquement les créneaux d'un château-fort, pour Marien de Châteaubodeau ce furent des armes *de gueules à une fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'un château du même* à deux figures parlantes et pour René de Châteaubodeau ce fut un écu plus sobre *de gueules à une fasce ondée d'argent*[1678] mais néanmoins parlant, l'*ondé* évoquant l'"eau". Enfin dans la généralité de Riom la dame N… veuve d'un Châteaubodeau reçut d'office des armoiries *d'or à trois poissons de gueules passant l'un sur l'autre*[1679], figures allusives de l'eau.

On trouve peu de figures de l'héraldique classique dans ces armoiries imposées. Sur les cinquante-trois écus créés on n'en relève qu'un seul avec *un lion*, celui destinée à Marguerite de La Marche[1680], alors que l'on compte trente-cinq lions sur les quatre-vingts armoiries nobles déclarées spontanément, soit plus de 40%. On n'y voit pas non plus certains meubles chers à l'héraldique nobiliaire tels que les *molettes d'éperon*, les *épées, les mâcles, les fusées*, etc. Par contre certaines figures animales, presque inexistantes dans l'héraldique nobiliaire, sont utilisées sur les armoiries attribuées d'office : *chat-huant* pour un Chamborant[1681], *chien* pour trois membres de la famille de Saint-Jullien[1682], *cheval* pour une de Thianges[1683], *pied de cheval* pour trois Vauchaussade[1684], *chat* pour une de Luchat et pour un de Chavanat[1685]. Ici encore la volonté de ridiculiser à leurs propres yeux les contrevenants à l'édit de 1696 n'est guère contestable. Un autre moyen de persifler certains nobles fut aussi de leur attribuer un écu identique à celui d'un roturier en jouant sur l'homonymie. Nous en avons vu un exemple avec les Boudet, le noble et le roturier.

[1669] *Ibid.*, p. 44
[1670] *Ibid.*, p. 59 et 64
[1671] *Ibid.*, p. 60 et 63
[1672] *Ibid.*, p. 64. Si l'*enclume* de l'époux est parlante le *cuvier* est allusif des tâches ménagères, dont la lessive, qui sont l'affaire de l'épouse fut-elle noble
[1673] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France,* p. 62 et 63. Il s'agit des écuyers Denis, Arnaud et Gilbert de Vauchaussade et de Marie de Vauchaussade, veuve du noble Gilbert de Maistre
[1674] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.,* VI, p. 414
[1675] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 49. Les auteurs de cet écu de fantaisie poussèrent la sollicitude jusqu'à placer le *moyeu* sur un *champ de sable*, marque de deuil
[1676] Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France, op. cit.*, III, p. 289
[1677] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 43-44
[1678] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 67
[1679] *Ibid.*, p. 81
[1680] *Ibid.*, p. 47
[1681] *Ibid.*, p. 48
[1682] *Ibid.*, p. 47 et 49
[1683] *Ibid.*, p. 66
[1684] *Ibid.*, p. 62 et 63
[1685] *Ibid.*, p. 59 et 62

En voici un autre : Marien du Péroux, « bourgeois du Chauchet » (Cr.) reçoit d'office, au début de 1701, un écu parlant *d'argent à la bande d'azur chargée de trois pommes (ou poires) d'or*[1686]. C'est le même qui sera attribué peu après à l'obscur écuyer François du Péroux, seigneur des Moreaux, dans l'élection d'Evaux[1687].

2.3. Les armoiries des roturiers du Limousin à la fin du XVII[e] siècle

Dans le premier état, en date du 13 novembre 1697, présentant les armoiries déclarées spontanément au bureau de l'élection de Limoges on dénombrait soixante-trois personnes et huit communautés religieuses. Parmi les personnes on comptait sept ecclésiastiques dont une abbesse, dix-sept nobles dont huit officiers royaux, et trente-neuf roturiers dont dix-neuf marchands, dix-huit officiers royaux non noble et deux femmes[1688]. A la fin du XVII[e] siècle, et selon ce document les roturiers, auxquels il faut ajouter quatre ecclésiastiques d'origine roturière, portent 70% des armoiries utilisées à Limoges. Mais qui sont-ils ?

La majorité appartient à la couche supérieure du Tiers-Etat. Au moins sept[1689] des dix-huit officiers royaux recensées possèdent une seigneurie et parfois même plusieurs comme ce Jean Marchandon, conseiller du roi et receveur des épices au bureau des finances de Limoges, qui en détenait trois dans communes creusoises actuelles de Chamborand (Puybeaumas et Montpelat) de de Marsac (Le Triat)[1690]. Sa famille est en pleins ascension sociale et si l'on en croit Ambroise Tardieu, l'un d'eux, Antoine Marchandon, sera anobli sous Louis XV[1691]. D'autres parmi ces officiers royaux roturiers appartiennent à des familles dont certaines branches ont déjà été anoblies par des charges. Ainsi parmi les Maledent on trouve des branches nobles comme les Maledent de La Borie et les Maledent de Puytison qui sont nobles avec des charges de président trésorier général de France[1692] et des branches roturières comme celle de Joseph Maldedent, bourgeois de Limoges[1693]. Mais ils portent tous les mêmes armes *d'azur à trois lions passants d'or l'un sur l'autre*. On peut faire la même remarque pour la famille Chaud dont un membre, Jean Chaud, est « écuyer » et seigneur du Dognon (H.V.) et l'autre, Jacques Chaud, seigneur de La Meinereix, « conseiller, advocat et procureur du Roy » au Dorat (H.V.). Ils déclarèrent néanmoins eux aussi un écu identique et parlant *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un trèfle aussi d'or soutenu d'un croissant d'argent posé sur une flamme de gueules*[1694]. Cependant la fidélité aux armes ancestrales quand change le statut social semble la règle à Limoges. Mais il y a des exceptions comme dans la famille Moulinier issue d'une lignée de marchands et qui a compté jusqu'à huit branches au XVII[e] siècle Aussi bien celles demeurées roturières que celles anoblies par des charges, elles ont toutes porté *d'azur à un moulin d'argent*[1695]. Cependant l'un d'eux, Barthélémi Moulinier (1644-1737) anobli par la charge de procureur au bureau de finances de Limoges[1696], déclara en 1698 *des armoiries d'azur à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux molettes et en pointe d'un moulin à vent du même*[1697].

[1686] *Ibid*., p. 59
[1687] *Ibid*., p. 62. Nous n'avons pu localiser cette seigneurie. La parenté entre les deux récipiendaires est incertaine
[1688] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 1 à 12
[1689] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 1-12. Il s'agit de Phélippeaux, sieur du Fesnoy, de Moulinier, sieur de Puymaud, de Roger des Essarts, de Chaud, seigneur de La Meinereix, de Marchandon, de Malavergne, sieur du Masdoumier et de Baliot ou Baillot, seigneur du Queyrois
[1690] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 102 et J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 6. Les armes de cette famille, *d'or à un arbre de sinople sur une terrasse du même; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*, pourraient être allusives de ces trois fiefs (*l'arbre,* un beaumier (Puybeaumas), *la terrasse* un mont (Pelat) et les trois étoiles (Le Triat)
[1691] *Ibid.* 102-103
[1692] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 2
[1693] *Ibid*., p. 11
[1694] *Ibid*., p. 9
[1695] *Généalogies limousines et marchoises, tome XII, op. cit.,* p. 139- 190
[1696] *Ibid*., p. 171
[1697] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 48. Le *chevron* figure ascensionnelle, les *molettes* accessoire typique de l'équipement du chevalier et le *gueules* couleur du sang, ne sont pas qu'un choix esthétique mais aussi des marqueurs d'un changement vers le haut du statut social

Les armoiries de roturiers déclarées en 1698 et ultérieurement présentent plusieurs caractéristiques communes. La première est l'absence de brisures (le cas de Barthélémi Moulinier est plutôt un changement d'armoiries). Ce n'est d'ailleurs ni propre au Limousin, ni même aux roturiers : chez les nobles à part dans quelques très grands lignages et dans les familles royales, elles sont tombées en désuétude[1698]. Leur seconde caractéristique est la proportion considérable de figures parlantes qui atteint globalement 73%, soit près de trois armoiries sur quatre. Dans le groupe de ceux qui se qualifient de « bourgeois » ou de « marchands » cette fréquence approche les 90% (17 écus sur 19)[1699]. Elle est un peu moindre dans le petit groupe des ecclésiastiques soit 71% et plus bas chez les officiers royaux (53%). Il y en a plus chez les nobles (67%) qui, dans une forte proportion sont des anoblis de fraîche date (XVII^{e} siècle) issus de lignées marchandes où le choix de figures parlantes prévalait. Le troisième aspect est qu'il ne semble pas y avoir de la part des roturiers des déclarations de fausses armoiries comme chez les nobles. Celles qui ont été présentées étaient bien les véritables armes familiales. On peut constater par exemple que les armoiries *d'argent à un arbre* (poirier) *de sinople sur une terrasse du même soutenu de deux lions affrontés de gueules*[1700] déclarées par Michel de Perière, président du présidial de Limoges sont pour l'essentiel (*l'arbre* et les *deux lions*) identiques à celle peintes entre 1630 et 1640 pour un « Perière, avocat du roi », et un « Mr Perière, président », qui n'avaient pas encore ajouté une particule à leur nom[1701]. Les armoiries à rébus d'un personnage de modeste condition, le marchand-drapier Jean Eschaupré, *d'argent à une plante de tournesol de sinople sur une terrasse fleurie et boutonnée d'or, surmontée d'un soleil du même accosté des lettres A et B*[1702] sont très proches de celles que fit représenter vers 1657 un autre Eychaupré (probablement un ascendant) soit *d'or à une plante de tournesol de sinople sur une terrasse du même fleurie de trois roses de gueules, surmontée d'un soleil de gueules*[1703].

C'est dans ce groupe des roturiers relativement fortunés que l'on rencontre le moins de refus de présenter les armoiries personnelles à l'enregistrement. Par exemple sur les sept Mouliniers astreints au paiement du droit d'enregistrement dans la généralité de Limoges, un seul, N… Moulinier, greffier de la maison de ville de Bellac[1704], se vit imposer d'office en 1701 des armes mécaniques *d'or à deux fasces de sable*[1705]. Pourtant il faisait bien parti de la vaste famille des Moulinier de Limoges qui, outre Barthélémi Moulinier précité et anobli par charge, comptait parmi ses membres vers 1696 les porteurs de l'écu au *moulin d'argent* : Martial Moulinier, seigneur de Puymau, juge et prévôt royal de Limoges[1706], Jean Moulinier, seigneur de Puydieu et avocat au parlement de Bordeaux[1707], Antoine Moulinier, greffier en chef de la prévôté de Limoges, avocat en parlement et capitaine de la milice bourgeoise[1708] et Pierre-Joseph Moulinier avocat à la Cour[1709]. Le moins notable dans cette parentèle est le marchand épicier Jean Moulinier. Il est cependant qualifié de « bourgeois » et a épousé la fille du procureur du présidial de Limoges[1710]. Il est le seul à avoir placé ses initiales J M sur son écu[1711].

Cet empressement forcé de certains roturiers à faire enregistrer leurs armoiries à Limoges ne tient certainement pas à une adhésion civique à ce nouvel impôt mais plus vraisemblablement au fait que leurs armoiries étaient bien connues de tous par l'usage public qui en était fait notamment lors des enterrement et des fêtes des confréries sans compter que certaines figuraient de manière permanente sur des supports bien visibles de tous tels que les vitraux des églises et des habitations particulières, voire des bâtiments publics comme l'Hôtel de Ville[1712].

[1698] Michel PASTOUREAU, *Figures de l'héraldique,* Paris, 1996, p. 77
[1699] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 1-12
[1700] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 2
[1701] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 128
[1702] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 5. La signification des lettres A et B est obscur
[1703] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 81. L'auteur note qu' « il y a d'autres Eychaupré qui ont des armes différentes »
[1704] *Généalogies limousines et marchoises, tome XII, op. cit.,* p. 181. Il s'agit de Jean Moulinier (1657-1736), sieur du Moulin-Matau
[1705] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 150
[1706] *Ibid.,* p. 4
[1707] *Ibid.,* p. 44
[1708] *Généalogies limousines et marchoises, tome XII, op. cit.,* p. 156
[1709] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 60
[1710] *Généalogies limousines et marchoises, tome XII, op. cit.,* p. 175. Il est en outre lieutenant de la milice bourgeoise de son quartier, charge acheté 350 livres.
[1711] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 11
[1712] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 23-27

Ce souci de se conformer à l'édit de 1696 s'observe aussi parfois loin de Limoges. A Bourganeuf (Cr.) les deux branches de l'importante famille roturière locale des Aubusson (sans lien avec celle de la famille d'origine chevaleresque homonyme) rivalisent pour présenter leurs armes au bureau d'enregistrement. Aucun membre ne manque à l'appel. Dans la première branche, Jean Aubusson, conseiller et procureur du roi en l'élection de Bourganeuf, Louis Aubusson du Piat et Guillaume Aubusson, conseillers du roi et élus[1713], Jean Aubusson, conseiller du roi et receveur des tailles, font enregistrer leurs armoiries familiales toutes identiques *d'azur à trois étoiles d'argent, deux en chef et une pointe*[1714]. Dans l'autre branche Gabriel Aubusson, conseiller du roi, président en l'élection de Bourganeuf, Charles et Jean Aubusson, bourgeois de Bourganeuf font de même avec leurs armes *de gueules à une fasce d'or accompagnée en pointe d'un croissant du même*[1715]. Il est probable que leur zèle a été puissamment stimulé par leur qualité d'officiers royaux chargés de la perception de la taille, impôt fort impopulaire, et par leur position sociale éminente dans un bourg qui ne dépassait pas 300 feux en 1686[1716]. Ils entraînent par leur exemple d'autres familles d'agents royaux et de notables qui viennent hâtivement présenter leurs armoiries et régler le droit d'enregistrement tels les deux Trompodon dont l'un est « conseiller du roi, maire perpétuel de Bourganeuf » et l'autre seigneur de La Chaume, tels encore les trois Forest, le greffier, l'avocat et le lieutenant civil en l'élection de Bourganeuf[1717]. Au total il n'y eut que six particulier sur trente-sept qui refusèrent de présenter leurs armes pour enregistrement à Bourganeuf. Mais sur ce nombre probablement pas plus de deux étaient de véritables récalcitrants : l'un était l'écuyer N… de Chastenet (deux autres membres de cette famille avaient enregistré leurs armoiries) et, peut-être, un autre qui était le greffier de justice Bellemye[1718] dont des homonymes portaient des armes à Limoges vers 1650[1719]. Les autres n'avaient probablement pas d'armoiries. Ce n'est pas dans cette petite élection où dominaient les officiers royaux qu'il faut rechercher des refus massifs (ils sont ici de l'ordre de 6 à 10%) contre 24% dans l'élection de Limoges[1720] et près de 30% dans celle de Tulle[1721]. Dans la Haute-Marche (élections de Guéret et d'Evaux) ce fut bien pis car on dénombra chez les roturiers un taux de non présentation des armoiries de 53%. De plus, alors que dans l'élection de Limoges les officiers royaux avaient presque tous enregistré leurs armoiries, dans la Haute-Marche cette catégorie sociale est récalcitrante à 56%. Ce taux est supérieur à celui constaté dans le groupe des « bourgeois » et des « marchands » où armoiries déclarées et non déclarées s'équilibrent[1722].

Dans cette héraldique roturière de la fin du XVII^{e} siècle, enregistrée spontanément ou par contrainte, on peut relever quelques étrangetés concernant les métiers des titulaires d'armoiries et leur répartition géographique.

Si l'on prend comme référence l'héraldique des habitants de Limoges au milieu du XVII^{e} siècle telle que nous la montre l'Armorial de l'émailleur Philippe Poncet on constate qu'un demi-siècle plus tard, beaucoup de gens de condition modeste ne figurent plus dans l'Armorial général de 1696. Autour de 1650 ils étaient de l'ordre d'une cinquantaine à commander des armoiries, soit environ 7% du recueil de Poncet. On trouvait parmi eux des artisans (orfèvres, émailleurs, horlogers, tailleurs, gantiers, cordonniers, maréchaux-ferrants, épingliers, boulangers, pâtissiers, brodeurs, potiers d'étain, fourbisseurs, selliers, ceinturiers, apothicaire, tisserands, maçons, archers), des petits commerçants (épiciers, papetiers, marchands frangeurs, chapeliers, hôteliers), des auxiliaires de justice (sergents, huissiers, greffiers, arpenteurs). En 1700 on ne retrouve ni leurs noms, ni leurs armoiries, ni même leurs métiers à quelques exceptions près, dans l'Armorial général. Sans doute un certain nombre de ces familles se sont-elles éteintes entre 1650 et 1700, sans doute d'autres ont-elles perdu le souvenir des armoiries de leurs ancêtres, mais on ne peut faire l'hypothèse ni d'une extinction totale des lignées concernées, ni d'une perte complète de la mémoire héraldique. Le plus vraisemblable est que ces roturiers peu fortunés aux revenus limités se sont abstenus de présenter leurs armoiries pour enregistrement et, pour la plupart, ont réussi à ne pas attirer l'attention des bureaux en charge de l'application de l'édit.

[1713] Les «élus » achetaient leurs charges de répartiteurs de la taille et de juges sur le fait de la taille au civil et au criminel. Mais depuis Colbert ils étaient étroitement contrôlés par l'intendant (voir M. MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, op. cit.,* 198-200
[1714] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 79
[1715] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 80
[1716] Christian POITOU, *Paroisses et communes de France,* Creuse, CNRS éditions, Paris, 2000, p. 280
[1717] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 80-82
[1718] *Ibid*., p. 188-189
[1719] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 43
[1720] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 1-12 et 42-66
[1721] *Ibid*., p. 66-76
[1722] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,*

Cependant tous n'ont pas échappé à la nouvelle taxe. Quelques uns, principalement à Limoges où le risque était plus grand, ont pris prudemment le parti de déclarer leurs armes. C'est le cas du marchand Simon Faute qui ne pouvait faire moins que son parent Pierre Faute, conseiller du roi et « contrôleur des décimes du diocèze de Limoges » avec lequel il s'était rendu au bureau d'enregistrement en 1697 pour déposer les armes *d'azur à un lion d'or sur une terrasse de sinople et passant derrière un arbre du même fourché de deux branches que le lion embrasse de sa queue par devant et la repasse par derrière*[1723] que portaient leurs probables parents en 1630 et 1648[1724]. Le marchand drapier Jean Eschaupré avait fait de même en présentant des armes *à une plante de tourne sol surmonté d'un soleil*[1725], analogues à celles de que N… Eychaupré avait faites peindre quarante ans plus tôt[1726]. D'autres aussi les imitèrent parmi les marchands et le petit personnel judiciaire. Mais les artisans ne se manifestèrent pas. Pour en trouver un il faut chercher parmi les attributaires d'office où l'on relève qu'un certain N… Hervy, « marchand teinturier en la ville de Limoges » reçut en 1701 un écu mécanique *d'azur à un chevron d'or*[1727]. Il voisine dans l'Armorial général avec d'autres malchanceux de petite condition dont les familles portaient, ou avait porté, des armoiries comme le marchand de fer N… Avril[1728], le marchand de sel N… Romanet[1729], les marchands épiciers N… Garat[1730] et N… Raby[1731].

Cette disparition observée à Limoges dans l'Armorial général de catégories sociales dont de nombreux membres avaient certainement fait usage d'armoiries n'est qu'un aspect des curiosités de ce document. Il en est un autre non moins surprenant qui est la surreprésentation de certains métiers dans certains lieux et son absence dans d'autres. Ceci est particulièrement flagrant dans la Haute-Marche pour les marchands et les notaires.

Dans l'est de ce territoire, c'est-à-dire à Felletin et à Aubusson, les marchands volontairement ou non figurent au nombre de onze dans l'Armorial général[1732]. On peut certes attribuer cette concentration géographique au fait que Felletin et Aubusson étaient au XVII[e] siècle les seuls centres artisanaux d'importance fondés sur la fabrication de tapisseries que les marchands locaux allaient vendre dans toutes la France[1733]. Mais ceci ne peut expliquer qu'aucun autre marchand de la Haute-Marche n'a présenté ou reçu d'office des armoiries en 1696. Il paraît peu probable que dans des petites villes comme Guéret, Bourganeuf ou La Souterraine il ait été impossible d'attribuer d'office des armoiries à des marchands. Guéret, par exemple, en 1734 neuf marchands et cent-seize artisans dont aux moins quelques uns, si l'on se fonde sur le cas de Limoges, devaient soit porter des armoiries, soit remplir les conditions de ressources pour s'en voir imposer d'office[1734].

Le cas des notaires illustre le caractère arbitraire de la répartition spatiale des armoiries attribuées d'office à une profession particulière. Sur le territoire de l'actuel département de la Creuse (élections de Guéret, Evaux, Bourganeuf, partie orientale de l'élection de Limoges) seul un notaire royal de Guéret, Annet Regnauld, avait déclaré spontanément ses armoiries *d'azur semé d'étoiles d'or à un cygne contourné d'argent sommée d'une croisette pattée du même, adextré d'un A et senestré d'un R d'or brochant*[1735]. Son confrère Jacques (ou Joseph) Baret, qui ne possédait peut-être pas d'armes[1736], reçut d'office un écu parlant de dérision *de sinople à deux barres d'argent*[1737].

[1723] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 5. Leurs armoiries sont enregistrées sous les numéros d'ordre 35 et 36

[1724] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 82

[1725] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 9

[1726] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 81

[1727] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 147. Apparemment sa famille n'avait jamais porté d'armoiries (cf. *Généalogies limousines et marchoises, tome IV, op. cit.,* article Hervy

[1728] *Ibid.,* p. 143. Les Avril de Limoges vers 1650 portaient tous un écu *au lion* avec des variantes (cf ; Poncet, *op. cit.,* p. 36-37)

[1729] *Ibid.,* p. 142. Les Romanet formaient plusieurs familles marchandes de conditions assez inégales mais toutes avaient deux branches de romarin dans leurs armes (cf. Poncet, *op. cit.,* p. 136)

[1730] *Ibid.,* p. 147. Les Garat, eux aussi de conditions très diverses (cf. p. 19, 48 , 55) avaient le plus souvent dans leurs armes *un entrelas d'or* (garot ?). Voir aussi Poncet, *op. cit.,* p. 86

[1731] *Ibid.,* p. 146 Cette famille avait *un lion* parfois *traversé d'une flèche* (cf. Poncet, *op. cit.,* p. 134

[1732] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* Ont présenté leurs armoiries les marchands Barjon, Gas, Coulaudon de Felletin, Billat, Roger et Usseil d'Aubusson, et Viton d'Auzances. En ont reçu d'office Boujasson, Brisse, Chaussard de Felletin et Chapelet d'Auzances

[1733] Catalogue de l'exposition *L'aventure aubussonnaise de la tapisserie, XVI[e] et XVII[e] siècles- 19 juin-4 octobre 1962*, Musée de la tapisserie, Aubusson, p. 18-19

[1734] Geneviève PARELON, *Guéret à la fin de l'Ancien Régime,* PULIM, Limoges, tableau 22, p. 314-316

[1735] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 33

[1736] La branche des Baret des Cheises possédait, au moins au XIX[e] siècle, des armoiries *d'argent au chevron d'azur, à une fasce du même brochant accompagnée en pointe d'une merlette du même* (cf. Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 16-17)

[1737] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 45

Il en fut de même pour six autres notaires : François Tixier de Felletin qui eut des armoiries *d'or à deux navettes de tisserand*[1738], Pierre et Antoine de Combredet, notaires royaux à Saint-Avit-le-Pauvre (Cr.) qui reçurent chacun des armes *de gueules à un chapeau d'argent*[1739], Antoine Mazeau, notaire au Châtenet-en-Dognon H.V.) auquel fut octroyé un écu *de sable à une maison d'or*[1740] *; au chef du même,* Annet Rioblanc, notaire royal à Champagnat (Cr.), pour qui se furent des armes *de gueules à un sceptre d'argent posé en pal*[1741] et enfin Georges Sapin, notaire royal à Mérinchal qui fut attributaire *d'un parti d'argent et de gueules à un lapin (sic) de sinople brochant*[1742]. Sur ces huit notaires sept sont implantés dans le quart sud-est est du territoire marchois, un seul autre se trouvant à l'ouest (Le Châtenet-en-Dognon). Cette répartition ne reflète probablement en rien la réalité de l'implantation territoriale de la profession de notaire à la fin du XVII[e] siècle. Si on la compare celle observée à la veille de la Révolution l'écart est prodigieux même si l'on tient compte d'une possible inflation du notariat dans l'intervalle. Par exemple dans l'actuel canton de Bellegarde-en-Marche (Cr.) là où un seul notaire Annet Rioblanc avait reçu d'office des armoiries, on en comptait neuf en 1792[1743]. Dans la partie ouest du département de la Creuse (cantons de Bénévent, Bourganeuf, Le Grand-Bourg et La Souterraine) où tous les notaires avaient échappé à l'attribution d'office d'armoiries, on dénombrait en 1792 trente-et-une études notariales[1744]. Dans la minuscule paroisse de Paulhac (cne. de Saint-Etienne de Fursac (Cr.) on trouvait au début du XVIII[e] siècle trois famille de notables : les Decoudier (notaires, les Venassiers (juges) et les Tanchons (notaires). Toutes portaient des armoiries mais ne les firent pas enregistrer. Seul Léonard Decoudier, sieur du Mazet, reçut d'office un écu de type mécanique *d'argent à trois fasces de sinople*[1745]. Les deux notaires dissimulèrent soigneusement les leurs qui étaient *d'azur à une tête de cerf d'argent ramée de sable et deux étoiles d'or en chef* pour N… Venassier, sieur de Beauvais et N… Tanchon qui portait *d'argent à une tanche de gueules sur une onde d'azur, surmontée d'une étoile du même*[1746].

Ces quelques exemples sont révélateurs des capacités d'investigations limitées des commis chargée de la réalisation de l'Armorial général de France et du caractère aléatoire des attributions d'office d'armoiries aux roturiers, non seulement dans les zones rurales profondes, mais aussi dans les petits bourgs. On a le sentiment que les préposés à l'Armorial général étaient loin de soupçonner la richesse héraldique des territoires sur lesquels ils avaient compétence. Vraisemblablement parce que commençait à se répandre l'idée diffuse, qui triomphera d'ailleurs en 1790, que la noblesse et les armoiries étaient dans un rapport étroit, les recherches des auteurs de l'Armorial général s'orientèrent en premier chef vers les nobles dont assez peu, au moins dans le Limousin, échappèrent à ce nouvel impôt[1747].

Pour terminer cette réflexion sur l'héraldique limousine telle que nous pouvons la percevoir à travers le recensement généré par l'édit de novembre 1696 nous avons pensé qu'il était utile de faire un point sommaire sur la place qu'y tiennent les armoiries des femmes. Les femmes des nobles ont commencé à porter des armoiries avant la fin du XII[e] siècle et celles roturiers vers le commencement du XIV[e] siècle. Il s'agissait, sauf rares exceptions, des armes de leur père (parfois de leur mère) et de leur mari associées dans un parti ou dans deux écus juxtaposés[1748]. Il est assez vraisemblablement que, dans le Limousin, des femmes ont porté des armoiries au Moyen Age mais il n'en reste pas de traces matérielles.

[1738] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 44. Les véritables armes familiales *d'azur à un alcyon d'argent sur une mer du même* n'ont pas été déclarées (cf. Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 153-154)

[1739] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 53. Il s'agit encore d'armes parlantes de dérision qui se comprennent mieux en parler local où De Combredet se dit " découmbredé" qui peut s'entendre par calembour "découbre té" c'est-à-dire "découvre-toi" (ôte ton chapeau)

[1740] *Ibid*., p. 50

[1741] *Ibid*., p. 50 La famille Rioblanc ou Roublanc possédait des armes authentiques que le frère ou l'oncle de l'intéressé, curé de Champagnat, présenta en 1701 à savoir *de gueules à une fasce ondée d'argent chargée de trois des canettes de sable* qui sont elles aussi parlantes (voir Hugon, op. cit., p. 42)

[1742] *Ibid*., p. 66. Les armes vraies de la famille Sapin semblent avoir été *de gueules au chevron d'argent accompagné en pointe d'en croissant d'or ; au chef d'argent chargé d'un sapin de sinople* (cf. Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire… de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 146)

[1743] A.D. Creuse, 60 L, répertoire des notaires, 1791-an VIII, canton de Bellegarde-en-Marche

[1744] *Ibid.,* cantons de Bénévent, Bourganeuf, Le Grand-Bourg et La Souterraine

[1745] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 157 et Joseph BOULAUD, *La Châtellenie de Saint-Etienne-de-Fursac et ses seigneurs, op. cit.,* p. 23

[1746] *Ibid*., p. 23, 84 et 90

[1747] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 66. L'auteur souligne que l'idée que le port des armoiries était un privilège de la noblesse avait été développée aux XVI[e] et XVII[e] siècles par des auteurs comme FAVYN et LE FÉRON et des juristes comme LOYSEAU lesquels constataient, à regret, qu'il existait des armoiries roturières.

[1748] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 47-48

3. Les armoiries des femmes à la fin du XVII[e] siècle

Ce n'est pas avant l'extrême fin du XVI[e] siècle que l'on trouve dans *L'Armorial de Limoges* (voir annexe) des armoiries que l'on peut considérer comme ayant appartenu à des femmes. Ce recueil, réalisé entre 1595 et 1604, contient la représentation d'environ deux cent soixante armoiries appartenant, semble-t-il, en quasi-totalité à des hommes. En effet les rares noms de baptême et les titres qui sont indiqués sont tous masculins[1749]. Un seul écu peut être présumé féminin, celui de K (atherine) de Chambouran[1750]. Nous avons considéré comme également féminines les armoiries figurant soit dans un écu ovale (N… Descoutures, N… Bailhot, de Faulte)[1751], soit à *senestre* dans un *parti* (Châteauneuf) ou dans un *mi-parti* (La Reynie)[1752] et sur un *écartelé aux 2 et 3* (Dilhou, maison de Semaniac ?)[1753]. Ces sept armoiries présumées de femme représenteraient donc, au maximum, une fréquence de 2 à 3%. Une seule parmi ces armoiries est personnelle en ce sens qu'elle n'est pas celle de la famille. Il s'agit de l'écu de 1601 de Katherine de Chambouran qui est *de… à une cordelière en forme de croix accostée de deux étoiles de….* A titre de comparaison dans l'*Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376)*[1754] la proportion des armoiries féminines atteignait presque 15%.

Dans le *Recueil d'armoiries limousines* de Philippe Poncet, qui couvre la période 1625-1680 [1755] et concerne essentiellement Limoges et ses environs, la fréquence des armoiries portées par des femmes dépasse 8%, soit cinquante. En majorité ces armes sont incluses soit dans un parti (vingt-six), soit dans un écartelé (sept). Celles-ci sont toutes des armoiries paternelles accompagnant celles du mari. Les dix-sept autres sont aussi des armoiries paternelles[1756] à une exception près qui semble être une création personnelle. Il s'agit en effet des armoiries de « dame Catherine Marchandon, veuve de Depetiot, sieur de Chavaignac » qui sont *d'or au palmier de sinople sur une champagne du même accompagné de deux petits palmiers aussi de sinople*[1757]. Cet écu rappelle les armes de sa famille *d'or à un arbre de sinople sur une terrasse du même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*[1758]. Dans l'héraldique limousine le palmier est un meuble rare (trois autres cas seulement connus à la fin du XVII[e] siècle : Lamonerie, Paignon et Pantadis). Les *palmiers* semblent bien un choix personnel de cette Catherine Marchandon antérieur à son veuvage car le peintre Philippe Poncet les « a prins sur une bague d'or qui tourne qu'on m'a monstrée »[1759].

Qu'en est-il des armoiries enregistrées par des femmes ou attribuées d'office à des femmes dans l'*Armorial général de France* concernant le Limousin et la Marche ? Sur les 1377 armoiries concernées 130 sont celles de femmes, soit près de 10% du total. Cette fréquence paraît donc à première vue un peu supérieure à celle observée à Limoges au milieu du XVII[e] siècle (8%). Cependant il faut considérer que sur ces cent trente armoiries, soixante-et-onze sont des armoiries attribuées d'office (55%) soit à des femmes qui possédaient des armes familiales ou maritales, soit à des femmes qui en étaient dépourvues. Ainsi N…, marquise de Pompadour de Laurière qui reçut d'office en 1701 un écu mécanique *d'or à deux chevrons de sinople*[1760] possédait des armoiries familiales qui étaient un *écartelé de Gontaut-Biron, Navarre, Foix, Béarn,* avec *un sur le tout de Montaut, Comminges et Bénac* [1761].

[1749] *Armorial de Limoges*, *op.*, *cit.*, n[os] 383 (Louis Malafilhe), 393 (Maurice Deschamps), 396 (Colombet Proximard) 421 (Jean Dilhou), 428 (Pierre Delavault), 505 (M[r] Garreau, conseiller)
[1750] *Ibid.*, n[o] 506
[1751] *Ibid.*, n[os] 474 Descoutures), 474 (Bailhot), 528 (Faulte)
[1752] *Ibid.*, n[os] 555 (Châteauneuf) et 513 (La Reynie)
[1753] *Ibid.*, n[os] 421 (Dilhou) et 608 (maison de Semaniac ?)
[1754] Michel POPOFF, *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376)*, Paris, 1998,
[1755] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,*
[1756] Par exemple pour l'enterrement de Marguerite Lavandier, épouse Veyrac, sieur de La Quintaine, ce sont les armes des Lavandier *d'azur à la cordelière d'argent entrelacée en forme de croix*, déjà portées en 1602, qui figurent sur les panonceaux funèbres (voir *Armorial de Limoges*, *op. cit.* n° 566 et Poncet, *op. cit.*, p. 102)
[1757] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines*, *op. cit*., p. 113 et 129
[1758] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 6 (Marchandon "receveur des épices ". La famille originaire de Bénévent-L'Abbaye (Cr.) avait plusieurs branches à Limoges au XVII[e] siècle. Tous les Marchandon, vers 1640, portaient *un arbre de sinople* non dénommé et non un palmier) (cf. Poncet, op. cit., 129)
[1759] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* p. 129
[1760] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges*, *op. cit*., p. 154
[1761] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 425. La marquise Hélie de Pompadour était Gabrielle de Montaut-Bénac (vers 1660 -1727, fille de Philippe de Montaut-Bénac, duc de Navailles, maréchal de France (1619-1684). Elle avait épousé en 1686 Léonard Hélie de Pompadour, seigneur de Laurière (H.V.). Pour les armoiries des Gontaut-Bénac voir Michel POPOFF, *Armoiries de l'Ordre du Saint-Esprit,* Paris, 1996

Ce n'était pas nécessairement le cas de toutes les autres femmes auxquelles furent imposées des armoiries comme par exemple la veuve de N… Guibert, marchande à Limoges, qui dut accepter un écu *sinople à une barre d'or*[1762] ou la veuve Escabilliou qui reçut des armes *d'or à trois fasces d'azur*[1763]. Du fait que sur les cent trente armoirie de femmes recensées au total, soixante-dix appartenaient à des femmes nobles ou à des épouses de nobles (54%) et que, très approximativement, la moitié des roturières ayant reçu d'office des armes (soit soixante) n'en possédaient pas auparavant, ce sont environ trente femmes seulement qui eurent pour la première fois des armoiries.

Mais quel est le statut de ces soixante-et-onze armoiries imposées d'office à des femmes ? Peut-on les considérer comme des armes familiales nouvelles ou comme des armes personnelles ? Si on les voit comme des armoiries personnelles, ainsi que nous le pensons car elles n'ont aucun rapport avec les armes du père, de la mère ou du mari, c'est alors une nouveauté massive dans l'héraldique féminine qui n'en avait jamais compté une telle proportion.

3.1 Les armoiries présentées par des femmes et enregistrées immédiatement

Cinquante-neuf armoiries de femmes entrent dans cette catégorie. Leurs titulaires étaient de conditions sociales assez diverses. On y rencontrait une seule religieuse en la personne d'Elisabeth d'Aubusson, abbesse de la grande abbaye de La Règle à Limoges qui fut l'une des premières déclarantes à présenter en 1697 ses armes familiales *d'or à la croix ancrée de gueules*[1764]. La catégorie des femmes nobles, soit un total de trente, formait un groupe équivalent à celui des femmes roturières, soit vingt-neuf.

Quinze épouses ont fait alors enregistrer les armoiries de leur mari mais toutes les autres femmes, soit quarante-quatre, ont présenté soit leurs armes familiales (ici paternelles), soit beaucoup plus rarement (trois au total) des armoiries créées pour la circonstance.

Dans ce dernier groupe on trouve Jeanne d'Arfeuille (ou Mourin d'Arfeuille) épouse de l'écuyer Joeph Fricon, seigneur de Parsac (Cr.) qui fit enregistrer à Guéret en 1697 un écu *d'azur à trois léopards d'or posés l'un sur l'autre* [1765] donc sans rapport ni avec ses armes familiales *d'azur à une fleur de lis d'or accompagnée de trois étoiles du même*[1766] ni avec celles de son mari *d'argent à la bande engrêlée de sable*[1767]. Sa probable parente par alliance, Louise de Fricon, veuve de Jean de Cluis, seigneur de Ladapeyre (Cr.) ne présenta pas non plus les armes de son père ou celles de son mari (*d'argent au lion d'azur*)[1768] mais un *parti d'azur et de gueules à une tour d'or crénelée brochant sur le tout*[1769]. Il semble bien y avoir eu une concertation familiale pour faire enregistrer de fausses armoiries. Les dernières armes de femme inventées aux fins d'enregistrement sont celles d'une roturière, Marthe de Sannegrand veuve de N… du Montel, greffier des rôles de la taille à Aubusson, qui présenta un écu vraisemblablement de sa composition lourdement évocateur de sa condition de veuve *d'argent au cœur de sable accompagné à dextre du chef d'un soleil d'or et en pointe d'un chêne du même adextré d'une tête de mort d'argent* (sic) *couronné d'une couronne de sinople et senestré d'un cœur d'or*[1770]. Ni l'épouse, ni le mari ne semblent avoir possédé d'armoiries avant 1696.

Quinze autres veuves firent enregistrer les armes de leurs époux respectifs. Dans la Haute-Marche ce fut le choix d'Honorée de Marant, veuve de Chauvelin, d'Honorée de Veissière, veuve des Rièges et de Jeanne de Bien, veuve de Saint-Julien[1771]. Dans le Limousin historique ce fut aussi le choix de Catherine Baliot, veuve Petiot, de Madame Maynard, « bourgeoise et marchande de la ville de Limoges », de la veuve Romanet, de Catherine Dorat, veuve Dupin, de Jeanne Navières, veuve Ardant, de Catherine Roulhac, veuve Verthamont, de N…. veuve de Villefavars, de N… Baudon, veuve de La Font de Marconnniat, de N… veuve de Jaubert, de N… veuve du Bal et N…, veuve Dorat[1772].

[1762] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 147
[1763] *Ibid*., p. 157
[1764] *Ibid*., p. 7 (numéro 50)
[1765] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 35
[1766] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.*, p. 113
[1767] *Ibid*., p. 70
[1768] *Ibid*., p. 47
[1769] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 43 et note 72
[1770] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 25
[1771] *Ibid*., p. 19, 21 et 16
[1772] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 10, 44, 46, 51, 58, 66, 70, 114

C'est parfois l'absence d'armoiries familiales qui a pu amener certaines veuves à déclarer celles de leur époux décédé. Mais c'est probablement surtout parce que, aux termes de l'édit de 1696 (article17°), les femmes mariées et les veuves non remariées pouvaient user des armes de leur mari étant sous-entendu que c'était à la condition de les faire enregistrer. Un arrêt du 22 janvier 1697 perfectionna cette disposition en précisant que femmes mariées et les veuves devaient faire enregistrer leurs armoiries personnelles pour pouvoir les porter[1773]. Nous ne connaissons pas de femme qui, dans le Limousin, aurait procédé au double enregistrement des armes de son époux et des siennes propres. L'intérêt porté aux armoiries ne menait pas si loin. Ainsi Catherine Dorat, veuve Dupin, dont la famille possédait pourtant des armes[1774], fit enregistrer en 1697 uniquement les armes de feu son époux N… Dupin qui étaient *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois pommes de pin de sable tigées du même, deux en chef et une en pointe*[1775]. Il est aussi possible que le choix de déclarer les armes du mari ait tenu au statut social supérieur de celui-ci. On peut le présumer pour Catherine des Flottes, veuve de La Saigne dont la famille comptait des titulaires de charges judiciaires importantes mais n'était pas noble. Plutôt que de présenter l'écu au *navire d'or* familial elle fit enregistrer les armes *d'argent au lion de sable couronné de gueules* de son époux, Léon de La Saigne, dont la filiation noble remontait à 1355[1776].

Cependant quelques veuves firent le choix de déclarer leurs armes familiales et non celles de leur mari décédé. On vit de la sorte une Catherine Esmoingt de La Vaublanche présenter son écu *d'argent à trois chevrons d'azur* et non celui *d'azur à trois bourdons d'or* de son mari défunt François Pichard, seigneur de L'Eglise-aux-Bois (Cor.)[1777]. De tels choix sont la marque d'un fort attachement aux armes ancestrales qui paraît en tout cas assez évident dans le cas de Madeleine de Bermondet, veuve de Louis de Bourbon, comte de Bourbon-Busset, décédé en 1677. Issue d'une famille de consuls de Limoges anoblie au XVI[e] siècle elle fit enregistrer son écu *d'azur à trois mains senestres apaumées d'argent, deux en chef et une en pointe*[1778] renonçant ainsi à celles, ô combien plus prestigieuses, de son mari qui étaient un *semé de France à une bande abaissé de gueules ; au chef d'argent chargé de la croix et des croisettes de Jérusalem*[1779]. Marie-Renée Le Bigot de Gastines, veuve de Geoffroy de Montaignac, seigneur d'Etansannes (Cr.), fit mieux. Au lieu de présenter l'écu de son époux disparu *de sable au sautoir d'argent accompagné de quatre molettes du même*[1780] elle fit enregistrer un *parti : au 1, d'argent à une fasce de sable chargée de trois losanges d'or et accompagnée de trois trèfles de sinople, deux en chef et un en pointe ; au 2, d'azur à une fasce d'argent chargée d'un croissant de gueules accosté de deux étoiles du même et accompagnée en chef d'un lion passant d'or et en pointe d'un épi de blé du même* réunissant les armes de son père[1781] et de sa mère. Pourtant les Montaignac étaient d'origine chevaleresque (1398) alors que les Le Bigot étaient de la noblesse de robe[1782]. Plusieurs roturières marquèrent aussi leur préférence pour les armoiries familiales. Parmi elles on peut citer Jacquette Garreau, veuve d'Antoine Peschamps, seigneur de la Ville-du-Bois, ancien maire de Chénérailles (Cr.), qui fit enregistrer en 1699 les armes de son père *d'azur à trois annelets d'or posés deux et un*[1783] et non celles de son mari décédé *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un poisson d'argent posé en pal*[1784].

[1773] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français, op. cit.,* p. 79

[1774] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit*., p. 114 Dorat porte un *écartelé : au 1, de gueules à trois marteaux d'or, deux et un ; aux 2 et 3, d'azur à trois croisettes pattées d'or deux et une ; au 4 d'argent à trois fasces de gueules*

[1775] *Ibid*., p. 114

[1776] *Ibid*., p. 11 et 95. Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 18. Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 140

[1777] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 28 et 76

[1778] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit* p. 62

[1779] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, I, p. 225 et 563

[1780] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit*. p. 84

[1781] J. B. RIETSTAP, *Armorial general, op. cit.,* tome I, p. 201. Le Bigot de Gastines porte *d'argent à la fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople*

[1782] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, III, p. 241

[1783] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 19 (armes d'Antoine Garreau, maire perpétuel d'Aubusson en 1697) et p. 34 (armes de Jacquette Garreau)

[1784] *Ibid*., p. 32 (armes de Jean-Antoine Peschamps, conseiller au présidial de Guéret)

Une autre roturière, Marie Roueron, veuve de Jean Monamy président de l'élection de Combrailles prit le parti de faire enregistrer ses armes paternelles *d'azur à trois étoiles d'or rangées en fasce et en pointe un croissant d'argent*[1785] plutôt que les armoiries de son mari dont la noblesse remontait au début du XVI[e] siècle. Peut-être parce que celles-ci, *d'azur au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent,*[1786] évoquant trop directement son état de veuve, n'étaient pas de son goût.

3.2. Les armoiries de femmes « surcises parce que le blason en est mal figuré ou expliqué »

Nous n'en avons rencontré que deux. Les premières sont celles d'une veuve dont le nom de baptême et le patronyme n'ont pas été relevés et dont le mari était de la nombreuse famille des Dorat (ou Daurat) de Limoges. L'écu de son époux, présenté une première fois au bureau d'enregistrement de Limoges en 1697, n'avait pas été accepté avec la mention « à expliquer plus amplement ». Il est vrai qu'il s'agissait d'armes assez compliquées dont la veuve n'avait probablement pas une bonne connaissance ou qu'elle n'avait pas su blasonner. D'ailleurs, la même mésaventure était survenue à Simon Daurat, marchand drapier à Limoges. Tous les deux avaient finalement reçu en 1699 des armoiries identiques *écartelé d'argent par un trait de gueules : au 1, à trois marteaux de gueules ; aux 2 et 3, à trois croix d'azur ; au 4, à trois fasces de gueules*[1787] très proches de celles des autres Daurat[1788]. Les secondes sont celle de Louise de Fricon déjà évoquées plus haut laquelle, n'ayant voulu présenter ni ses armes familiales, ni celles de son défunt mari, avait créé son propre blason sans bien connaître la règle de non juxtaposition des couleurs. Soumis en 1697 au bureau d'enregistrement de Guéret il fut aussi « surcis » avec la mention "à expliquer". Finalement, ses armes, un *parti d'azur et de gueules à une tour d'or crénelée de cinq pièces ouverte du champ et brochant sur le tout,* furent enregistrées en 1699[1789] précédées de la mention « attendu l'obscurité… il [a] été suppléé… » malgré l'infraction signalée.

3.3. Les armoiries attribuées d'office à des femmes

On compte soixante dix-neuf armoiries attribuées d'office à des femmes en application de l'édit de 1696. Elles sont plus nombreuses dans la Haute-Marche que dans les Haut et Bas-Limousin, soit quarante-six contre trente-deux. Ceci est d'autant plus étonnant que la Haute-Marche ne représente guère plus du quart du reste du Limousin. Faut-il en conclure que les commis du traitant d'Hozier ont été plus zélés pour faire rentrer les droits d'enregistrement dans la généralité de Moulins dont relevait la Haute-Marche que dans celle de Limoges ? C'est assez vraisemblable.

Quoiqu'il en soit ces armoiries attribuées d'office représentent 60% des armoiries féminines enregistrées. Dans l'élection de Limoges toutes ces armoiries sont de type mécanique[1790]. Elles ne diffèrent en rien de celles attribuées aux hommes de toutes conditions : N… marquis de Pompadour de Laurière, gouverneur du Périgord, mais privé pour la circonstance de son patronyme, Hélie et de son nom de baptême, Léonard[1791] se vit attribuer des armes *d'or à deux barres de sable*[1792] entre le bourgeois de Saint-Léonard, N… Tessier (*d'or à deux barres d'azur*) et le curé de Champnétery (*d'argent à deux barres de sinople*)[1793]. N… marquise du Verdier avec des armes *d'azur à trois fasses d'argent* fut traitée de la même manière[1794]. Par contre dans l'élection de Tulle les auteurs des armoiries attribuées d'office firent le choix d'une certaine variété de figures en introduisant même sur certains écus des éléments discrètement parlants. Ainsi à N… femme de N… Espinet, avocat à Tulle, il fut attribué un écu *d'argent à une rose de gueules pointée, tigée et feuillée de sinople*[1795]. Et N… femme de N… Chadepeau, conseiller honoraire à Tulle, reçut un *losangé d'argent et d'azur*[1796].

[1785] *Ibid.,* p. 55
[1786] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 110
[1787] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit* p. 7, 10, 1&3 et 114
[1788] *Ibid.,* p. 45 (armes de Pierre Disnematin l'aîné qui ont les mêmes figures mais sans le trait de partition de gueules)
[1789] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 21 et 43
[1790] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit* voir notamment les pages 143 à 221
[1791] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* tome, II, p. 425
[1792] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 153
[1793] *Ibid.,* p. 153. Il est vraisemblable que le bourgeois et le curé ne possédaient pas d'armoiries.
[1794] *Ibid,* p. 157. La famille du Verdier en 1666 portait *d'or à un croissant de gueules d'où sort un laurier de sinople*
[1795] *Ibid.,* p. 221
[1796] *Ibid.,* p. 220. Le *losangé* évoque une peau de chat par calembour sur le nom du mari

Cependant la plupart des autres armoiries imposées à des femme à Tulle n'évoque rien de précis par les figures choisies telles *les trois quintefeuilles de gueules* des armes de la femme du lieutenant criminel d'Arche de Tulle ou les *trois trèfles de sinople* de celles de la femme de N… Cholny, conseiller à Tulle[1797].

Dans l'élection de Guéret (généralité de Moulins) les armoiries confectionnées par le bureau d'enregistrement pour des femmes ont été presque toutes très personnalisées avec volonté bien perceptible, comme pour celles de nombre de curés récalcitrants, de ridiculiser les récipiendaires. Ceci en créant en majorité (vingt-quatre sur quarante) des figures parlantes de dérision comme le *perroquet d'or* d'Elisabeth du Peyroux[1798], veuve du chevalier François de La Saigne de Saint-Georges, ou le *moyeu de roue d'or* de Marie Esmoingt[1799], veuve de l'écuyer N… Pimpérigeas, ou le *bastion d'or* de Jeanne Basty[1800], femme Peschant, ou encore le *pied de cheval* de Marie de Vauchaussade, veuve de l'écuyer Gilbert Maistre[1801]. On peut encore citer parme les meubles-sanctions attribués à des femmes, sans le moindre égard pour leur rang social, le *mors de bride de sable* de l'écu de Marie de Bridiers[1802], épouse du chevalier Henry Bertrand ou le *chien d'azur* sur les deux écus accolés d'Antoinette de Saint-Jullien et de son mari le comte de Saint-Jullien, subdélégué des Maréchaux de France à la place la place du *lion d'or* familial[1803].

Cependant toutes les armoiries attribuées à des femmes n'étaient pas autant agressives. Certaines étaient plus subtilement parlantes comme celles d'Anne Cousturier, *d'azur à un chevron d'argent ; au chef cousu de sinople*[1804], laquelle fut mieux traitée que son mari François Midre, conseiller au présidial de Guéret qui reçut *un parti d'argent et d'azur à une mitre d'or brochant sur le tout*[1805]. On peut penser qu'Anne Laborieix ne fut pas choquée de recevoir des armes *de sinople fretté de d'argent ; au chef de gueules* qui peuvent évoquer un champ labouré, à la place de ses armes familiales non déclarées *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois fermaux d'or* mais connues du bureau d'enregistrement[1806]. Quant à Marguerite de La Marche, veuve de Chabannes, peut-être fut-elle-même quelque peu flattée de se voir attribuer des armoiries *d'or à une bande d'azur chargée d'un lion d'argent* qui évoquent celles des Bourbons, comtes de La Marche (*d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent*)[1807].

Les armoiries allusives attribuées à des femmes sont rares, les auteurs de l'Armorial ayant manifestement préféré les armes parlantes plus expressives. Toutefois on peut en relever quelques unes et en soupçonner d'autres. Parmi les premières il faut placer celles qui, par le choix de certains émaux tels le *sable* et l'*argent* évoquent le deuil et les larmes. En effet le *sable* est, au moins depuis le XV^e^ siècle, très lié à l'idée de mort. Toutes les litres funéraires subsistant à l'intérieur des églises sont noires[1808]. Et l'*argent* est en héraldique toujours la couleur des *larmes*[1809]. De telles considérations pourraient expliquer les armoiries imposées, pas nécessairement par compassion, d'une part à Jeanne de Barnard, veuve de Philippe de Jumilhac, qui sont *de sable à une bande d'or accompagnée de trois trèfles d'argent*[1810]et d'autre part à Anne de Froment, veuve de La Motte, à savoir *un bandé de d'argent et de sable de six pièces à trois roses de gueules brochant*[1811].

[1797] *Ibid.*, p. 220, n° 266 (Darche) et 264 (Cholny)
[1798] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 48
[1799] *Ibid.*, p. 49
[1800] *Ibid.*, p. 51
[1801] *Ibid.*, p. 62
[1802] *Ibid.*, p. 79. Ces Bridiers portaient *d'or à la bande de gueules*
[1803] *Ibid.* p. 47. Les préposés de l'Armorial général connaissaient parfaitement les armes véritables des Saint-Jullien *de sable semé de billettes d'or au lion aussi d'or brochant* déclarées par les écuyers Léonard et Valeri de Saint-Jullien en 1697 à Guéret (voir p. 18 et 39)
[1804] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 51. Cet écu évoque les armes familiales des Cousturier (*d'azur au chevron d'or surmonté d'une étoile du même, accompagné de trois branches de laurier d'argent*) qui furent les premières enregistrées en 1697 dans l'élection de Guéret (voir p. 15)
[1805] *Ibid.*, p. 50. Les armes parlantes enregistrées en 1697 par un autre François Midre, seigneur de Saint-Sulpice-le-Donzeil (Cr.) étaient *d'azur à un soleil d'or* (voir p. 29)
[1806] *Ibid.*, p. 51 et 34
[1807] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 47. Les de La Marche, seigneurs de Puyguillon (cne de Fresselines, Cr.) portaient *d'argent à un chef de gueules* (voir p. 36)
[1808] Voir Sabine de Lavergne, *Les litres funéraires du pays de Caux*, dans Revue des Sociétés savantes de Haute-Normandie, n° 28, 1962, p. 7-11
[1809] Jan VAN HELMONT, *Dictionnaire de Renesse*, *op. cit.*, p. 244-245
[1810] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.* p. 54
[1811] *Ibid.*, p. 61

Parmi les armoiries étranges où l'on pourrait voir une allusion, certes difficile à préciser, on peut citer celles *de vair à un cheval de gueules* attribuées à N… de Thianges, dame de Lussat (Cr.) association insolite en héraldique d'une fourrure et d'un cheval, animal rarissime sur les écus[1812]. Et faut-il voir dans les armes *de gueules à un pal d'hermine* attribuées d'office en 1701 à Françoise Maslardier femme d'Isaac Aurousset, conseiller au présidial de Guéret[1813], une allusion à la magistrature ?[1814]

On ne peut dire au total que, en ce qui concerne les armoiries attribuées d'office, les femmes ont subi une discrimination. Là où on a attribué des armes de type mécanique elles ont reçu comme les hommes des armes de ce type et là où on a imposé des figures signifiantes ou non elles ont eu, comme les hommes, leur contingent d'armoiries caricaturales à peu près dans les mêmes proportions.

[1812] *Ibid*., p. 66. Le frère (?) de celle-ci, Joseph de Thianges, seigneur de Lussat et de Malleville (cne de Reterre, Cr.) fit enregistrer ses armes *d'argent à trois trèfles de gueules* en 1698
[1813] *Ibid*., p. 51
[1814] François BOUCHER, *Histoire du costume en Occident des origines à nos jours,* Paris, 2008, p. 201-203. L'épitoge herminée est portée par les magistrats au moins depuis de XVII[e] siècle

CHAPITRE III

L'HÉRALDIQUE DU PREMIER EMPIRE

(1806-1815)

EN LIMOUSIN

Pendant la première année de la Révolution française l'héraldique ne fut jamais mise en débat. D'ailleurs, sauf erreur de notre part, les cahiers de doléances rédigés en 1788 ne s'en étaient pas préoccupés. Lors de la célèbre séance de l'Assemblée Constituante qui, dans la nuit du 4 aout 1789, décréta l'abolition des privilèges de la noblesse, du clergé et des collectivités, aucun des nombreux intervenants ne souleva la question des armoiries. Et ce à très juste titre car les armoiries n'étaient juridiquement ni un privilège des nobles, ni des gens d'église, ni des collectivités.

Ce n'est que l'année suivante que certains révolutionnaires s'avisèrent que les armoiries étaient « des signes de noblesse » ou « des marques de féodalité »[1815]. Amalgame avec d'autres signes bien réels de noblesse tels que les titres, les qualifications nobiliaires, les noms de fiefs, les droits de chasse, les girouettes, les pigeonniers ? Volonté de faire table rase d'un long passé devenu insupportable en éliminant tout ce qui pouvait l'évoquer visuellement (et c'était bien les cas des armoiries) ? Ignorance que, juridiquement depuis toujours, dans le royaume de France jamais les armoiries n'avaient été réservées à la seule noblesse et que, de fait, dès le commencement du XIII^{e} siècle de nombreuses catégories sociales (bourgeois, artisans, paysans parfois, ecclésiastiques) avaient porté des armoiries ? Déni de cette réalité qu'en 1789 les trois-quarts des armoiries appartenaient à des non nobles ? Il est probable que ces diverses considérations sans fondement ont joué un rôle dans le discrédit de l'héraldique chez les révolutionnaires de 1789.

Mais il faut en ajouter quelques autres. La première est que, pour la génération née vers 1750-1760 qui est en train de faire la Révolution, l'héraldique est largement méconnue. En effet la science du blason qui avait été enseignée dans les collèges tenus par les Jésuites pendant cent cinquante ans cessa de l'être lorsque les Oratoriens les remplacèrent après leur expulsion de France en 1764[1816]. Plus généralement l'héraldique pour les contemporains est rangée parmi les archaïsmes au même titre que l'art gothique. Certes l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* dans l'introduction aux planches d'armoiries intitulée « Blason ou art héraldique » ne contient pas le moindre jugement de valeur. Cependant ce texte présente l'héraldique comme un art achevé à l'occasion du « voyage que le roi de France Louis VII … fit en 1147, pour recouvrer les saints lieux » et mis en œuvre dans les tournois inventés pour « exercer la noblesse en temps de paix »[1817]. Ce texte de présentation fait apparaître au total, sans la moindre ambiguïté, que les armoiries sont l'apanage exclusif des nobles et qu'elles sont concédées par les seuls souverains à l'occasion des anoblissements. De la capacité héraldique ouverte à tous sans restriction sous l'Ancien Régime il n'est pas fait mention.

[1815] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 76

[1816] Voir Philippe PALASI, *Jeux de cartes et de l'oie héraldique aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècle. Une pédagogie ludique en France sous l'Ancien Régime*, Paris, 2002

[1817] *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts méchaniques avec leur explication, blason art héraldique*, fac-similé, Paris, 1994, p. 1

Une autre cause, qui a pu conduire l'opinion générale de la fin du siècle des Lumières à se persuader que le droit aux armoiries était réservé aux nobles, est l'ordonnance du 29 juillet 1760. Ce texte à but essentiellement fiscal (comme l'édit de 1696 mais dans un esprit nettement restrictif) réservait le droit aux armoiries à certaines personnes privilégiées. Il ne fut jamais appliqué car le parlement de Paris refusa de l'enregistrer. Mais il demeura resta dans l'esprit du public comme une tentative de fixer une règle qui faisait explicitement des armoiries un privilège en faveur de la noblesse[1818].

Enfin, en conséquence de l'édit de 1696, les armoiries des non nobles qui étaient très ostentatoires au XVII^e^ siècle comme par exemple à Limoges, semblent être devenues beaucoup plus discrètes par crainte d'une nouvelle taxation. L'accompagnement des cortèges funèbres par des panonceaux aux armes des défunts semblent être passés de mode au XVIII^e^ siècle. De même les nombreuses confréries religieuses, toujours bien vivantes à cette époque ne présentent plus les armes de leurs membres lors des banquets annuels[1819]. Par contre l'héraldique des nobles continue de s'afficher sur les portes de leurs demeures, sur leurs litres funéraires dans les églises et sur les livrées de leurs domestiques.

Quoiqu'il en soit c'est sur la proposition d'un très jeune député de la noblesse, le vicomte Mathieu de Montmorency (1766-1826) issu d'une célèbre famille d'origine chevaleresque, que les armoiries furent classées parmi les « signes de féodalité » et abolies en même temps que la noblesse héréditaire lors de la séance la séance de l'Assemblée Constituante du 19 juin 1790. Le décret du même jour, sanctionné par lettres patentes de Louis XVI le 23 juin, précisait que l'usage des armoiries était interdit à tout Français[1820]. Par la suite une série de textes (loi du 20 avril 1791, décret du 29 septembre 1791, décret du 27 juillet 1793) va organiser une « véritable chasse aux armoiries » aussi bien sur les monuments publics que dans les habitations privées à l'extérieur comme à l'intérieur. Des sanctions sévères étaient prévues pour les contrevenants comme par exemple des amendes égales à six fois la contribution mobilière ou l'incapacité à occuper des emplois civils et militaires[1821]. Il n'était fait d'exceptions que pour les armoiries ornant des monuments ou des objets présentant un intérêt historique ou artistique[1822]. Les destructions, qui commencèrent dès 1790 et se poursuivirent jusqu'en 1795, furent nombreuses. Cependant l'application des textes iconoclastes fut territorialement assez inégale : systématique à Paris notamment où même des fleurs de lis isolées furent bûchées elle fut plus limitée dans les campagnes par négligence ou en raison de difficultés techniques[1823]. Ainsi dans le Limousin les clés de voûte armoriées des églises furent souvent épargnées car difficiles d'accès et les litres funéraires armoriées furent en général simplement badigeonnées en blanc car leur destruction aurait entraîné de coûteuses dégradations. Mais, globalement, il apparaît que dans les dernières années du XVIII^e^ siècle l'héraldique avait pratiquement disparu du paysage français et des préoccupations du moment.

1. Renaissance de l'héraldique ou naissance d'une nouvelle héraldique ?

Cet effacement de l'héraldique aura été toutefois bref. En effet par le premier statut du 1^er^ mars 1808 Napoléon Bonaparte, qui s'était couronné empereur le 2 décembre 1804, créait une nouvelle noblesse et établissait en faveur de cette dernière un droit aux armoiries lié à la concession d'un titre. Nul autre individu ou famille ne pouvait bénéficier de la capacité héraldique. Dans ces conditions les anciens nobles (sans parler des non nobles) ne pouvaient faire usage de leurs anciennes armoiries sauf si l'empereur leur avait concédé un titre qui ne pouvait résulter que de leur seul mérite et non de l'hérédité. La rupture mais avec le droit et la pratique héraldiques de l'Ancien Régime était donc total.

[1818] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français*, *op. cit.*, p. 243
[1819] Stéphane CAPOT et Paul HOLLANDER (sous la direction de), *Confrères et confréries à Limoges du Moyen Age à nos jours*, Limoges, 2009. On notera toutefois que la Grande Confrérie de Saint-Martial organise lors des Ostensions de 1778 un cortège précédé de trois panonceaux à ses armes (voir p. 62)
[1820] Donald Lindsay GALBREATH, *Manuel du blason*, *op., cit.*, 56. Les étrangers pouvaient en conséquence continuer à en faire usage
[1821] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français*, *op. cit.*, p. 244-246
[1822] *Ibid*
[1823] Mais bien des armoiries parfaitement visibles et faciles d'accès furent inexplicablement préservées. Ce fut le cas par exemple de deux armoiries (XIII^e^ siècle ?) sculptées sur le petit porche de l'église paroissiale de Saint-Etienne-de- Fursac (Cr.) transformée en temple de la Raison par sa Société Populaire et sa municipalité jacobine en 1794 (cf. Joseph BOULAUD, *La châtellenie de Saint-Etienne-de-Fursac et ses seigneurs*, Limoges, 1935, p. 104)

Le second statut également du 1er mars 1808 créait un Conseil du Sceau des titres présidé par un fidèle de l'empereur, l'archichancelier Cambacérès duc de Parme. Ce Conseil d'une part, examinait les demandes de majorats qui dotaient les nouveaux titres héréditaires de noblesse et d'autre part, composait et soumettait à l'empereur les armoiries à attribuer aux anoblis[1824].

Ces nouvelles armoiries, en application d'un décret du 3 mars 1808, étaient transmissibles avec le nom du père à tous les enfants sauf le signe caractéristique du titre que seul le titulaire du majorat (le fils aîné en général) avait le droit de porter. Il était interdit de modifier les armes concédées sauf autorisation expresse de le l'empereur et d'usurper celles d'autrui. Leur usage public était étroitement réglementé : elles ne pouvaient être apposées sur les immeubles sauf appartenant à des ducs mais il était permis de les utiliser pour décorer des meubles personnels et aussi les tombeaux mais dans ce cas uniquement à l'intérieur des églises[1825].

Par un décret du 17 mai 1809 les villes, les corps constitués, les associations civiles et les corporations[1826] étaient autorisés à demander des armoiries au Conseil du sceau des titres. En fait seules certaines villes (mais aucune dans les trois départements de l'actuel Limousin) hiérarchisées en trois classes comme la nouvelle noblesse titrée demandèrent et obtinrent des armoiries[1827].

L'héraldique impériale concédée respectait la règle fondamentale du blason qui interdit de superposer ou de juxtaposer deux émaux du même groupe (métal ou couleur). Mais dans la pratique les transgressions furent nombreuses. Faut-il voir ici un manque de savoir-faire de la part de Joseph Portalis (1778-1855[1828]) qui fut le principal artisan de la composition des armoiries au Conseil du Sceau des titres[1829] ? Encore mineur au moment de l'abolition des armoiries il n'avait probablement pas reçu la moindre transmission de connaissances dans ce domaine. Ses propres armoiries étaient d'ailleurs remarquablement transgressives[1830].

Cependant cette nouvelle héraldique présentait de nombreuses différences techniques avec celle de l'Ancien Régime et notamment :

- l'introduction dans les écus de pièces (francs-quartiers, chefs, pièces honorables) distinctives et personnelles indiquant la dignité du récipiendaire (prince, duc, comte, chevalier, …) ou sa fonction (baron conseiller d'Etat, baron préfet, baron évêque, baron tiré des corps savants, etc.). La classification des signes est rigoureuse. A chaque niveau hiérarchique correspond une pièce : chef pour les princes et duc, franc-quartier dextre pour les comtes, franc-quartier senestre pour les barons, pièce honorable pour les chevaliers (une fasce ou un pal par exemple). Le champ de chacune des pièces est d'une couleur définie, azur pour les comtes, gueules pour les barons et les chevaliers. Les meubles chargeant les pièces, leur position et leurs émaux sont aussi minutieusement définis et symboliques d'une fonction : par exemple une épée haute d'argent sur champ de gueules pour les barons militaires, une muraille crénelée d'or sur champ d'azur pour les comtes maires, un épi d'or posé en pal sur champ d'azur pour les comtes propriétaires, etc.[1831],
- l'apparition d'une hiérarchie de fait entre les émaux : « l'or est plus honorifique que l'argent, l'azur que le gueules et l'association or/azur est plus "noble" que l'association argent/gueules »[1832],
- l'emploi de nombreuses figures "au naturel",
- l'exclusion systématique des meubles associés à l'Ancien Régime (fleurs de lis et couronnes notamment),
- la multiplication des figures allusives de l'histoire personnelle des attributaires d'armoiries telles des pyramides ou des palmiers pour les participants de la campagne d'Egypte ;
- l'inflation des figures parlantes devenus beaucoup plus fréquentes que dans l'héraldique nobiliaire d'avant 1789,
- les infractions multiples à la règle de combinaison des émaux qui donnent souvent une tonalité très particulière un peu sombre aux armes napoléoniennes.

[1824] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français, op. cit.,* p. 244-246
[1825] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français, op. cit.,* p. 249
[1826] Pierre-Clément TIMBAL et André CASTALDO, Histoire des institutions et des faits sociaux, Paris, 1993, p. 427 et 428. La présence des corporations parmi les bénéficiaires éventuels des armoiries impériales est étrange dans la mesure où une loi de 1803 avait confirmé la loi Le Chapelier de 1791 qui avait aboli les corporations
[1827] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 79
[1828] Internet, site www.portalis.info. Joseph de Portalis était le fils de Jean-Marie de Portalis (1746-1807) l'un des principaux rédacteurs du Code civil de 1804
[1829] *Ibid.,* p. 78
[1830] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 429
[1831] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit., annexe,* p. 82-83
[1832] *Ibid.,* p. 79

Il convient d'évoquer maintenant un problème auquel fut souvent confronté le Conseil du sceau des titres, à savoir le traitement réservé aux nouveaux anoblis qui avaient porté des armoiries avant 1790 et qui désiraient les conserver. En face de telles situations le Conseil du sceau des titres pouvait discrétionnairement choisir entre les trois solutions suivantes :

- concéder les anciennes armoiries familiales en les complétant de la marque distinctive qui convenait. C'est ce qui fut fait pour les trois membres d'une famille originaire du Bas-Limousin, les Noailles, qui portait sous l'Ancien Régime *de gueules à la bande d'or.* Chacun d'eux conserva les armes familiales mais complétées du signe distinctif qui lui revenait de part sa fonction occupée sous le Premier Empire. Par exemple le comte Alfred de Noailles (1786-1812) qui fut fait comte militaire en 1810 et qui devait tomber à la bataille de la Bérézina en 1812 dut ajouter aux armes familiales un *franc-quartier senestre de gueules* au signe des barons militaires qui est une *épée haute en pal d'argent*[1833],
- modifier les armoiries anciennes en supprimant notamment les figures interdites par le pouvoir impérial car évoquant trop l'Ancien Régime. Ainsi Jean de Lasteyrie du Saillant, dont la famille était connue dans le Bas-Limousin depuis au moins 1371, ne put conserver qu'un quart des anciennes armes familiales qui étaient un *écartelé : aux 1 et 4 de sable à l'aigle d'or ; aux 2 et 3 d'argent au lambel de gueules.* Ayant été créé comte officier de la maison de l'empereur en 1810 il avait reçu un *écartelé : au 1, de sable au vol ouvert d'or ; au 2, d'azur au cor de chasse d'argent enguiché de gueules accompagné de trois molettes aussi d'argent ; au 3, d'argent au lambel de gueules ; au 4, d'azur à quatre fasce d'argent ; au franc-quartier* des comtes officiers de la maison de l'empereur qui est *d'azur au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'or accompagné des lettres D et M* (Domus Altissima)[1834],
- attribuer des armoiries entièrement nouvelles. C'est ce qui arriva à Marcelin Marbot (1782-1854), le futur général, né à Altillac (Corrèze) dans une famille noble, qui fut fait chevalier de l'Empire en 1811. Les armes paternelles qui étaient *d'argent au cerf élancé d'or* devinrent alors (peut-être à la demande de Marbot lui-même dont la carrière militaire avait commencé sa carrière au 1er régiment de hussards en 1799) alors *d'azur au hussard monté, armé, équipé et galopant d'argent adextré en chef d'une étoile d'or et soutenu d'une champagne de gueules chargée du* signe des chevaliers légionnaires qui est *une croix d'argent à cinq doubles branches*[1835].

Un autre aspect de l'héraldique napoléonienne qu'il faut évoque brièvement est celui des brisures qui, à l'origine, modifiaient les armoiries familiales d'un individu par un signe particulier (chef, bordure, bande, émail, modification, augmentation ou diminution de figures, etc.) et les distinguaient ainsi de celles du chef de famille ou chef d'armes lequel les portaient pleines. Le Conseil du sceau des titres ne prit jamais position sur cette question probablement parce que les brisures, depuis le XVIe siècle, étaient tombées en désuétude sauf dans la famille royale et quelques grandes familles nobles[1836]. Dans la pratique, lorsque le cas se présentait et c'était relativement fréquent, le fils aîné et le fils cadet recevaient les même armoiries que le père aux signes de dignité près quand ils étaient différents. Mais en aucune manière ces signes de dignité ne pouvaient être regardés comme des brisures. D'ailleurs quand un père et un fils ou un fils aîné et un fils cadet recevaient successivement la même dignité ils se retrouvaient avec des armes rigoureusement identiques. C'est ainsi que Octave de Ségur, un autre Bas-Limousin fils aîné de Louis-Philippe de Ségur conseiller d'Etat, Maître des cérémonies de l'empereur, fait comte de l'Empire en 1810 reçut les mêmes armes que son frère cadet, Philippe-Paul, créé comte de l'Empire en 1809, soit un *écartelé : au 1,* des comtes militaires qui est *d'azur à l'épée haute en pal d'argent ; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or ; au 4, d'argent plain*[1837].

On ne peut terminer cette évocation succincte des caractéristiques de l'héraldique du Premier Empire sans observer que le souci de la réglementer dans les moindres détails s'est étendu aux ornements extérieurs (heaumes, cimiers, couronnes, supports, colliers d'ordres, manteaux, etc.). Sous l'Ancien Régime leur emploi, toujours facultatif, était très libre et ne fut jamais réglementé sauf au XVIe siècle pour les couronnes, les heaumes et les cimiers mais sans succès[1838].

[1833] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 406
[1834] *Ibid*., p. 345. Le *vol ouvert* remplaçait *l'aigle éployée* figure réservée à l'empereur
[1835] *Ibid*., p. 375
[1836] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 177-178
[1837] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 466. Par rapport à leurs armes d'Ancien Régime (*écartelé : aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plain)* celles attribuées aux Ségur par le Conseil du sceau des titres ont leurs quartiers inversés
[1838] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 205-211

« Les timbres des armoiries concédées sous l'Empire ne furent ni des casques ni des couronnes, mais des toques empanachées dont les plumes et les lambrequins étaient plus ou moins nombreux suivants les titres de ceux qui les portaient »[1839]. Les manteaux placés derrière l'écu furent eux aussi rigoureusement définis et réservés aux princes, aux ducs et aux seuls comtes sénateurs (les autres comtes, les barons et les chevaliers n'avaient pas droit au manteau. Joseph Cornudet des Chomettes (1755-1834) originaire de Crocq (Cr.) qui fut créé comte sénateur en 1808 portait derrière son écu *une toque de velours noir, retroussée de contre hermine, avec porte aigrette d'or et d'argent, surmonté de cinq plumes et accompagné de quatre lambrequins, deux à dextre, deux à senestre, les supérieurs d'or , les autres d'argent ; le tout posé sur un manteau d'azur doublé de fourrure blanche*[1840].

Pour l'ensemble de l'Empire français entre 1808 et 1814 on peut estimer à environ 3500 le nombre de titres de noblesse avec armoiries concédés par le Conseil du sceau des titres. Dans ce total le nombre de ceux qui furent attribués à la noblesse d'avant 1789 ne dépassa pas 950 (27%), conformément à la recommandation de Napoléon qui avait fixé pour cette catégorie le plafond à un millier[1841]. Dans cette distribution on compte soixante-huit membres de familles limousines, soit 1,9 % de l'ensemble. Cette fréquence correspond à peu près au poids démographique du Limousin (environ 700 0000 habitants en 1801) dans l'Empire de 1812 dont la population, pour 130 départements, atteignait alors 44 millions d'habitants[1842]. Sur ces soixante-huit anoblis (64 familles) vingt- cinq venaient de familles qui avaient appartenu du second ordre avant la Révolution, soit un peu plus de un sur trois, taux légèrement supérieur à la moyenne générale. Parmi eux on comptait plusieurs membres de grandes familles comme un Aubusson de La Feuillade, trois Noailles, trois Ségur, un Lasteyrie du Saillant, un Lambertye, etc.

Dans une héraldique aussi sévèrement contrôlée que celle du Premier Empire il ne faut guère s'attendre a priori à des spécificités régionales marquées. C'est toutefois ce que nous allons vérifier en examinant successivement les émaux, les combinaisons d'émaux et les figures de ces armoiries.

2. Les émaux de l'héraldique impériale du Limousin

2.1 La fréquence des émaux

Il s'agit ici de rechercher si la fréquence des différents émaux de l'héraldique impériale est proche ou éloignée de celle des &émaux de l'héraldique classique. Autrement dit de voir dans quelle mesure les bouleversements que venait de connaître la société française avec leur incidence sur les gouts et les modes avaient eu une incidence sur le choix des armoiries concédées par l'Empereur.

Dans le tableau ci-dessous nous indiquons le nombre d'écus dans lesquels on trouve les différents émaux utilisés comme champ, comme figure principale et comme figure secondaire. Quand le même émail apparaît plusieurs fois sur le même écu il n'est compté qu'une fois. Les pourcentages sont calculés sur 64 écus (les trois Ségur et les trois Noailles n'étant compté qu'une fois) et non sur 68.

Emaux	or	argent	azur	gueules	sable	sinople	pourpre
Nombre d'écus	50	42	49	48	25	9	1
Pourcentage	78%	66%	77%	75%	39%	14%	1,6%

[1839] Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français, op. cit.*, p. 251
[1840] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 33
[1841] *Ibid*, p. 54, renvoi 1
[1842] INSEE, recensement de 1801 et Internet, site Wikipédia, Premier Empire

On peut observer le *vair* et l'*hermine,* peu fréquents dans l'héraldique limousine d'Ancien Régime, sont complètement absents des armoiries attribuées ici par le Conseil du sceau des titres. D'ailleurs pour l'ensemble des armoiries impériales ces fourrures ont été rarement utilisées : 2% des écus pour l'*hermine* et 0,3% pour le *vair*[1843].

Parmi les émaux du tableau ci-dessus aucun ne prédomine véritablement. L'*or*, l'*azur* et le *gueules* se tiennent tous les trois autour d'une fréquence de 75 %. Par contre l'*argent* est sensiblement en retrait avec une fréquence qui ne dépasse pas 66%. Par ailleurs deux couleurs, peu utilisées dans l'héraldique classique, font l'objet d'une utilisation relativement importante sur les armoiries impériales du Limousin, à savoir le *sable* que l'on rencontre sur 25 écus (39%) et le *sinople* sur 9 (14%). On notera que le *sable* fournit le champ de 7 écus ce qui était exceptionnel dans l'héraldique limousine d'avant 1789. Peut-être faut-il relier cette émergence du noir en héraldique à son « grand retour »[1844] dans la société, comme en témoigne la littérature, qui marque le dernier tiers du XIX[e] siècle. Le *sinople* apparaît sur le champ 4 écus (6% des armoiries) ce qui est un taux considérable par rapport aux pratiques héraldiques d'avant 1789 où cette couleur, peu utilisée en général, notamment en Limousin, servait surtout pour les meubles et très peu pour le champ (moins de 1%). Le *sinople* est la couleur des meubles principaux de sept armoiries dont six sont des végétaux (*lis de jardin* des Destouff, *saule* des Dupuy de Saint-Florent, *feuille d'arbre* des Mortemart de Boisse, *banches de laurier ou de romarin* des Romanet de Beaune, *pins* des Debeaune, *palmes* des Verneilh) et un les *eaux* d'une fontaine (Fontane).

La hiérarchie des émaux qui fait que, en général dans l'héraldique napoléonienne, « l'*or* est plus honorifique que l'*argent,* l'*azur* que le *gueules* »[1845] semble avoir joué aussi en Limousin mais d'une manière plus atténuée. Autre observation, les figures au *naturel* sont ici inexistantes alors qu'on en compte plus d'une centaine dans l'Armorial du Premier Empire[1846].

Ces armoiries présentent un aspect lourdement bariolé, les écus bichromes étant pratiquement inexistants. Ceci provient de deux causes principales. La première tient à la présence d'une majorité (plus de 80%) d'armoiries à divisions (partis, coupés, écartelés, tiercés) ou (et) à pièces (chefs, bordures, champagnes, combles) ce qui augmente presque mécaniquement le nombre d'émaux différents nécessaires. Ainsi Casimir Des Aix, neveu du général tué à Marengo en 1800, dont les armes familiales étaient *d'argent à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or,* reçut-il un *écartelé : au 1, d'argent à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or ; au 2, au franc-quartier* des barons de l'Empire qui est *de gueules à l'épée haute en pal de sable*[1847] *; au 3, d'azur à deux quintefeuilles d'argent soutenues d'un croissant du même ; au 4, d'azur à trois pyramides d'or*[1848]. On est passé d'armoiries à deux figures et trois émaux à un écu à six figures et six émaux La seconde cause résulte des signes de dignité, charge ou fonction imposés sur chaque armoirie qui nécessitent au moins un émail supplémentaires (parfois deux ou trois comme pour les comtes sénateurs dont le *franc-quartier d'azur est chargé d'un miroir d'or tortillé d'un serpent d'argent).* Par exemple Pierre Aubusson de La Feuillade qui portait avant la Révolution un écu très sobre *d'or à la croix ancrée de gueules* a du y ajouter, quand il fut fait comte ministre employé à l'extérieur en 1810, *un franc-quartier d'azur à la tête de lion arrachée d'or*[1849].

Ces considérations nous amènent à évoquer la question des associations d'émaux.

2.2 Les associations d'émaux

Dans l'héraldique impériale, bien qu'aucune règle n'ait jamais été énoncée explicitement, il y a bien de fait une hiérarchie dans les associations d'émaux. Il suffit d'examiner les émaux utilisés pour les différentes marques de dignités pour s'en rendre compte. La combinaison *or sur azur* est réservée aux princes et aux comtes alors que la combinaison *argent sur gueules* n'est attribuée qu'aux seuls barons et aux chevaliers avec une exception toutefois, le *semé d'étoiles d'argent sur champ de gueules* qui constitue le *chef* des ducs[1850].

[1843] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.* Dans ce recueil nous avons décompté 74 armoiries avec de l'*hermine* et 10 avec du *vair* pour 3500 écus.
[1844] Michel PASTOUREAU, *Noir, histoire d'une couleur,* Paris, 2008, p. 166
[1845] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 79
[1846] Cambacérès lui-même portait sur son écu *un dextrochère au naturel* (cf. Philippe LAMARQUE, *op. cit.* p. 202)
[1847] Normalement *l'épée haute* est *d'argent*. Le *sable* marque de deuil de l'oncle
[1848] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 250
[1849] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 150
[1850] Philippe LAMARQUE, *Ibid.,* p. 35. L'auteur voit dans cette « anomalie » une influence maçonnique ce qui serait à vérifier plus amplement

Dans quelle mesure ces associations « officielles » d'émaux dans les marques de dignités ont pu avoir leurs équivalents, plus ou moins partiels, dans le corps même des armoiries c'est ce que nous allons voir en observant le tableau ci-dessous.

associations d'émaux	or-azur	or-gueules	or-sable	or-sinople	argent-azur	argent-gueules	argent – sable	argent-sinople
nombre d'écus concernés	25	9	14	0	18	16	9	8

Les chiffres montrent que, ici aussi, l'association *or-azur* l'emporte nettement sur toutes les autres et apparaît de la sorte plus noble que l'association *argent-gueules*. Mais l'association *argent-azur* se place au second rang témoignant que la vogue croissante et générale de l'azur à l'époque moderne se poursuit sous l'Empire. On remarquera aussi que l'association *or-sable* tient une place presque aussi importante que l'association *argent-gueules* qui poursuit son déclin depuis l'époque médiévale. Par contre on ne peut dire pourquoi l'association *or-sinople* n'a pas été utilisée alors que l'association *argent-sinople* apparaît sur huit armoiries, soit une proportion de 8% très supérieure à ce qu'elle était dans les siècles passés (autour de 1%)[1851].

2.3 Les transgressions de la règle d'emploi des émaux du blason

L'héraldique napoléonienne présente la caractéristique de s'être affranchie de la règle fondamentale du blason qui veut que l'on ne puisse juxtaposer ou superposer deux émaux appartenant au même groupe. En vertu de cette règle on ne doit donc pas superposer ou juxtaposer ni un métal (*or* ou *argent*) et un autre métal ni une couleur (*azur, gueules, sable, sinople, pourpre*) et une autre couleur. Par contre la règle ne vaut pas pour les fourrures (*vair* et *hermine*) que l'on peut parfaitement juxtaposer ou superposer entre elles ou avec des métaux et des couleurs. Dans l'héraldique d'avant 1789 cette règle, au moins en France, avait été en général scrupuleusement respectée. Les quelques transgressions que l'on a pu relever étaient dues à des erreurs de peintre ou de hérauts d'armes. Les transgressions délibérées, ou armes à enquerre appelées ainsi parce que l'on doit « s'enquérir » du motif de la transgression, se comptent sur les doigts d'une main. En France on connaît surtout les armes du royaume de Jérusalem (*d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même*) et celle de la famille Le Visite (*de gueules à la bande d'azur chargée de trois croissants d'argent*) qui ornent la célèbre tapisserie de la Dame à la licorne[1852].

Les transgressions fréquentes de cette règle par le Conseil du sceau des titres ne résultent pas d'une directive officielle mais d'une pratique qui serait la conséquence d'une perte partielle du savoir héraldique. Elles se manifestent de deux manières : d'une part par le placage des signes de dignité (dont les émaux sont immuables) sur les armoiries et d'autre part par une grande liberté quant aux associations d'émaux dans le reste de l'écu.

[1851] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 119 (tableau)
[1852] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 108-109

L'INCIDENCE DES SIGNES DE DIGNITÉ

Toutes les armoiries impériales portent un signe de dignité placé sur un chef d'azur pour les princes, un chef de gueules pour les ducs, un franc-quartier d'azur pour les comtes, un franc-quartier de gueules pour les barons ou une pièce honorables de gueules pour les chevaliers légionnaires ou non légionnaires. Le champ et le signe de ces pièces respectent la règle de base de l'emploi des émaux du blason. Les armoiries attribuées au général Jean-Louis Espagne, originaire d'Aubusson (Cr.) et fait comte d'Empire en 1810 à titre posthume, sont emblématiques de la manière de travailler du Conseil du sceau des titres. Il s'agit d'un *coupé : au 1, d'azur à la pensée d'argent posée à senestre ; au 2, de gueules à la cuirasse et au casque d'argent ; au franc-quartier* des comtes militaires qui est *d'azur à l'épée haute en pal d'argent bordé de sable*[1853]. Cet écu apparaît ainsi en infraction d'une part avec la règle de la non juxtaposition des couleurs (ici l'*azur* et le *gueules* du champ) et d'autre part avec celle de la non superposition des couleurs (ici le *franc-quartier d'azur au filet de sable* sur le *champ d'azur).*

De ce fait les armoiries qui respectent la règle fondamentale des émaux du blason sont l'exception et relèvent essentiellement du hasard. On trouve parmi les rares exemples du Limousin l'écu de Pierre-Hector Aubusson de La Feuillade, comte de l'Empire en 1810 qui avait pu conserver les armes familiales *d'or à la croix ancrée de gueules* qui supportaient bien, héraldiquement parlant, l'ajout d'*un franc-quartier* des comtes ministres employés à l'extérieur qui est *d'azur à la tête de lion arrachée d'or*[1854]. Ou encore les armoiries de Jacques-Louis La Brue de Saint-Bauzille, originaire du Bas-Limousin, évêque de Gand en 1813 et fait baron évêque la même année, qui étaient *d'argent à trois merlettes de sable au franc-quartier* des barons évêques qui est *de gueules à la croix alaisée d'or*[1855].

LES ASSOCIATIONS IRREGULIERES D'EMAUX DANS LE CHAMP DES ECUS

Les associations chromatiques fautives commises dans le champ des armoiries attribuées entre 1808 et 1815 donnent souvent à celles-ci une tonalité visuellement lourde, bien loin des compositions si agréables à l'œil, même le moins averti, de l'héraldique médiévale.

Or ces infractions sont nombreuses. Dans l'héraldique limousine de l'époque nous en avons relevées vingt-cinq qui concernent donc près de 40% des écus. Ces manquements à la règle portent aussi bien sur les superpositions que sur les juxtapositions fautives.

Les manquements à la règle de non superposition des émaux ont été observés uniquement pour les couleurs. Apparemment les métaux ont été utilisés correctement. Ce sont les juxtapositions fautives qui sont les plus nombreuses, soit dix-sept au total. Par contre les superpositions irrégulières ne sont pas plus de huit, soit 12%, chiffre qui est cependant énorme par rapport à celui que l'on pourrait trouver dans l'héraldique d'avant 1789.

Les infractions à la règle de non superposition des couleurs concernent pour les trois-quarts les armoiries d'individus qui n'avaient pas d'armes familiales connues avant la Révolution. Il s'agit de membres des familles Ballet, Barailon, Cheyron du Pavillon, Dumarest-Bellair, Espagne, Picot et Sartelon[1856]. Par exemple le médecin Jean-François Barailon originaire de Viersat (Cr.), fait chevalier de l'Empire en 1814, reçoit un parti dont le *2 d'azur* est chargé d'une *verge de sable.* François Dumarest-Bellair, né à Guéret, adjudant-général est fait chevalier de l'Empire en 1809 ce qui lui vaut un écu *d'azur à l'épée haute en pal d'argent accompagnée en chef de deux têtes de cheval d'or et en pointe de deux étoile d'argent ; au chevron de gueules brochant chargé* du signe des chevaliers légionnaires qui est *une croix d'argent à cinq doubles branches*[1857].

[1853] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 272
[1854] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 150
[1855] *Ibid*., p. 334
[1856] *Ibid*, pp., 155, 156, 262, 283, 443 et 461
[1857] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire,* op. cit., p. 263

Les autres (Bardet de Maisonrouge, du Cheyron du Pavillon et Destouff-Milet) avaient avant la Révolution des armoiries qui ne furent pas reprises sous l'Empire ou profondément transformées. Ainsi Louis du Cheyron du Pavillon, mort au siège de Salamanque et fait chevalier de l'Empire en 1809, dont la famille portait anciennement *d'azur à trois rocs d'échiquier d'argent,* reçut des armes transgressives totalement différentes *de sable au chevron de gueules accompagné en chef de deux épées en pal d'argent et en pointe d'un pavillon d'or*[1858] et de surcroît parlantes et allusives.

Les juxtapositions de couleurs s'observent sur dix-sept écus, soit 27% des armoiries impériales du Limousin. On les trouve d'abord sur les nouvelles armoiries attribuées à des individus dont les familles possédaient des armes (toutes conformes aux règles du blason à une exception près)[1859] avant la Révolution. C'est par exemple le cas de Louis Baraguey d'Hilliers, fait comte de l'Empire en 1808[1860], qui reçut à cette occasion un *écartelé : au 1, au franc-quartier* des comtes militaires qui est *d'azur à l'épée haute en pal d'argent ; au 2, d'argent au cheval cabré de sable ; au 3, de gueules semé d'étoiles d'argent ; au 4, d'azur à un casque de dragon d'or, à la crinière de sable.* Cet écu qui juxtapose par deux fois l'*azur e*t le *gueules* est bien différent des ex armes familiales, héraldiquement conformes, *d'argent à la bande gueules accompagnée à senestre d'une canette de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*[1861]. Des anciennes armoiries il ne reste que les *étoiles d'argent* mais maintenant sur un champ de *gueules,* ensemble qui évoque curieusement le *chef de gueules semé d'étoiles d'argent* des ducs de l'Empire. Enfreignent encore et par deux fois la règle de non juxtaposition des couleurs (plus une fois la règle de non superposition) les armoiries attribuées à François Israël Mosnier, né à Rancon (HV.), colonel de la garde impériale, fait baron militaire en 1813, qui sont un *coupé : au 1, parti de sable à trois chevrons d'or à trois étoile d'argent en chef et au franc quartier* des barons militaires qui est *de gueules à l'épée haute en pal d'argent ; au 2, d'azur à la colonne d'argent soutenue du même chargée d'un lion passant de gueules tenant dans patte dextre un sabre d'argent monté d'or*[1862].

Avec une fréquence de 40% d'armoiries faisant un usage non conforme des émaux on ne peut plus parler d'erreurs mais de la mise en place d'une nouvelle esthétique héraldique en rupture partielle avec celle des siècles précédents.

Mais il est un autre domaine dans lequel les armoiries du Premier Empire se singularisent, c'est celui des partitions.

3. Les partitions de l'écu

Les partitions connaissent dans l'héraldique impériale une inflation sans précédent. Alors qu'avant 1789, pour s'en tenir aux principales *(parti, coupé, écartelé et tiercé),* leur fréquence se tenait en général autour de 2 à 3%, sous le Premier Empire elle dépasse largement 50%. Dans le Limousin elle atteint un taux de 51%. Une comparaison avec quelques armoriaux du Moyen Age (Gilles Le Bouvier, Le Breton et Guillaume Revel) et avec l'Armorial de Limoges (vers 1600) fait bien apparaître le fossé, qui sous cet angle, sépare l'héraldique des temps passés de celle de Napoléon.

[1858] *Ibid*., p. 260
[1859] Il s'agit de la famille Destouff-Milet de Mureau qui portait un *parti de gueules et de sable* sous l'Ancien Régime (cf. Philippe LAMARQUE, *op. cit.* p. 254)
[1860] Louis Baraguey d'Hilliers (1764-1813), général en 1795 et colonel général des dragons en 1804, fut suspendu en 1813 pour des fautes commises lors de la retraite de Russie l'année précédente
[1861] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire*, op. cit., p. 155
[1862] *Ibid.* P. 400 et JOUGLA, IV, p. 120

Dans le tableau comparatif ci-après nous n'avons retenu que les quatre partitions les plus fréquentes en général dans les armoriaux, c'est-à-dire : le parti, le coupé, le tiercé et l'écartelé. Un rapide sondage portant sur les autres partitions nous a fait apparaître que leur prise en compte n'aurait guère changé le principal enseignement que nous en avons retiré.

Armoriaux :	Le Breton (XIII^{e} et XV^{e} siècle)	Gilles Le Bouvier (vers 1455)	Guillaume Revel (vers 1455)	Arm. de Limoges (vers 1600)	I^{er} Empire Limousin
Partitions :					
parti	4	15	7	2	13
coupé	1	7	5	2	11
tiercé	0	0	0	0	3
écartelé	9	26	14	2	10
Total des partitions	14	48	26	6	37
Total des armoiries	906	1841	837	263	73
Pourcentage de partitions	1,5%	2,6%	3%	2%	51%

Cette floraison de partitions n'a rien à voir avec des alliances matrimoniales comme c'était souvent le cas dans l'héraldique d'avant la Révolution. Elle est, le plus souvent, la conséquence du souci de placer sur l'écu des figures allusives du passé glorieux et récent des nouveaux anoblis et parfois d'y ajouter des figures parlantes ou les anciennes armoiries familiales. Ainsi Léonard Gay de Vernon (1748-1822), ancien évêque constitutionnel de Limoges, devenu général ensuite et fait baron de l'Empire en 1811 reçut alors un : *coupé : au 1, parti d'azur au casque de profil d'or ;* au signe des barons militaires qui est *de gueules à l'épée haute en pal d'argent; au 2, d'argent au chevron de sable accompagné de trois geais du même*[1863]. Le *casque* et l'*épée* sont allusifs de sa dernière profession alors que les *geais* sont parlants. Antoine de Lambertye, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la maison de l'empereur et fait baron de l'Empire en 1811 voulait dire beaucoup sur son *écartelé : au 1, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; au 2,* des officiers de la Maison de L'Empereur, qui est *de gueules au portique à deux colonnes surmonté d'un fronton d'argent accompagné des lettres D et A du même ; au 3, de gueules à la croix d'argent ; au 4, d'or à deux membres ailés d'aigle tenant chacun un braquemard* (épée courte) *le tout de sable ; sur le tout d'azur à deux chevrons d'or*[1864]. Cet écu combine passé (la *croix d'argent* figurait sur les armes familiales en 1516 et le *sur le tout* représentait les armes familiales en 1789), l'attachement à la province d'implantation représentée par les armes des anciens ducs de Lorraine (les Lambertye résidaient à Gerbéviller et à Cons-la-Granville, Meurthe-et-Moselle) et l'adhésion à l'Empire et à sa politique résolument guerrière représentés par *les membres d'aigle tenant chacun un braquemard.*

[1863] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire,op. cit.,* p. 295
[1864] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 339

Jean-Baptiste Estienne Monluc de La Rivière (1765-1854), premier président de la cour d'appel de Limoges et fait chevalier légionnaire en 1809, reçut des un écu aussi allusif mais plus pacifique et plus parlant que le précédent sous la forme d'un : *parti : au 1, de sable au rocher (ou mont) de six coupeaux d'or sommé de trois épis de blé du même ; au 2, d'azur à la fasce ondée d'argent ; le parti soutenu d'une champagne de gueules chargée* du signe des chevaliers légionnaires qui est *une croix d'argent à cinq doubles branches sans ruban ni couronne*[1865].

4. Les pièces

Certaines pièces par leur fréquence marquent également l'héraldique napoléonienne. Les plus nombreuses sont les *chevrons* qui figurent sur 33% des armoiries limousines de l'époque. Leur multiplication entamée depuis le XVI[e] siècle dans l'héraldique roturière s'est donc poursuivie sous l'Empire.

A l'inverse nous n'avons relevé en Limousin aucun *chef*, peut-être parce que cette pièce est essentiellement le signe de dignité des princes et des ducs. Pour l'ensemble des armoiries attribuées par le Conseil du sceau des titres on ne compte d'ailleurs qu'un seul chef, celui des armes attribuées en 1813 au baron Amable Maurès de Malartic[1866]. Par contre on compte cinq écus avec des *combles* (Camus du Martroy, Couturier de Fournouë, Imbert-Laboisseille, Roulhac et Verneilh de Puyrasseau). Le cas de Gabriel Couturier de Fournouë fait baron de l'Empire en 1813, est révélateur de cette volonté du Conseil du sceau des titres de ne pas faire usage des chefs. En effet, au début du XVII[e] siècle, deux membres au moins de sa famille avaient un chef (et un chevron accompagné de branches de laurier) sur leur écu[1867]. Or le règlement d'armoiries qui accompagne son titre lui attribue des armes *d'azur au chevron d'or accompagné de trois palmes du même, et surmonté d'une étoile d'or en chef ; au comble de gueules chargé d'une croix ancrée d'or et soutenu d'une trangle du même ; au franc-quartier* des barons membres du collège électoral qui est *de gueules à une branche de chêne d'argent posée en bande*, donc très proches des armoiries d'Ancien Régime au *chef* près[1868]. En effet, cette pièce a été sciemment et subtilement remplacée par un comble et une *trangle* lesquels, additionnés, équivalent à un *chef*. Un traitement analogue a été réservé aux armoiries attribuées à Guillaume Grégoire de Roulhac, chevalier de L'Empire en 1809 puis baron de l'Empire en 1811, à savoir *mi-parti : au 1, d'azur à trois étoiles d'or, au comble de gueules chargé d'un croissant d'argent ; au 2, de gueules à la tige lis arrachée d'argent chargée d'un lion rampant d'or ; à la bordure de gueules chargée* du signe des barons légionnaires *; au franc-quartier chargé* du signe des barons procureurs généraux[1869]. Les armes d'avant la Révolution de cette vieille famille limougeaude étaient un *parti : au 1, d'azur à trois étoiles d'argent deux et une ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent ; au 2, de gueules au lion d'or tenant entre ses pattes de devant une boule du même, à la bordure d'azur*[1870]. Ici encore un *comble* a été délibérément substitué au *chef*. En l'absence d'armoiries anciennes le Conseil du sceau des titres choisit toujours un comble et non un chef pour créer des armes nouvelles comme pour Joseph Verneilh de Puyrasseau, fait chevalier de l'Empire en 1813, qui reçut un écu *d'argent au croissant de gueules sommé de trois palmes réunies par les tiges de sinople ; au comble de gueules chargé de trois étoiles d'argent ; le tout soutenu d'une champagne d'azur chargée* du signe des chevaliers de la Réunion qui est *une étoile à douze rais d'or*[1871]. On notera que, quand l'intéressé fut anobli par Louis XVIII par lettres patentes assorties d'un règlement d'armoiries du 3 février 1815, un *chef* fut substitué au *comble* probablement à sa demande. En outre deux autres marques de l'héraldique impériale, la *champagne* et *l'étoile des chevaliers de la Réunion*, avaient disparues. La famille portera désormais *d'argent à un croissant de gueules sommé de trois palmes de sinople réunies par le bas ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent*[1872].

[1865] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 394. Le mont et la *fasce ondée* sont parlants et les *trois épis de blé* allusifs peut-être de l'ancien fief (une métairie) de La Rivière
[1866] *Ibid.,* p. 382
[1867] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France, op. cit.,* p. 39 (René Cousturier) et p. 51 (Anne Cousturier)
[1868] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 233
[1869] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 452
[1870] J. MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 45 et Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 452
[1871] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 490
[1872] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op. cit.,* p. 187

Le pendant du *comble* à l'autre extrémité de l'écu c'est-à-dire la *champagne,* pièce rarissime dans l'héraldique d'Ancien Régime[1873], se trouve dans une armoirie du Premier Empire sur huit en Limousin. Aucune de ces pièces ne se trouvait sur les armoiries des familles concernées avant 1789. Leur présence ne s'explique que par leur fonction de support d'un signe de dignité concurremment avec d'autres pièces (bordure, chevron, fasce, pal, comble, bande, comble, etc.). Ainsi Annet Augier, d'une famille de notaires de Crocq (Cr.) fait chevalier de l'Empire en 1810 avec règlement d'armoiries, reçut des armes identiques à celles portées naguère par sa famille soit, *d'argent à deux couronnes d'épines de sable entrelacées posées en fasce et accompagnées de trois croissants d'azur, deux en chef et un en pointe* mais complétées par *une champagne de gueules chargée* du signe des chevaliers légionnaires[1874].

Les *fasces,* toujours uniques, qui ornent quatre écus servent, à une exception près (Cornudet des Chomettes), elles aussi de supports aux signes de dignité. Par exemple Joseph Picot, né à Boussac (Cr.), fourrier du palais impérial et fait chevalier de l'Empire en 1810 reçut des armoiries *de sable à la fasce de gueules chargée* du signe des chevaliers légionnaires qui est une *croix d'argent à cinq doubles branches*, *accompagnée en chef d'une épée haute en pal d'or, soutenue d'un vol ouvert du même et en pointe d'un château flanqué de deux tours, le pont-levis levé, le tout d'or*[1875].

Les bandes, qui avaient pourtant été de plus en plus fréquentes à l'époque moderne, n'ont guère intéressé le Conseil du sceau des titres pour les armes des Limousins. On en trouve pourtant une *de gueules à trois étoiles d'argent* empruntée à un écu d'Ancien Régime dans les armoiries de Claude des Roys d'Eschandelys, fait baron de l'Empire en 1812[1876]. Une autre, provenant aussi d'armes familiales anciennes, fut placéé sur l'écu de Claude Belloc de Chamborant créé chevalier de l'Empire en 1808[1877]. Quant à Henri-Mercure de Turenne d'Aynac (1776-1852) il conserva sur l'écu qui lui fut concédé quand il fut fait comte de l'Empire en 1811, *le bandé de gueules et d'or de dix pièces* que portait sa famille depuis le XIV^{e} siècle[1878].

Les autres pièces sont toujours uniques et curieuses. Ainsi le Conseil du sceau des titres a-t-il placé un *lambel* sur l'écu *d'azur au cerf passant d'or* attribué à Louis Popon de Maucune fait baron militaire en 1810 dont le frère aîné Antoine-Louis avait obtenu la même dignité l'année précédente avec les mêmes armes (moins le lambel)[1879]. C'est, semble-t-il, le seul cas où ce Conseil a fait usage d'un lambel pour signifier une sorte de brisure. On trouve certes quelques autres *lambels* dans l'héraldique napoléonienne mais ils proviennent tous de la reconduction d'armoiries d'avant la Révolution. Il en est ainsi pour une autre famille du Limousin, les Lasteyrie du Saillant, qui portait antérieurement *aux 2 et 3* de son *écartelé un lambel de gueules* que l'on retrouve au *3* de ses armes de 1810[1880]. Les autres sont ceux des familles Label de Lambel (*deux lambels*) en Lorraine et Quintin de Beine (*un lambel)* en Bretagne, Dauphiné) dont un membre fut fait chevalier de l'Empire en 1810[1881].

La *barre* n'apparaît que sur l'écu attribué à Martial Bardet de Maisonrouge quand il fut fait baron militaire en 1811 qui est *d'azur à une barre de gueules chargée de trois flanchis d'argent, accompagnée en pointe d'un lion contourné d'or, lampassé de gueules ; au franc-quartier* des barons militaires qui est *de gueules à l'épée haute en pal d'argent*[1882]. Il s'agit là d'une réinterprétation très libre des armoiries familiales qui étaient *de sinople à une chouette d'argent posée en pointe surmontée d'une épée posée en barre et une croix haussée posée en bande, le tout d'or passé en sautoir.* En effet *l'épée en barre* s'est transformée en *barre* et de *sautoir* constitué par *l'épée* et la *croix haussée* se retrouve sous la forme de *trois flanchis.*

[1873] Pol POTIER DE COURCY dans son *Dictionnaire héraldique de Bretagne* (1895) n'en dénombre que 5 et Jean-Baptiste BOUILLET dans son *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* (1857) n'en a pas trouvé plus de 2
[1874] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 151
[1875] *Ibid.,* p. 423
[1876] *Ibid.,* p. 253
[1877] *Ibid.,* p. 167
[1878] *Ibid.,* p. 485
[1879] Philippe Lamarque, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 428
[1880] *Ibid.,* p. 345
[1881] *Ibid.,* p. 333 (Label de Lambel) et 435 (Quintin) ; JOUGLA, *Grand armorial de France,* tome IV, p. 384 (Label de Lambel) et tome V, p. 411 (Quintin)
[1882] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 157

5. Les meubles

Dans ce qui suit nous ne ferons pas état des meubles figurant sur les signes de dignité, charge ou fonction (têtes de lion, épées, portiques, croix, murailles, branches de chêne, épis de blé, etc.). La raison en est que ces signes étaient légalement éphémères car, attribués à une personne donnée, ils disparaissaient avec elle. D'ailleurs un décret du 3 mars 1810 avait été très clair sur ce point. S'il prévoyait que les armoiries concédées pouvaient être transmises aux enfants du possesseur ceux-ci devaient enlever les signes de dignité ou de fonction ou les remplacer par leurs marques de dignités personnelles s'ils en possédaient[1883].

Pour les autres meubles il nous paraît utile d'en faire d'abord la typologie, ensuite d'en chercher la signification car l'héraldique du Premier Empire est souvent assez lourdement signifiante et enfin de voir pour quelques familles les changements intervenus par rapport à leurs armoiries d'Ancien Régime.

5.1. Typologie générale des meubles

Par ordre de fréquence on trouve dans l'héraldique du Premier Empire du Limousin des artefacts au nombre de cinquante-cinq et très divers dont plus d'un tiers d'équipements militaires, ensuite des animaux nombre de trente-huit dont plus d'un tiers de lions, puis des formes naturelles au nombre de vingt-six, puis des végétaux (douze) et enfin des êtres humains ou des parties de corps humain (six). Naturellement un écu donné peut porter plusieurs meubles relevant de catégories différentes. Par exemple les armes du général Marbot ont pour meubles un *hussard* sur un cheval au galop et une *étoile*[1884] et celles du colonel Jacques Begougne de Juniac une *tour*, une *cigogne* et trois *trèfles*[1885]. On pourrait caractériser d'ailleurs l'héraldique napoléonienne par la fréquence très élevée des écus riches en meubles et pauvres en pièces. Sur les soixante-treize écus limousins de cette époque seuls trois (4% de l'ensemble) ne comportent que des pièces (du Peyroux, Turenne d'Aynac et Varéliaud)[1886]. A titre de comparaison les armoiries composées uniquement de pièces et de partitions (c'est-à-dire en excluant meubles et petits meubles) représentaient autour de 20% des écus des armoriaux médiévaux[1887]. On arrive sous l'Empire à une moyenne de 2,2 meubles différents par écu (un *lis de jardin* et deux *alérions* font deux meubles différents) et de plus de trois meubles différents ou identiques par écu (un *lis de jardin* et *deux alérions* comptent pour trois meubles)[1888].

Du seul point de vue de la nature des meubles représentés et de leur fréquence l'héraldique napoléonienne se différencie nettement de celle des armoriaux antérieurs et notamment en Limousin. C'est ce que nous voulons essayer de faire ressortir en comparant les meubles (en types et en nombres) de l'Armorial de Limoges (vers 1600) et ceux des armoiries limousines du Premier Empire. Si les populations comparées ne sont pas sociologiquement identiques elles sont néanmoins, dans chaque groupe, constituées en nette majorité par des familles roturières ou d'origine roturière. Les nobles sont dans les deux cas minoritaires : six ou sept dans l'Armorial de Limoges contre une vingtaine (d'Ancien Régime) parmi les bénéficiaires d'armoiries napoléoniennes. Au total le fond de ces deux populations, à deux siècles d'écart, est largement analogue : une petite bourgeoise urbaine ou rurale souvent instruite, possédant parfois des domaines fonciers plus ou moins étendus et aspirant à monter dans la société[1889].

Dans le tableau qui suit nous avons réparti les différents meubles rencontrés dans l'héraldique impériale du Limousin en cinq catégories : êtres humains ou parties du corps humain, les animaux dont les lions, les végétaux, les formes naturelles (soleil, croissant, étoile, mont…), les artefacts dont les équipements militaires si nombreux.

[1883] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.*, p. 78
[1884] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.* p. 375
[1885] *Ibid.*, p. 166
[1886] *Ibid.* p. 265 (du Peyroux), p. 485 (Turenne d'Aynac), p. 487
[1887] C'est le chiffre que nous a fourni un sondage dans *l'Armorial Le Breton* (XIII[e] et XV[e] siècle)
[1888] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 254 (Destouff-Milet)
[1889] Jean Pierre DELHOUME, *Les campagnes limousines au XVIII[e] siècle*, Limoges, 2009 et Jean NOUAILLAC, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine*, Limoges, 1943

Meubles ***Armoriaux***	êtres humains ou parties du corps humain	animaux dont lions	végétaux	formes naturelles (soleils, étoiles, monts, croissants…)	artefacts dont équipements militaires	nombre total de meubles	nombre d'écus
Armorial de Limoges (vers 1600)	14 (3%)	66 (17%) dont 16 lions (4%)	64 (16%)	125 (32%)	126 (32%) dont 2 armes (1)	395 (2)	263
Armorial du Premier Empire (Limousin, 1808-1815)	6 (5%)	38 (31%) dont 13 lions (9%)	12 (10%)	26 (21%)	41 (33%) dont 19 équipements militaires (15% des meubles)	123 (2)	73

(1) Dans ces 126 artefacts nous avons inclus 66 lettres initiales (doubles ou isolées)
(2) Les pourcentages sont calculés sur le nombre de meubles et non sur le nombre d'écus

5.2 Les représentations du corps humain

Ce sont les représentations du corps humain qui ont fourni aux armoiries impériales la plus faible proportion (4%) de meubles Un seul d'entre eux est constitué d'un être humain entier, *le hussard à cheval* de Marbot. Les autres sont des membres allusifs (*main* du chirurgien Alexis Boyer, *main armée* du colonel François Dupuy de Saint-Florent) ou parlant (*tête de Maure* du Préfet de la Creuse Jean Maurice). Quant à *l'œil rayonnant* du conseiller à la cour d'appel Jean Ballet il relève de la symbolique de la franc-maçonnerie (figure du Grand Architecte de l'univers) à laquelle appartenait l'intéressé sous l'Empire[1890]. La fréquence de ce type de meubles a toujours été faible quels que soient les armoriaux et les époques comme le montre, entre autres, le tableau ci-dessus.

5.3 Les animaux

Dans l'*Armorial de Limoges* (vers 1600) les animaux tenaient une place non négligeable mais relativement modeste (17%) dont un quart de *lions* (4% de l'ensemble des meubles). Sur les écus limousins du Premier Empire, par contre, la proportion des animaux s'élève à 27% des meubles dont un tiers de *lions* (13 au total).

[1890] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 375 (Marbot), p. 266 (Dupuy de Saint-Florent), p. 382 (Ballet), p. 382 (Maurice) et Maurice FAVONE, *Histoire de la Marche, op. cit.,* p. 259 (Ballet)

LES QUADRUPEDES

Dans cet ensemble ce sont les quadrupèdes qui dominent soit un total de vingt-trois appartenant à cinq espèces différentes (lion, cheval, chien, cerf et martre). La forte fréquence du *lion* (9% des meubles) tient certes à la présence de cet animal sur des armoiries d'avant 1789 reprises par le Conseil du sceau des titres (Alton, Belloc, Lostanges et Ségur) mais aussi , pour les écus de certains nouveaux anoblis, au choix d'une figure fortement symbolique de plusieurs vertus (courage, loyauté, fierté). En outre le choix du lion tient aussi au fait qu'il s'agit d'une figure politiquement neutre par sa banalité. En majorité les nouveaux lions héraldiques ornent, pour cinq d'entre eux, et ce n'est sans doute pas un hasard, les écus d'officiers supérieurs (général Couloumy, général Souham, colonel Mosnier, colonel Dumareix, major Pignot).

Parmi les nouveaux anoblis quatre ont choisi un *lévrier ou* une *levrette* (Massy, Mourier, Peyrot et Sartelon). Ici encore c'est surtout dans la symbolique animale qu'il faut chercher les motifs de ce choix. Le lévrier reste, même après la Révolution, l'animal des chasses aristocratiques par excellence, très loin du chien domestique vulgaire. Il est aussi un symbole fort de fidélité et d'obéissance[1891]. A ce double titre il convient bien à une noblesse toute fraîche en mal de reconnaissance sociale et désireuse d'afficher son dévouement au régime impérial. Sans en tirer de conclusion nous noterons que l'on trouve proportionnellement cinq fois plus de lévriers dans l'héraldique limousine de cette époque que dans l'ensemble de l'Empire. Nous observerons aussi que dans l'Armorial de Limoges on relève cinq écus avec des *chiens* dont un représente peut-être *deux lévriers dansant*[1892].

Lié probablement à son rôle dans guerres de la Révolution et de l'Empire le *cheval,* figure presque absente des armoiries depuis les origines, orne quatre écus limousins. Tous ces *chevaux* ou *têtes de cheval* ont été attribués à des militaires servant dans la cavalerie (les généraux Baraguey d'Hilliers, Dumarest-Bellair, Marbot et le chef d'escadron Imbert-La Boisseille)[1893]. Dans l'*Armorial de Limoges* (1600) on ne découvre qu'un seul *cheval* (harnaché), celui d'une famille Trouttier, qui est parlant[1894].

LES OISEAUX

Venant en nombre loin derrière les quadrupèdes, les *oiseaux* forment cependant un groupe important, puisqu'on les relève sur quatorze armoiries, et surtout très divers, soit pas moins de onze espèces ou formes différentes. Ils fournissent 37% des armoiries animalières c'est-à-dire une fréquence un peu inférieure à celle constatée deux siècles plus tôt dans l*'Armorial de Limoges* (43%).

Par rapport à ce dernier armorial on remarque une première grande absente, la *colombe,* qui ornait au moins le quart des écus à oiseaux vers 1600. Elle n'a pourtant pas été rejetée par l'héraldique impériale mais elle n'apparaît que sur onze armoiries (0, 3% de l'ensemble des écus du Premier Empire). Il est vrai que ses charges symboliques anciennes, c'est-à-dire principalement religieuses et pacifiques (l'image du Saint-Esprit, la colombe de la paix annonçant la fin du Déluge), étaient assez mal accordées à l'esprit du temps[1895]. Autre absent de marque l'*aigle.* Certes le roi des oiseaux n'a jamais tenu une place majeure dans l'héraldique d'Ancien Régime du Limousin mais il n'y était pas rare : toutes époques confondues nous avons dénombré près de quatre-vingt écus portant des aigles. Deux des familles limousines anoblies par Napoléon Ier portaient avant la Révolution des armoiries avec *une aigle bicéphale d'or* pour l'une (Lasteyrie du Saillant) et *semé d'aiglettes couronnées* pour l'autre (Destouff-Milet)[1896]. Or le Conseil du sceau des titres réservant les *aigles* à l'Empereur et à sa famille les concessionnaires d'armoiries ne pouvaient recevoir de tels meubles. Aussi Victorin Lasteyrie du Saillant, fait comte de l'Empire en 1810, dut se contenter en souvenir des anciennes armes familiales *au 1* de son *écartelé* d'un simple *vol ouvert d'or* et Louis Destouff-Milet, préfet de la Corrèze pendant près de dix ans et créé comte de l'Empire en 1811, ne retrouva sur ses nouvelles armoiries que *deux alérions sans couronne en fasce*.

[1891] Patrick MILLET, *Le chien héraldique dans l'armorial européen,* Puiseaux, 1994, p. 145-147
[1892] *Armorial de Limoges, op. cit.*, n° 384, 434, 477, 490 et 560 (ce dernier celui d'une famille Dubouscheys semble représenter deux lévriers dansant)
[1893] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 155 (Braguey d'Hilliers, p. 263 (Dumarest-Bellair, p. 323 (Imbert-La Boisseille) et p. 375 (Marbot)
[1894] *Armorial de Limoges, op. cit.*, n° 526
[1895] On relève pourtant six *colombes de la paix* (c'est-à-dire tenant un rameau d'olivier dans le bec) dans l'héraldique impériale (cf. LAMARQUE, op. cit., n° 190, 279, 356, 411, 541, 559
[1896] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 345 (Lasteyrie du Saillant) p. 254 (Destouff-Milet)

D'autres anoblis qui avaient peut-être aspiré à porter des aigles dans leurs armes reçurent soit des *vols ouverts armés* (Dumareix, Picot) soit des *alérions* (Lambertye)[1897].

Alors que dans l'héraldique classique une forte proportion d'oiseaux (un tiers dans l'*Armorial de Limoges*) appartiennent à des espèces indéterminées, dans l'héraldique impériale tout oiseau est nommé par son espèce : *merle* (Harty de Pierrebourg), *geai* (Gay de Vernon), *coq* (Boyer, Pradel), *cigogne* (Bégoügne)[1898]. Peut-être cette précision vétilleuse avait-elle pour finalité d'éviter qu'apparaissent un jour sur tel ou tel écu un oiseau pouvant ressembler à l'aigle impériale. On relèvera que deux de ces oiseaux sont parlants, le *geai* de Gay de Vernon et la *cigogne* de Bégoügne. La présence de *coqs* sur deux armoiries limousines rappelle d'une part que cet oiseau aurait pu devenir l'emblème de la France si Bonaparte avait suivi l'avis favorable émis par le Conseil d'Etat lors sa séance du 12 juin 1804 et d'autre part qu'il avait eu de nombreux partisans pendant la Révolution et même au cours des siècles précédents et en aura encore pendant le Premier Empire[1899].

Les autres animaux sont peu nombreux : un *serpent entourant une verge*, emblème professionnel pour les ex-médecins Barailon et Cabanis passés à la politique sous la Révolution[1900], un *poisson* sur l'écu de Georges Belloc de Chamborant emprunté à ses anciennes armoiries (et peut-être parlant, cf. « belle eau)[1901] et, plus étrange, un *amphiptère* (sorte d'animal chimérique avec des ailes de chauves-souris et une queue de serpent) comme meuble unique des armoiries du baron de l'Empire Philippe Rivet natif de Brive[1902].

5.4 Les végétaux

Les végétaux qui étaient présents sur 24% des écus et fournissaient 16% des meubles dans *l'Armorial de Limoges* n'ornent guère plus de 16% des armoiries limousines du Premier Empire fournissant 10% des meubles. Ce recul des végétaux tient sans doute pour une bonne part à la place que tiennent les artefacts et notamment les équipements militaires dans la nouvelle héraldique. Ces végétaux peuvent être classés dans trois catégories : les arbres, les branches et les fleurs.

LES ARBRES

Alors que dans l'*Armorial de Limoges* on dénombrait un *arbre* pour vingt armoiries, dans les armoiries attribuées par le Premier Empire cette proportion n'est plus que de moins de un pour trente (trois écus au total). Deux de ces arbres ont probablement une signification allusive. Le premier, qui se trouve sur l'écu du colonel François Dupuy de Saint-Florent, est un *saule pleureur de sinople penché sur un puits* (parlant) *de sable*, image illustrant peut-être un drame personnel[1903]. Le second est le *tronc d'arbre d'argent sommé d'une branche feuillée de sinople* de François et Marc Mortemart de Boisse qui évoque peut-être l'idée que cette famille serait une branche de l'authentique famille de Rochechouart-Mortemart avec laquelle elle n'a pourtant pas de lien de parenté[1904].

[1897] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 263 (Dumareix), p. 334 (Lambertye) et p. 423 (Picot)
[1898] *Ibid.,* p. 166 (Bégoügne), p. 185 (Boyer), p. 295 (Gay de Vernon), p. 314 (Harty de Pierrebourg), p. 431 (Pradel)
[1899] Michel PASTOUREAU, *Les emblèmes de la France*, Paris, 1998, p. 24 et 62-77
[1900] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 156 (Barailon) et 199 (Cabanis)
[1901] *Ibid.,* p. 167
[1902] *Ibid.,* p. 447. Pourquoi cet animal terrifiant (et unique dans l'héraldique napoléonienne) à la place de la paisible *rivière* (parlante) des armes de sa famille avant 1789 ? Nous n'avons pas la réponse.
[1903] *Ibid.,* p. 266
[19041904] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 400 et DFN, p. 43 et p. 318

LES FLEURS

Proportionnellement il n'y a pas moins de fleurs dans les armes limousines du Premier Empire que dans l'*Armorial de Limoges* (autour de 5% à 6% des écus). Mais elles sont d'espèces très différentes. Dans l'*Armorial de Limoges* il y avait presque uniquement des *roses* (8) et des *fleurs de lis* (4) alors que sur les armoiries impériales ces deux fleurs ont soit disparu (cas des *fleurs de lis*), soit sont devenues exceptionnelles (cas des *roses*). En effet seul l'écu attribué en 1811 au baron Jean Finot qui sera préfet de la Creuse porte une *rose*[1905]. Quant aux *semés de fleurs de lis* qui ornaient avant 1789 les armoiries des familles Destouff-Milet et Grégoire de Roulhac le Conseil du sceau des titres les a remplacées par des *lis de jardin fleuris* sur les armes qu'il a attribuées Louis Destouff-Milet et à Guillaume Grégoire de Roulhac créés tous les deux barons en 1811[1906]. En effet les fleurs de lis comme les couronnes, n'avaient plus leur place sur les nouvelles armoiries car elles évoquaient trop la royauté défunte. Sur l'écu du général Espagne apparaît une *pensée*, fleur inconnue de l'héraldique traditionnelle, mais présente avec sa cousine la *violette* sur une douzaine d'armoiries du Premier Empire[1907]. Ici la *pensée* est bien la fleur du souvenir car Espagne avait été fait comte militaire à titre posthume en 1810 ayant l'année précédente trouvé la mort à la bataille d'Essling.

LES AUTRES VÉGÉTAUX

Les autres végétaux sont principalement des *palmes*, *des branches de laurier* et une *feuille de trèfle*. Les *palmes* ornent les écus de trois anoblis. Celles de Gabriel Couturier de Fournouë, maire de Guéret de 1806 à 1815 et baron de l'Empire en 1813, sont peut-être une brisure ou une pseudo-brisure, car la famille portait au moins depuis de XVII^{e} siècle un écu avec des *branches de laurier*[1908]. Les *trois palmes de sinople* de Joseph Verneilh de Puyraseau, préfet de la Corrèze et chevalier de l'Empire, outre leur dimension symbolique, sont certainement parlantes[1909]. Quant à Jean-Baptiste Treilhard, l'un des auteurs du code civil et du code pénal, créé comte de l'Empire en 1808, il avait sans doute préféré les *trois palmes d'or*, meubles uniques et glorieux de son écu impérial, *au cep de vigne en forme de treille* (parlant) des armes familiales d'Ancien Régime[1910].

Les *trois branches de laurier* de Joseph Romanet du Caillaud, chevalier de l'Empire en 1810, accompagnaient déjà les armes familiales d'avant la Révolution[1911].

Un dernier végétal est la *feuille de trèfle de sinople au 4 de l'écartelé* attribué au colonel de hussards, Jacques Bégoügne de Juniac quand il fut anobli avec le titre de comte militaire. Cette feuille, considérée comme un symbole de la chance, a probablement un rapport avec la carrière militaire de l'intéressé qui ne reçut pas moins de quatorze blessures au cours de ses dix-huit campagnes dont une le laissa pour mort le 3 juin 1793 près de Bourg-Saint-Maurice dans une bataille contre les Autrichiens[1912].

5. 5. Les formes naturelles

Une première observation s'impose : trois formes naturelles que l'on rencontrait fréquemment dans l'héraldique roturière de la fin de l'Ancien Régime, à savoir le *soleil*, le *mont* et la *rivière* se font rares ou sont simplement absents dans les armoiries limousines du Premier Empire. En effet on ne compte que deux écus avec un *soleil* (Boéry et Leclère), un seul avec un *mont* (Estienne de Monluc) et aucun avec une *rivière*. Il semble qu'au *mont* "naturel " on a préféré sa forme schématique que constitue le *chevron* présent sur plus d'un écu sur trois. Ainsi cette pièce, qui était déjà quasiment un marqueur de l'héraldique du Tier-Etat à l'époque moderne, a continué sa progression sous l'Empire.

Les deux autres figures " naturelles" sont plus fréquentes. On relève en effet sept écus portant des *croissants* et seize écus portant des *étoiles*.

[1905] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 281
[1906] *Ibid.,* p. 254 (Destouff-Milet) et p. 454 (Grégoire de Roulhac)
[1907] *Ibid.,* p. 272. La pensée est depuis l'Antiquité la fleur de la nostalgie et du souvenir (voir le récit mythologique de la nymphe Io changée en génisse à qui Cybèle offre pour la consoler un parterre de pensées)
[1908] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 451
[1909] *Ibid.,* p. 490
[1910] *Ibid.,* p. 484
[1911] *Ibid.,* p. 451
[1912] Charles MULLIÉ, *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850,* Paris, 1852, 2 volumes, vol. 2, p. 101-102

La majorité des *croissants* portés sous le Premier Empire par les anoblis limousins figuraient déjà sur leurs écus d'avant la Révolution (Augier, Dalesme, Grégoire de Roulhac, Voysin de Gartempe). Ces petits meubles étaient plus fréquents antérieurement. Dans l'*Armorial de Limoges* (vers 1600) par exemple on les trouvait sur 16% des armoiries contre 10% sur les écus attribués sous le Premier Empire. Cette dernière proportion est toutefois notablement plus forte que celle observée dans l'ensemble de l'héraldique impériale où elle n'atteint pas 2%.

Quant aux *étoiles* on observe qu'elles sont beaucoup plus fréquentes que les croissants puisqu'on les trouve sur 22% des armoiries ce qui est un taux rigoureusement identique à celui constaté sur l'*Armorial de Limoges* deux cents ans auparavant. Et, comme les croissants, les *étoiles* limousines sont près de six fois plus fréquentes que celles de l'ensemble de l'héraldique impériale.

5. 6. Les artefacts

Parmi les meubles de l'héraldique napoléonienne concédée à des Limousins, ce sont les artefacts qui sont les plus nombreux puisqu'on n'en compte pas moins de quarante-et-un ornant ainsi plus de la moitié des écus. Et, ce ne saurait être une surprise compte tenu du métier de la majorité des nouveaux anoblis, ces artefacts sont, pour près de la moitié, des équipements militaires variés. Le groupe de meubles qui vient en second en terme d'importance est celui des constructions diverses (*tours, pyramides, puits,* etc.) qui ornent une douzaine d'écus. On trouve enfin une dizaine de meubles divers.

LES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

Sur les dix-neuf meubles représentant des équipements militaires treize, soit les deux tiers, sont des *épées*. Les autres sont des *casques*, des *cuirasses* ou des *boulets de canon*.

Quatre *épées* sont des signes de dignité de comte ou de baron (des Aix, Bardet de Maisonrouge, Mosnier et Ségur). Un seule figurait sur des armoiries d'avant 1789 (Bardet de Maisonrouge). Toutes les autres, soit sept, ont été attribuées par le Conseil du sceau des titres à des anoblis à titre militaire et probablement sur proposition des intéressés qui tenaient à porter des meubles allusifs de leurs faits d'armes. Le plus souvent ces épées sont uniques mais quatre écus en portent deux (du Cheyron du Pavillon, Lambertye, Pradel de Saint-Charles et Marboeuf) probablement pour des raisons d'ordre esthétique. Signalons deux épées atypiques : d'une part celles d'Antoine de Lambertye, écuyer de Napoléon, fait baron militaire de l'Empire en 1811, qui sont *deux braquemarts* (épées courtes) tenues chacune par un *vol*[1913], et d'autre part *l'épée traversant un livre* [de compte] *ouvert,* figure allusive de la fonction de Jean-Pierre Sartelon, commissaire ordonnateur des guerres et créé chevalier de l'Empire en 1808[1914].

Trois écus limousins portaient des *casques*. L'un, un *casque de dragon*, était celui des armoiries attribuées en 1808 au général de cavalerie Louis Baraguey-D'Hilliers (+ 1813) qui avait aussi, comme second meuble allusif, *un cheval cabré*[1915]. Un autre, *un casque de cuirassier,* figurait dans les armes du général Jean-Louis Espagne mort à Essling en 1809 lors d'une charge de cavalerie[1916]. Le dernier, un *casque de sapeur du génie* de profil, avait été attribué à l'adjudant général Simon Gay de Vernon, spécialiste des fortifications, fait baron de l'Empire en 1811[1917].

Sur deux écus on voit une *cuirasse de cavalerie* allusive. L'un est celui, attribué post-mortem, du général Espagne précité et l'autre celui du chef d'escadron Bussière[1918].

[1913] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 339
[1914] *Ibid.,* p. 461
[1915] *Ibid.,* p. 155
[1916] *Ibid.,* p. 272
[1917] *Ibid.,* p. 295
[1918] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 198

Les *trois boulets de canon* de François Pougeard du Limbert, ancien préfet de la Haute-Vienne, anobli en 1811, ne sont pas allusifs d'une carrière militaire mais sacrifient probablement à l'esprit belliqueux du temps[1919]. Contrairement à d'autres équipements militaires les boulets sont un meuble tout à fait exceptionnel dans l'héraldique napoléonienne car on les rencontre que sur trois autres écus : ceux des chevaliers de l'Empire Louis Boullet, Jean-Louis Baignol et Georges Fays qui, eux, étaient des militaires mais sans aucun lien avec le Limousin[1920].

LES CONSTRUCTIONS DIVERSES

Les *tours* étaient fréquentes dans l'héraldique d'Ancien Régime tant chez les roturiers que chez les nobles. Symboles du pouvoir seigneurial aboli depuis 1789 on aurait pu penser qu'elles n'avaient pas nécessairement leur place sur les nouvelles armoiries concédées. Or on les trouve sur sept armoiries. Deux d'entre elles (Martin de La Bastide et du Mas de Paysac) portaient déjà ce meuble sous l'Ancien Régime[1921]. Les autres *tours* sont des créations du Conseil du sceau des titres pour des anoblis issus de l'armée (Begoügne, Dupuy de Saint-Florent, Massy et Souham)[1922]. Deux de ces *tours* (Dupuy de Saint-Florent et Souham), accompagnées d'ailleurs d'*une épée,* sont *ruinées* comme pour montrer qu'elles ont été conquises de haute lutte l'épée à la main et ne sont pas ainsi le fruit d'un héritage comme celles des écus d'Ancien Régime. Mais elles correspondent aussi au goût de l'époque pour les ruines mises à la mode par le linguiste et orientaliste Volney (1757-1820) dans un ouvrage intitulé « *Les ruines* » et publié en 1791. Lui-même, lorsqu'il fut fait comte sénateur en 1808, reçut (probablement sur sa suggestion) un écu représentant les *ruines de Palmyre*[1923]. Quant au *château flanqué de deux tours, le pont-levis levé, surmonté d'une épée haute, le tout d'or* des armes de Joseph Picot, capitaine des gardes et fourrier du palais, chevalier de l'Empire en 1810, il représente probablement le palais impérial bien protégé par sa garde[1924].

Deux écus limousins de l'époque portent des *pyramide* (ou tétraèdres). Les *trois pyramides* du *4* armoiries attribuées en 1812 à Jean Louis Des Aix, neveu du général Des Aix tué à Marengo, rappellent que ce dernier remporta la bataille des Pyramides (14 juin 1800)[1925]. Par contre, l'unique *pyramide* des armoiries du général-baron Pierre Lapisse n'a pas de rapport avec la campagne d'Egypte et n'est apparemment qu'un meuble de plus sur un écu qui n'en compte pas moins de six dont aussi une *tour ruinée*[1926].

Les autres constructions sont parlantes : un *puits de sable* sur l'écu du colonel Dupuy de Saint-Florent[1927] et une *fontaine jaillissante* sur celui général de Fontane dit Fontana[1928].

LES AUTRES ARTEFACTS

Parmi ceux-ci on note d'abord plusieurs *molettes d'éperon,* meubles qui figuraient le plus souvent sous l'Ancien Régime sur des armoiries appartenant à des nobles. Ce n'est sans doute pas par hasard qu'on les trouve sur les nouvelles armoiries de deux membres de l'ancienne noblesse : celles de Victorin Lasteyrie du Saillant, comte de l'Empire en 1810 et celles de Pierre La Pisse, baron de l'Empire en 1808[1929]. Les autres *molettes* d'éperon ornent les écus de deux anciens roturiers : celles du général François Bandy de Nalèche, baron de l'Empire en 1812 (qui sont peut-être des armes familiales préexistantes) et celles de Jean-Baptiste Imbert-Laboisseille, chevalier de l'Empire en 1810[1930].

[1919] *Ibid.*, p. 430
[1920] *Ibid.*, p. 153, 185 et 278
[1921] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 379 (Martin de La Bastide) et 264 (du Mas de Paysac)
[1922] *Ibid.*, p. 166 (Begoügne), p. 266 (Dupuy de Saint-Florent), p. 380 (Massy), p. 471 (Souham)
[1923] *Ibid.*, p. 216
[1924] *Ibid.*, p. 423
[1925] *Ibid.*, p. 250
[1926] *Ibid.*, p. 342
[1927] *Ibid.*, p. 266
[1928] *Ibid.*, p. 283
[1929] *Ibid.*, p. 345 (Lasteyrie), p. 342 (La Pisse)
[1930] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 543 (Bandy de Nalèche), p. 323 (Imbert-Laboisseille)

La *balance* des armes de Pierre-Jean Cabanis fait comte de l'Empire en 1808 et celle des armes de Jean Ballet créé chevalier de l'Empire en 1809 ont une signification bien différente. *La balance soutenue d'une tige autour de laquelle s'enroule un serpent* de Cabanis indique que celui-ci, en tant que membre du conseil des Cinq Cents, de co-auteur de la constitution de l'an VIII puis de sénateur, eut une fonction législative et rappelle que son métier d'origine était la médecine[1931]. Par contre celle de Jean Ballet est à la fois parlante par jeu de mots Ballet/balance et allusive dans la mesure où l'intéressé fit une carrière dans magistrature sous l'Empire[1932].

Le *pavillon flottant* de la pointe de l'écu attribué en 1809 au chef de bataillon d'infanterie Louis du Cheyron du Pavillon, fait cette année-là chevalier de l'Empire, est naturellement parlant tout comme probablement le *chevron* mais avec le premier élément du patronyme[1933]. Rien ne rappelle les trois *rocs d'échiquier* de l'écu familial d'avant la Révolution.

Signalons pour finir deux meubles assez insolites dans l'héraldique impériale. Le premier est constitué par les *deux couronnes d'épines entrelacées* de l'écu du procureur général Annet Augier fait chevalier de l'Empire en 1810 qui figuraient aussi dans les armoiries familiales avant la Révolution[1934]. Le second est *le **E** surmonté d'un filet alaisé et accompagné de six palmes* des armes attribuées en 1814 à Jean-François Barailon, ancien député de la Creuse au corps législatif dont il fut l'éphémère président en 1801. Dans toute l'héraldique du Premier Empire on ne dénombre pas plus de quatre écus portant des lettres. La signification du ***E** surmonté d'un filet* ne nous est pas connue de façon certaine. Peut-être faut-il y voir une abréviation du mot « Empire »[1935].

6. Les figures signifiantes

L'héraldique d'avant la Révolution, quelle soit limousine ou autre, avait fait usage de figures signifiantes, c'est-à-dire parlantes ou allusives. Les armoiries attribuées par le Conseil du sceau des titres entre 1808 et 1815 vont poursuivre cette tradition mais avec un changement important entre les proportions des deux catégories de figures signifiantes comme le montre le tableau ci-dessous comparant, de ce point de vue, l'*Armorial de Limoges* (vers 1600) et les armoiries limousines créées sous le Premier Empire.

ARMORIAUX	*Armorial de Limoges* (vers 1600) (263 armoiries)	*Armoiries du I^{er} Empire (1808-15)* (73 armoiries)
Nombre et pourcentage d'armoiries parlantes	142 (54%)	15 (21%)
Nombre et pourcentage d'armoiries allusives	5 (2%)	23 (32%) (1)

(1) Dans ces chiffres ne sont pas pris en compte les signes de dignité ou de fonction qui figurent sur pratiquement toutes les armoiries créées par le Conseil du sceau des titres entre 1808 et 1814. Il ne s'agit donc ici que des allusions autres comme, par exemple, le *hussard à cheval* du colonel de cavalerie Marbot.

Observons tout d'abord que trois armoiries limousines du Premier Empire sont à la fois parlantes et allusives. Elles figurent en conséquence dans les deux rubriques du tableau. Il s'agit de celles attribuées à Simon-François Gay de Vernon en 1808, à Jean Ballet en 1809 et à Marc Mortemart de Boisse en 1814.

[1931] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 199
[1932] *Ibid.,* p. 155 En parler local le "cher" ou "cheyrou" est un monticule de pierres fait de main d'homme
[1933] *Ibid.,* p. 260
[1934] *Ibid.,* p. 151
[1935] *Ibid.,* p. 42

6.1 Les armoiries parlantes

Les figures parlantes sont au nombre de quinze, soit une fréquence de 21%. Cette proportion est faible par rapport à celle relevée au début du XVII[e] siècle dans l'*Armorial de Limoges* qui atteignait 54%. Mais la Révolution, les guerres qui durent depuis une quinzaine d'années et un pouvoir impérial tracassier sont passés par là et ont quelque peu éteint les sourires mêmes héraldiques.

Dans les nouvelles armoiries ce sont principalement les meubles qui parlent. Seuls deux écus ont des pièces parlantes : celui de Martial Bardet de Maisonrouge, créé baron militaire en 1811, qui porte une *barre de gueules chargé de trois sautoirs d'argent* [1936] et celui de Jean-Baptiste Estienne Monluc de la Rivière, chevalier de l'Empire en 1809, qui est chargé d'une *fasce ondée d'argent*[1937]. Notons qu'avant la Révolution la famille Bardet faisait déjà usage d'une figure parlante sous la forme d'*une épée d'or posée en barre* qui formait un *sautoir* avec *une croix haussée posée en bande*. Il est possible que la modification de cet écu soit due à une question d'ordre esthétique en raison de la présence, obligatoire sous l'Empire, d'*une épée haute en pal* au franc-quartier des barons militaires. Au total le caractère parlant des armes familiales a été maintenu.

Sur treize écus les figures parlantes sont des meubles. Mais quatre parmi ces meubles figuraient déjà sur les armes familiales d'avant la Révolution : une *martre* pour celles des Camus du Martroy[1938], des *geais* pour celles des Gay de Vernon[1939], des *branches de romarin* (ou d'olivier) pour celles des Romanet du Caillaud[1940] et une *tour* pour celles des Martin de La Bastide[1941]. Notons, qu'à l'inverse, un anobli dont la famille portait des armes parlantes avant 1789 a adopté (ou a reçu) des figures non parlantes dans leurs armes concédées. Il s'agit de Philippe Rivet, préfet de la Dordogne de 1800 à 1808, dont la famille portait avant la Révolution *de… à une rivière de…,* et qui fut créé baron en 1810 avec la concession d'un écu *d'or au dragon d'azur ailé de sable*[1942]. Cet animal fantastique compte parmi les figures les plus fréquentes de l'héraldique impériale (22 occurrences soit presque autant que les *léopards* et deux fois plus que les *loups*). Un autre cas est celui de Louis du Cheyron du Pavillon, chef de bataillon au 59[e] de ligne, chevalier de l'Empire en 1809, qui reçut des armoiries à deux figures parlantes, soit un *chevron* et un *pavillon* alors que sa famille portait naguère un écu également parlant *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or*[1943]. Ici le principe parlant de l'écu a été maintenu mais avec des figures différentes de celles d'avant 1789.

Les autres armoiries parlantes sont des créations du Conseil du sceau des titres (sur proposition des intéressés) pour des anoblis impériaux dont les familles ne possédaient pas d'armoiries sous l'Ancien Régime ou dont les armoiries ne nous sont pas connues.

Sur certaines de ces armoiries le lien parlant entre le nom et le meuble est direct. Ainsi voit-on *un pavillon éployé d'or* sur l'écu précité de Louis Cheyron du Pavillon, *un puits de sable* sur celui de François Dupuy de Saint-Florent,[1944] *un mont d'or sur un champ de sable* sur celui de Jean-Baptiste Estienne de Montluc de La Rivière (qui est deux fois parlant avec en outre une *fasce ondée*)[1945], *une fontaine de sable d'où jaillissent des eaux de sinople* sur celui de Jacques de Fontane dit Fontana[1946].

Sur d'autres la figure parlante est le fruit d'un jeu de mots parfois inspiré par une seule syllabe du patronyme. C'est le cas de la *cigogne d'argent* de l'écu attribué au colonel de hussards Jacques Bégoügne de Juniac, fait baron militaire en 1808,[1947] ou du *tronc d'arbre sommé d'une branche feuillée* des armes de Marc et de François Mortemart de Boisse, chevaliers de l'Empire en 1814 et en 1811[1948]ou encore les *trois palmes de sinople* (vertes) de Joseph de Verneilh de Puyraseau, chevalier de l'Empire en 1813[1949].

[1936] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 157
[1937] *Ibid.,* p. 394
[1938] *Ibid.,* p. 203
[1939] *Ibid.,* p. 295
[1940] *Ibid.,* p. 451
[1941] *Ibid.,* p. 379
[1942] *Ibid.,* p. 447
[1943] *Ibid.,* p. 260
[1944] *Ibid.,* p. 266
[1945] *Ibid.,* p. 394
[1946] *Ibid.,* p. 283
[1947] *Ibid.,* p. 166
[1948] *Ibid.,* p. 400
[1949] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 490

Entrent dans la même catégorie la *balance* de l'avocat Jean Ballet fait chevalier de l'Empire en 1809[1950] et la *tête de Maure* de Jean-Frédéric Maurice préfet de la Creuse de 1807 à 1810 et baron de l'Empire en 1809[1951].

Un seul écu porte un meuble parlant par allusion : celui de Charles Le Clère, directeur de la manufacture de mouchoirs et de mousseline de Brive, créé chevalier de l'Empire en 1813, qui est *d'azur au soleil rayonnant d'or…*[1952].

6.2 Les armoiries allusives

Les armoiries allusives, à la différence des armoiries parlantes n'ont pas de lien avec le nom au sens large mais « rappellent d'une façon ou d'une autre, un fait ou un état (passé glorieux, évènement historique, tradition légendaire, profession, fonction administrative, aspiration ou prétention, etc.) »[1953]. Elles ont toujours été plus rares que les armes parlantes dans l'héraldique française de l'Ancien Régime. On les trouvait alors plus souvent chez les roturiers que chez les nobles. D'une manière générale, comme le montre l'*Armorial de Limoges* (voir le tableau ci-dessus), elles semblent alors avoir été de vingt à trente fois moins nombreuses que les armes parlantes au moins en apparence[1954].

La grande spécificité de l'héraldique napoléonienne réside dans le fait que pratiquement toutes les armoiries concédées à cette époque peuvent être considérées comme allusives et parfois même, pour certaines, doublement allusives. En effet les figures allusives impériales relèvent de deux catégories différentes.

La première comprend les signes de dignité qui évoquent le titre (duc, comte, baron, chevalier) ou (et) la fonction du possesseur (par exemple : baron militaire, baron évêque, baron préfet, baron maire, baron tiré du corps des savants, baron propriétaire, etc.). Sur l'écu concédé le signe de dignité revenant à un bénéficiaire donné est défini dans ses moindres détails : emplacement et champ de la pièce qui porte le signe, meuble, émail et position du signe en fonction de la place tenue dans la hiérarchie impériale. Le signe des princes et des ducs est placé sur un *chef*, celui des comtes sur un *franc-quartier dextre d'azur*, celui des barons sur un *franc-quartier senestre de gueules*, celui des chevaliers légionnaires sur une *pièce honorable de gueules* pour la légion d'honneur (autre qu'un chef ou un franc-quartier) telle qu'*une fasce, un pal, une croix*, etc. Les signes indiquant la fonction sont assez simples : une *croix alaisée d'or* pour les évêques, une *épée haute en pal d'argent* pour les comtes et les barons militaires, *une muraille crénelée d'or surmontée d'une branche de chêne du même* pour les comtes préfets, les *mêmes meubles mais d'argent* pour les barons préfets, etc.[1955]. Ce système, extrêmement rigide et très éloigné de l'esprit de liberté de l'héraldique traditionnelle, présentait néanmoins l'avantage de permettre de situer sans erreur les concessionnaires d'armoiries dans la hiérarchie impériale. Ainsi en observant le *2 de gueules à un portique à deux colonnes surmonté d'un fronton d'argent et accostée des lettres D. A.* (Domus Altissima) *du même* des armoiries concédées en 1809 à Alexis Boyer, originaire d'Uzerche (Cor.) et chirurgien de Napoléon, on pouvait immédiatement voir que l'intéressé était baron officier de la Maison de Sa Majesté l'empereur[1956].

La seconde catégorie de figures allusives est constituée par celles introduites librement dans l'écu par le Conseil du sceau des titres (et sans doute le plus souvent sur proposition des nouveaux anoblis). Ces meubles allusifs évoquent souvent le métier du concessionnaire (en majorité celui des armes) mais des évènements ou des aspirations à caractère plus personnel. On les trouve sur 32% des armoiries.

LES SIGNES ALLUSIFS DE DIGNITÉ ET DE FONCTION

Sur les soixante-treize titulaires de titres attribués par le Conseil du Sceau en Limousin trois ne reçurent pas d'armoiries, à savoir le baron militaire Bandy de Nalèche et les chevaliers légionnaires Dumoulin et Voysin de Gartempe[1957].

[1950] *Ibid.*, p. 155
[1951] *Ibid.*, p. 382
[1952] *Ibid.*, p. 351. La « clarté » résulte à la fois du *champ d'azur* et du *soleil d'or*
[1953] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 253
[1954] Il est probable que certaines figures, voulues allusives par les concepteurs des armoiries, ne sont plus détectables actuellement faute d'une documentation suffisante. Néanmoins, à aucune époque, elles n'ont été très fréquentes
[1955] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 35-41 et Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 81-83
[1956] *Ibid.*, p. 189
[1957] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 543 (Bandy de Nalèche), p. 518 (Dumoulin), p. 562 (Voysin de Gartempe). Apparemment ces trois familles possédaient des armoiries avant la Révolution

Par ordre décroissant de fréquence les signes allusifs de dignité se répartissent comme suit :

Chevaliers légionnaires (22) :

signe : *une pièce honorable (fasce, bande, pal, croix, chevron, etc.) de gueules chargée d'une croix d'argent à cinq doubles branches*
bénéficiaires : Augier (1810), Ballet (1809), Beaufranchet (1813), Belloc de Chamborant (1808), Boery (1811), Bussière (1811), Dalesme (1810), Du Cheyron du Pavillon (1809), Dumarest (1809), Dupuy de Saint-Florent (1809), Estienne de Monluc de La Rivière (1809), Imbert-La Boisseille (1810), Marbot (1811) , Massy (1811), Mortemart de Boisse (1814), Picot (1810), Pignet (1810), Pradel de Saint-Charles (1810), Rivet (1808), Romanet du Caillaud (1810), Roulhac (1809), Sartelon (1808)

Barons militaires (18) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre de gueules à l'épée haute d'argent*
bénéficiaires : Alton (1809), Bardet de Maisonrouge (1811), Begoügne de Juniac (1808), Dalesme (1810), Des Aix (1808), Destouff-Milet (1809), Dumareix (1810), Dupeyroux (1811), Fontane (1810), Gay de Vernon (1811), Le Camus de Moulignon (1808), Mourier (1810), Harty de Pierrebourg (1813), Lapisse de Sainte-Hélène (1808), Marboeuf (1813), Mosnier (1813), Peyrot (1810), Popon de Maucune (1809)

Comtes militaires (6) :

signe : *un franc-quartier posé à dextre d'azur à l'épée haute d'or*
bénéficiaires : Baraguey d'Illiers (1808), Couloumy (1811), Espagne (1810), Ségur (1810), Souham (1810), Turenne d'Aynac (1811)

Barons membres d'un collège électoral (6) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre de gueules à la branche de chêne d'argent posée en bande*
bénéficiaires : Couturier de Fournoüe (1813), Lostanges (1809), Marbotin (1810), Mas de Paysac (1812), Péronneau (1813), Ussel (1813)

Chevaliers de l'Ordre de la Réunion (3) :

signe : *une pièce honorable d'azur chargée d'une étoile à douze rais d'or*
bénéficiaires : Barailon (1814), Le Clère (1813), Verneilh de Puyraseau (1813)

Comtes officiers de la Maison impériale (2) :

signe : *un franc-quartier posé à dextre d'azur au portique d'or accosté des lettres D et A (Domus Altissima) du même*
bénéficiaires : Lasteyrie du Saillant (1810), Noailles (1810)

Barons officiers de la Maison impériale (2) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre de gueules au portique d'argent accosté des lettres D et A (Domus Altissima) du même*
bénéficiaires : Boyer Alexis (1810), Lambertye (1811)

Comtes sénateurs (2) :

signe : *un franc-quartier posé à dextre d'azur au miroir d'or posé en pal autour duquel s'enroule et se mire un serpent d'argent*
bénéficiaires : Cabanis (1808), Cornudet (1808)

Barons conseillers d'Etat (2) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre échiqueté d'or et de gueules*
bénéficiaires : Camus du Martroy (1810), Finot (1811), Maurice (1813)

Comte conseiller d'Etat (1) :

signe : *un franc-quartier posé à dextre échiqueté d'or et d'azur*
bénéficiaire : Treilhard (1808)

Comte ministre employé à l'extérieur (1) :

signe : *un franc-quartier posé à dextre d'azur à une tête de lion arrachée d'or*
bénéficiaire : Aubusson de La Feuillade (1810)

Baron évêque (1) :

signe : *un fran- quartier posé à senestre de gueules à la croix alaisée d'or*
bénéficiaire : La Brue de Saint-Bauzille (1813)

Baron préfet (1) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre de gueules à la muraille crénelée d'argent surmonté d'une branche de chêne du mme*
bénéficiaire : Pougeard du Limbert (1810)

Baron maire (1) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre de gueules à la muraille crénelée d'argent*
bénéficiaire : Des Roys d'Echandelys (1812)

Baron propriétaire (1) :

signe : *un franc-quartier posé à senestre de gueule à l'épi de blé d'argent posé en pal*
bénéficiaire : Martin de La Bastide (1810)

Chevalier non légionnaire (1) :

signe : *une pièce honorable de gueules chargée d'un anneau d'argent*
bénéficiaire : Varéliaud (1810)

Les signes allusifs imposés les plus nombreux sont *les croix d'argent à cinq branches* (ou croix de la Légion d'honneur) des chevaliers légionnaires qui apparaissent sur 30% des armoiries. Les pièces honorables de *gueules* sur lesquelles ces signes sont posés rappellent la couleur du ruban qui soutient la croix[1958]. Treize chevaliers légionnaires sur vingt-deux étaient des militaires, les autres tenaient des emplois civils.

[1958] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 41

Ensuite viennent les *épées hautes en pal d'argent sur champ de gueules* des barons militaires qui sont au nombre de dix-neuf (26% des armoiries). On remarquera que deux neveux du général Des Aix tué à Marengo reçurent en mémoire de leur oncle une *épée haute de sable*[1959]. Les six comtes militaires du Limousin (8% des armoiries) portent comme signe une *épée haute en pal d'or sur champ d'azur*. Mais le franc-quartier du général Espagne tué à Essling en 1809 et fait comte d'Empire à titre posthume en 1810 est *bordé de sable*[1960].

Au total les signes des chevaliers légionnaires militaires ou civils, des barons et des comtes militaires fournissent les deux tiers des signes allusifs imposés. On ne peut s'étonner d'une telle proportion : dans un empire aux prises avec des conflits extérieurs multiples et presque ininterrompus les honneurs sont allés à ceux qui exposaient leur vie pour la gloire du régime.

Les autres signes sont plus marginaux ne figurent que sur un ou deux écus essentiellement parce qu'ils se rapportent à des fonctions occupées globalement par un petit nombre de titulaires (préfets, évêques, conseillers d'Etat, par exemple). Cependant trois signes sont un peu plus fréquents en Limousin : celui des chevaliers de la Réunion, celui des barons membres d'un collège électoral et celui des officiers de la Maison impériale.

L'Ordre impérial de la Réunion fut créé par décret du 18 octobre 1811, soit plus de huit après celui créant l'Ordre de la Légion d'honneur (19 mai 1802). Il remplaçait d'abord l'ordre l'Union, institué dans son royaume par Louis, frère de Napoléon et roi de Hollande, et trop généreusement distribué au gré de l'empereur. Il était destiné aux habitants des nouveaux départements réunis à la France mais aussi aux Français d'origine et était destiné à récompenser les mérites dans la fonction publique, la magistrature et l'armée. Sous la direction d'un grand maître l'ordre devait compter 200 grands-croix, 2000 commandeurs et 10 000 chevaliers. A la date de son abolition (28 juillet 1815) par Louis XVIII il ne comptait que 61 grands-croix dont 29 à l'extérieur de la Hollande, 90 commandeurs dont 21 à l'extérieur de la Hollande et 527 chevaliers dont 59 à l'extérieur de la Hollande. L'insigne de l'ordre était une étoile à double face en or douze branches émaillées de blanc et pommetées. Le ruban était moiré bleu ciel. Sur les écus le signe était *une étoile à douze branches d'or chargeant une pièce honorable d'azur*[1961]. Dans le Limousin on compte trois chevaliers titulaires de l'ordre de la Réunion dont la diffusion fut limitée en raison de sa très courte existence. Ainsi 5% des 59 chevaliers non hollandais seraient originaire de notre région. Le premier de ces chevaliers de la Réunion locaux a été Charles Le Clère (1762-après 1828) directeur de la manufacture impériale de mousselines et de mouchoirs de Brive, fait chevalier de la Réunion en 1813[1962]. Le second est Joseph de Verneilh de Puyraseau (1756-1839) né à Nexon (HV.), préfet de la Corrèze en l'an VIII. Député de la Dordogne en 1810. Son opposition à plusieurs décisions du pouvoir central ne mirent pourtant pas obstacle à son élévation au grade de chevalier de l'ordre de la Réunion en 1813[1963]. Le dernier de ces titulaires est Jean-François Barailon (1743-1816), médecin et ancien conventionnel, rallié au coup d'Etat du 18 brumaire, président du corps législatif en 1801, archéologue très imaginatif et correspondant de multiples sociétés scientifiques. Il fut fait chevalier de la Réunion en 1814 peut-être pour avoir exercé la fonction de procureur impérial au tribunal de Chambon-sur-Voueize (Cr.) à partir de 1806[1964].

Le signe des barons membres d'un collège électoral qui est *un franc-quartier senestre de gueules à la branche de chêne en bande d'argent* figure sur six armoiries concédées : quatre en Corrèze (Bernard Charles de Lostanges, Jean-François de Marbotin, Charles-Antoine du Mas de Payzac, et Jean-Hyacinthe d'Ussel), un en Creuse (Gabriel Couturier de Fournoüe) et un en Haute-Vienne (Pierre Péronneau). A l'exception du dernier tous étaient déjà nobles sous l'Ancien Régime dont deux d'extraction chevaleresque (Ussel et Mas de Paysac). Il s'agissait, comme dans tous les corps constitués, de s'attacher par des promotions bien ciblées la fidélité des notables modérés influents issus de l'Ancien Régime et de la Révolution[1965].

[1959] *Ibid.*, p. 251
[1960] *Ibid.*, p. 272
[1961] Jean-Luc STALINS, *Ordre impérial de la Réunion institué pat l'empereur Napoléon I^er^ le 18 octobre 1811*, Paris, 1958, 173 pages
[1962] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op. ; cit., II*, p. 296
[1963] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 490
[1964] Amédée CARRIAT, *Dictionnaire bio-bibliographique des auteurs du pays creusois, I^er^ fascicule*, p. 43-44 et Philippe LAMARQUE, *op. cit.*, p. 156
[1965] *Dictionnaire Napoléon A-H*, sous la direction de Jean TULARD, Paris, 1999, p. 710-713

Le signe des barons officiers et des comtes officiers de la Maison impériale avaient le même meuble allusif, soit *un portique accosté des lettres D et A,* mais des émaux différents. A l'exception du chirurgien de l'Empereur Alexis Boyer né dans une famille pauvre d'Uzerche (Cor.) et fait baron officier de la maison impériale en 1810, les trois autres, Marie-Antoine de Lambertye, baron en 1811, Jean-Charles de Lasteyrie du Saillant et Antoine-Claude de Noailles créé comte en 1810, appartenaient à la haute noblesse du Limousin avant la Révolution et étaient des experts en protocole et en bonnes manières dans une cour composite en pleine réorganisation.

Les autres signes allusifs de fonction ont été plus parcimonieusement distribués dans le Limousin. En effet on ne relève par exemple qu'un seul baron préfet, François Pougeard du Limbert qui fut préfet de la Haute-Vienne en 1800, un seul baron évêque Jacques-Louis La Brue de Saint-Bauzille, originaire de Tulle et évêque de Gand en 1813 et un seul comte ministre employé à l'extérieur Pierre d'Aubusson de La Feuillade qui fut ambassadeur auprès du roi de Naples en 1810. Le Limousin fut-il pour autant un parent pauvre dans la distribution des honneurs impériaux ? Si l'on rapporte les titres attribués aux territoires et aux populations il semble qu'une certaine équité ait présidé à la répartition. C'est au moins ce que montre le titre de baron propriétaire, dont le signe est un *franc quartier posé à senestre de gueules chargé d'un épis d'argent posé en pal,* qui fut attribué en 1810 à Jean-Baptiste Martin de La Bastide (1760-1815), un noble d'Ancien Régime, avec constitution d'un majorat sur son domaine de La Bastide[1966]. Ce titre ne fut remis qu'à 34 bénéficiaires pour l'ensemble de l'Empire, celui des 130 départements de 1812, soit un pour quatre départements. Avec un baron propriétaire pour trois départements le Limousin n'a pas été défavorisé.

LES FIGURES ALLUSIVES AUTRES

Les figures allusives autres que les signes de dignité et de fonction apparaissent sur vingt-trois des soixante-treize armoiries limousines concédées sous le Premier Empire, soit sur presque on écu sur trois. Cette fréquence particulièrement forte n'a pas son équivalent dans l'héraldique d'Ancien Régime où l'on n'en comptait en général que de faibles pourcentages, y compris dans les armoiries roturières (2% par exemple dans l'*Armorial de Limoges* créé vers 1600).

Les armes allusives sont même plus nombreuses que les armes parlantes (31% contre 21%). D'ailleurs quelques armoiries de cette époque sont à la fois allusives et parlantes. Ainsi l'écu de Simon-François Gay de Vernon, ancien adjudant-général de l'armée du Rhin et fait baron militaire en 1811 portait *trois geais de sable* parlants et un *casque de profil d'or* allusif[1967]. Charles Le Clère, chevalier de l'Empire en 1813, avait un *soleil rayonnant d'or* parlant mais aussi une *croix tréflée du même* qui évoquait discrètement l'origine irlandaise de sa famille (le trèfle à trois feuille ou "shamrock" étant l'un des emblèmes de l'Irlande)[1968]. C'est encore le cas des armoiries de Marc-Marie Mortemart ou Mortomard de Boisse, fait chevalier de l'Empire en 1814, où l'on voit *un tronc d'arbre d'argent sommé d'une branche feuillée de sinople* qui est parlant et un *senestrochère armé* qui rappelle que l'intéressé était colonel[1969]. L'écu de Jean Ballet, magistrat qui devint chevalier de l'Empire en 1809, montre qu'un même meuble, en l'occurrence *une balance d'argent*, peut être à la fois parlant par rapport au nom et allusif par rapport à la profession, ce meuble étant le symbole de l'équité des jugements[1970].

[1966] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 379
[1967] *Ibid.,* p. 295
[1968] *Ibid.,* p. 351
[1969] *Ibid.,* p. 400. Pour les rapports avec l'ancienne famille de Rochechouart de Mortemart voir la notice dans la partie « familles » de l'Armorial du Limousin
[1970] *Ibid.,* p. 155

Pour les trois quarts les meubles purement allusifs sont des équipements militaires et figurent sur des écus attribués à des militaires. Parfois ce sont deux meubles de cette nature qui ornent les armoiries. Ainsi Louis Baraguey d'Hilliers, général de cavalerie fait comte militaire en 1808, avait sur son écu un *cheval cabré* et un *casque de dragon*[1971]. Quant au chef d'escadron Bussière, fait chevalier de l'Empire en 1811, il ne possédait pas moins de trois meubles allusifs : *une épée de gueules traversant une cuirasse de sable sommée d'un casque de profil de gueules*[1972]. Marcelin de Marbot, chevalier de l'Empire en 1811 et colonel de hussards à trente ans, il prit le parti de se faire représenter en *hussard, monté, armé, équipé et galopant d'argent adextré en chef d'une étoile d'or* (qui est peut-être l'étoile de la chance qui lui avait souri)[1973].

Les *épées* et les *sabres* ont été les meubles allusifs les plus utilisés pour signifier l'état militaire puisqu'on en compte huit ornant de la sorte un écu sur trois. Ces armes blanches viennent largement devant les casques (3). Signalons la figure un peu étrange de *l'épée traversant en bande un livre d'or ouvert* que l'on voit dans les armoiries d'Antoine-Léger Sartelon commissaire ordonnateur des guerres, chevalier de l'Empire en 1808. Il ne faut voir là rien d'iconoclaste mais vraisemblablement une allégorie de la comptabilité au service de la guerre. D'ailleurs la présence sur ce même écu d'une l*evrette*, symbole de fidélité et de soumission, montre bien qu'on est loin de tout esprit de bravade[1974].

Les *caducées* qui ornent les armoiries des médecins Barailon, Boyer et Cabanis évoquent naturellement la profession des intéressés. Cependant celui de Cabanis soutient une *balance* rappelant son rôle de législateur et Boyer a ajouté *une main appaumée d'or*, allusion probable à sa spécialité de chirurgien de l'empereur[1975].

Si la signification de la plupart des figures allusives est parfaitement claire, celle de quelques autres est plus énigmatique. Par exemple les *trois boulets de canon d'or* du préfet de la Haute-Vienne François Pougeard du Limbert, créé baron de l'Empire en 1810, ne sont pas en rapport avec la carrière de l'intéressé qui fut essentiellement politique et administrative et aucunement militaire. Faut-il y voir l'évocation de l'une des activités industrielles de la Charente où il était né, à savoir la fonderie de canons et de boulets de Ruelle près d'Angoulême? Faut-il chercher du côté de la mode héraldique guerrière de l'époque ? Pour nous l'interrogation demeure d'autant que ce meuble n'est pas courant dans les armoiries napoléoniennes (4 occurrences seulement)[1976]. De même les *pyramide,* fréquentes dans l'héraldique impériale où l'on en compte plus de quarante, attestent en général une participation à la campagne d'Egypte. C'est le cas par exemples de celles qui figurent sur les écus attribuées aux neveux du général Des Aix tué à Marengo (1800) mais qui avait pris une part active à la bataille des… Pyramides (2 juillet 1798)[1977]. Par contre, comment interpréter le *tétraèdre d'argent accompagné de trois molettes d'éperon du même sur champ d'azur* du général Lapisse de Sainte-Hélène fait baron de L'Empire en 1808 mais qui n'avait pas participé à la campagne d'Egypte? Le *tétraèdre* peut prêter à confusion avec une *pyramide* et sans le secours du blasonnement on commet aisément l'erreur. Mais le choix de cette figure et des *molettes d'éperon* a peut-être une autre origine. Elles pourraient rappeler, très discrètement, les armoiries familiales d'avant 1789 qui étaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses du même*[1978].

Philippe Rivet, né à Brive et préfet de la Dordogne de 1800 à 1808, ne retint rien des armes familiales parlantes (*une rivière en fasce*) d'avant la Révolution quand il fut créé chevalier de l'Empire en 1808 car il choisit (ou reçut) comme meuble unique de son écu un *amphistère* (animal à deux têtes de serpent) *d'azur au vol ouvert de sable*. Cette figure, rare en général, est unique dans l'héraldique napoléonienne. S'apparentant au dragon il en partage probablement les pouvoirs sur les quatre éléments et il pourrait symboliser assez bien l'omnipotence des préfets impériaux émanation directe de la volonté de l'empereur[1979].

[1971] *Ibid.*, p. 155
[1972] *Ibid.*, p. 198. Il est probable que les couleurs *gueules* et *sable* sont aussi signifiantes, peut-être le sang et la mort
[1973] *Ibid.*, p. 375. Les pertes chez les hussards et notamment chez les officiers étaient très lourdes
[1974] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire*, op. cit., p. 461
[1975] *Ibid*, p. 156 (Barailon), p. 189 (Boyer), p. 199 (Cabanis)
[1976] *Ibid.*, p. 430
[1977] *Ibid.*, p. 250-251
[1978] *Ibid.*, p. 342
[1979] *Ibid.*, p. 103 (dragon) et 447 (Rivet)

Pour en terminer sur la question des figures allusives il convient de noter la présence de meubles maçonniques sur quelques écus limousins de l'époque. C'est la marque de l'archichancelier Cambacérès, grand maître adjoint du Grand Orient de France depuis 1805 et président du Conseil du sceau des titres depuis 1808. C'est ainsi que l'on trouve *un œil ouvert rayonnant d'or*[1980], symbole du Grand Architecte de l'Univers[1981], *en chef* de l'écu attribué en 1809 à Jean Ballet alors magistrat à Limoges et membre de haut grade de la franc-maçonnerie[1982]. C'est un *compas ouvert d'argent,* autre symbole maçonnique, que l'on voit sur les armoiries de Jean-Baptiste Grellet de La Rouzière, représentant le département de la Creuse au Corps législatif en 1807 et chevalier de l'Empire en 1813[1983]. Celui-ci était, si l'on en croit Maurice Favone, « maçon comme toute sa famille qui était affiliée à [loge de] "La Parfaite Union " d'Aubusson »[1984]. Le *coq* dans la franc-maçonnerie est l'un des dessins symboliques qui ornent le cabinet de réflexion où est introduit le profane avant son initiation. Il annonce la lumière que va recevoir le récipiendaire[1985]. On le trouve sur plus de cinquante armoiries attribuées sous le premier Empire. Mais est-il pour autant toujours allusif d'une appartenance maçonnique ce n'est pas certain. Dans les armoiries limousines de l'époque *un coq* figure dans les armes d'Alexis Boyer, de Charles Pradel de Saint-Charles et de François Mortemart de Boisse dont les liens avec la franc-maçonnerie ne sont pas sont pas attestés par la courte recherche que nous avons faite.

7. Les figures exclues des armoiries impériales

Un certain nombre de figures héraldiques anciennes ont été délibérément écartées par le Conseil du sceau des titres soit parce qu'elles étaient réservées à l'empereur et aux princes grands dignitaires, soit parce qu'elles étaient susceptibles de rappeler l'ancienne monarchie.

Deux figures symboliques sont réservées aux emblèmes de l'empereur et de ses proches : les abeilles et les aigles. Les premières plaisaient beaucoup au Premier Consul qui, selon la formule de Cambacérès y voyait « l'image d'une république qui a un chef ». De plus, les nombreuses vertus qu'on leur attribue (ardeur au travail, courage, organisation, intelligence, discipline notamment) correspondaient aux valeurs qu'appréciait Bonaparte et qu'il entendait promouvoir. En outre, par leur forme rappelant celle des fleurs de lis, leur émail (or) et leur disposition en semé elles s'inscrivaient, sans le dire explicitement, dans une continuité avec l'héraldique de la royauté disparue[1986]. C'est pourquoi elles furent retenues pour orner le manteau du couronnement de l'empereur en 1804 et surtout figurèrent les tentures des palais impériaux et des administrations. Dans les armoiries les *abeilles d'or* furent réservées aux *chefs d'azur* des princes grands dignitaires dont celui de l'archichancelier Cambacérès président du Conseil du sceau des titres. Sous l'Ancien Régime les abeilles héraldiques étaient relativement rares. On les trouvait sur les armoiries de trois familles limousines (Brugière de Farsat[1987], Mazau[1988] et Tulles[1989]) connues au XVII[e] siècle) Aucune ne fut anoblie sous l'Empire et ne fut en conséquence autorisée à porter des armoiries.

Quand à *l'aigle à l'antique empiétant un foudre d'or* choisie, après de longs débats, comme emblème impérial le 18 juillet 1804, elle fut strictement réservée à la famille de l'empereur. En conséquence les nouveaux anoblis qui possédaient avant 1789 des armoiries avec des *aigles* ou des *aiglettes* furent contraints de porter d'autres meubles. Dans le Limousin deux descendants de familles d'Ancien Régime qui voulaient conserver leurs armoiries où il y avait des aigles durent les modifier après avoir été anoblis par l'empereur. Le premier est Jean-Charles de Lasteyrie du Saillant d'une famille connue depuis 1250 qui portait *un écartelé : aux 1 et 4, de sable à l'aigle bicéphale d'or ; aux 2 et 3, d'argent au lambel à trois pendants de gueules*. Sur son écu concédé en 1810 le *1* de son *écartelé* devint *de sable au vol ouvert d'or*, le *3* resta *d'argent au lambel de gueules* et le *4* devint *d'azur à quatre fasces d'argent*[1990]. Dans une certaine mesure *l'aigle,* la figure la plus emblématique des anciennes armes, survivait sur le nouvel écu avec les émaux d'origine.

[1980] *Ibid.*, p. 155
[1981] Jules BOUCHER, *La symbolique maçonnique*, Paris, 2002, p. 90-91
[1982] Maurice FAVONE, *Histoire de la Marche, Paris,* 1935, p. 259
[1983] *Ibid.*, p. 307
[1984] Maurice FAVONE, *Histoire de la Marche, op. cit.*, p. 263
[1985] Jules BOUCHER, *op. cit.*, p. 24-29
[1986] Michel PASTOUREAU, *Les emblèmes de la France*, Paris, 1998, p. 15-19
[1987] Henri JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit.*, tome II, p. 278
[1988] Philippe PONCET, *Recueil d'armoiries limousines, op. cit.,* 116
[1989] Henri JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit.*, tome VI, p. 368
[1990] Philippe, LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 345

C'est un peu la même aventure qui arriva au *semé d'aiglettes d'or* des anciennes armes de Louis-Marie Destouff-Milet[1991]. Ces figures trop proches des aigles furent remplacées par *deux alérions* (c'est-à-dire des petites aigles sans bec ni pattes) *rangés en fasce.* Les alérions ne peuvent être confondus avec les aigles c'est pourquoi on les trouve sur six autres armoiries concédées (Lambertye, Randon d'Hanneucourt, Riouffe, Turinetti di Prié, Cotades et Contades-Gizeux)[1992].

Les *fleurs de lis* nombreuses dans l'héraldique d'Ancien Régime, n'eurent plus leur place sur les écus concédés par l'empereur car évoquant trop directement la monarchie déchue. Le Conseil du sceau des titres n'en laissa passer qu'une seule, qualifiée de *fleuron d'argent* pour la circonstance, sur le *1* du *coup*é du baron conseiller d'Etat de l'Empire Tornielli. A noter qu'elle est en partie masquée par *l'échiqueté d'or et de gueules* qui est le signe des barons conseillers d'Etat[1993]. En Limousin deux familles qui avaient des armoiries à fleurs de lis avant la Révolution durent les abandonner quand l'Empire les anoblit. Pour Louis-Marie Destouff-Milet au *parti de gueules semé de fleur de lis d'or* il fut substitué un *parti de gueules au lis arraché d'argent, tigé et feuillé de sinople*[1994]. Pour la famille d'Alton qui portait avant la Révolution *d'azur au lion d'argent accompagné de cinq fleurs de lis d'or et* dont deux membres furent anoblis, soit le général Alexandre d'Alton fait baron de l'Empire en 1809 et Jean Wulfram d'Alton créé comte en 1812, l'éviction des fleurs le lis se fit de la manière suivante. Pour Alexandre d'Alton elles furent remplacées *un lis de jardin d'argent, tigé et feuillé d'or* et pour Jean Wulfram d'Alton par *cinq fers de lance, deux d'or et trois d'argent* dont la forme évoque vaguement la fleur de lis[1995].

Les *couronnes,* nombreuses dans les armoiries d'Ancien Régime, connurent le même sort que les fleurs de lis dans la nouvelle héraldique. Non seulement elles disparurent en tant que meuble principal, mais aussi en tant que petit meuble couronnant par exemple un animal, lion, aigle, chien par exemple. C'est ce qui arriva Bernard de Lostanges qui descendait d'une ancienne famille de chevalerie du Limousin dont les armes étaient *d'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'azur, à cinq étoiles du même rangées 1, 2 et 2.* Quand il fut fait baron membre d'un collège électoral en 1809 il put conserver les armoiries familiales mais avec un *lion sans couronne*[1996]. Les seules couronnes qui furent acceptées par le Conseil du sceau des titres étaient les couronnes de type végétal (couronnes de feuillage, de laurier ou d'épines) très différentes des couronnes métalliques classiques et donc ne prêtant pas à confusion. Les *deux couronnes d'épine de sable entrelacées* de l'écu attribué à Annet Augier du Chézeau, chevalier de l'Empire en 1810, entrent dans cette catégorie et figuraient sur les armes familiales d'Ancien Régime *d'argent à deux couronnes d'épine de sable entrelacées et accompagnées de trois croissants d'azur*[1997].

Les autres attributs du pouvoir royal défunt ne semblent pas avoir fait l'objet du même ostracisme que les fleurs de lis et les couronnes. Il est vrai que sous l'Ancien Régime ils étaient soit rares comme les sceptres, soit inexistants comme les mains de justice. A cet égard, bien qu'il ne concerne pas le Limousin ; citons le cas de Charles de Meckeneim (ou de Mecquenem) créé chevalier de l'Empire en 1808. Avant la Révolution sa famille portait *d'azur à deux sceptres d'or fleurdelysés en leur pointe et passés en sautoir.* En 1808 l'intéressé conserva ses *sceptres en sautoir* mais sans les *fleurs de lis*[1998]. Cet exemple montre bien que le rejet par l'héraldique impériale des emblèmes d'Ancien Régime portait uniquement sur ceux qui étaient les plus fortement associés à la royauté dans la mémoire collective c'est-à-dire les fleurs des lis et les couronnes.

[1991] *Ibid.,* 254
[1992] *Ibid.,* p. 339 (Lambertye), p. 437 (Randon d'Hanneucourt), p. 446 (Riouffe), p. 485 (Turinetti di Prié) dont la famille portrait naguère *une demi-aigle éployée,* p. 227 (Contades) dont la famille avait antérieurement une *aigle d'azur* et Contades-Gizeux
[1993] *Ibid.,* p. 559
[1994] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 254
[1995] *Ibid.,* p. 144 et JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit.,* tome, Vi, p.220
[1996] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 369
[1997] *Ibid.,* p. 156
[1998] *Ibid.,* p. 383

8. L'héraldique des collectivités et son absence dans le Limousin

Au début de 1808 la ville Lyon demanda à Cambacérès la possibilité de se doter d'armoiries. Saisi de cette affaire sur ordre de Napoléon le Conseil du sceau des titres, lors de sa séance du 11 mars 1809, émit l'avis que les villes, les communes et les corporations pouvaient bénéficier du droit aux armoiries. Il élabora en conséquence un décret du 17 mai 1809 qui reconnaissait aux « villes, communes et corporations ou associations civiles, ecclésiastiques ou littéraires » le droit de posséder des armoiries. Bien sûr, à la condition d'en avoir reçu la concession par lettres patentes de l'empereur. Mais ces concessions n'étaient pas gratuites. Pour les "bonnes villes", c'est-à-dire celles dont les maires assistaient au couronnement de l'empereur, le tarif, appelé frais d'expédition, était de 600 francs, pour les villes dont le maire était nommé par l'empereur il était suivant leurs revenus de 400 ou 600 francs, pour les autres villes ou communes il tombait à 60 francs. Pour les associations diverses et les corporations il atteignait 200 francs. Au total, aux frais d'expéditions relativement dissuasifs près, le régime de concession des armoiries aux collectivités était beaucoup plus généreux que celui imposé aux individus pour lesquels le droit aux armes dépendait totalement de la qualité d'anobli[1999].

Cette possibilité offerte aux villes fut assez diversement exploitées par ces collectivités. Seules les cinquante "bonnes villes", dont vingt et une étaient situées dans les départements étrangers (Belgique, Hollande, nord de l'Allemagne, nord de l'Italie notamment) annexés à la France, demandèrent et reçurent des armoiries dont le chef était *de gueules chargé de trois abeilles d'or.* Il n'y avait pas de "bonne ville en Limousin".

Limoges, Guéret et Tulle figuraient parmi les villes de seconde classe, c'est-à-dire celles dont ls maires était nommés par l'empereur comme ceux des bonnes villes. Aucune ne manifesta son intention de se doter d'armoiries. Il faut dire que pas plus de vingt-quatre villes françaises et douze villes étrangères annexées firent la démarche. A proximité du Limousin seules Rochefort (Charente-Maritime) et Loudun (Vienne) se dotèrent d'armoiries municipales dont le signe était un *franc-quartier dextre d'azur à un N d'or surmonté d'une étoile rayonnante du même*[2000].

Quant aux villes de troisième classe, c'est-à-dire toutes les autres, dont le maire était nommé par le préfet, elles éprouvèrent encore moins que les précédentes le besoin de se doter d'armoiries au *franc-quartier senestre de gueules à un N d'argent surmonté d'une étoile rayonnante du même.* Au total on n'en compta que six dont trois dans le seul département des Vosges (Bruyère, Mirecourt et Neufchâteau).[2001]

Sous la Restauration il y eut un regain d'intérêt pour l'héraldique municipale car, en plus des soixante villes françaises auxquelles avaient été concédées des armoiries avant 1815, cent soixante-dix autres en furent alors dotées. Mais aucune ville des trois départements du Limousin actuel ne fit de demande en ce sens. Pourtant certaines localités qui possédaient des armoiries sous l'Ancien Régime auraient pu songer à les réactiver. Ainsi dans le département de la Creuse, à la fin de l'Ancien Régime, au moins onze localités avaient possédé des armoiries (Aubusson, Ahun, Auzances, Bénévent-l'Abbaye, Bourganeuf, Chambon, Chénérailles, Evaux, Felletin, Guéret et La Souterraine)[2002]. Il est probable que la chasse aux armoiries des premières années de la Révolution avait laissé des traces. Il faudra attendre la deuxième moitié du Second Empire, le temps ayant fait son œuvre, pour qu'un regain d'intérêt se manifeste en faveur de l'héraldique dans ce département à l'initiative d'un archiviste départemental et d'un préfet comme nous le verrons plus loin[2003].

[1999] Ségolène de DAINVILLE-BARBICHE, *Les armoiries des villes et des commune depuis la Révolution : législation, institutions,* dans *Couleurs et symbolique, armoiries des villes sous le Premier Empire et la Restauration,* Archives Nationales, Paris, 2010, p. 5-24
[2000] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 83
[2001] Ségolène de DAINVILLE-BARBICHE, *Les armoiries des villes et des commune depuis la Révolution : législation, institutions,* dans *Couleurs et symbolique, armoiries des villes sous le Premier Empire et la Restauration,* Archives Nationales, Paris, 2010, p. 109, p. 115, p. 144, p. 176, p. 211, p. 226, p. 233, p.244, p. 316-318
[2002] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises,* Guéret, p. 11-32
[2003] *Ibid.,* p. 6-7

9. Le sort des armoiries impériales sous la Restauration

Louis XVIII par la Charte de 1814 rétablit l'ancienne noblesse et lui permit de reprendre ses titres et ses armoiries. Le système héraldique impérial ne survécu pas aux Cent jours mais les anoblis de l'Empire furent autorisés à conserver leurs titres et leurs armoiries à condition d'en faire la demande. Par ailleurs, « comme sous l'Ancien Régime, chacun put adopter et utiliser les armoiries de son choix, à la seule condition de ne pas usurper celles d'autrui »[2004].

Dans ces nouvelles conditions les concessionnaires d'armoiries du Premier Empire eurent trois possibilités : soit conserver intégralement leurs armoiries impériales, soit les modifier, soit reprendre celles qu'ils possédaient éventuellement avant 1789.

Les armoiries d'Ancien régime intégrées dans l'héraldique napoléonienne par le Conseil du sceau des titres et reprises par les familles en supprimant le signe de dignité après 1815 sont au nombre de trente-trois (soit 45% du corpus). Après viennent les armoiries attribuées sous le Premier Empire à des individus, soit ex-nihilo (pour ceux qui n'en possédaient sous l'Ancien Régime), soit par modification d'armes familiales anciennes, et qui ont été conservées par les familles après 1815 avec des modifications mineures et (ou) suppression du signe de dignité. On en compte 17 (soit 23% du corpus). Ensuite on trouve les armoiries attribuées par le Conseil du sceau des titres et conservées par les familles sans modification après 1815. Elles ne sont que dix (soit 14% du corpus). Enfin restent treize armoiries impériales (18% du corpus) dont nous ne connaissons pas le sort après 1815 soit parce que les bénéficiaires sont morts avant cette date sans descendance, soit parce nous n'en avons pas trouvé de documentation sur leur usage.

[2004] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 85

Le tableau ci-après répartit les familles limousines concernées entre les quatre catégories précitées.

Catégories d'armoiries attribuées sous le Premier Empire modifiées ou maintenues après 1815	**Noms des familles concernées**
1 *armoiries d'Ancien Régime intégrées dans l'héraldique impériale et réutilisées après 1815 en supprimant le signe de dignité*	Alton, Aubusson, Augier, Bandy de Nalèche, Baraguey d'Iliers, Bardet de Maisonrouge, Beaufranchet, de Beaune, Camus du Martroy, du Cheyron du Pavillon, Couturier de Fournouë, Dalesme, Dupeyroux, Gay de Vernon, Imbert La Boisseille, La Brue de Saint-Bauzille, Lambertye, Lapisse de Sainte-Hélène, Lasteyrie du Saillant, Lostanges, Marboeuf, Marbot, Marbotin, Martin de La Bastide, Mas de Paysac, Noailles, Popon de Maucune, Romanet du Caillaud, Roulhac, Roys d'Echandelys, Ségur, Turenne d'Aynac, Voysin de Gartempe
2 *armoiries attribuées sous le Premier Empire par création ex-nihilo ou par modification importante d'armoiries d'Ancien Régime et conservées après 1815 par des modifications mineures et par la suppression du signe de dignité*	Bégoügne, Boëry, Boyer, Bussière, Des Aix, Destouff-Milet, Dupuy de Saint-Florent, Estienne de Monluc, Fontaine, Harty de Pierrebourg, Leclère, Massy, Mortemat de Boisse, Péronneau, Pougeard du Limbert, Rivet, Verneilh de Puyraseau
3 *armoiries attribuées sous le Premier Empire et conservées sans modification après 1815*	Belloc de Chamborant, Cornudet, Dumareix, Dumares-Bellair, Dumoulin, Espagne, Finot, Mourier, Treilhard, Varéliaud,
4 *armoiries dont l'usage nous est inconnu après 1815*	Ballet, Barailon, Cabanis, Couloumy, Le Camus de Moulignon, Mosnier, Picot, Pignet, Peyrot, Pradel de Saint-Charles, Sartelon, Souham, Maurice

9.1 Les armoiries d'Ancien Régime conservées sous l'Empire et privées des signes de dignité après 1815

Les signes de dignité et de fonction qui figuraient obligatoirement sur les armoiries individuelles de l'époque impériale auraient très bien pu être conservés par les bénéficiaires ou leurs familles puisque le choix des armoiries était redevenu libre avec le retour des Bourbons. Néanmoins le maintien de ces signes pouvait faire problème pour certains dans la mesure où ils auraient rappelé ostensiblement des liens récents avec celui qu'il était, maintenant, de bon ton de qualifier de « tyran » ou « d'ogre corse ». Aussi ne faut-il pas s'étonner si trente-trois familles limousines qui avaient conservé sous l'Empire leurs armes d'Ancien Régime complétées par un signe de dignité se hâtèrent de se débarrasser de ce dernier à la Restauration. Leurs sentiments bonapartistes relevant de la simple opportunité, même si tous avaient servi loyalement l'empereur déchu, le sacrifice ne leur coûta guère. C'est dans ce groupe que l'on relève les plus grands noms de la province tels les Aubusson, les Noailles, les Ségur, les Turenne d'Aynac, les Lambertye, les Lasteyrie du Saillant ou les Lostanges. C'est ainsi que, Pierre-Hector Aubusson de la Feuillade (1765-1848), qui avait été chambellan de l'Impératrice et ambassadeur, renonça au *franc-quartier senestre d'azur à la tête de lion arrachée d'or* des comtes ministres employés à l'extérieur pour ne conserver que les armes familiales *d'or à la croix ancrée de gueules*[2005]. Le général de cavalerie Louis Baraguey d'Hilliers (ou plus précisément son fils Achille, le futur maréchal) dont l'*écartelé* de l'écu joint à son titre de comte militaire de l'Empire de 1810 évoquait l'épopée napoléonienne (*cheval cabré, casque de dragon, épée*) fut confirmé par ordonnance royale du 10 mai 1817 dans son titre de comte avec concession de nouvelles armoiries presque identiques à celle d'avant 1789, soit un écu *d'argent à la bande de gueules accompagnée à senestre d'une canette de sable marchant sur la bande ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*[2006]. Il en fut de même pour le baron de l'Empire Martial Bardet qui fut confirmé dans son titre en 1823 avec concession des anciennes armoiries familiales *de sinople à une chouette d'argent posée en pointe surmontée d'une épée posée en barre et d'une croix haussée posée en bande, le tout d'or*, armes très différentes de celles concédées en 1811[2007]. D'une manière générale beaucoup d'anoblis à titre militaire ou autre renoncèrent sans beaucoup d'état d'âme aux figures héraldiques qui évoquaient un passé récent et souvent glorieux pour reprendre des armoiries familiales anciennes et surtout politiquement neutres. C'est de la sorte que l'ancien baron militaire Simon-François Gay de Vernon abandonna *casque* et *épée haute* pour le *chevron accompagné de trois geais* des armes familiales[2008]. Tout comme les descendants du chevalier légionnaire Louis Cheyron du Pavillon, tombé en 1809 au siège de Salamanque, revinrent à l'écu ancestral *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or* ne conservant rien des meubles (*croix de la légion d'honneur, épées et pavillon*) de l'écu concédé par le Conseil du sceau des titres[2009]. La tâche fut plus aisée pour Jean-Baptiste Voysin de Gartempe fait chevalier de l'Empire en 1811 sans concession d'armoiries et que Louis XVIII créera baron héréditaire en 1819 : il put porter sans modification ses armes de famille *d'azur au croissant d'argent accompagné de trois étoiles d'or*[2010].

Certaines familles reprirent leurs armes d'Ancien Régime avec de petites modifications. A ce titre on peut citer le *lion de gueules* de l'écu des Lostanges qui retrouva sa *couronne d'or* perdue sous l'Empire[2011], la *bande* de l'écu des Roys d'Echandelys qui se transforma en *cotice* dans le règlement d'armoiries de 1821[2012]. D'autres tout en faisant disparaître les signes attribués à la noblesse impériale en profitèrent pour inclure de nouvelles figures. C'est ce que fit Louis-Philippe de Ségur (1753-1830), conseiller d'Etat à vie en 1804, ancien grand maître des cérémonies de Napoléon et créé pair de France par Louis XVIII en 1824 avec un règlement d'armoiries qui modifiait les *2 et 3 d'argent plain* des armes traditionnelles de sa famille par *une bordure de sable chargée de neuf besants d'or.* Naturellement, l'*échiqueté d'or et d'azur* des ex comtes conseillers d'Etat qui aurait rappelé le temps où le pair de France servait « l'usurpateur », avait été évincé[2013].

[2005] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit,* p. 150 ; JOUGLA, *Grand Armorial de France, I,* p. 271-272
[2006] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.,* p. 155
[2007] JOUGLA, *Grand armorial de France, I,* p. 358
[2008] *Ibid., IV,* p. 127
[2009] *Ibid., II,* p. 438
[2010] LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 562 ; JOUGLA, *Grand Armorial de France, VI,* p. 498
[2011] JOUGLA, *Grand armorial de France, IV,* p. 479
[2012] LAMARQUE, *Armorial impérial sous Napoléon III, op. cit.,* p. 92
[2013] JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit.,* VI, p. 198-199

Quant à Marcellin Marbot (1752-185), colonel de hussards en 1812, baron militaire l'année suivante et confirmé dans son titre en février 1815 lors de la première Restauration avec règlement d'armoiries il semble avoir été tiraillé, héraldiquement parlant, entre le souci de continuer à évoquer sa gloire toute fraîche, de complaire au nouveau régime et de s'inscrire dans sa noble lignée. C'est ce que semble bien refléter son écu d'alors qui est un *tranché : au 1, d'azur au hussard monté d'argent adextré en chef d'une étoile d'or* [c'est-à-dire ses armes de 1813 moins le signe des chevaliers légionnaires] ; *au 2 d'argent au cerf rampant de gueules accorné d'or* [c'est-à-dire les armes familiales d'Ancien Régime][2014].

9.2 Les armoiries créées sous l'Empire et modifiées après 1815

Dix-sept armoiries créées par le Conseil du sceau des titres, soit ex-nihilo pour des anoblis qui n'en avaient pas sous l'Ancien Régime, soit en adaptant des armoiries familiales anciennes pour les mettre aux normes impériales, furent conservées en subissant des modifications plus ou moins importantes.

Quatre parmi ces armoiries existaient déjà avant la Révolution et avaient été modifiées par le Conseil du sceau des titres lors de l'attribution des titres de noblesse impériaux. Sous la Restauration elles subirent des adaptations d'ampleur très variable. Louis Destouff-Milet, baron militaire, ne reprit pas ses armes d'Ancien Régime. Il conserva son *lis arraché d'argent* qui avait été substitué *aux fleurs de lis* en 1808 et transforma ses *deux alérions d'or* en *deux aigles posées en fasce* et donc ne reprit pas le *semé d'aiglettes couronnées* ancien. Le *franc-quartier des barons militaires* avait disparu[2015]. Le baron Rivet abandonna le signe des barons préfets mais ne reprit pas les armes familiales parlantes à *la fasce ondée* d'Ancien Régime. Par contre il conserva son étrange *amphiptère d'azur au vol ouvert de sable* de 1808, peut-être parce que sa carrière préfectorale fut interrompue par la seconde Restauration[2016]. Quant à Alexis Boyer, ancien chirurgien de l'empereur déchu, devenu médecin de Louis XVIII, il ne pouvait plus décemment conserver le franc-quartier au *portique d'or* des barons officiers de la maison de l'Empereur, aussi remplaça-t-il cette division par un *2 de gueules à une verge en pal d'or tortillée d'un serpent d'argent* plus représentatif de son métier et surtout dépourvue de toute connotation politique[2017]. Le cas de Joseph Verneilh de Puyraseau est, lui aussi, révélateur des revirements de l'époque. Chevalier de l'ordre impérial de la Réunion en 1813, il fut anobli le 3 février 1815 sous la Première Restauration par lettres patentes assorties d'un règlement d'armoiries qui reprenait l'écu attribué sous l'Empire moins la *champagne d'azur chargé du signe des chevaliers de la Réunion.* Or cet ordre ne sera aboli que par l'ordonnance royale du 28 juillet 1815 sous la Seconde Restauration[2018]. François Bussière, qui avait été fait chevalier de l'Empire en 1811avec un écu portant une *bordure de gueules chargé du signe (d'or) des chevaliers légionnaires* se contenta de remplacer ce signe par une *étoile d'or* quand il fut anobli en 1817. Il conservait ainsi
tout ce qui avait probablement du prix à ses yeux, c'est-à-dire les figures allusives de sa carrière militaire l'*épée*, la *cuirasse*, le *casque* et la *bordu*re support de la croix de la légion d'honneur devenue *étoile*[2019].

Pour la plupart des porteurs d'armoiries impériales la seule modification fut l'abandon du signe de dignité découlant de leurs anciennes fonctions que certains exerçaient toujours. Par exemple Jean-Baptiste de Monluc de La Rivière, président de la cour d'Appel de Limoges de 1811 à 1818, confirmé en 1816 dans son titre de baron reçu en 1810, fit disparaître de son écu le franc-quartier des barons présidents de cour qui est *de gueules à la toque de sable retroussée d'hermine*[2020]. Un cas atypique est celui du général Jacques Fontane, dit Fontana, dont les armes jointes à son titre d'anoblissement de 1810 étaient ornées d'une *fontaine de sable* parlante, ne garda que le franc-quartier des barons militaires *de gueules à l'épée haute en pal d'argent* qui devint ainsi tout son écu[2021].

[2014] LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.*, p. 375
[2015] JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit., III*, p. 188
[2016] *Ibid., VI*, p. 14
[2017] RIETSTAP, *Armorial général, I*, p. 278
[2018] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op. cit.* p. 490 ; Internet, site France phaleristique
[2019] JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit., II*, p. 296
[2020] André LECLER, *Dictionnaire…. De la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 449 ; JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit., III*, p. 309
[2021] JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit., IV*, p. 23

9.3 Les armoiries créées sous l'Empire et conservées sans modification après 1815

Les armoiries attribuées sous le Premier Empire et non modifiées par la suite, donc y compris le signe de dignité ne sont, à notre connaissance, pas plus d'une dizaine.

On est très mal fixé sur l'usage que firent les individus ou les familles concernés de leurs armes napoléoniennes au lendemain de la Seconde Restauration. Pour quatre d'entre elles seulement on dispose de documents fiables attestant qu'elles réapparurent sous le Second Empire. Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'avaient pas été utilisées entre 1815 et 1852. Il s'agit de celles des descendants de Georges-Thérèse Belloc, chevalier de l'Empire en 1808, de Jean-Louis-Brigitte Espagne, comte de L'Empire à titre posthume en 1810, de Jean-Baptiste Treillhard, comte de L'Empire en 1808 et d'Antoine Varéliaud, chevalier de l'Empire en 1810.

Le premier de ces descendants, Augustin de Belloc de Chamborand, fut créé chevalier héréditaire par décret impérial de 1864, assorti peu après, d'un règlement d'armoiries qui reprenait sans aucune modification les armes attribuées à son père en 1808 y compris à senestre *le tiers en giron de gueules* chargé du signe des chevaliers légionnaires[2022]. Jean-Brigitte Espagne, juge de paix du canton de Vigy (Moselle), fut fait comte héréditaire Espagne en confirmation du titre de son père de 1810 et du règlement d'armoiries associé, c'est-à-dire un *coupé d'azur à la pensée d'argent posée en chef à senestre et de gueules à la cuirasse et au casque d'argent ;* au franc-quartier des comtes militaire *bordé de sable* par arrêté ministériel de 1866[2023]. Achille Treillhard, conseiller d'Etat, fut lui aussi confirmé par arrêté ministériel de 1856 dans le titre de comte héréditaire de son père et conserva les armoiries attribuées en 1808 à ce dernier qui soulignaient sa qualité de conseiller d'Etat puis qu'elles étaient *d'azur à trois palmes d'or* au franc-quartier des comtes conseillers d'Etat. Apparemment les armes parlantes au *cep de vigne* d'avant 1789 étaient bien oubliées ou jugées moins valorisantes ou moins signifiantes que le franc-quartier de 1808[2024]. Enfin Alexis Varéliaud, vice-président du tribunal de Chartres, n'éprouva pas non plus le besoin de changer les armes reçues par son père en 1808, soit un *tiercé en pal de sinople à trois chevrons d'argent, d'or et de gueules chargé d'un anneau d'argent* quand un décret impérial de 1863 le confirma dans le titre de chevalier non-légionnaire[2025].

Pour d'autres famille qui gardèrent intactes les armes attribuées par Napoléon Ier aucun document n'officialisa cette pratique et, d'ailleurs, il n'en était point besoin, le choix des armoiries étant redevenu entièrement libre depuis la Restauration. Ainsi Joseph Cornudet (1755-1834), comte de l'Empire en 1808 et pair de France en 1824, conserva ses armes sous la Restauration y compris le signe des comtes sénateurs à un détail près. En effet, il fit disparaître le franc-quartier mais conserva le signe et son écu devint alors *un coupé : au 1, d'azur, chargé à dextre d'un miroir d'or accolé d'un serpent d'argent et à senestre d'un lion d'or regardant le miroir ; au 2, de gueules à la fasce d'or*[2026].

D'autres anoblis du Premier Empire gardèrent leurs armoiries concédées par le Conseil du sceau des titres sans la moindre modification y compris les signes de dignité. Ainsi le général de division Pierre Mourier fait baron de l'Empire en 1810 avec concession d'armoiries conserva celles-ci quand il fut confirmé dans son titre de baron par la Monarchie de Juillet en 1841, à savoir un *coupé : au 1, parti de sable au lévrier passant et soutenu d'or et* des barons militaires qui est *de gueules à l'épée haute en pal d'argent ; au 2, de sinople à cinq chevrons d'argent*[2027]. Il semble qu'il en fut de même pour le baron Finot, préfet de la Creuse sous la Restauration et député de la Corrèze sous la Monarchie de Juillet, qui maintint l'*échiqueté d'or et de gueules* des barons tirés du Conseil [2028], pour le colonel Jean-François Dumareix, baron de l'Empire en 1810 et baron héréditaire en 1817 qui porta toujours sur son écu le *franc-quartier des barons militaires*[2029] ou encore pour le chevalier de l'Empire François Dumarest de Neuville dont le *chevron de gueules* de l'écu s'ornait toujours du *signe des chevaliers légionnaires*[2030].

[2022] Philippe LAMARQUE, *Armorial impérial sous Napoléon III, op. cit.,* p. 53
[2023] *Ibid.,* p. 105
[2024] *Ibid.* p. 212., JOUGLA, *Grand Armorial de France, op. cit.,* VI, p. 341
[2025] Philippe LAMARQUE, *Armorial impérial sous Napoléon III, op. cit.,* p. 215 ; JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit. VI,* p. 409
[2026] JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit., III,* p. 55
[2027] Philippe LAMARQUE, *Armorial du Premier Empire, op., cit.,* p. 402
[2028] JOUGLA, *Grand armorial de France, op. cit., IV,* p. 4
[2029] *Ibid.,* III, p. 237
[2030] CARRIAT, *Dictionnaire des auteurs creusois, op. cit., fascicule 5,* p. 356

Le Premier Empire semble bien avoir été en Limousin l'époque de la dernière vague de création héraldique de quelque importance à l'usage des particuliers. Mais la vie de la majorité des armoiries impériales a été le plus souvent éphémère soit parce que beaucoup de familles ont repris leurs armoiries d'Ancien Régime, soit parce que d'autres ont disparu naturellement. La liberté entière de porter les armoiries de son choix retrouvée après la chute de l'Empire n'a pas été visiblement exercée sous les régimes politiques suivants. Ni la Restauration, ni la Monarchie de Juillet, ni même le Second Empire, sans parler de la Deuxième et la Troisième République, n'ont été de ce point de vue des époques créatives. Même le Romantisme, dans sa courte période « Troubadour » des années 1820 à 1840, n'a eu d'incidence pratique bien marquée. Certes, tout au long du XIX^e^ siècle, bien des familles de noblesse ancienne ou récente et certaines familles bourgeoises souvent alliées aux précédentes, ont fait placer leurs propres armoiries (ou d'autres même parfois), qui sur la porte ou la cheminée de son château, qui sur des vitraux ou des statue offerts à l'église paroissiale à l'occasion d'un mariage ou d'une restauration de l'édifice. Mais parmi ces armoiries rares sont celles qui sont de pures créations du XIX^e^ siècle : la quasi-totalité est antérieure à 1789. Et ce ne sont pas ces initiatives, souvent nostalgiques, qui ont eu valeur d'exemple pour impulser une mode héraldique. Bien au contraire, elles ont servi à ancrer un peu plus dans l'opinion publique la certitude, après l'interdit de la période révolutionnaire et le lien explicite fait par Napoléon I^er^ entre héraldique et noblesse, que les armoiries étaient un marqueur social infaillible de l'appartenance à l'aristocratie et non pas un accessoire de l'identité ouvert à tous sans considération de rang ou de fortune. En fait, assez curieusement c'est par le biais de certaines collectivités (essentiellement d'ailleurs les communes) stimulées surtout par les propositions de quelques érudits locaux que, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle et ensuite dans la seconde moitié du XX^e^ siècle, va se développer un certain intérêt pour l'héraldique dans un territoire limousin qui n'avait qu'une bien mince tradition dans ce domaine.

CHAPITRE IV

L'HERALDIQUE CONTEMPORAINE

(1815-2012)

Dans le Limousin ni le XIX^e^ siècle (après le court intermède napoléonien), ni XX^e^ siècle ne peuvent être classés parmi les époques fastes pour la création héraldique comme l'avait été, par exemple, le XVII^e^ siècle. La création de nouvelles armoiries familiales, individuelles ou de communautés reste du domaine de l'exception même si l'on tient compte du fait qu'un certain nombre d'armes familiales créées au cours de cette période sont restées confidentielles et dorment encore, et peut-être pour toujours, dans des archives privées. Il faut dire que l'intérêt pour l'héraldique dans le Limousin ne s'est pas réveillé avant le milieu du Second Empire[2031]. Et encore, a-t-il été le fait d'un nombre restreint d'érudits locaux et n'a-t-il pas été continu avec des périodes plus ou moins longues sans création, ni publications comme nous le verrons. Au total, sur les deux derniers siècles, on doit constater que l'héraldique n'a jamais retrouvé son caractère d'emblématique à large spectre social comme sous l'Ancien Régime.

Le retour de l'héraldique après 1860 dans l'espace culturel limousin se marque de trois manières, parfois simultanées, qui sont d'une part des travaux d'érudition suivis de publications, d'autre part la création, quantitativement modeste, d'armoiries individuelles ou familiales et enfin l'apparition d'une héraldique des collectivités territoriales importante mais inégalement répartie.

[2031] On peut toutefois mentionner la publication en 1816 à Limoges par le libraire et éditeur Bargeas d'un *Manuel héraldique ou clef du blason* de L. Foulques-Delanos, commissaire royal de la monnaie de Limoges de 1814 à 1830. Cet ouvrage de 205 pages, qui ne figure à ce jour (2012) dans aucune bibliothèque publique du Limousin, semble avoir été complètement ignoré par les érudits locaux qui se sont intéressés à l'héraldique dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Et l'on ne peut d'ailleurs que les approuver car Foulques-Delanos s'est livré à une lecture symbolique systématique et assez délirante des émaux et des figures. A titre d'exemple : l'*écureuil* symboliserait '' s'il est d'azur la foi dans le commerce, s'il est de sable un homme juste qui corrige les vices'', etc.

1. Les travaux d'érudition et de création héraldique de 1860 à 2012

La renaissance, toute relative, de l'héraldique en Limousin après 1860 tant les familles que dans les collectivités est largement due aux efforts de quelques érudits qui, à travers leurs publications (armoriaux, dictionnaires historiques, généalogies), ont ranimé les curiosités pour cette forme d'expression artistique de diverses identités familiales ou collectives.

1.1 La publication de généalogies avec des indications héraldiques

Dans ce domaine la première impulsion fut donnée en 1856 par la *Société archéologique et historique du Limousin* qui prit alors la décision de publier le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, travail resté en l'état de manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (1712-1775). Celui-ci, modeste curé de campagne de Saint-Léger-la-Montagne puis de Teyjac (HV.) pendant une quarantaine d'années, rassembla sur de nombreuses familles du Limousin, nobles ou non, une immense documentation qui a sa mort fut recueillie par le grand-séminaire du diocèse de Limoges. Par la suite, et dans des circonstances non éclaircies, le manuscrit de Nadaud fut amputé de plus de quatre cents pages, soit environ 10% de ce texte[2032]. Au début du XIX[e] siècle ce *Nobiliaire* fut complété par un autre prêtre, l'abbé Martial Legros (1744-1811) chanoine à l'époque de la cathédrale de Limoges et secrétaire de l'évêque M[gr] Dubourg[2033]. La publication de ce travail fut confiée à l'abbé Louis Roy de Pierrefitte (1819-1865), curé de Bellegarde-en-Marche (Cr.), historien et archéologue de surcroît. Ce dernier put mener à bien les travaux de publication du tome I et du début du tome II. Il intégra dans son travail les ajouts de l'abbé Legros et d'importants compléments de sa plume qui représentent plus de 300 pages sur un total de 758 pour le tome I[2034]. Après son décès prématuré ce fut encore un ecclésiastique, en la personne de l'abbé André Lecler (1834-1920) professeur au petit séminaire du Dorat (HV), qui reprit la publication en quatre tomes parus entre 1862 et 1883 sous le titre de *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges publié par l'abbé J.B.L. Roy de Pierrefitte continué par l'abbé A. Lecler*. Ce titre correspondait plus étroitement à son contenu que celui donné à l'origine par l'abbé Nadaud. En effet, les notices familiales de cet ouvrage couvraient un territoire plus vaste que celui de l'ancienne généralité de Limoges qui englobait seulement et approximativement la Corrèze actuelle, la moitié sud de la Haute-Vienne, la Charente et en partie l'ouest de la Creuse puisque le diocèse de Limoges s'étendait sur toute la Haute-Vienne et toute la Creuse.

Ce *''Nobiliaire''* est composé de notices classées par ordre alphabétique présentant des généalogies plus ou moins complètes enrichies parfois de développements historiques et accompagnées d'armoiries blasonnées. La plupart de ces notices se rapportent aux familles nobles ou bourgeoises toutes époques confondues. Cependant on trouve aussi dans ce classement alphabétique de très courtes notices sur un certain nombre de localités avec également leurs armoiries. Cette présentation vaut aussi bien pour la partie rédigée par l'abbé Nadaud lui-même avec les compléments de l'abbé Legros au XVIII[e] siècle que pour la partie ajoutée par les abbés Roy de Pierrefitte et Lecler en vue de l'édition définitive à partir des années 1860. L'ensemble de la publication peut être considéré comme un armorial du Limousin. Cependant pour s'en tenir à la seule héraldique il apparaît que tous les territoires de l'espace limousin n'ont pas été traités à l'identique. En effet, et malgré les rééquilibrages faits par les abbés Roy de Pierrefitte et Lecler, c'est le Haut-Limousin qui a fait l'objet des notices les plus nombreuses et les plus fouillées alors que la Haute et la Basse-Marche font figure de parents pauvres, le Bas-Limousin étant dans une situation intermédiaire. Cependant ce lourd recueil (plus de 2800 pages d'un texte très serré) a eu l'immense mérite de mettre en pleine lumière une héraldique limousine enfouie dans les archives privées et qui n'avait pratiquement jamais fait l'objet d'une publication accessible à tous les curieux. Ce *Nobiliaire du diocèse de Limoges* qui était devenu introuvable en dehors des bibliothèques publiques, a été réédité en 1974.

[2032] André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud,* tome I, p. V-VI, Limoges, 1882
[2033] André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud,* tome I, p. XII-XIII, Limoges, 1882
[2034] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche*, p. 201, Herment, 1894

En 1982 c'est une démarche dans le droit-fil de celle de Nadaud et de ses successeurs, mais complémentaire, que va entreprendre un groupe d'une dizaine de chercheurs en généalogie bénévoles[2035] en lançant une publication périodique (environ un numéro tous les deux ans) intitulée *Généalogies limousines et marchoises.* Ce périodique est comme son titre l'indique essentiellement consacré à la généalogie de familles ayant ou ayant eu sur une longue durée leurs racines dans le Limousin ou (et) dans la Marche, subsistantes ou éteintes. Il s'agit d'un travail que l'on peut qualifier de scientifique dans la mesure où les sources sont indiquées globalement en tête de chaque notice et en détail pour chaque assertion par des renvois en bas de page. En outre il est fait une présentation historique et synthétique de chaque famille avec indication, le cas échéant, des incertitudes généalogiques rencontrées au cours des recherches. Enfin les armoiries des familles (quand elles en possèdent) ne sont pas oubliées : elles figurent avec leur blasonnement au début de chaque notice et dessinées sur une page d'armoiries en tête de chaque tome. Les notices sont beaucoup plus développées (en moyenne une cinquantaine de pages, voire beaucoup plus) que chez Nadaud et surtout beaucoup mieux étayées.

A ce jour (juin 2012) dix-huit tomes ont été publiés rassemblant sur plus sept mille pages les généalogies de cent soixante dix-huit familles d'origine noble ou bourgeoise. Comme le précisent les auteurs principalement « spécialisés dans les familles de l'actuel département de la Haute-Vienne c'est-à-dire approximativement le Haut-Limousin et la Basse-Marche… la mouvance de ces familles les a conduits à étendre leurs travaux au Bas-Limousin (Corrèze) et à la Haute-Marche (Creuse) »[2036].

1.2 La publication de dictionnaires historiques contenant des blasons

Les ouvrages de ce type dont la publication se situe, pour l'essentiel, entre le début du XX^{e} siècle et 1914 sont l'œuvre de deux auteurs : l'abbé Lecler précité pour la Creuse et la Haute-Vienne et le notaire Champeval, dit de Vyers, pour la Corrèze.

LE "DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE, ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CREUSE''(1902) ET LE ''DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE LA HAUTE-VIENNE'' (1903-1926)

Ces deux publications sont, avons-nous dit, le fruit du travail de l'infatigable chercheur que fut jusqu'à sa mort en 1920 l'abbé André Lecler. Malgré la légère différence entre leurs titres, la conception générale et le contenu de ces ouvrages sont identiques. Ils sont en effet constitués de la liste alphabétique des communes de chacun des deux départements et pour chacune d'entre elles de la liste également alphabétique des hameaux, souvent nombreux, qui la composent. Les indications géographiques sont assez succinctes (superficie, altitude et population). Par contre les développements historiques et archéologiques, avec un intérêt marqué pour évènements ecclésiastiques locaux (liste des curés, lieux de cultes, nombre de cloches, fête patronale, etc.), sont importants et portent aussi bien sur des périodes anciennes que sur des périodes contemporaines. Pour de nombreux hameaux l'auteur donne des indications détaillées sur les découvertes archéologiques, les édifices remarquables, les activités industrielles, les évènements notables, les anciennes familles seigneuriales, les grands personnages, etc. Les indications relatives à l'héraldique des familles anciennement possessionnées sont nombreuses et toujours rigoureusement exactes. A titre d'exemple, pour la seule commune de Marval dans la Haute-Vienne (1800 habitants et 42 hameaux), l'abbé Lecler ne relève pas moins de huit armoiries familiales différentes[2037]. A partir de ce seul dictionnaire on pourrait aisément créer un armorial assez fourni du département de la Haute-Vienne ou de la Creuse ou du Haut-Limousin ou la Haute et de la Basse-Marche. Ce travail immense mené pour chacun des deux départements présente cependant un point faible à savoir l'absence à peu près complète d'indications sur les sources[2038].

[2035] Il s'agit de Louis Ruchaud, Madeleine Lepetit +, Louis de Vasson, Jean Bonhomme de Montaigut +, Fernand Gaudy, Robert Auclair, Gilles de Blignières, Thomas Schneider, Régis de Chauveron et Antoine Lachau-Durieu

[2036] *Généalogies limousines et marchoises*, tome XIII, Avertissement

[2037] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 478-481 (Marval)

[2038] En vérité l'abbé Lecler renvoie globalement à quelques sources (trois en tout et pour tout pour le département de la Creuse) et à ses « propres découvertes et observations ». Cf. *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse, op. cit.* p. 5, notes.

L'auteur de cet ouvrage est Jean-Baptiste Champeval (1847-1915) est né à Corrèze (Cor.) où il sera notaire de 1874 à 1897. Propriétaire d'une gentilhommière du XVI^e^ siècle avec un domaine agricole de quarante-cinq hectares situé dans le village de Vyers dans la même commune il ajoutait parfois ce toponyme à son patronyme[2039]. Mais plus que le notariat et l'agriculture sa véritable passion était l'histoire locale sur laquelle il se livra à de nombreuses recherches. Il recueillit dans les archives publiques, chez les notaires et surtout dans les archives privées une gigantesque documentation. Ses investigations, qui durèrent une trentaine d'années selon son propre aveu,[2040] dépassèrent sensiblement les frontières géographique et historique de son projet initial qui couvrait seize cantons des arrondissements de Tulle et d'Ussel au Moyen Age pour englober toute la Corrèze toutes époques confondues y compris le XIX^e^ siècle et les dix premières années du XX^e^ siècle et même déborder parfois sur les départements voisins de la Creuse, de la Haute-Vienne et du Lot[2041]. Il écrivit aussi beaucoup dans différents journaux locaux. C'est entre 1891 et 1911 que se situe l'essentiel de ses publications soit une dizaine d'ouvrages dont le plus important est le *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze* en deux volumes imprimé à Tulle à la veille de la Première guerre mondiale.

J.B. Champeval voulait faire ce dictionnaire « au rebours des *Nobiliaires,* fastueux sépulcres blanchies pour la plupart, en fait de véracité, et qui taisent tous avec soin les alliances cadettes nobles avec de gros bourgeois, faites pour écouler ses filles au mieux des deux parties » et « omettent aussi, et pour cause, leurs branches demeurées roturières, en se donnant de fabuleux débuts »[2042]. A la différence du *Nobiliaire* de Nadaud qui est purement alphabétique et « régional » celui de Champeval classe les familles corréziennes aussi dans l'ordre alphabétique mais par cantons puis par commune dans chaque canton. Cette disposition rend la lecture de l'ouvrage assez difficile dans la mesure où il faut se reporter à la table des noms pour suivre une même famille. Du point de vue de la généalogie le travail de Champeval est beaucoup plus fiable que celui de Nadaud, même après les compléments apportés par l'abbé Lecler. De surcroît l'héraldique est beaucoup mieux documentée principalement pour les familles bourgeoises ou ''notables'' selon la terminologie de l'auteur. En effet, le *Dictionnaire de la Corrèze* recèle plusieurs centaines d'armoiries dont certaines ne sont connues que par son truchement. A la différence de quelques uns encore de ses contemporains Champeval ne fait pas des armoiries l'apanage exclusif de la noblesse et fournit quantité de blasons de familles obscures. Il a aussi marqué un vif intérêt pour les armoiries parlantes qu'il n'a manqué jamais de qualifier comme telles. Au point que parfois il s'est livré à une surinterprétation de certaines figures comme dans les cas d'une famille de Verlhac qui portait *d'argent à trois pals de gueules…* pièces qu'il a vu « comme des simili vergetures parlantes, *virgula,* contracté en vergla, *verlha* »[2043]. Parfois même il se prend à proposer de remplacer des meubles parlants par d'autres encore plus explicites comme pour les Lachaud de la Borde qui avaient un *mouton de sable paissant* que l'auteur commente ainsi « le mouton [fait] allusion à une *chalm* ou *chaud*, vaste lande. Un *cœur bouillonnant* n'eût pas moins fait l'affaire avec cette devise parlante *: Il a chaud »!*[2044]

Quel a été l'impact des *Dictionnaires* de Lecler et de Champeval sur la culture héraldique du Limousin ? Outre le fait que la science du blason n'était pas l'objet premier de ces ouvrages mais constituait vraisemblablement pour les lecteurs une sorte hors d'œuvre folklorique sur lequel on passait très vite faute d'en bien comprendre la signification, il y a la triple question de la modicité probable des tirages, de la diffusion et du lectorat. Un fait, à défaut d'autres, peut nous éclairer sur la minceur probable de l'incidence de ces publications sur la diffusion de la connaissance héraldique. Lorsqu'il s'est agi d'achever de publier vers 1920 la seconde moitié du *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne* commencé en 1903, malgré les efforts conjugués de la *Société archéologique et historique du Limousin* et de l'éditeur limougeaud Ducourtieux, on ne put réunir, et encore avec beaucoup de peine, plus de 100 souscripteurs…[2045].

[2039] J. B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* Tulle ?, 1896, p. 25-26
[2040] J.B. CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op. cit.,* I, p. V
[2041] Après la mort de J.B. Champeval, son épouse fit don de ses archives au département de la Haute-Vienne qui les répartit ensuite dans les différents départements concernés. La Corrèze reçut à ce titre 18m.l de documents et la Creuse 3,6 m.l.
[2042] J. B. CHAMPEVAL, *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze, op. cit.,* I, p. VII
[2043] *Ibid.,* II, p. 483 (Verlhac de La Coste)
[2044] *Ibid.,* I, p. 14
[2045] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit., ''*note de l'éditeur" non paginée entre les pages 528 et 529

1.3. La publication de documents héraldiques ou à dominante héraldique

Ces publications, à la différence du *Nobiliaire du diocèse de Limoges* de Nadaud et des *Généalogies limousines et marchoises,* sont essentiellement des entreprises individuelles dont on ne peut dire dans quelle mesure elles répondaient à la demande d'un public difficile à cerner. Quoi qu'il en soit ces lecteurs potentiels devaient se compter plutôt en dizaines qu'en centaines et en aucun cas en milliers. Le chiffre toujours très restreint des tirages attestant sans équivoque ce point de vue[2046].

LE « NOBILIAIRE DU BAS LIMOUSIN » de Joseph de Bergues-La-Garde (1871)

On ne sait que peu de choses sur l'auteur de ce nobiliaire, Joseph de Bergues-La-Garde, sinon qu'il naquit à Casteljaloux (Lot-et-Garonne en 1837 et qu'il fut « poète et publiciste »[2047]. On ignore aussi dans quelles circonstances il fut amené à s'intéresser à l'héraldique du Bas-Limousin. Edité en 1871 le *Nobiliaire du Bas Limousin* fut complété l'année suivante par un *Dictionnaire historique et biographique des hommes célèbres et de tous les illustres de la Corrèze*[2048].

Par contre le *Nobiliaire du Bas Limousin* contient les armoiries de plus d'une centaine de familles[2049] nobles principalement ayant, ou ayant eu, des implantations dans la Corrèze. La notice consacrée à chaque famille comprend en général les rubriques suivantes : une histoire plus ou moins développée de cette famille suivie des "illustrations" qui sont l'indication des hommes célèbres qui en sont issus, les alliances, les armoiries et, plus rarement, les branches, la devise, les titres, les seigneuries, la résidence. Ce nobiliaire ne contient aucune armoirie qui ne soit connue par ailleurs et ne donne jamais ses sources. Situé chronologiquement dix ans avant la fin de la publication du *Nobiliaire du diocèse de Limoges* de Nadaud, il n'a pas suscité de continuateur. D'ailleurs Joseph de Bergues-La-Garde lui-même, lorsqu'il publiera l'année suivante son *Dictionnaire des hommes célèbres et de tous les illustres de la Corrèze,* prendra le parti de ne pas indiquer les armoiries que pourtant beaucoup d'entre eux possédaient.

« NOTES POUR SERVIR A LA SIGILLOGRAPHIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE » (1892) et « SIGILLOGRAPHIE DU BAS LIMOUSIN » (1896) de Philippe de Bosredon

Ces deux recueils de sceaux qui concernent deux des trois départements du Limousin sont l'œuvre d'un seul homme, Philippe de Bosredon que rien ne destinait à s'investir, sans formation préalable dans un domaine aussi particulier. En effet cet auteur, né à Chavagnac (Dordogne) en 1827 avait commencé à l'âge de 21 ans une brillante carrière au Conseil d'Etat qui le conduira à devenir conseiller en 1865. Bonapartiste convaincu et très proche de la famille impériale, notamment de l'impératrice, il devient en 1861 conseiller général du canton de Terrasson (Dordogne). Mais l'effondrement du Second Empire en 1870 interrompt sa carrière au Conseil d'Etat. Son échec aux élections cantonales de 1883 l'amène à renoncer à toute ambition politique et à s'adonner à des activités plus paisibles. Il se consacre d'abord à sa collection de timbres de fiscaux, domaine dans lequel il devient un spécialiste reconnu. Ensuite il entreprend une vaste recherche suivie de publications sur les sceaux des provinces de la bordure ouest du Massif Central[2050]. En à peine cinq années paraissent sous sa plume cinq ouvrages qui sont par ordre chronologique : la *Sigillographie du Périgord* (1891), les *Notes pour servir à une sigillographie de la Haute-Vienne* (1892), la *Sigillographie de l'Angoumois* (1892), la *Sigillographie de l'ancienne Auvergne, XII^e^-XVI^e^ siècle* (1895) et la *Sigillographie du Bas-Limousin* (1896)[2051]. C'est donc l'essentiel des sceaux (armoriés pour la plupart) de la Haute-Vienne et de la Corrèze toutes époques confondues que Philippe de Bosredon a mis à jour.

[2046] Le plus ancien de ces documents, le *Nobiliaire du Bas Limousin* de M. de Bergues-La-Garde (1871), fut « édité en trop petit nombre d'exemplaires » selon la société d'édition qui entreprit d'en faire un nouveau tirage en 2000. Le plus récent, *La Creuse dans l'Armorial général de France* (1936) d'Henri Hugon, ne comptait pas plus de 250 exemplaires numérotés (mais trouvèrent-ils tous preneurs?)

[2047] Internet, site « Geneanet »

[2048] Ces deux publications ont été réunies en une seule en 2 000 par les *Editions de la marquise* (Paris)

[2049] Quelques familles sans l'indication de leurs armes figurent aussi dans ce recueil (Fellets, Lespinasse de Pebeyre, Selve par exemplle)

[2050] Thomas TRUEL, *Ecrire et agir : les hommes politiques périgourdins et l'histoire du XIX^e^ siècle,* dans *Revue française d'histoire du livre,* n° 126-127, 2005-2006, p. 395-417

[2051] Internet : site du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), Sociétés savantes de France, Société historique et archéologique du Périgord, fiche prosopographique de Philippe de Bosredon du Pont, vice-président

La *Sigillographie du Bas-Limousin* et les *Notes pour servir à une sigillographie de la Haute-Vienne* peuvent être considérés comme quasiment exhaustives du patrimoine régional en la matière. Seuls les sceaux du département de la Creuse n'ont pas été traités par cet auteur probablement parce que leur extrême rareté déjà avérée à l'époque[2052] pouvait difficilement faire l'objet d'une publication.

Il n'en demeure pas moins que les deux publications précitées de Philippe de Bosredon ont fourni un certain nombre d'armoiries médiévales inconnues par ailleurs, qu'elles ont attiré l'attention d'un public, certes restreint, mais érudit sur une source historique peu connue et surtout qu'elles s'insèrent dans un courant régional d'ouvrages consacrés à l'héraldique qui sont publiés au tournant du XIX^{e} siècle.

L' « ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE, GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES, DRESSÉ PAR CHARLES d'HOZIER EN VERTU DE L'ÉDIT DE 1696 » publié par Joseph Moreau de Pravieux (1895)

Joseph Moreau de Pravieux (1864-1894), d'une famille originaire de Dijon, avait commencé une carrière d'avocat avant de prendre la tête à Paris, au début de 1894, d'un cabinet spécialisé dans les papiers de famille anciens et les recherches généalogiques, le ''Collège héraldique de France et les Archives de la Noblesse''. Il avait entrepris de publier l'ensemble de l'Armorial général de France de 1696. Par « suite de circonstances particulières, il avait débuté par le manuscrit de l'Armorial concernant la généralité de Limoges » selon son collaborateur A. David de Saint-Georges d'une famille franc-comtoise anoblie par charge[2053]. Moreau de Pravieux venait tout juste de terminer cette première publication quand il décéda subitement en décembre 1894. Cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires (probablement pas plus de 300), se compose successivement : d'un avant propos de David de Saint-Georges lequel se qualifie de « Limousin », de *l'Armorial général de France, généralité de Limoges* qui est la copie exacte, dans l'ordre chronologique des enregistrements, des armoiries blasonnées du premier volume concernant la généralité de Limoges du manuscrit de Charles d'Hozier achevé en 1701, d'une notice nécrologique de J. Moreau de Pravieux par le même David de Saint-Georges, d'une liste des *Noms de fiefs, domaines, abbayes, couvents, communautés, etc.* et enfin d'une *Table générale des noms de familles et de villes* dans l'ordre alphabétique. Cette publication est dépourvue de table héraldique et ne reproduit pas le volume des armoiries coloriées qui accompagne le volume des enregistrements dans la collection du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale[2054].

L'ouvrage de Moreau de Pravieux mettait à la disposition du public intéressé, et notamment celui du Limousin, une documentation héraldique sans précédent, numériquement plus importante (1618 armoiries) que celle du *Nobiliaire* de Nadaud et surtout beaucoup plus riche en écus du Tiers ordre. Cette publication d'une partie de l'*Armorial général de France* n'était pas la première. L'*Armorial de Flandre* avait été publié en 1856, celui d'*Alsace* en 1866, etc. Mais, pour le Centre et l'Ouest de la France, l'*Armorial de la généralité de Limoges* venait quelques années après seulement celui de l*a généralité de Poitiers* (1887). Il n'a pas eu d'équivalent pour les autres généralités voisines du Limousin (Riom, Bordeaux, Bourges, Moulin) dont les armoriaux dressés en vertu de l'édit de 1696 n'ont pas encore été publiés[2055].

LE « NOBILIAIRE DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES PAR M^{e} SIMON DESCOUTURES [1666] » publié par l'abbé A. Lecler (1901)

C'est encore l'infatigable abbé Lecler qui est l'auteur de cette publication dont le titre complet est *Nobiliaire de la généralité de Limoges contenant les noms et généalogies des gentilshommes des élections de Limoges, Angoulême, Saint-Jean d'Angély, Brive, Tulle, Bourganeuf, Saintes et Cognac, recueillis par M^{e} Simon Des Coutures, seigneur de Bort, conseiller du roi au siège présidial de Limoges et procureur de Sa Majesté en la vérification des titres de noblesse faites en 1666 par M. d'Aguesseau*[2056].

[2052] Cette indigence en matière de sceaux dans ce département n'a pas été comblée au cours du XX^{e} siècle. Dans un bilan sur *Cinquante ans de recherches sur la Creuse (1932-1982)* (*Etudes creusoises publiées par le SSNAC, IV*, Guéret, 1983, 227 pages), présenté en 1983 par la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse la sigillographie n'est même pas mentionnée parmi les sciences auxiliaires de l'histoire (pages 199-202) ayant fait l'objet de publications. La seule indication concernant les sceaux se trouve dans la reproduction d'une recommandation du CTHS de 1982 « d'établir un catalogue descriptif des sceaux conservés dans un fonds ou un dépôt d'archives » (page 163). Notons que cette préconisation n'a guère été suivie d'effets si l'on excepte le travail en cours en 2011 sur les sceaux de la Creuse de Madame Noëlle Bertrand dans le cadre d'un diplôme de l'EPHE.

[2053] JOUGLA, *Armorial général de France, op. cit.*, III, p. 154

[2054] *Armorial général de France. Généralité de Limoges* publié par J. Moreau de Pravieux, Dijon, Darantière, 1895

[2055] *Les armoiries. Lecture et identification.* Préface de Michel Pastoureau, Paris, 1994, p. 87-95

[2056] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges* publié et préfacé par l'abbé A. Lecler, Limoges, 1901

Ce nobiliaire était resté à l'état de manuscrit dans les mains des descendants de Simon Desoutures. A l'origine, c'est-à-dire lors de la vérification des titres de noblesse de la généralité de Limoges ordonnée par l'intendant du Limousin Henri d'Aguesseau en 1666 et dont avait été chargé Simon Des Coutures, avocat au présidial de Limoges, ce document avait été « comme le registre à souche d'où sont extraits les jugements rendus en cette vérification »[2057]. Ce nobiliaire avait été connu de l'abbé Nadaud qui l'avait utilisé pour établir son propre *Nobiliaire.*

L'ouvrage manuscrit de Simon Des Coutures était avant tout un instrument de travail indiquant pour chaque famille reconnue noble en 1666 sa généalogie et pour chaque génération les preuves de noblesse présentées (aveu, hommage, testament, partage, mariage, donation, transaction, concession, etc.). Les armoiries sont peintes en tête de chaque notice familiale et sont blasonnées à la fin du manuscrit dans un ordre alphabétique approximatif (rétabli en 1901par l'abbé Lecler) sous le titre *Nom des gentilshommes avec la paroisse de l'élection de leur résidence et le blason de leurs armes*[2058]. Dans ce recueil qui couvre la vaste généralité de Limoges les armoiries proprement limousines, c'est-à-dire celles des familles résidant dans les élections de Limoges, Brive, Tulle et Bourganeuf, étaient minoritaires (225 sur 641, soit un peu plus d'une sur trois). Les autres armoiries appartenaient à des familles installées dans les élections de Cognac, Saintes, Cognac et Angoulême dont certaines d'ailleurs possédaient des seigneuries dans le Limousin.

La publication du manuscrit de Simon Descoutures faite par l'abbé Lecler présente de multiples intérêts. Tout d'abord c'est un document complet à la différence de celui de Nadaud qui avait subi de nombreuses lacérations. Ensuite les informations généalogiques et héraldiques peuvent être considérées comme fiables dans la double mesure où, d'une part, elles sont contenues dans un document commandé par la puissance royale dans le but de restreindre, pour des raisons de meilleur rendement de la taille[2059], l'accès à la noblesse, et d'autre part, elles ont été vérifiées par un homme, Simon Descoutures, dont les qualités intellectuelles et la probité étaient reconnues par ses contemporains[2060]. Enfin ce manuscrit donne une image précise et probablement exhaustive de la noblesse de la généralité de Limoges au commencement du règne de Louis XIV (origine de noblesse, importance numérique, implantation territoriale, alliances, possessions et héraldique).

Ce travail de l'abbé Lecler venant presque dans la foulée de celui de Moreau de Pravieux témoignait-il d'un regain intérêt pour l'héraldique dans les milieux érudits locaux ou d'une curiosité pour tout ce qui touche à la noblesse dont la place dans la société limousine, en tant que puissance foncière notamment, était encore importante avant 1914 ? En effet même si la noblesse locale était loin d'avoir le poids social que celle d'autres régions françaises (ouest, région parisienne par exemple) elle était encore visuellement très présente dans le paysage rural par ses châteaux (750 dans la seule Haute-Vienne dont beaucoup appartenaient cependant à des familles bourgeoises) et elle fournissait encore une part non négligeable des notables locaux[2061]. On peut légitimement penser que l'abbé Lecler n'aurait pu multiplier ses publications qui font toujours la part belle à l'héraldique s'il n'y avait été encouragé par un environnement intellectuel stimulant et favorable à de telles recherches. Et c'est très vraisemblablement au sein de *La société archéologique et historique du Limousin* que l'abbé Lecler trouva les appuis et le climat propices à ses travaux. Fondée en 1845, cette société comptait deux cents membres en 1895[2062]. L'abbé Lecler qui y avait été admis dès 1859 et en devint plus tard le président honoraire[2063].

[2057] *Ibid.,* p. 3

[2058] Simon DES COUTURES, *Nobiliaire de la généralité de Limoges, op. cit.,* p. 435-501

[2059] Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII^e^-XVIII^e^ siècle,* Paris, 1923, p. 396. Colbert se vantait d'avoir fait remettre à la taille quarante mille prétendus gentilshommes

[2060] *Ibid.,* p. 1-6. Simon Des Coutures (1609-1707), d'une famille bourgeoise de Limoges très fortunée, fut le subdélégué de dix intendants pendant trente-cinq ans (1663-1698) et consul en 1678 et 1697. Il était seigneur de Bort (commune de Saint-Priest-Thaurion, HV.) où il possédait un superbe château. Il fut aussi premier avocat du roi au présidial de Limoges

[2061] Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction, châteaux et châtelains au XIX^e^ siècle en Haute-Vienne,* Limoges, 2000, p. 14-15 et 368

[2062] Internet, site de la Société archéologique et historique du Limousin

[2063] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* note non paginée intitulée "M. le chanoine Lecler" entre les pages 528 et 529

LE « RECUEIL D'ARMOIRIES LIMOUSINES DE PHILIPPE PONCET » (1625- vers 1679) complété par le « MANUSCRIT DE L'APOTHICAIRE LAMY » (vers 1655), par « LE FRONTISPICE DU REGISTRE DES CONFRERES DU SAINT-SACREMENT DE SAINT-MICHEL-DES-LIONS » (vers 1556) et « LES BLASONS DES TRESORIERS GENERAUX DE LIMOGES » (vers 1680) publié par le chanoine André Lecler et Louis Guibert (1905)

Ce recueil d'armoiries est une compilation des quatre manuscrits précités dans l'ordre alphabétique des familles concernées avec en plus, le cas échéant, des références à l'*Armorial général de France, généralité de Limoges*. Le maître d'œuvre est encore André Lecler, devenu alors chanoine honoraire de la cathédrale de Limoges, mais avec l'assistance d'un autre érudit local Louis Guibert. Ce dernier (1840-1904), qui n'était pas un historien de formation, s'était spécialisé dans la publication des *Livres de raison* et autres écrits du for privé du Limousin et de la Marche (près de soixante-dix au total). Il fut, de 1889 à sa mort en 1904, le secrétaire général de la *Société archéologique et historique du Limousin*[2064].

Le *Recueil d'armoiries limousines* proprement dit semble avoir été commencé vers 1625 par l'émailleur et peintre Philippe Poncet et continué après sa mort (vers 1670) par sa veuve ou l'un de ses fils jusqu'en 1679. Le manuscrit qui compte 114 feuillets enregistre dans l'ordre des commandes les armoiries faites par le peintre. Au recto de chaque feuillet sont présentés les dessins à la plume, rarement coloriés, des armoiries et au verso on ne trouve en général que le blasonnement et des notes. Au total le manuscrit compte 650 armoiries[2065].

Le *Manuscrit de l'apothicaire Lamy,* achevé vers 1655, a la forme d'un in-4° carré de 117 feuillets. Il est à la fois un petit traité de blason et un recueil d'armoiries représentées à raison d'une ou deux par page dont certaines sont coloriées. Mais à la différence du *Recueil* de Philippe Poncet les armoiries qu'il contient ne sont pas toutes limousines bien qu'on en dénombre soixante-cinq ayant cette origine. La quasi-totalité de celles-ci figurent aussi chez Philippe Poncet. Dans l'ouvrage de Lecler et de Guibert tous les emprunts à l'apothicaire Lamy sont mentionnés[2066].

Une autre source que Lecler et Guibert ont utilisé pour compléter le *Recueil de Philippe Poncet* est constitué par les blasons du plan de Limoges dit « des Trésoriers Généraux » gravé vers 1680 par le trésorier de France A. Jouvin de Rochefort. Le frontispice de ce plan est orné de vingt-cinq blasons *dédié à M^rs^ les présidents trésoriers généraux de France, généraux des finances et grands voyers en la généralité de Limoges, chevaliers, conseillers du roy, juges et directeurs du domaine.* A l'exception de celles de A. Jouvin de Rochefort, de P. A. de Fusenbert, de François Brunet et de Jean de Creil, toutes les autres armoiries étaient connues de Philippe Poncet[2067].

Un quatrième document intégré dans le *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet* est le frontispice du registre de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église Saint-Michel-des-Lions de Limoges qui représente les 24 armoiries peintes des premiers confrères en 1556. Les armes représentées sont, à quelques variantes près, celles de familles de Limoges dont l'héraldique est connue pour des époques postérieures.[2068]

Enfin Lecler et Guibert ont tiré les derniers compléments à leur travail de *l'Armorial de France, généralité de Limoges* de 1696.

Le *Recueil d'armoiries limousines* ainsi présenté permet, à partir d'un document central qui est le registre de Philippe Poncet, pour certaines familles au moins, de saisir l'évolution de leurs armoiries sur une centaine d'années voir plus à travers différentes sources. Les annotations parfois savoureuses de Philippe Poncet reproduites dans ce travail, les remarques biographiques et historiques de Lecler et Guibert et les variantes des armoiries, en font un armorial particulièrement vivant qui se démarque nettement des productions de ce genre.

[2064] Jean TRICARD, *Livres de raisons, terriers : la passion d'un médiéviste,* PULIM, Limoges, 2007, p. 253-256
[2065] *L'armorial de Philippe Poncet* se trouve dans le fonds de la « Société archéologique et historique du Limousin » déposé aux Archives départementales de la Haute-Vienne sous la cote manuscrit 27
[2066] *Le Manuscrit de l'apothicaire Lamy* était vers 1900 dans les mains de la famille Ardant de Limoges
[2067] Le plan de Limoges « des Trésoriers Généraux » se trouve dans le fonds de la Société d'archéologie et d'histoire du Limousin déposé aux Archives départementales de la Haute-Vienne
[2068] André LECLER et Louis GUIBERT, *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, op. cit.,* p. 27 et planche III

« LA CREUSE DANS L'ARMORIAL GENERAL DE FRANCE » publié par Henri Hugon (1936)

En terme de publications héraldiques ou historiques avec des indications sur les armoiries la Creuse, jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale, avait fait figure de parent pauvre si l'on excepte le *Dictionnaire topographique, archéologique et historique* (1902) précité d'André Lecler. En vérité la science du blason n'avait guère retenu l'attention des érudits de ce département. Dans les *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de Creuse* entre 1833 et 1914 nous n'avons trouvé qu'un seul article traitant incidemment d'héraldique[2069]. La publication par Henri Hugon en 1936 de *La Creuse dans l'Armorial général de France* peut être considérée comme un fait localement important. En effet seule la frange ouest de ce département autour d'un axe La Souterraine-Bourganeuf avait été concernée par l'édition par Joseph Moreau de l'*Armorial général de France, généralité de Limoges* en 1895, soit moins d'une centaine d'armoiries dont beaucoup avaient été attribuées d'office[2070]. L'héraldique de la majeure partie du département qui, sous l'Ancien Régime, relevait principalement de la généralité de Moulins et secondairement de celles de Bourges, se trouvait donc dans des registres manuscrits établis en exécution de l'édit royal de 1696 qui n'avaient jamais été publiés (et qui ne le sont toujours pas en 2012).

C'est ce dont s'avisa vers 1930 Henri Hugon, un ancien haut fonctionnaire à la retraite, passionné d'histoire, de numismatique, d'héraldique et d'archéologie[2071]. Il avait déjà publié en 1933 une étude très documentée sur *Les armoiries des villes creusoises* dont nous parlerons plus loin[2072]. Cet essai le conduisit probablement à entreprendre aussitôt un travail d'une toute autre ampleur qui consistait à doter le département de la Creuse d'un véritable armorial sur la base, incontestable par son caractère officiel, de l'*Armorial général de France* de 1696. C'était là une entreprise assez originale dans la mesure où pratiquement tous les auteurs d'armoriaux tirés de l'*Armorial général de France* se contentaient de reprendre le découpage géographique par généralité (éventuellement par élection) conçu par Charles d'Hozier. C'est ce qu'avait fait, comme nous l'avons vu, Joseph Moreau de Pravieux pour la généralité de Limoges. Le choix par ces auteurs d'espaces historiques disparus depuis la Révolution avait semblé suranné à Henri Hugon qui estimait que « après un siècle et demi d'existence les départements sont devenus les cadres sur lesquels se modèlent de plus en plus les organismes d'étude du passé qu'il d'agisse d'archives, de bibliothèques publiques ou de groupements tels que des sociétés savantes. Aussi était-il logique de rapprocher dans une même présentation tout ce qui, inédit ou non, peut être tiré de l'Armorial général comme intéressant la Creuse »[2073]. En conséquence l'auteur va réunir dans son ouvrage les armoiries de familles vivant dans des territoires, inclus en 1790 dans le département de la Creuse, mais qui relevaient auparavant des généralités de Moulins soit la Haute-Marche, de Limoges soit l'élection de Bourganeuf, de Bourges (les environs de Boussac et de La Souterraine), de Riom (quelques petites enclaves dans l'est de la Creuse). Henri Hugon va faire un peu plus en allant extraire des 4 énormes volumes de *l'Armorial général de France, généralité de Paris* ce qu'il appelle « les noms isolés intéressant le département de la Creuse »[2074]et qui sont au nombre de trente cinq[2075]. Et c'est au total cinq cent soixante armoiries qu'Henri Hugon a réunies dans son ouvrage tiré en 1936 à deux cent cinquante exemplaires et jamais réédité. Comme *l'Armorial de la généralité de Limoges* Moreau de Pravieux, celui de la Creuse comporte une table alphabétique des noms patronymiques et une table des noms de fiefs et de domaines mais en plus une table héraldique et une carte du département avec les limites des anciennes généralités et élections. Cette publication reste ainsi à ce jour l'instrument de recherche héraldique le plus commode dont on dispose en Limousin.

ESQUISSE D'UN BILAN DES PUBLCATIONS A CARACTERE HERALDIQUE EN LIMOUSIN ENTRE 1870 ET 1940

[2069] *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* tome 07, p. 414, 1892. Louis BOURDERY, *Notes et recherches héraldiques sur deux émaux peints (Musée du Louvre et musée Adrien Dubouché)*

[2070] Joseph MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 79 -83 et 188-189 notamment (élection de Bourganeuf)

[2071] Henri HUGON (Guéret, 1863-Thias, HV, 1953) fut, de 1885 à 1914, successivement chef du service des finances, directeur de l'enregistrement et directeur du commerce et de l'agriculture du gouvernement de la Tunisie alors sous protectorat français. De 1914 à 1924 il fut trésorier payeur général de la Corrèze puis du Doubs. Il est l'auteur de près de vingt publications à caractère principalement historique concernant la Creuse et de nombreux articles de même nature dans diverses revues et journaux (voir Amédée CARRIAT, *Dictionnaires… des auteurs du pays creusois…, op. cit.,* fascicule 4, p. 247-248 et Internet : site du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), Sociétés savantes de France, Société archéologique et historique du Limousin, fiche prosopographique de Henri HUGON)

[2072] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises,* Guéret, 1933, 48 pages

[2073] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France,* Limoges, 1936, p. 8 (Avant-propos)

[2074] Henri HUGON, *La Creuse dans l'Armorial général de France,* Limoges, 1936, p. 8 et 83

[2075] *Ibid.* p. 83-89. Si quelques uns parmi ces noms parisiens de souche marchoise avaient quelques attaches de type seigneuriales (Charles Pot de Rhodes, seigneurs de Bridiers, par exemple) la plupart n'avaient plus aucune et figuraient au titre de descendants parfois éloignés (comme Ch. Pineton de Chambrun dont les ancêtres avait migré à Nîmes au XVI[e] siècle)

Avec une dizaine d'ouvrages consacrés en tout ou en partie à l'héraldique régionale ou départementale le Limousin ne fait pas trop mauvaise figure quantitativement parlant par rapport à d'autres régions françaises aux territoires souvent plus étendus. Par contre, on ne trouve pas ici les grands armoriaux généraux et leurs tables héraldiques créés par des auteurs du XIX[e] ou du XX[e] siècle comme par exemple Jean-Baptiste Bouillet pour l'Auvergne[2076], ou Pol Potier de Courcy pour la Bretagne[2077] ou encore Jules et Léon Gauthier pour la Franche-Comté[2078]. Mais, les publications héraldiques du Limousin, issues d'initiatives individuelles (à une exception près) et éditées à un petit nombre d'exemplaires (entre 200 et 300 au mieux), n'ont pas stimulé la recherche héraldique locale. La science du blason a continué et continue à être perçue comme un sous-produit ou un simple ornement occasionnel de la généalogie[2079]. Dans les revues consacrées à l'histoire locale on ne trouve que de rares articles qui traitent principalement de questions héraldiques. Un seul exemple : dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse* entre 1940 et 2010 nous n'avons relevé que quatre communications portant sur ce domaine[2080]. Ce manque de curiosité pour l'héraldique sur le plan historique, hormis celle de quelques individus, a-t-il son pendant sur le plan de la création héraldique tant chez les familles que dans les collectivités pour la période qui va de la fin du milieu du Second Empire à nos jours ? C'est ce que nous allons voir maintenant en examinant les créations d'armoiries par les familles et par les collectivités.

2. Les armoiries familiales de 1850 à 2012

Dans la période qui va de 1850 à 1914 l'héraldique a suscité un regain d'intérêt chez certains notables locaux influents par leurs réseaux sociaux mais dont le poids politique allait en s'amenuisant. On peut les classer en trois catégories principales mais parfois hétérogènes : les possesseurs de châteaux, le haut-clergé limousin (en fait les évêques de Limoges et de Tulle) et la petite bourgeoisie terrienne.

2.1 Les armoiries des propriétaires de châteaux

Les propriétaires de châteaux amateurs d'héraldique à usage décoratif, souvent appelés ici les "châtelains", ont des origines sociales assez diverses : descendants authentique de la noblesse d'Ancien Régime ayant récupéré tout ou partie de leurs possessions foncières, anoblis du Premier Empire, industriels ou commerçants enrichis. Pour les premiers les armoiries, qu'ils placent sur la porte ou dans la grande salle de leur château rénové (parfois entièrement reconstruit) ou sur les vitraux de l'église paroissiale voisine, sont une manière de réaffirmer une influence perdue sous la Révolution[2081]. Pour les autres, les armoiries témoignent de leur agrégation, naturellement sous entendue ancienne, à l'aristocratie. Ainsi la vieille famille des Monstiers-Mérinville, qui possède depuis 1230 le château du Fraysse (commune de Nouic, H.V.) reconstruit à la Renaissance, ne manque pas, lorsqu'elle le restaure en 1906, de faire figurer sur les solives les blasons des familles alliées[2082]. Le décor héraldique est encore plus ample à Bagnac (commune de Saint-Bonnet-de-Bellac, HV.) propriété depuis 1380 des Saint-Martin de Bagnac.

[2076] Jean-Baptiste BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne,* Clermont-Ferrand, 1846-1853. *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne…,* Clermont-Ferrand, 1857 (qui est la table héraldique du précédent)
[2077] Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne,* Rennes, 1890. *Dictionnaire héraldique de Bretagne,* Rennes, 1895 (qui est aussi la table héraldique du précédent)
[2078] Jules et Léon GAUTHIER, *Armorial de Franche-Comté,* Paris, Champion, 1911
[2079] Actuellement (2011) dans le Limousin les recherches à caractère généalogique sont innombrables. Elles mobilisent des individus, des familles, des associations (au moins quatre par exemple pour le seul département de la Creuse) et des groupes de bénévoles (voir notamment les *Généalogies limousines et marchoises).* Certaines de ces recherches donnent lieu à des publications imprimées (voir celles notamment du *Cercle généalogique, historique et héraldique de la Marche et du Limousin)* ou sur Internet (les plus nombreuses)
[2080] Voir dans *MSSNAHC,* Jean EYBERT, *Les armoiries de Pontarion,* t. 35, 1963 et *Armes de la famille Laurens de Bourganeuf,* t. 39, 1976 ; Christine SUDRE, *Cheminées et blasons des cheminées des anciens châteaux de Sardent et de Janaillat,* t. 54, 2008 ; Noëlle BERTRAND, *Le sceau à la quintefeuille,* t. 55,2010
[2081] Voir Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction, châteaux et châtelains au XIX[e] siècle en Haute-Vienne* Limoges, 2000
[2082] *Ibid.,* p. 71-72

Reconstruite, à l'exception du donjon, en plusieurs campagnes entre 1858 et 1888 dans le style néo-gothique, la demeure ancestrale fourmille d'armoiries : la cheminée de la salle de billard s'orne de celles de la famille et de ses alliés, la « chambre d'honneur est décorée de motifs aux armes d'Anthony de Bagnac [le dernier du nom] et de sa mère Angèle de Barbarin » et la clé de voûte de la salle des archives au-dessus de la chapelle porte aussi celles des Bagnac[2083]. De plus il a donné à l'église paroissiale de Saint-Bonnet-de-Bellac où il a épousé en 1852 Elise de Préaulx, un vitrail à leurs armes placé dans le chœur[2084]. Dans les familles sans racines aristocratiques, les armoiries sont souvent le point d'orgue d'une réussite sociale attestée publiquement par la construction d'un château sur une terre familiale. De ce point de vue le cas de Louis Vassivière est emblématique. Entrepreneur de maçonnerie à Lyon sous le Second Empire il fit fortune et agrandit, entre 1871 et 1888, jusqu'à en faire un petit château néogothique, la maison familiale située au sein d'un domaine agricole dans le village éponyme de Vassivière (commune de Beaumont-du-Lac, HV.). Pour compléter son décor châtelain Louis Vassivière ajouta des gargouilles, un écu au lion sur la cheminée du salon d'honneur et deux armoiries (de récupération ?) en granit au dessus de la porte d'entrée[2085]. Rien n'indique l'ancien entrepreneur ait jamais réellement possédé des armoiries venus de sa famille.

A côté des châteaux les armoiries des familles nobles ou simplement fortunées investissent, parfois massivement, certains édifices religieux à l'occasion de reconstructions ou de rénovations. Ce sont le plus souvent les vitraux offerts par ces mêmes familles qui accueillent leurs armoiries. Mais aussi parfois aussi on les trouve sur les socles de statues de saints ou, plus rarement, sur des tableaux également donnés aux églises. A cet égard les vitraux installés à la fin du XIX^{e} siècle dans la chapelle des Jésuites de Limoges, construite en 1629, reflètent bien cette mode héraldique chez les notables limougeauds. Sur les trente-quatre vitraux à effigies de saints de cet édifice vingt-sept sont armoriés[2086]. C'est un ensemble presque comparable que l'on peut voir dans la chapelle à pèlerinage de Notre-Dame du Puy de Bourganeuf (Cr.) reconstruite par souscription entre 1859 et 1863 dont pratiquement tous les vitraux et toutes les statues sont aux armes de familles nobles ou bourgeoises de cette localité et de ses environs[2087].

Ces dons aux églises de supports armoriés tels que les vitraux obéissent à des objectifs assez divers. Parfois il s'agit d'affirmer la permanence d'une présence locale très ancienne par-dessus les évènements révolutionnaires récents. C'est probablement ce qu'on voulu faire les La Roche-Aymon qui possédaient encore au XIX^{e} siècle le château familial de Mainsat (Cr.) bâti six siècles plus tôt quand ils firent don à l'église paroissiale de ce lieu de deux vitraux à leurs armes *de sable semé d'étoiles d'or au lion brochant du même*[2088]. Certains vitraux aux armes peuvent au contraire signer une implantation locale beaucoup plus récente comme celle du maréchal du Second Empire Achille Baraguey d'Hilliers, qui ayant acquis le domaine et le château de La Ribbe dans la commune du Grand-Bourg (Creuse) vers 1860, offrit à l'église paroissiale deux vitraux à ses armes *d'argent à la bande de gueules accostée d'une merlette de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* posées sur deux bâtons de maréchal en sautoir[2089].

Mais d'autres vitraux armoriés sont simplement un hommage au terroir d'où une famille tire son nom bien qu'elle n'y réside plus depuis longtemps ou même qu'elle soit éteinte. Ce dernier cas est celui des armoiries *d'or au lion de sable* de la famille de Chamborant que l'on voit sur deux vitraux de l'église de la paroisse de Chamborand (Cr.) datés de 1869. Cette famille ne comptait plus à cette date qu'une seule branche, celle de Périssat, représentée en ligne masculine par Albert de Chamborant, maire d'Esse (Charente), qui avait épousé en 1864 Rose Grimoult[2090]. C'est peut-être à cette occasion que les vitraux aux armes avaient été offerts. Acte de pure piété familiale car les Chamborant avaient vendu la terre et le château de Chamborand aux Moras en 1566[2091].

[2083] *Ibid.*, p. 154
[2084] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin*, Limoges, 1944, p. 24
[2085] Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction, op. cit.*, p. 32 et 182
[2086] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 14-16
[2087] *Ibid.*, p. 34-35
[2088] *Ibid.*, p. 36 et Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.*, p. 133
[2089] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 35. Baraguey d'Hilliers avait été élevé au maréchalat en 1854
[2090] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.*, p. 37-38 et Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 35
[2091] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire historique de la Haute-Marche, op. cit.*, p. 70

Mais que faire quand les donateurs n'ont pas d'armoiries ? Dans cette hypothèse les armes des grands-parents de l'un des époux peuvent servir. Après 1870 Pauline Bourgeois de La Chaume épouse de François Laroche, ancien président du Tribunal de Guéret, donna à l'église de Guéret un vitrail armorié de deux écus. Son mari ne possédait pas d'armoiries. Aussi associa-telle, sur le vitrail de Jeanne d'Arc, les armes de ses deux grands-parents maternels qui en possédaient bien avant la Révolution dans un *coupé* de circonstance : *au 1, d'or au lion naissant de sable* (Druillettes de Cher du Prat, grand-mère maternelle)*; au 2, de sable au lion d'or accompagné de quatre croissants et de quatre étoiles d'argent* (Momet de Villetourteix, grand-père maternel)[2092].

Mais l'usage d'armoiries anciennes sur un bâti du XIX[e] siècle n'est pas nécessairement une marque de propriété ou le rappel d'un passé familial glorieux comme le montre le cas de Pierre Teisserenc (1814-1892) qui reconstruisit dans les années 1850 dans un style Renaissance le château de Bort (commune de Saint-Priest-Thaurion, HV.) et qui sera ministre de l'agriculture au début de la III[e] République. Il ne possédait pas d'armoiries[2093]. Bort avait été construit au commencement du règne de Louis XIV par Simon Descoutures, subdélégué de l'intendant du Limousin dont les armes parlantes étaient *de gueules au chevron d'or accompagné de trois épis de blé du même ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or*. Pierre Teisserenc, devenu Teisserenc de Bort, s'employa à les remettre « à la place d'honneur et les [reproduire] en grand dans diverses parties neuves de la construction ». Comme l'observe Philippe Grandcoing « cette réutilisation de motifs héraldiques ne correspond pas, à la différence de la noblesse, à une exaltation du passé familial puisque… le château est entré dans la famille par achat… Ici c'est la demeure qui confère un prestige à ses occupants et non l'inverse »[2094]

La grande majorité (vraisemblablement au moins 90%) de ces armoiries mises en place sur divers supports entre 1850 et 1914 dans les églises et les châteaux appartient à des familles, nobles ou non, qui les possédaient avant 1789. Dans les églises certaines armoiries placées au XIX[e] siècle sur différents supports semblent avoir été créées pour la circonstance par des familles qui n'en possédaient pas avant 1789. Celles que font mettre en 1855 les époux Gaultier-Moreau sur les deux vitraux offerts à l'église Saint-Jean-Baptiste de Bourganeuf (Cr.) semblent appartenir à cette catégorie, ne serait-ce que parce qu'elles transgressent la règle héraldique des couleurs étant *d'azur à trois branches d'arbre de sinople*. D'autres trahissent la copie probable d'armes appartenant à une famille supposées disparue. Ainsi voit-on sur un vitrail de la chapelle ND du Puy à Bourganeuf sur un vitrail des années 1860 l'écu d'une famille Thévenot *d'azur à deux épées d'or passées en sautoir, la pointe en haut accompagnées de trois étoiles du même,* armes qui ressemblent étrangement aux émaux près et aux *étoiles* substituées aux *molettes* à celle de la famille de Moras[2095] longtemps seigneur de Chamborand (Cr.) et encore subsistante en 2012. Dépourvu d'armoiries familiales et sans doute peu imaginatif, un certain Edouard Lamy de La Chapelle donateur lui aussi d'un vitrail à ND du Puy y fit simplement apposer un écu *de gueules aux lettres E. L. d'argent*[2096].

Il semble en effet qu'une sorte de mimétisme héraldique a joué dans les églises conduisant les donateurs dépourvus d'armes familiales à s'en doter à l'égal de ceux qui en possédaient depuis des générations. Dans l'église de Bénévent-L'Abbaye, restaurée vers 1875, le vieux couple noble Henri Tandeau de Marsac et Annette Tournyol de Saint-Léger[2097] offrit un vitrail de la Vierge portant ses armes accolées avec l'inscription *Pro sponso et pro sponsa orate de Marsac*. En même temps deux familles bourgeoises de Bénévent s'associèrent pour financer le vitrail de Saint-Barthélemy, le saint patron de la paroisse, à savoir celle du maire de l'époque N…Thomas-Duris et celle d'un ancien maire en la personne d'Elisabeth Parlon. Elles ne pouvaient moins faire que d'apposer, elles aussi, des armoiries d'autant que l'architecte restaurateur, Paul Abadie, avait placé les siennes sur le vitrail central du chœur représentant le Christ bénissant.

[2092] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 58 et 110 et Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 36
[2093] Voir : Internet, site «La descendance capétienne, Teisserenc de Bort » et Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction, op. cit.,* p. 202. Pierre Teisserenc avait épousé en 1844 Hélène de Muret dont la famille possédait sur son domaine situé à Muret (commune d'Ambazac, HV.) une chapelle funéraire privée portant les armes familiales dans laquelle Pierre Teisserenc de Bort fut inhumé
[2094] Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction…, op. cit.,* p. 195
[2095] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 34
[2096] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 35
[2097] Joseph NADAUD et André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.,* IV, p. 607

Les armes Parlon et Thomas-Duris semblent bien avoir été créées pour cette occasion car on ne les connaît pas par ailleurs. De plus celles de N… Thomas-Duris, *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois dés de sable,* sont suspectes d'improvisation car elles ne respectent guère la règle de non superpositions des couleurs[2098]. A l'extrême fin de sa vie, Mathurin Bandel (1804-1885), curé de Saint-Sulpice-les-Feuilles (HV.), qui avait eu sous les yeux, au vitrail de saint François, pendant ses longues années de sacerdoce (1844-1885)[2099] dans cette paroisse, les armoiries de la famille Pot, seigneur du lieu pendant des siècles, s'avisa de faire don lui aussi d'un vitrail armorié. Sans doute pour perpétuer doublement sa propre mémoire choisit-il le personnage de saint Mathurin accompagné de ses armes *de gueules au chevron d'argent accompagné en chef d'un croissant du même entre deux losanges d'or et pointe d'un losange aussi d'or*[2100].

Mais c'est probablement dans le décor des châteaux restaurés dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, voire dans le premier tiers du XX^e^ siècle, que s'exprime ce goût pour une héraldique qui atteste ostensiblement l'existence de liens familiaux ou simplement amicaux souvent prestigieux. En voici deux exemples concernant les armoiries sur vitraux (mais l'on en trouve sur bien d'autres sur divers support).

Le premier se trouve sur les verrières armoriées réalisées en 1937 par le maître verrier limougeaud Chigot (1879-1960) pour le vestibule, le grand escalier et la salle d'honneur du château de Noailles (Cor.) appartenant à la famille de ce nom. C'est un ensemble de quinze armoiries de familles prestigieuses (Pierrebuffière, Cossé-Brissac, Aguesseau, Aubigné, Arpajon, Roquelaure, Merle, etc.) ayant eu des alliances avec les Noailles au cours des siècles qui est ici représenté. Il s'agit ici de dire que, malgré les siècles écoulés, malgré les changements sociaux et malgré les vicissitudes des destinées individuelles, la famille et la noblesse demeurent impavides[2101]. Nous y reviendrons en détail plus loin.

Le second décor de vitraux héraldiques est du au peintre Marc Bohomme de Lajaumont (1853-1937) qui installa vers 1900-1910 dans les impostes des fenêtres du château du Théret (commune de La Saunière, Cr.) des vitraux à ses propres armes *d'azur au chevron d'or accompagné de trois tulipes d'argent* et celles d'une dizaine de familles à particules. Celles-ci sont de statuts assez divers, certaines sont authentiquement nobles (Malleret, Montrognon de Salvert et Saint-Mesmin par exemple), d'autres sont simplement des notabilités locales (Ruyneau de Saint-Georges ou Pasquanet de Lavaud, Charmat de Roncho)[2102]. Les liens personnels avec Marc Bonhomme de Lajaumont sont difficiles à établir. Beaucoup semblent être des liens familiaux : le peintre aurait eu une Gabrielle de Malleret, une Besse du Mas, une Perrot de Chézelles, une Laporte de Lamorie et une Jeanne de Roncho parmi ses ascendantes au XVIII^e^ siècle. Ce qui est certain c'est que le propriétaire du Théret, à la différence de Pierre Teisserenc de Bort cité plus haut, n'a représenté sur ses vitraux aucun écu des nombreuses familles nobles et célèbres ayant possédé ce château dans le passé comme les Chamborant, les Chapelle-Taillefer ou les Mérigot de Sainte-Feyre ou y ayant vécu quelques temps comme le prince de Condé pendant la Fronde[2103]. On est ici dans l'hommage aux racines familiales et non dans la célébration de l'antiquité d'une demeure dont l'aspect médiéval avec ses fossés, son pont-levis et son donjon, atteste suffisamment de son authenticité, à la différence de Bort en Haute-Vienne reconstruit de fraîche date.

2.2 Les armoiries des ecclésiastiques

A côté de l'héraldique civile, l'héraldique ecclésiastique tient une place non négligeable dans les années 1850-1914. Mais alors que la première a investi les édifices religieux comme les édifices profanes, la seconde est strictement cantonnée dans les églises ou peu s'en faut. Elle est aussi quantitativement moins importante car peu de membres du clergé en fait usage. Au premier rang on trouve les évêques de Limoges et de Tulle qui, comme tous ceux de cette époque, ont repris la tradition d'Ancien Régime qui leur faisait obligation de se doter d'armoiries. Quelques curés et quelques communautés ecclésiastiques ont aussi utilisé des armoiries mais d'une manière beaucoup plus parcimonieuse que les évêques. Enfin, on a vu se multiplier en Limousin des armoiries papales à l'initiative, non pas du Saint-Siège, mais des évêques et peut-être aussi des curés.

[2098] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 33-34
[2099] André LECLER, *Dictionnaire géographique et historique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 736-737 et *Ordo du diocèse de Limoges pour l'année 1870*, p. 99
[2100] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* 25
[2101] *Ibid.,* p. 31-32
[2102] *Ibid.,* p. 37
[2103] Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche, op. cit.,* p. 160-161

LES ARMOIRIES DES ÉVÊQUES DE LIMOGES ET DE TULLE : UNE HERALDIQUE CHARGÉE DE SENS

Pendant tout le XIX^e^ siècle et la majeure partie du XX^e^ siècle tous les évêques de Limoges et de Tulle se sont dotés d'armoiries. A quelques exceptions près, du fait qu'ils venaient de familles ne portant pas d'armes ? ils ont été amenés à créer leur propre héraldique.

Les trois évêques de Limoges du début du XIX^e^ siècle (Mgr Dubourg de1802 à1822, Mgr de Pins de 1823 à 1824, et Mgr de Tournefort de 1824 à 1844) étaient, sauf le premier, issus de familles nobles et possédaient des armoiries familiales qu'ils utilisèrent pendant leurs épiscopats respectifs. Il en fut de même à Tulle dont l'évêché, reconstitué en 1823, eut pour premiers évêques Mgr Sagey (1823-1824) et Mgr Mailhet de Vachères (1825-1842). Ces armes figurent comme il se doit sur leurs cachets et en tête de leurs ordos diocésains annuels mais très peu sur d'autres supports (peintures, vitraux notamment). Il est vrai que leurs épiscopats se situent dans une période peu faste pour l'héraldique. Les armoiries de Mgr de Pins qui ornent le vitrail des Rois Mages de l'église Saint-Michel-des-Lions (Limoges) sont postérieures à 1850 et fautives de surcroît *(d'azur à trois pommes de pin de sinople)*[2104]. Et Mgr de Tournefort était mort depuis plus de dix ans quand son successeur Mgr Buissas fit mettre ses armoiries sur le vitrail de l'arbre de Jessé de la cathédrale de Limoges[2105]. Aucune de ces armoiries du début du XIX^e^ siècle n'est chargée d'allusions sacerdotales qui n'apparaissent que sur les ornements extérieurs (chapeau, mitre, crosse, cordelière à houppes). Par contre plusieurs sont parlantes (*trois pins* sur l'écu de Mgr de Pins, une *tour* sur celui de Mgr de Tournefort et *trois maillets* sur celui de Mgr Mailhet de Vachères).

C'est à partir du milieu du XIX^e^ siècle que l'héraldique des évêques limousins connaît diverses évolutions qui sont en rapport avec plusieurs faits. Le premier est le changement de l'origine sociae des accédants à l'épiscopat. En effet, désormais, les nouveaux évêques ne sortiront plus de la noblesse mais de la bourgeoisie provinciale et, parfois, de couches encore plus modestes dans lesquelles l'héraldique est inconnue. Le second changement concerne la décroissance, surtout en Limousin, de la pratique religieuse qui amène les évêques à passer d'une simple gestion administrative du catholicisme à une activité plus missionnaire de reconquête des masses urbaines et rurales devenues fuyantes[2106]. Les armoiries épiscopales après 1850 se doivent de refléter, par le choix des figures et par les devises qui les accompagnent, ce programme de retour au bercail des brebis égarées. La dernière évolution est l'inscription de l'héraldique des évêques dans la courte mode armoriale de la période 1850-1914 qui génère une floraison d'armoiries aussi bien dans les églises que dans les châteaux. Et on verra alors se répandre, hors du palais épiscopal et de la cathédrale pour prendre place dans des églises paroissiales, les armoiries de nombreux évêques qui ont voulu témoigner ainsi d'une manière permanente de leur sollicitude pour les paroissiens[2107].

Les armoiries des évêques de Limoges et de Tulle sous l'Ancien Régime étaient sans exception, au moins au XVIII^e^ siècle, celles qu'ils tenaient de leurs familles respectives. A Limoges, par exemple, ni Louis Lascaris d'Urfé (1676-1695)[2108] qui vivait volontairement dans le dénuement après s'être dépouillé de tous ses biens au profit des pauvres, ni Charles du Plessis d'Argentré (1758-1802) qui menait grand train[2109], n'avaient probablement envisagé de choisir d'autres armoiries que celles qu'ils tenaient de leurs lignées prestigieuses. Il en fut de même, nous l'avons vu, pour les évêques de l'Empire et de la Restauration.

A compter des années 1840-1850 il en va tout autrement. N'ayant pas d'armoiries familiales les nouveaux évêques vont être contraints par l'usage de s'en doter. Et leur choix va se porter unanimement sur des figures fortement signifiantes et plus précisément sur des figures allusives en rapport avec des thèmes de la religion catholique. Ces créations héraldiques sont souvent très lourdes car leurs auteurs les ayant voulu riches de sens ont multiplié les meubles.

[2104] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 13
[2105] *Ibid.,* p. 12
[2106] Voir Louis PEROUAS, *Religion d'un refus, refus d'une religion en Limousin rural (1880-1914)*, Paris, 1985
[2107] Il est plus que probable les armoiries épiscopales placées dans les églises sont plus le résultat des initiatives locales de curés et de paroissiens que d'un programme émanent de l'évêché
[2108] André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud,* tome III, p. 465-46I, Limoges, 1882
[2109] André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud,* tome I, p. 499-500, Limoges, 1882

Qu'on en juge par l'une des premières armoiries de ce type, celles de Mgr Berteaud, évêque de Tulle de 1842 à 1879 qui sont *d'azur à deux bras d'argent sortant d'un nuage mouvant du flanc senestre et jetant un filet de sable sur une mer d'argent avec deux poissons au naturel, un soleil rayonnant d'or sur deux nuées d'argent et chargé en cœur d'un X de sable.* C'est la représentation héraldique du verset 4-18-22 de l'évangile de Matthieu où le Christ dit à Simon-Pierre et à André « Suivez-moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes ». Le Christ est quadruplement présent : par les *bras* qui jettent le filet, par le *soleil* dans la mesure où le "Sol invictus'' est une figure du Christ depuis le II[e] siècle, par les poissons, autres images du Christ et enfin par le Chrisme *X*. La scène héraldique et la devise qui y est jointe « In verbo autem tuo laxabo rete » indiqunt le programme pastoral de l'évêque[2110].

Presque quatre-vingts ans plus tard Mgr Jean Castel, évêque de Tulle de 1918 à 1939, maintient la tradition en se dotant d'un écu à une figure parlante personnelle (le château ou castel) et trois figures allusives religieuses (le Sacré-Cœur, l'agneau pascal et le M couronné = Marie) qui est *d'azur au château d'argent maçonné de sable posé sur une terrasse de sinople surmonté d'un coussin d'or posé en losange et chargé d'un Sacré-Cœur, accompagné en chef d'un franc-canton dextre de gueules chargé d'un agneau pascal d'argent à la filière d'or, et d'un franc-canton senestre de gueules chargé de la lettre M gothique couronnée d'or à la filière du même*[2111].

Plus concis l'écu de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges de 1871 à 1881, manifeste cependant le double souci de porter la parole divine et de rappeler les fins dernières de l'homme car il est *de gueules à l'ange d'argent auréolé d'or posé sur une terrasse de sinople tenant de la dextre une épée d'or et de la senestre un livre ouvert du même marqué des lettres Alpha et Oméga de sable, l'ange surmonté d'une étoile à six rais d'or.* Il renvoie assez clairement à l'Apocalypse de Jean (adresse et vision préparatoire). En effet *l'ange auréolé* a tous les attributs du Messie de la vision (l'épée, l'étoile, les cheveux blancs) et la parole « Je suis l'Alpha et l'Oméga »)[2112]. Il est probable que le champ de gueules souligne la dimension tragique de l'Apocalypse (la disparition de la première terre) mais que la terrasse de sinople évoque la Jérusalem nouvelle avec sa place où « il y a des arbres de Vie qui fructifient douze fois [par an] ; et leurs feuilles peuvent guérir les païens »[2113].

Mais il est des armoiries épiscopales où les allusions religieuses sont plus discrètes, voir plus personnelles. D'ailleurs leur interprétation allusive n'est possible que par le commentaire fourni par le prélat lui-même. Celles de Mgr Métreau, évêque de Tulle de 1913 à 1918, en sont un bon exemple. *D'azur au chevron d'or accompagné en chef d'un croissant d'argent et d'une étoile rayonnante du même et en pointe d'une épée flamboyante d'argent garnie de gueules*[2114] elles évoquent par le *croissant* la ville de Bordeaux où est né Joseph Métreau en 1856,[2115] par l'*étoile rayonnante* (un des symboles de la Vierge) la paroisse Notre-Dame de Bordeaux dont il fut vicaire et par l'*épée flamboyante* (l'un des attributs de l'archange saint Michel). Les armes de Mgr Pierre Lamazou, évêque de Limoges de 1881 à 1883, contiennent aussi des indications biographiques à côté du symbole chrétien primordial constitué par une *croix latine rayonnante d'argent.* En effet on y trouve aussi *deux vaches de gueules* qui sont empruntées aux armoiries des comtes du Béarn, terre natale de l'évêque et *deux clés d'argent passées en sautoir* attributs de saint Pierre, qui renvoient à son nom de baptême[2116].

Symboles chrétiens, allusions historiques et évocations plus personnelles ont parfois été étroitement associés ou même mêlés sur tel ou tel écu. Mgr Julien Desprez, évêque de Limoges de 1857 à 1859, portait un *coupé : au 1, de sinople à l'ancre d'argent; au 2, parti : en a) de gueules à la croix tréflée d'or ; en b) d'azur au monogramme de la Vierge (AM d'or)*[2117]. L'*ancre d'argent* du *1* du *coupé* symbolise l'espérance chrétienne par référence à saint Paul qui écrit dans l'épître aux Hébreux, VI, 19 : « cette espérance nous nous la garderons comme une ancre ferme et solide de notre âme »[2118]. Noter aussi le *vert* du champ qui est la couleur de la vertu théologale de l'Espérance[2119] et aussi celle du chapeau héraldique des évêques.

[2110] André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud,* tome I, p. 568-569, Limoges, 1882
[2111] Jean-Jacques LARTIGUE, *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français (1200-2000),* Paris, 2002, n° 1063
[2112] *Ibid.,* p. 153
[2113] *La Sainte Bible* traduite en français sous la direction de l'Ecole biblique de Jérusalem, p. 1637, L'Apocalypse, **22** 2, Paris, 1961
[2114] *Armorial des cardinaux, archevêques et évêques de France*, Paris, 1917, p. 108
[2115] Archives Nationales, *Couleurs et symbolique, Armoiries des villes sous le Premier Empire et la Restauration*, p. 100, Paris, 2010. Depuis l'Ancien Régime les armes de Bordeaux portent un *croissant d'argent*, meuble que rappelle, depuis 1817, la devise LILIA SOLA REGUNT LUNAM, UNDAS, CASTRA, LEONEM allusive aussi des quatre autres meubles (*lis, mer, château, lion)*
[2116] Jean-Jacques LARTIGUE, *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français (1200-2000),* Paris, 2002, p. 220
[2117] Jean-Jacques LARTIGUE, *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français (1200-2000),* n° 1391, Paris, 2002
[2118] Guy DE TERVARENT, *Attributs et symboles dans l'art profane,* p. 49, Genève, 1997
[2119] Jean CHEVALIER et Alain GHEERBRANT, *Dictionnaire des symboles,* p. 1003, Paris, 1987

Sa devise « Spes nostra firma » évoque aussi l'espérance. Le monogramme *AM d'or* sur champ *d'azur* (couleur mariale), outre l'expression une dévotion personnelle à la Vierge renvoie peut-être aussi au fait que Mgr Desprez avait assisté le 8 décembre 1854 à Rome à la définition du dogme de l'Immaculée Conception[2120]. Enfin la *croix tréflée* est certes un symbole chrétien mais ici elle rappelle aussi, discrètement, le patronyme (le *trèfle* poussant dans les prés).

Sur les quinze armoiries des évêques des deux sièges Limousins de la période 1850-1980 seules celles de Mgr Jean-Baptiste Brunon, évêque de Tulle de 1970 à 1984 semblent dépourvues de signification particulière étant *d'or chaussé de sinople*[2121]. L'écu *de gueules à deux fasces ondées d'hermine* de Mgr Henri Donze, évêque de Tulle de 1962 à 1970, est simplement parlant par jeu de mots ''ondes''/''Donze''[2122]. Les treize autres armoiries épiscopales contiennent toutes au moins une figure allusive ou symbolique. Parmi tous les écus épiscopaux, comme nous l'avons vu plus haut, un est parlant par un meuble évoquant le nom de baptême, celui de Mgr Pierre Lamazou et un autre par une figure évoquant le patronyme (Mgr Donze). Dans les époques antérieures à la période considérée l'héraldique épiscopale était un héritage familial qu'on ne refusait apparemment jamais. Faute d'avoir trouvée leurs armoiries dans leur berceau, les évêques ont été contraints de les inventer et ont, pratiquement tous, fait le choix d'armoiries allusives ou symboliques en lien avec leur mission sacerdotale.

Quelques uns (ou certains de leurs curés et de leurs fidèles) les ont faites reproduire dans les églises. Certains s'y sont employé plus que d'autres comme Mgr Duquesnay, évêque de Limoges de 1871 à 1881, dont on voit, à Limoges seulement, les armes sur cinq vitraux de la cathédrale, sur un vitrail de la chapelle de l'Hôpital Général, sur un vitrail de la chapelle de l'école Ozanam, sur la porte d'entrée de l'église Sainte-Valérie et sur un vitrail de l'église Saint-Michel-des-Lions[2123]. A titre de comparaison Charles Villiers de L'Isle-Adam, évêque de Limoges de 1519 à 1529, avait apposé ses armes (disparues) sur certains vitraux de sa cathédrale mais en tant que donateur et restaurateur et non en tant qu'évêque. Sur les anciens vitraux de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, inventoriés par Gaignières à la fin du XVII^{e} siècle, on notait la présence d'une soixantaine d'écus armoriés de familles nobles ou bourgeoises d'époques diverses (du XIV^{e} au XVI^{e} siècle) mais aucun ne portait les armes d'un seul évêque de Limoges[2124]. Au XIX^{e} siècle les armes des évêques sur les vitraux ou sur d'autres supports[2125] ne sont plus des marques de donateurs mais des emblèmes commémorant un épiscopat[2126]. Il nous manque un inventaire des armoiries épiscopales dans les diocèses de Limoges et de Tulle.

L'HERALDIQUE DES PAPES EN LIMOUSIN

Parmi les représentations héraldiques antérieures au XIX^{e} siècle relevées dans les édifices religieux du Limousin on chercherait en vain des armoiries papales. En tout cas nous n'en avons pas trouvé. Il faut sans doute beaucoup moins imputer cette absence à une manifestation de l'esprit gallican du clergé qu'à des pratiques séculaires qui restreignaient la mise en place des armoiries à l'intérieur et à l'extérieur des églises à des familles ou à des communautés locales, civiles ou religieuses, telles que les seigneurs du lieu (tombeaux, litres funéraires, etc.), les donateurs divers de tableaux, de vitraux, de statues, d'objets liturgiques, etc. Les évêques et encore moins les papes étant peu ou pas impliqués à ce niveau, à l'exception des églises cathédrales, leur héraldique n'y avait pas sa place. Mais dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle le clergé français, qui avait été longtemps gallican, réalise qu'il est désormais privé du soutien monarchique dont il avait bénéficié pendant des siècles. Il se tourne alors vers le pape dont les pouvoirs religieux se sont renforcés (Syllabus, dogme de l'infaillibilité pontificale) et qui apparaît comme un monarque de substitution face à une République hostile. Aussi les armoiries des souverains pontifes vont-elles apparaître et se multiplier dans les églises comme autant de signes d'allégeance à un pouvoir ultramontain perçu comme plus légitime que le pouvoir politique légal marqué par l'instabilité.

[2120] André LECLER, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud,* tome II, p. 54-55, Limoges, 1882
[2121] Jean-Jacques LARTIGUE, *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français (1200-2000)*, n° 912, Paris, 2002,
[2122] *Ibid.*, n° 1697
[2123] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 11, 13, 14, 15
[2124] *Ibid.*, p. 4-7
[2125] On trouve aussi en Limousin des armoiries d'évêques peintes sur des murs à l'intérieur d'une église telle celle de Saint-Martin-Terressus (HV.) où l'on voit les écus de Mgrs Desprez (1857-1859) et Fruchaud (11859-1871) au-dessus du tombeau d'un chevalier de Malte dont ils auraient « encouragé la rénovation ». Cf. Jean-François JULIEN, *La Haute-Vienne secrète*, tome 2, p. 112-113, Limoges, 2008
[2126] Commémorer mais non dater. Par exemple dans la chapelle de l'Hôpital Général de Limoges, construite en 1908, on voit sur un vitrail les armes de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges de 1871 à 1881, décédé en 1884

On verra de la sorte, dans les années 1890-1900, apparaître sur le plafond de la petite église rurale de Fromental (HV.)[2127], probablement à l'initiative du curé de l'époque, Jules Mathivat[2128], côte à côte, les armoiries du pape Léon XIII (1878-1903) *d'azur à un pin de sinople terrassé du même accompagné au canton senestre du chef d'une comète d'or ; à la fasce d'argent brochant sur le pin, le fût accosté en bas de deux fleurs de lis d'or* et celles de l'évêque de Limoges Mgr Renouard (1887-1913) *d'argent à la croix d'azur (ou de sable) chargée d'un chrisme d'argent en abîme.* Les armoiries de Léon XIII apparaissent aussi sur les vitraux de plusieurs autres églises du Limousin dont six à Limoges (cathédrale, Saint-Michel-des-Lions, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Aurélien (la chapelle de la corporation des bouchers), chapelle des Jésuites et Sainte-Valérie. Mais on les trouve aussi dans les églises du Dorat (HV.), de Vaulry (HV.), de Tulle (Saint-Joseph de Souillac) et d'Argentat (Cor.)[2129]. A-t-on voulu ainsi honorer le Souverain Pontife en tant que détenteur du pouvoir ecclésial suprême, ou le pape thomiste, ou le pape du ralliement des catholiques à la III[e] République, ou encore le pape de la doctrine sociale de l'Eglise ? On fera simplement observer que Mgr Renouard avait soutenu dans son diocèse le mouvement catholique progressiste du Sillon initié par le corrézien Marc Sangnier qui se voulait dans le droit-fil de l'encyclique *Rerum Novarum*[2130] de Léon XIII. Mais le pape Pie IX, dont les prises de position contre la modernité sous tous ses aspects (religieux, politiques, scientistes et parfois sociaux) avaient été très différentes de celles de son successeur, n'a pas été oublié dans le Limousin d'avant 1914. On relève en effet ses armoiries familiales qui sont un *écartelé : aux 1 et 4, d'azur au lion couronné le pied senestre sur un globe, le tout d'or* (Mastaï) *; aux 2 et 3, d'argent à deux bandes de gueules* (Ferretti)[2131] sur les vitraux de plusieurs édifices religieux du Limousin : cathédrale de Limoges (quatre écus dans la chapelle Saint-André), église Saint-Michel-des-Lions (écu accompagné de celui de Mgr Duquesnay), chapelle privée du nouvel évêché installée en 1914 par Mgr Quilliet (1914-1920) qui semble avoir eu une grande admiration pour Pie IX (et moins pour Léon XIII dont les armes sont ici absentes), églises d'Ambazac et de Tulle[2132]. On relève aussi les armes de ce pontife sur deux vitraux de l'église de Chamborand (Cr.) avec la mention *Ouverture du grand Concile du Vatican 1869* et indication du don par la famille de Chamborant dont les armoiries figurent aussi sur ces vitraux. S'y ajoute aussi une des devises de la famille, *Oncques ne faillit*, qui renvoie, par une heureuse coïncidence au dogme tout récent (1870) de l'infaillibilité pontificale[2133].

La tradition de placer des armes papales dans les églises ne persiste guère après la Première guerre mondiale. Tout juste peut-on mentionner les armes de Pie X (1903-1914) sur des vitraux contemporains (vers 1925 ?) de la collégiale du Dorat (HV.) et celles du même Pie X et de son successeur Benoît XV (1914-1922) dans la chapelle privée des Maupetit à Limoges (avant 1918 ?)[2134].

LES ARMOIRIES DES CURÉS

Ces armoiries, toutes sur vitraux, sont dues aux initiatives personnelles d'une poignée de curés donateurs de la période 1850-1914. Elles marquent toutes la présence durable, généralement plusieurs décennies, de ces prêtres dans leur paroisse. Elles sont en quelque sorte la signature de leur passage. Elles peuvent même couronner l'œuvre de toute une vie comme dans le cas d'Henri Vigier, né en 1846, vicaire[2135] puis curé de l'église Saint-Martial du Pont-de-Noblat (commune de Saint-Léonard-de-Noblat, HV.) à partir de 1869. Ce prêtre fit en effet reconstruire cet édifice vraisemblablement entre 1877[2136] et 1880[2137]. Sur le vitrail de saint Martial il apposa ses armes *d'argent à trois fasces ondées d'azur* et sur celui du Sacré-Cœur celles de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges (1871-1881), qui consacra vraisemblablement la nouvelle église[2138].

[2127] Alain MINGAUD, *Eglises de la Haute-Vienne*, p. 96, Saint-Paul, 2004
[2128] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. ci.*, p. 346
[2129] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 11, 12,13 15, 17, 20, 26, 29, 31
[2130] Alain DUVAL, *Les abbés démocrates du Centre-Ouest et la reconquête spirituelle initiée par Rerum Novarum*, Journées communes des universités de Clermont-Ferrand, Limoges et Poitiers, Clermont-Fd, 3 et 4 mai 2010
[2131] Ottfried NEUBECKER, *Le grand livre de l'héraldique,* p. 236, Bruxelles, 1977
[2132] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 11, 13, 17, 18, 31,
[2133] La date de la pose de ces deux vitraux est naturellement postérieure à 1870. La date de 1869 est un rappel historique et non l'indication de l'installation de ces supports
[2134] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 18 et 20
[2135] *Ordo du diocèse de Limoges pour l'année 1870*, p. 96, Limoges, 1870
[2136] Alain MINGAUD, *Eglises de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 234
[2137] André LECLER, *Dictionnaire géographique et historique de la Haute-Vienne, op. cit.* p. 678
[2138] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.*, p. 24

Marien Sapin, qui fut curé doyen de Gentioux (Cr.) entre 1876 et au moins 1902, mena à bien divers travaux d'embellissement de son église couronnés par l'installation derrière le maître-autel d'un vitrail du Sacré-Cœur[2139]. On y voit en haut les armes d'un membre de la famille Coutisson, de grands propriétaires fonciers originaires du plateau de Gentioux, dont étaient issus deux députés de la Creuse, l'un sous la Convention, l'autre sous la III[e] République, et en bas, modestement, celles du curé Sapin qui sont des armoiries familiales *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux croissants de… et en pointe d'un arbre de sinople* [sapin ?] *sur une champagne du même* portées depuis au moins le XVII[e] siècle[2140]. Il est probable que la famille Coutisson et le prêtre s'étaient associés pour financer ce vitrail.

C'est encore le curé du lieu, l'abbé Antoine-Henri Cancalon qui plaça ses armoiries au bas d'un vitrail du chœur de l'église de Vicq-sur-Breuilh (HV.) vers la fin du XIX[e] siècle. Il était né en 1841 au village des Bordes (commune de Royère-de-Vassivière, Cr.). Ordonné prêtre en 1869 il fut ensuite vicaire à Azerables (Cr.)[2141]. On ne sait si les armes du vitrail de Vicq, *d'azur à la fasce accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or*, sont des armes familiales ou personnelles[2142].

Les armoiries qu'on laissées ces trois curés dans leurs paroisses respectives sont peut-être le fruit d'une décision commune. En effet ils se connaissaient très bien, du moins peut-on le supposer, dans la mesure où ils avaient fait ensemble leurs études au Grand séminaire de Limoges et avaient été ordonnés prêtres pratiquement la même année (1868-69)[2143].

Ce n'est peut-être pas le cas de Mathurin Bandel (1804-1885 ?), curé de Saint-Sulpice-les-Feuilles (HV.), qui resta à la tête de sa paroisse pendant près de quarante années (1844-1885)[2144] et était beaucoup plus âgé que ses trois confrères. C'est à l'extrême fin de son ministère, et aussi probablement de sa vie, qu'il offrit à son église un vitrail de saint Mathurin, son saint patron, à ses armes *de gueules au chevron d'argent accompagné en chef d'un croissant du même entre deux losanges d'or et en pointe d'un losange aussi d'or*[2145]. Il avait été aussi l'initiateur de la reconstruction de cet édifice en 1850[2146]et son nom figure sur les deux cloches de l'église refondues en 1879[2147]. Les motivations du choix d'une représentation armorial par Mathurin Bandel sont sans doute diverses : hommage à son saint patron, marque de donateur, souci de laisser une trace visible de son sacerdoce ou expression d'une culture héraldique[2148].

Les armoiries des curés sont beaucoup moins fréquentes que celles des évêques (le rapport de l'ordre de un à vingt approximativement) et se concentrent dans les décennies 1880 et 1890 ce qui correspond à la grande vogue de l'héraldique dans les édifices civils. Elles ne sont pas la manière la plus courante de signer un don à une église. En général les donateurs, ecclésiastiques ou non, indiquent très simplement en cette fin du XIX siècle « Don de N… curé ou vicaire » ou « Don de M. X… »[2149].

2.3. Le tarissement des créations héraldiques familiales et individuelles après 1815

Malgré le retour de fait au libre choix des armoiries pour tous après la chute du Premier Empire, malgré l'intérêt manifesté pour l'héraldique après 1850 par certains possesseurs de châteaux, par certains ecclésiastiques et par quelques artistes, malgré la place faite aux armoiries dans quelques publications, on ne peut pas parler d'une renaissance de l'héraldique familiale ou individuelle dans le Limousin du XIX[e] et du XX[e] siècle. Les armoiries créées dans la période considérée ne sont pas nombreuses : probablement pas plus de quelques dizaines. Elles ont deux origines : des règlements d'armoiries consécutifs à des concessions de titre de noblesse faites sous la Restaurations et des créations résultant de choix individuels.

[2139] André LECLER, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse, op. cit.,* 298, 430-431 et 572
[2140] *Ibid*., p. 35
[2141] *Ordo du diocèse de Limoges pour l'année 1870*, p. 96, Limoges, 1870
[2142] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 26
[2143] *Ordo du diocèse de Limoges pour l'année 1870*, p. 77-78, Limoges, 1870
[2144] André LECLER, *Dictionnaire géographique et historique de la Haute-Vienne, op. cit.* p. 735
[2145] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 25.
[2146] Internet, site *tourismelimousin. com*
[2147] André LECLER, *Dictionnaire géographique et historique de la Haute-Vienne, op. cit.* p. 735
[2148] Jean-Claude POLET, *Patrimoine littéraire européen, vol. 13,* p. 283. Le curé Bandel, né à Rancon (HV.), était un érudit qui traduisit notamment en français les sept volumes des *opuscules* de saint Thomas d'Aquin
[2149] Voir parmi bien d'autres exemples certains vitraux des églises de Bénévent-L'Abbaye, Bourganeuf ou Saint-Goussaud (Creuse)

LES ARMOIRIES CONCEDEES PAR LA RESTAURATION AVEC DES TITRES DE NOBLESSE

Par rapport au Premier Empire les anoblissements ont été peu nombreux en Limousin sous la Restauration, soit à peine une quinzaine entre 1815 et 1830 contre plus de soixante-dix entre 1808 et 1815. Les écus créés par règlement d'armoiries résultaient du libre choix des bénéficiaires et non d'une décision du Conseil du sceau des titres comme sous l'Empire. Cet organisme, qui subsistera jusqu'en 1830[2150], pouvait à la rigueur donner un conseil sur la composition du blason attribué par règlement et, peut-être, le modifier s'il dérogeait trop aux règles de base de l'héraldique mais pas plus.

Ces armoiries bien que libérées des contraintes de l'héraldique napoléonienne en ont cependant subi l'influence. Notamment parce que près de deux écus sur trois sont chargés de figures signifiantes, c'est-à-dire parlantes ou allusives ou symboliques.

Ainsi François Thonnelier de Saint-Maur, Trésorier-payeur de la Creuse en 1816 et anobli la même année fit figurer *trois besants d'argent* allusifs au *chef* de son écu[2151]. Quant aux médecins Pierre Bonnie, premier chirurgien du duc de Bourbon en 1821[2152], et Joseph Duffour, médecin de la cour sous la Restauration, ils mirent dans leurs armes un *caducée* accompagné, pour le second, d'*une tête d'Esculape.* Le *cœur enflammé d'or* ou *Sacré-Cœur* de Jacques Mestadier, fervent royaliste, député de la Creuse sous la Restauration, fait chevalier héréditaire en 1825 avec règlement d'armoiries, témoigne probablement ainsi de ses opinions politiques et religieuses[2153]. Le lieutenant-colonel Le Cler du Rivaud, peut-être par gratitude à l'égard de Louis XVIII qui l'avait anobli en 1816, plaça dans ses armes des *lis au naturel* évoquant respectueusement les fleurs de lis royales et une *levrette couchée au pied des lis* symbole de fidélité[2154].

On rencontre aussi plusieurs armoiries parlantes. L'une d'entre elles parle d'ailleurs en dialecte limousin. Il s'agit de l'écu d'une famille Clédat ou l'on voit en pointe une *porte*[2155] que l'on appelle ici parfois « clième» ou « cliédou »[2156]. Les autres sont plus classiques : l'écu d'Auguste Jordan porte *un jars d'argent*[2157], celui de N… Polier *un coq de sable,* [2158] Jean-Joseph Testut-Delguo *une tête de Maure de sable*[2159] et François de Froment *trois épis de blé d'or*[2160].

Deux autres particularités de cette héraldique d'influence impériale sont à signaler. A savoir le nombre élevé de figures et de partis sur plusieurs armoiries (Bonnie, Mosneron, Le Cler du Rivaud, Clédat, Ludière, Rivallière). On ne trouve ainsi pas moins de six figures sur l'écu concédé en 1821 au chirurgien Pierre Bonnie (*chevron, étoiles, coupe, lampe, verge et serpent*)[2161] et même huit *(gerbe, merlettes, lis de jardin, terrasse, levrette, delta, étoiles, croisette)* sur celui du lieutenant-colonel François Le Cler du Rivaud anobli en 1816 et ceci dans un *parti* avec un *chef*[2162]. Un tiers de ces armoiries de la Restauration se présente sous la forme d'un parti (écus Mosneron, Ludière, Le Cler du Rivaud, Péronneau, Bonnie). Il semble s'agir d'armes d'alliances mais nous n'en avons pas toujours la preuve. Parmi elles on remarque l'écu précité de Le Cler du Rivaud, anobli en 1816, qui fit figurer à *dextre* sur son *parti* les armes de la famille son épouse, Gilberte de Froment, dont l'anoblissement n'était antérieur au sien que d'une année (1815)[2163].

Les émaux de ces écus concédés sous la Restauration se caractérisent par une forte fréquence de l'*or* comme métal du champ et des figures et par la marginalisation de la couleur *gueules*.

En effet cette dernière couleur n'est utilisée ni pour le champ ni pour les figures. Seuls deux *chefs* (armes Bonnie et Thonnelier) sont de *gueules*. Le faible nombre d'armoiries en cause (quinze) ne permet pas de conclure à un rejet de cette couleur sous la Restauration mais fait contraste par rapport à son usage dans l'héraldique du Premier Empire où elle était présente sur trois armoiries sur quatre.

[2150] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 84
[2151] JOUGLA, *Grand armorial de France, VI, op. cit.,* p. 307
[2152] Albert REVEREND, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration*, I, *op. cit*., p. 278
[2153] Amédée CARRIAT, *Dictionnaire des auteurs du pays creusois, op., cit.,* fascicule 5, p. 349-350. Il n'est pas impossible que Jacques Mestadier qui avait une importante bibliothèque se soit inspiré de l'étrange *Manuel héraldique* de Foulques-Delanos, paru à Limoges en 1816 et signalé plus haut, pour qui le *cœur enflammé* « symbolisait la valeur, le désir de combattre pour son prince ou pour la patrie »
[2154] JOUGLA, *Grand armorial de France, II, op. cit.,* p. 457
[2155] Albert REVEREND, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration*, II, *op. cit*., p.150
[2156] Louis QUEYRAT, *Contribution à l'étude du parler de la Creuse, vocabulaire patois-français, op. cit.,* p. 97
[2157] JOUGLA, *Grand armorial de France, IV, op. cit.,* p. 351
[2158] Albert REVEREND, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration, V, op. cit.,* p. 251
[2159] *Ibid., VI,* p. 335-336
[2160] *Ibid,. III,* p. 106
[2161] *Ibid., I,* p. 278
[2162] Joseph BOULAUD, *Armoiries des églises du Limousin, op. cit.,* p. 35
[2163] *Ibid.*

L'*or* par contre se signale par une fréquence particulièrement élevée figurant sur presque un écu sur deux comme métal du champ et sur plus d'un écu sur deux comme métal des figures. Au total sur les quinze armoiries concernées deux seulement ne contiennent pas d'*or* (Polier et Thonnelier). Faut-il voir ici ce métal comme la couleur emblématique de la réussite sociale chez ces nouveaux anoblis par choix conscient ou inconscient ?

L*'argent* ne constitue le champ que de trois armoiries (Ludière, Polier et Thonnelier) et n'est le métal que de quatre meubles des écus Duffour, Jordan, La Rivallière et Thonnelier. Pour le dernier l'*argent* des *besants* du *chef de gueules* et l'*argent* du champ sont lourdement évocateurs de son ancienne fonction de payeur général[2164]. Quant au *jars d'argent* sur champ de *sinople* des armes d'Auguste Jordan il pourrait avoir procédé d'un souci de représentation réaliste de cet oiseau de basse-cour dans son environnement naturel[2165].

Quant à l*'azur,* si fréquent dans l'héraldique de la fin de l'Ancien Régime, son utilisation est assez parcimonieuse dans les armes concédées par la royauté restaurée : trois *champs d'azur* seulement sur les armes Duffour, Mestadier et Péronneau, choix qui sont, peut-être, un peu plus qu'une affaire de goût. En effet les figures qui chargent ces champs sont toutes les trois d*'or,* l'ensemble réunissant ainsi les deux émaux les armoiries royales françaises. Or il se trouve que les opinions monarchistes d'au moins deux des trois possesseurs sont bien connues, c'est-à-dire celles de Joseph Duffour, médecin de Madame, comtesse de Provence[2166] et celles de Jacques Mestadier, député royaliste de la Creuse de 1822 à 1830[2167]. Quand aux meubles d'*azur* ils ne sont guère plus fréquents que les champs (armes Bonnie, Clédat, Gaye et La Revellière).

Les meubles de *sable,* qui apparaissent sur quatre armoiries (Bonnie, Péronneau, Polier, Testu-Delguo) sont aussi nombreux que ceux d'*azur*. Il pourrait s'agir ici de l'incidence héraldique de la mode romantique de la mélancolie dans les sentiments, du noir dans le vêtement masculin et du goût pour le funèbre qui se développent dans premières décennies du XIX^{e} siècle[2168]. Toutefois on ne trouve aucun champ de *sable* parmi ces armoiries.

Plusieurs couleurs, rares antérieurement, ont été utilisées pour certains champs et certaines figures : le *sinople*, le *naturel* et le *pourpre*. Peut-être faut-il y voir, pour les deux premières, l'incidence de la vague initiale du Romantisme, celui des années des 1760-1780, avec le retour à la nature sous l'influence de Jean-Jacques Rousseau qui a fait du vert et du « naturel » des teintes en vogue[2169]. Le vert était, semble-t-il, la couleur préférée de Napoléon devenu empereur. En effet il portait fréquemment l'uniforme de colonel du régiment de chasseurs de la garde impériale (habit vert et culotte hongroise en peau de daim blanche). C'est l'uniforme de des Adieux de Fontainebleau, de Sainte-Hélène et de la mise en bière en 1821[2170]. Autre signe de la faveur de cette couleur, le comte d'Artois, le futur Charles X, portait une cocarde verte et blanche utilisée aussi les milices royalistes irrégulières du Languedoc et du Midi toulousain, appelées les « verdets », qui firent régner la terreur anti bonapartiste et anti républicaine après Waterloo[2171]. Le champ de l'écu de d'Auguste Jordan anobli en 1821 est de *sinople*[2172] comme les *peupliers* des armes de Pierre Ludière anobli en 1816[2173], comme la *mer* et le *mont* de celles des Mosneron anoblis en 1822[2174] et la *terrasse de sinople* de celles de François Le Cler du Rivaud anobli en 1816[2175].

Les meubles *au naturel,* c'est-à-dire dans leur vrai coloration, sont aussi nombreux que ceux *d'azur* ou *d'argent* ce qui constitue encore une particularité de cette héraldique de la Restauration par rapport à celle d'Ancien Régime et la situe, à ce titre, dans le droit-fil des armoiries napoléoniennes. On trouve de la sorte des *lis de jardin au naturel* sur les écus Le Cler du Rivaud et Mosneron, un *serpent au naturel* sur celui de Bonnie, *un croc et une ancre au naturel* sur celui de La Rivallière.

[2164] JOUGLA, *Grand armorial de France, VI, op. cit.,* p. 307
[2165] Joseph BOULAUD, *Armoiries des églises du Limousin, op. cit.,* p. 19
[2166] Albert REVEREND, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration, II, op. cit.,* p. 442
[2167] *Ibid., III, op. cit.,* p. 5
[2168] Michel PASTOUREAU, *Noir, histoire d'une couleur,* Paris, 2008, p. 166-170
[2169] *Ibid.,* p. 165.
[2170] Jean TULARD, *Dictionnaire Napoléon, I-Z, op. cit.,* p. 893
[2171] Georges BERTHIER DE SAUVIGNY, *La Restauration,* Paris, 1955, p. 161
[2172] Joseph BOULAUD, *Armoiries des églises du Limousin, op. cit.,* p. 19
[2173] Albert REVEREND, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration, IV, op. cit.,* p. 377
[2174] JOUGLA, *Grand armorial de France, V, op. cit.,* p. 120
[2175] *Ibid., II, op. cit.,* p. 457

On trouve dans l'héraldique limousine, toutes époques confondues, onze armoiries avec un champ ou des figures de couleur *pourpre*. Cependant six de ces armoiries sont des créations du XIX^e^ siècle dont celles de la famille Mosneron anoblie en 1822 avec concession d'armoiries présentant un *parti : au 1 de pourpre au vaisseau d'or mouvant sur une mer de sinople*[2176].

LES CREATIONS D'ARMOIRIES RÉSULTANT DE CHOIX INDIVIDUELS AU XIX^e^ SIECLE

Les concessions d'armoiries par les souverains prennent fin en France avec la Révolution de Juillet 1830. Le Conseil du sceau des titres est aboli en octobre de la même année. Louis-Philippe (1830-1848) accorde quelques titres de noblesse mais sans concession d'armoiries. Si le conseil du sceau des titres fut rétabli en 1859 (il sera supprimé définitivement en 1872) par Napoléon III, il n'accordera cependant aucune lettre de noblesse, se bornant à octroyer simplement des confirmations de titres et d'armoiries. On peut donc considérer que depuis 1830 la création d'armoiries relève uniquement de l'initiative privée et que les pouvoirs publics n'y ont aucune part. Le principe est celui de la libre adoption et du libre port des armes de son choix. Les armoiries sont, comme à l'origine, un accessoire du nom de famille et protégé comme celui-ci contre toute usurpation par les tribunaux civils qui se fondent pour trancher les rares litiges principalement sur la notion de l'antériorité d'une armoirie par rapport à une autre[2177].

Dans ces conditions nouvelles des armoiries se sont créées dans le Limousin, et ailleurs, surtout dans période 1850-1914. Mais elles sont plus difficiles à repérer que celles des époques antérieures pour plusieurs raisons. D'abord le souvenir de la chasse aux armoiries des années 1793 et 1794 a laissé des traces dans les mémoires. Désormais elles restent confinées en des lieux bien précis : à l'intérieur des demeures privées (principalement les châteaux), parfois dans les églises et dans ce cas essentiellement sur les vitraux et sur des socles de statues et très exceptionnellement sur des tombeaux dans les cimetières ou des chapelles funéraires privées. Il va presque sans dire que les litres funéraires armoriées seigneuriales à l'intérieur et à l'extérieur des églises, recouvertes d'un enduit au plâtre sous la Révolution, ne sont pas réapparues en Limousin sous l'Empire et la Restauration[2178]. Ensuite les armes qui ont pu être créées après 1815 n'ont jamais été recensées, à l'exception de celles des évêques et de celles ayant fait l'objet d'un règlement d'armoiries. Toutes les publications locales dans ce domaine, nous l'avons vu, portent sur l'héraldique d'Ancien Régime. Enfin il faut bien dire que, très certainement, les créations d'armoiries au XIX^e^ et au XX^e^ siècle n'ont quantitativement rien à voir par exemple avec la floraison héraldique du XVII^e^ siècle en Limousin.

Pour tenter d'apprécier cette héraldique '' spontanée'', difficile à détecter, nous avons limité notre investigation au seul département de la Creuse. Les rares armoiries que nous avons mises à jour (soit dix-neuf au total) sont concentrées dans quelques localités (Bénévent, Bourganeuf, Guéret, La Saunière, La Souterraine) et ne préjugent pas de celles qui sont discrètement ailleurs et y resteront probablement longtemps.

Le plus surprenant de ces écus du XIX^e^ siècle est celui de Claude Chaillou des Barres qui fut préfet de la Creuse sous les Cent Jours. Il venait d'une famille qui possédait avant la Révolution des armoiries *d'azur à la croix alaisée d'argent cantonnée de quatre besants d'or*[2179]. Lorsqu'il fut créé baron par la Monarchie de Juillet en 1841 il choisit un *tiercé en fasce : au 1, de gueules à la muraille crénelée d'argent surmontée d'une branche de chêne ; au 2, d'azur à la croix alaisée d'or cantonnée de quatre rubis au naturel ; au 3, de sinople au rocher d'or mouvant d'une mer d'argent*. On peut s'étonner de trouver *au 1 le signe des barons préfets* qui n'avait plus de valeur officielle depuis la fin de l'Empire mais que rien n'interdisait de mettre sur un écu, ici à titre de souvenir historique. On peut aussi s'interroger sur la signification de la transformation en *rubis* des *besants* du *2* des anciennes armes familiales et de l'introduction de trois figures parlantes : le *tiercé en fasce* qui évoque des « barres », les rubis et le rocher qui sont des « cailloux » de tailles très inégales[2180].

[2176] Albert REVEREND, *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration, V, op. cit.,* p. 116
[2177] Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.,* p. 84 à l
[2178] Les litres funéraires ont été remises en usage exceptionnellement dans d'autres régions dans les années 1800-1810. Voir Sabine de LAVERGNE, *Les litres funéraires du Pays de Caux,* dans la « Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie », n° 28, 1962, p. 100 et 145 qui signale des litres peintes respectivement en 1807 (église de Cailleville) et 1809 (église de Bretteville) voir plus tard (1832 ?)
[2179] RIETSTAP, *Armorial général, tome I,* p. 397
[2180] Jean TULARD, *Dictionnaire Napoléon, A-H, op. cit.,* p. 415-417 Rietstap I, p. 397 ; Tulard, Dict. Napoléon, I, p. 415-417

Mais beaucoup d'autres armoiries présentent des caractéristiques insolites. Tout d'abord plus d'un tiers de ces armes semblent des créations de circonstances. Nous entendons par là des armoiries qui ont été réalisées pour un évènement précis par mimétisme dans un contexte qui imposait plus ou moins leur présence. C'est vraisemblablement ce qui se produisit lors de la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame du Puy à Bourganeuf (Cr.) entre 1855-1863 où l'on découvre une quarantaine d'armoiries de donateurs ornant des vitraux, des clés de voûtes et des socles de statues. S'y côtoient les armes d'anciennes familles nobles locales (L'Hermitte du Soliers, Villelume, Martin de La Bastide, Lavergne, du Authier par exemple) et celles de familles bourgeoises qui étaient antérieurement dépourvues d'armoiries. Aussi s'en dotèrent-elles pour l'occasion. Trois d'entre elles se contentèrent de placer leurs initiales (prénom et patronyme) sur l'écu. On voit ainsi les *lettres E et L* sur celui d'un Lamy de La Chapelle, *J et F* sur celui d'un Filhoulaud, *J et R* sur celui d'un Rouchon[2181]. D'autres se résolurent à créer leurs propres armes. Ainsi le capitaine à la retraite Jean Laumond (1788-1884) nommé chevalier de la légion d'honneur en 1851 et propriétaire foncier à Saint-Amand-Jartoudeix (Cr.) se dota d'un écu *d'azur à une légion d'honneur d'argent suspendue à un ruban de gueules posé en chef*[2182] faisant de la sorte coup double. Plus imaginatif mais moins soucieux d'afficher sa décoration Léonard Doumy (1793-1873), chevalier de la légion d'honneur depuis 1823 et propriétaire du château de Lachaume près de Bourganeuf, plaça sur le socle de la statue qu'il offrit des armoiries évocatrices de son passé militaire *d'azur à deux épées d'argent en pal la pointe en haut*[2183]. Nancy Thévenot (1831-1909) épouse de Paul de Villelume en 1854 s'associa à son mari pour financer le vitrail des disciples d'Emmaüs. Fille d'un verrier de Clermont-Ferrand elle n'avait pas d'armoiries, aussi créa-t-elle un écu *d'azur à deux épées d'or passées en sautoir la pointe en haut accompagnées de trois étoiles du même* qui semblent une imitation des armes d'une famille marchoise, les Moras[2184]. L'architecte Paul Abadie qui restaura l'église romane de Bénévent l'Abbaye (Cr.) entre 1875 et 1880 éprouva lui aussi le besoin de laisser une signature héraldique au bas du vitrail du Christ enseignant qu'il offrit à la fin des travaux. N'ayant pas non plus, semble-t-il, d'armoiries il créa pour l'occasion un écu allusif de son métier *de gueules à une équerre d'or et un compas d'argent posés l'un sur l'autre*[2185].

Les armes à enquerre, qui sont en général exceptionnelles, sont ici deux sur dix-neuf à transgresser la règle de non superposition des couleurs. Les premières sont celles d'une famille Gaultier de Bourganeuf (Cr.) qui mit sur les deux vitraux qu'elle offrit en 1855 à l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste un écu *d'azur à trois feuilles (ou rameaux) de sinople posés deux et un*[2186]. Simple méconnaissance de l'héraldique ou erreur du verrier ou intention secrète ? Les autres sont celles (disparues) d'un vitrail du petit séminaire d'Ajain (Cr.) qui étaient *d'azur à une croix de sable au pied fiché dans un rocher du même aux larmes de sang tombant des bras de la croix et formant en pointe une fontaine d'argent ; au chef cousu de gueules chargé du monogramme marial d'argent accosté de deux étoiles du même*[2187]. Ce vitrail armorié pourrait dater des années 1870-1880. La chapelle étant placé sous l'invocation de Notre-Dame de Bonnefont[2188] il semble que le concepteur des armoiries a fait prévaloir le symbolisme chrétien sur les règles héraldiques et voulu, en conséquence que le champ de l'écu soit de la couleur mariale (le bleu), la croix évoquant chromatiquement la mort du Christ noire, les larmes évocatrices de la Passion et le chef rouges.

Comme nous l'avions constaté sur d'autres armoiries du XIX[e] siècle la couleur *pourpre* apparaît ici encore sur deux écus celui de la famille Monnin de Marnay qui portait un *parti d'or et de pourpre à une croix pattée de l'un en l'autre* et celui de la famille Perrot de Chezelles dont l'écu était d'*argent au perroquet de sinople issant d'un mont de pourpre…*[2189]. A noter que ces deux armoiries se trouvent dans l'ensemble de vitraux armoriés au château du Théret (commune de La Saunière, Cr.) créés par le peintre Marc de Lajaumont vers 1900.

[2181] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 35 et documentation de l'auteur
[2182] Documentation de l'auteur et base informatique Leonore (titulaires de la Légion d'honneur)
[2183] Base informatique Leonore. En 1823 Léonard Doumy était sergent-chef au 6[em] régiment de ligne
[2184] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin op. cit.,* p. 34. La famille portait *de gueules à deux épées d'argent passées en sautoir cantonnées de quatre molettes d'or (ou d'azur)*
[2185] Documentation de l'auteur et site internet « Compagnons et compagnonnage ». Article de Laurent Bastard 2010. L'auteur, à juste titre, estime qu'il ne faut voir dans ces meubles ni l'indication d'une affiliation de Paul Abadie à la franc-maçonnerie car l'architecte avait des liens très étroits avec l'église catholique (il était notamment architecte diocésain et auteur des plans de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre) ni une marque de compagnonnage car il avait suivi une voie tout à fait classique pour se former à son métier
[2186] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin op. cit.,* p. 34
[2187] *Ibid*., p. 33
[2188] Louis LACROCQ, *Eglise de France, Creuse,* Paris, 1934, p. 4
[2189] Joseph BOULAUD, *Armoiries sur vitraux en Limousin op. cit.,* p. 37

La présence du pourpre pourrait être un choix d'artiste à moins qu'il ne procède de quelque signification ésotérique.

Un dernier aspect de cette héraldique locale tardive tient à la présence de quelques figures peu usuelles. On voit une *licorne couchée* dans les armes la famille bourgeoise Dissandes de Bosgenêt qui avait acheté un fief à Bosgenêt (commune de Pionnat, Cr.) au XVIII[e] siècle[2190]. Sur l'écu du peintre précité Marc Bonhomme de Lajaumont on trouve un *chevron rompu accompagné de trois tulipes*[2191]. Ces deux figures, peu fréquentes en France, sont uniques dans l'héraldique limousine tardive. Le *chevron rompu*, outre qu'il est probablement parlant car il évoque schématiquement un « mont », est peut-être allusif d'un évènement familial malheureux. Les *tulipes d'argent,* pourraient aussi évoquer le métier de peintre de Marc Bonhomme de Lajaumont.

3. La création d'ensembles héraldiques dans les églises et les châteaux au XIX[e] et au XX[e] siècle

Nous avons déjà évoqué à l'occasion certains de ces ensembles héraldiques comme celui du château de Saint-Martin de Bagnac (HV.) ou celui du château du Théret (commune de La Saunière, Cr.) ou celui de la chapelle des Jésuites de Limoges ou encore celui de la chapelle Notre-Dame du Puy (Bourganeuf, Cr.). Dans les édifices religieux il s'agit le plus souvent des armoiries des donateurs ayant subventionné des vitraux ou des statues. Dans les édifices profanes, c'est-à-dire essentiellement des châteaux construits ou réhabilités au XIX[e] siècle ou au commencement du siècle suivant, il s'agit surtout, mais pas toujours, d'armoiries familiales.

3.1. Les ensembles héraldiques des églises

Faut-il préciser que le droit de litre ayant disparu avec la Révolution les groupes d'armoiries contemporaines que l'on peut rencontrer dans certaines églises limousines apparaissent essentiellement sur des vitraux et plus rarement sur des socles de statues ou sur des murs ? Ils rappellent souvent que leurs possesseurs ont fait des dons pour la construction ou l'embellissement de l'édifice. Quelques fois ils commémorent le souvenir d'ecclésiastiques de haut rang ayant officié dans l'église. A notre connaissance ces créations héraldiques massives se situent dans la période 1850-1914, jamais ultérieurement. Et c'est principalement à Limoges que l'on trouve de tels ensembles..

LA CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE DE LIMOGES

Sur les vitraux des quinze chapelles de cet édifice on peut observer les armoiries des évêques de Limoges du XIX[e] siècle, celles de certains chanoines, celles des papes Pie IX et Léon XIII et celles aussi de trois grandes familles nobles limousines : les Comborn, les Pompadour et les Benoist de Lostende. La fréquence élevée de certaines de ces armoiries sur vitraux pose question. Ainsi dans la baie dix-sept (chapelle Sainte-Germaine) les armoiries *d'argent à une fleur de lis de gueules, à l'orle d'azur chargée de onze besants d'or* du chanoine Hélie de Campagne, curé de Nexon, mort en 1323, apparaissent trente-neuf fois[2192]. Ce nombre est également celui du total des écus alternés de la famille Hélie de Pompadour *d'azur à trois tours d'argent* et d'un membre de la famille de Comborn *de gueules à deux lions passant d'or l'un sur l'autre* de la verrière quinze (chapelle Saint-Léonard-et-Saint-Antoine de Padoue). Ces armes réservées à l'origine (vers 1346) aux tympans ont été étendues à la fenêtre entière lors de la restauration de 1876[2193]. Cette pléthore d'armoiries ne s'explique guère que par des considérations d'ordre esthétique contemporaines liées aux restaurations de la fin du XIX[e] siècle.

[2190] *Ibid.,* p. 36
[2191] *Ibid., p. 37*
[2192] Françoise GATOUILLAT et Michel HÉROLD, *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin,* Rennes, 2011, p. 273. Certaines de ces armoiries sont du XIV[e] siècle mais la plupart sont de 1874 selon Joseph BOULAUD (cf. *Armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 12). Même si le chanoine Hélie de Campagne, fonda ici une vicairie en l'honneur de saint Jean-Baptiste et y eut son tombeau une telle profusion d'armoiries est surprenante
[2193] Joseph BOULAUD, *Les armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 12 Les armes des Hélie de Pompadour s'expliquent par la fondation ici vers la fin du XIII[e] siècle d'une chapelle dédiée à saint Pierre par le père du chanoine Ramnulphe Hélie de Pompadour mort en 1362. Celles des Comborn seraient un hommage à Guy de Comborn, évêque de Limoges de 1344 à 1346 (cf. Françoise GATOUILLAT et Michel HÉROLD, *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin, op. cit.,* p. 273

Au Moyen Age les armes des trois familles concernées auraient été cantonnées sur les seuls tympans et non tout autour des fenêtres. La plupart des vitraux des différentes autres chapelles de la cathédrale Saint-Etienne portent les armoiries de tel ou tel évêque de Limoges du XIX^e^ siècle et du commencement du XX^e^ siècle, le premier étant Mgr de Tournefort (1824-1844) et le dernier Mgr Renouard (1887-1913). Mais seuls les écus de Mgr Duquenay (1871-1881, de Mgr Lamazou (1881-1883), de Mgr Blanger (1883-1887), du chapitre de la cathédrale et du pape Léon XIII (1878-1903) sont répétés quatre fois.

Il faut signaler dans cette même cathédrale sur les murs de la chapelle Sainte-Germaine la présence d'une cinquantaine d'armoiries d'évêques de Limoges du XIII^e^ au XIX^e^ siècle peintes à fresque vers 1890.

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL-DES-LIONS DE LIMOGES

Dans cette église évêques et laïcs se partagent l'héraldique sur vitraux du XIX^e^ siècle : armoiries de Mgrs Duquesnay, Desprez, Fruchaud et de Pins, armes de Pie IX et écus de trois familles nobles : Martin de La Bastide, Bourdeilles et Disnematin[2194].

L'EX CHAPELLE DES JÉSUITES (LYCÉE GAY-LUSSAC de LIMOGES)

Cette chapelle, édifiée vers 1620, fut décorée en 1699 de trente-quatre vitraux à effigies de saints dont vingt-sept reçurent des armoiries qui constituaient ainsi l'ensemble héraldique le plus important de Limoges après celui de la cathédrale Saint-Etienne. On y trouvait les armoiries d'une trentaine de familles (en comptant les armes d'alliances) nobles ou bourgeoises de Limoges et des environs, les armes du pape Léon XIII et celles de Mgr Renouard, évêque de Limoges de 1887 à 1913, les armes de l'ordre des jésuites ainsi que celles de l'ordre des Carmes. Cet ensemble était intact vers 1945 quand l'érudit Joseph Boulaud en donna une description détaillée[2195].

LA COLLÉGIALE SAINT-ETIENNE D'EYMOUTIERS (HV.)

Cette église construite entre le XI^e^ et le XV^e^ siècle comporte quinze vitraux du XV^e^ et du XVI^e^ siècle en partie restaurés au XIX^e^ et au XX^e^ siècle. Plusieurs parmi eux portent des armoiries. Parmi elles seules celles de Jean I Barton de Montbas, évêque de Limoges de 1457 à 1486 et donateur de ce vitrail (baie 1) vers 1479 sont d'origine[2196]. Les autres sont pour la majorité de la fin du XIX^e^ siècle (armes Ruben de L'Ombre du Coudert et Disnematin de La Salle de la baie 5 ou armes Coudert de Sardebt et Bourgeois de Longeville de la baie 13 ou encore armes de Jean-Pierre Maury, curé de l'église en 1870 sur la baie 7) ou ont été fortement restaurées à cette époque (armes de Léonard Romanet, prévôt du chapitre en 1483, de la baie 14 ou armes Candolle (*écartelé d'or et d'azur)* de l'oculus 101[2197].

3.2. Ensembles héraldiques d'édifices civils

Outre les vitraux armoriés du château du Théret (commune de La Saunière, Cr.) qui datent du début du XX^e^ siècle il faut signaler deux autres ensembles héraldiques importants de l'époque contemporaine : celui du château de Moisse créée vers 1900 et celui du château de Noailles (Cor.) créée en 1937.

[2194] Joseph BOULAUD, *Les armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 13. A noter que certains de ces écus du XIX^e^ siècle figurent sur des vitraux du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle

[2195] *Ibid*., p. 14, 15 et 16. Les armoiries familiales représentées sont celles des familles des donateurs des vitraux

[2196] Françoise GATOUILLAT et Michel HÉROLD, *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin,* Rennes, 2011, p. 258 et Joseph BOULAUD, *Les armoiries sur vitraux en Limousin, op. cit.,* p. 10.

[2197] Françoise GATOUILLAT et Michel HÉROLD, *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin,* Rennes, 2011, p. 255, p. 259, p. 262, p. 264 et P. 265

LA FRESQUE ARMORIÉE DU CHÂTEAU DE MOISSE (commune de Betête, Cr.)

Cette fresque armoriée se trouve dans la chapelle du château de Moisse à Betête (Cr.). Cet édifice dont la construction s'étala sur une soixantaine d'années fut l'œuvre du comte Ernest de Beaufranchet de Tercillat (+ 1882) et de son fils Marie-Octave (1847-1927). La fresque armoriée dut être réalisée entre 1898 et les toutes premières années du XX^{e} siècle. Elle fut probablement commencée à l'occasion du mariage célébré en 1898 des deux filles aînées du comte Marie-Octave, à savoir Amélie qui épousa L. J. Baglion de La Dufferie et Françoise qui convola avec H. de La Celle. Le comte n'avait pas de descendant mâle (sa dernière fille se mariera en 1905 avec un de Barral). Les deux autres branches de cette famille qui subsistaient à la fin du XIX^{e} siècle, c'est-à-dire celles des Beaufranchet de Relibert et celle des Beaufranchet de La Chapelle, étaient également sans descendance masculine. On peut donc penser que la fresque héraldique du château de Moisse avait essentiellement pour objet de garder la mémoire d'une famille dont le nom allait disparaître à l'échéance de quelques dizaines d'années. Selon une tradition orale et l'étude récente de Noëlle Bertrrand [2198] ce sont les armes des Beaufranchet et d'un certain nombre de leurs alliances depuis le début du XV^{e} siècle qui sont représentées dans la chapelle du château de Moisse.

Au total on dénombre cinquante-cinq blasons dont trente-sept sont accompagnés des noms des familles qui les ont possédés. Quatorze autres avaient perdu leur identité en raison d'une restauration malheureuse à la fin du XX^{e} siècle mais tous, sauf deux, ont pu être identifiés par une recherche héraldique. Quatre écus sont restés en blanc sans doute dans l'attente d'une postérité qui n'est pas venue.

La datation de cette fresque héraldique donc a été facile. Par contre il a été moins aisé de découvrir les facteurs qui ont présidé d'une part, à l'ordonnancement des armoiries et d'autre part, au choix de certaines alliances de préférence à d'autres. Enfin une dernière difficulté est apparue avec la présence de cinq armoiries de familles n'ayant pas de liens familiaux connus avec les Beaufranchet.

L'ordonnancement des armoiries du château de Moisse

Bien que la branche des Beaufranchet de Tercillat, maître d'œuvre de de la fresque armoriée, soit une branche cadette issue d'une autre branche cadette, celle des Beaufranchet d'Ayat, elle porte ici les armes pleines de la famille *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe*[2199]. Ces armes Beaufranchet se trouvent sur le mur nord de la chapelle face à la porte d'entrée. Elles marquent de la sorte pour le visiteur l'identité du maître des lieux. Elles sont accompagnées à droite par les armes *de gueules à trois bandes d'argent* des de Barral dont était issue la mère du comte Marie-Octave et à gauche des armoiries *d'azur au lion d'or armé, lampassé et couronné de gueules* des Dreuille, famille de Marie-Hélène de Dreuille épouse du comte.

Les autres armoiries sont disposées sans logique discernable : branche aîné et branche cadettes sont mêlées ainsi que les alliances des hommes et des femmes de la famille. On ne discerne pas non plus d'ordre chronologique. Ce désordre était peut-être destiné dans l'esprit de son auteur à prévenir toute critique relative aux préséances. Cependant sur le mur sud, donc face aux armes du comte de Beaufranchet, de sa mère et de son épouse, on observe les armes des familles ayant contracté les alliances les plus récentes avec des Beaufranchet. C'est-à-dire dans la branche de Tercillat les armes des La Celle *d'argent à l'aigle de sable* (mariage de 1898) et des Baglion de La Dufferie *d'azur au lion passant d'or la patte appuyée sur un bâton écoté et surmonté de trois fleurs de lis du et d'un lambel du même* (mariage de 1898) et dans la branche de Relibert de celles des Liberati *parti : au 1, de gueules à deux épées d'or posées en sautoir ; au 2, d'azur à trois dés d'argent jointifs et une croix de Malte du même posée en chef* (mariage vers 1880) et des Beaumont de Saint-Quentin *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur* (mariage de 1895). Mais sur ce mur sud se trouvent aussi un écu non identifié et unique de son type *d'or à deux faces de sable l'une en forme de* **U** *et l'autre recourbée vers la pointe, au pal aussi de sable brochant*.

[2198] Noëlle BERTRAND, *La fresque armoriée du château de Moisse (commune de Betête),* dans *Mémoires de la société des sceiences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse,* tome 57, 2012, p. 239-266
[2199] *Ibid*., p. 240

Autre mystère sur ce mur sud : l'écu, *d'azur au casque d'or de face soutenu par deux palmes du même ; au franc-quartier senestre des barons militaires,* d'une famille Terreyre originaire de l'Auvergne (comme les Beaufranchet) dont un membre, le général de brigade Denis Terreyre créé baron de l'Empire à titre militaire en 1809, avait épousé en secondes noces en 1815 Anne-Pauline de Beaufranchet d'Ayat. Le couple n'avait eut qu'un fils élève officier de marine, mort en 1838 sans postérité. Peut-être s'était-il agi ici de perpétuer la mémoire d'une branche éteinte et d'un général d'Empire. A noter qu'une autre alliance prestigieuse des Beaufranchet d'Ayat est évoquée sur le mur ouest de la chapelle par l'écu *d'argent à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or* de la famille des Aix (du mariage en 1758 de Gilbert des Aix et d'Amable de Beaufranchet d'Ayat était né le général Louis Charles Desaix (1768-1800) tué à Marengo. Ceci nous amène à examiner la question du choix des armoiries des familles alliées.

Le choix héraldique des familles alliées

Il est évident que le comte Marie-Octave de Beaufranchet a fait un tri parmi les armoiries des nombreuses familles alliées des différentes branches des Beaufranchet. Ici encore les critères des choix opérés ne sont pas toujours faciles à discerner.

Globalement ont été privilégiées les armes des familles alliées des branches les plus proches des Beaufranfranchet de Tercillat, c'est-à-dire les Beaufranchet de Relibert et les Beaufranchet de La Chapelle. Mais dans ces branches certaines alliances n'ont pas été retenues. Ainsi dans la branche des Beaufranchet de Tercillat on a éliminé les armes Maussabré (alliance de 1811) et des Duhail de Saint-Georges (mariage avec dispense de parenté de 1854). Dans celle de Relibert on remarque l'absence des armoiries des Laurent (mariage de 1753), des du Bost (mariage de 1866) et Josset de Laurmagny (mariage de 1875). Il faudrait connaître le détail des affinités ou des inimitiés au sein de cette vaste famille pour déterminer ce qui a conduit à retenir certaines armoiries et à en exclure d'autres.

En fait il semble bien qu'un critère de prestige a été un élément important dans le choix des familles alliées. En effet nombreuses sont les familles d'extraction chevaleresque ou d'extraction ancienne dont les armes figurent sur les murs de la chapelle du château de Moisse : Beaumont de Saint-Quentin (nobles depuis 1322), Authier de Villemontée (nobles depuis 1334), Gain de Linards (nobles depuis 1356), Boberil nobles depuis 1379), La Celle nobles depuis 1399, Dreuille (nobles depuis 1404), etc. Mais rencontre aussi les écus de familles dont l'origine nobiliaire est se situe à l'époque moderne tels les du Peyroux (1519), les Pichard de Saint-Julien (1625), les de Barral (1643) ou les Planta de Wildenberg (1721).

Mais beaucoup plus étrange est la présence des armoiries de cinq familles n'ayant apparemment pas eu de lien de parenté avec les diverses branches des Beaufranchet.

LES VERRIERES ARMORIÉES DU CHÂTEAU DE NOAILLES (Corrèze)

Ces verrières sont l'œuvre de Francis Chigot (1879-1960) créateur du premier atelier de peinture du Limousin et actif à Limoges de 1907 à sa mort. Vers 1935 Cécile de Noailles (1854-1943), qui avait épousé en 1877 Rémy Boussin de Lacroix-Laval (1847-1921), décida de confier à Francis Chigot la restauration des verrières de l'église paroissiale Saint-Blaise de Noailles (Corrèze) et la réalisation de vitraux héraldiques pour le vestibule, l'escalier et la salle d'honneur de son château[2200]. La motivation de cette entreprise semble différente de celle la fresque héraldique du château de Moisse. En effet ni la famille de Noailles, ni la famille Boussin de Lacroix-Laval n'étaient en voie d'extinction. La première comptait alors plus d'une dizaine de descendants mâles et la seconde avait au moins un descendant mâle en la personne d'Alexis de Lacroix-Laval, petit-fils de Cécile de Noailles (il vivait encore en 2002)[2201]. Peut-être s'agissait-il pour Cécile de Noailles, qui était alors octogénaire, de laisser au cœur du château éponyme la marque des alliances qui faisaient la fierté de la famille. Mais comme à Moisse la maîtresse d'ouvrage avait fait une sélection parmi les familles alliées. Celles qu'elle a retenues se situent toutes, à deux exceptions près, dans la période contemporaine.

[2200]Françoise GATOUILLAT et Michel HÉROLD, *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin*, Rennes, 2011, p. 236
[2201] Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française, op.cit.,* p. 110

Dans le vestibule on trouve successivement :

- une verrière aux armes des Boussin de La Croix-Laval *d'azur à la croix tréflée d'or cantonnée de quatre têtes de lions d'argent* avec une couronne de marquis, deux lions pour supports et la devise « Efficiam »,
- une verrière aux armes des Noailles *d'or à la bande de gueules* avec une couronne ducale, deux hercules pour supports et la devise « Loedimur haud aura lethali »,
- une verrière aux armes des Merle *de gueules à trois quintefeuilles d'argent* (mariage avec Gasparde de Merle vers 1460),
- une verrière aux armes des Pierrebuffière *de sable au lion d'or* (mariage avec Catherine de Pierrebuffière en 1502),
- une verrière aux armes des Gontaut *écartelé d'or et de gueules* (mariage avec Jeanne de Gontaut en 1540),
- une verrière aux des Espagne *d'argent au lion de gueules à la bordure de sinople chargée d'écussons d'or bordés de gueules* (mariage avec Jeanne d'Espagne en 1572),
- une verrière aux armes des Roquelaure *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois rocs d'échiquier d'argent, aux 2 et 3 d'argent à deux vaches passantes de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or et sur le tout d'argent au lion d'azur* (mariage avec Rose de Roquelaure en 1601),
- une verrière aux armes des Boyer *de gueules au chef d'or chargé d'un bœuf de gueules* (mariage avec Louise Boyer en 1640),

Dans le grand escalier :

- une verrière aux armes des Bournonville *de sable au lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules à la queue fourchée passée en sautoir* (mariage avec Françoise de Bournonville en 1671),
- une verrière aux armes des Cossé-Brissac *de sable à trois fasces denchées d'or* (mariage avec Catherine de Cossé-Brissac en 1735),
- une verrière aux armes des Arpajon *écartelé : au 1, de gueules à la croix de Toulouse d'or ; au 2, d'argent à trois pals de gueules ; au 3, de gueules à une harpe d'or ; au 4, d'azur à trois fleurs de lis d'or ; sur le tout de gueules à la croix d'argent* (mariage de 1741),
- une verrière aux armes des d'Aguesseau *d'azur à trois fasces d'or accompagnées de six coquilles d'argent, 3, 2,1,* (mariage de 1755 avec Henriette d'Aguesseau),
- une verrière aux armes des Boisgelin *écartelé : aux 1 et 4, de gueules à l'étoile d'or ; aux 2 et 3, d'azur* (mariage de 1819 avec Cécile de Boisgelin),
- une verrière aux armes d'Aubigné *de gueules au lion d'hermine armé, lampassé et couronné d'or* (mariage avec Françoise d'Aubigné de 1698).

Dans la salle d'honneur : sous une couronne ducale, sur un manteau ducal orné des colliers des ordres du roi les armes Noailles *de gueules à la bande d'or*.

A différence de la fresque du château de Moisse, on discerne bien à Noailles deux lignes directrices nettes dans la mise en scène héraldique qui s'offre aux visiteurs. D'une part si ce sont les armoiries du couple Boussin de Lacroix-Laval/Noailles qui accueillent les invités à l'entrée du vestibule, dans la salle d'honneur les seules armes sont présentées sont celles des Noailles avec les ornements extérieurs qui disent le rang de la famille : couronne ducale, manteau de pair et colliers des ordres du roi (les Noailles sont ducs et pair depuis 1663). D'autre part dans le vestibule et dans l'escalier les armoiries des familles sont placées dans l'ordre chronologique des alliances soit du mariage en 1470 de Gasparde de Merle avec Jean III de Noailles au mariage en 1819 de Cécile de Boisgelin avec Alexis de Noailles (1783-1835), le grand-père de Cécile de Noailles. Seule exception à cette disposition en forme d'arbre généalogique les armoiries de la famille d'Aubigné (mariage de Françoise d'Aubigné avec Adrien de Noailles (1678-1766) en 1698 qui se trouvent dans le grand escalier à hauteur de celles de la famille de Cécile de Boisgelin (mariage de 1819). Faut-il voir ici une simple erreur de Francis Chigot lors de la mise en place des verrières ou une marque de révérence de Cécile de Noailles à l'égard de cette lointaine aïeule ? Nous ne saurions le dire.

Pas plus que nous ne savons pourquoi la châtelaine de Noailles n'a pas jugé bon de faire une place aux armoiries de la famille de sa propre mère Pauline de Beaumont du Repaire (1833-1915). Enfin, dernière observation, cet ensemble héraldique est à la gloire de la famille de Noailles et non à celle de celle des Boussin de Lacroix-Laval qui doit de contenter d'une seule verrière armoriée à l'entrée du vestibule.

4. L'héraldique des collectivités : un siècle et demi d'initiatives officielles et individuelles diverses aux résultats contrastés (1860-2012)

Nous l'avons vu ni le Limousin ni la Marche n'ont été au Moyen Age des terres d'accueil de l'héraldique des collectivités civiles (métiers ou municipalités) et religieuses à la différence des territoires situés au nord de la Seine. Il en a été de même de même à l'époque moderne si l'on excepte les armoiries créées ou attribuées d'office dans la cadre de l'édit de 1696 qui est à l'origine d'un patrimoine héraldique de communautés important et dont une partie, certes mineure, subsiste concrètement à l'époque contemporaine. L'apparition d'armoiries de collectivités, d'ailleurs limitée aux municipalités, ne se manifeste pas avant les années 1860 et uniquement dans le département de la Creuse à l'initiative d'un préfet. Il faut attendre les années 1930 et seulement une fois de plus dans ce même département pour qu'un érudit, Henri Hugon, tente de relancer l'héraldique municipale. Dans les années 1960-1990, cette fois dans la Corrèze, un autre érudit, Robert Merceron, avec la collaboration du directeur des archives départementales parvient à convaincre la plupart des communes du département de se doter officiellement d'armoiries. Ces initiatives semblent avoir entraîné dans les deux autres départements (notamment la Haute-Vienne) de la Région du Limousin à partir des années 1980 la création spontanée d'assez nombreuses armoiries sans que l'on puisse toujours savoir si les municipalités concernées les ont ou non entérinées et quel usage elles en font au quotidien.

4.1 Le département de la Creuse, initiative préfectorale et initiative locale

LES CREATIONS "OFFICIELLES" D'ARMOIRIES MUNICIPALES EN CREUSE (1860-1990)

Dans la Creuse c'est la rencontre entre deux esprits curieux d'héraldique qui est à l'origine d'une initiative visant à doter d'armoiries le département et tous ses chefs-lieux de canton. Le premier est Auguste Bosvieux (1831-1871), archiviste départemental de 1851à 1864, qui avait commencé à constituer un armorial régional dont il publia en juin et juillet 1857 des extraits dans *Le Conciliateur*, un journal local de la Creuse, sous le titre *Armoiries des villes et communautés du Limousin et de la Marche*. Pour l'essentiel les écus présentés sont ceux de l'*Armorial général de France* de 1696[2202]. Le second est Bertrand-Isidore Salles qui fut préfet de la Creuse d'août 1859 à décembre 1860[2203]. Celui-ci qui cultivait différents centres d'intérêts artistiques, au point de passer pour un dilettante,[2204] s'intéressa aux recherches héraldiques de Bosvieux. Avant la fin de l'année 1859 il concrétisa sa découverte des armoiries municipales locales en faisant peindre sur des panneaux de bois les écussons des vingt-cinq chefs-lieux de canton de la Creuse ainsi que les armoiries impériales, « les armes des Bourbons, comtes de la Marche, aux trois lionceaux et un écartelé de Limousin, Orléans, Combraille, Auvergne et Guienne »[2205].

[2202] Internet, site ''bibnum.enc.sorbonne.fr'', tiré à part signé H. DE M.L., *Auguste Bosvieux, 22 janvier 1831-31 mai 1871*,24 pages. Né et mort à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) Auguste Bosvieux fut élève de l'Ecole des Chartes et de la Faculté de droit de Paris. Nommé archiviste départemental de la Creuse en 1851 il dut quitter son poste en 1864 étant accusé d'avoir soutenu un candidat aux élections législatives. Il devint alors archiviste du Lot-et-Garonne. Pour des raisons mal connues il se tourna alors vers la magistrature et fut nommé en 1866 juge à Wissembourg puis à Sélestat (Bas-Rhin). La guerre franco-prussienne de 1870 le contraignit à se réfugier à Saint-Yrieix où il succomba à une maladie cardiaque. Il avait légué ses archives au département de la Haute-Vienne

[2203] Voir internet, Notice du Centre culturel du Pays d'Orthe (Pyrénées-Atlantiques) *Isidore Salles (1821-1901).* Né à Sainte-Marie-de-Gosse (Pyrénnées- Atlantiques) Bertrand-Isidore Salles, fut secrétaire du ministre de l'intérieur de Napoléon III, Achille Fould. C'est à celui-ci qu'il dut sa nomination comme préfet de la Creuse en août 1859, poste qu'il quittera en décembre de l'année suivante pour devenir successivement préfet de l'Aube, des Pyrénées-Orientales et du Haut-Rhin. A la chute de l'Empire il donnera sa démission et se consacrera désormais à sa grande passion, la poésie en langue gasconne (on connaît de lui 455 poèmes). Fervent catholique il fut fait comte romain par le pape Léon XIII en 1888. Il mourut à Paris en 1901

[2204] Henri Hugon, *Les armoiries des villes de Creuse*, Guéret, 1933, p. 7

[2205] *Ibid*., p. 8, renvoi 1

Cet ensemble héraldique sans précédent devint le principal ornement du grand salon fraîchement restauré de la préfecture où se donnaient les bals de la bonne société guéretoise. Sur les vingt-cinq écus présentés, onze venaient de *l'Armorial de 1696,* et quatorze, représentant principalement les armes d'anciens seigneurs locaux, étaient des propositions de Bosvieux lequel avait fourni des esquisses que le préfet Salles s'empressa de faire peindre[2206].

Les onze armoiries tirées de l'*Armorial général de 1696* se classent en trois groupes. Dans le premier on trouve les armes traditionnelles déclarées par les villes de Guéret, d'Ahun et d'Aubusson. Dans le second les armes attribuées d'office par le bureau d'enregistrement de Moulins aux villes d'Auzances, de Chambon, de Chénérailles, de Felletin et d'Evaux qui, à l'exception de cette dernière sont toutes parlantes. Dans le troisième qui rassemble les écus attribués d'office par le bureau d'enregistrement de Limoges, on ne relève, comme pour les particuliers, que des armes de type mécanique (Bénévent-L'Abbaye, Bourganeuf et La Souterraine).

Les quatorze écus qui furent créés en hâte par l'archiviste Bosvieux s'inspirent en totalité ou en partie des armoiries d'une ou de plusieurs familles nobles locales. Quelques unes sont la reproduction pure et simple d'armoiries seigneuriales. Ainsi Bellegarde porte les armes des Maumont *de gueules au sautoir d'or accompagné de quatre tours d'argent* qui, transformées en armes municipales, sont devenues parlantes[2207]. Inversement les armes *d'azur à trois gerbes (ou brosses) de blé d'or liées de gueule* de Jean de Brosse, maréchal de France, compagnon de Jeanne d'Arc et seigneur de Boussac ont cessé d'être parlantes en passant sur l'écu de cette ville[2208]. Parfois on a combiné les armes seigneuriales avec des figures plus évocatrices de la ville comme dans les armoiries de Pontarion sur lesquelles le *1 du coupé* est constitué des armes des Mortemart et des Aubusson et le 2 *d'un pont antique à trois arches* à fonction parlante[2209]. Mais parfois Bosvieux sacrifia quelque peu l'histoire à des considérations esthétiques comme sur l*'écartelé : aux 1 et 4, de sable à une crosse d'or en pal ; aux 2 et 3, de vair* de Saint-Sulpice-les-Champs dont la crosse évoque saint Sulpice, évêque de Bourges au VII^{e} siècle et le *vair* la famille de Bosredon qui ne fut jamais possessionnée dans cette localité ni à proximité[2210]. Pour Royère, localité perdue dans les landes et les forêts de la « Montagne » et trop peu chargée d'histoire, l'archiviste départemental choisit un *champ* évocateur du paysage local et un *meuble* tiré du jeu de mots très approximatif roue/Royère en proposant des armes *de sinople à trois roues d'argent*[2211]. Un écu, celui de Bonnat, ne se rattache à rien de précis quand au passé ou au présent malgré une histoire assez riche. *De gueules à trois fasces d'or chacune chargée en son centre d'une étoile d'azur* ces armes ne sont celles d'aucune famille seigneuriale connue de la Marche[2212].

Cet ensemble héraldique resta une vingtaine d'années en place dans le grand salon de la préfecture de la Creuse. Il fut retiré vers 1880 lors d'une rénovation de cette pièce et mis dans un grenier où il dormit jusqu'en 1930 et fut alors transféré au musée départemental de Guéret[2213]. C'est alors que l'érudit Henri Hugon, que nous avons évoqué plus haut, en prit connaissance et en fit l'étude dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*[2214]. Mais il fit plus qu'un simple commentaire des créations du préfet Salle et de l'archiviste Bosvieux. En effet il ajouta, pour certaines localités, des propositions de modification de ces armoiries fondées sur des recherches historiques d'anciens blasons oubliés ou sur des considérations plus contemporaines.

[2206] *Ibid.*, p. 8-9
[2207] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises, op. cit.*, p. 32
[2208] *Ibid.*, p. 35
[2209] *Ibid.*, p. 45
[2210] *Ibid.*, p. 47
[2211] *Ibid.*, p. 46
[2212] *Ibid.*, p. 34-35
[2213] *Ibid.*, p. 9-10
[2214] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises* dans *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* tome XXV, 1932-33, p. 185-237 et tiré-à-part *Les armoiries des villes creusoises,* Guéret, 1933, 48 pages

Par exemple pour la localité de Bénévent-L'Abbaye, qui avait reçu d'office en 1701 un écu de type mécanique *d'or à une bande de sable*[2215], il exhuma des registres paroissiaux de 1725 une mention manuscrite du curé de l'époque à propos du baptême d'une cloche qui aurait du recevoir un écu *à trois fleurs de lis et une quatrième défaillante accostée à senestre d'une clé le panneton en haut* que les fondeurs omirent de réaliser[2216]. Et Hugon de proposer à la ville de « remettre dès maintenant en service sans formalités » ces armoiries qui sont, de fait, plus authentiques et surtout plus évocatrices du passé local[2217]. Pour Bellegarde-en-Marche à qui Bosvieux et son préfet avaient attribué les armes des Maumont l'auteur estima que cette ville « était en droit de prétendre à un blason plus personnel. Le meuble principal en serait *une tête de chèvre de sable* qui renvoie à une légende locale et le *chef* serait chargé d'*un cœur enflammé accompagné de deux croissants*, motifs ornementaux de plusieurs maisons de la localité »[2218]. Pour La Courtine qui n'avait jamais possédé d'armoiries sous l'Ancien Régime et avait reçu un écu dans la série préfectorale de 1860 (disparu sans laissé de traces avant 1880) Hugon en imagina un à la fois parlant et doublement allusif *d'azur à une courtine de rempart crénelée d'argent entre deux tours du même, accompagnée en chef d'une grenade enflammée d'or posée entre deux rameaux d'ajonc du même.* La *courtine* est naturellement parlante, la *grenade allumée* est une allusion au camp militaire créé en 1904 et les *ajoncs* évoquent la végétation du plateau de Millevaches[2219].

Hugon proposa aussi de simplifier ou de modifier certains écus de 1860 sur lesquels l'archiviste Bosvieux avait accumulé de manière excessive les armes de plusieurs anciens seigneurs. Ce fut le cas de celui de Crocq qui ne comptait pas moins de sept écus d'anciennes familles nobles (Dauphin d'Auvergne, du Peschin, comtes d'Auvergne, Saint-Julien, Ussel, Effiat et La Tour d'Auvergne). Hugon imagina un blason plus sobre mais aussi graphiquement étrange et, encore une fois, allusif et parlant *d'azur à deux tours jumelles ruinées d'or sur une montagne du même mouvante de la pointe de l'écu, à une croisette d'or en chef ; au franc-quartier d'azur semé de fleurs de lis d'or à une tour d'argent brochant* (La Tour d'Auvergne)[2220]. Les *deux tours ruinées* subsistent toujours à Crocq et en sont la principale attraction touristique, la *croisette* est parlante (Crocq/croix) et les armes des La Tour d'Auvergne résument à elles seules tous les anciens seigneurs de cette localité. Il fit des modifications de même nature dans les armes de Dun-le-Palestel en ne conservant des quatre écus seigneuriaux de *l'écartelé* de Bosvieux/Salle que les armes des Saint-Germain-Beaupré *(un semé de fleurs de lis)* et en remplaçant les autres aux *1 et 4* par un *donjon carré sur une terrasse* pour illustrer une partie de l'étymologie (Dun du gaulois «dunum » =hauteur fortifiée) et au *2* par les armes *d'azur à une jambe en pal et un cœur d'or* des Palestel, une ancienne famille seigneuriale éteinte au XIII^{e} siècle[2221].

L'idée principale d'Henri Hugon semble avoir été de combiner nombre figures parlantes, figures allusives et images paysagères avec quelques armoiries d'anciennes familles mais sans donner à ces dernières le monopole comme l'avaient fait Bosvieux et son préfet. Parfois cette démarche n'a pas abouti faute de matériaux héraldique ou d'imagination. C'est de la sorte qu'il modifia les armes de Gentioux que Bosvieux avait doté d'un *écu de gueules à la croix d'argent* en souvenir de l'ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qui était établie dans cette paroisse avant la Révolution. Les armes de l'ordre dans la proposition de Hugon furent placées simplement sur le *chef*, libérant un champ *d'or chargé d'un G. gothique de sinople*. Il est probable que l'initiale de Gentioux évoquait par sa couleur verte les forêts et les landes du canton le plus rural de la Creuse[2222].

On pourrait croire a priori que les initiatives héraldiques, finalement très isolées et apparemment guère relayées, de Bosvieux, Salle et Hugon sont restées sans incidences concrètes sur le plan de l'héraldique creusoise. En fait certaines municipalités dans un premier temps et ensuite le Conseil général du département puisèrent dans ces travaux érudits pour se doter d'armoiries à usage continu ou discontinu.

C'est surtout entre les deux guerres mondiales que certaines villes placèrent leurs armoiries dans certains lieux publics, essentiellement les mairies et les monuments aux morts. Mais parfois aussi dès le dernier quart du XIX^{e} siècle.

[2215] MOREAU DE PRAVIEUX, *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.* p. 144
[2216] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises, op. cit.*, p. 24
[2217] Voir nos commentaires dans la partie *Communautés* de l'*Armorial du limousin et de la Marche* (Bénévent-L'Abbaye, commune, Creuse)
[2218] Henri HUGON, *Les armoiries des villes creusoises, op. cit.*, p. 33-34
[2219] Henri HUGON, *Les armoiries des villes de Creuse, op. cit.*, p. 38
[2220] *Ibid*., p. 38-40
[2221] *Ibid*., p. 41-42
[2222] *Ibid*., p. 43

Par exemple lorsque la ville de Bourganeuf reconstruisit son Hôtel de Ville vers 1935 elle ne manqua d'apposer au fronton du nouvel édifice les armoiries attribuées d'office en 1701et citées par Bosvieux *de sable à trois chevrons ondés d'or.*[2223]. Evaux-les-Bains fit sculpter vers 1925 son blason de 1701 *de sable à trois chevrons d'or accompagnés en pointe d'une étoile du même* sur le monument aux enfants de la commune tombés au cours de la guerre de 1914-1918. Mais elle jugea plus convenable ou plus esthétique de placer *l'étoile en chef*[2224]. Crocq n'avait jamais eu d'armoiries (elle n'en avait même pas reçu d'office en 1696). Cependant vers 1870 elle fit faire pour la salle du conseil municipal une copie sur bois de l'écu aux sept armes seigneuriales de la série préfectorale de 1860. En 1887 elle commanda une tapisserie avec les mêmes armoiries à une fabrique de Felletin. Et, lorsqu'après 1918 se posa la question du monument aux morts communal, ce fut encore l'écu de 1860 qui fut choisi[2225].

Mais c'est dans les années 1990 que le Conseil général de la Creuse, dans le cadre du réaménagement de la salle où il tient ses sessions, décida de recouvrir les dossiers des fauteuils des vingt-sept conseillers généraux de tapisseries d'Aubusson aux armes de chacun des cantons. L'ensemble constitue ainsi une collection héraldique unique en son genre et traitée dans un style très contemporain.

[2223] *Ibid.*, p. 26
[2224] Henri HUGON, *Les armoiries des villes de Creuse, op. cit.*, p. 28
[2225] *Ibid.*, p. 39

Ces sièges armoriés montrent comment s'est progressivement élaborée une héraldique municipale sur quatre ou cinq siècles, soit, approximativement, du XVI[e] au XX[e] siècle. Le tableau ci-dessous donne la date d'origine de chacun des écus retenus pour cette collection.

Sources des armoiries des sièges du Conseil général de la Creuse (vers 1990)	**Nom des communes chefs-lieux de canton**	**Observations**
Armoiries antérieures au XVII[e] siècle	Ahun, Aubusson, Guéret	Ahun : armes des consuls (XIII[e] siècle ?), Aubusson : armes des Plantadis modifiées, Guéret : armes des Barton de Montbas modifiées
Armoiries attribuées d'office en application de l'édit de novembre 1696	Auzances, Bénévent, Bourganeuf, Chambon, Chénérailles, Evaux, Felletin, La Souterraine	Aucune de ces localités ne possédait d'armoiries avant 1696
Armoiries provenant de la série préfectorale de 1860 créée par le préfet Salles et l'archiviste Bosvieux	Bonnat, Boussac, Châtelus-Malvaleix, Crocq, Jarnages, Pontarion, Royère, Saint-Sulpice-les-Champs	Réutilisation d'armes seigneuriales en totalité (Boussac, Châtelus-Malvaleix, Crocq) ou en partie (Pontarion, Saint-Sulpice-les-Chs), Créations : Bonnat, Jarnages, Royère
Armoiries proposées par l'érudit Henri Hugon en 1933	Dun-le-Palestel, Le Grand-Bourg, Gentioux	Sur les 9 propositions d'armoiries nouvelles faites par H. Hugon 3 seulement ont été retenues par le Conseil général de la Creuse vers 1990
Armoiries autres	La Courtine : après 1905 Bellegarde : vers 1990 Saint-Vaury : vers 1990	Les armes de Saint-Vaury reprennent en partie l'écu de la série préfectorale de 1860

Cette série du Conseil général de la Creuse fixe peut-être durablement l'héraldique des communes concernées. Douze, soit près de la moitié des armoiries de cet ensemble, contiennent des figures parlantes (Aubusson, Auzances, Chambon, Chénérailles, Dun-le-Palestel, Felletin, Gentioux, Jarnages, La Courtine, Pontarion, Saint-Vaury, Royère). Par contre les figures allusives n'apparaissent que sur quatre écus (La Courtine, Le Grand-Bourg, Saint-Vaury, Saint-Sulpice-les-Champs) qui sont tous postérieurs à 1900. Les armoiries qui ont repris en tout ou en partie les armes d'anciens seigneurs locaux sont au nombre de dix (Aubusson, Boussac, Châtelus-Malvaleix, Crocq, Dun-le-Palestel, Gentioux, Guéret, Le Grand-Bourg, Pontarion, Saint-Sulpice-les-Champs). Il faut encore souligner que les huit communes (Auzances, Bénévent-L'Abbaye, Bourganeuf, Chambon, Chénérailles, Evaux, Felletin, La Souterraine) attributaires d'office d'armoiries dans le cadre de l'édit de 1696 les ont conservées. Il est vrai qu'aucune d'elles, à l'exception peut-être de Bénévent-L'Abbaye, n'en avait possédé antérieurement. Il est probable que ce choix tient d'une part au caractère officiel de cette héraldique issue de la puissance publique et, d'autre part, à son ancienneté (près de trois siècles) qui est une autre garantie d'authenticité.

L'examen de huit de ces armoiries communales creusoises dans leur représentation en tapisserie nous a amené à faire une constatation un peu surprenante : à savoir que la couleur *sable* avait été systématiquement remplacée par d'autres couleurs. Ainsi *l'église noire* du Grand-Bourg s'est retrouvée *marron*, les *chevrons de sable* de Bourganeuf sont devenus de gueules, le *champ de sable* du *4* des armes de Crocq est passé au *rouge*, le *champ de sable* de l'écu d'Evaux a pris la couleur *orange.* C'est encore cette couleur *orange* qui a été substituée au *sable* de la *bande* des armes de Bénévent-L'Abbaye, au *sable* de *la tour des 1 et 4* de l'écu de Dun-le-Palestel, au *champ de sable du 3 du tiercé* de celui de Châtelus-Malvaleix et du *champ* de celui de Bellegarde-en-Marche. Seule la *lettre initiale gothique G de sable sur champ d'or* des armoiries de Gentioux a échappé à cette chasse à la couleur noire. Cette mise à l'écart du noir, dont le caractère délibéré ne fait guère de doute, est d'autant plus étrange qu'elle se situe à une époque (les années 1990) où, sur un plan général, cette couleur avait déjà perdu beaucoup de ses connotations négatives anciennes (noir de la rébellion, noir de l'anarchie ou de la réaction, noir de la tristesse, du deuil, de la mort, etc.). Apparemment la réponse à la question – [le noir] *une couleur comme les autres ?* - que posait Michel Pastoureau à la fin de son étude sur le « Noir, histoire d'une couleur »[2226], a reçu au Conseil général de la Creuse une réponse négative. Le noir n'était pas ici une couleur neutre. Mais pourquoi ? Les auteurs de ce choix chromatique ont, pour la quasi-totalité, disparu et les survivants n'ont plus de souvenir précis. Il est possible que l'éviction du noir de cette héraldique municipale soit en rapport avec une campagne de promotion du tourisme dans le département de la Creuse qui s'était faite pendant au moins une dizaine d'années sur le thème « La Creuse, le département vert et bleu ».

LES CREATIONS NON OFFICIELLES D'ARMOIRIES MUNICIPALES DANS LA CREUSE (1990-2012)

Ces créations d'armoiries, au demeurant peu nombreuses soit moins d'une vingtaine, semblent essentiellement l'œuvre d'individus qui, sans aucune couverture officielle (conseil municipal ou conseil général) connue, diffusent leurs créations par le réseau internet[2227]. Quelques unes sont accompagnées de noms d'auteur comme par exemple, J.F. Binon pour la commune de Chamborand ou Wolfloner (un pseudonyme ?) pour celles de Gouzougnat et de Mortroux ou encore le site marchand de "Blasons et Logos " pour celles de Reterre. Ces créations, qui ne semblent pas répondre à des demandes locales clairement exprimées, apparaissent comme des bouteilles lancées à la mer avec l'espoir que les communes concernées se les approprieront. Mais de telles adoptions ne se sont guère produites. Tout au plus peut-on citer le vote en 2004 du blason communal par le conseil municipal de Saint-Moreil[2228] et la récupération par le bulletin municipal de Gouzougnat du blason dessiné par Wolfloner. Cette héraldique, que l'on peut qualifier de bénévole, ne se distingue guère de l'héraldique communale officielle. Sur seize armoiries recensées on en compte huit qui ont repris en totalité ou en partie des armes d'anciens seigneurs locaux. A ce titre, par exemple, la commune de Viersat "porte" les armoiries de l'ancienne famille homonyme qui étaient *d'argent à six fusées de sable accolées en bande* et celle de Chamborand le *lion de sable sur champ d'or* de la famille de Chamborant. Suivant une mode assez fréquente dans l'héraldique municipale contemporaine quatre communes ont des figures allusives qui évoquent un élément du patrimoine passé ou présent. Aussi voit-on sur l'écu de cellse de Soumans *un lion tenant un pic de mineur* rappelant que des mines d'étain ont été exploitées naguère en ce lieu et sur l'écu de Mortroux *trois pots d'or,* évocation héraldique de l'activité artisanale de poteries vernissées qui fonctionna jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle. Les armes parlantes apparaissent sur trois écus : celui de Trois-Fonds avec *trois fontaines jaillissantes,* celui de Pierrefitte (c'est-à-dire "pierre pointue") avec *une épée d'or en pal la pointe en haut* et celui de Reterre (Rubea Terra au Moyen Age, soit Terre Rouge) dont le *champ* est *de gueules.*

[2226] Michel PASTOUREAU, *Noir, histoire d'une couleur,* Paris, 2008, p. 194

[2227] On trouve ainsi « les armoiries » de Chamborand, Genouillac, Gouzougnat, Linard, Mortroux, Peyrat-la-Nonière, Reterre, Saint-Fiel, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Merd-la-Breuille, Saint-Moreil, Soumans, Trois-Fonds, Verneiges, Viersat

[2228] Ce blason avait été créé par une petite association locale "Saint-Moreil Patrimoine ». Il orne son bulletin d'information qui paraît à périodicité variable. Par contre la municipalité de Saint-Moreil ne semble pas en faire usage bien qu'elle l'ait voté

3.2 Le département de la Corrèze, une entreprise ambitieuse et réussie de création d'armoiries municipales (1960-1990)

L'héraldique des communes corrézienne est pour l'essentiel, pour ne pas dire la quasi-totalité, l'œuvre conjointe deux hommes : l'érudit Robert Merceron et le conservateur des archives départementales de la Corrèze Guy Quincy (1929-1998)[2229]. L'initiative de ce projet semble être venue de ce dernier qui l'a lancé à partir de 1964, c'est-à-dire l'année suivant son arrivée en Corrèze. L'objectif annoncé était de faire de ce « département … le premier département de France dont toutes les communes aient adopté officiellement des armoiries »[2230]. En 1967 Robert Merceron s'associe à l'entreprise qui ne s'achèvera qu'à à la fin des années 1980. La durée de ce travail soit environ un quart de siècle s'explique moins par la création héraldique proprement dite que par le travail de conviction qu'il a fallu mener auprès des 289 communes du département dont l'adhésion était loin d'être acquise a priori compte tenu d'un environnement historique et sociologique plutôt hostile. Le principe du projet Quincy-Merceron était de proposer des armoiries à caractère principalement historique, plus précisément celles d'anciennes familles seigneuriales qui avaient été possessionnées dans la commune avant la Révolution, puis, après explication et discussion, de les faire entériner par un vote du conseil municipal. Cette méthode très participative fut couronnée de succès puisque seulement sept communes, soit moins de 3%, refusèrent les propositions des auteurs. Au total sur les 282 communes acceptantes de la Corrèze, 254 se sont dotées des armes proposées, treize ont créées elles-mêmes leurs armoiries, quinze ont conservées leurs anciennes armoiries (d'Ancien Régime pour la plupart).

Sur les sept communes qui ne se sont pas dotées d'armoiries, quatre ont motivé leur choix par le refus du principe même d'un blason municipal (Chaumeil, Saint-Merd-Lapleau, Saint-Solve, Sarroux), deux n'ont pas donné suite à la proposition (Espartignac, Peyrelevade) et une dernière, Eyburie, a refusé explicitement les armes des Green de Saint-Marsault, une ancienne seigneuriale locale, sans demander d'autre armes[2231].

Les armoiries de trois des quatre grandes familles vicomtales du Bas-Limousin médiéval (Comborn, Turenne et Ventadour) apparaissent sur de nombreux écus communaux le plus souvent sous la forme de *francs-cantons* ou de *sur-le-tout.* Ce sont les armes des Ventadour qui reviennent le plus souvent (seize occurrences), suivies de celles des Turenne (treize occurrences) et de celles des Comborn (onze occurrences). Par contre, les armes des vicomtes de Limoges qui furent possessionnés dans le nord-ouest du département de l'actuelle Corrèze ne figurent que sur les écus de Masseret et de Salon-la-Tour, probablement parce que les vicomtes de Limoges font quelque peu figure d'intrus dans le domaine corrézien[2232]. Dans cette partie du département proche de la Haute-Vienne ce sont les armoiries de la famille locale des Hélie de Pompadour qui ont été le plus fréquemment adoptées par les communes (six occurrences). En effet ces derniers, outre leur seigneurie éponyme, y possédaient de nombreux autres fiefs. L'écu *de gueules à la bande d'or* des Noailles, autre puissante et durable famille, n'orne que trois écus communaux (Noailles, Larche et Ayen). Il est vrai que leurs armes ont peut-être le défaut, pour un regard profane, d'être trop simples et dépourvues de signification. Les armoiries d'une autre famille célèbre du Bas-Limousin, celle des Roger (ou Rogier) d'où sont issus les papes d'Avignon Clément VI (1342-1352) et Grégoire XI (1370-1378) n'ont été reprises que par la commune éponyme et berceau de la lignée du Rosiers d'Egletons[2233]. *D'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules* elles sont pourtant aussi seyantes et originales que celles de la famille d'Ussel (subsistante en 2012) *d'azur à la porte d'or accompagnée de trois étoiles aussi d'or* qui apparaissent sur trois écus communaux (Ussel, Merlines et Saint-Germain-Lavolps)[2234].

[2229] Hélène SAY, *Guy Quincy (1929-1998),* dans *Bibliothèque de l'école des chartes,* année 1999, volume 157, p. 679-690
[2230] Robert MERCERON, *Le blason de la Corrèze et de ses communes*, Tulle, 1996, p. 5
[2231] *Ibid*, p. 18, p. 56, p. 60, p. 62, p. 24, p. 44, p. 24
[2232] *Ibid*., p. 36 et p. 37
[2233] *Ibid*., p. 46
[2234] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 68, p. 52 et p. 36

D'une manière générale ce sont les armes de familles ayant eu une implantation locale attestée et une origine bas-limousine incontestable qui ont été retenues pour créer des écus communaux. Les choix faits par Quincy et Merceron reposent sur des fondements historiques vérifiables. On peut par exemple s'étonner que la minuscule commune de La Mazière-Haute (73 habitants en 2007) ait pour armes l'écu des Rohan *(de gueules à neuf macles d'or)*. En fait au XVIII[e] siècle par suite d'une alliance Ventadour-Rohan-Soubise cette dernière famille fut seigneur en partie de la paroisse[2235]. De même les Peyrusse des Cars, essentiellement possessionnés dans le Haut-Limousin et dans la Marche, ne possédaient pas moins de huit domaines et de rentes en 1787 à Saint-Ybard[2236] qui a ainsi adopté leurs armes *de gueules au pal de vair, au lambel d'argent* en 1981.

Le parti pris des auteurs de l'armorial des communes de Corrèze en faveur d'une héraldique tirée des anciennes armes seigneuriales a probablement été l'origine du rejet de cette initiative par certains maires qui y ont senti un relent d'Ancien Régime ou d'obscurantisme. Cette réaction ne doit pas surprendre dans un département à forte sensibilité de gauche. L'attitude des maires concernés, au nombre d'une vingtaine, a été soit, comme nous l'avons vu, le refus pur et simple de recevoir des armoiries, soit de définir eux-mêmes les armoiries municipales.

CLASSEMENT DES ARMOIRIES EN FONCTION DE LEURS ORIGINES

Au total les armoiries municipales actuelles de la Corrèze peuvent se classer en trois catégories : les armoiries traditionnelles ou réputées telles en principe antérieures à 1789, les armoiries créées par les maires entre 1970 et 1990 et les armoiries proposées par Merceron et Quincy et entérinées par un vote du conseil municipal.

Les armoiries municipales traditionnelles

Ces armoiries, qui sont au nombre de quatorze, sont soit d'authentiques créations locales anciennes, soit sont des attributions d'office faites dans le cadre de l'Armorial général de 1696.

Quatre seulement d'entre font partie de cette seconde catégorie dont trois, de type mécanique, ont été attribuées d'office à des collectivités qui n'en avaient jamais possédéES à savoir celles de Corrèze, de Meymac et de Neuvic. Elles n'ont pas de signification particulière mais il se trouve que celles de Corrèze *(d'argent à trois bandes ondées de sinople)* peuvent, par l'effet d'un heureux hasard, être considérées comme parlantes dans la mesure où les trois pièces évoquent le cours d'une rivière[2237]. S'y ajoutent les armes déclarées en 1696 de la ville d'Egletons qui sont en fait *l'échiqueté d'or et de gueules* de la famille de Ventadour. Selon les communes en question ces armoiries imposées sont « utilisées depuis un certain temps » ou « depuis longtemps »[2238].

Les dix autres armoiries, probablement antérieures au XX[e] siècle, méritent seules le qualificatif de « traditionnelles ». Parmi elles on trouve d'abord les armes des trois principales villes du département Tulle, Brive et Ussel. Les armoiries de Tulle, *de gueules à trois rocs d'échiquier d'or ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or* avaient été déclarées et enregistrées en 1696, à l'exception du chef qui semble être un ajout tardif (seconde moitié du XIX[e] siècle ?). Par contre les armes d'Ussel entérinées en 1988 ne sont pas celles attribuées d'office par l'armorial de 1696 *(de gueules à trois bandes ondées d'or)*[2239] mais des armoiries, "utilisées depuis longtemps", *de gueules à la porte d'or, la serrure et les bris d'huis du même, accompagnée de trois étoiles aussi d'or*[2240] qui sont en fait les armes parlantes de la famille subsistante d'Ussel. Brive qui, en 1696, n'avait ni déclaré, ni reçu d'office un blason, faisait usage depuis au moins 1815 d'un écu *d'azur à neuf épis de blé d'or disposés par trois en forme de fleurs de lis posées 2 et 1*[2241].

[2235] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux, op. cit.,* p. 352
[2236] *Ibid.,* p.74
[2237] Rober MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 20.
[2238] *Ibid.,* p. 20, p. 38, p. 40
[2239] *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.,* p. 185
[2240] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 68
[2241] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 14

L'ancienneté précise des autres armoiries qualifiées de traditionnelles par Merceron est difficile à déterminer. La mention fréquente de "blason utilisé depuis longtemps" signifie probablement une centaine d'années même si certaines de ces armoiries ont été empruntées, en les modifiant en partie parfois, à des supports (sceaux, cachets notamment) souvent antérieurs à 1789. C'est par exemple le cas de la ville de Beaulieu-sur-Dordogne dont l'écu, voté en 1981 mais plus ancien, associe les armes anciennes de l'abbaye clunisienne Saint-Pierre (XII[e] siècle) et de la ville de consulat (XIII[e] siècle)[2242] sous la forme d'un *coupé : au 1, de gueules à l'enceinte fortifiée d'argent…*(ville) *; au 2, d'azur à un dextrochère d'argent tenant une clé à deux pannetons* (abbaye) [2243]. C'est aussi celui d'Argentat dont l'écu *d'argent à deux clés adossés et posées en pal* "utilisé depuis plus d'un siècle" serait les "armes d'un très ancien chapelain"[2244].

Les créations d'initiative municipales

Les armoiries créées par des initiatives locale au nombre de treize. Sur ce total seule la commune de Bugeat a fait appel à un héraldiste professionnel, en l'occurrence Robert Louis lequel[2245] a proposé un écu allusif qui est un *gironné d'or et de gueules de huit pièces chargé d'une croix de Malte d'argent ; au chef de gueules chargé d'un sapin d'argent accosté de deux abeilles volant d'or*[2246]. La *croix de Malte* rappelle que Bugeat avait une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem relevant de l'abbaye proche de Bellechassagne[2247], le *sapin* et les *abeilles* évoquant pour leur part deux des principales productions locales qui étaient, à l'époque (1981), la sylviculture (surtout des sapins) et le miel[2248]. La plupart de ces armes municipales d'initiative locale sont soit, allusives d'une légende, tels l'*écureuil grimpant sur une branche de châtaignier* de celles de Perols-sur-Vézère qui évoque la légende de l'écureuil[2249], la *loutre frappée par un marteau* de celles de Saint-Cirgues-la-Loutre[2250], soit une curiosité telle la *« dansarelle »* (en fait Salomé dansant devant Hérodias, statue du XV[e] siècle dans l'église) de celles de Chavanac[2251], soit d'activités spécifiques telles la culture, les fruits, la pêche en rivière et le bâtiment sur celles de Saint-Martin-la-Méanne où l'on voit *des pommes sur fond de sinople, un mur maçonné de gueules et un poisson d'argent en pal*[2252].

Les armoiries proposées par des particuliers ne sont que trois. Un certain M. Bodeveix, qui affectionnait la couleur verte, a ainsi créé en 1972 un blason très chargé pour la commune de Combressol *d'argent à la jumelle en bande de sinople accostée de deux bandes du même, bordé de sinople, la jumelle chargée en cœur d'un échiqueté d'or et de gueules à la bordure aussi de sinople*. L'*échiqueté* signifie que la commune avait été sur le territoire de la vicomté de Ventadour[2253]. A Saint-Setiers c'est un dentiste, le docteur Gambelon, qui fait accepter en 1974 par le conseil municipal un écu *écartelé* qui évoque sur ses quartiers : l'ancienne province du Limousin par un quartier d'*hermine*, une production locale, le *mouton*, la flore du pays par une *tige de bruyère* et la curiosité du cru la *fontaine de saint Sagittaire*[2254]. Créées en 1951 par Jean Lajugie et adoptées trente ans plus tard par le conseil municipal les armoiries de Voutezac sont elles aussi riches en figures allusives du passé et du présent : *une fasce crénelée* pour évoquer à la fois le clocher-tour de l'église fortifiée et les deux châteaux de la commune : Le Saillant et Mirebeau, *une croisette* pour rappeler que Voutezac fut une des quatre châtellenies de l'évêque de Limoges dans le Bas-Limousin[2255], une *grappe de raisin* évocatrice du petit vignoble local[2256].

[2242]Bernadette BARRIERE, *Beaulieu-sur-Dordogne*, 1993, 37 pages
[2243] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 12
[2244] *Ibid.,* p. 10
[2245] Internet, Wikipédia, Robert Louis (1902-1965) a dessiné ce projet de blason vers 1950, soit bien avant son adoption par la municipalité de Bugeat
[2246] *Ibid.,* p. 14
[2247] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux, op. cit.,* p. 303
[2248] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses comunnes, op. cit.,* p. 14
[2249] *Ibid.,* p. 42
[2250] *Ibid.,* p. 50
[2251] *Ibid.,* p. 18
[2252] *Ibid.,* p. 56
[2253] *Ibid.,* p. 20
[2254] *Ibid.,* p. 60
[2255] Michel DE LA TORRE, *Corrèze, guide complet,* Paris, 1991, article « Voutezac »
[2256] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 70

Les armoiries proposées par Merceron et Quincy puis entérinées par un vote municipal

Ces armoiries sont de loin les plus nombreuses puisqu'elles représentent plus de 90% des armoiries municipales de la Corrèze. Ce résultat témoigne de la capacité de persuasion des deux auteurs face à des interlocuteurs qui n'étaient pas, a priori, acquis à une telle démarche. Elles ont aussi, dans leur quasi-totalité, été composées à partir des armoiries d'anciennes familles seigneuriales ayant eu des possessions dans les actuelles communes ou à proximité.

Les armoiries autres que d'anciennes armes seigneuriales se comptent sur les doigts d'une main et sont toutes parlantes. On y trouve par exemple celles de Millevaches dont les deux meubles sont un *M* (= mille en chiffre romain) et une *vache d'or*[2257], celles de Seilhac avec *trois seaux* (« seilles » en parler local) *d'argent*[2258], celles de Thalamy avec *un vol ouvert d'or* (cf. « aile » en français ou « alas = ailes en parler local)[2259] ou encore celles, plus étymologiques, de Saint-Sornin-la-Volps au *renard* (cf. « vulpus » = le renard en latin) *rampant d'or*[2260].

Les armoiries municipales inspirées des armes d'anciennes familles seigneuriales ou vicomtales peuvent contenir soit les armes d'une seule famille (cas de loin le plus fréquent), soit celles de deux familles ou très exceptionnellement plus comme le fait apparaître le tableau ci-dessous.

Nombre d'écus seigneuriaux figurant sur les armoiries municipales	1	2	3	4	5
Nombre d'armoiries municipales concernées et %	159 (61%)	93 (36%)	5 (2%)	1 (0,5%)	1 (0,5%)

Ce sont les écus municipaux formés par la réutilisation d'une seule armoirie seigneuriale qui prédominent avec une fréquence un peu supérieure à 60%. Cette formule a l'avantage d'éviter tous les problèmes techniques et esthétiques que posent les associations d'armoiries et notamment les choix difficiles entre *parti, mi-parti, coupé, écartelé, franc-quartier, franc-canton, sur le tout*, etc. Son inconvénient est d'avoir évincé des familles souvent autant liées au passé de la commune que celle dont les armes ont été retenues. Choix difficile. Il a du par exemple se poser pour Cornil qui a choisi en fin de compte les armes des Cornil alors que plus d'une vingtaine d'autres familles, et non des moindres, ont été possessionnées ici au fil des siècles (Malemort, Malemort-Ventadour, Chapoulie, Foucher, Plas, Bar, Calvimont, Brivezac, Lavaur, Jaucen, Peyrelade, Dumirat, Royère, Lagarde, Brossard, Combarel du Gibanel, Autefort, Valon, Jarrige, Fraysse, etc)[2261]. Il est probable que le choix des armoiries *d'or à deux cors de chasse de gueules* des Cornil tient à plusieurs facteurs : le caractère parlant des armes ainsi créées, l'ancienneté de leur l'implantation locale (XIII[e] siècle) et l'identité de leur nom avec celui de la commune[2262].

[2257] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 38
[2258] *Ibid.,* p. 64
[2259] *Ibid.,* p. 66. Faut-il préciser que les figures parlantes des écus de Millevaches, Seilhac et Thalamy relèvent de l'étymologie populaire et n'ont en conséquence aucune base scientifique ?
[2260] *Ibid.,* p. 60.
[2261] Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux, op. cit.,* p. 13
[2262] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 20

Les écus communaux réunissant deux anciennes armoiries seigneuriales sont au nombre de 93, soit 36% des armoiries créées. Mais sur ce nombre près de 40% associent des armes seigneuriales locales et les armes d'une famille vicomtale. Merceron et Quincy ont scrupuleusement tenu compte de l'appartenance effective de chaque commune concernée à l'ancienne vicomté dont elle avait relevé. Citons, par exemple, les armoiries des communes d'Aix, Couffy-sur-Sarsonne, Eygurande, Liginiac, Marcillac-la-Croisille, Maussac, Le Jardin, Saint-Sulpice-les-Bois, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Valiergues, Chapelle-Spinasse et Laguenne qui portent toutes l'*échiqueté d'or et de gueules* des Ventadour dans un *franc-quartier* ou un *franc-canton* ou un *sur le tout* ou encore *une bordure* [2263]. Toutes situées dans le nord-est de la Corrèze ces communes avaient effectivement fait partie, au moins au XIII[e] siècle, de cette vicomté qui s'étendait du plateau de Millevaches aux portes de Tulle[2264]. L'intention est ici de marquer l'ancrage historique de la commune dans un territoire plus large à forte notoriété. Dans cette association sur un même écu des seigneurs directs et des vicomtes, les trois familles vicomtales sont à peu près à égalité dans la mesure où on trouve douze écus communaux complétés par les armes des Ventadour, douze par celles des Turenne et dix par celles des Comborn. Par contre, les armes *d'or à trois lions d'azur* des vicomtes de Limoges n'apparaissent que sur les écus des communes de Masseret, en complément des armes *de gueules* des Albret, et de Salon-le-Tour, en complément des armoiries *d'azur à la tour d'argent* des La Tour[2265]. Il est vrai que l'ancienne vicomté de Limoges n'empiétait que très peu sur l'ouest du territoire de la Corrèze actuelle [2266]. Mais ce n'est peut-être pas la seule raison : il est assez vraisemblable que cette marque de rattachement à Limoges n'a rien de très corrézien ce qui a du limiter son adoption par d'autres communes.

Il est aussi à relever que trois communes, berceaux de familles vicomtales, ont choisi exclusivement les armes de ces dernières. Il s'agit d'Orgnac-sur-Vézère (armes *d'or à deux lions passants de gueules)* où l'on voit encore les ruines du château de Comborn (XI[e] –XV[e] siècle)[2267], de Moustiers-Ventadour (armes : *échiqueté d'or et de gueules)* dont le château construit par les Comborn passa aux Ventadour à la fin du XV[e] siècle[2268] et de Turenne qui porte le *coticé d'or et de gueules* de sa famille éponyme propriétaire la vicomté du XI[e] siècle à 1738[2269].

Mais plusieurs autres commune corréziennes ont choisi les armes pleines d'autres grandes familles du Bas-Limousin : la commune de Noailles celles des Noailles (*de gueules à la bande d'or*)[2270], la commune de Ségur-le-Château l'*écartelé de gueules au lion d'or et d'argent plain* des Ségur[2271], la commune d'Arnac-Pompadour l'écu *d'azur à trois tours d'argent* de la famille Hélie de Pompadour[2272] et la commune d'Ussel celui des Ussel *d'azur à la porte d'or*[2273].

[2263] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit., p.* 8, 18, 20, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 62, 68
[2264] Christian REMY, *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin 1, XI[e]-XIV[e] siècles,* Limoges, 2006, p. 21
[2265] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 36 et 62
[2266] Christian REMY, *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin 1, XI[e]-XIV[e] siècles,* Limoges, 2006, p. 21
[2267] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 42
[2268] *Ibid.,* p. 40
[2269] *Ibid.,* p. 68
[2270] *Ibid.,* p. 40
[2271] *Ibid.,* p. 64
[2272] *Ibid.,* p. 10
[2273] *Ibid.,* p. 68

LES ARMOIRIES MUNICIPALES DE LA CORREZE DU POINT DE VUE DE LEUR SIGNIFICATION

Compte tenu du parti pris initial de Quincy et de Merceron, les deux principaux concepteurs des *Blasons de la Corrèze*, de doter les communes d'armes essentiellement historiques les armes à signification précise (c'est-à-dire parlantes, allusives et symboliques) ne pouvaient être très nombreuses. De fait on ne relève que seize armoiries parlantes et neuf armoiries allusives.

Les armoiries parlantes

Elles ne représentent qu'un peu plus de 5% des armoiries municipales de la Corrèze. Un tel taux est très faible par rapport à lé fréquence moyenne des armoiries de ce type dans l'héraldique moderne et contemporaine des collectivités et des familles qui dépasse souvent de 25%. En majorité, soit neuf armes sur seize, ces armoiries communales avaient appartenu (ou appartiennent encore) à des familles seigneuriales qui portaient le nom de la localité dont elles étaient originaires. Ainsi les *deux cors de chasse de gueules* parlants de l'écu de la commune de Cornil se voyaient déjà dans les armes parlantes de la famille de Cornil originaire du lieu[2274]. De même le *loup d'or* parlant de la famille de Lubersac est devenu celui de la commune homonyme[2275] comme les *six roses de gueules* des Rogier sont devenues celles de la commune de Rosiers d'Egletons[2276]. Mais cinq armes sont des créations des années 1970/1980 dont le meuble principal rappelle très directement le nom de la commune : *château d'argent* de celles de Servières-le-Château[2277], *loutre de sable* de celles de Saint-Cirgues-la-Loutre[2278], *vol d'or* de celles de Thalamy[2279], *vache passant d'or* de celles de Millevaches[2280], *seaux ou seilles d'argent* de celles de Seilhac[2281] et *merlettes de sable* de celles de Saint-Geniez-ô-Merle[2282].

Les armoiries allusives

En Corrèze elles sont beaucoup moins fréquentes (3,6%) que dans d'autres départements. En effet celles-ci représentent, par exemple, 17% des armoiries communales dans la Meurthe-et-Moselle, 45% dans le Loir-et-Cher et dans la Seine-et-Marne[2283]. Le Vaucluse avec 5% fait un peu figure d'exception. Au total les communes ayant des armoiries allusives en Corrèze sont au nombre de neuf seulement. Cinq parmi elles portent un meuble évoquant une légende locale. La commune de Chavanac a de la sorte fait figurer sur son écu voté en 1985 "la Dansarelle'', une statue de pierre polychrome du XV^{e} siècle de l'église qui représentent Salomé portant sur un plateau la tête de saint Jean-Baptiste dansant devant Hérode Antipas[2284]. A Donzenac c'est la légende de la "Gamade", une alouette à tête noire, portant la becquée à ses "Gamadous " qui illustre le blason communal[2285]. A Uzerche les deux "*bouveau*x (jeunes bœufs) *de gueules* " qui auraient incité les Sarrazins à lever un siège légendaire ont fourni les meubles principaux de l'écu municipal « utilisé depuis longtemps » et voté en 1977[2286]. Perols-sur-Vézère a mis en scène sur son blason créé en 1986 sa légende locale sous la forme d'*un écureuil de gueules rampant sur une branche de châtaigner de sinople*[2287]. La *loutre de sable frappée par un marteau de gueules* de Saint-Cirgues-la-Loutre qui illustre une légende locale selon laquelle, lors de la construction de l'église de Saint-Cirgues, le maçon chargé de ce travail, après plusieurs écroulements inexpliqués, lança de fureur son *marteau* qui tomba sur une *loutre* et la tua.

[2274] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 20
[2275] *Ibid.,* p. 34
[2276] *Ibid.,* p. 46
[2277] *Ibid.,* p. 64
[2278] *Ibid.,* p. 50
[2279] *Ibid.,* p. 66
[2280] *Ibid.,* p. 38
[2281] *Ibid.,* p. 64
[2282] *Ibid.,* p. 52
[2283] Jacques JALOUNEIX, *Les armoiries parlantes,* Paris, 2003, p. 678-687
[2284] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 18
[2285] *Ibid.,* p. 22
[2286] *Ibid.,* p. 68. Selon cette légende les Sarrazins, après leur défaite de 732, auraient assiégé Uzerche pendant sept années. Pour s'en débarrasser la population affamée, qui ne disposait plus que d'un jeune bœuf et d'une seule mesure de blé, aurait engraissé l'animal et l'aurait chassé vers le camp des Sarrazins lesquels auraient levé le siège persuadés par ce stratagème que les habitants disposaient encore de grandes provisions (voir M. COMBET, *Histoire de la ville et du canton d'Uzerche,* Uzerche, 1853)
[2287] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. 42

Il comprit alors que c'était là un signe céleste et reprit avec succès ses travaux sur l'emplacement ainsi désigné[2288]. Les autres armoiries allusives municipales ont des meubles évocateurs de productions ou de savoir-faire locaux. C'est le cas de l'écu aux *abeilles* et au *sapin* de Bugeat du au talent de Robert Louis et cité plus haut[2289]. Ces armoiries allusives sont marquées par un souci de réalisme dans le choix des émaux. Par exemple sur l'*écartelé* de la commune de Saint-Setiers le *mouton paissant* est blanc, la *fontaine de saint Sagittaire* est au naturel, *la bruyère* est verte et rouge[2290]. Les *" bouveaux"* d'Uzerche sont rouges comme les bovins de race limousine[2291]. La *"gamade"* (fauvette à tête noire) de la légende illustrée héraldiquement de Donzenac est *" au naturel "*[2292], etc.

LE BILAN D'UNE ENTREPRISE HÉRALDIQUE VINGT ANS APRÈS

Qu'est-il-advenu de l'héraldique municipale corrézienne un quart de siècle après son achèvement ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre. Faute d'avoir pu enquêter directement auprès des mairies pour connaître l'usage actuel des armoiries votées entre 1970 et 1990 nous avons pris en compte les seules armoiries figurant en 2010 sur le site internet officiel de chacune des communes de la Corrèze. Ce choix exclut naturellement les autres supports d'armoiries au niveau communal tels que papiers à en-tête, dépliants touristiques, panneaux indicateurs, etc. Par ailleurs les nombreuses petites communes qui, à la date précitée, ne s'étaient pas dotées de site internet ne pouvaient entrer dans ce décompte. En conséquence les soixante-cinq écus que nous avons recensés de cette manière doivent donc être considérés comme le chiffre minimum de l'usage effectif des armoiries par les communes corréziennes[2293]. Si l'on s'en tient au critère retenu le taux d'utilisation effectif des armoiries proposées par Merceron et Quincy se situerait en 2010 autour de 25%. Une telle fréquence est bien supérieure à celles observée dans la Creuse (6%) et dans la Haute-Vienne (7%). Ce résultat montre que les deux protagonistes de l'affaire n'ont pas œuvré en vain.

3.3 Le département de la Haute-Vienne : une héraldique municipale d'initiative locale

Le département de la Haute-Vienne est beaucoup moins riche en armoiries communales que celui de la Corrèze avec un total de seulement 74 écus, d'origine fort diverse et parfois incertaine, recensés par nos soins pour 201 communes, soit une fréquence de 37% contre 97% dans la Corrèze. Ici, à la différence du département voisin, il n'y jamais eu d'entreprise officielle ou semi-officielle de création d'armoiries communales. Il est en outre difficile de savoir, pour la majorité de ces communes, qui a été véritablement à l'origine de leurs armoiries à l'exception de celles d'Ancien Régime (traditionnelles ou imposées en 1696). A noter que 20% de ces 74 écus communaux ne nous sont connus que par internet et peuvent, pour certains, venir d'initiatives d'internautes passionnés d'héraldique et non mandatés par l'autorité communale. Les armoiries municipales de la Haute-Vienne peuvent être étudiées de deux manières : soit en fonction de leur origine historique (créations d'Ancien Régime spontanées ou imposées, créations plus ou moins contemporaines) et soit en fonction de leur signification (réutilisation d'armes seigneuriales, armes allusives, armes parlantes ou autres).

[2288] *Ibid.,* p. 50
[2289] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* p. p. 14
[2290] *Ibid., p.* 60
[2291] Robert MERCERON, *Les blasons de la Corrèze et de ses communes, op. cit.,* 68
[2292] *Ibid.,* p. 22
[2293] Il s'agit des communes de Allassac, Altillac, Bassignac-le-Haut, Beaulieu-sur-Dordogne, Beaumont, Beyssac, Beyssenac, , Bort-les-Orgues, Bugeat, Camps, Chabrignac, Combbressol, Corrèze, Cublac, Cu remonte, Dampniat, Darnets, Donzenac, Egletons, Estivaux, Forges, Gimel, Goulles, Gumond, Hautefage, Jugeals, Lacelle, Lascaux, Liginiac, Le Lonzac, Lostanges, Lubersac, Madranges, Malemort, Marcillac, Maussac, Meymac, Meyrignac, Moustiers-Ventadour, Neuville, Noailles, Orgnac, Rosiers d'Egletons, Sadroc, Saint-Bonnet-Avalouze, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Dezery, Saint-Eloi-les-Tuileries, Sainte-Fortunade, Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Jal, Saint-Pardoux-L'Ortigier, Saint-Remy, Saint-Robert, Saint-Sornin, Servières-le-Château, Tulle, Ussel, Uzerche, Varetz, Vars-sur-Roseix, Viam, Vigeois, Voutezac, Yssandon

LES ARMOIRIES COMMUNALES DE LA HAUTE-VIENNE : UNE HISTOIRE RÉCENTE

Les seules armoiries municipales traditionnelles connues de ce département sous l'Ancien Régime sont celles de Limoges, de Bellac, de Le Dorat, de Saint-Junien, de Saint-Léonard-de-Noblat. Celles de Limoges, un *buste de saint Martial*, le saint patron de la ville, qui étaient connues depuis le XV^e^ siècle, ne furent toutefois pas déclarées en application de l'édit de 1696 et la ville échappa au paiement du droit d'enregistrement de 100 livres auquel furent astreintes plusieurs localités proches et moins peuplées comme Tulle ou Angoulême. Celles de Bellac, de Le Dorat et de Saint-Junien furent déclarées[2294]. Saint-Léonard-de-Noblat qui possédait cependant ses armoiries depuis 1308 ne les déclara pas[2295] et en reçut d'office[2296]. Les autres armoiries d'avant 1789 avaient également été également attribuées d'office en 1698 à savoir celles de Châteauponsac, d'Eymoutiers, de Magnac-Bourg, de Peyrat-le-Château, de Saint-Germain-les-Belles et de Saint-Yrieix-la-Perche[2297]. Au total l'héraldique municipale de la Haute-Vienne ne compte que dix armoiries antérieures à 1789, dont six ont été attribuées d'office.

Toutes les autres armoiries de la Haute-Vienne sont, sauf erreur de notre part, des créations récentes c'est-à-dire postérieures à 1950.

LA SIGNIFICATION DES ARMOIRIES COMMUNALES DE LA HAUTE-VIENNE

Parmi les soixante-quatorze armoiries communales de ce département cinquante-cinq portent des figures allusives, vingt-quatre des figures parlantes et neuf des figures sans signification particulière (ou non décelée par nous). Certaines armoiries sont à la fois allusives et parlantes. Par exemple sur l'écu de Breuilaufa on voit *trois hêtres de sinople* parlants qui illustrent l'étymologie de ce bourg (Brolhum Fagi au Moyen-Age, c'est-à-dire « le bosquet aux hêtres »). On y trouve aussi un *chef de gueules à la croix d'argent* qui rappelle qu'en 1248 et après cette date il y avait ici une sous-commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem[2298]. Autre exemple, l'écu de Bussière-Poitevine combine *un rameau de buis* (parlant) et le *gisant* (XIII^e^ siècle) *d'un templier* (figure allusive) que l'on voit à l'entrée de l'église locale[2299].

LES PRÉDOMINANCE DES ARMOIRIES ALLUSIVES

Les figures allusives, présentes sur près de trois écus sur quatre, sont de loin les plus fréquentes. Une telle proportion n'est cependant pas exceptionnelle dans l'héraldique communale française. Nous avons vu qu'elle était plus importante encore dans la Corrèze avec environ 90% de figures allusives dans les armoiries municipales. Les allusions sont essentiellement de quatre types : tantôt elles évoquent les anciens seigneurs en reprenant leurs armoiries, tantôt des évènements locaux, tantôt des monuments anciens, tantôt des activités agricoles ou industrielles présentes ou passées. Et les combinaisons de plusieurs allusions ne sont pas rares.

D'*anciennes armes seigneuriales* se notent sur vingt-et-une armoiries communales de la Haute-Vienne, soit une fréquence de 28%, soit notablement moins qu'en Corrèze. Autre différence avec ce dernier département où les armes des quatre grandes familles vicomtales avaient été adoptées par plusieurs dizaines de communes, les armoiries *d'or à trois lions d'azur* des premiers vicomtes de Limoges n'ont séduit aucune localité. Par contre les armes de l'autre grande famille vicomtale du Haut-Limousin, celle de Rochechouart, ont été reprises sur les blasons des communes de Rochechouart[2300], Videix[2301] et Chaillac[2302].

[2294] *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 86 (Bellac), p. 86 (Le Dorat), p. 43 (Saint-Junien), p. 66 (Tulle), p. 87 (Angoulême)

[2295] *Cahier de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques du Limousin, n° 13*, 1988, p. 9, 24 et 87 ; Internet

[2296] *Armorial général de France, généralité de Limoges, op. cit.*, p. 126

[2297] *Ibid.*, p. 143 (Châteauponsac), Eymoutiers (p. 152), p. 154 (Magnac-Bourg), p. 189 (Peyrat-le-Château), p. 146 (Saint-Germain-les-Belles), p. 155(Saint-Yrieix-la-Perche)

[2298] Internet ; Lartigue, *Armorial général des communes, Haute-Vienne* ; Lecler, HV., p. 120 ; Villoutreix, Noms de lieux du Limousin, p. 97

[2299] Lartigue, *Armorial général des communes, Haute-Vienne* ; Lecler, HV., p. 136 ; Mingaud, Eglises de la Haute-Vienne, p. 46

[2300] Internet, site commune de Rochechouart

C'est aussi à une autre grande famille que La Chapelle-Montbrandeix a emprunté une partie de ses armoiries : celle les Bourbons-Busset, descendants bâtards de l'évêque de Liège, Louis de Bourbon (+ 1482), qui possédaient la seigneurie de Châlus (HV.) du début du XVI[e] siècle à la Révolution et portaient *d'azur à trois fleurs de lis d'or au bâton péri en bande de gueules*[2303]. Parmi les plus anciennes et plus puissantes familles, celle de Pierrebuffière a inspiré les armoiries *de sable au lion d'or* de deux communes où elle avait été possessionnée dans l'est de l'actuel département : Pierrebuffière et Châteauneuf-la-Forêt[2304]. A noter que les communes qui ont repris les armoiries d'une famille éponyme ne sont pas plus de sept : Blond (armes de la famille de Blond), Droux (armes des Chamborant de Droux), Les Cars (armes des Peyrusse des Cars), Pierrebuffière et Rochechouart précitées, Rancon (armes des Rancon) et Veyrac (armes des Veyrac). C'est deux fois moins que dans le département de la Corrèze où, il est vrai que les choix héraldiques des maires ont été fortement orientés par le tandem Quincy-Merceron. Les armoiries de familles nobles de moindre rang ou moins vénérables que celles énumérées précédemment ont été retenues par une dizaine de commune en raison de leurs anciennes implantations locales et aussi parfois de la nature des figures de leur écu. A ce titre il est probable que les *trois coqs d'argent* des armes de Bonnac-la-Côte qui figuraient aussi sur l'écu des Jovion, une famille seigneuriale locale devenue noble en 1488, ont été choisis aussi pour leur symbolique consensuelle et républicaine[2305]. Car si l'on voulait des armoiries d'anciennes familles pour le blason communal bien d'autres choix héraldiques étaient possibles à Bonnac-la-Côte *: navire d'or* des Des Flottes, seigneurs en 1657, *dextrochère tenant un badelaire* des Vireau de Sombreuil, seigneurs en 1766 mais dont trois membres furent guillotinés ou fusillés en 1794, *lion passant d'or accompagné de six besants* des Boyol, seigneurs du village de Grande Royère en 1587 ou encore *lion d'argent* des Touzac, seigneurs du même lieu de 1773 à 1790[2306]. Confrontée au choix entre deux écus d'anciens seigneurs la commune de Villefavard a préféré les fusionner sous la forme d'un *mi-parti : au 1, palé d'argent et de sable de sept pièces, au chevron aussi de sable brochant sur le tout ; au 2, d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois aiglettes d'azur deux en chef et une en pointe.* Le *1* reprend les armes des Poute, barons de Villefavard au moins depuis 1761 et le *2* celles des Mosnard, barons de ce lieu en 1771. Ici ont été écartées les armoiries *d'or semé de losanges d'azur au pal de gueules brochant* de la famille de Rancon beaucoup plus prestigieuse et plus ancienne que les précédentes puisqu'elle possédait de château de Villefavard depuis au moins le commencement du XV[e] siècle[2307]. Mais parfois les seules armoiries d'anciens seigneurs n'ont pas parues suffisantes et l'on a voulu ajouter à l'évocation du passé celle du présent. C'est le choix qu'a fait la commune de Saint-Auvent en complétant les armes *d'argent à la bande d'azur chargée en chef d'une étoile d'or, accompagnée de deux lions de gueules un en chef et l'autre en pointe* des Perry, possessionnés ici en 1681, par une *foi de carnation brochant sur le tout*[2308]. Cette dernière figure, quelque peu énigmatique, symbolise peut-être le pèlerinage à la grotte de Notre-Dame de La Paix créé en 1947 à l'initiative du curé de la paroisse[2309].

[2301] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial général des communes de France, Haute-Vienne*
[2302] *Ibid.*
[2303] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*, L'écu de la commune porte en outre une *église de sable et une croisette pattée d'or* parlantes. Les armes de Claude de Bourbon-Busset (+ vers 1585) qui avait épousé Marguerite de La Rochefoucauld, seigneur de La Chapelle-Montbrandeix, figurent sur une litre funéraire de l'église paroissiale peinte vers 1587 (cf. NADAUD, *Nobiliaire du diocèse de Limoges, tome 1, op. cit.*, p. 226)
[2304] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne* et André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 190
[2305] Joseph NADAUD, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, op. cit.*, tome II, p. 466 et 593
[2306] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 108-110
[2307] *Ibid.*, p. 817 et Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2308] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 607
[2309] Internet, site Wikipédia, commune de Saint-Auvent. Le curé, l'abbé Elias, avait fait le vœu en 1940 de creuser et d'orner une grotte de Lourdes si tous les hommes de Saint-Auvent mobilisés revenaient vivants.

Une douzaine d'armoiries communales allusives font référence à des *monuments locaux* anciens ou contemporains. Les *églises* sont les plus nombreuses. On en trouve une sur le blason de la commune de Blond[2310], une autre sur celui de Chaillac-sur-Vienne[2311], une autre encore, *fortifiée*, sur celui de Le Chalard[2312] et *trois* sur celui de Vayres[2313]. Mais d'autres édifices apparaissent dans plusieurs armes communales évoquant les richesses ou les curiosités touristiques du patrimoine tel le *dolmen d'or* des armes de Berneuil qui évoque modestement les cinq dolmens et le menhir présents sur le territoire de la commune[2314]. A Bersac c'est le *viaduc ferroviaire à huit arches* construit en 1854 au-dessus de la Gartempe qui est le meuble principal du blason communal[2315]. A Le Vigen ce sont *le pont à cinq arches du XIII^e^ siècle* sur la Briance et le *clocher-mur* de la même époque qui sont les meubles emblématiques des armoiries de ce bourg[2316]. Chamboret a mis sa *maison médiévale* dans ses armes[2317], Arnac-la-Poste *la tour ruinée* du village de Lubignac[2318] et Château-Chervix *son donjon*[2319]. Mais des curiosités locales moins imposantes apparaissent parfois sur certaines armoiries tel le *linteau d'or avec des inscriptions de sable* dans celles de Blanzac qui représente la pierre à dévotions dite des « sept petits tombeaux » que l'on voit devant l'église[2320], *la statue-reliquaire de saint Etienne de Muret* visible dans l'église paroissiale dans celles des Billanges[2321] ou encore le *sphinx d'or assis* trouvé dans le mur de la chapelle Saint-Michel de Bessines-sur-Gartempe et déposé en 1873 au musée lapidaire de Limoges[2322]. A Ambazac c'est un *tau d'argent* ou *béquille de saint Antoine* qui évoque discrètement l'ermite saint Etienne de Muret (1045-1124), né dans la commune au village de Muret et fondateur de l'ordre de Grandmont[2323].

Certaines productions locales sont évoquées sur quelques écus communaux. Ainsi l'écu de Beynac porte-t-il une *tige de blé à trois épis* (sic) et un *rameau de noyer* évocateurs des productions agricoles[2324]. A Saint-Bazile, petite commune (230 habitants) à dominante de prairies et de cultures fourragères, ce sont *trois râteaux démanchés d'or* qui ornent l'écu accompagnant le *lion de sable* de l'ancienne famille des Coustin du Masnadaud[2325]. Le souci d'évoquer héraldiquement le passé et le présent semble avoir aussi guidé les auteurs des armoiries *de gueules à la grappe de raisin d'or ; au chef du même chargé d'une crosse d'abbé et d'un bâton de prévôt de sable passés en sautoir* de Verneuil-sur-Vienne. En effet avant sa destruction par le phylloxéra, à la fin du XIX^e^ siècle, la vigne occupait plus de 20% du territoire. Ce vignoble est d'ailleurs actuellement en cours de reconstitution partielle. La *crosse* et le *bâton* rappellent qu'un prieuré de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges a existé ici à partir de 1097[2326]. Quant à la commune de Thiat c'est à une production artisanale disparue au milieu du siècle précédent, la fabrication de cuves à lessive en poterie, que se réfère son *coupé : au 1, d'azur à deux cuviers d'or ; au 2, de gueules à un cuvier d'argent*[2327].

[2310] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 98
[2311] *Ibid.,* p. 148 et Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2312] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 150-154 et Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2313] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 792-795 et Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne.* Une seule, reconstruite en 1869, de ces trois églises subsiste en 2011.
[2314] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne* et Internet, Wikipédia, Berneuil (Haute-Vienne)
[2315] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne* et Internet, Wikipédia, Bersac
[2316] *Ibid.,* Le Vigen
[2317] *Ibid,* Chamboret
[2318] *Ibid.,* Arnac-la-Poste
[2319] *Ibid.,* Château-Chervix
[2320] Alain MINGAUD, *Les églises de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 34 et J.J. LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2321] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 92 et J.J. LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2322] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 89et et J.J. LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2323] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 21 et J.J. LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2324] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2325] Michel de LA TORE, *Haute-Vienne, l'art et la nature de ses 201 communes,* Paris, 1985. Internet, Wikipédia, Saint-Bazile (Haute-Vienne). André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 612
[2326] Michel de LA TORE, *Haute-Vienne, l'art et la nature de ses 201 communes,* Paris, 1985. Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2327] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 785. Internet, Wikipédia, Thiat

Quelques armoiries communales rappellent des dates ou des évènements mémorables de l'histoire locale. En premier chef il faut citer les armoiries *d'or à la croix latine haussée de sable issant d'un brasier de gueules montant de la pointe, cantonnée en chef de deux dagues de gueules la garde de sable posées en sautoir, la pointe tournée vers le centre de la croix* d'Oradour-sur-Glane dont la quasi-totalité de la population fut massacrée le 10 juin 1944 par une compagnie de la division blindée SS "Das Reich" (symbolisée ici par les *dagues*) avec incendie des habitations et de l'église où furent enfermés les femmes et les enfants (symbolisé par le *brasier* et la *croix*)[2328]. Sont également commémoratives les armoiries de Châlus où fut mortellement blessé, le 26 mars 1199, par un carreau d'arbalète tiré par un soldat du château de Châlus-Chabrol qu'il assiégeait le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion. L'écu communal, *de sinople à l'arc couché de gueules, cordé de sable, à la flèche ajustée du même, soutenue d'une boule aussi de sable et accompagnée de neuf quilles d'or posées en orle,* illustre cet évènement. Le *sinople* évoque la prairie au pied du château où se tenait le souverain, *l'arc et sa flèche* l'arbalète et le carreau utilisés pour le blesser, les *neuf quilles d'or* le trésor découvert par le vicomte de Limoges que Richard aurait tenté de récupérer en assiégeant le château et la *boule* la pièce complémentaire du jeu de quilles, noire en signe de deuil[2329]. Sur un mode beaucoup plus sobre la commune de Bosmie-L'Aiguille a inscrit sur son blason qui est un *coupé* le *monogramme BOSMIE en lettres capitale d'or surmonté du nombre en chiffres romains MDCCLXXXXII d'argent* date de la création de cette collectivité par détachement de la commune de Beynac (le *coupé* signifiant peut-être cette partition)[2330]. La date inscrite dans les armoiries de Thouron est encore plus précise : *2 MARS 1439.* Elle commémore un dîner du roi Charles VII au château de Thouron représenté par *deux tours* qui, jointes à un *besant*, forment aussi un rébus sur le nom de la localité[2331]. Dans cette héraldique allusive municipale il manque assez curieusement le châtaignier considéré ici comme un arbre emblématique, au point que la région du Limousin a pris pour logo une feuille de châtaignier verte chargé de la lettre L rouge.

LES ARMOIRIES PARLANTES

Sur les soixante-quatorze armoiries communales de la Haute-Vienne vingt-six, soit 35%, sont parlantes. Mais douze d'entre elles sont simultanément allusives. Par exemple sur celles de Bersac on voit le *viaduc ferroviaire* sur la Gartempe et un *chef d'argent* parlant à rébus avec *un berceau de gueules accosté de deux sacs du même*[2332]. De même celles de La Roche-L'Abeille portent *une tour* évocatrice du château-fort détruit sous la Révolution et *trois abeilles* parlantes en chef[2333]. On peut ajouter à la liste de ces blasons doublement signifiants ceux de Breuilaufa, de Bosmie-L'Aiguille, de Bonnac-la-Côte, de Bussière-Poitevine, de Champnétery, de Champsac, de La Chapelle-Montbrandeix, de Maisonnais-sur-Tardoire, de Saint-Bazile, de Saint-Sornin-la-Marche, de Saint-Sornin-Leulac, de Thouron précités, de Vayres , de Verneuil-sur-Vienne et de Videix[2334].

A différence de la Corrèze où rien de tel n'existe, six armoiries communales portent en toute lettres le nom de la commune : Augne, Bonnac, Bosmie-L'Aiguille, Vaulry, Vicq (sur Breuilh) et Videix[2335]. Ces inscriptions qui ne sont guère dans la tradition héraldique française ni même européenne, révèlent des initiatives locales venus d'amateurs bien intentionnés mais assez mal éclairés. Ce choix traduit peut-être aussi un certain scepticisme sur l'aptitude d'un blason classique à exprimer clairement l'identité d'une communauté. Problème résolu par l'inscription du nom dans l'écu. Le nom n'est pas n'est pas la seule figure de l'écu : dans celui de Augne il broche sur *un parti de gueule et de sinople,* dans celui de Videix il est accompagné d'*un franc-canton fascé-ondé d'argent et de gueules* qui est le blason des Rochechouart, seigneurs du lieu jusqu'à la Révolution[2336].

[2328] Michel de LA TORE, *Haute-Vienne, l'art et la nature de ses 201 communes,* Paris, 1985. Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2329] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 157-161; Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2330] Michel de LA TORE, *Haute-Vienne, l'art et la nature de ses 201 communes,* Paris, 1985 ; Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2331] André LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, op. cit.,* p. 786-788 ; Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2332] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2333] *Ibid.,* et Michel de LA TORE, *Haute-Vienne, l'art et la nature de ses 201 communes,* Paris, 1985
[2334] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2335] *Ibid ;*
[2336] *Ibid.,*

A Bonnac-la-Côte si le monogramme *Bonnac* est seul sur le *1 du parti,* au *2* en trouve un *coupé* aux armes des Jovion et d'une autre famille non identifiée[2337]. Saint-Sornin-la-Marche et Saint-Sornin-Leulac, communes du nord de la Haute-Vienne, ont choisi de placer seulement le *S* de leur initiale aux *1 et 4* de leurs armoiries dont les *2 et 3* portent des figures allusives[2338].

Les autres armoiries communales parlantes sont nombreuses à se fonder sur un calembour ou un rébus. Ainsi le blason de Balledent n'a qu'une seule *pièce*, très expressive si on la blasonne, qui est *un pal denché* (Pal dents)[2339]. Blanzac a *deux sacs d'argent* sur le *chef* de son écu. Champsac une *semeus*e dans un champ avec *un sac* [2340]. Sur d'autres armoiries les meubles représentés sont issus de l'étymologie véritable : celles de Maisonnais-sur-Tardoire portent *une maison d'argent,* celles de Verneuil (de l'ancien occitan « vernha » = l'aulnaie) un *arbre arraché*, celles de Boisseuil *trois arbrisseaux* probablement des buis, (voir le latin « buxeria » = plantation de saules). Les meubles parlants du blason *d'argent au rameau de buis de sinople accompagné de deux têtes de coqs de gueules allumées d'or* de Bussière-Galant se réfèrent pour le *buis* à une étymologie véritable et pour les *têtes de coq* à une étymologie plus discutable. En effet si Bussière vient bien du latin ''buxeria" (lieu planté de *buis*), –Galant (cf. *Buxeria Galandi vers* 1315) se rapporte à un nom d'homme[2341] et non pas au *coq* dans les parler locaux qui se dit "jau", "jal" ou "gal"[2342]. Plus proche d'une étymologie véritable est le *foudre d'or* des armoiries de Jouac : en effet ce meuble est parlant par allusion dans la mesure où le nom de ce bourg viendrait d'un nom d'homme latin "Jovius" qui évoque Jovis/Jupiter dont l'un des attributs est un foudre[2343]. Parmi les fausses étymologies sources de figures parlantes, on peut ajouter le *chevron de vair* des armes de Vayres (localité dont le nom vient de la racine préceltique "var" = cours d'eau et non de la fourrure héraldique)[2344] et le *champ de vair* de l'écu de Veyrac (bourg dont le nom vient d'un nom d'homme latin Varius)[2345].

[2337] *Ibid ;*
[2338] *Ibid.*, Ces armoiries trouvées sur internet ont peut-être un seul et même auteur
[2339] Internet, Wikipédia, Balledent. Selon cette source le *pal denché* serait conforme à l'étymologie populaire du nom de cette commune : « baller des dents » signifiant « mourir de faim » en raison de la pauvreté des terres
[2340] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2341] Marcel VILLOUTREIX, *Les noms de lieu en Limousin, op. cit.,* Paris, 1995, p. 136
[2342] Louis QUEYRAT, *Le patois de la région de Chavanat, 2^em^ partie, vocabulaire patois-français,* Guéret, 1930, p. 266
[2343] Marcel VILLOUTREIX, *Les noms de lieu en Limousin, op. cit.,* Paris, 1995, p. 45 et Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne*
[2344] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne* et Marcel VILLOUTREIX, *Les noms de lieu en Limousin, op. cit.*, Paris, 1995, p. 17
[2345] Jean-Jacques LARTIGUE, *Armorial des communes de France, Haute-Vienne* et Marcel VILLOUTREIX, *Les noms de lieu en Limousin, op. cit.*, Paris, 1995, p. 51. A noter cependant que *varius* en latin a le sens de bigarré, de tacheté, qualificatifs qui peuvent, dans une certaine mesure, s'appliquer au vair

CONCLUSION

DEUX TRAITS ORIGINAUX DE L'HÉRALDIQUE LIMOUSINE

Cette quête des armoiries du Limousin des origines à nos jours a abouti à la collecte de plus de quatre milliers de pièces toutes époques confondues dont la grande majorité, soit plus de 85%, sont des écus familiaux les autres étant des armes de collectivités municipales pour la plupart. Cette héraldique recensée a été créée pour l'essentiel à l'époque moderne (XVI^{e}-XVIII^{e} siècle). En effet près de trois mille armoiries proviennent de cette période pour laquelle nous disposons d'une documentation abondante sous la forme de *L'armorial de Limoges* (vers 1600), du *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet (*autour de 1650), du *Nobiliaire de la généralité de Limoges* (vers 1670) et des *Armoriaux généraux de France pour les généralités de Limoges et de Moulins* créés en application de l'édit fiscal de 1696. Par contre, les six cents armoiries recueillies pour le Moyen Age, en raison de l'indigence des sources, ne sont probablement qu'un maigre reflet de la création héraldique de cette époque. Par contre, pour la période contemporaine, assez modestement créative dans ce domaine, nous ne devons pas être très loin de l'exhaustivité. C'est même certain pour les armoiries attribuées par le Premier Empire et à peu près sûr pour l'héraldique municipale. Par contre les créations individuelles des XIX^{e} et XX^{e} siècles, certes vraisemblablement peu nombreuses, nous sont restées largement inconnues à l'exception des armoiries ecclésiastiques.

Au total le Limousin que l'on aurait pu croire pauvre en héraldique se révèle au terme de cette recherche comme un territoire plutôt bien doté. Numériquement les quatre mille armoiries du Limousin soutiennent la comparaison avec celles relevées dans d'autres collectivités territoriales. Par exemple l'*Armorial de la Haute-Marne* et l'*Armorial de l'Aube* publiés en 2004 et en 2008 par Philippe Palasi regroupent respectivement 1100 et 2500 armoiries dans un périmètre certes un peu plus restreint que celui des trois départements de la région limousine. Mais cet aspect quantitatif n'est que l'une des dimensions de l'héraldique limousine. Il en est deux autres que nous voulons souligner car ils nous paraissent les plus marquants. Il s'agit d'une part, de l'originalité de beaucoup d'armoiries par rapport à l'héraldique des territoires limitrophes et d'autre part, de l'existence dans le Limousin, au moins à l'époque moderne, de deux héraldiques très différenciées : celle des nobles et celle des roturiers.

1) L'originalité de l'héraldique du Limousin par rapport à celle des territoires limitrophes

De notre recherche se sont dégagés plusieurs constats valables non seulement pour une période déterminée mais aussi, souvent, dans la longue durée.

Le premier, et le plus flagrant, concerne l'usage massif de la couleur *azur*. En effet dans le Limousin, dès le Moyen Age, on relève un goût marqué pour cet émail qui est déjà présent sur 41% des écus contre seulement 28% dans le Berry, la Guyenne et l'Auvergne et seulement 23% en moyenne en Europe. Mais à l'époque moderne cet écart s'est encore creusé avec 79% d'azur sur les écus des roturiers du Limousin et 51 % sur ceux des nobles dont c'est ainsi la couleur préférée. Dans les régions situées à la périphérie du Limousin quelques sondages nous ont montré que cette fréquence ne dépassait jamais en 50% et en Europe 35%.

Une autre spécificité de l'héraldique limousine qui s'est dégagée avec netteté est la fréquence élevée des *chevrons*. Dans les armoiries des nobles entre le Moyen Age et le XVII^{e} siècle elle a doublé passant de 5% à 11% et dans celle des roturiers elle atteint alors 32%. Ce dernier taux semblent sensiblement ceux que l'on peut relever à l'époque moderne dans l'ensemble de la France et par exemple en Auvergne où l'on a recensé que 11% de *chevrons* toutes catégories sociales confondues.

Pour certains meubles aussi il y a une originalité limousine. Ainsi les *arbres et les branches* atteignent au XVII[e] siècle les taux de 23% chez les roturiers et de 6% chez les nobles sans équivalents autour du Limousin (5% en Auvergne et 3% en Poitou, Aunis et Saintonge toutes catégories sociales confondues). On trouve des écarts comparables pour les *terrasses* que l'on voit sur 7% des armoiries des roturiers contre seulement 1% en Auvergne et 3% Poitou, Aunis et Saintonge.

Autres meubles bien limousins : les *soleils* qui brillent sur 7% des armes roturières vers 1650 contre à peine 1% en Auvergne, Poitou, Aunis et Saintonge et les *monts* ainsi que les *rochers* que l'on voit ici sur 4% des armoiries contre 2% en Auvergne et 1% en Aunis et Saintonge.

A ceux-ci il faut encore ajouter les *cordelières en forme de croix* ou autres dont la fréquence atteignait près de 4% au commencement du XVII[e] siècle sur les écus limougeauds. Meuble insolite, rare en Auvergne (un seul écu connu) et en Poitou, Aunis et Saintonge (un écu sur deux mille) et pour ainsi dire inconnu dans le reste du territoire français.

Au total bien que respectant presque sans exception les règles fondamentales de l'héraldique les armoiries limousines ont manifesté, au moins au XVII[e] siècle et dans beaucoup de leurs aspects, une réelle originalité. Celle-ci a été assez forte pour se poursuivre sous le Premier Empire, certes de manière très atténuée du fait que les desiderata des attributaires d'armoiries n'étaient pas nécessairement pris en compte. On remarque ainsi la persistance dans la longue durée de certains meubles tels par exemple les *végétaux* que l'on voyait sur 24% des écus de l'*Armorial de Limoges* à la fin du XVI[e] siècle et qui figuraient encore sur 16% des armoiries limousines de l'époque impériale. De même les *animaux* étaient à la fréquence de 17% vers 1600 et à 27% en 1815.

On peut faire des observations du même ordre concernant la fréquence de certains émaux. Dans l'héraldique du Premier Empire comme dans celle du *Recueil d'armoiries de Philippe Poncet* (vers 1650) l'*or* et l'*azur* sont restés les émaux préférés des Limousins devant tous les autres. En effet présent sur 79% des écus au temps de Louis XIV l'*azur* l'était encore sur 77% de ceux du règne de Napoléon I[er] et l'*or* (63% vers 1650) venait à parité (78%) avec l'*azur*.

2) Deux héraldiques très différenciées : celle des nobles et celle des roturiers

Cette dichotomie existait peut-être déjà dès le Moyen Age mais la faible proportion des armes des roturiers par rapport à celles des nobles ne permet pas de faire pour cette époque une comparaison pertinente. Par contre, pour l'époque moderne le contraste entre les armoiries des nobles et celles des roturiers est impressionnant. Ce n'est sans doute pas une exclusivité limousine mais la divergence est ici, nous semble-t-il particulièrement sensible, pour mériter d'être relevée et s'inscrire comme l'une des grandes caractéristiques de cette héraldique régionale.

En effet dans le Limousin au XVII[e] siècle il y a des pièces nobles (les *fasces* et les *bandes* notamment) et des pièces roturières comme les *chevrons.* Il y a des partitions nobles, les *écartelés* et des partitions roturières les *partis.* Il ya des émaux nobles et des émaux roturiers. Il y a des meubles nobles et des meubles roturiers.

Autant les roturiers aiment les *chevrons,* présents sur 32% de leurs armoiries, autant les nobles n'en font qu'un usage parcimonieux (11% de leurs écus) soit trois fois moins. Seules les *croix* se présentent à une fréquence identique (7%) chez les uns et chez les autres. Mais ce ne sont pas les mêmes croix. En effet seuls les nobles ont des *croix* sous la forme de la *pièce* de ce nom ou d'une *croix alaisée* ou d'une *croix ancrée* ou d'*une croix resarcelée* ou *croix pattée* ou d'une *croix pattée*. Les roturiers font usage de *croix avec un quatre de chiffre,* de *croisettes*, de *croix hautes*, de *croix au pied fiché,* etc.

En ce qui concerne le choix des meubles les différences entre les deux héraldiques sans autant marquées sont cependant fortes. Le *lion* par exemple devenu bien banal au XVII[e] siècle est cependant est deux fois plus fréquent chez les nobles (18% des écus) que chez les roturiers (9% des armoiries). Pour les *végétaux* l'écart est encore plus sensible : 23% chez les roturiers et 4,5% chez les nobles. Et la différence est encore accentuée pour certains meubles de cette nature comme les *terrasses* (herbeuses) inexistantes sur les écus des nobles mais présentes sur 7% des armes des roturiers. On pourrait allonger la liste de ces meubles rejetés par les nobles et prisés des roturiers : à côté des *soleils* et des *cordelières* déjà évoqués on trouverait les *lettres initiales* ou autres inconnues de l'héraldique nobiliaire mais visibles sur 8% des écus roturiers vers 1600, les *cœurs* présents sur 5% des armes des roturiers (0,3% sur celles des nobles), etc.

Et si l'on examine les fréquences des différents émaux chez les nobles et chez les roturiers d'autres écarts parfois impressionnants frappent l'observateur. Non, seulement d'un groupe, à l'autre les proportions pour chacun des émaux jamais ne sont proches mais l'on peut dire qu'elles divergent au point que l'on pourrait penser qu'elles n'ont jamais cohabitées sur le même territoire. Il y a en effet autour de 1650 dans le Limousin presque deux fois plus d*'argent* sur les écus des nobles que sur ceux des roturiers, trois plus de *gueules* et treize fois plus de *sable*. Inversement chez les roturiers il y a 60% de plus d'*azur* et trois plus de *sinople.*

Les contrastes se poursuivent au niveau de la signification des armoiries. Les armes parlantes se sont révélées presque trois fois plus nombreuses chez les roturiers (70% de figures parlantes) que chez les nobles (25%) à la même époque. On pourrait même dire que les figures parlantes sont la caractéristique la plus forte de l'héraldique roturière du Limousin. Il est à observer qu'au Moyen Age le taux d'armes parlantes de l'héraldique, certes alors en majorité noble, n'était que de 22%.

Finalement si cette recherche a permis d'une part de recenser l'essentiel de l'héraldique du Limousin et d'autre part d'en faire ressortir les traits originaux elle contribuera, peut-être, faire un peu à mieux connaître ce terroir d'où nous venons et auquel nous demeurons profondément attachés.

Bordeaux, le 27 septembre 2012

SOURCE

I. ARCHIVES

A. BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Manuscrits français 32228-32262. Cabinet des titres 403-437. Charles d'Hozier, *Armorial général de France dressé en vertu de l'édit de novembre 1696 :*

- français 32229, cabinet des titres, 404, II, Auvergne, 462 pages,
- français 32231, cabinet des titres, 406, IV, Bourbonnais, 432 pages,
- français 32232, cabinet des titres, 407, V, Bourges, 343 pages,
- français 32243, cabinet des titres, 418, XVI, Limoges, 303 pages
- français 32258 et 32259, cabinet des titres, 429, XXVII, XXVIII, Poitiers, 731 pages

B. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUBE

Série AA, cote 8 J 133, pièce n° 10. Fonds Chandon de Briailles, « Cahier contenant toutes sortes de dessins à la plume. Recueil des bourgeois de Limoges. Ex-libris collés (*Armorial de Limoges vers 1595-1604)*

II. SOURCES IMPRIMÉES

A. LE MOYEN AGE (XII^{e}- XVI^{e} siècle)

1) Recueils de sceaux

BOSREDON (Philippe de), *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne,* Limoges, 1892

BOSREDON (Philippe de), *Sigillographie du Bas-Limousin,* Brive, 1886

BOSREDON (Philippe de), *Sigillographie du Périgord,* Périgueux, 1880-1882

BOSREDON (Philippe de), *Sigillographie de l'ancienne Auvergne, XII^{e} –XVI^{e} siècle*, Brive, 1895

DEMAY (Germain), *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque*

Nationale, 2 volumes, Paris, 1885-1886

EYGUN (François), *Sigillographie du Poitou,* Poitiers, 1938

GANDILHON (René), *Inventaire des sceaux du Berry antérieurs à 1515,* Bourges, 1937

LA PLAGNE-BARRIS (P.), *Sceaux gascons du Moyen Age,* Paris, 1888-1892

REGNIER (Michel), *Deux « armoriaux occasionnels » au XIV^{e} siècle* (extraits de l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* par G. Demay), dans *Les armoriaux médiévaux,* Actes du colloque international *Les armoriaux médiévaux,* Paris, 1994

2) Armoriaux

ADAM-EVEN (Paul), *Etudes héraldiques médiévales. Un armorial français du milieu du XIII^e siècle, le « Rôle d'Armes Bigot » (1254)* dans *Archives héraldiques suisses,* Paris, 1994

DE BOOS (Emmanuel), *Armorial Le Breton*, Paris, 2004

DE BOOS (Emmanuel), *Marche d'armes, III, Berry,* Paris, 1989

DE BOOS (Emmanuel), *Armorial de Gilles Le Bouvier, héraut Berry (vers 1455)*, Paris, 1995

DE BOOS (Emmanuel), *Armorial d'Auvergne, Bourbonois et Forestz de Guillaume Revel (1454-1460),* Nonette, 1898

JEQUIER (Léon), *L'armorial Bellenville (vers 1364-1386),* Paris, 1983

POPOFF (Michel), *Armorial du dénombrement de la comté de Clermont-en-Beauvaisis (1373-1376),* Paris, 1998

3) Traités de blason

COCHERIS (Henri), *Le blason des couleurs en armes, livrées et devises,* Paris, 1860 (édition du traité composé vers 1435 par le Héraut Sicile)

DOUËT D'ARCQ (Louis), *Un traité de blason au XV^e siècle*, Paris, 1858 (édition du traité de Clément Prinsault, vers 1466-1476 ; Extrait de la *Revue archéologique,* 1858, p. 322-333

B. L'ÉPOQUE MODERNE (XVI^e – XVII^e siècle)

1) Armoriaux généraux

ANSELME DE SAINTE-MARIE (Père), *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, Paris, 1726-1733

DUBUISSON (Pierre-Paul), *Armorial des principales maisons et familles du royaume* Paris, 1757

LA CHESNAYE DES BOIS (F.A. de), *Dictionnaire de la noblesse,* 15 volumes, Paris, 1770-1786

2) Armoriaux provinciaux

DESCOUTURES (Simon), *Nobiliaire de la généralité de Limoges, 1666*, publié par l'abbé A. Lecler, Limoges, 1901

GOZIS (Maurice des), *Armorial général de France (1696) généralité de Bourges.* Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 12, 1883

HUGON (Henri), *La Creuse dans l'Armorial général de France*, Limoges, 1936

du Limousin, tome 21,1872

LECLER (André) et Guibert (Louis), *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur, complété à l'aide du manuscrit Lamy, de l'Armorial de 1696 et de divers autres*, Limoges, 1905

MOREAU DE PRAVIEUX (Jean), *Armorial général de France dressé en vertu de l'édit de 1696, généralité de Limoges*, Dijon, 1895

NADAUD (Joseph, abbé), *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges publié par l'abbé J.B.A. Roy de Pierrefitte* et continué par l'abbé A. Lecler, 4 tomes, Limoges, 1878-82

3) Traités de blason

BARA (Hiérosme de), *Le blason des armoiries*, Lyon, 1581, réimpression Paris, 1975

CANGE (Charles Du Fresne, sieur du), *Traité du droit des armes*, Paris, ms. fr.

FAVYN (André), *Le théâtre d'honneur et de chevalerie,* Paris, 1620

MENESTRIER (Père Claude-François), *L'origine des armes,* Paris, 1680

MENESTRIER (Père Claude-François), *La méthode du blason*, Paris, 1688

PALLIOT (Pierre), *La vraye et parfaicte science des armoiries*, Dijon, 1660, réimpression Paris, 1979, avec introduction de J.B. de Vaivre

SEGOING (Charles), *Mercure armorial enseignant les principes et les éléments du blazon des armoiries*, Paris, 1648

VULSON DE LA COLOMBIERE (Marc de), *La science héroïque traitant de la noblesse de l'origine des armes et de leurs blasons et symboles,* Paris, 1644

BIBLIOGRAPHIE

I. HISTOIRE GÉNÉRALE

A. Moyen Age

AUBRUN (Michel), *Moines, paroisse et paysans,* Clermont-Ferrand, 2000

BARRAL Y ALTET (Xavier), *Dictionnaire critique d'iconographie occidentale,* Rennes, 2003

BARTHÉLEMY (Dominique), *L'ordre seigneurial (XI^e^-XII^e^ siècle),* Paris, 1996

BOURIN-DERRUAU (Monique), *Temps d'équilibre, temps de rupture (XIII^e^ siècle),* Paris, 1990

CONTAMINE (Philippe), *La noblesse au Royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII,* Paris, 1997

DEMURGER (Alain), *Temps de crises, temps d'espoir, XIV^e^- XV^e^ siècle,* Paris, 1990

DUBY (Georges), *Histoire de la France, tome 1, le Moyen Age (987-1460),* Paris, 1990

DUBY (Georges), *Guerriers et paysans, VII^e^-XII^e^ siècle,* Paris, 1973

DUCHET-SUCHAUD (Gaston) et PASTOUREAU (Michel), *La Bible et les saints, guide iconographique,* Paris, 1990

FAVIER (Jean), *Dictionnaire de la France médiévale,* Paris, 1993

HUIZENGA (Johan), *Le déclin du Moyen Age,* Paris, 1932

MOLLAT DU JOURDAIN (Michel), *Genèse médiévale de la France moderne,* Paris, 1970

MOURRE (Michel), *Dictionnaire d'histoire universelle,* Paris, 1981

OLIVIER-MARTIN (François), *Précis d'histoire du droit français,* Paris, 1953

B. Epoque moderne (1560-1789)

BLUCHE (François), *L'ancien régime, institutions et société,* Paris, 1993

GOUBERT (Pierre), *L'Ancien Régime institutions,* tome 1, *La société,* Paris, 1969, tome 2, *Les pouvoirs,* Paris, 1973

MARION (Marcel), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles,* Paris, 1923

TAINE (Hyppolite), *Les origines de la France contemporaine,* tomes I et II, *L'Ancien Régime,* Paris, 1909-1910

C. Epoque contemporaine (1789-2012)

BERTIER DE SAUVIGNY (Guillaume), *La Restauration*, Paris, 1955

BOUJU (Paul) et DUBOIS (Henri), *La Troisième République,* Paris, 1967

CALVET (Henri), *Napoléon,* Paris, 1969

FAUVET (Jacques), *La Quatrième République,* Paris, 1959

SMITH (William), *Napoléon III,* Paris, 1982

SOBOUL (Albert), *La Révolution française,* Paris, 1967

SOBOUL (Albert), *Le Directoire et le Consulat,* Paris, 1967

TULARD (Jean), *Dictionnaire Napoléon,* 2 volumes, Paris, 1999

VIGIER (Philippe), *La Monarchie de Juillet,* Paris, 1969

II. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DU LIMOUSIN ET DE LA MARCHE

AUBRUN (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e^ siècle,* Clermont-Ferrand, 1981

BARRIERE (Bernadette), *Limousin médiéval, le temps des créations,* Limoges, 2006

BRELINGARD (Désiré), *Histoire du Limousin et de la Marche,* Paris, 1971

CASSAN (Michel), *Le temps des guerres de religion, le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630),* Limoges, 1996

CHAMPEVAL DE VYERS (Jean-Baptiste), *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux,* Tulle, 1896-1897

CORBIN (Alain), *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e^ siècle,* 2 vol., Limoges, 1998

DAUGER (Georges) et DAYEN (Daniel), *Histoire du Limousin contemporain,* Limoges, 1988

DELHOUMME (Jean-Pierre), *Les campagnes du Limousin au XVIII^e^ siècle,* Limoges, 2009

DESBORDES (Jean-Michel), *Les limites des Lemovices,* revue *Aquitania,* tome 1, 1981

GRANCOING (Philippe), *Les demeures de la distinction, châteaux et châtelains au XIX^e^ siècle en Haute-Vienne,* Limoges, 2000

JOANNE (Adolphe), *Géographie de la Creuse,* Paris, 1895

JOANNE (Adolphe), *Géographie de la Corrèze,* Paris, 1891

JOANNE (Adolphe), *Géographie de la Haute-Vienne,* Paris, 1877

LECLER (André), *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse,* Limoges, 1902

LECLER (André), *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne,* Limoges, 1920-1926

LEMAÎTRE (Nicole), *Bruyères, communes et mas, les communaux du Bas-Limousin,* Ussel, 1981

MERDRIGNAC (Bernard) et CHÉDEVILLE (André), *Les sciences annexes en histoire du Moyen Age,* Rennes, 1998

MOULIN (Annie), *Les maçons de la Haute-Marche au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1986

LEROUX (Alfred), *Les sénéchaussées du Limousin et de la Marche,* Limoges, 1899

NOUAILLAC (Joseph), *Histoire du Limousin et de la Marche limousine,* Limoges, 1943

PARELON (Geneviève), *Guéret à la fin de l'Ancien Régime,* Limoges, 2000

PARROTIN (Marc), *Le temps du Maquis,* Aubusson, 1981

POITOU (Christian), *Paroisses et communes de France, Creuse,* CNRS, Paris, 2000

RÉMY (Christian), *Seigneurs et châteaux-forts en Limousin, X^e- XVII^e siècle*, 2 volumes, Limoges, 2006

ROBERT (Maurice), *La maison et le village en Limousin,* Limoges, 1993

TRICARD (Jean), *Les campagnes du Limousin du XIV^e au XVI^e siècle, origines et limites d'une reconstruction,* Paris, 1996

TRICARD (Jean), sous la direction de, *Le village des Limousins,* Limoges, 2002

VALADEAU (Pierre), *Nouveau dictionnaire historique, géographique et statistique de la Creuse*, Guéret, 1887

VERDIER (Jean du), *La noblesse d'Ancien Régime en Limousin,* Versailles, 1999

VILLARD (Pierre), *Les justices seigneuriales dans la Marche*, Paris, 1969

III. HÉRALDIQUE, OUVRAGES GÉNÉRAUX

A. Bibliographies, traités, manuels

1) Bibliographie

SAFFROY (Gaston), *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France,* 5 volumes, Paris, 1968-1988

BOOS (Emmanuel de), CHÄTENET (Monique), DAVY (Christian), *Les armoiries, lecture et identification,* sous la direction de Michel Pastoureau et Michel Popoff, Bibliographie, p. 85-95, Paris, 1994

2) Traités, manuels et précis

CAHOURS D'ASPRY (Bernard), *Du blason des chevaliers aux marques de fabrique,* Biarritz, 2000

FOUREZ (Lucien), *L'héraldique, manuel d'initiation,* Liège, sans date

GALBREATH (Donald, Lindsay) et JEQUIER (Léon), *Manuel du blason,* Lausanne, 1977

HAUCOURT (Geneviève) et DURIVAULT (Georges), *Le blason,* Paris, 1992

NEUBECKER (Otto), *Le grand livre de l'héraldique,* Paris-Bruxelles, 1977

PASTOUREAU (Michel), *Traité d'héraldique,* Paris, 1993

PASTOUREAU (Michel), *Figures de l'héraldique,* Paris, 1996

VEYRIN-FORRER (T.), *Précis d'héraldique,* Paris, 1951

B. Glossaires, vocabulaires et dictionnaires

BOOS (Emmanuel), *Dictionnaire du blason,* Paris, 2001

CRAYENCOUR (Georges de), *Dictionnaire héraldique,* Paris, 1985

FORAS (Amédée de), *Le blason : dictionnaire et remarques,* Grenoble, 1883

GRANDMAISON (Charles), *Dictionnaire héraldique…,* Le Petit-Montrouge, 1852

PALLIOT (Pierre), *La vraye et parfaicte science des armoiries,* Dijon, 1660, Paris, 1977

STALINS (Gaston), *Vocabulaire atlas héraldique en six langues,* Paris, 1952

C. Droit aux armoiries

ADAM-EVENS (Paul), *De l'acquisition et du port des armoiries : armes nobles et armes bourgeoises. Etude héraldique comparée,* dans *Recueil du IV^e^ congrès international des sciences généalogique et héraldique,* Bruxelles, 1958

HEIM (Bruno), *Coutumes et droit héraldique de l'Eglise,* Paris, 1949

MATHIEU (Rémi), *Le système héraldique français,* Paris, 1946

D. Signification des armoiries

ACHEN (T.S.), *La similarisation : un côté oublié des études héraldiques,* dans *Genealogica et heraldica. Recueil du X^e congrès international des sciences généalogiques et héraldiques,* Vienne, 1970

MENENDEZ-PIDAL (Faustino), *Des relations entre les armoiries et les noms de famille…*dans Recueil du X^e congrès international des sciences généalogiques et héraldiques, Munich, 1974

MOUNIN (Georges), *Héraldique et sémiologie,* dans *Linguistique,* volume 22, Paris, 1986

PASTOUREAU (Michel), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne,* tome IV, *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècle)* dans *Etudes d'anthroponymie médiévale, VII^e rencontres,* Azay-le-Ferron, 1995, Publication de l'Université de Tours

PASTOUREAU (Michel), *L'héraldique nouvelle,* dans *Pour la science,* n° 1, novembre 1977

PASTOUREAU (Michel), *Les armoiries parlantes,* dans *Revue de la Bibliothèque Nationale de France,* n° 18, 2004, p. 36-45

PRETO (J.), *Des armoiries qui parlent. Propos sur la science du blason et la linguistique,* Lisbonne, 1986

E. Périodiques

Généalogies limousines et marchoises, 18 tomes, Mayenne, 1984-2011

Lemouzi, revue régionaliste, 1961-2011, Tulle

Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, depuis 1834, Guéret

Revue française d'héraldique et de sigillographie, depuis 1938

Travaux d'archéologie limousine, depuis 1981, Limoges

IV. HÉRALDIQUE MEDIÉVALE (XIIe – XVIe siècle)

BOULY DE LESDAIN (Louis), *Etudes héraldiques,* 2 volumes, Paris, 1978-1983

BRUNEL (G), *Sceaux et société au Moyen Age,* dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France,* Paris, 1995

PASTOUREAU (Michel), *Les armoiries,* Turnhout, 1976, dans la collection *Typologie des sources du Moyen occidental,* fascicule 20

PASTOUREAU (Michel), *Les sceaux,* Turnhout, 1981 dans la collection *Typologie des sources du Moyen occidental,* fascicule 36

PASTOUREAU (Michel), *L'hermine et le sinople. Etudes d'héraldique médiévale*, Paris, 1982

V. HÉRALDIQUE MODERNE (XVIe-XVIIIe siècle)

A. Généralités

LACHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural,* Paris, 1998

LOYSEAU (Charles), *Traité des ordres et simples dignitez,* Paris, 1640

MORLET (Marie-Thérèse), *Dictionnaire étymologique des noms de famille,* Paris, 1991

TERVARENT (Guy de), *Attributs et symboles dans l'art profane,* Genève, 1997

B. Armoriaux

1) Armoriaux généraux

JOUGLA DE MORÉNAS (Henri), *Grand armorial de France*. *Catalogue général des familles nobles de France,* Paris, 1934-1952

LARTIGUE (Jean-Jacques), *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français,* 1200-2000, Paris, 2002

RIETSTAP (Jean-Baptiste), *Armorial général précédé d'un dictionnaire des termes du blason,* 2 tomes, réimpression, Londres, 1972

2) Armoriaux provinciaux

a) Limousin et Marche

BERGUES-LA-GARDE (M. de), *Nobiliaire du Bas-Limousin*, s. l., 1871, réédition, Paris, 2000

CHAMPEVAL (Jean-Baptiste), *Familles nobles et notables de la Corrèze,* 2 tomes, Tulle, 1911-1913

LECLER (André), *Armorial des évêques de Limoges et de Tulle,* dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* tome 21,1872

TARDIEU (Ambroise), *Grand dictionnaire généalogique et biographique de la Haute-Marche,* Herment, 1894

b) Provinces limitrophes du Limousin

BEAUCHET-FILLEAU (Henri et Paul), *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou,* Poitiers, 1891-1968

BOUILLET (Jean-Baptiste), *Nobiliaire d'Auvergne,* 8 volumes, Clermont-Ferrand, 1843-1856

ESQUIEU (Louis), *Essai d'un armorial quercynois*, Paris, 1907

FOUGEYROLLAS (Claude), *Nouvel armorial poitevin, Aunis et Saintonge*, 6 fascicules, Niort, 2006

FROIDEFOND DE BOULAZAC (Albert), *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, 1891

SOULTRAIT (Georges, comte de), *Armorial du Bourbonnais,* Moulins, 1890

VI. HÉRALDIQUE CONTEMPORAINE (de 1789 à nos jours)

A. L'héraldique du Premier Empire

CADET DE GASSICOURT (Félix) et DU ROURE DE PAULIN baron Edmond), *L'héraldique impériale française*, dans Haraldica, tome I, 1911, p. 5-19 et 66-72

CADET DE GASSICOURT (Félix), *Les pièces intérieures de l'écu dans l'héraldique impériale française* dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie, tome II,* 1939

DAINVILLE-BARBICHE (Ségolène) et autres auteurs, *Couleurs et symbolique. Armoiries des villes sous le Premier Empire et la Restauration,* publication des Archives Nationales, Paris, 2010

LAMARQUE (Philippe), *Armorial du Premier Empire*, Lathuile, 2008

PAUTET DU PAROIS (Jules), *Nouveau manuel complet du blason,* 2 volumes, Paris, 1854

RÉVÉREND (Albert de), *Armorial du Premier Empire : titres, majorats et armoiries concédées par Napoléon I^er^,* 4 volumes, Paris, 1894-1897

B. L'héraldique postérieure à 1815

HUGON (Henri), *Les armoiries des villes creusoises,* Guéret, 1933

LAMARQUE (Philippe), *Armorial impérial sous Napoléon III, reconstitution inédite,* Paris, 2005

LARTIGUE (Jean-Jacques), *Armorial des communes de France,* Paris, 1995

LARTIGUE (Jean-Jacques), *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français,* Perros-Guirrec, 2002

MERCERON (Robert), *Le blason de la Corrèze et de ses communes,* dans la revue *Lemouzi,* Tulle, 1990

RÉVÉREND (Albert de), *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration 1814-1830),* 3 vol., Paris, 1902

RÉVÉREND (Albert de), *Titres, confirmations de titres : Monarchie de Juillet, 2^{em}République, 2^{em}Empire, 3^{em} République (1830-1908),* Paris, 1909

SAINT-SAUD (Jean-Marie d'Arlot, comte de), *Armorial des prélats français du XIX^{e} siècle,* Paris, 1906